

SICAV ECHIQUIER

rapport
annuel

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE - SICAV DE DROIT FRANÇAIS

<i>informations concernant les placements et la gestion</i>	3
<i>rapport sur le gouvernement d'entreprise</i>	4
<i>travaux du conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé</i>	6
<i>projet de texte des résolutions soumis à l'assemblée générale</i>	7
<i>rapport du commissaire aux comptes</i>	21
<i>rapport spécial du commissaire aux comptes</i>	25
<i>comptes annuels agrégés</i>	26
<i>bilan</i>	27
<i>actif</i>	27
<i>passif</i>	28
<i>hors-bilan</i>	29
<i>compte de résultat</i>	30
<i>annexes</i>	31
<i>règles & méthodes comptables</i>	31
<i>ECHIQUIER AGENOR SRI MID CAP EUROPE</i>	33
<i>ECHIQUIER AGRESSOR</i>	82
<i>ECHIQUIER HYBRID BONDS</i>	131
<i>ECHIQUIER ARTY SRI</i>	184
<i>ECHIQUIER CONVEXITÉ SRI EUROPE</i>	237
<i>ECHIQUIER CREDIT SRI EUROPE</i>	285
<i>ECHIQUIER PATRIMOINE</i>	334
<i>ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE</i>	384
<i>ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH</i>	430
<i>ECHIQUIER ENTREPRENEURS</i>	483
<i>ECHIQUIER QME</i>	524
<i>ECHIQUIER VALUE EURO</i>	567
<i>ECHIQUIER ALPHA MAJOR SRI</i>	616
<i>ECHIQUIER SHORT TERM CREDIT</i>	664
<i>ECHIQUIER WORLD NEXT LEADERS</i>	706
<i>ECHIQUIER AGENOR EURO SRI MID CAP</i>	755

Commercialisateur	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Société de gestion	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Dépositaire et conservateur	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
Centralisateur	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers 92208 Neuilly sur Seine. Représenté par Madame Raphaëlle Alezra-Cabessa

Informations concernant les placements et la gestion

La SICAV ECHIQUIER est un OPCVM à compartiments.

Objectif de gestion

L'objectif de chacun des compartiments est défini dans leur prospectus.

La SICAV donne aux investisseurs le choix entre plusieurs compartiments ayant chacun un objectif d'investissement différent. Chaque compartiment constitue une masse d'actifs distincte. Les actifs d'un compartiment déterminé ne répondent que des dettes, engagements et obligations qui concernent ce compartiment.

Au 31 mars 2023, la SICAV ECHIQUIER comprenait 16 compartiments :

- ECHIQUIER AGENOR SRI MID CAP EUROPE
- ECHIQUIER AGRESSOR
- ECHIQUIER HYBRID BONDS
- ECHIQUIER ARTY SRI
- ECHIQUIER CONVEXITÉ SRI EUROPE
- ECHIQUIER CREDIT SRI EUROPE
- ECHIQUIER PATRIMOINE
- ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE
- ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH
- ECHIQUIER ENTREPRENEURS
- ECHIQUIER QME
- ECHIQUIER VALUE EURO
- ECHIQUIER ALPHA MAJOR SRI
- ECHIQUIER SHORT TERM CREDIT
- ECHIQUIER WORLD NEXT LEADERS
- ECHIQUIER AGENOR EURO SRI MID CAP

- La valeur liquidative est disponible auprès de www.lfde.com ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de : LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER, 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
- Date d'agrément par l'AMF de la Sicav à compartiments : 3 décembre 2018.
- Date de création de la Sicav à compartiments : 4 décembre 2018.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Choix des modalités d'exercice de la direction générale

Conformément à l'article L.225-51-1 alinéa 2 du Code de commerce, il revient au Conseil d'administration de choisir le mode de direction et d'administration générale de la SICAV, soit en dissociant les fonctions de Président et de Directeur général, soit au contraire en réunissant ces deux fonctions.

Le Conseil d'Administration a décidé de conserver unies les fonctions de Président et de Directeur Général de la SICAV.

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTES SOCIETES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SICAV ECHIQUIER DURANT L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

NOM : Monsieur Olivier DE BERRANGER

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
SICAV ECHIQUIER	Président Directeur-Général

NOM : Monsieur Didier RIGAUT

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
SICAV ECHIQUIER	Administrateur
Lazard Frères Gestion	Représentant permanent d'AGPM Vie au conseil d'administration de la SICAV Lazard Convertible Global
SwissLife Asset Managers	Administrateur de la SICAV Swiss Life Funds Money Market Euro
Ecofi Investissements	Administrateur de la SICAV Epargne Ethique Obligations

NOM : Monsieur Bruno PRIGENT

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
SICAV ECHIQUIER	Administrateur
EQUIGEST	Administrateur et Président du comité d'audit
SICAV AMUNDI Funds Luxembourg	Administrateur
SICAV OFI Financial Investment	Administrateur
KUZULIER (Société de conseil – SASU)	Président
IZNES	Président du comité de suivi

REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous informons qu'une rémunération a été versée aux administrateurs pour un montant total de 20 000€ (soit un montant de 10 000€ par administrateur non salarié de la société de gestion). Aucune autre rémunération ni avantage de quelque nature que ce soit n'a été versée par la société aux mandataires sociaux durant l'exercice écoulé.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Aucune convention visée par l'article L.225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Le Commissaire aux comptes en a préalablement été informé pour la constitution de ses rapports.

DECLARATION – TABLEAU DES DELEGATIONS

Conformément à la réglementation en vigueur, il est déclaré qu'au 31 mars 2023 aucune délégation en cours de validité n'a été accordée par l'Assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2.

RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES

Le Conseil s'est assuré que les conditions du dialogue entre les « dirigeants », les « membres du Conseil » et les « actionnaires » ont été réunies avec, par exemple, une organisation de l'assemblée générale qui la rend matériellement accessible à tous.

À l'issue de l'assemblée générale, le Conseil s'est penché sur le résultat des votes.

MEMBRES INDEPENDANTS

Le Conseil a examiné au cas par cas la situation de chacun de ses membres au regard des critères d'indépendance énoncés au règlement intérieur de la SICAV.

DUREE DES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément à l'article 14 des statuts de la SICAV : « Sous réserve des dispositions du dernier alinéa du présent article, la durée des fonctions des administrateurs est de trois années pour les premiers administrateurs et six années au plus pour les suivants, chaque année s'entendant de l'intervalle entre deux assemblées générales annuelles consécutives.

Nom	Durée du mandat
Monsieur Olivier de Berranger	6 ans
Monsieur Didier Rigaut	6 ans
Monsieur Bruno Prigent	6 ans

Le président rend compte d'entreprise que la procédure des travaux du conseil a bien eu lieu.

TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION **AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ**

Votre Conseil d'administration s'est réuni :

Le 1er avril 2022 afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des procès-verbaux des précédentes réunions du Conseil d'administration
2. Fusion absorption du compartiment Echiquier World Next Leaders de la SICAV Echiquier de droit français par le compartiment Echiquier World Next Leaders de la SICAV Echiquier Fund de droit luxembourgeois.
3. Fusion absorption du compartiment Echiquier Space de la SICAV Echiquier de droit français par le compartiment Echiquier Space de la SICAV Echiquier Fund de droit luxembourgeois.
4. Convocation à l'assemblée générale extraordinaire
5. Questions diverses - Pouvoirs.

Le 13 mai 2022 afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil ;
2. Administration de la société (rémunération des membres du Conseil d'Administration, mandats exercés par les mandataires sociaux de la SICAV dans d'autres sociétés, conventions réglementées) ;
3. Rapport du Conseil sur l'activité de la société ;
4. Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022 ;
5. Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire (date et lieu de la réunion, projet de l'ordre du jour et projet de texte des résolutions) ;
6. Questions diverses - Pouvoirs.

Le 16 juin 2022 afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil ;
2. Administration de la société (rémunération des membres du Conseil d'Administration, mandats exercés par les mandataires sociaux de la SICAV dans d'autres sociétés, conventions réglementées) ;
3. Rapport du Conseil sur l'activité de la société ;
4. Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022 ;
5. Création des compartiments Echiquier Avenir et Echiquier Avenir Dynamique ;
6. Fusion-absorption du compartiment Echiquier Avenir avec le FCP Echiquier Avenir ;
7. Fusion-absorption du compartiment Echiquier Avenir Dynamique avec le FCP Echiquier Avenir Dynamique ;
8. Convocation de l'assemblée générale mixte (date et lieu de la réunion, projet de l'ordre du jour et projet de texte des résolutions) ;
9. Questions diverses - Pouvoirs.

Le 8 février 2023 afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du conseil
2. Rappel des précédentes décisions
3. Fusion intragroupe – BNP Paribas Securities Services et BNP Paribas
4. Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption du compartiment Echiquier Space de la SICAV Echiquier de droit français par le compartiment Echiquier Space de la SICAV Echiquier Fund de droit luxembourgeois
5. Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption du FPS QME Global par le compartiment Echiquier QME de la SICAV
6. Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption du FCP Echiquier Alpha Earnings par le compartiment Echiquier Alpha Major SRI de la SICAV
7. Rapport de l'activité de la société au conseil d'administration
8. Actualité produit
9. Questions diverses - Pouvoirs.

PROJET DE TEXTE DES RÉSOLUTIONS SOUMIS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 mars 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle constate que le nombre d'actions du compartiment ECHIQUIER AGENOR SRI MID CAP EUROPE en circulation le 31 mars 2023 s'établissait à :

- 2 315 475,253 sur l'action A (FR0010321810) ;
- 39 600,121 sur l'action D (FR0050001207) ;
- 0 sur l'action IXL D (FR0014002RM9) ;
- 74 992,206 sur l'action I (FR0011188259)
- 78 650,689 sur l'action G (FR0010581710) ;
- 339 339,808 sur l'action IXL (FR0013406998) ;
- 0 sur l'action J (FR0013392396) ;

Au 31 mars 2023, l'actif net s'élevait à 1 621 051 495,14 euros contre 2 033 716 472,16 euros au terme de l'exercice antérieur.

Elle constate que le nombre d'actions du compartiment ECHIQUIER AGRESSOR en circulation le 31 mars 2023 s'établissait à :

- 235 199,187 sur l'action A (FR0010321802) ;
- 985,158 sur l'action I (FR0011188150) ;
- 2 939,114 sur l'action G (FR0010581702) ;
- 1 041,972 sur l'action P (FR0011435197).

Au 31 mars 2023, l'actif net s'élevait à 393 966 481,05 euros contre 454 224 232,18 euros au terme de l'exercice antérieur.

Elle constate que le nombre d'actions du compartiment ECHIQUIER ALTARocca HYBRID BONDS en circulation le 31 mars 2023 s'établissait à :

- 23 625 sur l'action F (FR0013218005) ;
- 1 910,47 sur l'action G (FR0013340957) ;
- 20 962,685 sur l'action I (FR0013217999) ;
- 6 218 sur l'action ID (FR0013277555) ;
- 119 216,985 sur l'action A (FR0013277571) ;
- 1 353 sur l'action AD (FR0013277597) ;

Au 31 mars 2023, l'actif net s'élevait à 59 726 567,55 euros contre 70 815 287,54 euros au terme de l'exercice antérieur.

Elle constate que le nombre d'actions du compartiment ECHIQUIER ARTY SRI en circulation le 31 mars 2023 s'établissait à :

- 361 951,14 sur l'Action A (FR0010611293) ;
- 3 980,596 sur l'Action D (FR0011667989) ;
- 7 469,684 sur l'Action G (FR0013084043) ;
- 115 044,654 sur l'Action I (FR0011645555) ;
- 6 957,925 sur l'Action R (FR0011039304) ;

Au 31 mars 2023, l'actif net s'élevait à 756 889 847,84 euros contre 826 832 858,94 euros au terme de l'exercice antérieur.

Elle constate que le nombre d'actions du compartiment ECHIQUIER CONVEXITE SRI EUROPE en circulation le 31 mars 2023 s'établissait à :

- 27 166,208 sur l'action A (FR0010377143) ;
- 1 sur l'action D (FR0010979039) ;
- 2 578,505 sur l'action G (FR0013299286) ;

- 144 540,983 sur l'action I (FR0010383448) ;

Au 31 mars 2023, l'actif net s'élevait à 232 027 587,33 euros contre 312 435 476,61 euros au terme de l'exercice antérieur.

Elle constate que le nombre d'actions du compartiment ECHIQUIER CREDIT SRI EUROPE en circulation le 31 mars 2023 s'établissait à :

- 737 438,477 sur l'action A (FR0010491803) ;
- 118 356,608 sur l'action G (FR0013286614) ;
- 435 212,929 sur l'action I (FR0011829050) ;

Au 31 mars 2023, l'actif net s'élevait à 170 354 980,76 euros contre 193 240 939,43 euros au terme de l'exercice antérieur.

Elle constate que le nombre d'actions du compartiment ECHIQUIER PATRIMOINE en circulation le 31 mars 2023 s'établissait à :

- 168 143,09 sur l'action A (FR0010434019) ;
- 8 907,919 sur l'action G (FR0013286622) ;
- 749 sur l'action I (FR0013286648) ;

Au 31 mars 2023, l'actif net s'élevait à 140 920 077,05 euros contre 174 688 867,64 euros au terme de l'exercice antérieur.

Elle constate que le nombre d'actions du compartiment ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE en circulation le 31 mars 2023 s'établissait à :

- 1 391 693,581 sur l'action A (FR0010321828) ;
- 121 804,582 sur l'action I (FR0011188275) ;
- 97 385,295 sur l'action G (FR0010581728) ;
- 0 sur l'Action IXL (FR0013431871) ;
- 0 sur l'action J (FR0013392404) ;

Au 31 mars 2023, l'actif net s'élevait à 818 427 112,54 euros contre 910 724 635,16 euros au terme de l'exercice antérieur.

Elle constate que le nombre d'actions du compartiment ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH en circulation le 31 mars 2023 s'établissait à :

- 1 460 697,821 sur l'action A (FR0010859769) ;
- 400 sur l'action G USD (FR0013379013) ;
- 42 413,670 sur l'action I (FR0011188267) ;
- 58 817,659 sur l'action G (FR0010868174) ;
- 220 sur l'action I USD (FR0013405263) ;
- 216 274,46 sur l'action IXL (FR0013429719) ;
- 0 sur l'action J (FR0013390705) ;

Au 31 mars 2023, l'actif net s'élevait à 957 461 318,25 euros contre 962 249 248,35 euros au terme de l'exercice antérieur.

Elle constate que le nombre d'actions du compartiment ECHIQUIER ENTREPRENEURS en circulation le 31 mars 2023 s'établissait à :

- 843 670,119 sur l'action A (FR0011558246) ;
- 93 031,469 sur l'action G (FR0013111382) ;

Au 31 mars 2023, l'actif net s'élevait à 361 561 250,88 euros contre 505 769 326,90 euros au terme de l'exercice antérieur.

Elle constate que le nombre d'actions du compartiment ECHIQUIER QME en circulation le 31 mars 2023 s'établissait à :

- 56 865,053 sur l'action A (FR0012815876) ;
- 0 sur l'action G CHF (FR0013174828) ;
- 21 147,056 sur l'action I (FR0013133618) ;
- 102 536,438 sur l'action G (FR0013300076) ;
- 342,101 sur l'action R (FR0013174836) ;

Au 31 mars 2023, l'actif net s'élevait à 96 238 594,41 euros contre 79 712 029,07 euros au terme de l'exercice antérieur.

Elle constate que le nombre d'actions du compartiment ECHIQUIER VALUE EURO en circulation le 31 mars 2023 s'établissait à :

- 1 271,454 sur l'action B (FR0014001OV9);
- 17 355,493 sur l'action G (FR0007070883);
- 1 386 469,763 sur l'action A (FR0011360700);
- 2 132,104 sur l'action D (FR0011404425);
- 148 105,912 sur l'action I (FR0014001ML4);
- 0 sur l'action J (FR0013392446);

Au 31 mars 2023, l'actif net s'élevait à 526 305 887,18 euros contre 500 648 309,65 euros au terme de l'exercice antérieur.

Elle constate que le nombre d'actions du compartiment ECHIQUIER ALPHA MAJOR SRI en circulation le 31 mars 2023 s'établissait à :

- 1 064 670,489 sur l'action A (FR0013406691) ;
- -68 648,745 sur l'action G (FR0013406717) ;
- 3 929,587 sur l'action I (FR0013406709) ;

Au 31 mars 2023, l'actif net s'élevait à 119 330 313,19 euros contre 128 065 523,52 euros au terme de l'exercice antérieur.

Elle constate que le nombre d'actions du compartiment ECHIQUIER SHORT TERM CREDIT en circulation le 31 mars 2023 s'établissait à :

- 415 480,515 sur l'action A (FR0010839282) ;
- 57 479,825 sur l'action I (FR0013390564) ;

Au 31 mars 2023, l'actif net s'élevait à 97 283 430,72 euros contre 88 462 661,64 euros au terme de l'exercice antérieur.

Elle constate que le nombre d'actions du compartiment ECHIQUIER WORLD NEXT LEADERS en circulation le 31 mars 2023 s'établissait à :

- 822 862,389 sur l'action A (FR0011449602) ;
- 1 436,82 sur l'action F (FR0013423365) ;
- 188 780,146 sur l'action K (FR0013423357) ;
- 29 756 sur l'action IXL (FR0014003IX3) ;
- 0 sur l'Action I (FR0013423340) ;

Au 31 mars 2023, l'actif net s'élevait à 195 120 012,32 euros contre 288 670 110,33 euros au terme de l'exercice antérieur.

Elle constate que le nombre d'actions du compartiment ECHIQUIER AGENOR EURO SRI MID CAP en circulation le 31 mars 2023 s'établissait à :

- 15 050,441 sur l'action A (FR0013403706) ;
- 19 698,907 sur l'action F (FR0013387354) ;
- 11 857,239 sur l'action G (FR0013403714) ;
- 163 000,772 sur l'action I (FR0013387339) ;
- 20 000 sur l'action ID (FR0014000865) ;
- 12 448 sur l'Action IXL (FR0013480431) ;

Au 31 mars 2023, l'actif net s'élevait à 318 315 277,67 euros contre 345 647 418,68 euros au terme de l'exercice antérieur.

En conséquence, les actionnaires donnent pour l'exercice clos le 31 mars 2023 quitus entier et sans réserve aux administrateurs de leur gestion pour cet exercice.

Deuxième résolution

A titre liminaire, il est rappelé que, conformément aux statuts de la SICAV et à la réglementation en vigueur, les sommes distribuables sont constituées :

- i. Du résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;

ii. Des plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées de moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Dans un premier temps, l'assemblée générale constate, qu'au terme de l'exercice clos le 31 mars 2023 :

Les sommes distribuables afférentes au résultat du compartiment ECHIQUIER AGENOR SRI MID CAP EUROPE sont négatives et s'élèvent à :

-6 855 586,12 euros et décident conformément aux dispositions statutaires :

Pour la catégorie d'action A (FR0010321810) :

- D'affecter au compte de capital -10 941 923,90 euros

Pour la catégorie d'action D (FR0050001207) :

- D'affecter au compte de capital -15 980,45 euros

Pour la catégorie d'action IXL D (FR0014002RM9) :

- D'affecter au compte de capital 0 euros

Pour la catégorie d'action I (FR0011188259) :

- D'affecter au compte de capital 1 023 465,27 euros

Pour la catégorie d'action G (FR0010581710) :

- D'affecter au compte de capital -50 446,20 euros

Pour la catégorie d'action IXL (FR0013406998) :

- D'affecter au compte de capital 3 129 299,16 euros

Pour la catégorie d'action J (FR0013392396) :

- D'affecter au compte de capital 0 euros

Les sommes distribuables afférentes au résultat du compartiment ECHIQUIER AGRESSOR sont négatives et s'élèvent à :

709 701,07 euros et décident conformément aux dispositions statutaires :

Pour la catégorie d'action A (FR0010321802) :

- D'affecter au compte de capital 628 782,30 euros

Pour la catégorie d'action I (FR0011188150) :

- D'affecter au compte de capital 26 822,25 euros

Pour la catégorie d'action G (FR0010581702) :

- D'affecter au compte de capital 49 060,46 euros

Pour la catégorie d'action P (FR0011435197) :

- D'affecter au compte de capital 5 036,06 euros

Les sommes distribuables afférentes au résultat du compartiment ECHIQUIER HYBRID BONDS sont positives et s'élèvent à :

1 517 424,92 euros et décident conformément aux dispositions statutaires :

Pour la catégorie d'action F (FR0013218005) :

- D'affecter au compte de capital 640 781,58 euros

Pour la catégorie d'action G (FR0013340957) :

- D'affecter au compte de capital 4 428,84 euros

Pour la catégorie d'action I (FR0013217999) :

- D'affecter au compte de capital 522 821,50 euros

Pour la catégorie d'action A (FR0013277571) :

- D'affecter au compte de capital 208 576,67 euros

Pour la catégorie d'action ID (FR0013277555) :

- D'affecter en report à nouveau 43,28 euros au titre du résultat de l'exercice ;

De distribuer 138 599,22 euros au titre du résultat de l'exercice, soit une distribution unitaire de 22,29 euros pour chacune des 6 218 actions composant le capital au 31 mars 2023. Sous réserve de la ratification de cette distribution par l'assemblée générale, la date de détachement est fixée au XX 2023 avec une mise en paiement le XX 2023.

Pour la catégorie d'action AD (FR0013277597) :

- D'affecter en report à nouveau 9,03 euros au titre du résultat de l'exercice.

De distribuer 2 164,80 euros au titre du résultat de l'exercice, soit une distribution unitaire de 1,60 euros pour chacune des 1 353 actions composant le capital au 31 mars 2023. Sous réserve de la ratification de cette distribution par l'assemblée Générale, la date de détachement est fixée au XX 2023 avec une mise en paiement le XX 2023.

Conformément aux dispositions légales ; il est rappelé qu'au cours des trois précédents exercices, les distributions suivantes ont été effectuées sur les actions de Catégorie ID et AD :

	Actions de Catégorie ID Distribution unitaire
2022	Résultat : 4,83 euros Plus et moins-values nettes réalisée : NA
2021	Résultat : 19,28 euros Plus et moins-values nettes réalisée : NA
2020	Résultat : 18,95 euros Plus et moins-values nettes réalisée : 1,02 euros

	Actions de Catégorie AD Distribution unitaire
2022	Résultat : 0,31 euros Plus et moins-values nettes réalisée : NA
2021	Résultat : 1,21 euros Plus et moins-values nettes réalisée : NA
2020	Résultat : 1,20 euros Plus et moins-values nettes réalisée : NA

Les sommes distribuables afférentes au résultat du compartiment ECHIQUIER ARTY SRI sont positives et s'élèvent à : 4 081 895,17 euros et décident conformément aux dispositions statutaires :

Pour la catégorie d'action A (FR0010611293) :

- D'affecter au compte de capital 2 541 467,94 euros

Pour la catégorie d'action D (FR0011667989) :

- D'affecter en report à nouveau 9,05 euros au titre du résultat de l'exercice ;

De distribuer 18 111,71 euros au titre du résultat de l'exercice, soit une distribution unitaire de 4,55 euros pour chacune des 3 980,596 actions composant le capital au 31 mars 2023. Sous réserve de la ratification de cette distribution par l'assemblée générale, la date de détachement est fixée au XX 2023 avec une mise en paiement le XX 2023.

Conformément aux dispositions légales ; il est rappelé qu'au cours des trois précédents exercices, les distributions suivantes ont été effectuées sur l'action de Catégorie D :

	Actions de Catégorie D Distribution unitaire
2022	Résultat : NA Plus et moins-values nettes réalisée : 5,19
2021	Résultat : 1,30 euros Plus et moins-values nettes réalisée : NA
2020	Résultat : 1,97 euros Plus et moins-values nettes réalisée : NA

Pour la catégorie d'action G (FR0013084043) :

- D'affecter au compte de capital 69 713,98 euros

Pour la catégorie d'action I (FR0011645555) :

- D'affecter au compte de capital 1 459 390,16 euros

Pour la catégorie d'action R (FR0011039304) :

- D'affecter au compte de capital -6 797,67 euros

Les sommes distribuables afférentes au résultat du compartiment ECHIQUIER CONVEXITE SRI EUROPE s'élèvent à : 495 529,06 euros et décident conformément aux dispositions statutaires :

Pour la catégorie d'action A (FR0010377143) :

- D'affecter au compte de capital -126 859,07 euros

Pour la catégorie d'action D (FR0010979039) :

- De distribuer 31,74 euros

Conformément aux dispositions légales ; il est rappelé qu'au cours des trois précédents exercices, les distributions suivantes ont été effectuées sur l'action de Catégorie D :

	Actions de Catégorie D Distribution unitaire
2022	Résultat : NA Plus et moins-values nettes réalisée : NA
2021	Résultat : NA Plus et moins-values nettes réalisée : 543,36 euros
2020	Résultat : NA Plus et moins-values nettes réalisée : 274,58 euros

Pour la catégorie d'action G (FR0013299286) :

- D'affecter au compte de capital 402,11 euros

Pour la catégorie d'action I (FR0010383448) :

- D'affecter au compte de capital 621 954,28 euros

Les sommes distribuables afférentes au résultat du compartiment ECHIQUIER CREDIT SRI EUROPE sont positives et s'élèvent à :

1 909 120,58 euros et décident conformément aux dispositions statutaires :

Pour la catégorie d'action A (FR0010491803) :

- D'affecter au compte de capital 1 147 664,57 euros

Pour la catégorie d'action G (FR0013286614) :

- D'affecter au compte de capital 132 826,86 euros

Pour la catégorie d'action I (FR0011829050) :

- D'affecter au compte de capital 628 629,15 euros

Les sommes distribuables afférentes au résultat du compartiment ECHIQUIER PATRIMOINE sont positives et s'élèvent à :

1 237 865,40 euros et décident conformément aux dispositions statutaires :

Pour la catégorie d'action A (FR0010434019) :

- D'affecter au compte de capital 1 220 391,85 euros

Pour la catégorie d'action G (FR0013286622) :

- D'affecter au compte de capital 9 102,23 euros

Pour la catégorie d'action I (FR0013286648) :

- D'affecter au compte de capital 8 371,32 euros

Les sommes distribuables afférentes au résultat du compartiment ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE sont négatives et s'élèvent à :

-1 935 447,44 euros et décident conformément aux dispositions statutaires :

Pour la catégorie d'action A (FR0010321828) :

- D'affecter au compte de capital -4 192 866,37 euros

Pour la catégorie d'action I (FR0011188275) :

- D'affecter au compte de capital 2 233 334,35 euros
Pour la catégorie d'action G (FR0010581728) :
- D'affecter au compte de capital 24 084,58 euros
Pour la catégorie d'action J (FR0013392404) :
- D'affecter au compte de capital 0 euros
Pour la catégorie d'action IXL (FR0013431871) :
- D'affecter au compte de capital 0 euros

Les sommes distribuables afférentes au résultat du compartiment ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH sont négatives et s'élèvent à :

-1 968 160,20 euros et décident conformément aux dispositions statutaires :

- D'affecter au compte de capital -5 100 389,56 euros
Pour la catégorie d'action G USD (FR0013379013) :
- D'affecter au compte de capital -69,85 euros
Pour la catégorie d'action I (FR0011188267) :
- D'affecter au compte de capital 783 120,41 euros
Pour la catégorie d'action G (FR0010868174) :
- D'affecter au compte de capital -34 525,98 euros
Pour la catégorie d'action I USD (FR0013405263) :
- D'affecter au compte de capital 1 373,70 euros
Pour la catégorie d'action IXL (FR0013429719) :
- D'affecter au compte de capital 2 382 331,08 euros
Pour la catégorie d'action J (FR0013390705) :
- D'affecter au compte de capital 0 euros

Les sommes distribuables afférentes au résultat du compartiment ECHIQUIER ENTREPRENEURS sont négatives et s'élèvent à :

-3 174 741,57 euros et décident conformément aux dispositions statutaires :

- D'affecter au compte de capital -2 634 512,00 euros
Pour la catégorie d'action G (FR0013111382) :
- D'affecter au compte de capital -540 229,57 euros

Les sommes distribuables afférentes au résultat du compartiment ECHIQUIER QME sont positives et s'élèvent à :

-1 502 393,21 euros et décident conformément aux dispositions statutaires :

- D'affecter au compte de capital -1 058 541,12 euros
Pour la catégorie d'action I (FR0013133618) :
- D'affecter au compte de capital -282 995,30 euros
Pour la catégorie d'action G (FR0013300076) :
- D'affecter au compte de capital -152 866,84 euros
Pour la catégorie d'action R (FR0013174836) :
- D'affecter au compte de capital -7 989,95 euros

Les sommes distribuables afférentes au résultat du compartiment ECHIQUIER VALUE EURO sont positives et s'élèvent à :

9 097 217,04 euros et décident conformément aux dispositions statutaires :

- D'affecter au compte de capital 2 689,72 euros
Pour la catégorie d'action G (FR0007070883) :

- D'affecter au compte de capital 1 386 533,81 euros

Pour la catégorie d'action A (FR0011360700) :

- D'affecter au compte de capital 3 015 135,76 euros

Pour la catégorie d'action D (FR0011404425) :

- D'affecter en report à nouveau 13,47 euros au titre du résultat de l'exercice ;

De distribuer 4 242,89 euros au titre du résultat de l'exercice, soit une distribution unitaire de 1,99 euros pour chacune des 2 132,104 actions composant le capital au 31 mars 2023. Sous réserve de la ratification de cette distribution par l'assemblée générale, la date de détachement est fixée au XX 2023 avec une mise en paiement le XX 2023.

Pour la catégorie d'action I (FR0014001ML4) :

- D'affecter au compte de capital 4 688 601,39 euros

Conformément aux dispositions légales ; il est rappelé qu'au cours des trois précédents exercices, les distributions suivantes ont été effectuées sur l'action de Catégorie D :

	Actions de Catégorie D Distribution unitaire
2022	Résultat : NA Plus et moins-values nettes réalisée : 2,55 euros
2021	Résultat : 0,56 euros Plus et moins-values nettes réalisée : 15,97 euros
2020	Résultat : NA Plus et moins-values nettes réalisée : NA

Les sommes distribuables afférentes au résultat du compartiment ECHIQUIER ALPHA MAJOR SRI sont négatives et s'élèvent à :

-505 127,22 euros et décident conformément aux dispositions statutaires :

Pour la catégorie d'action A (FR0013406691) :

- D'affecter au compte de capital -550 958,44 euros

Pour la catégorie d'action G (FR0013406717) :

- D'affecter au compte de capital 22 403,97 euros

Pour la catégorie d'action I (FR0013406709) :

- D'affecter au compte de capital 23 427,25 euros

Les sommes distribuables afférentes au résultat du compartiment ECHIQUIER SHORT TERM CREDIT sont positives et s'élèvent à :

1 188 338,04 euros et décident conformément aux dispositions statutaires :

Pour la catégorie d'action A (FR0010839282) :

- D'affecter au compte de capital 454 345,55 euros

Pour la catégorie d'action I (FR0013390564) :

- D'affecter au compte de capital 733 992,49 euros

Les sommes distribuables afférentes au résultat du compartiment ECHIQUIER WORLD NEXT LEADERS sont négatives et s'élèvent à :

-2 252 774,38 euros et décident conformément aux dispositions statutaires :

Pour la catégorie d'action A (FR0011449602) :

- D'affecter au compte de capital -2 081 934,40 euros

Pour la catégorie d'action F (FR0013423365) :

- D'affecter au compte de capital -5 370,69 euros

Pour la catégorie d'action K (FR0013423357) :

- D'affecter au compte de capital -125 384,79 euros

Pour la catégorie d'action IXL USD H (FR0014003IX3) :

- D'affecter au compte de capital -40 084,50 euros

Les sommes distribuables afférentes au résultat du compartiment ECHIQUIER AGENOR EURO SRI MID CAP s'élèvent à : 371 250,50 euros et décident conformément aux dispositions statutaires :

Pour la catégorie d'action A (FR0013403706) :

- D'affecter au compte de capital -24 632,79 euros

Pour la catégorie d'action F (FR0013387354) :

- D'affecter au compte de capital 138 639,76 euros

Pour la catégorie d'action G (FR0013403714) :

- D'affecter au compte de capital -4 442,12 euros

Pour la catégorie d'action I (FR0013387339) :

- D'affecter au compte de capital 194 827,44 euros

Pour la catégorie d'action ID (FR0014000865)

- D'affecter en report à nouveau 170,08 euros au titre du résultat de l'exercice ;

De distribuer 15 600 euros au titre du résultat de l'exercice, soit une distribution unitaire de 0,78 euros pour chacune des 20 000 actions composant le capital au 31 mars 2023. Sous réserve de la ratification de cette distribution par l'assemblée générale, la date de détachement est fixée au XX 2023 avec une mise en paiement le XX 2023.

Conformément aux dispositions légales ; il est rappelé qu'au cours des trois précédents exercices, les distributions suivantes ont été effectuées sur l'action de Catégorie ID :

	Actions de Catégorie ID Distribution unitaire
2022	Résultat : NA Plus et moins-values nettes réalisée : NA euros
2021	Résultat : 0,56 euros Plus et moins-values nettes réalisée : 15,97 euros
2020	Résultat : NA Plus et moins-values nettes réalisée : NA

Pour la catégorie d'action IXL (FR0013480431)

- D'affecter au compte de capital 51 088,13 euros

L'assemblée générale constate ensuite, qu'au terme de l'exercice clos le 31 mars 2023, les sommes distribuables afférentes au plus et moins-values nettes réalisées du compartiment ECHIQUIER AGENOR SRI MID CAP EUROPE s'élèvent à -67 956 897,12 euros et décident conformément aux dispositions statutaires :

Pour la catégorie d'action A (FR0010321810) :

- D'affecter au compte de capital -39 650 245,91 euros

Pour la catégorie d'action D (FR0050001207) :

- D'affecter au compte de capital -136 248,36 euros

Pour la catégorie d'action IXL D (FR0014002RM9) :

- D'affecter au compte de capital 0 euros

Pour la catégorie d'action I (FR0011188259) :

- D'affecter au compte de capital -9 235 604,43 euros

Pour la catégorie d'action G (FR0010581710) :

- D'affecter au compte de capital -1 496 290,64 euros

Pour la catégorie d'action IXL (FR0013406998) :

- D'affecter au compte de capital -17 438 507,78 euros

L'assemblée générale constate ensuite, qu'au terme de l'exercice clos le 31 mars 2023, les sommes distribuables afférentes au plus et moins-values nettes réalisées du compartiment ECHIQUIER AGRESSOR s'élèvent à -15 115 663,82 euros et décident conformément aux dispositions statutaires :

Pour la catégorie d'action A (FR0010321802) :

- D'affecter au compte de capital -14 819 723,12 euros

Pour la catégorie d'action I (FR0011188150) :

- D'affecter au compte de capital -62 294,63 euros

Pour la catégorie d'action G (FR0010581702) :

- D'affecter au compte de capital -185 228,77 euros

Pour la catégorie d'action P (FR0011435197) :

- D'affecter au compte de capital -48 417,30 euros

L'assemblée générale constate ensuite, qu'au terme de l'exercice clos le 31 mars 2023, les sommes distribuables afférentes au plus et moins-values nettes réalisées du compartiment ECHIQUIER HYBRID BONDS s'élèvent à -4 911 816,46 euros et décident conformément aux dispositions statutaires :

Pour la catégorie d'action F (FR0013218005) :

- D'affecter au compte de capital -1 887 824,41 euros

Pour la catégorie d'action G (FR0013340957) :

- D'affecter au compte de capital -15 209,03 euros

Pour la catégorie d'action I (FR0013217999) :

- D'affecter au compte de capital -1 658 007,03 euros

Pour la catégorie d'action ID (FR0013277555) :

- D'affecter au compte de capital -438 002,65 euros

Pour la catégorie d'action A (FR0013277571)

- D'affecter au compte de capital -903 413,72 euros

Pour la catégorie d'action AD (FR0013277597)

- D'affecter au compte de capital -9 359,62 euros

L'assemblée générale constate ensuite, qu'au terme de l'exercice clos le 31 mars 2023, les sommes distribuables afférentes au plus et moins-values nettes réalisées du compartiment ECHIQUIER ARTY SRI s'élèvent à -8 836 918,35 euros et décident conformément aux dispositions statutaires :

Pour la catégorie d'action A (FR0010611293) :

- D'affecter au compte de capital -6 900 073,82 euros

Pour la catégorie d'action D (FR0011667989) :

- D'affecter au compte de capital -44 816,44 euros

Pour la catégorie d'action G (FR0013084043) :

- D'affecter au compte de capital -98 781,27 euros

Pour la catégorie d'action I (FR0011645555) :

- D'affecter au compte de capital -1 669 719,28 euros

Pour la catégorie d'action R (FR0011039304) :

- D'affecter au compte de capital -123 527,54 euros

L'assemblée générale constate ensuite, qu'au terme de l'exercice clos le 31 mars 2023, les sommes distribuables afférentes au plus et moins-values nettes réalisées du compartiment ECHIQUIER CONVEXITE SRI EUROPE s'élèvent à -17 559 667,44 euros et décident conformément aux dispositions statutaires :

Pour la catégorie d'action A (FR0010377143) :

- D'affecter au compte de capital -2 540 417,06 euros

Pour la catégorie d'action D (FR0010979039) :

- D'affecter au compte de capital -768,11 euros

Pour la catégorie d'action G (FR0013299286) :

- D'affecter au compte de capital -18 388,53 euros

Pour la catégorie d'action I (FR0010383448) :

- D'affecter au compte de capital -15 000 093,74 euros

L'assemblée générale constate ensuite, qu'au terme de l'exercice clos le 31 mars 2023, les sommes distribuables afférentes au plus et moins-values nettes réalisées du compartiment ECHIQUIER CREDIT SRI EUROPE s'élèvent à -9 470 815,49 euros et décident conformément aux dispositions statutaires :

Pour la catégorie d'action A (FR0010491803) :

- D'affecter au compte de capital -6 364 794,49 euros

Pour la catégorie d'action G (FR0013286614) :

- D'affecter au compte de capital -614 109,94 euros

Pour la catégorie d'action I (FR0011829050) :

- D'affecter au compte de capital -2 491 911,06 euros

L'assemblée générale constate ensuite, qu'au terme de l'exercice clos le 31 mars 2023, les sommes distribuables afférentes au plus et moins-values nettes réalisées du compartiment ECHIQUIER PATRIMOINE s'élèvent à -5 587 738,98 euros et décident conformément aux dispositions statutaires :

Pour la catégorie d'action A (FR0010434019) :

- D'affecter au compte de capital -5 528 505,09 euros

Pour la catégorie d'action G (FR0013286622) :

- D'affecter au compte de capital -32 107,19 euros

Pour la catégorie d'action I (FR0013286648) :

- D'affecter au compte de capital -27 126,70 euros

L'assemblée générale constate ensuite, qu'au terme de l'exercice clos le 31 mars 2023, les sommes distribuables afférentes au plus et moins-values nettes réalisées du compartiment ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE s'élèvent à 19 803 180,74 euros et décident conformément aux dispositions statutaires :

Pour la catégorie d'action A (FR0010321828) :

- D'affecter au compte de capital 11 080 787,65 euros

Pour la catégorie d'action I (FR0011188275) :

- D'affecter au compte de capital 7 911 395,19 euros

Pour la catégorie d'action G (FR0010581728) :

- D'affecter au compte de capital 810 997,90 euros

Pour la catégorie d'action IXL (FR0013431871) :

- D'affecter au compte de capital 0 euros

L'assemblée générale constate ensuite, qu'au terme de l'exercice clos le 31 mars 2023, les sommes distribuables afférentes au plus et moins-values nettes réalisées du compartiment ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH s'élèvent à -25 961 433,82 euros et décident conformément aux dispositions statutaires :

Pour la catégorie d'action A (FR0010859769) :

- D'affecter au compte de capital -13 206 320,64 euros

Pour la catégorie d'action G USD (FR0013379013) :

- D'affecter au compte de capital -1 224,60 euros

Pour la catégorie d'action I (FR0011188267) :

- D'affecter au compte de capital -4 115 230,61 euros

Pour la catégorie d'action G (FR0010868174) :

- D'affecter au compte de capital -604 512,64 euros

Pour la catégorie d'action I USD (FR0013405263) :

- D'affecter au compte de capital -7 218,85 euros

Pour la catégorie d'action IXL (FR0013429719) :

- D'affecter au compte de capital -8 026 926,48 euros

Pour la catégorie d'action J (FR0013390705) :

- D'affecter au compte de capital 0 euros

L'assemblée générale constate ensuite, qu'au terme de l'exercice clos le 31 mars 2023, les sommes distribuables afférentes au plus et moins-values nettes réalisées du compartiment ECHIQUIER ENTREPRENEURS s'élèvent à -40 558 005,78 euros et décident conformément aux dispositions statutaires :

Pour la catégorie d'action A (FR0011558246) :

- D'affecter au compte de capital -21 368 020,78 euros

Pour la catégorie d'action G (FR0013111382) :

- D'affecter au compte de capital -19 189 985,00 euros

L'assemblée générale constate ensuite, qu'au terme de l'exercice clos le 31 mars 2023, les sommes distribuables afférentes au plus et moins-values nettes réalisées du compartiment ECHIQUIER QME s'élèvent à 908 880,92 euros et décident conformément aux dispositions statutaires :

Pour la catégorie d'action A (FR0012815876) :

- D'affecter au compte de capital 588 479,65 euros

Pour la catégorie d'action G CHF (FR0013174828) :

- D'affecter au compte de capital 0 euros

Pour la catégorie d'action I (FR0013133618) :

- D'affecter au compte de capital 216 964,98 euros

Pour la catégorie d'action G (FR0013300076) :

- D'affecter au compte de capital 99 955,82 euros

Pour la catégorie d'action R (FR0013174836) :

- D'affecter au compte de capital 3 480,47 euros

L'assemblée générale constate ensuite, qu'au terme de l'exercice clos le 31 mars 2023, les sommes distribuables afférentes au plus et moins-values nettes réalisées du compartiment ECHIQUIER VALUE EURO s'élèvent à 20 735 211,51 euros et décident conformément aux dispositions statutaires :

Pour la catégorie d'action B (FR0014001OV9) :

- D'affecter au compte de capital 5 334,16 euros

Pour la catégorie d'action G (FR0007070883) :

- D'affecter au compte de capital 2 908 727,15 euros

Pour la catégorie d'action A (FR0011360700) :

- D'affecter au compte de capital 11 045 405,72 euros

Pour la catégorie d'action D (FR0011404425) :

- De distribuer 13 517,54 euros au titre des plus et moins-values nettes réalisées, soit une distribution unitaire de 6,34 euros pour les 2 132,104 action composant le capital au 31 mars 2023. Sous réserve de la ratification de cette distribution par l'assemblée générale, la date de détachement est fixée au XX 2023 avec une mise en paiement le XX 2023.

Pour la catégorie d'action I (FR0014001ML4) :

- D'affecter au compte de capital 6 762 209,27 euros

L'assemblée générale constate ensuite, qu'au terme de l'exercice clos le 31 mars 2023, les sommes distribuables afférentes au plus et moins-values nettes réalisées du compartiment ECHIQUIER ALPHA MAJOR SRI s'élèvent à -11 566 372,67 euros et décident conformément aux dispositions statutaires :

Pour la catégorie d'action A (FR0013406691) :

- D'affecter au compte de capital -10 473 392,88 euros

Pour la catégorie d'action G (FR0013406717) :

- D'affecter au compte de capital -693 275,13 euros

Pour la catégorie d'action I (FR0013406709) :

- D'affecter au compte de capital -399 704,66 euros

L'assemblée générale constate ensuite, qu'au terme de l'exercice clos le 31 mars 2023, les sommes distribuables afférentes au plus et moins-values nettes réalisées du compartiment ECHIQUIER SHORT TERM CREDIT s'élèvent à -1 801 818,76 euros et décident conformément aux dispositions statutaires :

Pour la catégorie d'action A (FR0010839282) :

- D'affecter au compte de capital -760 692,53 euros

Pour la catégorie d'action I (FR0013390564) :

- D'affecter au compte de capital -1 041 126,23 euros

L'assemblée générale constate ensuite, qu'au terme de l'exercice clos le 31 mars 2023, les sommes distribuables afférentes au plus et moins-values nettes réalisées du compartiment ECHIQUIER WORLD NEXT LEADERS s'élèvent à -131 190 987,28 euros et décident conformément aux dispositions statutaires :

Pour la catégorie d'action A (FR0011449602) :

- D'affecter au compte de capital -107 279 980,69 euros

Pour la catégorie d'action F (FR0013423365) :

- D'affecter au compte de capital -986 782,05 euros

Pour la catégorie d'action K (FR0013423357) :

- D'affecter au compte de capital -13 445 103,32 euros

Pour la catégorie d'action IXL USD H (FR0014003IX3) :

- D'affecter au compte de capital -9 479 121,22 euros

L'assemblée générale constate ensuite, qu'au terme de l'exercice clos le 31 mars 2023, les sommes distribuables afférentes au plus et moins-values nettes réalisées du compartiment ECHIQUIER AGENOR EURO SRI MID CAP s'élèvent à 10 809 004,40 euros et décident conformément aux dispositions statutaires :

Pour la catégorie d'action A (FR0013403706) :

- D'affecter au compte de capital 65 571,60 euros

Pour la catégorie d'action F (FR0013387354) :

- D'affecter au compte de capital 1 016 198,58 euros

Pour la catégorie d'action G (FR0013403714) :

- D'affecter au compte de capital 57 853,36 euros

Pour la catégorie d'action I (FR0013387339) :

- D'affecter au compte de capital 8 508 055,70 euros

Pour la catégorie d'action ID (FR0014000865)

- De distribuer 688 600,00 euros au titre des plus et moins-values nettes réalisées, soit une distribution unitaire de 34,43 euros pour les 20 000,00 actions composant le capital au 31 mars 2023. Sous réserve de la ratification de cette distribution par l'assemblée générale, la date de détachement est fixée au XX 2023 avec une mise en paiement le XX 2023.

Pour la catégorie d'action IXL (FR0013480431)

- D'affecter au compte de capital 472 647,49 euros

Par ailleurs, conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, en approuve les conclusions.

Quatrième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de renouveler dans le cadre d'un audit classique :

Le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit représenté par Madame Raphaëlle Alzera-Cabessa 63 rue de Villiers 92208 Neuilly sur Seine en qualité de commissaire aux comptes titulaire.

La durée de la fonction qui est de six exercices, expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2029.

Cinquième résolution

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des différents documents soumis à la présente assemblée et du procès-verbal de celle-ci pour l'accomplissement des formalités légales.

A TITRE EXTRAORDINAIRE

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes, approuve purement et simplement la fusion-absorption du FCP Mitra, par le compartiment Echiquier Agressor de la SICAV Echiquier et les modalités stipulées pour l'évaluation des actifs.

Deuxième résolution

Lecture et approbation des projets de traité de fusion et approbation des fusions qui en découlent ; l'assemblée générale statuant à titre extraordinaire, après avoir pris connaissance du projet de traité de fusion établis par actes sous-seing privés contenant les modalités de l'absorption du FCP Mitra, par le compartiment Echiquier Agressor de la SICAV Echiquier en approuve les termes ainsi que les opérations qui en découlent.

Troisième résolution

L'assemblée générale statuant à titre extraordinaire fixe au 3 juillet 2023, sous réserve du fonctionnement normal des marchés financiers, et sinon dès la reprise des cotations, la date à laquelle seront arrêtés l'actif, le passif et la valeur liquidative de chacune des parts du FCP Mitra et des actions du compartiment Echiquier Agressor de la SICAV Echiquier, qui serviront pour l'évaluation conduisant à la détermination des parités d'échange.

L'Assemblée générale fixe la réalisation de l'opération de fusion au 4 juillet 2023.

Le FCP Mitra se trouvera dissous de plein droit par le seul fait et à partir de la réalisation de la fusion. L'assemblée constate qu'il ne sera procédé à aucune opération de liquidation du FCP étant donné que son passif sera entièrement pris en charge par le compartiment Echiquier Agressor de la SICAV Echiquier créée à cet effet.

L'assemblée générale statuant à titre extraordinaire donne tous pouvoirs au Conseil d'administration pour procéder, sous contrôle du commissaire aux comptes, à l'évaluation des actifs, à la détermination des parités d'échange, à la constatation de la réalisation des opérations de fusion et, d'une manière générale, à l'effet de signer tous actes et remplir toutes formalités nécessaires.

Quatrième résolution

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des différents documents soumis à la présente assemblée et du procès-verbal de celle-ci pour l'accomplissement des formalités légales.

rapport du commissaire aux comptes



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 mars 2023**

SICAV ECHIQUIER
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE A
COMPARTIMENTS
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
FINANCIERE DE L'ECHIQUIER
53, avenue d'Iéna
75116 PARIS

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à compartiments SICAV ECHIQUIER relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à compartiments à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/04/2022 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



SICAV ECHIQUIER

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

1. Contrats financiers de gré à gré au sein du compartiment Echiquier QME

Les contrats financiers de gré à gré du portefeuille sont valorisés selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables. Les prix sont calculés par les contreparties des contrats et validés par la société de gestion à partir de modèles financiers. Les modèles mathématiques appliqués reposent sur des données externes et sur des hypothèses de marché. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion.

2. Titres financiers du portefeuille émis par des sociétés à risque de crédit élevé au sein des compartiments Echiquier Arty SRI, Echiquier Crédit SRI Europe, Echiquier Hybrid Bonds :

Les titres financiers du portefeuille émis par des sociétés à risque de crédit élevé dont la notation est basse ou inexistante sont valorisés selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables. Ces instruments financiers sont valorisés à partir de cours cotés ou contribués par des prestataires de services financiers. Nous avons pris connaissance du fonctionnement des procédures d'alimentation des cours et nous avons testé la cohérence des cours avec une base de données externe. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion.

3. Autres instruments financiers du portefeuille :

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



SICAV ECHIQUIER

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



SICAV ECHIQUIER

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2023.07.06 16:41:45 +0200

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'R. Alezra-Cabessa', written over a light blue horizontal line.

rapport spécial du commissaire aux comptes



**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 31 mars 2023**

SICAV ECHIQUIER
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE A
COMPARTIMENTS
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
FINANCIERE DE L'ECHIQUIER
53, avenue d'Iéna
75116 PARIS

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la SICAV dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE
GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2023.07.06 16:41:27 +0200

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 480 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

comptes annuels agrégés

BILANactif

	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	6 624 033 103,18	7 648 503 084,08
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	5 178 910 925,29	6 188 712 486,55
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	1 150 798 832,75	1 256 388 692,72
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	39 824 909,20	27 016 943,67
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	237 489 031,31	167 695 181,93
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	358 820,00	390 720,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	14 299 391,55	8 299 059,21
Autres opérations	2 351 193,08	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	68,316,731,70	113 433 265,15
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	68 316 731,70	113 433 265,15
Comptes financiers	233 768 643,52	318 202 550,84
Liquidités	233 768 643,52	318 202 550,84
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	6 926 118 478,40	8 080 138 900,07

BILAN passif

	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	7 150 827 980,64	7 991 292 061,74
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	573,06	-
• Report à nouveau	81,39	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-288 262 431,46	* -37 069 307,11
• Résultat de l'exercice	2 414 030,25	** -15 713 220,63
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	6 864 980 233,88	7 938 509 534,00
Instruments financiers	10 839 703,46	6 773 718,88
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	10 839 703,46	6 773 718,88
Autres opérations	-	-
Dettes	47 031 762,89	134 080 792,81
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	47 031 762,89	134 080 792,81
Comptes financiers	3 266 778,17	774 854,38
Concours bancaires courants	3 266 778,17	774 854,38
Emprunts	-	-
Total du passif	6 926 118 478,40	8 080 138 900,07

*Le poste "Plus et moins-values nettes de l'exercice" au 31/03/2022 correspond au cumul des plus et moins-values nettes de l'exercice clos le 31/03/2022 à hauteur de -39 224 833,89 euros et des plus et moins-values nettes de l'exercice clos le 31/12/2021 à hauteur de 2 155 526,78 euros, en attente de l'approbation de leur mise en paiement par l'AG du 08/04/2022.

**Le poste "Résultat de l'exercice" au 31/03/2022 correspond au cumul du résultat de l'exercice clos le 31/03/2022 à hauteur de -15 889 643,18 euros et du résultat de l'exercice clos le 31/12/2021 à hauteur de 176 422,55 euros, en attente de l'approbation de sa mise en paiement par l'AG du 08/04/2022.

HORS-bilan

31.03.2023

31.03.2022

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	186 677 187,81	190 318 761,54
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	126 120 950,55	206 041 790,94
- Marché à terme conditionnel (Options)	22 843 533,55	13 723 176,03
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	41 910 750,00	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 556 246,68	10 330,15
• Produits sur actions et valeurs assimilées	87 272 851,06	10 408 585,34
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	20 396 976,47	4 192 505,25
• Produits sur titres de créances	350 541,65	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	109 576 615,86	14 611 420,74
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-816 188,34	-436 969,10
• Autres charges financières	-79 329,83	-
Total (II)	-895 518,17	-436 969,10
Résultat sur opérations financières (I - II)	108 681 097,69	14 174 451,64
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-104 988 421,02	-30 675 865,42
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	3 692 676,67	-16 501 413,78
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-1 278 646,42	611 770,60
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	2 414 030,25	-15 889 643,18

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Informations communes aux compartiments

Méthode retenue pour l'agrégation des comptes

Les détentions d'un compartiment par un autre sont éliminées au bilan par réduction des postes « Parts d'OPC » et « Capital » à hauteur de la valeur des parts ou actions détenues.

Devise retenue pour l'agrégation des compartiments

La comptabilité de la Sicav est effectuée en euro.

Devise de comptabilité et cours de change retenu pour l'agrégation des comptes

Liste des compartiments	Devise de comptabilité	Agrégation : cours de change retenu
ECHIQUIER AGENOR SRI MID CAP EUROPE	EUR	
ECHIQUIER AGRESSOR	EUR	
ECHIQUIER HYBRID BONDS	EUR	
ECHIQUIER ARTY SRI	EUR	
ECHIQUIER CONVEXITÉ SRI EUROPE	EUR	
ECHIQUIER CREDIT SRI EUROPE	EUR	
ECHIQUIER PATRIMOINE	EUR	
ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE	EUR	
ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH	EUR	
ECHIQUIER ENTREPRENEURS	EUR	
ECHIQUIER QME	EUR	
ECHIQUIER VALUE EURO	EUR	
ECHIQUIER ALPHA MAJOR SRI	EUR	
ECHIQUIER SHORT TERM CREDIT	EUR	
ECHIQUIER WORLD NEXT LEADERS	EUR	
ECHIQUIER AGENOR EURO SRI MID CAP	EUR	

Compartiments ouverts et fermés au cours de l'exercice

Liste des compartiments	Devise de comptabilité	Date de fermeture
ECHIQUIER SPACE	EUR	09/12/2022

armées

Comptes annuels de chaque compartiment

Rappel de l'orientation des placements et de la politique de gestion (*)

Règles et méthodes comptables (*)

Evénement intervenu au cours de l'exercice

Néant.

Compléments d'information (*)

(*) Nous vous invitons à vous reporter aux informations concernant chaque compartiment.

ECHIQUIER AGENOR SRI MID CAP EUROPE

rapport
annuel

COMPARTIMENT DE SICAV ECHIQUIER

Commercialisateur	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUEUR 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Société de gestion	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUEUR 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Dépositaire et conservateur	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
Centralisateur	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers 92208 Neuilly sur Seine. Représenté par Madame Raphaëlle Alezra-Cabessa

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action G	Capitalisation	Capitalisation
Action D	Capitalisation et/ou Distribution	Capitalisation et/ou Distribution
Action I	Capitalisation	Capitalisation
Action IXL	Capitalisation	Capitalisation
Action IXL D	Capitalisation et/ou Distribution	Capitalisation et/ou Distribution

Objectif de gestion :

ECHIQUEUR AGENOR SRI MID CAP EUROPE est un compartiment de sélection de titres ("stock picking"). Il investit dans des petites et moyennes valeurs européennes de croissance, sélectionnées en particulier pour la qualité de leur management.

Cet objectif est associé à une démarche de nature extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'objectif extra-financier est de contribuer à faire progresser les entreprises sur les enjeux ESG en engageant avec elles un dialogue régulier et en partageant avec elles des axes d'amélioration précis et suivis dans le temps.

L'objectif extra-financier du compartiment est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR.

Indicateur de référence :

L'indice MSCI Europe Mid Cap NR est un indicateur représentatif de la gestion d'ECHIQUEUR AGENOR SRI MID CAP EUROPE (code Bloomberg M7EUMC Index). Cet indice représente l'évolution de l'ensemble des actions de sociétés européennes de moyennes capitalisations. Il est calculé en euros, dividendes réinvestis.

L'administrateur MSCI Limited de l'indice de référence MSCI Europe Small Cap est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil de 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégies utilisées

Le compartiment met en œuvre une gestion active et discrétionnaire, orientée vers les marchés des actions de l'Union Européenne. Le compartiment est exposé majoritairement sur des petites et moyennes valeurs européennes.

Afin de permettre l'éligibilité du compartiment au PEA, celui-ci est investi à tout moment à hauteur de 75% minimum en instruments financiers éligibles au PEA.

La gestion d'ECHQUIER AGENOR SRI MID CAP EUROPE s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres « stock picking » obtenue au travers de la mise en œuvre d'un processus qui passe par la rencontre directe avec les entreprises dans lesquelles le compartiment investit.

La société de gestion s'engage à participer aux votes des Assemblées Générales des sociétés présentes en portefeuille de façon systématique. Pour plus d'information, l'investisseur est invité à se référer à la Politique de vote disponible sur le site internet www.lfde.com

S'ensuit une analyse fondamentale de chaque dossier, appuyée par une notation développée en interne et portant sur plusieurs critères que sont notamment :

- la qualité du management de l'entreprise,
- la qualité de sa structure financière,
- la visibilité sur les futurs résultats de l'entreprise,
- les perspectives de croissance de son métier,
- les aspects environnementaux et sociaux l'aspect spéculatif de la valeur.

Les valeurs retenues font l'objet de la fixation d'objectifs de prix d'achat et de prix de vente.

Les dossiers sélectionnés ont ainsi fait l'objet d'un processus très sélectif s'appuyant sur une analyse quantitative et qualitative. La méthodologie impliquant la fixation d'un prix d'achat et d'un prix de vente permet de se positionner sur des dossiers présentant un potentiel d'appréciation future par le marché.

En fonction des convictions du gérant, la construction du portefeuille peut conduire à un portefeuille concentré (moins de 50 valeurs).

Approche ISR mise en oeuvre par le compartiment

L'univers d'investissement de départ est constitué :

- Pour la partie actions, par les petites et moyennes valeurs européennes dont la capitalisation boursière est comprise entre 1 et 10 milliards d'euros, soit environ 860 valeurs;
- Complété pour la partie Titres de Créances Négociables par environ 80 émetteurs entreprises européennes, sur lesquels l'équipe de gestion a déjà investi les dernières années, et qui émettent régulièrement des billets de trésorerie.

Les différents critères présentés ci-dessous sont appliqués à cet univers d'investissement de départ.

Ce compartiment ISR intègre de manière systématique les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance à la gestion financière. Cela a un impact sur la sélection des titres en portefeuille.

Les exemples d'indicateurs retenus pour chacun des critères E, S et G sont les suivants :

- Indicateurs environnementaux : politique environnementale et actions, résultats des plans d'action mis en place par l'entreprise, exposition des fournisseurs aux risques environnementaux, impact positif ou négatif des produits sur l'environnement.
- Indicateurs sociaux : attractivité de la marque employeur, fidélisation des employés, lutte contre la discrimination, protection des salariés, exposition des fournisseurs aux risques sociaux, relations avec la société civile.
- Indicateurs de gouvernance : compétence de l'équipe dirigeante, contre-pouvoirs, respect des actionnaires minoritaires, éthique des affaires.

Le compartiment s'attache à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans leur univers d'investissement (approche « best in universe »). Ce compartiment cherche également à investir dans des sociétés qui entament leur démarche RSE et sont dans une dynamique positive d'amélioration de leurs pratiques ESG (approche « best effort »).

Le compartiment applique deux filtres extra-financiers sur sa sélection de valeurs : après l'exclusion des secteurs et pratiques controversés, ces dernières doivent respecter une note ESG minimum. Ces notations sont déterminées par la société de gestion et appliquées à l'ensemble du portefeuille.

La note ESG est sur 10 et est attribuée à chaque émetteur. Celle-ci est composée de la façon suivante :

- **Gouvernance** : La note de Gouvernance représente environ 60% de la note ESG globale. Il s'agit d'un parti pris historique de La Financière de l'Echiquier qui attache depuis sa création une importance particulière à ce sujet.
 - **Environnement et Social** : Les critères sociaux et environnementaux sont rassemblés en une note de Responsabilité. Le calcul de celle-ci tient compte du type de société concernée :
- pour les valeurs industrielles : les critères sociaux et environnementaux sont équipondérés au sein de la note de Responsabilité.

- pour les valeurs de service : la note "Social" contribue à hauteur de 2/3 dans la note de "Responsabilité" tandis que la note "Environnement" représente 1/3 de la note de "Responsabilité".

Le taux de notation ESG des émetteurs en portefeuille devra toujours être égal à 100%.

Le compartiment applique deux filtres extra-financiers sur sa sélection de valeurs : après l'exclusion des secteurs et pratiques controversés, ces dernières doivent respecter une note ESG minimum. Ces notations sont déterminées par la société de gestion et appliquées à l'ensemble du portefeuille.

La note ESG est sur 10 et est attribuée à chaque émetteur. Celle-ci est composée de la façon suivante :

- **Gouvernance** : La note de Gouvernance représente environ 60% de la note ESG globale. Il s'agit d'un parti pris historique de La Financière de l'Echiquier qui attache depuis sa création une importance particulière à ce sujet.

- **Environnement et Social** : Les critères sociaux et environnementaux sont rassemblés en une note de Responsabilité. Le calcul de celle-ci tient compte du type de société concernée :

- pour les valeurs industrielles : les critères sociaux et environnementaux sont équipondérés au sein de la note de Responsabilité.

- pour les valeurs de service : la note "Social" contribue à hauteur de 2/3 dans la note de "Responsabilité" tandis que la note "Environnement" représente 1/3 de la note de "Responsabilité".

Cette note peut être réduite en cas de controverse significative.

La note ESG minimale est fixée à 5.5/10 pour ce compartiment.

Dans le cas où une entreprise verrait sa notation baisser en dessous du minimum requis par la société de gestion pour le compartiment, la position sur l'émetteur serait cédée dans le meilleur intérêt des actionnaires.

Cette approche ESG aboutit à un taux de sélectivité (réduction de l'univers d'investissement de départ tel que défini plus haut) d'au moins 20%.

Label ISR

De plus, et pour répondre aux exigences du label ISR français, le fonds doit obtenir un meilleur résultat que son indice de référence aux indicateurs suivants :

- Indicateur Environnemental engageant – Intensité des émissions induites (calculé selon la méthodologie WACI de Carbone4 Finance)

- Indicateur de Gouvernance engageant – Score de Controverses ESG (notation mesurant la gestion et la survenance de controverses ESG sur des thèmes comme l'environnement, les droits des consommateurs, les droits de l'homme, les droits du travail, la gestion des fournisseurs ainsi que la gouvernance)

Investissements durables

Un investissement durable répond à trois critères :

- l'activité de l'entreprise contribue de manière positive à un objectif environnemental ou social

- elle ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs

- l'entreprise applique des pratiques de bonne gouvernance

Les investissements considérés comme durables au sens de SFDR représenteront 40% minimum de l'actif net de l'OPC. Le détail de la méthodologie propriétaire appliquée par la société de gestion pour déterminer ce pourcentage est détaillée dans l'annexe SFDR de l'OPC.

Prise en compte des principales incidences négatives

L'équipe de gestion prend en compte les principales incidences négatives en matière de durabilité dans ses décisions d'investissement.

Pour une information plus détaillée sur la prise en compte des principales incidences négatives, l'investisseur est invité à se référer à l'article 4 de la politique SFDR de la société de gestion disponible sur le site internet : www.lfde.com.

Alignement avec la Taxonomie

Le compartiment peut investir dans des activités économiques durables sur le plan environnemental. Cependant, la note ESG attribuée à chaque titre résulte d'une analyse globale prenant également en compte des critères sociaux et de gouvernance. Elle ne permet donc pas une approche ciblée sur un objectif particulier de la Taxonomie européenne ni l'évaluation du degré d'alignement d'un investissement.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Le compartiment s'engage à un alignement de 0% avec la Taxonomie européenne.

Limites méthodologiques :

L'approche en matière d'analyse ISR d'entreprises mise en œuvre par La Financière de l'Echiquier repose sur une analyse qualitative des pratiques environnementales, sociales et de la gouvernance de ces acteurs. Plusieurs limites peuvent être identifiées,

en lien avec la méthodologie de la société de gestion mais aussi plus largement avec la qualité de l'information disponible sur ces sujets.

En effet, l'analyse se fonde en grande partie sur des données qualitatives et quantitatives communiquées par les entreprises elles-mêmes et est donc dépendante de la qualité de cette information. Bien qu'en amélioration constante, les reportings ESG des entreprises restent encore parcellaires et hétérogènes.

Afin de rendre son analyse la plus pertinente possible, la Financière de l'Echiquier se concentre sur les points les plus susceptibles d'avoir un impact concret sur les entreprises étudiées et sur la société dans son ensemble. Ces enjeux clés sont définis au cas par cas et ne sont, par définition, pas exhaustifs.

Enfin, bien que la méthodologie d'analyse de la société de gestion ait pour objectif d'intégrer des éléments prospectifs permettant de l'assurer de la qualité environnementale et sociale des entreprises dans lesquelles il investit, l'anticipation de la survenue de controverses reste un exercice difficile à prévoir, et peuvent l'amener à revoir a posteriori son opinion sur la qualité ESG d'un émetteur en portefeuille.

Par ailleurs, l'approche « best in universe » se base sur une analyse subjective des critères ESG. Ainsi, l'avis de la société de gestion sur les émetteurs peut varier dans le temps.

De plus, l'approche « best effort », qui consiste à sélectionner les émetteurs étant dans une dynamique d'amélioration de leurs pratiques ESG, peut présenter des limites ; il est possible que certains émetteurs ne présentent pas des progrès suffisant par rapport aux attentes.

Pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation mise en œuvre dans le compartiment et ses limites, l'investisseur est invité à se référer au Code de Transparence de La Financière de l'Echiquier disponible sur le site internet www.lfde.com

Alignement avec la Taxonomie

Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales mais ne s'engage pas à réaliser des investissements prenant en compte des critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Il n'est toutefois pas exclu que le compartiment puisse réaliser des investissements sous-jacents qui prennent en compte ces critères.

Dans ce cas, le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'appliquerait uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental et pas à la portion restante des investissements sous-jacents.

2. Les actifs (hors dérivés)

a) Les actions :

ECHIQUIER AGENOR SRI MID CAP EUROPE est investi dans des valeurs de tous secteurs et de toutes tailles de capitalisation. Il est toutefois à noter que le compartiment est investi majoritairement sur des petites et moyennes valeurs européennes – dont la capitalisation boursière est inférieure à 10 milliards d'euros. Le respect de ce critère est apprécié au moment de l'investissement initial dans les valeurs concernées.

ECHIQUIER AGENOR SRI MID CAP EUROPE est principalement investi dans des actions de l'Union Européenne mais pourra avoir recours à des actions en dehors de cette zone dans la limite de 25%.

b) Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Dans la limite de 25 %, le compartiment peut investir :

- dans des titres de créances négociables. L'échéance maximum des titres de créances utilisés dans le cadre de la gestion de la trésorerie du compartiment sera de 5 ans. Les titres court terme ainsi utilisés bénéficient d'une notation Standard & Poor's court terme « Investment grade » ou notation équivalente dans une autre agence de notation. Les TCN réputés « spéculatifs » ou non notés sont autorisés dans la limite de 10%.
- dans des titres obligataires. Dans ce cadre, une attention particulière sera portée à la qualité de crédit des entreprises émettant ces titres. Les titres concernés sont des titres réputés « Investment grade » à savoir notés au minimum BBB- par Standard & Poor's ou équivalent ou considérés comme tels par l'équipe de gestion. La maturité maximum des titres obligataires est de 10 ans. Les obligations réputées « spéculatives » ou non notées sont autorisées dans la limite de 10%. La gestion ne se fixe pas de limite dans la répartition entre émetteurs souverains et privés.

Lors de l'acquisition et du suivi en cours de vie des titres, l'appréciation du risque de crédit repose sur la recherche et l'analyse interne de La Financière de l'Echiquier ainsi que sur les notations proposées par les agences.

Lorsque les titres sont réputés spéculatifs ou non notés, leurs émetteurs appartiennent à des groupes suivis par la recherche interne de La Financière de l'Echiquier.

Les notations mentionnées ci-dessus sont celles retenues par le gérant lors de l'investissement initial. En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, le gérant effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée. Les limites d'investissement définies en fonction de l'appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être légèrement modifiées en fonction de l'analyse propre de l'équipe de gestion.

3. Investissement en titres d'autres Organismes de Placements Collectifs

Le compartiment ne pourra pas investir plus de 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens et en fonds d'investissement à vocation générale. Il s'agira d'OPC de toute classification AMF sous réserve de ne pas être en contradiction avec la stratégie d'investissement. Il peut s'agir d'OPC gérés par la société de gestion ou par une société liée.

4. Instruments dérivés

Le compartiment peut intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés européens, non réglementés et/ou de gré à gré. Dans ce cadre, il pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille ; il pourra, en outre, prendre des positions en vue de l'exposer à des secteurs d'activité, à des actions ainsi qu'à des titres ou valeurs assimilées, à des indices afin de respecter l'objectif de gestion. Le compartiment pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille au risque de change.

Ces opérations seront effectuées dans la limite d'une fois l'actif du compartiment.

Les instruments financiers sont conclus avec des intermédiaires sélectionnés par la Société de Gestion qui ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du compartiment de la SICAV.

5. Titres intégrant des dérivés

Le gérant pourra investir sur des titres intégrant des dérivés (warrants, bon de souscription, obligations convertibles, etc...) négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré. Aucune contrainte de notation ne s'applique aux obligations convertibles. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille à des secteurs d'activité, zones géographiques, taux, actions (tous types de capitalisation), change, titres et valeurs mobilières assimilés ou indices dans le but de réaliser l'objectif de gestion.

Le recours à des titres intégrant des dérivés, par rapport aux autres instruments dérivés énoncés ci-dessus, sera justifié notamment par la volonté du gérant d'optimiser la couverture ou, le cas échéant, la dynamisation du portefeuille en réduisant le coût lié à l'utilisation de ces instruments financiers afin d'atteindre l'objectif de gestion.

Dans tous les cas, le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne pourra dépasser plus de 10% de l'actif net. Le risque lié à ce type d'investissement sera limité au montant investi pour l'achat.

6. Dépôts

Néant.

7. Emprunt d'espèces

Le compartiment de la SICAV peut être emprunteur d'espèces. Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, il peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/ rachats, ...) dans la limite de 10%.

8. Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres

Néant.

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Risque de perte en capital :

La perte en capital se produit lors de la vente d'un titre à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

Risque actions :

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de l'OPC est exposé, baissent, la valeur liquidative de l'OPC pourra baisser.

Risque lié à l'investissement dans des actions de petite et moyenne capitalisation :

Sur les marchés de petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPC peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque de gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire appliqué à l'OPC repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance de l'OPC peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative de l'OPC peut en outre avoir une performance négative.

Risque de taux :

La valeur liquidative de l'OPC pourra baisser si les taux d'intérêt augmentent.

Risque de crédit :

Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPC, peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change :

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque de durabilité ou risque lié à l'investissement durable : Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance durable (par exemple, le changement climatique, la santé et la sécurité, les entreprises qui ne respectent pas les règles, telles que des sanctions pénales graves, etc.) qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement de l'OPCVM, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Souscripteurs concernés :

- Action A : Tous souscripteurs
- Action G : Réservée à la commercialisation par des intermédiaires financiers
- Action D : Réservée aux investisseurs résidant en Belgique ou au Luxembourg
- Action I : Réservée aux investisseurs institutionnels
- Action IXL : Réservée aux investisseurs institutionnels
- Action IXL D : Réservée aux investisseurs institutionnels

Profil de l'investisseur type :

Le compartiment s'adresse à des personnes physiques ou des investisseurs institutionnels conscients des risques inhérents à la détention d'actions d'un tel OPCVM, risque élevé dû à l'investissement en actions européennes.

ECHQUIER AGENOR SRI MID CAP EUROPE peut servir de support à des contrats individuels d'assurance vie à capital variable, libellés en unités de comptes.

ECHQUIER AGENOR SRI MID CAP EUROPE peut servir de support d'investissement à des OPCVM gérés par La Financière de l'Echiquier.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ECHQUIER AGENOR SRI MID CAP EUROPE dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de ses besoins d'argent actuels et à 5 ans, mais également de son souhait de prendre ou non des risques sur les marchés actions. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du compartiment.

Durée de placement recommandée

Supérieure à 5 ans.

Dominante fiscale :

Le compartiment est éligible au PEA.

Indications sur le régime fiscal :

Le prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession d'action(s) d'un compartiment de la SICAV. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution de l'actionnaire ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, ou la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans cette SICAV, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'action(s) de compartiment(s) de la SICAV peuvent être soumis à taxation.

Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat d'action(s) de compartiments de la SICAV d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de Gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat d'action(s) d'un compartiment de la SICAV.

La SICAV propose au travers des différents compartiments des actions de capitalisation et de distribution, il est recommandé à chaque investisseur de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans son pays de résidence, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas ...). Les règles

applicables aux investisseurs résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Aux termes de la réglementation fiscale américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), les investisseurs pourraient être tenus de fournir à l'OPC, à la société de gestion ou à leur mandataire et ce, afin que soient identifiées les « US Person » au sens de FATCA, des renseignements notamment sur leur identité personnelle et lieux de résidence (domicile et résidence fiscale). Ces informations pourront être transmises à l'administration fiscale américaine via les autorités fiscales françaises. Tout manquement par les investisseurs à cette obligation pourrait résulter en un prélèvement forfaitaire à la source de 30% imposé sur les flux financiers de source américaine. Nonobstant les diligences effectuées par la société de gestion au titre de FATCA, les investisseurs sont invités à s'assurer que l'intermédiaire financier qu'ils ont utilisé pour investir dans l'OPC bénéficie lui-même du statut dit de Participating FFI. Pour plus de précisions, les investisseurs pourront se tourner vers un conseiller fiscal.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible auprès de www.lfde.com ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de : LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER, 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.*
- *Date d'agrément par l'AMF de la Sicav : 3 décembre 2018.*
- *Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 6 février 2004.*
- *Date de création de la Sicav : 4 décembre 2018.*
- *Date de création du compartiment : 27 février 2004.*

rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2023 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 mars 2023. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion de la Sicav durant cet exercice.

L'année 2022 a été très difficile pour les fonds croissance, dans un contexte de remontée brutale et inédite des taux d'intérêt.

L'inflation, jugée transitoire par les banques centrales en 2021 s'est avérée être beaucoup plus structurelle qu'anticipé contraignant les autorités monétaires à adopter une attitude toujours plus restrictive tout au long de l'année.

Après presque une décennie de baisse ininterrompue des taux d'intérêt, qui a permis d'amplifier le rendement des marchés actions via une hausse continue des multiples de valorisation, le retour aux moyennes a été très brutal. Le mouvement haussier des taux long a effacé la baisse des 10 dernières années.

Malgré un mois de mars agité, le début d'année 2023 a été plus robuste sur les marchés, dans le sillage de données macro-économiques positives et bien meilleures qu'initialement anticipé par les économistes.

Dans ce contexte, Echiquier Agenor termine en baisse de -8,5%, sous performant son indice de plus de 5 points.

Le fonds a principalement souffert de son positionnement croissance et qualité, avec un de-rating supérieur à 30%, ramenant la valorisation des titres en portefeuille à 13x l'EBITDA attendu sur les 12 prochains mois contre 21x en début d'année 2022. La valorisation moyenne du portefeuille ressort en décote de près de 20% sur sa moyenne des 10 dernières années.

Ainsi, nos valeurs de croissance qui avaient nettement surperformé en 2021 font partie des plus mauvaises performances (DECHRA, CRODA, SARTORIUS).

Quelques déceptions sur des titres en portefeuille ont également pesé sur la performance, à l'image de GN STORE principal détracteur. Nous avons soldé notre position en raison d'une performance décevante dans les deux métiers du groupe et d'un bilan très tendu après l'acquisition de Steel Series. ALLFUNDS a souffert d'un contexte de marché défavorable et d'une forte dépréciation de son multiple de valorisation. Nous avons également cédé la valeur. Nous avons aussi souffert de l'annonce de l'augmentation de capital de NEOEN. Ce producteur d'énergie renouvelable a levé 750mEUR en mars pour financer son ambitieux plan de croissance qui devrait permettre à horizon 2025 de doubler par sa capacité de production à 10GW. Enfin OVH a été impacté par des inquiétudes sur un éventuel ralentissement des investissements des sociétés technologiques dans leur infrastructure Cloud, en raison d'un accès plus restrictif au financement post faillite de SVB.

A l'inverse, plusieurs titres du portefeuille ont enregistré des parcours satisfaisants. Parmi les principaux contributeurs à la performance, on retrouve MONCLER. Le groupe de luxe italien bénéficie d'un excellent momentum opérationnel et d'une situation plus favorable en Chine suite à la réouverture. EDENRED a régulièrement révisé à la hausse ses prévisions de croissance et de rentabilité. Son modèle économique profite des tensions inflationnistes et des hausses de taux. BEIJER REF a finalisé son acquisition transformante aux Etats-Unis et reste dans une dynamique opérationnelle excellente. Nos valeurs plus exposées au cycle ont également très bien performé (ALTEN, INTERPUMP, VAT) sur la période.

En termes de mouvements, nous avons réduit notre exposition aux valeurs à haut multiple (SARTORIUS, ZEISS) et notre exposition cyclique profitant des excellentes performances depuis le début d'année 2022 (INTERPUMP, AALBERTS notamment). Nous avons également finalisé notre sortie en DIASORIN en raison de chiffres décevants et d'un retard sur les lancements de nouvelles plateformes qui pourrait mettre en risque leurs objectifs 2025.

En contrepartie, nous avons initié des positions sur plusieurs valeurs en tirant profit de la volatilité du marché et de niveaux de valorisation attractifs : VAT qui permet d'exposer le fonds au marché des semi via une valeur de grande qualité, IMCD, un distributeur de chimie de spécialité et ADDTECH, société industrielle suédoise opérant sur des marchés de niche porteurs avec une stratégie de bolt on fortement créatrice de valeur.

2022 aura été une année éprouvante pour notre style de gestion marquée par une compression des multiples de valorisation sans précédent sur les valeurs de croissance. 2023 a débuté tout autrement. L'épisode du stress bancaire a eu d'importantes conséquences sur le marché des taux d'intérêt. Les taux longs se sont détendus et les marchés n'anticipent plus qu'un nombre limité de hausse de taux d'ici la fin de l'année en raison d'un risque accru de ralentissement économique.

Dans ce contexte, le positionnement du fonds sur des valeurs de qualité présentant des profils de croissance résiliente et peu dépendantes du cycle économique nous semble adéquat.

Performances parts vs Indice

Code ISIN Part	Libelle Part Reporting	Performances parts	Performances indice
FR0010321810	ECHIQUIER AGENOR SRI MID CAP EUROPE A	-8,46%	-3,49%
FR0010581710	ECHIQUIER AGENOR SRI MID CAP EUROPE G	-7,50%	-3,49%
FR0011188259	ECHIQUIER AGENOR SRI MID CAP EUROPE I	-6,93%	-3,49%
FR0013406998	ECHIQUIER AGENOR SRI MID CAP EUROPE IXL	-6,65%	-3,49%
FR0050001207	ECHIQUIER AGENOR SRI MID CAP EUROPE D	-7,87%	-3,49%

Les performances passées ne présagent pas des performances futures.

Mouvements principaux :

Achats : AMUNDI SERENITE PEA IC (FR0010173237) – BNP PARIBAS MOIS ISR - Privilège (FR0014001ES6)

Ventes : AMUNDI SERENITE PEA IC (FR0010173237) – ROCKWOOL (DK0010219153)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR

Quote part des titres éligibles PEA :

	MIN	MAX	MOYENNE	Au 31/03/2023
Echiquier Agenor Sri Mid Cap Euro	75,27	78,88	77,07	76,52

Renseignements réglementaires :

- Votre OPC n'a pas d'engagement sur les marchés dérivés.
- Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.
- Votre OPC détient des parts d'OPC gérés par La Financière de l'Echiquier ou des sociétés liées :
- 2 000 Echiquier Impact Europe F

Présentation de notre politique générale :

Depuis 2007, La Financière de l'Echiquier intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa méthodologie de sélection de valeurs. Cette approche est menée de façon transversale pour tous les fonds actions La Financière de l'Echiquier. Cette évaluation se fait sur la base d'entretiens ISR spécifiques menés avec les personnes clés de l'entreprise. Nous n'avons pas recours aux agences de notation. Les entretiens ISR sont par ailleurs, systématiquement conduits en binôme avec le gérant ou l'analyste financier qui suit le cas d'investissement et l'un des membres de l'équipe ISR. A l'issue de chaque entretien, une note reflétant notre appréciation de chaque entreprise est établie. Elle fait l'objet d'une révision lors des entretiens de suivi que nous réalisons en moyenne tous les deux ans. Tous les comptes rendus d'entretiens ISR et les notations extra financières des valeurs sont archivés dans notre base de données propriétaire.

Politique ESG :

Dans le cadre du fonds, nous nous attachons à appliquer la politique générale en réalisant, dans le plus de cas possible, une analyse extra financière des valeurs en portefeuilles. Cette analyse se fonde sur des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance et donne lieu à une notation ISR, revue en moyenne tous les 3 ans. La notation ISR attribuée aux valeurs du fonds ne constitue pas un motif d'exclusion.

Des informations plus précises sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique :

<https://www.lfde.com/la-societe/investissement-responsable/>

Politique d'exécution des ordres :

Cette politique consiste tout particulièrement à sélectionner des intermédiaires de marché, établissements spécialement agréés pour exécuter les ordres sur le marché. Cette sélection est effectuée afin d'obtenir des intermédiaires la « meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apporter aux porteurs ou actionnaires d'OPCVM.

Le choix des intermédiaires est effectué selon des critères précis et revus deux fois par an en fonction des opinions exprimés par les participants au comité de sélection des intermédiaires :

- 1 - capacité à trouver de la liquidité et qualité d'exécution
- 2 - aide à la rencontre des entreprises
- 3 - le bon dénouement des opérations
- 4 - qualité de l'analyse et du support vente.

Pour plus d'information et conformément à la réglementation, vous pouvez consulter la Politique d'exécution établis par La Financière de l'Echiquier dans le cadre de la gestion de ses OPCVM sur le site internet de la société de gestion

Politique de vote :

Nous vous informons que notre politique de droit de vote est disponible en ligne sur notre site internet.

Le porteur de part peut consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site internet de la société de gestion.

Ce document précise les conditions dans lesquelles la société de gestion a eu recours pour l'exercice précédent à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécutions d'ordres.

La société de gestion LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER calcule le risque global des OPCVM selon la méthode du calcul de l'engagement.

Suite à la transposition de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (ou « Directive OPCVM 5 »), l'ESMA a adopté le 31 mars 2016, ses orientations sur les dispositions relatives à la rémunération des gérants d'OPCVM. Les orientations s'appliquent aux sociétés de gestion d'OPCVM à compter du 1er janvier 2017, pour les bonus payés en 2018.

Dans ce cadre, LFDE a mis à jour sa politique de rémunération. La Financière de l'Echiquier a adapté sa politique de rémunération sur la composante variable, afin de permettre une gestion saine et efficace des risques mais également de permettre un contrôle des comportements des collaborateurs exposés dans leur fonction, à la prise de risque.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPCVM qu'elle gère et à ceux des investisseurs dans ces OPCVM, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération a été mise en place afin de :

- supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion ;
- supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché dans lequel elle opère ;
- assurer l'attractivité, le développement et la conservation d'employés motivés et qualifiés.

Le personnel de LFDE perçoit une rémunération comprenant une composante fixe et une composante variable, dûment équilibrées, faisant l'objet d'un examen annuel et basées sur la performance individuelle ou collective. Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par les Administrateurs de la Société de Gestion. Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : www.lfde.com. Une copie manuscrite de cette politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande.

Données 2022 :

	Nombre de Brut annuel 2022	Somme de Brut annuel 2022 (12 mois)	Somme de Bonus 2022 (Versé 01/2023) Estimé	Dont =>	Différé	
					Nombre	Montant variable différé
Risk Taker	28	4 035 000	4 006 000		6	880 000
Non risk taker	114	8 159 400	3 618 300			
Total général	142	12 194 000	7 624 300			880 000
		<i>Brut annuel sans prorata de durée</i>				

SFDR : Article 8 (cf annexe)

comptes
annuels

BILANactif

	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	1 596 625 678,86	2 002 224 042,43
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 457 921 382,37	1 893 672 931,41
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	138 704 296,49	108 551 111,02
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	543 716,44	20 355 828,37
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	543 716,44	20 355 828,37
Comptes financiers	27 875 657,79	35 280 259,54
Liquidités	27 875 657,79	35 280 259,54
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	1 625 045 053,09	2 057 860 130,34

BILAN passif

	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	1 695 863 978,38	2 002 950 063,01
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	504,26	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-67 957 401,38	* 36 441 833,65
• Résultat de l'exercice	-6 855 586,12	-5 675 424,50
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	1 621 051 495,14	2 033 716 472,16
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	3 993 557,95	24 143 658,18
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	3 993 557,95	24 143 658,18
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	1 625 045 053,09	2 057 860 130,34

* Le poste "Plus et moins-values nettes de l'exercice" au 31/03/2022 correspond au cumul des PMV nettes de l'exercice clos le 31/03/2022 à hauteur de 35 971 614,98 euros et des PMV nettes de l'exercice clos le 31/12/2021 à hauteur de 470 218,67 euros, en attente de l'approbation de leur mise en paiement par l'AG du 08/04/2022.

HORS-bilan

31.03.2023

31.03.2022

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	95 498,01	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	20 703 769,42	2 749 454,35
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	6 871,85	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	20 806 139,28	2 749 454,35
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-68 592,63	-37 261,51
• Autres charges financières	-24 517,97	-
Total (II)	-93 110,60	-37 261,51
Résultat sur opérations financières (I - II)	20 713 028,68	2 712 192,84
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-26 593 902,00	-8 863 849,93
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-5 880 873,32	-6 151 657,09
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-974 712,80	476 232,59
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-6 855 586,12	-5 675 424,50

- Europe sauf France : extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.
extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.
- France : extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.
- Contributeurs : extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.
- Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.
- Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent:
- Asie-Océanie :extraction à 12 h
- Amérique :extraction J+1 à 9 h
- Europe (sauf France) :extraction à 19 h 30
- France :extraction à 18 h

Méthode de comptabilisation

- Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé, à l'exception des compartiments Echiquier Hybrid Bonds et Echiquier Convexité Europe qui utilisent la méthode des coupons courus.
- La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais exclus.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Action A 2,392 % TTC maximum
		Action G 1,35 % TTC maximum
		Action D 1,75% TTC maximum
		Action I 1,00 % TTC maximum
		Action IXL D 0,70% TTC maximum
		Action IXL 0,70 % TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(*)

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	0,40 % TTC de maximum pour les actions
Commission de surperformance	Actif net	Action A Néant
		Action G Néant
		Action D Néant
		Action I Néant
		Action IXL D Néant
		Action IXL Néant

(*) Le compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans d'autres OPC dont les frais de gestion maximum seront de 2,392 %. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la société de gestion.

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier; les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le compartiment) exceptionnels et non récurrents sont imputées au compartiment.

En sus des frais ci-dessus, d'autres frais peuvent être supportés par le compartiment dans certaines circonstances tels que des coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit, sous réserve que ces frais soient systématiquement inférieurs aux montants recouverts.

De plus, des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au compartiment. Des informations complémentaires sur le fonctionnement de ces frais de recherche sont disponibles auprès de la société de gestion.

Devise de comptabilité

La devise de comptabilisation du compartiment est l'Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action G	Capitalisation	Capitalisation
Action D	Capitalisation et/ou Distribution	Capitalisation et/ou Distribution
Action I	Capitalisation	Capitalisation
Action IXL	Capitalisation	Capitalisation
Action IXL D	Capitalisation et/ou Distribution	Capitalisation et/ou Distribution



2 évolutionactif net

	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	2 033 716 472,16	2 884 467 380,43
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	255 747 529,95	121 661 968,19
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-505 334 773,08	-464 161 768,79
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	101 681 243,11	76 832 034,86
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-174 566 832,70	-38 041 761,83
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-6 087 256,43	-2 396 702,01
Différences de change	-14 716 243,86	-2 186 616,61
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-63 033 445,73	-536 306 404,99
- Différence d'estimation exercice N	62 073 219,36	125 106 665,09
- Différence d'estimation exercice N-1	125 106 665,09	661 413 070,08
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-474 324,96	* -
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-5 880 873,32	-6 151 657,09
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	1 621 051 495,14	2 033 716 472,16

* La distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes au titre de l'exercice clos le 31/12/2021 interviendra postérieurement au 31/03/2022, compte tenu de la tenue de l'assemblée générale d'approbation des comptes en date du 08/04/2022.

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	27 875 657,79
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	27 875 657,79	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	GBP	SEK	CHF	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	230 240 635,98	149 957 067,35	68 837 076,43	39 572 678,74
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	149 940,87	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	19,87
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	543 716,44
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Souscription à recevoir	301 373,65
Coupons a recevoir	242 342,79
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	3 993 557,95
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Achats reglements differes	2 481 464,19
RACHAT à payer	983 142,28
Frais provisionnes	448 592,11
Provision pour frais de recherche	80 359,37
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachatée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Action A / FR0010321810	441 487,75	175 599 271,22	593 659,413	236 510 466,82
Action D / FR0050001207	131,369	9 947,26	17 010,893	1 399 937,66
Action I / FR0011188259	14 633,444	42 380 457,78	57 197,782	165 801 861,18
Action G / FR0010581710	9 957,344	4 455 533,59	80 486,208	36 015 331,76
Action IXL / FR0013406998	26 900	33 302 320,10	54 477,664	65 607 175,66
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0010321810		3 175,33		-
Action D / FR0050001207		14,70		-
Action I / FR0011188259		1 023,03		-
Action G / FR0010581710		199,94		-
Action IXL / FR0013406998		1 419,98		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0010321810		3 175,33		-
Action D / FR0050001207		14,70		-
Action I / FR0011188259		1 023,03		-
Action G / FR0010581710		199,94		-
Action IXL / FR0013406998		1 419,98		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0010321810		-		-
Action D / FR0050001207		-		-
Action I / FR0011188259		-		-
Action G / FR0010581710		-		-
Action IXL / FR0013406998		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
---	---

Catégorie d'action :	
----------------------	--

Action A / FR0010321810	2,39
-------------------------	------

Action D / FR0050001207	1,75
-------------------------	------

Action I / FR0011188259	0,74
-------------------------	------

Action G / FR0010581710	1,35
-------------------------	------

Action IXL / FR0013406998	0,44
---------------------------	------

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
--	---------

Catégorie d'action :	
----------------------	--

Action A / FR0010321810	-
-------------------------	---

Action D / FR0050001207	-
-------------------------	---

Action I / FR0011188259	-
-------------------------	---

Action G / FR0010581710	-
-------------------------	---

Action IXL / FR0013406998	-
---------------------------	---

Rétrocession de frais de gestion :	
------------------------------------	--

- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
--	---

- Ventilation par Opc "cible" :	
---------------------------------	--

- Opc 1	-
---------	---

- Opc 2	-
---------	---

- Opc 3	-
---------	---

- Opc 4	-
---------	---

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capitalnéant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc **1 966 040,00**

- autres instruments financiers -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	31.03.2023	31.03.2022
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-6 855 586,12	-5 675 424,50
Total	-6 855 586,12	-5 675 424,50

Action A / FR0010321810	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-10 941 923,90	-5 344 826,25
Total	-10 941 923,90	-5 344 826,25
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action D / FR0050001207	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-15 980,45	-17 209,54
Total	-15 980,45	-17 209,54
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action I / FR0011188259	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 023 465,27	-230 965,58
Total	1 023 465,27	-230 965,58
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action G / FR0010581710	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-50 446,20	-155 929,28
Total	-50 446,20	-155 929,28
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action IXL / FR0013406998	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	3 129 299,16	73 506,15
Total	3 129 299,16	73 506,15
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	31.03.2023	31.03.2022
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	504,26	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-67 957 401,38	35 971 614,98
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-67 956 897,12	35 971 614,98

Action A / FR0010321810	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-39 650 245,91	19 389 227,29
Total	-39 650 245,91	19 389 227,29
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action D / FR0050001207	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	93 756,21
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	410,86
Capitalisation	-136 248,36	-
Total	-136 248,36	94 167,07
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	56 479,645
Distribution unitaire	-	1,66

Action I / FR0011188259	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-9 235 604,43	6 602 234,92
Total	-9 235 604,43	6 602 234,92
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action G / FR0010581710	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-1 496 290,64	1 297 009,11
Total	-1 496 290,64	1 297 009,11
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action IXL / FR0013406998	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-17 438 507,78	8 588 976,62
Total	-17 438 507,78	8 588 976,62
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 27 février 2004.

Devise					
EUR	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Actif net	1 621 051 495,14	2 033 716 472,16	2 884 467 380,43	2 507 216 599,66	1 342 178 355,34

Action A / FR0010321810	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre d'actions en circulation	2 315 475,253	2 467 646,916	2 685 268,25	2 377 762,03	1 590 138,725
Valeur liquidative	405,90	443,40	541,41	469,44	413,08
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-21,84	5,69	34,30	1,50	-3,84

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1^{er} janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action D / FR0050001207	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre d'actions en circulation	39 600,121	56 479,645	58 719,645	-	-
Valeur liquidative	76,8	94,22	114,87	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	1,66	8,32	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-3,84	-0,30	-0,84	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1^{er} janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ECHIQUIER AGENOR SRI MID CAP EUROPE

Action I / FR001188259	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre d'actions en circulation	74 992,206	117 556,544	153 404,05	218 084,577	158 201,148
Valeur liquidative	2 961,00	3 181,35	3 868,71	3 301,34	2 856,01
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-109,50	54,19	300,21	60,35	20,62

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1^{er} janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action G / FR0010581710	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre d'actions en circulation	78 650,689	149 179,553	236 333,026	354 799,887	159 343,573
Valeur liquidative	454,95	491,83	598,96	513,9	447,25
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-19,66	7,64	43,60	6,67	1,03

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1^{er} janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ECHIQUIER AGENOR SRI MID CAP EUROPE

Action IXL / FR0013406998	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre d'actions en circulation	339 339,808	366 917,472	427 209,462	356 253,837	137 114,469
Valeur liquidative	1 238,62	1 326,9	1 612,4	1 371,69	1 183,06
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-42,16	23,60	129,52	28,70	23,80

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1^{er} janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action J / FR0013392396	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre d'actions en circulation	-	-	-	-	1
Valeur liquidative	-	-	-	-	1 357,52
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-	-	4,26

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1^{er} janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 31.03.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
SE0011337708	AAK AB	PROPRE	3 373 611,00	56 233 844,28	SEK	3,47
NL0000852564	AALBERTS BR BEARER SHS	PROPRE	852 767,00	37 018 615,47	EUR	2,28
ES0125220311	ACCIONA SA	PROPRE	60 326,00	11 142 212,20	EUR	0,69
SE0014781795	ADDTECH AB	PROPRE	1 038 551,00	17 745 042,68	SEK	1,09
FR0000071946	ALTEN	PROPRE	489 928,00	71 970 423,20	EUR	4,44
DE0005158703	BECHTLE	PROPRE	1 536 484,00	67 589 931,16	EUR	4,17
SE0015949748	BEIJER REF AB	PROPRE	2 790 372,00	45 049 188,12	SEK	2,78
FR0013280286	BIOMERIEUX SA	PROPRE	500 728,00	48 570 616,00	EUR	3,00
DE0005313704	CARL ZEISS MEDITEC	PROPRE	234 677,00	30 038 656,00	EUR	1,85
GB00BJFFLV09	CRODA INTERNATIONAL PLC	PROPRE	586 955,00	43 373 327,92	GBP	2,68
DE0005470306	CTS EVENTIM AKT	PROPRE	324 467,00	18 640 629,15	EUR	1,15
GB0009633180	DECHRA PHARMACEUTICALS	PROPRE	1 112 434,00	33 524 195,15	GBP	2,07
GB0001826634	DIPLOMA PLC	PROPRE	1 388 479,00	44 369 431,86	GBP	2,74
FR0010908533	EDENRED	PROPRE	1 209 017,00	65 939 787,18	EUR	4,07
FR0012435121	ELIS SA	PROPRE	1 813 525,00	31 990 581,00	EUR	1,97
NL0006294274	EURONEXT	PROPRE	841 486,00	59 392 081,88	EUR	3,66
GB0004052071	HALMA PLC	PROPRE	1 739 986,00	44 105 632,51	GBP	2,72
NL0010801007	IMCD B.V	PROPRE	307 196,00	46 202 278,40	EUR	2,85
IT0001078911	INTERPUMP GROUP	PROPRE	962 269,00	49 701 193,85	EUR	3,07
CH0006372897	INTERROLL HOLDING N	PROPRE	4 853,00	16 067 269,03	CHF	0,99
IT0004965148	MONCLER SPA	PROPRE	1 362 146,00	86 550 756,84	EUR	5,34
FR0011675362	NEOEN SPA	PROPRE	2 299 041,00	66 557 236,95	EUR	4,11
FR0014005HJ9	OVH GROUPE	PROPRE	1 986 092,00	22 859 918,92	EUR	1,41
IT0003828271	RECORDATI INDUSTRIA CHIMICA E	PROPRE	1 229 227,00	47 890 683,92	EUR	2,95
FR0000130395	REMY COINTREAU	PROPRE	152 034,00	25 541 712,00	EUR	1,58

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
DK0060634707	ROYAL UNIBREW SHS	PROPRE	98 155,00	7 879 384,92	DKK	0,49
FR0013154002	SARTORIUS STEDIM BIOTECH	PROPRE	64 168,00	18 095 376,00	EUR	1,12
DE000A12DM80	SCOUT 24 AG	PROPRE	905 698,00	49 541 680,60	EUR	3,06
GG00BQZCBZ44	SHURGARD SELF STORAGE LIMITED	PROPRE	510 335,00	22 505 773,50	EUR	1,39
DK0060495240	SIMCORP	PROPRE	455 081,00	31 693 293,82	DKK	1,96
GB00B1WY2338	SMITHS GROUP	PROPRE	1 507 161,00	29 419 933,56	GBP	1,81
GB00BWFGQN14	SPIRAX-SARCO ENGINEERING PLC	PROPRE	262 938,00	35 448 114,98	GBP	2,19
SE0005190238	TELE2 B	PROPRE	3 371 365,00	30 928 992,27	SEK	1,91
CH0311864901	VAT GROUP LTD	PROPRE	159 533,00	52 769 807,40	CHF	3,26
AT0000831706	WIENERBERGER	PROPRE	1 071 377,00	28 541 483,28	EUR	1,76
FR0011981968	WORLDFLINE	PROPRE	1 611 667,00	63 032 296,37	EUR	3,89
Total Action				1 457 921 382,37		89,94
O.P.C.V.M.						
FR0010173237	AMUNDI SERENITE PEA I C	PROPRE	12 413,00	136 738 256,49	EUR	8,44
FR0014000TH9	ECHIQUEUR CLIMATE & BIODIVERSITY IMPACT EUROPE F	PROPRE	2 000,00	1 966 040,00	EUR	0,12
Total O.P.C.V.M.				138 704 296,49		8,56
Total Valeurs mobilières				1 596 625 678,86		98,49
Liquidités						
AUTRES						
	DEBITEUR DIV EUR	PROPRE	-80 359,37	-80 359,37	EUR	-0,00
Total AUTRES				-80 359,37		-0,00
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	-983 142,28	-983 142,28	EUR	-0,06
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	-2 481 464,19	-2 481 464,19	EUR	-0,15
	BANQUE DKK BPP	PROPRE	148,03	19,87	DKK	0,00
	BANQUE EUR BPP	PROPRE	27 875 637,92	27 875 637,92	EUR	1,72
	SOUS RECEV EUR BPP	PROPRE	301 373,65	301 373,65	EUR	0,02
Total BANQUE OU ATTENTE				24 712 424,97		1,52
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-424 013,86	-424 013,86	EUR	-0,03
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-1 003,35	-1 003,35	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-9 121,81	-9 121,81	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-10 492,53	-10 492,53	EUR	-0,00

ECHIQUIER AGENOR SRI MID CAP EUROPE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-3 960,56	-3 960,56	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				-448 592,11		-0,03
Total Liquidites				24 183 473,49		1,49
Coupons						
Action						
GB0009633180	DECHRA PHARMACEUTI	ACHLIG	1 054 804,00	149 940,87	GBP	0,01
FR0013154002	SARTORIUS STEDIM	ACHLIG	64 168,00	92 401,92	EUR	0,01
Total Action				242 342,79		0,01
Total Coupons				242 342,79		0,01
Total ECHIQUIER AGENOR SRI MID CAP EUROPE				1 621 051 495,14		100,00

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe

Identifiant d'entité juridique : 9695003F9ARCU62L0A03

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE 	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 40% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

La stratégie d'investissement responsable du fonds est basée sur des critères ESG mettant en évidence les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier, telles que la réduction de l'impact environnemental des entreprises en matière de pollution de l'air, la protection de la biodiversité, la prise en compte par les entreprises des risques environnementaux ou encore l'amélioration des conditions de travail, la protection des employés, la lutte contre les discriminations.

L'intégralité des positions du portefeuille ont bénéficié d'une analyse extra financière.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Indicateurs	31/03/2023
Notation ESG	
Note ESG (source LFDE)	6,7/10
Note Environnement (source LFDE)	5,8/10
Note Social (source LFDE)	5,5/10
Note Gouvernance (source LFDE)	7,4/10
Autres indicateurs*	
Intensité Carbone des Emissions Induites (source Carbon4 Finance)	77,5
Ratio Emissions Economisées sur Emissions Induites (source Carbon4 Finance)	0,08
Score de Controverses ESG (source MSCI ESG Research) : ou un score de 10/10 indique l'absence de controverses	8,6/10
Signataires du Pacte Mondial des Nations Unies	46,1%
Taux de Rotation des Effectifs	14,2%

**Le calcul de ces indicateurs peut être basé sur des données estimées*

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Indicateurs	31/03/2022	31/03/2023	Minimum attendus
Notation ESG			
Note ESG (source LFDE)	6,5/10	6,7/10	5,5/10
Note Environnement (source LFDE)	6,3/10	5,8/10	/
Note Social (source LFDE)	5,6/10	5,5/10	/
Note Gouvernance (source LFDE)	7,0/10	7,4/10	/
Autres indicateurs*			
Intensité Carbone des Emissions Induites (source Carbon4 Finance)	107,6	77,5	/
Ratio Emissions Economisées sur Emissions Induites (source Carbon4 Finance)	0,13	0,08	/
Score de Controverses ESG (source MSCI ESG Research) : ou un score de 10/10 indique l'absence de controverses	8,9/10	8,6/10	/
Signataires du Pacte Mondial des Nations Unies	48,9%	46,1%	/
Taux de Rotation des Effectifs	10,0%	14,2%	/

**Le calcul de ces indicateurs peut être basé sur des données estimées*

2

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Les objectifs d'investissements durables qu'entendait partiellement réaliser le produit financier étaient de contribuer à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies (incluant la lutte contre le changement climatique, la protection de la biodiversité et l'amélioration de l'accès à la santé dans le monde). Pour évaluer cette contribution positive sur la société et l'environnement des entreprises, le produit financier utilise les trois scores d'impact développés en interne par La Financière de l'Échiquier (Score ODD (focus sur 9 ODD), Score Maturité Climat & Biodiversité (MCB), le Score AAAA (portant sur l'accès à la santé)) et un score externe appelé « Score ODD MSCI » construit à partir des données de MSCI ESG Research. Si l'émetteur dispose d'un résultat suffisant à l'un de ces quatre scores, on considérera que par son activité économique, il contribue à un objectif environnemental ou social. Enfin, dans le cas où, pour une entreprise, aucun des quatre scores d'impact cités ci-dessus ne serait disponible (notamment dans le cas d'une entreprise non couverte par MSCI), une analyse de la contribution aux ODD sera réalisée en interne à travers le score interne « Score ODD ID » (plus large que le Score ODD car focus sur 17 ODD au lieu de 9).

En pratique ce produit financier a réalisé 63% d'investissements durables.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Pour s'assurer que les investissements durables du produit financier ne causent pas de préjudice significatif à un objectif environnemental ou social (DNSH), La Financière de l'Échiquier a appliqué une procédure « DNSH » pour les produits avec un objectif d'investissement durable, comprenant :

- Des exclusions sectorielles et normatives (rappelée ci-après) qui permettent de réduire son exposition à des préjudices sociaux et environnementaux : tabac, charbon, cannabis récréatif, armements controversés.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Concernant les incidences négatives, ce produit financier a pris en compte 14 indicateurs obligatoires du Tableau 1 de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne, et inclut également 2 indicateurs additionnels (les investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction carbone et les investissements dans des émetteurs sans politique de prévention des accidents du travail). Leur prise en compte est réalisée au sein des différents pans de la démarche d'investissement responsable de la société de gestion : à travers la politique d'exclusion (sectorielle et normative), la méthodologie d'analyse ESG, les différents scores Impact, la mesure et le pilotage d'indicateurs de performance ESG (intensité carbone, score de controverses ESG) comme ci-dessous :

PILIER CLIMAT & ENVIRONNEMENT

- Les émissions de gaz à effet de serre scope 1, 2 et 3 par la mesure et pilotage des émissions de CO2 et équivalents tous scopes (1, 2, 3),
- L'empreinte carbone, mesurée et pilotée selon la méthodologie du Carbon Impact Ratio (ratio émissions économisées sur émissions induites),
- L'intensité carbone des entreprises investies (en teqCO2) calculé en fonction de l'intensité des émissions induites (WACI),
- L'exposition des entreprises investies aux énergies fossiles prise en compte dans l'analyse ESG,
- La part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable prise en compte dans l'analyse ESG,
- L'impact sur la biodiversité à travers l'analyse ESG, le score Maturité Climat et Biodiversité et la mesure de l'empreinte biodiversité,
- L'impact sur la biodiversité à travers l'analyse ESG et la mesure de l'empreinte biodiversité,
- Les tonnes de substances prioritaires rejetées dans l'eau prise en compte dans l'analyse ESG
- Les tonnes de déchets dangereux pris en compte dans l'analyse ESG,

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption

- Les investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction carbone dans l'analyse ESG (indicateur additionnel).

PILIER SOCIAL, RESSOURCES HUMAINES ET RESPECT DES DROITS DONT DROITS HUMAINS

- La part des émetteurs impliqués dans la violation du Pacte Mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE, à travers la politique d'exclusion normative et le suivi des controverses de MSCI ESG Research,

- La part des investissements dans des émetteurs sans processus et mécanisme de conformité permettant de surveiller le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE, à travers la politique d'exclusion normative et le suivi des controverses de MSCI ESG Research,

- L'écart de rémunérations femmes / hommes pris en compte dans l'analyse ESG,

- La diversité au sein des conseils des entreprises en % de femmes en fonction des différentes législations entre les pays et du niveau de volontarisme et de proactivité des entreprises sur le sujet, prise en compte dans l'analyse ESG,

- L'exposition aux armements controversés (mines antipersonnel, armes à sous-munitions...) pris en compte dans la politique d'exclusion sectorielle,

- Les investissements dans des émetteurs sans politique de prévention des accidents du travail pris en compte dans l'analyse ESG (indicateur additionnel).

*Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?
Description détaillée :*

Grâce à notre politique d'exclusion normative et le suivi des controverses de MSCI ESG Research incluant l'exclusions des entreprises les plus controversée (dont les entreprises coupables de violation du Pacte Mondiale des Nations Unies) nous nous sommes assurés de la prise en compte des deux PAI suivants :

- La part des émetteurs impliqués dans la violation du Pacte Mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE,

- La part des investissements dans des émetteurs sans processus et mécanisme de conformité permettant de surveiller le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Concernant les incidences négatives, ce produit financier a pris en compte 14 indicateurs obligatoires du Tableau 1 de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne, et inclut également les 2 indicateurs additionnels suivants : les investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction carbone et les investissements dans des émetteurs sans politique de prévention des accidents du travail. Leur prise en compte est réalisée au sein des différents pans de la démarche d'investissement responsable de la société de gestion : à travers la politique d'exclusion (sectorielle et normative), la méthodologie d'analyse ESG, les différents scores Impact, la mesure et le pilotage d'indicateurs de performance ESG (intensité carbone, score de controverses ESG). Le détail des indicateurs pris en compte est mentionné ci-dessus.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

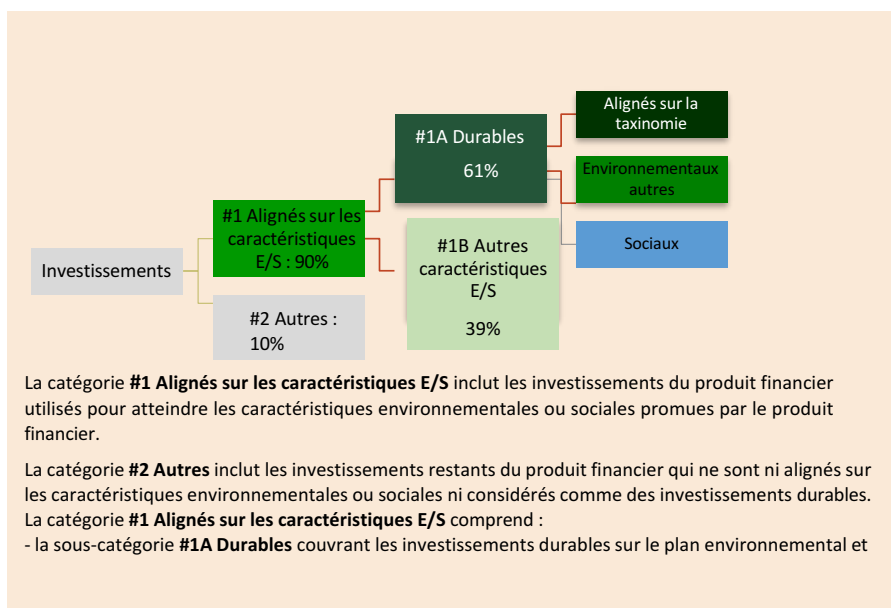
Investissements les plus importants au 31/03/2023	Secteurs économiques	% d'actifs	Pays
AMUNDI SERENITE PEA-IC	Produits financiers	8,4%	
MONCLER	Consommation discrétionnaire	5,3%	Italie
ALTEN	Technologies de l'information	4,4%	France
BECHTLE	Technologies de l'information	4,2%	Allemagne
NEOEN	Services collectifs	4,1%	France
EDENRED	Produits financiers	4,1%	France
WORLDLINE	Produits financiers	3,9%	France
EURONEXT	Produits financiers	3,7%	France
AAK	Produits de première nécessité	3,5%	Suède
VAT	Industrie	3,3%	Suisse
INTERPUMP	Industrie	3,1%	Italie



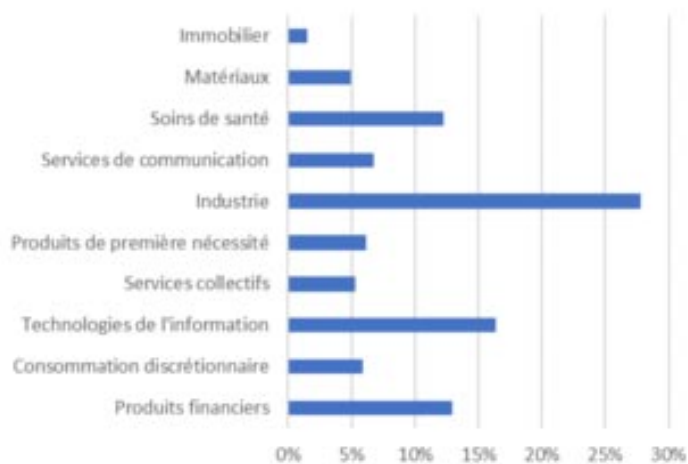
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?



Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets. Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

Oui :

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

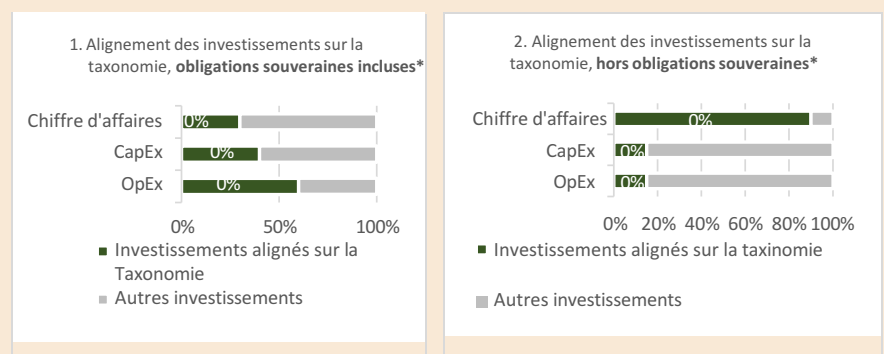
¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

En l'absence de données déclaratives des entreprises, nous ne produisons pas de données sur cet indicateur.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



**Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020



Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non applicable

Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

À ce jour, la méthodologie de calcul des investissements durables ne permet pas d'identifier précisément les investissements durables répondant seulement à des objectifs environnementaux.

Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

À ce jour, la méthodologie de calcul des investissements durables ne permet pas d'identifier précisément les investissements durables répondant seulement à des objectifs sociaux.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie « non durables » était composée de liquidités.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

La catégorie « non durables » était composée d'actions d'entreprises ne répondant pas à nos critères d'investissements durables, ainsi que des liquidités. La même politique d'exclusion sectorielle et normative s'applique à l'ensemble des actifs en portefeuille.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

L'OPC n'a pas d'objectif d'investissement durable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable

ECHIQUIER AGRESSOR

rapport
annuel

COMPARTIMENT DE SICAV ECHIQUIER

Commercialisateur	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUEUR 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Société de gestion	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUEUR 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Dépositaire et conservateur	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
Centralisateur	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers 92208 Neuilly sur Seine. Représenté par Madame Raphaëlle Alezra-Cabessa

Informations concernant les placements et la gestion

Dominante fiscale :

Le compartiment est éligible au PEA.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action G	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation
Action P	Capitalisation	Capitalisation

Objectif de gestion :

ECHIQUEUR AGRESSOR est un compartiment dynamique recherchant à surperformer son indice de référence sur la durée d'investissement recommandée à travers l'exposition sur les marchés des actions européennes.

Indicateur de référence :

L'indice MSCI EUROPE (ticker Bloomberg MSDEE15N) est un indicateur représentatif de la gestion d'ECHIQUEUR AGRESSOR. Cet indice est représentatif de l'évolution des marchés actions des pays les plus développés en Europe. Il est calculé en euros, et dividendes réinvestis.

L'administrateur MSCI Limited de l'indice de référence MSCI Europe est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil de 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégies utilisées

Le compartiment met en œuvre une gestion active et discrétionnaire conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR. Celle-ci est orientée vers les marchés des actions de l'Europe (Union Européenne, Association Européenne de Libre Echange et Royaume Uni).

ECHIQUEUR AGRESSOR investit tant sur des petites et moyennes valeurs que sur des grandes valeurs notamment européennes. La gestion d'ECHIQUEUR AGRESSOR s'appuie d'abord sur une sélection rigoureuse de titres « stock picking » obtenue au

travers de la mise en oeuvre d'un processus qui passe par la rencontre directe avec les entreprises dans lesquelles le compartiment investit.

La société de gestion s'engage à participer aux votes des Assemblées Générales des sociétés présentes en portefeuille de façon systématique. Pour plus d'information, l'investisseur est invité à se référer à la Politique de vote disponible sur le site internet www.lfde.com

S'ensuit une analyse fondamentale de chaque dossier, appuyée par une notation développée en interne et portant sur plusieurs critères que sont notamment :

- la qualité du management de l'entreprise,
- la qualité de sa structure financière,
- la visibilité sur les futurs résultats de l'entreprise,
- les perspectives de croissance de son métier,
- les aspects environnementaux et sociaux l'aspect spéculatif de la valeur.

Les valeurs retenues font l'objet de la fixation d'objectifs de prix d'achat et de prix de vente.

Les dossiers sélectionnés ont ainsi fait l'objet d'un processus très sélectif s'appuyant sur une analyse quantitative et qualitative. La méthodologie impliquant la fixation d'un prix d'achat et d'un prix de vente permet de se positionner sur des dossiers présentant un potentiel d'appréciation future par le marché selon notre analyse, et ensuite sur des opérations à horizon plus court terme afin de tirer profit de la volatilité des marchés actions.

L'exposition du compartiment au risque action sera à tout moment comprise entre 60% et 100% de l'actif net du compartiment.

Afin de permettre l'éligibilité du compartiment au PEA, il est investi à tout moment à hauteur de 75% minimum en instruments financiers éligibles au PEA.

En fonction des convictions du gérant, la construction du portefeuille peut conduire à un portefeuille concentré (moins de 50 valeurs).

ECHIQUIER AGRESSOR peut aussi en fonction de l'évolution et des situations de marchés, être exposé à hauteur de 25 % maximum de l'actif net en titres obligataires réputés « investment grade ».

Enfin dans le cadre de la gestion de trésorerie, le compartiment se réserve la possibilité d'investir :

- en titres de créances négociables réputés « investment grade » à hauteur de 25 % maximum de l'actif
- en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens en parts ou actions de fonds d'investissements à vocation générale dans la limite de 10 %.

ECHIQUIER AGRESSOR peut recourir aux instruments dérivés dans le cadre d'opérations de couverture et d'exposition au risque de marché actions et exceptionnellement à des opérations de couverture du risque de change.

Par ailleurs, le compartiment intègre de façon systématique les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Les exemples d'indicateurs retenus pour chacun des critères E, S et G sont les suivants :

- Indicateurs environnementaux : politique environnementale et actions, résultats des plans d'action mis en place par l'entreprise, exposition des fournisseurs aux risques environnementaux, impact positif ou négatif des produits sur l'environnement
- Indicateurs sociaux: attractivité de la marque employeur, fidélisation des employés, lutte contre la discrimination, protection des salariés, exposition des fournisseurs aux risques sociaux, relations avec la société civile.
- Indicateurs de gouvernance : compétence de l'équipe dirigeant, contre-pouvoirs, respect des actionnaires minoritaires, éthique des affaires.

Les objectifs extra financiers consistent dans le cadre de la gestion du fonds à :

- Mener une analyse ESG sur les émetteurs (minimum 90%)

La note ESG sur 10 qui est attribuée à chaque émetteur. Cette notation est déterminée par une méthodologie interne à la société de gestion et est composée de la façon suivante :

- **Gouvernance** : La note de Gouvernance représente environ 60% de la note ESG globale. Il s'agit d'un parti pris historique de La Financière de l'Echiquier qui attache depuis sa création une importance particulière à ce sujet.
- **Environnement et Social** : Les critères sociaux et environnementaux sont rassemblés en une note de Responsabilité. Le calcul de celle-ci tient compte du type de société concerné:
 - Pour les valeurs industrielles : les critères sociaux et environnementaux sont équipondérés au sein de la note de Responsabilité ;
 - Pour les valeurs de service : la note "Social" contribue à hauteur de 2/3 dans la note de "Responsabilité" tandis que la note "Environnement" représente 1/3 de la note de Responsabilité.
- Disposer d'une note moyenne ESG supérieure à celle de son univers d'investissement,
- Mener une approche d'exclusion basée sur des exclusions sectorielles et normatives,
- Mettre en oeuvre un filtre basé sur des convictions ESG (existence d'une note minimum).

Investissements durables

Un investissement durable répond à trois critères :

- l'activité de l'entreprise contribue de manière positive à un objectif environnemental ou social,
- elle ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs,
- l'entreprise applique des pratiques de bonne gouvernance.

Les investissements considérés comme durables au sens de SFDR représenteront 10% minimum de l'actif net de l'OPC. Le détail de la méthodologie propriétaire appliquée par la société de gestion pour déterminer ce pourcentage est détaillée dans l'annexe SFDR de l'OPC.

Prise en compte des principales incidences négatives

L'équipe de gestion prend en compte les principales incidences négatives en matière de durabilité dans ses décisions d'investissement.

Pour une information plus détaillée sur la prise en compte des principales incidences négatives, l'investisseur est invité à se référer à l'article 4 de la politique SFDR de la société de gestion disponible sur le site internet : www.lfde.com

Alignement avec la Taxonomie

Le compartiment peut investir dans des activités économiques durables sur le plan environnemental. Cependant, la note ESG attribuée à chaque titre résulte d'une analyse globale prenant également en compte des critères sociaux et de gouvernance. Elle ne permet donc pas une approche ciblée sur un objectif particulier de la Taxonomie européenne ni l'évaluation du degré d'alignement d'un investissement.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Le compartiment s'engage à un alignement de 0 % avec la Taxonomie européenne.

Les limites méthodologiques de l'approche ESG concernent principalement la fiabilité des données extra financières publiées par les émetteurs et le caractère subjectif de la notation mise en œuvre au sein de la société de gestion.

Pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation extra-financière mise en œuvre dans le compartiment et ses limites, l'investisseur est invité à se référer au site internet : www.lfde.com

2. Les actifs (hors dérivés)

a) Les actions :

L'investissement sur des actions sera en permanence réalisé à hauteur de 75% minimum.

ECHQUIER AGRESSOR est principalement investi sur les actions de l'Europe (Union Européenne, Association Européenne de Libre Echange et Royaume Uni). Le compartiment pourra toutefois investir jusqu'à 25 % hors de l'Europe.

Le compartiment est exposé tant en petites et moyennes capitalisations qu'en grandes capitalisations, avec toutefois une limite de 20 % sur les petites capitalisations (inférieures à 1 Milliard d'€).

La sélection rigoureuse des valeurs et les opérations de trading ne répondent à aucun objectif d'allocations sectorielles ou géographiques en dehors des contraintes ci-dessus mentionnées.

b) Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Dans la limite de 25 %, le compartiment peut investir :

- dans des titres de créances négociables. L'échéance maximum des titres de créances utilisés dans le cadre de la gestion de la trésorerie du compartiment sera de 5 ans. Les titres court terme ainsi utilisés bénéficient d'une notation Standard & Poor's court terme « Investment grade » ou notation équivalente dans une autre agence de notation. Les TCN réputés « spéculatifs » ou non notés sont autorisés dans la limite de 10%,
- dans des titres obligataires. Dans ce cadre, une attention particulière sera portée à la qualité de crédit des entreprises émettant ces titres. Les titres concernés sont des titres réputés « Investment grade » à savoir notés au minimum BBB- par Standard & Poor's ou équivalent ou considérés comme tels par l'équipe de gestion. La maturité maximum des titres obligataires est de 10 ans. Les obligations réputées « spéculatives » ou non notées sont autorisées dans la limite de 10%.

La gestion ne se fixe pas de limite dans la répartition entre émetteurs souverains et privés.

La sélection des sous-jacents ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de la notation et repose également sur une analyse interne du risque de crédit ou de marché.

Lorsque les titres sont réputés spéculatifs ou non notés, leurs émetteurs appartiennent à des groupes suivis par la recherche interne de La Financière de l'Echiquier.

Les notations mentionnées ci-dessus sont celles retenues par le gérant lors de l'investissement initial. En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, le gérant effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée. Les limites d'investissement définies en fonction de l'appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être légèrement modifiées en fonction de l'analyse propre de l'équipe de gestion.

3. Investissement en titres d'autres Organismes de Placements Collectifs

Le compartiment ne pourra pas investir plus de 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens et en fonds d'investissement à vocation générale. Il s'agira d'OPC de toute classification AMF sous réserve de ne pas être en contradiction avec la stratégie d'investissement. Il peut s'agir d'OPC gérés par la société de gestion ou par une société liée.

4. Instruments dérivés

Le compartiment se réserve la possibilité d'intervenir sur les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés européens, non réglementés et/ou de gré à gré. Dans ce cadre, le compartiment pourra prendre des positions :

- en vue de couvrir le portefeuille contre le risque de marché actions et exceptionnellement contre le risque de change,
- en vue de l'exposer au risque de marché actions conformément à l'objectif de gestion.

Les instruments utilisés sont :

- futures sur indices,
- options sur titres et sur indices,
- options de change,
- et change à terme.

Ces opérations seront effectuées dans la limite d'une fois l'actif du compartiment.

Les instruments financiers sont conclus avec des intermédiaires sélectionnés par la Société de Gestion qui ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du compartiment.

5. Titres intégrant des dérivés

Le gérant pourra investir sur des titres intégrant des dérivés (warrants, bon de souscription, obligations convertibles, etc.) négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré.

Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille à des secteurs d'activité, zones géographiques, taux, actions (tous types de capitalisation), change, titres et valeurs mobilières assimilés ou indices dans le but de réaliser l'objectif de gestion.

Le recours à des titres intégrant des dérivés, par rapport aux autres instruments dérivés énoncés ci-dessus, sera justifié notamment par la volonté du gérant d'optimiser la couverture ou, le cas échéant, la dynamisation du portefeuille en réduisant le coût lié à l'utilisation de ces instruments financiers afin d'atteindre l'objectif de gestion.

Dans tous les cas, le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne pourra dépasser plus de 10 % de l'actif net. Le risque lié à ce type d'investissement sera limité au montant investi pour l'achat.

6. Dépôts

Néant.

7. Emprunt d'espèces

Le compartiment de la SICAV peut être emprunteur d'espèces. Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, il peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/ rachats, ...) dans la limite de 10 %.

8. Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres

Néant.

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Risque de perte en capital :

La perte en capital se produit lors de la vente d'un titre à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

Risque actions :

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de l'OPC est exposé, baissent, la valeur liquidative de l'OPC pourra baisser.

Risques lié à l'investissement dans des actions de petite et moyenne capitalisation :

Sur les marchés de petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPC peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque de gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire appliqué à l'OPC repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance de l'OPC peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative de l'OPC peut en outre avoir une performance négative.

Risque de taux :

La valeur liquidative de l'OPC pourra baisser si les taux d'intérêt augmentent.

Risque de crédit :

Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPC, peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change :

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque de durabilité ou risque lié à l'investissement durable : Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance durable (par exemple, le changement climatique, la santé et la sécurité, les entreprises qui ne respectent pas les règles, telles que des sanctions pénales graves, etc.) qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement de l'OPCVM, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Souscripteurs concernés :

- Action A : Tous souscripteurs

- Action G : Réservée à la commercialisation par des intermédiaires financiers

- Action I : Réservée aux investisseurs institutionnels

- Action P : Tous souscripteurs

Profil de l'investisseur type :

Le compartiment s'adresse à des personnes physiques ou des investisseurs institutionnels conscients des risques inhérents à la détention d'actions d'un tel OPCVM, risque élevé dû à l'investissement en actions européennes.

ECHIQUEUR AGRESSOR peut servir de support à des contrats individuels d'assurance vie à capital variable, libellés en unités de comptes.

ECHIQUEUR AGRESSOR peut servir de support d'investissement à des OPCVM gérés par La Financière de l'Echiquier.

L'investir dans des OPCVM gérés par La Financière de l'Echiquier.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ECHIQUEUR AGRESSOR dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de ses besoins d'argent actuels et à 5 ans, mais également de son souhait de prendre ou non des risques sur les marchés actions. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du compartiment.

Durée de placement recommandée :

Supérieure à 5 ans.

Indications sur le régime fiscal :

Le prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession d'action(s) d'un compartiment de la SICAV. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution de l'actionnaire ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, ou la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans cette SICAV, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'action(s) de compartiment(s) de la SICAV peuvent être soumis à taxation.

Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat d'action(s) de compartiments de la SICAV d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de Gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat d'action(s) d'un compartiment de la SICAV.

La SICAV propose au travers des différents compartiments des actions de capitalisation et de distribution, il est recommandé à chaque investisseur de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans son pays de résidence, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas, ...). Les règles applicables aux investisseurs résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Aux termes de la réglementation fiscale américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), les investisseurs pourraient être tenus de fournir à l'OPC, à la société de gestion ou à leur mandataire et ce, afin que soient identifiées les « US Person » au sens de FATCA, des renseignements notamment sur leur identité personnelle et lieux de résidence (domicile et résidence fiscale). Ces informations pourront être transmises à l'administration fiscale américaine via les autorités fiscales françaises. Tout manquement par les investisseurs à cette obligation pourrait résulter en un prélèvement forfaitaire à la source de 30% imposé sur les flux financiers de source américaine. Nonobstant les diligences effectuées par la société de gestion au titre de FATCA, les investisseurs sont invités à s'assurer que l'intermédiaire financier qu'ils ont utilisé pour investir dans l'OPC bénéficie lui-même du statut dit de Participating FFI. Pour plus de précisions, les investisseurs pourront se tourner vers un conseiller fiscal.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible auprès de www.lfde.com ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de : LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER, 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.*
- *Date d'agrément par l'AMF de la Sicav : 3 décembre 2018.*
- *Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 31 octobre 1991.*
- *Date de création de la Sicav : 4 décembre 2018.*
- *Date de création du compartiment : 29 novembre 1991.*

rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2023 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 mars 2023. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion du compartiment durant cet exercice.

Entre mars 2022 et mars 2023 Agressor et l'indice européen reviennent à l'équilibre après avoir touché un point bas en septembre. Malgré un redressement en demi-teinte de l'activité en Chine après la fin des mesures de restriction, les craintes d'une récession économique au niveau mondial ne se sont pas matérialisées. Dans ce contexte, les sociétés exposées à la consommation des ménages, notamment discrétionnaires se redressent fortement tout comme une majorité des sociétés industrielles. Seules les sociétés immobilières subissent de plein fouet la hausse des taux directeurs.

Le fonds bénéficie de son positionnement équilibré avec les bonnes performances du luxe avec Christian Dior, de l'automobile avec BMW et Porsche mais également de l'énergie et de la santé. Enfin, la remontée des taux d'intérêt tire la performance depuis le mois de mars 2022.

En revanche, plusieurs événements spécifiques sont défavorables à l'image de Téléperformance qui est au centre d'une controverse qui inquiète et Orsted dont les problèmes d'approvisionnement post-covid ont entraîné des retards importants.

Performances parts vs Indice

Code ISIN Part	Libellé Part	Performances parts	Performance Indice
FR0010321802	ECHIQUIER AGRESSOR A	-0,69%	3,82%
FR0010581702	ECHIQUIER AGRESSOR G	0,20%	3,82%
FR0011188150	ECHIQUIER AGRESSOR I	0,88%	3,82%
FR0011435197	ECHIQUIER AGRESSOR P	-0,45%	3,82%

Les performances passées ne présagent pas des performances futures.

Mouvements principaux

Achats : AMUNDI SERENITE PEA-IC (FR0010173237) – ALPHABET (US02079K3059)

Ventes : AMUNDI SERENITE PEA-IC (FR0010173237) – AMAZON (US0231351067)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR

Quote part des titres éligibles PEA :

	MIN	MAX	MOYENNE	Au 31/03/2023
ECHIQUIER AGRESSOR	75,09	78,02	76,29	76,14

Renseignements règlementaires :

- Votre OPC n'a pas d'engagement sur les marchés dérivés.
- Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.
- Votre OPC ne détient pas des parts d'OPC gérés par La Financière de l'Echiquier ou des sociétés liées.
- Le compartiment n'a pas le label ISR

Présentation de notre politique générale :

Depuis 2007, La Financière de l'Echiquier intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa méthodologie de sélection de valeurs. Cette approche est menée de façon transversale pour tous les fonds actions La Financière de l'Echiquier.

Cette évaluation se fait sur la base d'entretiens ISR spécifiques menés avec les personnes clés de l'entreprise. Nous n'avons pas recours aux agences de notation. Les entretiens ISR sont par ailleurs, systématiquement conduits en binôme avec le gérant ou l'analyste financier qui suit le cas d'investissement et l'un des membres de l'équipe ISR. A l'issue de chaque entretien, une note reflétant notre appréciation de chaque entreprise est établie. Elle fait l'objet d'une révision lors des entretiens de suivi que nous réalisons en moyenne tous les deux ans. Tous les comptes rendus d'entretiens ISR et les notations extra financières des valeurs sont archivés dans notre base de données propriétaire.

Politique ESG :

Dans le cadre du fonds, nous nous attachons à appliquer la politique générale en réalisant, dans le plus de cas possible, une analyse extra financière des valeurs en portefeuilles. Cette analyse se fonde sur des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance et donne lieu à une notation ISR, revue en moyenne tous les 3 ans. La notation ISR attribuée aux valeurs du fonds ne constitue pas un motif d'exclusion.

Des informations plus précises sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique :

<https://www.lfde.com/la-societe/investissement-responsable/>

Politique d'exécution des ordres :

Cette politique consiste tout particulièrement à sélectionner des intermédiaires de marché, établissements spécialement agréés pour exécuter les ordres sur le marché. Cette sélection est effectuée afin d'obtenir des intermédiaires la « meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apporter aux porteurs ou actionnaires d'OPCVM.

Le choix des intermédiaires est effectué selon des critères précis et revus deux fois par an en fonction des opinions exprimés par les participants au comité de sélection des intermédiaires :

- 1 - capacité à trouver de la liquidité et qualité d'exécution
- 2 - aide à la rencontre des entreprises
- 3 - le bon dénouement des opérations
- 4 - qualité de l'analyse et du support vente.

Pour plus d'information et conformément à la réglementation, vous pouvez consulter la Politique d'exécution établis par La Financière de l'Echiquier dans le cadre de la gestion de ses OPCVM sur le site internet de la société de gestion

Politique de vote :

Nous vous informons que notre politique de droit de vote est disponible en ligne sur notre site internet.

Le porteur de part peut consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site internet de la société de gestion.

Ce document précise les conditions dans lesquelles la société de gestion a eu recours pour l'exercice précédent à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécutions d'ordres.

La société de gestion LA FINANCIERE DE L'ECHIQUEUR calcule le risque global des OPCVM selon la méthode du calcul de l'engagement.

Suite à la transposition de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (ou « Directive OPCVM 5 »), l'ESMA a adopté le 31 mars 2016, ses orientations sur les dispositions relatives à la rémunération des gérants d'OPCVM. Les orientations s'appliquent aux sociétés de gestion d'OPCVM à compter du 1er janvier 2017, pour les bonus payés en 2018.

Dans ce cadre, LFDE a mis à jour sa politique de rémunération. La Financière de l'Echiquier a adapté sa politique de rémunération sur la composante variable, afin de permettre une gestion saine et efficace des risques mais également de permettre un contrôle des comportements des collaborateurs exposés dans leur fonction, à la prise de risque.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPCVM qu'elle gère et à ceux des investisseurs dans ces OPCVM, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération a été mise en place afin de :

- supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion ;
- supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché dans lequel elle opère ;
- assurer l'attractivité, le développement et la conservation d'employés motivés et qualifiés.

Le personnel de LFDE perçoit une rémunération comprenant une composante fixe et une composante variable, dûment équilibrées, faisant l'objet d'un examen annuel et basées sur la performance individuelle ou collective. Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par les Administrateurs de la Société de Gestion. Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : www.lfde.com. Une copie manuscrite de cette politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande.

Données 2022 :

	Nombre de Brut annuel 2022	Somme de Brut annuel 2022 (12 mois)	Somme de Bonus 2022 (Versé 01/2023) Estimé	Dont =>	Différé	
					Nombre	Montant variable différé
Risk Taker	28	4 035 000	4 006 000		6	880 000
Non risk taker	114	8 159 400	3 618 300			
Total général	142	12 194 000	7 624 300			880 000
		<i>Brut annuel sans prorata de durée</i>				

SFDR : Article 8 (Cf annexes)

comptes annuels

BILANactif

	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	392 107 317,86	444 307 969,96
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	386 811 470,51	444 307 969,96
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	4 957 078,50	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	338 768,85	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	1 059 902,54	7 635 943,29
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1 059 902,54	7 635 943,29
Comptes financiers	1 646 875,60	11 923 295,52
Liquidités	1 646 875,60	11 923 295,52
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	394 814 096,00	463 867 208,77

BILAN passif

	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	408 372 443,80	443 261 167,77
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-15 115 663,82	12 381 116,14
• Résultat de l'exercice	709 701,07	-1 418 051,73
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	393 966 481,05	454 224 232,18
Instruments financiers	338 768,85	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	338 768,85	-
Autres opérations	-	-
Dettes	508 743,20	9 642 976,59
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	508 743,20	9 642 976,59
Comptes financiers	102,90	-
Concours bancaires courants	102,90	-
Emprunts	-	-
Total du passif	394 814 096,00	463 867 208,77

HORS-bilan

31.03.2023

31.03.2022

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	8 522 000,00	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	22 088,38	3,41
• Produits sur actions et valeurs assimilées	9 962 430,52	1 124 045,54
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	9 984 518,90	1 124 048,95
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-21 990,65	-12 416,58
• Autres charges financières	-4 360,87	-
Total (II)	-26 351,52	-12 416,58
Résultat sur opérations financières (I - II)	9 958 167,38	1 111 632,37
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-8 830 869,26	-2 551 765,96
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	1 127 298,12	-1 440 133,59
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-417 597,05	22 081,86
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	709 701,07	-1 418 051,73

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

a) Méthode d'évaluation

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.
- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché. Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.
- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV à leur valeur probable de négociation.
- Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.
- Les contrats :
 - Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.
 - La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.
 - La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.
 - Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.
 - Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.
- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

b) Modalités pratiques

- Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Bloomberg en fonction de leur place de cotation :
 - Asie-Océanie : extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.
 - Amérique : extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.

extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

- Europe sauf France : extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.

extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.

- France : extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.

- Contributeurs : extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.

- Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

- Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent :

- Asie-Océanie : extraction à 12 h

- Amérique : extraction J+1 à 9 h

- Europe (sauf France) : extraction à 19 h 30

- France : extraction à 18 h

Méthode de comptabilisation

- Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé, à l'exception des compartiments Echiquier Hybrid Bonds et Echiquier Convexité Europe qui utilisent la méthode des coupons courus.

- La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais exclus.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Action A 2,25 % TTC maximum
		Action G 1,35 % TTC maximum
		Action I 1,00 % TTC maximum
		Action P 2,00 % TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(*)
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	0,40 % TTC maximum pour les actions uniquement

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Commission de surperformance	Actif net	Action A 15% TTC de la surperformance de l'OPC, nette de frais de gestion fixes, par rapport à la performance de son indice de référence sous réserve que la performance de l'OPC soit positive
		Action G Néant
		Action I Néant
		Action P 20% TTC de la surperformance de l'OPC, nette de frais de gestion fixes, par rapport à la performance de son indice de référence sous réserve que la performance de l'OPC soit positive

(*) Le compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans d'autres OPC dont les frais de gestion maximum seront de 2.392 %. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la société de gestion.

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier; les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le compartiment) exceptionnels et non récurrents sont imputées au compartiment.

En sus des frais ci-dessus, d'autres frais peuvent être supportés par le compartiment dans certaines circonstances tels que des coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit, sous réserve que ces frais soient systématiquement inférieurs aux montants recouverts.

De plus, des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au compartiment.

Des informations complémentaires sur le fonctionnement de ces frais de recherche sont disponibles auprès de la société de gestion.

Pour la part P : une partie des frais de gestion est reversée par la société de gestion à la Fondation Groupe Primonial sous l'égide de la Fondation de France. Les commissions de performance sont intégralement reversées à la Fondation Groupe Primonial.

Tout investisseur peut obtenir une information plus détaillée auprès de La Financière de l'Echiquier.

Le don réalisé au profit de cette fondation peut offrir à la société de gestion un droit à une exonération fiscale.

Modalités de calcul de la commission de surperformance

Fréquence de cristallisation de la commission de surperformance et période d'observation

La fréquence de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle les provisions de commission de surperformance peuvent être acquises à la société de gestion est annuelle. La période d'observation s'étend du 1^{er} avril au 31 mars.

Toutefois, suite à la modification de la date de clôture de la SICAV intervenant au 31 mars 2022, la période courant depuis le 30 septembre 2021 sera supérieure à un an car prolongée jusqu'au 31 mars 2023. Elle sera ensuite tous les ans du 1^{er} avril au 31 mars.

Période de référence de la performance

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'Indicateur de Référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée. Cette période est fixée à 5 ans glissants.

Indicateur de Référence

MSCI EUROPE

Méthode de calcul

La commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative.

La provision de commission de surperformance est ajustée à l'occasion de chaque calcul de la valeur liquidative, sur la base de 15 % TTC (action A) ou 20 % TTC (action P) de la surperformance de l'OPC par rapport à l'Indicateur de Référence, sous réserve que la performance de l'OPC soit positive (la valeur liquidative est supérieure à la valeur liquidative de début de période).

Dans le cas d'une sous-performance de l'OPC par rapport à l'Indicateur de Référence, cette provision est réajustée par le biais de reprises sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations existantes

La méthodologie appliquée pour le calcul de la commission de surperformance s'appuie sur la méthode de calcul de « l'actif fictif » qui permet de simuler un actif fictif subissant les mêmes conditions de souscriptions et rachats que l'OPC original, incrémenté de la performance de l'Indicateur de Référence. Cet actif fictif est ensuite comparé à la performance de l'actif réel de l'OPC. La différence entre les deux actifs donne donc la surperformance de l'OPC par rapport à son Indicateur de Référence.

Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage

- En cas de surperformance de l'OPC à l'issue de la période d'observation et de performance positive de l'OPC, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période d'observation démarre.
- En cas de surperformance de l'OPC à l'issue de la période d'observation avec en parallèle une performance négative de l'OPC, la société de gestion ne perçoit aucune commission mais une nouvelle période d'observation démarre.
- En cas de sous-performance de l'OPC par rapport à son indice de référence à l'issue de la période d'observation aucune commission n'est perçue et la période d'observation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. La période d'observation initiale peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence).
- La période d'observation peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence). Au-delà, si des sous-performances résiduelles n'ont pas été rattrapées, alors elles sont abandonnées. Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année de sous-performance.

En cas de rachat d'actions, s'il y a une provision pour commission de surperformance, la partie proportionnelle aux actions remboursées est versée à la société de gestion.

Exemples

Premier cas : l'OPC surperforme son indice sur chaque période de cristallisation.

Sur chaque période de cristallisation, des commissions vont être prélevées et chaque période de cristallisation sera de 12 mois.

Deuxième cas :

En fonction des périodes de cristallisation le fonds sous-performe ou surperforme son indice :

	Performance OPC	Performance indice	Performance relative constatée sur l'année	Sous-performance à compenser de l'année précédente	Performance relative nette	Sous-performance à compenser sur l'année suivante	Commission de surperformance	Calcul de la commission de surperformance
Année 1	5%	0%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 2	3%	3%	0%	0%	0%	0%	Non	-
Année 3	-5%	0%	-5%	0%	-5%	-5%	Non	-
Année 4	5%	2%	3%	-5%	-2%	-2%	Non	-
Année 5	7%	5%	2%	-2%	0%	0%	Non	-
Année 6	10%	5%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 7	9%	4%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 8	-15%	-5%	-10%	0%	-10%	-10%	Non	-
Année 9	-2%	-4%	2%	-10%	-8%	-8%	Non	-
Année 10	0%	-2%	2%	-8%	-6%	-6%	Non	-
Année 11	2%	0%	2%	-6%	-4%	-4%	Non	-
Année 12	10%	10%	0%	-4%	-4%	0%*	Non	-
Année 13	6%	4%	2%	0%	2%	0%	Oui	15% x 2%
Année 14	-6%	0%	-6%	0%	-6%	-6%	Non	-
Année 15	4%	2%	2%	-6%	-4%	-4%	Non	-
Année 16	6%	4%	2%	-4%	-2%	-2%	Non	-
Année 17	10%	14%	-4%	-2%	-6%	-6%	Non	-
Année 18	7%	7%	0%	-6%	-6%	-4%**	Non	-
Année 19	6%	1%	5%	-4%	1%	0%	Oui	15% x 1%

* La sous-performance de l'année 12 à compenser sur l'année suivante (année 13) est de 0% et non de -4% (sous-performance « théorique » à compenser sur l'année suivante). En effet, cette sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas été intégralement compensée les années suivantes est abandonnée puisque la période de référence de 5 ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 8 ne pouvait être compensée que jusqu'à l'année 12).

** La sous-performance de l'année 18 à compenser sur l'année suivante (année 19) est de -4% et non de -6% (sous-performance « théorique » à compenser sur l'année suivante). En effet, la quote-part de la sous-performance résiduelle de l'année 14 (-2%) qui n'a pas été intégralement compensée les années suivantes est abandonnée puisque la période de référence de 5 ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 14 ne pouvait être compensée que jusqu'à l'année 18).

Devise de comptabilité

La devise de comptabilisation du compartiment est l'Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action G	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation
Action P	Capitalisation	Capitalisation



2 évolutionactif net

Devise	31.03.2023	31.03.2022
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	454 224 232,18	513 044 004,32
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	18 463 921,83	10 922 498,90
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-73 016 417,97	-29 061 015,81
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	29 359 074,40	20 644 678,78
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-49 512 003,55	-8 549 602,57
Plus-values réalisées sur contrats financiers	2 108 162,75	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-1 963 546,21	-857 794,82
Différences de change	-1 779 120,77	616 825,61
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	15 293 649,12	-51 095 228,64
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	55 258 440,01	39 964 790,89
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	39 964 790,89	91 060 019,53
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-338 768,85	-
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-338 768,85	-
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 127 298,12	-1 440 133,59
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	393 966 481,05	454 224 232,18

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	8 522 000,00	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	1 646 875,60
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	102,90
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 646 875,60	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	102,90	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	GBP	SEK	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	65 695 743,41	39 944 976,14	18 544 595,11	17 360 055,85
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	108 844,38	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	102,90	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	1 059 902,54
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Depots de garantie (verses)	620 249,80
Coupons à recevoir	394 354,38
Souscription à recevoir	45 298,36
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	508 743,20
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
RACHAT à payer	312 398,54
Frais provisionnés	165 496,57
Provision pour frais de recherche	30 848,09
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Action A / FR0010321802	10 859,787	16 989 205,68	35 875,276	55 946 445,42
Action I / FR0011188150	464,95	720 961,45	8 163,21	12 928 665,99
Action G / FR0010581702	474,842	734 644,29	2 314,519	3 728 139,38
Action P / FR0011435197	17,1	19 110,41	352,197	413 167,18
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0010321802		-		-
Action I / FR0011188150		-		-
Action G / FR0010581702		-		-
Action P / FR0011435197		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0010321802		-		-
Action I / FR0011188150		-		-
Action G / FR0010581702		-		-
Action P / FR0011435197		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0010321802		-		-
Action I / FR0011188150		-		-
Action G / FR0010581702		-		-
Action P / FR0011435197		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
---	---

Catégorie d'action :	
----------------------	--

Action A / FR0010321802	2,25
-------------------------	------

Action I / FR0011188150	0,62
-------------------------	------

Action G / FR0010581702	1,35
-------------------------	------

Action P / FR0011435197	2,00
-------------------------	------

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
--	---------

Catégorie d'action :	
----------------------	--

Action A / FR0010321802	-
-------------------------	---

Action I / FR0011188150	-
-------------------------	---

Action G / FR0010581702	-
-------------------------	---

Action P / FR0011435197	-
-------------------------	---

Rétrocession de frais de gestion :	
------------------------------------	--

- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
--	---

- Ventilation par Opc "cible" :	
---------------------------------	--

- Opc 1	-
---------	---

- Opc 2	-
---------	---

- Opc 3	-
---------	---

- Opc 4	-
---------	---

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capitalnéant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc -

- autres instruments financiers -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	31.03.2023	31.03.2022
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	709 701,07	-1 418 051,73
Total	709 701,07	-1 418 051,73

Action A / FR0010321802	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	628 782,30	-1 414 895,69
Total	628 782,30	-1 414 895,69
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action I / FR0011188150	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	26 822,25	9 319,71
Total	26 822,25	9 319,71
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action G / FR0010581702	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	49 060,46	-8 015,56
Total	49 060,46	-8 015,56
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action P / FR0011435197	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	5 036,06	-4 460,19
Total	5 036,06	-4 460,19
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	31.03.2023	31.03.2022
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-15 115 663,82	12 381 116,14
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-15 115 663,82	12 381 116,14

Action A / FR0010321802	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-14 819 723,12	11 728 966,81
Total	-14 819 723,12	11 728 966,81
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action I / FR0011188150	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-62 294,63	391 345,56
Total	-62 294,63	391 345,56
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action G / FR0010581702	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-185 228,77	215 052,69
Total	-185 228,77	215 052,69
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action P / FR0011435197	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-48 417,30	45 751,08
Total	-48 417,30	45 751,08
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment: 29 novembre 1991.

Devise					
EUR	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Actif net	393 966 481,05	454 224 232,18	513 044 004,32	518 999 779,32	681 801 548,81

Action A / FR0010321802	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre d'actions en circulation	235 199,187	260 214,676	268 691,797	319 226,956	337 679,774
Valeur liquidative	1 641,93	1 653,4	1 797,51	1 540,53	1 827,05
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-60,33	39,63	148,35	-737,46	72,38

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1^{er} janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action I / FR0011188150	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre d'actions en circulation	985,158	8 683,418	10 923,656	9 433,354	25 520,472
Valeur liquidative	1 673,03	1 658,51	1 796,15	1 518,83	1 756,54
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-36,00	46,14	169,89	-677,25	101,83

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1^{er} janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action G / FR0010581702	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre d'actions en circulation	2 939,114	4 778,791	4 795,433	7 279,994	9 586,345
Valeur liquidative	1 657,18	1 653,8	1 793,96	1 527,74	1 788,41
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-46,32	43,32	158,37	-705,03	87,90

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1^{er} janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action P / FR0011435197	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre d'actions en circulation	1 041,972	1 377,069	1 391,885	1 559,349	2 143,718
Valeur liquidative	1 213,9	1 219,33	1 324,78	1 135,54	1 337,96
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-41,63	29,98	109,22	-533,51	57,78

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1^{er} janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 31.03.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
IE00B4BNMY34	ACCENTURE SHS CLASS A	PROPRE	28 000,00	7 381 184,28	USD	1,87
ES0125220311	ACCIONA SA	PROPRE	46 000,00	8 496 200,00	EUR	2,16
NL0000235190	AIRBUS BR BEARER SHS	PROPRE	100 000,00	12 328 000,00	EUR	3,13
GB00BNTJ3546	ALLFUNDS GROUP PLC	PROPRE	700 000,00	4 256 000,00	EUR	1,08
DE0008404005	ALLIANZ SE-NOM	PROPRE	22 500,00	4 788 000,00	EUR	1,22
US02079K3059	ALPHABET INC	PROPRE	87 500,00	8 371 495,11	USD	2,12
US0231351067	AMAZON.COM INC	PROPRE	80 000,00	7 621 472,05	USD	1,93
GB0000536739	ASHTREAD GROUP	PROPRE	200 000,00	11 276 511,06	GBP	2,86
NL0010273215	ASML HOLDING N.V.	PROPRE	18 500,00	11 566 200,00	EUR	2,94
GB0009895292	ASTRAZENECA PLC	PROPRE	112 500,00	14 369 704,90	GBP	3,65
ES0113900J37	BANCO SANTANDER SA	PROPRE	2 600 000,00	8 907 600,00	EUR	2,26
DE0005190003	BAYERISCHE MOTORENWERKE	PROPRE	110 000,00	11 103 400,00	EUR	2,82
FR0000131104	BNP PARIBAS	PROPRE	240 000,00	13 250 400,00	EUR	3,36
FR0000120172	CARREFOUR SA	PROPRE	755 000,00	14 065 650,00	EUR	3,57
ES0105066007	CELLNEX TELECOM S.A.	PROPRE	345 000,00	12 337 200,00	EUR	3,13
FR0000130403	CHRISTIAN DIOR SE	PROPRE	15 000,00	12 345 000,00	EUR	3,13
DE0005557508	DEUTSCHE TELEKOM AG-NOM	PROPRE	600 000,00	13 410 000,00	EUR	3,40
FR0000121667	ESSILOR LUXOTTICA SA	PROPRE	75 000,00	12 450 000,00	EUR	3,16
NL0006294274	EURONEXT	PROPRE	107 500,00	7 587 350,00	EUR	1,93
ES0118900010	FERROVIAL SA	PROPRE	275 000,00	7 449 750,00	EUR	1,89
NL0000009165	HEINEKEN NV	PROPRE	75 000,00	7 429 500,00	EUR	1,89
FR0000120859	IMERYS SA	PROPRE	175 000,00	6 965 000,00	EUR	1,77
NL0011821202	ING GROUP NV	PROPRE	1 065 000,00	11 640 450,00	EUR	2,95
IE000S9YS762	LINDE PLC	PROPRE	36 500,00	11 966 021,03	USD	3,04
GB00B0SWJX34	LONDON STOCK EXCHANGE	PROPRE	159 807,00	14 298 760,18	GBP	3,63

ECHIQUIER AGRESSOR

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US5949181045	MICROSOFT CORP	PROPRE	40 000,00	10 636 413,95	USD	2,70
FI0009013296	NESTE CORPORATION	PROPRE	180 000,00	8 177 400,00	EUR	2,08
DK0060534915	NOVO NORDISK	PROPRE	60 000,00	8 745 402,32	DKK	2,22
FR0000133308	ORANGE	PROPRE	450 000,00	4 928 400,00	EUR	1,25
DK0060094928	ORSTED SH	PROPRE	110 000,00	8 614 653,53	DKK	2,19
FR0000120693	PERNOD RICARD	PROPRE	60 000,00	12 522 000,00	EUR	3,18
SE0000667891	SANDVIK	PROPRE	515 000,00	10 057 843,02	SEK	2,55
FR0000121972	SCHNEIDER ELECTRIC SA	PROPRE	82 500,00	12 678 600,00	EUR	3,22
SE0000112724	SVENSKA CELLULOSA SCA AB	PROPRE	700 000,00	8 486 752,09	SEK	2,15
FR0000120271	TOTAL ENERGIES SE	PROPRE	275 000,00	14 949 000,00	EUR	3,79
US91324P1021	UNITEDHEALTH GROUP	PROPRE	19 000,00	8 281 876,04	USD	2,10
US92826C8394	VISA INC-A	PROPRE	55 000,00	11 437 280,95	USD	2,90
NL0000395903	WOLTERS KLUWER CVA	PROPRE	100 000,00	11 635 000,00	EUR	2,95
Total Action				386 811 470,51		98,18
O.P.C.V.M.						
FR0010173237	AMUNDI SERENITE PEA I C	PROPRE	450,00	4 957 078,50	EUR	1,26
Total O.P.C.V.M.				4 957 078,50		1,26
Total Valeurs mobilières				391 768 549,01		99,44
Liquidités						
APPELS DE MARGES						
	APPEL MARGE EUR	PROPRE	338 768,85	338 768,85	EUR	0,09
Total APPELS DE MARGES				338 768,85		0,09
AUTRES						
	DEBITEUR DIV EUR	PROPRE	-30 848,09	-30 848,09	EUR	-0,01
Total AUTRES				-30 848,09		-0,01
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	-312 398,54	-312 398,54	EUR	-0,08
	BANQUE EUR BPP	PROPRE	1 646 875,60	1 646 875,60	EUR	0,42
	BANQUE USD BPP	PROPRE	-111,56	-102,90	USD	-0,00
	SOUS RECEV EUR BPP	PROPRE	45 298,36	45 298,36	EUR	0,01
Total BANQUE OU ATTENTE				1 379 672,52		0,35

ECHIQUIER AGRESSOR

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
DEPOSIT DE GARANTIE						
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	620 249,80	620 249,80	EUR	0,16
Total DEPOSIT DE GARANTIE				620 249,80		0,16
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-163 537,86	-163 537,86	EUR	-0,04
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-1 235,45	-1 235,45	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-247,80	-247,80	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-475,46	-475,46	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				-165 496,57		-0,04
Total Liquidites				2 142 346,51		0,54
Futures						
Indices (Livraison du sous-jacent)						
VG160623	EURO STOXX 0623	VENLIG	-200,00	-338 768,85	EUR	-0,09
Total Indices (Livraison du sous-jacent)				-338 768,85		-0,09
Total Futures				-338 768,85		-0,09
Coupons						
Action						
FI0009013296	NESTE	ACHLIG	180 000,00	95 760,00	EUR	0,02
SE0000112724	SVENSKA CELLULOS SCA	ACHLIG	700 000,00	108 844,38	SEK	0,03
FR0000120271	TOTAL ENERGIES	ACHLIG	275 000,00	189 750,00	EUR	0,05
Total Action				394 354,38		0,10
Total Coupons				394 354,38		0,10
Total ECHIQUIER AGRESSOR				393 966 481,05		100,00

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : **Echiquier Agressor**

Identifiant d'entité juridique : 9695007H77PGEWLTK45

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
<input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE 	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 10% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La stratégie d'investissement responsable est basée sur des critères ESG mettant en évidence les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier, telles que la réduction de l'impact environnemental des entreprises en matière de pollution de l'air, la protection de la biodiversité, la prise en compte par les entreprises des risques environnementaux... ou encore l'amélioration des conditions de travail, la protection des employés, la lutte contre les discriminations ... L'intégralité des positions du portefeuille ont bénéficié d'une analyse extra financière.

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Indicateurs	31/03/2023
Notation ESG	
Note ESG (source LFDE)	6,7/10
Note Environnement (source LFDE)	7,0/10
Note Social (source LFDE)	6,2/10
Note Gouvernance (source LFDE)	7,2/10
Autres indicateurs*	
Intensité Carbone des Emissions Induites (source Carbon4 Finance)	130,7

*Le calcul de cet indicateur peut être basé sur des données estimées

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Indicateurs	31/03/2022	31/03/2023	Minimum attendus
Notation ESG			
Note ESG (source LFDE)	6,7/10	6,7/10	4,0/10
Note Environnement (source LFDE)	6,7/10	7,0/10	/
Note Social (source LFDE)	6,0/10	6,2/10	/
Note Gouvernance (source LFDE)	6,3/10	7,2/10	/
Autres indicateurs*			
Intensité Carbone des Emissions Induites (source Carbon4 Finance)	143,4	130,7	/

*Le calcul de ces indicateurs peut être basé sur des données estimées

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Les objectifs d'investissements durables qu'entendait partiellement réaliser le produit financier étaient de contribuer à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies (incluant la lutte contre le changement climatique, la protection de la biodiversité et l'amélioration de l'accès à la santé dans le monde). Pour évaluer cette contribution positive sur la société et l'environnement des entreprises, le produit financier utilise les trois scores d'impact développés en interne par La Financière de l'Échiquier (Score ODD (focus sur 9 ODD), Score Maturité Climat & Biodiversité (MCB), le Score AAAA (portant sur l'accès à la santé)) et un score externe appelé « Score ODD MSCI » construit à partir des données de MSCI ESG Research. Si l'émetteur dispose d'un résultat suffisant à l'un de ces quatre scores, on considérera que par son activité économique, il contribue à un objectif environnemental ou social. Enfin, dans le cas où, pour une entreprise, aucun des quatre scores d'impact cités ci-dessus ne serait disponible (notamment dans le cas d'une entreprise non couverte par MSCI), une analyse de la contribution aux ODD sera réalisée en interne à travers le score interne « Score ODD ID » (plus large que le Score ODD car focus sur 17 ODD

au lieu de 9).

En pratique ce produit financier a réalisé 71% d'investissements durables.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Pour s'assurer que les investissements durables du produit financier ne causent pas de préjudice significatif à un objectif environnemental ou social (DNSH), La Financière de l'Echiquier a appliqué une procédure « DNSH » pour les produits avec un objectif d'investissement durable, comprenant :

- Des exclusions sectorielles et normatives (rappelée ci-après) qui permettent de réduire son exposition à des préjudices sociaux et environnementaux : tabac, charbon, cannabis récréatif, armements controversés.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Concernant les incidences négatives, ce produit financier a pris en compte 14 indicateurs obligatoires du Tableau 1 de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne, et inclut également 2 indicateurs additionnels (les investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction carbone et les investissements dans des émetteurs sans politique de prévention des accidents du travail). Leur prise en compte est réalisée au sein des différents pans de la démarche d'investissement responsable de la société de gestion : à travers la politique d'exclusion (sectorielle et normative), la méthodologie d'analyse ESG, les différents scores Impact, la mesure et le pilotage d'indicateurs de performance ESG (intensité carbone, score de controverses ESG) comme ci-dessous :

PILIER CLIMAT & ENVIRONNEMENT

- Les émissions de gaz à effet de serre scope 1, 2 et 3 par la mesure et pilotage des émissions de CO2 et équivalents tous scopes (1, 2, 3),
- L'empreinte carbone, mesurée et pilotée selon la méthodologie du Carbon Impact Ratio (ratio émissions économisées sur émissions induites),
- L'intensité carbone des entreprises investies (en teqCO2) calculé en fonction de l'intensité des émissions induites (WACI),
- L'exposition des entreprises investies aux énergies fossiles prise en compte dans l'analyse ESG,
- La part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable prise en compte dans l'analyse ESG,
- L'impact sur la biodiversité à travers l'analyse ESG, le score Maturité Climat et Biodiversité et la mesure de l'empreinte biodiversité,
- L'impact sur la biodiversité à travers l'analyse ESG et la mesure de l'empreinte biodiversité,
- Les tonnes de substances prioritaires rejetées dans l'eau prise en compte dans l'analyse ESG
- Les tonnes de déchets dangereux pris en compte dans l'analyse ESG,
- Les investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction carbone dans l'analyse ESG (indicateur additionnel).

PILIER SOCIAL, RESSOURCES HUMAINES ET RESPECT DES DROITS DONT DROITS HUMAINS

- La part des émetteurs impliqués dans la violation du Pacte Mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE, à travers la politique d'exclusion normative et le suivi des controverses de MSCI ESG Research,
- La part des investissements dans des émetteurs sans processus et mécanisme de conformité permettant de surveiller le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE, à travers la politique d'exclusion normative et le suivi des controverses de MSCI ESG Research,
- L'écart de rémunérations femmes / hommes pris en compte dans l'analyse ESG,
- La diversité au sein des conseils des entreprises en % de femmes en fonction des différentes législations entre les pays et du niveau de volontarisme et de proactivité des entreprises sur le sujet, prise en compte dans l'analyse ESG,
- L'exposition aux armements controversés (mines antipersonnel, armes à sous-munitions...) pris en compte dans la politique d'exclusion sectorielle,
- Les investissements dans des émetteurs sans politique de prévention des accidents du travail pris en compte dans l'analyse ESG (indicateur additionnel).

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

Description détaillée :

Grâce à notre politique d'exclusion normative et le suivi des controverses de MSCI ESG Research incluant l'exclusions des entreprises les plus controversée (dont les entreprises coupables de violation du Pacte Mondiale des Nations Unies) nous nous sommes assurés de la prise en compte des deux PAI suivants :

- La part des émetteurs impliqués dans la violation du Pacte Mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE,

- La part des investissements dans des émetteurs sans processus et mécanisme de conformité permettant de surveiller le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Concernant les incidences négatives, ce produit financier a pris en compte 14 indicateurs obligatoires du Tableau 1 de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne, et inclut également les 2 indicateurs additionnels suivants : les investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction carbone et les investissements dans des émetteurs sans politique de prévention des accidents du travail. Leur prise en compte est réalisée au sein des différents pans de la démarche d'investissement responsable de la société de gestion : à travers la politique d'exclusion (sectorielle et normative), la méthodologie d'analyse ESG, les différents scores Impact, la mesure et le pilotage d'indicateurs de performance ESG (intensité carbone, score de controverses ESG). Le détail des indicateurs pris en compte est mentionné ci-dessus.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

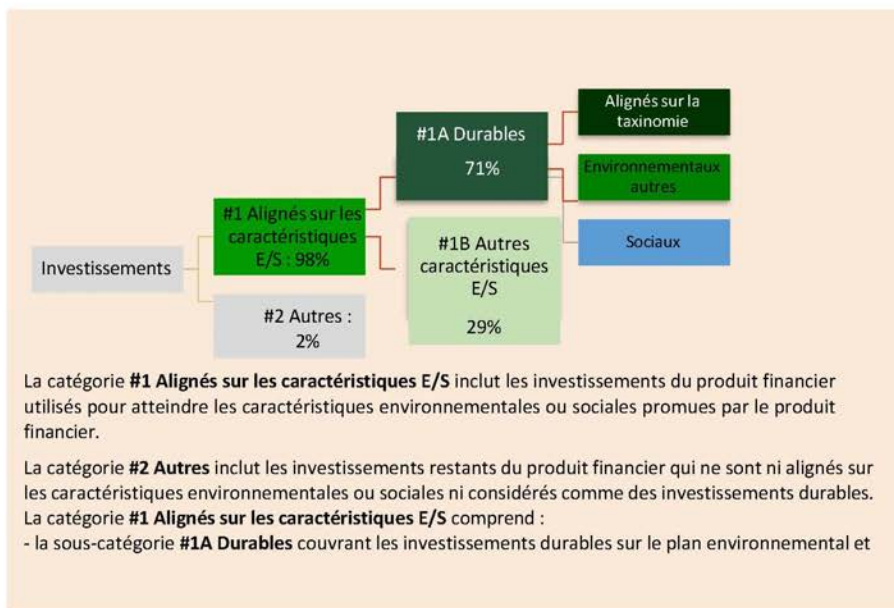
Investissements les plus importants au 31/03/2023	Secteurs économiques	% d'actifs	Pays
TOTALENERGIES	Energie	3,8%	France
ASTRAZENECA	Soins de santé	3,6%	Royaume-Uni
LONDON STOCK EXCHANGE	Produits financiers	3,6%	Royaume-Uni
CARREFOUR	Produits de première nécessité	3,6%	France
DEUTSCHE TELEKOM	Services de communication	3,4%	Allemagne
BNP PARIBAS	Produits financiers	3,4%	France
SCHNEIDER ELECTRIC	Industrie	3,2%	France
PERNOD RICARD	Produits de première nécessité	3,2%	France
ESSILORLUXOTTICA	Consommation discrétionnaire	3,2%	France
CHRISTIAN DIOR	Consommation discrétionnaire	3,1%	France
CELLNEX	Services de communication	3,1%	Espagne
AIRBUS	Industrie	3,1%	Pays-Bas
LINDE US	Matériaux	3,0%	Irlande
ING	Produits financiers	3,0%	Pays-Bas
WOLTERS KLUWER	Industrie	3,0%	Pays-Bas



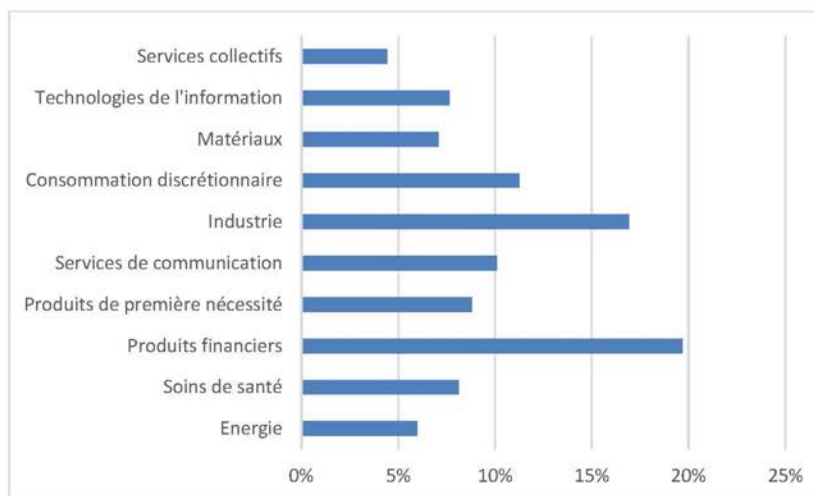
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?





Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets. Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

Oui :

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

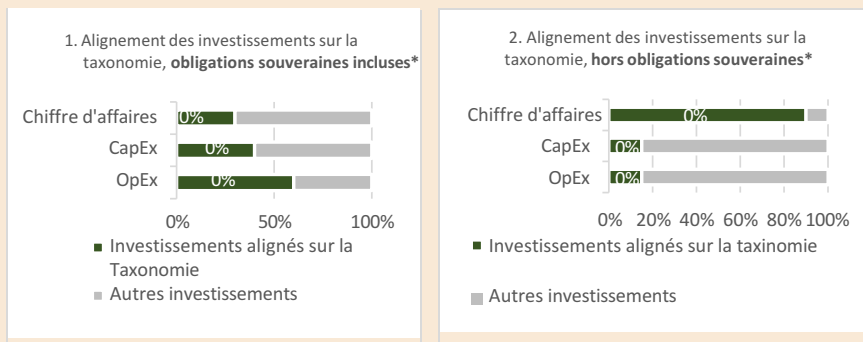
¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

En l'absence de données déclaratives des entreprises, nous ne produisons pas de données sur cet indicateur.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Non applicable

Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non applicable

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

À ce jour, la méthodologie de calcul des investissements durables ne permet pas d'identifier précisément les investissements durables répondant seulement à des objectifs environnementaux.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

À ce jour, la méthodologie de calcul des investissements durables ne permet pas d'identifier précisément les investissements durables répondant seulement à des objectifs sociaux.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie « non durables » était composée d'actions d'entreprises ne répondant pas à nos critères d'investissements durables, ainsi que des liquidités. La même politique d'exclusion sectorielle et normative s'applique à l'ensemble des actifs en portefeuille.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

La catégorie « non durables » était composée d'actions d'entreprises ne répondant pas à nos critères d'investissements durables, ainsi que des liquidités. La même politique d'exclusion sectorielle et normative s'applique à l'ensemble des actifs en portefeuille.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

L'OPC n'a pas d'objectif d'investissement durable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

● **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

● **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable

ECHIQUIER HYBRID BONDS

rapport
annuel

COMPARTIMENT DE SICAV ECHIQUIER

EXERCICE CLOS LE : 31.03.2023

Commercialisateur	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUEUR 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Société de gestion	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUEUR 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Dépositaire et conservateur	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
Centralisateur	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers 92208 Neuilly sur Seine. Représenté par Madame Raphaëlle Alezra-Cabessa

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Obligations et autres titres de créances libellés en euro.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action AD	Capitalisation et/ou distribution	Capitalisation et/ou distribution
Action F	Capitalisation	Capitalisation
Action G	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation
Action ID	Capitalisation et/ou distribution	Capitalisation et/ou distribution

Objectif de gestion :

ECHIQUEUR HYBRID BONDS a pour objectif de gestion, sur un horizon de placement de 3 ans minimum, une performance annualisée, nette de frais, supérieure à l'indice iBoxx € Non-Financials Subordinated Total Return Index (coupons nets réinvestis), via des investissements essentiellement en obligations perpétuelles ou à très grande maturité.

Indicateur de référence :

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion du portefeuille ne consistera jamais à reproduire la composition de l'indicateur de référence. Cependant, l'indice iBoxx € Non-Financials Subordinated Total Return Index (code Bloomberg : I4BN) qui est l'indice d'obligations subordonnées émises par des entreprises privées non financières libellées en euros, pourra être retenu à titre d'indicateur de performance a posteriori. Des informations complémentaires sur l'indice sont disponibles sur le site www.iboxx.com.

L'administrateur IHS Markit Benchmark Administration de l'indice de référence iBoxx € Non-Financials Subordinated Total Return Index est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil de 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégies utilisées

Le compartiment met en oeuvre une gestion active et discrétionnaire, conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR.

En vue de la sélection des titres, la gestion ne s'appuie, ni exclusivement ni mécaniquement, sur les notations émises par les agences de notation, mais fonde sa conviction d'achat et de vente d'un titre sur ses propres analyses fondamentale des émetteurs et des obligations.

L'analyse fondamentale des émetteurs effectuée par la société de gestion reposera principalement sur l'analyse des comptes sociaux des émetteurs (ratios de crédit, de liquidité et de profitabilité), de leur position concurrentielle face aux marchés dans lesquels ils évoluent et des risques sous-jacents à leur activité et à leur environnement (risque pays, management, transparence de l'information et risques réglementaires).

La société de gestion pourra établir un tableau des flux de trésorerie prévisionnels qui viendra compléter son analyse fondamentale et lui permettra ainsi d'apprécier pleinement le risque afférent à l'émetteur.

L'allocation sera la suivante : 80% minimum d'obligations ou titres de créances subordonnés émis par des entreprises privées nonfinancières dites « hybrides ». Par « hybrides », nous entendons les obligations ou titres de créances subordonnés, perpétuels ou à maturité très longue.

Le compartiment ne pourra pas investir en obligations ou titres de créances subordonnés émis par une institution financière (banque ou assurance) de type Tier1, Coco ou Tier2....

Les titres éligibles sont libellés en euros.

La détention d'obligations dont les émetteurs sont non notés ou de rating strictement inférieur à BBB- (notation Standard & Poor's ou notation équivalente auprès d'une agence indépendante de notation), est limitée à 10% maximum de l'actif net.

La notation des émetteurs et des obligations s'apprécie lors de l'acquisition des titres. En cas de dégradation d'un émetteur dans la catégorie « spéculative » dite « high yield » ou non-notés (notation Standard & Poor's ou notation équivalente auprès d'une agence indépendante de notation), la cession du titre se fera dans les meilleurs délais en tenant compte de l'intérêt des porteurs si toutefois les contraintes évoquées ci-dessus n'étaient plus respectées.

Les obligations en portefeuille pourront être de rating strictement inférieur à BBB- (notation Standard & Poor's ou notation équivalente auprès d'une agence indépendante de notation) à hauteur de 100% de l'actif net, dans la mesure où les obligations subordonnées ont généralement une notation moindre par rapport à la notation des émetteurs. »

La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt, à l'intérieur de laquelle le portefeuille est géré, est comprise entre 0 et 15.

Par ailleurs, le compartiment intègre de façon systématique les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Les exemples d'indicateurs retenus pour chacun des critères E, S et G sont les suivants :

- Indicateurs environnementaux : politique environnementale et actions, résultats des plans d'action mis en place par l'entreprise, exposition des fournisseurs aux risques environnementaux, impact positif ou négatif des produits sur l'environnement.
- Indicateurs sociaux: attractivité de la marque employeur, fidélisation des employés, lutte contre la discrimination, protection des salariés, exposition des fournisseurs aux risques sociaux, relations avec la société civile.
- Indicateurs de gouvernance : compétence de l'équipe dirigeant, contre-pouvoirs, respect des actionnaires minoritaires, éthique des affaires.

Les objectifs extra financiers consistent dans le cadre de la gestion du fonds à :

Mener une analyse ESG sur les émetteurs (minimum 90%)

La note ESG sur 10 qui est attribuée à chaque émetteur. Cette notation est déterminée par une méthodologie interne à la société de gestion et est composée de la façon suivante :

- Gouvernance : La note de Gouvernance représente environ 60% de la note ESG globale. Il s'agit d'un parti pris historique de La Financière de l'Echiquier qui attache depuis sa création une importance particulière à ce sujet.
- Environnement et Social : Les critères sociaux et environnementaux sont rassemblés en une note de Responsabilité.
- Pour les valeurs industrielles : les critères sociaux et environnementaux sont équipondérés au sein de la note de Responsabilité;
- Pour les valeurs de service : la note "Social" contribue à hauteur de 2/3 dans la note de "Responsabilité" tandis que la note "Environnement" représente 1/3 de la note de Responsabilité.

Disposer d'une note moyenne ESG supérieure à celle de son univers d'investissement.

Mener une approche d'exclusion basée sur des exclusions sectorielles et normatives.

Mettre en oeuvre un filtre basé sur les convictions ESG (existence d'une note minimum).

Investissements durables

Un investissement durable répond à trois critères :

- l'activité de l'entreprise contribue de manière positive à un objectif environnemental ou social

- elle ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs
- l'entreprise applique des pratiques de bonne gouvernance Les investissements considérés comme durables au sens de SFDR représenteront 10% minimum de l'actif net de l'OPC. Le détail de la méthodologie propriétaire appliquée par la société de gestion pour déterminer ce pourcentage est détaillée dans l'annexe SFDR de l'OPC.

Prise en compte des principales incidences négatives

L'équipe de gestion prend en compte les principales incidences négatives en matière de durabilité dans ses décisions d'investissement.

Pour une information plus détaillée sur la prise en compte des principales incidences négatives, l'investisseur est invité à se référer à l'article 4 de la politique SFDR de la société de gestion disponible sur le site internet : www.lfde.com.

Alignement avec la Taxonomie

Le compartiment peut investir dans des activités économiques durables sur le plan environnemental. Cependant, la note ESG attribuée à chaque titre résulte d'une analyse globale prenant également en compte des critères sociaux et de gouvernance.

Elle ne permet donc pas une approche ciblée sur un objectif particulier de la Taxonomie européenne ni l'évaluation du degré d'alignement d'un investissement.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Le compartiment s'engage à un alignement de 0% avec la Taxonomie européenne.

Les limites méthodologiques de l'approche ESG concernent principalement la fiabilité des données extra financières publiées par les émetteurs et le caractère subjectif de la notation mise en oeuvre au sein de la société de gestion.

Pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation extra-financière mise en oeuvre dans le compartiment et ses limites, l'investisseur est invité à se référer au site internet :

www.lfde.com.

2. Les actifs (hors dérivés)

a) Les actions :

Néant

b) Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Le compartiment est en permanence exposé aux marchés de taux des zones euro et OCDE. Les titres éligibles sont libellés en euros. Il est investi principalement dans des titres de dette privée (obligations subordonnées de longue maturité ou perpétuelles).

L'allocation entre les notations des différents émetteurs sera la suivante :

La détention d'obligations dont les émetteurs sont non notés ou de rating strictement inférieur à BBB- (notation Standard & Poor's ou notation équivalente auprès d'une agence indépendante de notation), est limitée à 10% maximum de l'actif net.

- La notation des émetteurs et des obligations s'apprécie lors de l'acquisition des titres. En cas de dégradation d'un émetteur dans la catégorie « spéculative » dite « high yield » ou nonnotés (notation Standard & Poor's ou notation équivalente auprès d'une agence indépendante de notation), la cession du titre se fera dans les meilleurs délais en tenant compte de l'intérêt des porteurs si toutefois les contraintes évoquées cidessus n'étaient plus respectées.

- Lorsque les conditions de marché seront jugées défavorables par le gérant de manière totalement discrétionnaire, le compartiment pourra être investi jusqu'à 100 % de son actif net en titres sous forme d'obligations (subordonnées ou non), de titres de créances et/ou d'instruments du marché monétaire jugées de qualité « Investment Grade » par la société de gestion, ou agence de notation.

L'analyse de la qualité de crédit des titres ne repose pas exclusivement ou mécaniquement sur les notations de crédit émises par des agences de notation mais également sur l'analyse fondamentale des émetteurs qui est réalisée par la société de gestion. La notation s'apprécie lors de l'acquisition des titres.

Le risque de taux fait l'objet d'une couverture réalisée de façon discrétionnaire selon les anticipations du gérant.

Zone géographique du siège social des titres auxquels le portefeuille est exposé :

- de 0 à 100% de l'actif net en pays OCDE (toutes zones, dont minimum 50% de l'actif net en pays du continent européen),
- de 0 à 10% de l'actif net en pays hors OCDE.

Les pays du continent européen sont les suivants : Albanie, Allemagne, Andorre, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Kazakhstan, Kosovo, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, République de Macédoine, Malte, Moldavie, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Russie, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque, Turquie, Ukraine, Vatican.

Les investissements en instruments de taux de pays émergents sont possibles et sont limités à 10% maximum de l'actif du compartiment.

Nature juridique des instruments utilisés : titres de créance de toute nature dont notamment des obligations corporate hybrides subordonnées à maturité longue ou perpétuelles, à taux fixe ou taux variable...

Le compartiment ne pourra pas investir en obligations ou titres de créances subordonnés émis par une institution financière (banque ou assurance) de type Tier1, Coco ou Tier2....

La durée moyenne de la majorité des obligations du portefeuille (qu'elles soient perpétuelles ou non) sera inférieure à 10 ans à la date du prochain call du titre mais le compartiment investira dans certaines obligations perpétuelles.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle l'OPCVM est géré	Entre « 0 » et « +15 »
Devise de libellé des titres dans lesquels l'OPCVM est investi	Euro : 100
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels l'OPCVM est exposé	Zones Euro et OCDE : 100% maximum
Niveau de risque de change	Néant

3. Investissement en titres d'autres Organismes de Placements Collectifs

Le compartiment ne pourra pas investir plus de 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens et en fonds d'investissement à vocation générale. Il s'agira d'OPC de toute classification AMF sous réserve de ne pas être en contradiction avec la stratégie d'investissement. Il peut s'agir d'OPC gérés par la société de gestion ou par une société liée.

4. Instruments dérivés

Pour poursuivre l'objectif de gestion, le compartiment pourra investir sur les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré français ou étrangers.

Les engagements ne pourront excéder 100% de l'actif net. Le gestionnaire interviendra uniquement à des fins de couverture du risque de taux au travers de futures, options ou swaps.

Le compartiment n'aura pas recours aux TRS (Total Return Swap). L'ensemble des opérations sera limité à la réalisation de l'objectif de gestion.

La sélection des contreparties est effectuée selon la procédure en vigueur au sein de La Financière de l'Echiquier disponible sur le site www.lfde.com et repose sur le principe de sélection des meilleures contreparties situées dans l'OCDE.

Les contreparties sélectionnées pour l'utilisation des dérivés seront très majoritairement des établissements de crédit ou des entreprises d'investissement situés dans l'OCDE.

5. Titres intégrant des dérivés

Le gérant peut avoir recours à ces obligations avec option de remboursement anticipé ("callable" ou "puttable") sur l'ensemble de la poche obligataire.

6. Dépôts

Néant.

7. Emprunt d'espèces

Le compartiment de la SICAV peut être emprunteur d'espèces.

Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, il peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, ...) dans la limite de 10%.

8. Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres

Néant.

Les coûts et frais opérationnels directs ou indirects découlant des techniques de gestion efficace de portefeuille peuvent être déduits du revenu délivré à l'OPC (par exemple du fait de l'accord de partage des revenus). Ces coûts et frais ne devraient pas comprendre des revenus cachés. Tous les revenus découlant de ces techniques de gestion efficace de portefeuille, nets des coûts opérationnels directs et indirects, seront restitués à l'OPC.

Parmi les entités auxquelles des coûts et frais directs et indirects peuvent être payés figurent les banques, les sociétés d'investissement, les courtiers ou intermédiaires financiers et ces entités peuvent être des parties liées à la société de gestion.

9. Informations relatives aux garanties financières

Afin de réduire le risque de contrepartie découlant de l'exposition à des instruments financiers à terme, le Compartiment pourra mettre en place des garanties financières avec les contreparties qui répondront aux critères d'exigences imposés par la société de gestion.

Les garanties financières pourront être reçues en numéraire et/ou en titres d'états.

Les garanties financières reçues en espèces seront détenues en dépôt conformément aux règles d'éligibilité applicables aux OPC et/ou investies de façon diversifiée dans des obligations d'Etat de haute qualité qui, lors de leur achat, présentent une notation émanant d'une agence de notation reconnue au minimum AA (Standard & Poor's, Fitch) ou Aa3 (Moody's), ou des notations équivalentes par d'autres agences de notation et/ou investies dans des OPC monétaires court terme et/ou utilisées aux fins de transactions de prise en pension.

Les garanties financières pourront également être reçues en titres d'états. Les titres ainsi reçus ou transmis en garantie pourront avoir une décote conformément aux critères établis :

- par les chambres de compensation pour les instruments financiers dont la compensation est obligatoire ; ou
- par la société de gestion conformément à la législation applicable pour les instruments financiers dont la compensation n'est pas obligatoire.

La décote sera basée notamment mais non exclusivement sur la notation des contreparties élaborée par des agences de notation ou par la société de gestion et la durée restant dû des titres.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA « monétaires court terme »), soit investies en OPCVM/FIA « monétaires à court terme »
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : Le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10% des actifs nets lorsque la contrepartie est un des établissements de crédit tel que défini dans la réglementation en vigueur. Les garanties financières doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, secteur et émetteurs. Par dérogation, l'OPCVM sera pleinement garanti par différentes valeurs mobilières et des instruments du marché monétaire émis ou garantis par un Etat membre (les Etats membres identifiés sont ceux de la zone Euro et justifiant d'une notation de haute qualité). L'OPCVM sera notamment garanti par des titres d'Etat (i.e : obligations d'Etats de la zone euro ayant une notation minimale « A - » selon l'agence Standard & Poor's ou agences de notation équivalentes ou bénéficiant d'une notation jugée équivalente par la société de gestion).
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Risque de perte en capital : La perte en capital se produit lors de la vente d'un titre à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

Risque de gestion discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire appliqué à l'OPC repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance de l'OPC peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative de l'OPC peut en outre avoir une performance négative.

Risque lié à l'utilisation d'obligations subordonnées : Une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative de l'OPC. L'utilisation des obligations subordonnées peut exposer l'OPC aux risques de perte en capital, d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement, ou encore d'évaluation / rendement (le rendement attractif de ces titres pouvant être considéré comme une prime de complexité).

Risque titres spéculatifs "High Yield" : Ce compartiment doit être considéré comme en partie spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans des titres dont la notation est basse ou inexistante et la liquidité plus réduite.

Les titres spéculatif ont un risque de défaillance plus élevé que les titres de la catégorie « Investment Grade ». En cas de baisse de ces titres, la valeur liquidative pourra baisser. De plus, les volumes échangés sur ces types d'instruments pouvant être réduits, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse.

Risque de taux : La valeur liquidative de l'OPC pourra baisser si les taux d'intérêt augmentent.

Risque de crédit : Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPC, peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de volatilité : Ce risque est lié à la propension d'un actif à varier significativement à la hausse ou à la baisse, soit pour des raisons spécifiques, soit du fait de l'évolution générale des marchés. Plus cet actif a tendance à varier fortement sur une courte durée, plus il est dit volatil et donc plus risqué. L'évolution de la volatilité de l'action sous-jacente à un impact direct sur la valeur de l'option de conversion des obligations convertibles. Une baisse de la volatilité peut provoquer une baisse des cours des obligations convertibles et par conséquent une baisse de la valeur liquidative de l'OPC

Risque de liquidité : Dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont faibles, le gérant risque de ne pas pouvoir vendre les titres rapidement dans les conditions satisfaisantes, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

Risque lié à l'engagement sur des instruments financiers à terme : Le compartiment peut utiliser les produits dérivés en complément des titres en portefeuille avec un engagement global de 100 % maximum de l'actif. L'utilisation de ces instruments respecte la fourchette de sensibilité fixée. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra être amenée à baisser.

Risque lié à l'investissement dans des pays émergents : Il existe un risque lié aux investissements dans les pays émergents qui résulte notamment des conditions de fonctionnements et de surveillance de ces marchés, qui peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales ou de facteurs politiques et réglementaires. Les mouvements de marché, à la hausse comme à la baisse, peuvent être plus forts et plus rapides que sur les grandes places internationales. La valeur liquidative de l'OPC pourra donc avoir le même comportement.

Risque de durabilité ou risque lié à l'investissement durable : Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance durable (par exemple, le changement climatique, la santé et la sécurité, les entreprises qui ne respectent pas les règles, telles que des sanctions pénales graves, etc.) qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement de l'OPCVM, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Souscripteurs concernés :

- **Action A :** Tous souscripteurs

- **Action AD :** Tous souscripteurs

- **Action F :** Souscripteurs « fondateurs »

- **Action G :** Réservée à la commercialisation par des intermédiaires financiers

- **Action I :** Réservée aux investisseurs institutionnels

- **Action ID :** Réservée aux investisseurs institutionnels

Profil de l'investisseur type :

Le compartiment est ouvert à tous les souscripteurs souhaitant s'exposer aux marchés des obligations et des obligations corporate non-financières hybrides subordonnées.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il devra tenir compte de son patrimoine personnel et de ses besoins actuels sur un horizon de placement d'au moins trois ans. Ce produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

Durée de placement recommandée

Supérieure à 3 ans.

Indications sur le régime fiscal :

Le prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession d'action(s) d'un compartiment de la SICAV. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution de l'actionnaire ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, ou la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans cette SICAV, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'action(s) de compartiment(s) de la SICAV peuvent être soumis à taxation.

Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat d'action(s) de compartiments de la SICAV d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de Gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat d'action(s) d'un compartiment de la SICAV.

La SICAV propose au travers des différents compartiments des actions de capitalisation et de distribution, il est recommandé à chaque investisseur de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans son pays de résidence, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas ...). Les règles applicables aux investisseurs résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Aux termes de la réglementation fiscale américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), les investisseurs pourraient être tenus de fournir à l'OPC, à la société de gestion ou à leur mandataire et ce, afin que soient identifiées les « US Person » au sens de FATCA, des renseignements notamment sur leur identité personnelle et lieux de résidence (domicile et résidence fiscale). Ces informations pourront être transmises à l'administration fiscale américaine via les autorités fiscales françaises. Tout manquement par les investisseurs à cette obligation pourrait résulter en un prélèvement forfaitaire à la source de 30% imposé sur les flux financiers de source américaine. Nonobstant les diligences effectuées par la société de gestion au titre de FATCA, les investisseurs sont invités à s'assurer que l'intermédiaire financier qu'ils ont utilisé pour investir dans l'OPC bénéficie lui-même du statut dit de Participating FFI. Pour plus de précisions, les investisseurs pourront se tourner vers un conseiller fiscal.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible auprès de www.lfde.com ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de : LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER, 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
- Date d'agrément par l'AMF de la Sicav : 3 décembre 2018.
- Date de création de la Sicav : 4 décembre 2018.
- Date de création du compartiment : 2 janvier 2018.

rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2023 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 mars 2023. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion du compartiment durant cet exercice.

Le fonds subit une baisse significative, en ligne avec son indice de référence. Cependant, le fonds se montre plus résilient que les fonds de dette hybrides concurrents qui sont fortement pénalisés par la chute des obligations hybrides émises par les sociétés foncières, peu présentes sur le fonds. Nous avons progressivement monté une position sur les foncières à mesure de la baisse, mais restons exposé à hauteur de moins de 5% des encours.

2022 a été la pire année de l'histoire pour les marchés obligataires dits « sans risque ». Sur les marchés américains, les obligations d'Etat à maturité 10 ans n'aurait jamais autant reculé en valeur en une seule année calendaire depuis 1872. Ce qui est d'autant plus rare, c'est que la même année, les actifs obligataires risqués et les indices actions soient en également net recul.

Les actifs risqués ont d'abord subi les répercussions de la guerre entre la Russie et l'Ukraine, puis les craintes sur la sécurité énergétique Européenne, qui en ont découlé, et enfin par une inflation hors de contrôle, exacerbée par les remontées des matières premières et des problèmes de logistique déjà existants en raison de la pandémie. Plombées par ces événements, les primes de risque, High-Yield (HY) et Investment Grade (IG), ont triplé entre janvier et fin septembre, pour ensuite retracer à peu près la moitié du mouvement. La volatilité aura été extrême.

Ainsi, les rendements des obligations en zone euro, qu'elles soient IG ou HY, se retrouvent en cette fin mars 2023 proches des points hauts de la dernière décennie, de quoi se projeter de façon plus optimiste vers l'avenir. Le portage redevient un moteur de performance majeur pour 2023, grâce à un rendement supérieur à 6% sur la poche investie d'Echiquier Hybrid Bonds.

Performances parts vs Indice

Code ISIN Part	Libelle Part	Performances parts	Performances indice
FR0013217999	Echiquier Hybrid Bonds I	-5,73%	-6,44%
FR0013218005	Echiquier Hybrid Bonds F	-5,54%	-6,44%
FR0013277555	Echiquier Hybrid Bonds ID	-5,73%	-6,44%
FR0013277571	Echiquier Hybrid Bonds A	-6,39%	-6,44%
FR0013277597	Echiquier Hybrid Bonds AD	-6,39%	-6,44%
FR0013340957	Echiquier Hybrid Bonds G	-5,88%	-6,44%

Les performances passées ne présentent pas des performances futures.

Mouvements principaux :

Achats : EDP 5.943% HYBRID NC 23/04/2028 (PTEDP4OM0025) – VEOLIA ENVIRONNEMENT 2.5% HYBRID NC 01/29 (FR00140007L3)

Ventes : VOLKSWAGEN INTL FIN NV 3.875% 31/12/2099 Call 2029 (XS2187689380) – TELEFONICA 3.875% HYBRID NC 22/06/2026 (XS1795406658)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR

Renseignements règlementaires :

- Votre OPC n'a pas d'engagement sur les marchés dérivés.
- Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.
- Votre OPC ne détient pas des parts d'OPC gérés par La Financière de l'Echiquier ou des sociétés liées.

- Le compartiment n'a pas le label ISR

Présentation de notre politique générale :

Depuis 2007, La Financière de l'Echiquier intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa méthodologie de sélection de valeurs. Cette approche est menée de façon transversale pour tous les fonds actions La Financière de l'Echiquier. Cette évaluation se fait sur la base d'entretiens ISR spécifiques menés avec les personnes clés de l'entreprise. Nous n'avons pas recours aux agences de notation. Les entretiens ISR sont par ailleurs, systématiquement conduits en binôme avec le gérant ou l'analyste financier qui suit le cas d'investissement et l'un des membres de l'équipe ISR. A l'issue de chaque entretien, une note reflétant notre appréciation de chaque entreprise est établie. Elle fait l'objet d'une révision lors des entretiens de suivi que nous réalisons en moyenne tous les deux ans. Tous les comptes rendus d'entretiens ISR et les notations extra financières des valeurs sont archivés dans notre base de données propriétaire.

Politique ESG :

Dans le cadre du fonds, nous nous attachons à appliquer la politique générale en réalisant, dans le plus de cas possible, une analyse extra financière des valeurs en portefeuilles. Cette analyse se fonde sur des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance et donne lieu à une notation ISR, revue en moyenne tous les 3 ans. La notation ISR attribuée aux valeurs du fonds ne constitue pas un motif d'exclusion.

Des informations plus précises sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique :

<https://www.lfde.com/la-societe/investissement-responsable/>

Politique d'exécution des ordres :

Cette politique consiste tout particulièrement à sélectionner des intermédiaires de marché, établissements spécialement agréés pour exécuter les ordres sur le marché. Cette sélection est effectuée afin d'obtenir des intermédiaires la « meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apporter aux porteurs ou actionnaires d'OPCVM.

Le choix des intermédiaires est effectué selon des critères précis et revus deux fois par an en fonction des opinions exprimés par les participants au comité de sélection des intermédiaires :

- 1 - capacité à trouver de la liquidité et qualité d'exécution
- 2 - aide à la rencontre des entreprises
- 3 - le bon dénouement des opérations
- 4 - qualité de l'analyse et du support vente.

Pour plus d'information et conformément à la réglementation, vous pouvez consulter la Politique d'exécution établis par La Financière de l'Echiquier dans le cadre de la gestion de ses OPCVM sur le site internet de la société de gestion

Politique de vote :

Nous vous informons que notre politique de droit de vote est disponible en ligne sur notre site internet.

Le porteur de part peut consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site internet de la société de gestion.

Ce document précise les conditions dans lesquelles la société de gestion a eu recours pour l'exercice précédent à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécutions d'ordres.

La société de gestion LA FINANCIERE DE L'ECHIQUEUR calcule le risque global des OPCVM selon la méthode du calcul de l'engagement.

Suite à la transposition de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (ou « Directive OPCVM 5 »), l'ESMA a adopté le 31 mars 2016, ses orientations sur les dispositions relatives à la rémunération des gérants d'OPCVM. Les orientations s'appliquent aux sociétés de gestion d'OPCVM à compter du 1er janvier 2017, pour les bonus payés en 2018.

Dans ce cadre, LFDE a mis à jour sa politique de rémunération. La Financière de l'Echiquier a adapté sa politique de rémunération sur la composante variable, afin de permettre une gestion saine et efficace des risques mais également de permettre un contrôle des comportements des collaborateurs exposés dans leur fonction, à la prise de risque.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPCVM qu'elle gère et à ceux des investisseurs dans ces OPCVM, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération a été mise en place afin de :

- supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion ;
- supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché dans lequel elle opère ;
- assurer l'attractivité, le développement et la conservation d'employés motivés et qualifiés.

Le personnel de LFDE perçoit une rémunération comprenant une composante fixe et une composante variable, dûment équilibrées, faisant l'objet d'un examen annuel et basées sur la performance individuelle ou collective. Les principes de la politique de

rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par les Administrateurs de la Société de Gestion. Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : www.lfde.com. Une copie manuscrite de cette politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande.

Données 2022 :

	Nombre de Brut annuel 2022	Somme de Brut annuel 2022 (12 mois)	Somme de Bonus 2022 (Versé 01/2023) Estimé	Dont =>	Différé	
					Nombre	Montant variable différé
Risk Taker	28	4 035 000	4 006 000		6	880 000
Non risk taker	114	8 159 400	3 618 300			
Total général	142	12 194 000	7 624 300			880 000
		<i>Brut annuel sans prorata de durée</i>				

SFDR / TAXONOMIE : Article 8 (Cf annexes)

comptes
annuels

BILANactif

	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	54 699 642,62	67 990 403,33
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	54 699 642,62	67 990 403,33
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	924 305,51	153 071,72
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	924 305,51	153 071,72
Comptes financiers	4 370 937,33	2 690 422,74
Liquidités	4 370 937,33	2 690 422,74
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	59 994 885,46	70 833 897,79

BILAN passif

	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	63 120 959,09	71 193 004,07
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	23,59	-
• Report à nouveau	53,94	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-4 911 840,05	* -849 221,68
• Résultat de l'exercice	1 517 370,98	** 471 505,15
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	59 726 567,55	70 815 287,54
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	268 317,91	18 610,25
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	268 317,91	18 610,25
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	59 994 885,46	70 833 897,79

* Le poste "Plus et moins-values nettes de l'exercice" au 31/03/2022 correspond au cumul des PMV nettes de l'exercice clos le 31/03/2022 à hauteur de -908 717,45 euros et des PMV nettes de l'exercice clos le 31/12/2021 à hauteur de 59 495,77 euros, en attente de l'approbation de leur mise en paiement par l'AG du 08/04/2022.

** Le poste "Résultat de l'exercice" au 31/03/2022 correspond au cumul du résultat de l'exercice clos le 31/03/2022 à hauteur de 349 912,74 euros et du résultat de l'exercice clos le 31/12/2021 à hauteur de 121 592,41 euros, en attente de l'approbation de sa mise en paiement par l'AG du 08/04/2022.

HORS-bilan

31.03.2023

31.03.2022

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	25 531,27	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	2 284 193,50	455 702,99
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	2 309 724,77	455 702,99
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-9 345,58	-4 028,37
• Autres charges financières	-643,29	-
Total (II)	-9 988,87	-4 028,37
Résultat sur opérations financières (I - II)	2 299 735,90	451 674,62
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-537 017,11	-111 683,44
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	1 762 718,79	339 991,18
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-245 347,81	9 921,56
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	1 517 370,98	349 912,74

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

a) Méthode d'évaluation

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.
- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché. Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.
- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV à leur valeur probable de négociation.
- Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.
- Les contrats :
 - Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.
 - La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.
 - La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.
 - Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.
 - Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.
- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles

b) Modalités pratiques

- Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Bloomberg en fonction de leur place de cotation :
 - Asie-Océanie :
extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.
 - Amérique :

extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.

extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

- Europe sauf France :

extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.

extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.

- France :

extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.

- Contributeurs :

extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.

- Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

- Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent:

- Asie-Océanie :extraction à 12 h

- Amérique :extraction J+1 à 9 h

- Europe (sauf France) :extraction à 19 h 30

- France :extraction à 18 h

Méthode de comptabilisation

- Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé, à l'exception des compartiments Echiquier Hybrid Bonds et Echiquier Convexité Europe qui utilisent la méthode des coupons courus.

- La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais exclus.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Action A 1,30 % TTC maximum
		Action AD 1,30 % TTC maximum
		Action F 0,40 % TTC maximum
		Action G 0,80 % TTC maximum

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Action I 0,60 % TTC maximum
		Action ID 0,60 % TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(*)
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Action A, AD, F, G, I et ID 20% TTC de la surperformance de l'OPC, nette des frais de gestion fixes, par rapport à la performance de son indice de référence sous réserve que la performance de l'OPC soit positive.

(*) Le compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans d'autres OPC dont les frais de gestion maximum seront de 2.392 %. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la société de gestion.

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ; les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le compartiment) exceptionnels et non récurrents sont imputées au compartiment.

En sus des frais ci-dessus, d'autres frais peuvent être supportés par le compartiment dans certaines circonstances tels que des coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit, sous réserve que ces frais soient systématiquement inférieurs aux montants recouverts.

De plus, des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au compartiment.

Des informations complémentaires sur le fonctionnement de ces frais de recherche sont disponibles auprès de la société de gestion.

Modalités de calcul de la commission de surperformance

Fréquence de cristallisation de la commission de surperformance et période d'observation

La fréquence de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle les provisions de la commission de surperformance peuvent être acquises à la société de gestion est annuelle. La période d'observation s'étend du 1er avril au 31 mars.

Toutefois, suite à la modification de la date de clôture de la SICAV intervenant au 31 mars 2022, la période courant depuis le 31 décembre 2021 sera supérieure à un an car prolongée jusqu'au 31 mars 2023. Elle sera ensuite tous les ans du 1er avril au 31 mars.

Période de référence de la performance

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'Indicateur de Référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée. Cette période est fixée à 5 ans glissants.

Indicateur de Référence

Ibxx EUR Non-Financial Subordinated Total Return Index, coupons nets réinvestis.

Méthode de calcul

La commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative.

La provision de commission de surperformance est ajustée à l'occasion de chaque calcul de la valeur liquidative, sur la base de 20% TTC de la surperformance de l'OPC par rapport à l'Indicateur de Référence, sous réserve que la performance de l'OPC soit positive (la valeur liquidative est supérieure à la valeur liquidative de début de période).

Dans le cas d'une sous-performance de l'OPC par rapport à l'Indicateur de Référence, cette provision est réajustée par le biais de reprises sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations existantes. La méthodologie appliquée pour le calcul de la commission de surperformance s'appuie sur la méthode de calcul de « l'actif fictif » qui permet de simuler un actif fictif subissant les mêmes conditions de souscriptions et rachats que l'OPC original, incrémenté de la performance de l'Indicateur de Référence. Cet actif fictif est ensuite comparé à la performance de l'actif réel de l'OPC. La différence entre les deux actifs donne donc la surperformance de l'OPC par rapport à son Indicateur de Référence.

Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage

- En cas de surperformance de l'OPC à l'issue de la période d'observation et de performance positive de l'OPC, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période d'observation démarre.
- En cas de surperformance de l'OPC à l'issue de la période d'observation avec en parallèle une performance négative de l'OPC, la société de gestion ne perçoit aucune commission mais une nouvelle période d'observation démarre.
- En cas de sous-performance de l'OPC par rapport à son indice de référence à l'issue de la période d'observation aucune commission n'est perçue et la période d'observation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. La période d'observation initiale peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence).
- La période d'observation peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence). Au-delà, si des sous-performances résiduelles n'ont pas été rattrapées, alors elles sont abandonnées. Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année de sous-performance.

En cas de rachat d'actions, s'il y a une provision pour commission de surperformance, la partie proportionnelle aux actions remboursées est versée à la société de gestion.

Exemples

Premier cas : L'OPC surperforme son indice sur chaque période d'observation. Sur chaque période d'observation des commissions vont être prélevées et chaque période d'observation sera de 12 mois.

Deuxième cas : En fonction des périodes d'observation l'OPC sous-performe ou surperforme son indice :

	Performance OPC	Performance indice	Performance relative constatée sur l'année	Sous-performance à compenser de l'année précédente	Performance relative nette	Sous-performance à compenser sur l'année suivante	Commission de surperformance	Calcul de la commission de surperformance
Année 1	5%	0%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 2	3%	3%	0%	0%	0%	0%	Non	-
Année 3	-5%	0%	-5%	0%	-5%	-5%	Non	-
Année 4	5%	2%	3%	-5%	-2%	-2%	Non	-
Année 5	7%	5%	2%	-2%	0%	0%	Non	-
Année 6	10%	5%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 7	9%	4%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 8	-15%	-5%	-10%	0%	-10%	-10%	Non	-
Année 9	-2%	-4%	2%	-10%	-8%	-8%	Non	-
Année 10	0%	-2%	2%	-8%	-6%	-6%	Non	-
Année 11	2%	0%	2%	-6%	-4%	-4%	Non	-
Année 12	10%	10%	0%	-4%	-4%	0%*	Non	-
Année 13	6%	4%	2%	0%	2%	0%	Oui	15% x 2%
Année 14	-6%	0%	-6%	0%	-6%	-6%	Non	-
Année 15	4%	2%	2%	-6%	-4%	-4%	Non	-
Année 16	6%	4%	2%	-4%	-2%	-2%	Non	-
Année 17	10%	14%	-4%	-2%	-6%	-6%	Non	-
Année 18	7%	7%	0%	-6%	-6%	-4%**	Non	-
Année 19	6%	1%	5%	-4%	1%	0%	Oui	15% x 1%

* La sous-performance de l'année 12 à compenser sur l'année suivante (année 13) est de 0% et non de -4% (sous-performance « théorique » à compenser sur l'année suivante). En effet, cette sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas été intégralement compensée les années suivantes est abandonnée puisque la période de référence de 5 ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 8 ne pouvait être compensée que jusqu'à l'année 12).

** La sous-performance de l'année 18 à compenser sur l'année suivante (année 19) est de -4% et non de -6% (sous-performance « théorique » à compenser sur l'année suivante). En effet, la quote-part de la sous-performance résiduelle de l'année 14 (-2%) qui n'a pas été intégralement compensée les années suivantes est abandonnée puisque la période de référence de 5 ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 14 ne pouvait être compensée que jusqu'à l'année 18).

Devise de comptabilité

La devise de comptabilisation du compartiment est l'Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu :

- Modification du nom du compartiment ECHQUIER ALTAROCCA HYBRID BONDS par ECHQUIER HYBRID BONDS le 1er juin 2022.

- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.

- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action AD	Capitalisation et/ou distribution	Capitalisation et/ou distribution
Action F	Capitalisation	Capitalisation
Action G	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation
Action ID	Capitalisation et/ou distribution	Capitalisation et/ou distribution



2 évolutionactif net

	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	70 815 287,54	75 681 408,51
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	19 771 997,04	7 227 756,61
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-26 816 959,44	-8 671 745,65
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	91 650,44	100 199,54
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-6 070 339,91	-952 097,21
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-6 892,90	-1 582,20
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	390 617,16	-2 908 643,24
- Différence d'estimation exercice N	-2 290 138,00	-2 680 755,16
- Différence d'estimation exercice N-1	-2 680 755,16	227 888,08
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-59 471,75	* -
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-152 039,42	* -
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 762 718,79	339 991,18
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	59 726 567,55	70 815 287,54

* Les distributions de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes et sur résultat au titre de l'exercice clos le 31/12/2021 interviendront postérieurement au 31/03/2022, compte tenu de la tenue de l'assemblée générale d'approbation des comptes en date du 08/04/2022.

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	54 699 642,62	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	54 699 642,62	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	4 370 937,33
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	258 927,78	54 440 714,84
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	4 370 937,33	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	924 305,51
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Ventes règlements différés	821 740,33
Coupons à recevoir	72 500,00
Souscriptions à recevoir	30 065,18
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	268 317,91
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Achats règlements différés	250 425,00
Rachat à payer	10 431,77
Frais provisionnés	7 461,14
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachatée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Action F / FR0013218005	-	-	3 557	3 385 168,52
Action G / FR0013340957	1 490,649	145 114,70	9 882,708	950 843,21
Action I / FR0013217999	5 331	4 950 439,56	4 480,567	4 303 594,68
Action ID / FR0013277555	-	-	-	-
Action A / FR0013277571	161 221,661	14 676 442,78	197 251,928	18 173 787,27
Action AD / FR0013277597	-	-	44	3 565,76
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action F / FR0013218005		-		-
Action G / FR0013340957		-		-
Action I / FR0013217999		-		-
Action ID / FR0013277555		-		-
Action A / FR0013277571		-		-
Action AD / FR0013277597		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action F / FR0013218005		-		-
Action G / FR0013340957		-		-
Action I / FR0013217999		-		-
Action ID / FR0013277555		-		-
Action A / FR0013277571		-		-
Action AD / FR0013277597		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action F / FR0013218005		-		-
Action G / FR0013340957		-		-
Action I / FR0013217999		-		-
Action ID / FR0013277555		-		-
Action A / FR0013277571		-		-
Action AD / FR0013277597		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
---	---

Catégorie d'action :	
----------------------	--

Action F / FR0013218005	0,40
-------------------------	------

Action G / FR0013340957	0,80
-------------------------	------

Action I / FR0013217999	0,60
-------------------------	------

Action ID / FR0013277555	0,60
--------------------------	------

Action A / FR0013277571	1,30
-------------------------	------

Action AD / FR0013277597	1,30
--------------------------	------

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
--	---------

Catégorie d'action :	
----------------------	--

Action F / FR0013218005	-
-------------------------	---

Action G / FR0013340957	-
-------------------------	---

Action I / FR0013217999	-
-------------------------	---

Action ID / FR0013277555	-
--------------------------	---

Action A / FR0013277571	-
-------------------------	---

Action AD / FR0013277597	-
--------------------------	---

Rétrocession de frais de gestion :	
------------------------------------	--

- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
--	---

- Ventilation par Opc "cible" :	
---------------------------------	--

- Opc 1	-
---------	---

- Opc 2	-
---------	---

- Opc 3	-
---------	---

- Opc 4	-
---------	---

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capitalnéant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc -

- autres instruments financiers -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	31.03.2023	31.03.2022
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	53,94	-
Résultat	1 517 370,98	349 912,74
Total	1 517 424,92	349 912,74

Action F / FR0013218005	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	640 781,58	157 643,89
Total	640 781,58	157 643,89
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action G / FR0013340957	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	4 428,84	4 906,04
Total	4 428,84	4 906,04
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action I / FR0013217999	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	522 821,50	105 334,73
Total	522 821,50	105 334,73
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action ID / FR0013277555	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	138 599,22	30 032,94
Report à nouveau de l'exercice	43,28	32,82
Capitalisation	-	-
Total	138 642,50	30 065,76
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	6 218	6 218
Distribution unitaire	22,29	4,83
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action A / FR0013277571	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	208 576,67	51 526,98
Total	208 576,67	51 526,98
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action AD / FR0013277597	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	2 164,80	433,07
Report à nouveau de l'exercice	9,03	2,27
Capitalisation	-	-
Total	2 173,83	435,34
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	1 353	1 397
Distribution unitaire	1,60	0,31
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	31.03.2023	31.03.2022
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	23,59	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-4 911 840,05	-908 717,45
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-4 911 816,46	-908 717,45

Action F / FR0013218005	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-1 887 824,41	-359 087,89
Total	-1 887 824,41	-359 087,89
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action G / FR0013340957	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-15 209,03	-13 595,67
Total	-15 209,03	-13 595,67
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action I / FR0013217999	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-1 658 007,03	-263 380,60
Total	-1 658 007,03	-263 380,60
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action ID / FR0013277555	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-438 002,65	-75 176,86
Total	-438 002,65	-75 176,86
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action A / FR0013277571	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-903 413,72	-195 822,10
Total	-903 413,72	-195 822,10
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action AD / FR0013277597	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-9 359,62	-1 654,33
Total	-9 359,62	-1 654,33
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 2 janvier 2018.

Devise					
EUR	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Actif net	59 726 567,55	70 815 287,54	75 681 408,51	81 848 349,91	77 948 130,47

Action F / FR0013218005	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre d'actions en circulation	23 625	27 182	27 182	31 454	32 221
Valeur liquidative	972,68	1 029,78	1 083,44	1 074,00	1 068,53
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-52,78	-7,41	33,23	2,39	13,10

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action G / FR0013340957	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre d'actions en circulation	1 910,47	10 302,529	10 904,897	9 597,158	5 834,395
Valeur liquidative	96,77	102,82	108,29	107,77	107,66
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-5,64	-0,84	2,89	-0,17	0,90

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ECHIQUIER HYBRID BONDS

Action I / FR0013217999	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre d'actions en circulation	20 962,685	20 112,252	23 495,319	22 481,632	23 199,652
Valeur liquidative	962,08	1 020,60	1 074,31	1 067,08	1 063,77
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-54,15	-7,85	30,84	0,30	10,99

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action ID / FR0013277555	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre d'actions en circulation	6 218	6 218	6 218	6 003	1 732
Valeur liquidative	855,29	942,25	991,84	1 004,02	1 005,36
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	9,36	-	1,02
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	22,29	4,83	19,28	18,95	3,13
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-70,44	-12,09	-	-18,71	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ECHIQUIER HYBRID BONDS

Action A / FR0013277571	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre d'actions en circulation	119 216,985	155 247,252	130 389,218	162 681,302	157 590,851
Valeur liquidative	91,95	98,23	103,57	103,6	104,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-5,82	-0,92	2,25	-0,68	0,37

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action AD / FR0013277597	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre d'actions en circulation	1 353	1 397	1 397	1 636	792
Valeur liquidative	83,95	92,22	97,24	98,46	100,44
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	0,91	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	1,60	0,31	1,21	1,20	1,48
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-6,91	-1,18	-	-1,86	-1,11

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 31.03.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Obligation</i>						
XS2388141892	ADECCO INT FINANCIAL SVS VAR 21/03/2082	PROPRE	1 000 000,00	790 162,51	EUR	1,32
XS2110077299	AKELIUS RESIDENTIAL AB VAR 17/05/2081	PROPRE	1 000 000,00	829 470,49	EUR	1,39
XS1222594472	BERTELSMANN SE AND CO KGAA VAR 23/04/2075	PROPRE	1 700 000,00	1 609 998,74	EUR	2,70
DE000A3MQQV5	DEUTSCHE BOERSE AG VAR 23/06/2048	PROPRE	2 500 000,00	2 212 966,10	EUR	3,71
PTEDP4OM0025	EDP ENERGIAS DE PORTUGAL VAR 23/4/2083	PROPRE	2 500 000,00	2 488 550,89	EUR	4,17
XS2182055009	ELM FOR FIRMENICH INTERN VAR PERP	PROPRE	3 000 000,00	2 904 190,68	EUR	4,86
XS2576550243	ENEL SPA VAR PERPETUAL	PROPRE	1 500 000,00	1 536 881,30	EUR	2,57
FR0014000RR2	ENGIE SA VAR PERPETUAL	PROPRE	1 500 000,00	1 224 700,48	EUR	2,05
FR00140046Y4	ENGIE SA VAR PERPETUAL	PROPRE	500 000,00	378 939,04	EUR	0,63
XS2242931603	ENI SPA VAR PERP	PROPRE	1 700 000,00	1 448 819,18	EUR	2,43
XS2334852253	ENI SPA VARIABLE PERPTIAL CORP 2%	PROPRE	300 000,00	258 927,78	EUR	0,43
XS2244941147	IBERDROLA INTL BV VAR PERPETUAL	PROPRE	3 200 000,00	2 683 617,75	EUR	4,49
XS2056730323	INFINEON TECHNOLOGIES AG VAR PERPETUAL	PROPRE	700 000,00	666 018,96	EUR	1,12
XS2486270858	KONINKLIJKE KPN NV VAR PERPETUAL	PROPRE	1 000 000,00	1 017 055,89	EUR	1,70
XS2218405772	MERCK KGAA VAR 09/09/2080	PROPRE	1 000 000,00	895 615,75	EUR	1,50
XS2011260705	MERCK KGAA VAR 25/06/2079	PROPRE	1 800 000,00	1 623 313,97	EUR	2,72
XS2224439971	OMV AG VAR PERP	PROPRE	1 600 000,00	1 346 071,89	EUR	2,25
FR00140005L7	ORANGE SA VAR PERP	PROPRE	800 000,00	677 798,90	EUR	1,13
XS1115498260	ORANGE TF/TV PERP	PROPRE	2 400 000,00	2 456 501,92	EUR	4,11
XS2563353361	ORSTED VAR 08/12/3022	PROPRE	1 000 000,00	1 005 658,77	EUR	1,68
XS2186001314	REPSOL INTERNATIONAL FINANCE VAR PERPETUAL	PROPRE	2 200 000,00	2 010 964,13	EUR	3,37
XS2228900556	ROYAL FRIESLANDCAMPINA VAR PERPETUAL	PROPRE	1 000 000,00	920 579,45	EUR	1,54
XS2010028343	SES SA VAR PERP 31/12/2099	PROPRE	600 000,00	498 683,26	EUR	0,83
XS1323897725	SOLVAY FINANCE VAR PERPETUAL	PROPRE	1 600 000,00	1 675 379,73	EUR	2,81
XS2462605671	TELEFONICA EUROPE BV PERPTUAL 31/12/2099	PROPRE	800 000,00	837 381,70	EUR	1,40

ECHIQUIER HYBRID BONDS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2582389156	TELEFONICA EUROPE BV VAR PERPETUAL	PROPRE	1 000 000,00	980 233,01	EUR	1,64
XS2526881532	TELIA COMPANY AB VAR 21/2/2082	PROPRE	1 700 000,00	1 691 226,14	EUR	2,83
XS2207430120	TENNET HOLDING BV TV PERP 31/12/2099	PROPRE	2 800 000,00	2 645 850,87	EUR	4,43
XS2437854487	TERNA RETE ELECTRICA PERP	PROPRE	1 000 000,00	842 063,70	EUR	1,41
XS1974787480	TOTAL SA VAR PERP	PROPRE	2 500 000,00	2 407 150,00	EUR	4,03
XS2290960876	TOTAL SE VAR PERP	PROPRE	500 000,00	364 728,56	EUR	0,61
FR0013330529	UNIBAIL RODAMCO SE VAR PERP	PROPRE	300 000,00	260 676,99	EUR	0,44
FR0013330537	UNIBAIL RODAMCO SE VAR PERP	PROPRE	1 700 000,00	1 360 333,01	EUR	2,28
XS1205618470	VATTENFALL AB 3% 19/03/2077	PROPRE	3 200 000,00	2 907 748,72	EUR	4,87
FR00140007L3	VEOLIA ENVIRONNEMENT SA VAR PERP	PROPRE	6 000 000,00	5 085 924,66	EUR	8,52
XS2225204010	VODAFONE GROUP PLC VAR 27/08/2080	PROPRE	2 600 000,00	2 155 457,70	EUR	3,61
Total Obligation				54 699 642,62		91,58
Total Valeurs mobilières				54 699 642,62		91,58
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	-10 431,77	-10 431,77	EUR	-0,02
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	-250 425,00	-250 425,00	EUR	-0,42
	BANQUE EUR BPP	PROPRE	4 370 937,33	4 370 937,33	EUR	7,32
	SOUS RECEV EUR BPP	PROPRE	30 065,18	30 065,18	EUR	0,05
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	821 740,33	821 740,33	EUR	1,38
Total BANQUE OU ATTENTE				4 961 886,07		8,31
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-1 757,15	-1 757,15	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-24,34	-24,34	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-2 313,27	-2 313,27	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-610,00	-610,00	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-2 728,14	-2 728,14	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-28,24	-28,24	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				-7 461,14		-0,01
Total Liquidités				4 954 424,93		8,30
Coupons						
Obligation						
XS2056730323	INFIN TECO VAR PERP	ACHLIG	10,00	28 750,00	EUR	0,05

ECHIQUIER HYBRID BONDS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS1974787480	TOTAL SA VAR PERP	ACHLIG	2 500,00	43 750,00	EUR	0,07
Total Obligation				72 500,00		0,12
Total Coupons				72 500,00		0,12
Total ECHIQUIER HYBRID BONDS				59 726 567,55		100,00

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : **Echiquier Hybrid Bonds**

Identifiant d'entité juridique : 969500CWJOF16Q1D072

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● <input type="checkbox"/> Oui	● <input checked="" type="checkbox"/> Non
<p><input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: ___%</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <p><input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: ___%</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 10% d'investissements durables</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social <p><input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables</p>



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La stratégie d'investissement responsable est basée sur des critères ESG mettant en évidence les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier, telles que la réduction de l'impact environnemental des entreprises en matière de pollution de l'air, la protection de la biodiversité, la prise en compte par les entreprises des risques environnementaux... ou encore l'amélioration des conditions de travail, la protection des employés, la lutte contre les discriminations ... L'intégralité des positions du portefeuille ont bénéficié d'une analyse extra financière.

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Indicateurs	31/03/2023
Notation ESG	
Note ESG (source LFDE)	6,8/10
Note Environnement (source LFDE)	7,7/10
Note Social (source LFDE)	6,5/10
Note Gouvernance (source LFDE)	7,0/10
Autres indicateurs*	
Intensité Carbone des Emissions Induites (source Carbon4 Finance)	210,3

**Le calcul de cet indicateur peut être basé sur des données estimées*

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Indicateurs	31/03/2022	31/03/2023	Minimum attendus
Notation ESG			
Note ESG (source LFDE)	6,5/10	6,8/10	4,0/10
Note Environnement (source LFDE)	7,3/10	7,7/10	/
Note Social (source LFDE)	5,9/10	6,5/10	/
Note Gouvernance (source LFDE)	6,8/10	7,0/10	/
Autres indicateurs*			
Intensité Carbone des Emissions Induites (source Carbon4 Finance)	238,1	210,3	/

**Le calcul de ces indicateurs peut être basé sur des données estimées*

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Les objectifs d'investissements durables qu'entendait partiellement réaliser le produit financier étaient de contribuer à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies (incluant la lutte contre le changement climatique, la protection de la biodiversité et l'amélioration de l'accès à la santé dans le monde). Pour évaluer cette contribution positive sur la société et l'environnement des entreprises, le produit financier utilise les trois scores d'impact développés en interne par La Financière de l'Échiquier (Score ODD (focus sur 9 ODD), Score Maturité Climat & Biodiversité (MCB), le Score AAAA (portant sur l'accès à la santé)) et un score externe appelé « Score ODD MSCI » construit à partir des données de MSCI ESG Research. Si l'émetteur dispose d'un résultat suffisant à l'un de ces quatre scores, on considérera que par son activité économique, il contribue à un objectif environnemental ou social. Enfin, dans le cas où,

pour une entreprise, aucun des quatre scores d'impact cités ci-dessus ne serait disponible (notamment dans le cas d'une entreprise non couverte par MSCI), une analyse de la contribution aux ODD sera réalisée en interne à travers le score interne « Score ODD ID » (plus large que le Score ODD car focus sur 17 ODD au lieu de 9).

En pratique ce produit financier a réalisé 81% d'investissements durables.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Pour s'assurer que les investissements durables du produit financier ne causent pas de préjudice significatif à un objectif environnemental ou social (DNSH), La Financière de l'Echiquier a appliqué une procédure « DNSH » pour les produits avec un objectif d'investissement durable, comprenant :

- Des exclusions sectorielles et normatives (rappelée ci-après) qui permettent de réduire son exposition à des préjudices sociaux et environnementaux : tabac, charbon, cannabis récréatif, armements controversés.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Concernant les incidences négatives, ce produit financier a pris en compte 14 indicateurs obligatoires du Tableau 1 de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne, et inclut également 2 indicateurs additionnels (les investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction carbone et les investissements dans des émetteurs sans politique de prévention des accidents du travail). Leur prise en compte est réalisée au sein des différents pans de la démarche d'investissement responsable de la société de gestion : à travers la politique d'exclusion (sectorielle et normative), la méthodologie d'analyse ESG, les différents scores Impact, la mesure et le pilotage d'indicateurs de performance ESG (intensité carbone, score de controverses ESG) comme ci-dessous :

PILIER CLIMAT & ENVIRONNEMENT

- Les émissions de gaz à effet de serre scope 1, 2 et 3 par la mesure et pilotage des émissions de CO2 et équivalents tous scopes (1, 2, 3),
- L'empreinte carbone, mesurée et pilotée selon la méthodologie du Carbon Impact Ratio (ratio émissions économisées sur émissions induites),
- L'intensité carbone des entreprises investies (en teqCO2) calculé en fonction de l'intensité des émissions induites (WACI),
- L'exposition des entreprises investies aux énergies fossiles prise en compte dans l'analyse ESG,
- La part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable prise en compte dans l'analyse ESG,
- L'impact sur la biodiversité à travers l'analyse ESG, le score Maturité Climat et Biodiversité et la mesure de l'empreinte biodiversité,
- L'impact sur la biodiversité à travers l'analyse ESG et la mesure de l'empreinte biodiversité,
- Les tonnes de substances prioritaires rejetées dans l'eau prise en compte dans l'analyse ESG
- Les tonnes de déchets dangereux pris en compte dans l'analyse ESG,
- Les investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction carbone dans l'analyse ESG (indicateur additionnel).

PILIER SOCIAL, RESSOURCES HUMAINES ET RESPECT DES DROITS DONT DROITS HUMAINS

- La part des émetteurs impliqués dans la violation du Pacte Mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE, à travers la politique d'exclusion normative et le suivi des controverses de MSCI ESG Research,
- La part des investissements dans des émetteurs sans processus et mécanisme de conformité permettant de surveiller le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE, à travers la politique d'exclusion normative et le suivi des controverses de MSCI ESG Research,
- L'écart de rémunérations femmes / hommes pris en compte dans l'analyse ESG,
- La diversité au sein des conseils des entreprises en % de femmes en fonction des différentes législations entre les pays et du niveau de volontarisme et de proactivité des entreprises sur le sujet, prise en compte dans l'analyse ESG,
- L'exposition aux armements controversés (mines antipersonnel, armes à sous-munitions...) pris en compte dans la politique d'exclusion sectorielle,
- Les investissements dans des émetteurs sans politique de prévention des accidents du travail pris en compte dans l'analyse ESG (indicateur additionnel).

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption

*Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?
Description détaillée :*

Grâce à notre politique d'exclusion normative et le suivi des controverses de MSCI ESG Research incluant l'exclusions des entreprises les plus controversée (dont les entreprises coupables de violation du Pacte Mondiale des Nations Unies) nous nous sommes assurés de la prise en compte des deux PAI suivants :

- La part des émetteurs impliqués dans la violation du Pacte Mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE,
- La part des investissements dans des émetteurs sans processus et mécanisme de conformité permettant de surveiller le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Concernant les incidences négatives, ce produit financier a pris en compte 14 indicateurs obligatoires du Tableau 1 de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne, et inclut également les 2 indicateurs additionnels suivants : les investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction carbone et les investissements dans des émetteurs sans politique de prévention des accidents du travail. Leur prise en compte est réalisée au sein des différents pans de la démarche d'investissement responsable de la société de gestion : à travers la politique d'exclusion (sectorielle et normative), la méthodologie d'analyse ESG, les différents scores Impact, la mesure et le pilotage d'indicateurs de performance ESG (intensité carbone, score de controverses ESG). Le détail des indicateurs pris en compte est mentionné ci-dessus.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

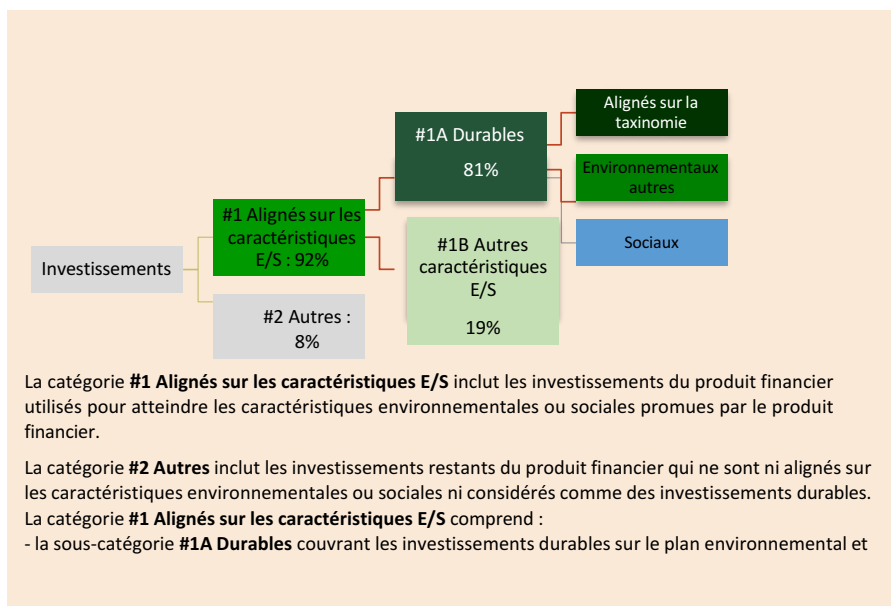
Investissements les plus importants au 31/03/2023	Secteurs économiques	% d'actifs	Pays
VEOLIA ENVIRONNEMENT 2.5% HYBRID NC 01/29	Services collectifs	8,5%	France
LIQUIDITES EN EUROS	-	8,4%	-
VATTENFALL 3% HYBRID NC 03/27	Services collectifs	4,9%	Suède
FIRMENICH 3.75% HYBRID NC 09/25	Matériaux	4,9%	Suisse
IBERDROLA 2.250% HYBRID NC 01/29	Services collectifs	4,5%	Espagne
TENNET 2.374% HYBRID NC 07/25	Services collectifs	4,4%	Pays-Bas
EDP 5.943% HYBRID NC 23/04/2028	Services collectifs	4,2%	Portugal
ORANGE 5.000% HYBRID NC 10/26	Services de communication	4,1%	France
TOTAL 1.75% HYBRID NC 04/24	Energie	4,0%	France



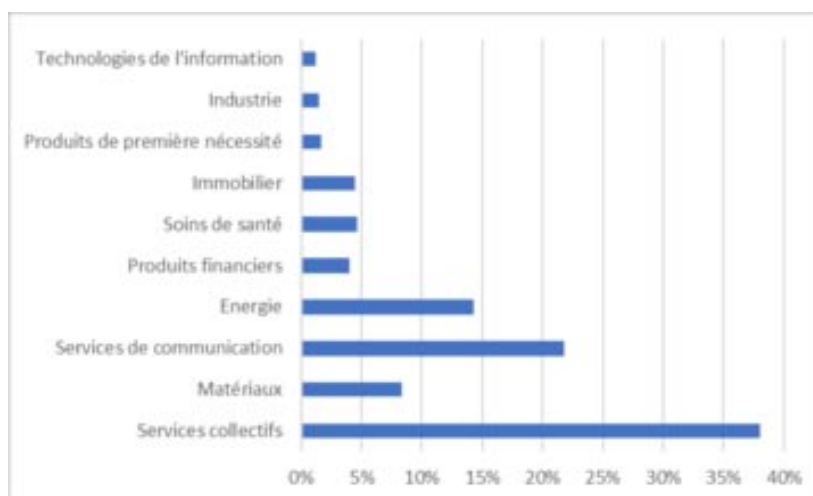
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?





Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets. Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

Oui :

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

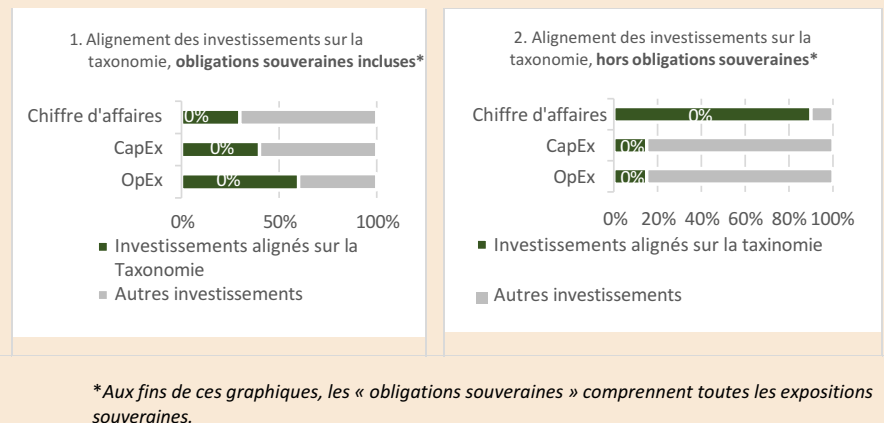
¹ performances réalisables. Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

En l'absence de données déclaratives des entreprises, nous ne produisons pas de données sur cet indicateur.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable

Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non applicable

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

À ce jour, la méthodologie de calcul des investissements durables ne permet pas d'identifier précisément les investissements durables répondant seulement à des objectifs environnementaux.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

À ce jour, la méthodologie de calcul des investissements durables ne permet pas d'identifier précisément les investissements durables répondant seulement à des objectifs sociaux.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie « non durables » était composée d'obligations d'entreprises ne répondant pas à nos critères d'investissements durables, ainsi que des liquidités. La même politique d'exclusion sectorielle et normative s'applique à l'ensemble des actifs en portefeuille.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

La catégorie « non durables » était composée d'obligations d'entreprises ne répondant pas à nos critères d'investissements durables, ainsi que des liquidités. La même politique d'exclusion sectorielle et normative s'applique à l'ensemble des actifs en portefeuille.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

L'OPC n'a pas d'objectif d'investissement durable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur

les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable

- Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

- Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable

ECHIQUIER ARTY SRI

rapport
annuel

COMPARTIMENT DE SICAV ECHIQUIER

Commercialisateur	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Société de gestion	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Dépositaire et conservateur	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris..
Centralisateur	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers 92208 Neuilly sur Seine. Représenté par Madame Raphaëlle Alezra-Cabessa

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action D	Capitalisation et/ou distribution	Capitalisation et/ou distribution
Action G	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation
Action R	Capitalisation	Capitalisation

Objectif de gestion :

ECHIQUIER ARTY SRI est un compartiment recherchant la performance sur la durée de placement recommandée au travers d'une gestion discrétionnaire et opportuniste sur les marchés de taux et des marchés actions avec référence à l'indicateur composite 25% MSCI Europe Net Return, 25% STER capitalisé, 50% Iboxx Euro Corporate 3-5 ans.

Cet objectif est associé à une démarche de nature extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'objectif extra-financier est de contribuer à faire progresser les entreprises sur les enjeux ESG en engageant avec elles un dialogue régulier et en partageant avec elles des axes d'amélioration précis et suivis dans le temps.

L'objectif extra-financier du compartiment est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR.

Le gérant du compartiment sélectionne parmi les émetteurs de son univers d'investissement ceux présentant selon lui un couple rendement/risque intéressant.

Indicateur de référence :

L'indice composite 25% MSCI Europe Net Return, 25% STER Capitalisé, 50% Iboxx Euro Corporate 3-5 ans peut être un indicateur représentatif de la gestion d'ECHIQUIER ARTY SRI.

L' STER (Euro Short Term Rate) est un taux quotidien qui reflète les coûts d'emprunt au le jour le jour en euros non garantis pour les banques de la zone euro. Il est publié par la Banque Centrale Européenne. L'indice capitalisé (code Bloomberg OISESTR) sera utilisé dans l'indice composite du compartiment.

L'indice MSCI Europe est représentatif de l'évolution des marchés actions des pays les plus développés en Europe. Il est calculé en euros et dividendes réinvestis. L'indice Iboxx Euro Corporate 3-5 ans est représentatif de la performance des emprunts privés en Euros. Il est calculé coupons réinvestis et en Euros.

Stratégie d'investissement :**1. Stratégies utilisées**

La gestion d'ECHIQUIER ARTY SRI repose sur une gestion active et discrétionnaire combinant l'utilisation d'instruments financiers (actions, obligations, titres de créances négociables) et d'instruments financiers à terme. Afin d'atteindre l'objectif de performance, l'équipe de gestion met en place des positions

stratégiques et tactiques ; il s'agit de décisions d'achats ou de ventes d'actifs en portefeuille en fonction d'anticipations économiques, financières et boursières.

Cela se traduit par des positions directionnelles à court et moyen terme sur les produits de taux et sur les actions. Il s'agit de prendre des positions dans le portefeuille sur des instruments financiers compte tenu de leur potentiel d'appréciation future.

La gestion de taux s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres

- bond picking - reposant pour une large partie sur la qualité de l'émetteur et pour une moindre partie sur le caractère attractif de la rémunération du titre sélectionné.

La gestion actions s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres

- stock picking - obtenue au travers de la mise en œuvre d'un processus qui passe par la rencontre directe avec les entreprises dans lesquelles le compartiment investit.

La société de gestion s'engage à participer aux votes des Assemblées Générales des sociétés présentes en portefeuille de façon systématique. Pour plus d'information, l'investisseur est invité à se référer à la Politique de vote disponible sur le site internet www.lfde.com.

Cette gestion est basée sur une analyse fondamentale de chaque dossier, appuyée par une notation développée en interne et portant sur plusieurs critères que sont notamment :

- la qualité du management de l'entreprise,
- la qualité de sa structure financière,
- la visibilité sur les futurs résultats de l'entreprise,
- les perspectives de croissance de son métier,
- les aspects environnementaux et sociaux,
- l'aspect spéculatif de la valeur.

ECHIQUIER ARTY SRI s'interdit tout investissement sur des produits de titrisation (ABS, CDO..) ainsi que sur les dérivés de crédit négociés de gré à gré (CDS..).

ECHIQUIER ARTY SRI ne pourra pas être exposé à plus 50 % de son actif sur le marché des actions et à 110% de son actif sur le marché de taux au travers d'investissements en direct ou des instruments financiers à terme.

Le compartiment sera exposé au risque de change à hauteur de 20 % maximum de l'actif net.

Le niveau d'investissement global (sur les marchés de taux et d'actions) pourra toutefois aller jusqu'à 110%. L'excédent au-delà de 100% n'a pas pour but d'être utilisé de manière permanente mais pour faire face à des rachats importants ou des variations importantes des marchés.

Approche ISR mise en oeuvre par le compartiment

L'univers d'investissement de départ est composé par la combinaison des actifs représentés par les trois indices de marché constitutif de l'indice de référence du compartiment.

Ce compartiment ISR intègre de manière systématique les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance à la gestion financière. Cela a un impact sur la sélection des titres en portefeuille.

Les exemples d'indicateurs retenus pour chacun des critères E, S et G sont les suivants :

- **Indicateurs environnementaux** : politique environnementale et actions, résultats des plans d'action mis en place par l'entreprise, exposition des fournisseurs aux risques environnementaux, impact positif ou négatif des produits sur l'environnement.
- **Indicateurs sociaux** : attractivité de la marque employeur, fidélisation des employés, lutte contre la discrimination, protection des salariés, exposition des fournisseurs aux risques sociaux, relations avec la société civile.
- **Indicateurs de gouvernance** : compétence de l'équipe dirigeant, contre-pouvoirs, respect des actionnaires minoritaires, éthique des affaires.

Le compartiment s'attache à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans leur univers d'investissement (approche « best in universe »). Ce compartiment cherche également à investir dans des sociétés qui entament leur démarche RSE et sont dans une dynamique positive d'amélioration de leurs pratiques ESG (approche « best effort »). Le compartiment applique deux filtres extra-financiers sur sa sélection de valeurs : après l'exclusion des secteurs et pratiques controversés, ces dernières doivent respecter une note ESG minimum.

Le taux de notation ESG des émetteurs en portefeuille devra toujours être supérieur à 95%.

La note ESG est sur 10 et est attribuée à chaque émetteur. Celle-ci est composée de la façon suivante :

- **Gouvernance** : La note de Gouvernance représente environ 60% de la note ESG globale. Il s'agit d'un parti pris historique de La Financière de l'Echiquier qui attache depuis sa création une importance particulière à ce sujet.
- **Environnement et Social** : Les critères sociaux et environnementaux sont rassemblés en une note de "Responsabilité". Le calcul de celle-ci tient compte du type de société concernée :
 - pour les valeurs industrielles : les critères sociaux et environnementaux sont équipondérés au sein de la note de "Responsabilité".
 - pour les valeurs de service : la note "Social" contribue à hauteur de 2/3 dans la note de "Responsabilité" tandis que la note "Environnement" représente 1/3 de la note de "Responsabilité".

Cette note peut être réduite en cas de controverse significative. La note ESG minimale est fixée à 5.5/10.

Dans le cas où une entreprise verrait sa notation baisser en dessous du minimum requis par la société de gestion pour le compartiment/fonds, la position sur l'émetteur serait cédée dans le meilleur intérêt des porteurs de parts/ actionnaires.

Cette approche ESG aboutit à un taux de sélectivité (réduction de l'univers d'investissement de départ) d'au moins 20%.

Label ISR

De plus, et pour répondre aux exigences du label ISR français, le fonds doit obtenir un meilleur résultat que son indice de référence aux indicateurs suivants :

- Indicateur Environnemental engageant – Intensité des émissions induites (calculé selon la méthodologie WACI de Carbone4 Finance)
- Indicateur de Gouvernance engageant – Score de Controverses ESG (notation mesurant la gestion et la survenance de controverses ESG sur des thèmes comme l'environnement, les droits des consommateurs, les droits de l'homme, les droits du travail, la gestion des fournisseurs ainsi que la gouvernance)

Investissements durables

Un investissement durable répond à trois critères :

- l'activité de l'entreprise contribue de manière positive à un objectif environnemental ou social
- elle ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs
- l'entreprise applique des pratiques de bonne gouvernance

Les investissements considérés comme durables au sens de SFDR représenteront 40% minimum de l'actif net de l'OPC. Le détail de la méthodologie propriétaire appliquée par la société de gestion pour déterminer ce pourcentage est détaillée dans l'annexe SFDR de l'OPC.

Prise en compte des principales incidences négatives

L'équipe de gestion prend en compte les principales incidences négatives en matière de durabilité dans ses décisions d'investissement.

Pour une information plus détaillée sur la prise en compte des principales incidences négatives, l'investisseur est invité à se référer à l'article 4 de la politique SFDR de la société de gestion disponible sur le site internet : www.lfde.com

Alignement avec la Taxonomie

Le compartiment peut investir dans des activités économiques durables sur le plan environnemental. Cependant, la note ESG attribuée à chaque titre résulte d'une analyse globale prenant également en compte des critères sociaux et de gouvernance. Elle ne permet donc pas une approche ciblée sur un objectif particulier de la Taxonomie européenne ni l'évaluation du degré d'alignement d'un investissement.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Le compartiment s'engage à un alignement de 0% avec la Taxonomie européenne.

Limites méthodologiques

L'approche en matière d'analyse ISR d'entreprises mise en œuvre par La Financière de l'Echiquier repose sur une analyse qualitative des pratiques environnementales, sociales et de la gouvernance de ces acteurs. Plusieurs limites peuvent être identifiées, en lien avec la méthodologie de la société de gestion mais aussi plus largement avec la qualité de l'information disponible sur ces sujets.

En effet, l'analyse se fonde en grande partie sur des données qualitatives et quantitatives communiquées par les entreprises elles-mêmes et est donc dépendante de la qualité de cette information. Bien qu'en amélioration constante, les reportings ESG des entreprises restent encore parcellaires et hétérogènes.

Afin de rendre son analyse la plus pertinente possible, la Financière de l'Echiquier se concentre sur les points les plus susceptibles d'avoir un impact concret sur les entreprises étudiées et sur la société dans son ensemble. Ces enjeux clés sont définis au cas par cas et ne sont, par définition, pas exhaustifs.

Enfin, bien que la méthodologie d'analyse de la société de gestion ait pour objectif d'intégrer des éléments prospectifs permettant de l'assurer de la qualité environnementale et sociale des entreprises dans lesquelles il investit, l'anticipation de la survenue de

controverses reste un exercice difficile à prévoir, et peuvent l'amener à revoir a posteriori son opinion sur la qualité ESG d'un émetteur en portefeuille.

Par ailleurs, l'approche « best in universe » se base sur une analyse subjective des critères ESG. Ainsi, l'avis de la société de gestion sur les émetteurs peut varier dans le temps. De plus, l'approche « best effort », qui consiste à sélectionner les émetteurs étant dans une dynamique d'amélioration de leurs pratiques ESG, peut présenter des limites ; il est possible que certains émetteurs ne présentent pas des progrès suffisant par rapport aux attentes.

Pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation mise en œuvre dans le compartiment et ses limites, l'investisseur est invité à se référer au Code de Transparence de La Financière de l'Echiquier disponible sur le site internet www.lfde.com.

2. Les actifs (hors dérivés)

a) Les actions :

ECHQUIER ARTY SRI investit sur les actions entre 0% et 50% de son actif net. Le compartiment investira majoritairement sur des moyennes et grandes valeurs sans exclure le recours à des petites valeurs. Les petites valeurs (capitalisation inférieure à 1 milliard d'euros) pourront représenter 10% de l'actif net.

ECHQUIER ARTY SRI peut être investi sur des actions de tous secteurs. L'investissement en actions se fera en actions européennes (pays de l'Union Européenne, pays de l'Association Européenne de Libre Echange et Royaume Uni). Le compartiment se réserve toutefois le droit d'investir 15% de son actif net en actions d'un pays en dehors de cette zone géographique, y compris en actions de pays émergents.

b) Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Avec un minimum d'investissement de 40 % :

- dans des titres de créances négociables de la zone Europe (UE + AELE + Royaume Uni). L'échéance maximum de ces titres utilisés dans le cadre de la gestion de la trésorerie du compartiment sera de 2 ans. Ces titres bénéficient majoritairement d'une notation Investment Grade ou considérés comme tels par l'équipe de gestion. Toutefois, le compartiment pourra investir jusqu'à 10% de son actif net en titres de cette catégorie et réputés spéculatifs dits à haut rendement selon les agences de notation, ou considérés comme tels par la société de gestion, ou non notés.
- dans des titres obligataires de la zone Europe (UE + AELE + Royaume Uni) avec 10 % maximum de son actif net dans des titres obligataires en dehors de cette zone géographique y compris des titres émis par des émetteurs de pays émergents. Ces titres bénéficient majoritairement d'une notation Investment Grade ou considérés comme tels par l'équipe de gestion. Toutefois, le compartiment pourra investir jusqu'à 35% de son actif net en titres de cette catégorie et réputés spéculatifs dits à haut rendement selon les agences de notation, ou considérés comme tels par la société de gestion ou non notés.

La gestion ne se fixe pas de limite dans la répartition entre émetteurs souverains et privés.

Le compartiment peut également investir jusqu'à 40% maximum de son actif net en obligations subordonnées du secteur bancaire, assurance et entreprise dont 10% maximum d'obligations convertibles contingentes (dites obligations "coco").

Cette poche d'investissement sera gérée dans une fourchette de sensibilité entre 0 et 8.

Lors de l'acquisition et du suivi en cours de vie des titres, l'appréciation du risque de crédit repose sur la recherche et l'analyse interne de La Financière de l'Echiquier ainsi que sur les notations proposées par les agences.

Les notations mentionnées ci-dessus sont celles retenues par le gérant lors de l'investissement initial. En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, le gérant effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée. Les limites d'investissement définies en fonction de l'appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être légèrement modifiées en fonction de l'analyse propre de l'équipe de gestion.

3. Investissement en titres d'autres Organismes de Placements Collectifs

Le compartiment ne pourra pas investir plus de 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens et en fonds d'investissement à vocation générale. Il s'agira d'OPC de toute classification AMF sous réserve de ne pas être en contradiction avec la stratégie d'investissement. Il peut s'agir d'OPC gérés par la société de gestion ou par une société liée.

4. Instruments dérivés

ECHQUIER ARTY SRI intervient régulièrement sur les instruments financiers à terme et prend des positions sur les marchés dérivés actions, de taux et de change en vue :

- d'exposer le portefeuille aux fins de satisfaire l'objectif de gestion, d'une meilleure diversification des risques et de réduction du coût des transactions sur les marchés sur lesquels le compartiment intervient.
- ou de couvrir le portefeuille aux fins de réduction du risque auquel le compartiment est exposé.

Les instruments utilisés sont :

- sur les marchés réglementés :
- futures sur indices, actions, sur taux
- options sur indices, sur actions, sur taux

- sur les marchés de gré à gré, exclusivement des options de change et le change à terme effectuées avec des contreparties dont la notation est équivalente ou supérieure à A (Standard & Poor's ou équivalent). A noter que la couverture du risque de change est réalisée de façon discrétionnaire par l'équipe de gestion.

Ces opérations seront effectuées dans la limite d'une fois l'actif du compartiment.

Le compartiment s'interdit d'effectuer toute opération de swap. Les instruments financiers sont conclus avec des intermédiaires sélectionnés par la Société de Gestion qui ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille de l'OPCVM.

5. Titres intégrant des dérivés

a) Les obligations avec options de remboursement anticipé :

le gérant peut avoir recours à ces obligations (« callable » ou puttable ») sur l'ensemble de la poche obligataire

b) Les obligations convertibles contingentes du secteur financier : le gérant pourra intervenir sur ces titres dans la limite de 10% de l'actif net.

c) Autres titres intégrant des dérivés :

le gérant pourra investir dans la limite de 10% de l'actif net sur des titres intégrant des dérivés (warrants, obligations convertibles, bon de souscription, etc...) négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré. Aucune contrainte de notation ne s'applique aux obligations convertibles.

Le risque lié à ce type d'investissement sera limité au montant investi.

6. Dépôts

Néant

7. Emprunt d'espèces

Le compartiment de la SICAV peut être emprunteur d'espèces. Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, il peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/ rachats, ...) dans la limite de 10%.

8. Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres

Néant

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Risque de gestion discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire appliqué à l'OPC repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance de l'OPC peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative de l'OPC peut en outre avoir une performance négative.

Risque de perte en capital : La perte en capital se produit lors de la vente d'un titre à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

Risque de taux : La valeur liquidative de l'OPC pourra baisser si les taux d'intérêt augmentent.

Risque de crédit : Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPC, peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque actions : Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de l'OPC est exposé, baissent, la valeur liquidative de l'OPC pourra baisser.

Risque lié à l'investissement dans des actions de petite et moyenne capitalisation : Sur les marchés de petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPC peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque de change : Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque titres spéculatifs "High Yield" : Les titres spéculatif ont un risque de défaillance plus élevé que les titres de la catégorie « Investment Grade ». En cas de baisse de ces titres, la valeur liquidative pourra baisser. De plus, les volumes échangés sur ces types d'instruments pouvant être réduits, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse.

Risque lié à l'utilisation d'obligations subordonnées : Une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative de l'OPC. L'utilisation des obligations subordonnées peut exposer l'OPC aux risques de perte en

capital, d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement, ou encore d'évaluation / rendement (le rendement attractif de ces titres pouvant être considéré comme une prime de complexité).

Risque lié à l'utilisation d'obligations convertibles contingentes : Les obligations convertibles contingentes sont des titres de créance subordonnés émis par les établissements de crédit ou les compagnies d'assurance ou de réassurance, éligibles dans leurs fonds propres réglementaires et qui présentent la spécificité d'être convertibles en actions, ou bien dont le nominal peut être diminué (mécanisme dit de « write down ») en cas de survenance d'un « élément déclencheur » (« Trigger »), préalablement défini dans le prospectus. Une obligation convertible contingente inclut une option de conversion en actions à l'initiative de l'émetteur en cas de dégradation de sa situation financière. En plus du risque de crédit et de taux inhérent aux obligations, l'activation de l'option de conversion peut entraîner une baisse de la valeur de l'obligation convertible contingente supérieure à celle constatée sur les autres obligations classiques de l'émetteur. Selon les conditions fixées par l'obligation convertible contingente concernée, certains événements déclencheurs peuvent entraîner une dépréciation permanente à zéro de l'investissement principal et/ou des intérêts courus ou une conversion de l'obligation en action.

Risque lié au seuil de conversion des obligations convertibles contingentes : Le seuil de conversion d'une obligation convertible contingente dépend du ratio de solvabilité de son émetteur. Il s'agit de l'évènement qui détermine la conversion de l'obligation en action ordinaire. Plus le ratio de solvabilité est faible, plus la probabilité de conversion est forte.

Risque lié à la perte ou à la suspension du coupon : En fonction des caractéristiques des obligations convertibles contingentes, le paiement des coupons est discrétionnaire et peut être annulé ou suspendu par l'émetteur à tout moment et pour une période indéterminée.

Risque lié à l'intervention d'une autorité de régulation au point de non validité : Une autorité de régulation détermine à tout moment de manière discrétionnaire qu'une institution n'est « pas viable », c'est-à-dire que la banque émettrice requiert le soutien des autorités publiques pour empêcher l'émetteur de devenir insolvable, de faire faillite, de se retrouver dans l'incapacité de payer la majeure partie de ses dettes à leur échéance ou de poursuivre autrement ses activités et impose ou demande la conversion des obligations convertibles conditionnelles en actions dans des circonstances indépendantes de la volonté de l'émetteur.

Risque lié à l'inversion du capital : Contrairement à la hiérarchie conventionnelle du capital, les investisseurs en obligation convertible contingente peuvent subir une perte de capital qui n'affecte pas les détenteurs d'actions. Dans certains scénarios, les détenteurs d'obligations convertibles contingentes subiront des pertes avant les détenteurs d'actions.

Risque lié au report du remboursement : La plupart des obligations convertibles contingentes sont émises sous la forme d'instruments à durée perpétuelle, qui ne sont remboursables à des niveaux prédéterminés qu'avec l'approbation de l'autorité compétente. On ne peut pas supposer que des obligations convertibles contingentes perpétuelles seront remboursées à la date de remboursement. Les obligations convertibles contingentes sont une forme de capital permanent. Il est possible que l'investisseur ne reçoive pas le retour du principal tel qu'attendu à la date de remboursement ou à quelque date que ce soit.

Risque de liquidité : Dans certaines circonstances, il peut être difficile de trouver un acheteur d'obligation convertible contingente et le vendeur peut être contraint d'accepter une décote substantielle sur la valeur attendue de l'obligation pour pouvoir la vendre.

Risque de durabilité ou risque lié à l'investissement durable : Tout évènement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance durable (par exemple, le changement climatique, la santé et la sécurité, les entreprises qui ne respectent pas les règles, telles que des sanctions pénales graves, etc.) qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel évènement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement de l'OPCVM, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Souscripteurs concernés :

- **Action A :** Tous souscripteurs

- **Action D :** Tous souscripteurs

- **Action G :** Réservée à la commercialisation par des intermédiaires financiers

- **Action I :** Réservée aux investisseurs institutionnels

- **Action R :** Réservée aux intermédiaires financiers italiens

Profil de l'investisseur type :

Le compartiment s'adresse aux souscripteurs souhaitant s'exposer à une gestion d'avantage orientée sur les obligations et qui profite d'une flexibilité lui permettant une intervention opportuniste sur les marchés actions.

ECHIQUIER ARTY SRI peut servir de support à des contrats individuels d'assurance vie libellés en unités de comptes.

ECHIQUIER ARTY SRI peut servir de support d'investissement à des OPCVM gérés par La Financière de l'Echiquier.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ECHIQUEUR ARTY SRI dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de ses besoins d'argent actuels et à 5 ans, mais également de son souhait de prendre ou non des risques sur les marchés de taux et d'actions. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du portefeuille.

Durée de placement recommandée

Supérieure à 5 ans.

Indications sur le régime fiscal :

Le prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession d'action(s) d'un compartiment de la SICAV. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution de l'actionnaire ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, ou la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans cette SICAV, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'action(s) de compartiment(s) de la SICAV peuvent être soumis à taxation.

Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat d'action(s) de compartiments de la SICAV d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de Gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat d'action(s) d'un compartiment de la SICAV.

La SICAV propose au travers des différents compartiments des actions de capitalisation et de distribution, il est recommandé à chaque investisseur de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans son pays de résidence, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas ...). Les règles applicables aux investisseurs résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Aux termes de la réglementation fiscale américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), les investisseurs pourraient être tenus de fournir à l'OPC, à la société de gestion ou à leur mandataire et ce, afin que soient identifiées les « US Person » au sens de FATCA, des renseignements notamment sur leur identité personnelle et lieux de résidence (domicile et résidence fiscale). Ces informations pourront être transmises à l'administration fiscale américaine via les autorités fiscales françaises. Tout manquement par les investisseurs à cette obligation pourrait résulter en un prélèvement forfaitaire à la source de 30% imposé sur les flux financiers de source américaine. Nonobstant les diligences effectuées par la société de gestion au titre de FATCA, les investisseurs sont invités à s'assurer que l'intermédiaire financier qu'ils ont utilisé pour investir dans l'OPC bénéficie lui-même du statut dit de Participating FFI. Pour plus de précisions, les investisseurs pourront se tourner vers un conseiller fiscal.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible auprès de www.lfde.com ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de : LA FINANCIERE DE L'ECHIQUEUR, 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.*
- *Date d'agrément par l'AMF de la Sicav : 3 décembre 2018.*
- *Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 13 mai 2008.*
- *Date de création de la Sicav : 4 décembre 2018.*
- *Date de création du compartiment : 30 mai 2008.*

rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2023 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 mars 2023. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion du compartiment durant cet exercice.

Contexte macroéconomique et des marchés

2022 a été un très mauvais cru pour les obligations corporate investment grade mais aussi d'Etat. Si l'on regarde les marchés américains, jamais depuis 1872, les obligations d'Etat à maturité 10 ans n'auront autant reculé en valeur sur une seule année calendaire. Ce qui est d'autant plus rare, c'est que la même année les indices actions soient en net recul également. 2022 ne sera pas vite oubliée, et son « krach » obligataire non plus. En effet, la Banque Centrale Européenne a réalisé la plus forte et rapide remontée des taux de la 'courte' histoire de la zone euro. Les actifs à longue durée ont accusé le coup puisque le rendement de la dette allemande à 10 ans est passé du territoire négatif à fin 2021, à 2.3% au 31/03/23, justifiant la perte de près de 20% sur l'année sur de la dette à 10 ans. Ainsi, les rendements des obligations en zone euro, qu'elles soient Investment Grade ou High Yield, se retrouvent à la fin du 1er trimestre 2023 proches des points hauts de la dernière décennie, de quoi se projeter de façon plus optimiste vers l'avenir.

Enfin la remontée des taux observé tout au long de l'année aura fortement pesé sur les actions mais surtout sur les valeurs technologiques US (si on s'arrête au 31/12/22). En revanche le style "value" reprend des couleurs et confirme sa bonne tenue depuis 2 ans, le marché revient sur ses fondamentaux et regarde à nouveau les P/E comme étant un indicateur essentiel. Désormais la qualité et la résilience d'un business model d'une entreprise ne suffisent plus à justifier un P/E élevé et les valorisations doivent tenir compte d'une alternative oubliée ces dernières années avec la mort de l'acronyme TINA (There Is No Alternative) et le retour des rendements sur le marché obligataire. La sélection des valeurs ne doit plus se faire sur un rendement espéré (et hypothétique) mais aussi sur un rendement pérenne ce qui va plutôt dans le sens du style "value". En revanche l'avènement de l'IA marque une nouvelle ère sur les valeurs technologiques depuis le début de l'année 2023 et le redémarrage est très net sur les entreprises capables d'adopter l'IA dans diverses applications.

Allocation

L'année 2022 est marquée par le retour en force des investissements obligataires au sein du fonds. Après de longues années à sous pondérer la poche, faute de rendement, celle-ci a vu son poids augmenter à un point haut pluriannuel. Ces mouvements ont été concentrés au T2 et T3 2022. Le poids atteint ainsi 66% en fin d'année (57.5% d'obligations et 8.5% de convertibles).

L'évolution de la poche actions traduit le changement du couple rendement risque du fonds au cours de l'année. D'un maximum de 30%, le poids des actions a touché un point bas à 18% à la fin du premier semestre pour finir le trimestre à 20.5%. La couverture mise en place lors de l'invasion Russe en Ukraine a été progressivement renforcée en août avant d'être réduite en septembre lors de la forte baisse des marchés. Une fois de plus cette stratégie a été très volatile, c'est pourquoi à 3 reprises nous avons pris en compte les exagérations du marché (à la hausse et à la baisse) pour adapter l'exposition actions du fonds sans faire évoluer substantiellement la sélection des titres de la poche actions.

1. La poche obligataire (ex convertible) est en baisse de -3.3% vs 5.9% Iboxx Euro Corporates 3-5
2. La poche actions (ex couverture change et indices) est en hausse de -1.45% vs +3.25% MSCI Europe TR
3. Les couvertures ont eu une contribution positive sur l'année : +6bp sur les futures obligataires, +10bp sur les indices actions, +12bp sur le change.

Perspectives

Le portage redevient un moteur de performance pour 2023. Le rendement approche les 5%, alors qu'il pointait à 0 au 01/01/2022. La mobilité restera, comme en 2022, un élément nécessaire à la création de performance dans un contexte qui devrait rester très volatil. La durée, à 3.3 pour la poche investie (hors CB) verra sans doute de nouveaux ajustements au premier trimestre selon les évolutions de marché.

La poche actions n'offrant pas le meilleur couple rendement risque, il est peu probable à court terme de passer au-delà de 25% d'exposition, et nous privilégierons le pilotage de l'exposition via une couverture sur l'Eurostoxx et le S&P. Par ailleurs le style "value" avec un facteur dividende fort sera privilégié, comme les valeurs de croissance ayant eu une désaffection (trop) forte en 2022, notamment les valeurs technologiques américaines.

Performances parts vs Indice

Code ISIN de la Part	Libelle de la part	Performance de la part	Performance de l'indice
FR0010611293	Echiquier Arty SRI A	-3,68%	-1,81%
FR0011039304	Echiquier Arty SRI R	-4,16%	-1,81%
FR0011645555	Echiquier Arty SRI I	-3,10%	-1,81%
FR0011667989	Echiquier Arty SRI D	-3,68%	-1,81%
FR0013084043	Echiquier Arty SRI G	-3,29%	-1,81%

Les performances passées ne présentent pas des performances futures.

Mouvements principaux :

Achats : AMAZON.COM (US0231351067) - IBERDROLA 1.874% HYBRID NC 01/26 (XS2244941063)

Ventes : AMAZON.COM (US0231351067) - IBERDROLA 1.450% 31/12/2099 (XS2295335413)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR

Renseignements règlementaires :

- Votre OPC a des engagements sur les marchés dérivés.
- Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.
- Votre OPC détient des parts d'OPC gérés par La Financière de l'Echiquier ou des sociétés liées :

2 000 Echiquier Climate Impact Europe F

2 000 Echiquier Convexité SRI Europe I

30 000 Echiquier Credit SRI Europe I

3 063 Echiquier High Yield SRI Europe I

5 000 Echiquier Short Term Credit

- Le compartiment est labellisé ISR.

Présentation de notre politique générale :

Depuis 2007, La Financière de l'Echiquier intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa méthodologie de sélection de valeurs. Cette approche est menée de façon transversale pour tous les fonds actions La Financière de l'Echiquier. Cette évaluation se fait sur la base d'entretiens ISR spécifiques menés avec les personnes clés de l'entreprise. Nous n'avons pas recours aux agences de notation. Les entretiens ISR sont par ailleurs, systématiquement conduits en binôme avec le gérant ou l'analyste financier qui suit le cas d'investissement et l'un des membres de l'équipe ISR. A l'issue de chaque entretien, une note reflétant notre appréciation de chaque entreprise est établie. Elle fait l'objet d'une révision lors des entretiens de suivi que nous réalisons en moyenne tous les deux ans. Tous les comptes rendus d'entretiens ISR et les notations extra financières des valeurs sont archivés dans notre base de données propriétaire.

Politique ESG :

Dans le cadre du fonds, nous nous attachons à appliquer la politique générale en réalisant, dans le plus de cas possible, une analyse extra financière des valeurs en portefeuilles. Cette analyse se fonde sur des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance et donne lieu à une notation ISR, revue en moyenne tous les 3 ans. La notation ISR attribuée aux valeurs du fonds ne constitue pas un motif d'exclusion.

Des informations plus précises sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique :

<https://www.lfde.com/la-societe/investissement-responsable/>

Politique d'exécution des ordres :

Cette politique consiste tout particulièrement à sélectionner des intermédiaires de marché, établissements spécialement agréés pour exécuter les ordres sur le marché. Cette sélection est effectuée afin d'obtenir des intermédiaires la « meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apporter aux porteurs ou actionnaires d'OPCVM.

Le choix des intermédiaires est effectué selon des critères précis et revus deux fois par an en fonction des opinions exprimés par les participants au comité de sélection des intermédiaires :

- 1 - capacité à trouver de la liquidité et qualité d'exécution
- 2 - aide à la rencontre des entreprises

3 - le bon dénouement des opérations

4 - qualité de l'analyse et du support vente.

Pour plus d'information et conformément à la réglementation, vous pouvez consulter la Politique d'exécution établis par La Financière de l'Echiquier dans le cadre de la gestion de ses OPCVM sur le site internet de la société de gestion

Politique de vote :

Nous vous informons que notre politique de droit de vote est disponible en ligne sur notre site internet.

Le porteur de part peut consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site internet de la société de gestion.

Ce document précise les conditions dans lesquelles la société de gestion a eu recours pour l'exercice précédent à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécutions d'ordres.

La société de gestion LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER calcule le risque global des OPCVM selon la méthode du calcul de l'engagement.

Suite à la transposition de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (ou « Directive OPCVM 5 »), l'ESMA a adopté le 31 mars 2016, ses orientations sur les dispositions relatives à la rémunération des gérants d'OPCVM. Les orientations s'appliquent aux sociétés de gestion d'OPCVM à compter du 1er janvier 2017, pour les bonus payés en 2018.

Dans ce cadre, LFDE a mis à jour sa politique de rémunération. La Financière de l'Echiquier a adapter sa politique de rémunération sur la composante variable, afin de permettre une gestion saine et efficace des risques mais également de permettre un contrôle des comportements des collaborateurs exposés dans leur fonction, à la prise de risque.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPCVM qu'elle gère et à ceux des investisseurs dans ces OPCVM, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération a été mise en place afin de :

- supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion ;
- supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché dans lequel elle opère ;
- assurer l'attractivité, le développement et la conservation d'employés motivés et qualifiés.

Le personnel de LFDE perçoit une rémunération comprenant une composante fixe et une composante variable, dûment équilibrées, faisant l'objet d'un examen annuel et basées sur la performance individuelle ou collective. Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par les Administrateurs de la Société de Gestion. Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : www.lfde.com. Une copie manuscrite de cette politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande.

Données 2022 :

	Nombre de Brut annuel 2022	Somme de Brut annuel 2022 (12 mois)	Somme de Bonus 2022 (Versé 01/2023) Estimé		Différé	
					Nombre	Montant variable différé
Risk Taker	28	4 035 000	4 006 000	Dont =>	6	880 000
Non risk taker	114	8 159 400	3 618 300			
Total général	142	12 194 000	7 624 300			880 000
		<i>Brut annuel sans prorata de durée</i>				

SFDR / TAXONOMIE : Article 8 (voir annexes)

comptes annuels

BILANactif

	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	718 772 578,37	751 338 802,64
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	200 167 891,57	255 711 416,75
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	500 889 235,38	478 498 637,01
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	15 489 512,89	16 172 481,02
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	2 225 938,53	956 267,86
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	9 665 703,52	26 139 861,81
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	9 665 703,52	26 139 861,81
Comptes financiers	36 148 203,57	64 859 806,88
Liquidités	36 148 203,57	64 859 806,88
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	764 586 485,46	842 338 471,33

BILAN passif

	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	761 644 871,02	822 989 607,44
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	29,32	-
• Report à nouveau	19,45	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-8 836 947,67	* 4 103 302,93
• Résultat de l'exercice	4 081 875,72	** -260 051,43
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	756 889 847,84	826 832 858,94
Instruments financiers	2 225 938,53	956 267,86
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	2 225 938,53	956 267,86
Autres opérations	-	-
Dettes	5 328 796,06	14 549 344,53
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	5 328 796,06	14 549 344,53
Comptes financiers	141 903,03	-
Concours bancaires courants	141 903,03	-
Emprunts	-	-
Total du passif	764 586 485,46	842 338 471,33

* Le poste "Plus et moins-values nettes de l'exercice" au 31/03/2022 correspond au cumul des PMV nettes de l'exercice clos le 31/03/2022 à hauteur de 3 865 554.17 euros et des PMV nettes de l'exercice clos le 31/12/2021 à hauteur de 237 748.76 euros, en attente de l'approbation de leur mise en paiement par l'AG du 08/04/2022.

** Le poste "Résultat de l'exercice" au 31/03/2022 correspond au cumul du résultat de l'exercice clos le 31/03/2022 à hauteur de -265 907.74 euros et du résultat de l'exercice clos le 31/12/2021 à hauteur de 5 856.31 euros, en attente de l'approbation de sa mise en paiement par l'AG du 08/04/2022.

HORS-bilan

31.03.2023

31.03.2022

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	57 366 123,13	45 876 000,00
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	197 639,86	53,35
• Produits sur actions et valeurs assimilées	5 743 934,30	514 822,54
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	9 127 068,85	2 225 658,59
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	15 068 643,01	2 740 534,48
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-173 647,79	-72 957,08
• Autres charges financières	-7 456,10	-
Total (II)	-181 103,89	-72 957,08
Résultat sur opérations financières (I - II)	14 887 539,12	2 667 577,40
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-10 666 391,63	-2 937 817,04
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	4 221 147,49	-270 239,64
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-139 271,77	4 331,90
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	4 081 875,72	-265 907,74

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

a) Méthode d'évaluation

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.
- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché. Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.
- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV à leur valeur probable de négociation.
- Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.
- Les contrats :
 - Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.
 - La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.
 - La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.
 - Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.
 - Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.
- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles

b) Modalités pratiques

- Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Bloomberg en fonction de leur place de cotation :
 - Asie-Océanie : extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.
 - Amérique : extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.
 - extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

- Europe sauf France : extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.
extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.
- France : extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.
- Contributeurs : extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.
- Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.
- Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent:
- Asie-Océanie :extraction à 12 h
- Amérique :extraction J+1 à 9 h
- Europe (sauf France) :extraction à 19 h 30
- France :extraction à 18 h

Méthode de comptabilisation

- Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé, à l'exception des compartiments Echiquier Hybrid Bonds et Echiquier Convexité Europe qui utilisent la méthode des coupons courus.
- La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais exclus.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Action A 1,50 % TTC maximum
		Action D 1,50 % TTC maximum
		Action G 1,10 % TTC maximum
		Action I 0,90 % TTC maximum
		Action R 2,00 % TTC maximum ⁽¹⁾
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(*)
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	Néant

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Commission de surperformance	Actif net	Néant

(1) Les 2 % intègrent une commission de distribution de 0,5% maximum.

(*) Le compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans d'autres OPC dont les frais de gestion maximum seront de 2.392 %. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la société de gestion.

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier sont imputées au compartiment.

En sus des frais ci-dessus, d'autres frais peuvent être supportés par le compartiment dans certaines circonstances tels que des coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit, sous réserve que ces frais soient systématiquement inférieurs aux montants recouverts.

De plus, des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au compartiment. Des informations complémentaires sur le fonctionnement de ces frais de recherche sont disponibles auprès de la société de gestion.

Devise de comptabilité

La devise de comptabilisation du compartiment est l'Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action D	Capitalisation et/ou distribution	Capitalisation et/ou distribution
Action G	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation
Action R	Capitalisation	Capitalisation


2 évolutionactif net

Devise	31.03.2023	31.03.2022
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	826 832 858,94	877 188 021,84
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	126 703 726,11	28 396 205,18
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-167 990 925,69	-38 125 881,50
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	25 882 813,43	16 474 429,74
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-43 657 706,33	-20 249 855,72
Plus-values réalisées sur contrats financiers	10 708 086,42	6 550 573,53
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-7 143 176,36	-358 500,00
Frais de transaction	-293 881,60	-178 733,72
Différences de change	1 556 985,55	1 257 452,50
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-18 397 920,52	-43 861 345,41
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	1 270 808,53	19 668 729,05
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	19 668 729,05	63 530 074,46
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-1 269 670,67	10 732,14
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-2 225 938,53	-956 267,86
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-956 267,86	-967 000,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-256 735,43	* -
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-5 753,50	* -
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	4 221 147,49	-270 239,64
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	756 889 847,84	826 832 858,94

* Les distributions de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes et sur résultat au titre de l'exercice clos le 31/12/2021 interviendront postérieurement au 31/03/2022, compte tenu de la tenue de l'assemblée générale d'approbation des comptes en date du 08/04/2022.

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	65 277 094,17	-
Obligations à taux fixe	315 293 406,12	-
Obligations à taux variable	120 318 735,09	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	57 366 123,13	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	315 293 406,12	120 318 735,09	65 277 094,17	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	36 148 203,57
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	141 903,03
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	22 779 595,44	97 314 657,46	126 944 284,30	253 850 698,18
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	36 148 203,57	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	141 903,03	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	GBP	SEK	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	37 674 898,55	22 240 628,56	15 383 931,91	7 201 081,62
Obligations et valeurs assimilées	2 821 043,17	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	1 729 093,92	-	69 971,39	13 378,13
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	1 081 226,36	-	-	-
Comptes financiers	141 903,03	-	-	-
Hors-bilan	10 495 123,13	-	-	-
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	9 665 703,52
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Dépôts de garantie (versés)	4 038 269,14
Ventes règlements différés	3 790 584,31
Achats règlements différés	1 077 013,97
Coupons à recevoir	638 740,14
Souscriptions à recevoir	121 095,96
Autres opérations	-
Dettes	5 328 796,06
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Achats règlements différés	3 451 346,40
Ventes règlements différés	1 078 458,43
RACHAT à payer	568 700,69
Frais provisionnés	200 088,55
Provision pour frais de recherche	30 201,99
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachatée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Action A / FR0010611293	56 157,295	89 324 298,95	76 584,013	123 643 539,35
Action D / FR0011667989	181,28	187 206,00	688,862	696 496,88
Action G / FR0013084043	2 816,724	3 152 375,29	4 073,344	4 578 541,67
Action I / FR0011645555	27 440,519	33 280 606,56	30 543,084	37 322 714,86
Action R / FR0011039304	500,579	759 239,31	1 154,99	1 749 632,93
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0010611293		14,82		-
Action D / FR0011667989		-		-
Action G / FR0013084043		-		-
Action I / FR0011645555		-		-
Action R / FR0011039304		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0010611293		14,82		-
Action D / FR0011667989		-		-
Action G / FR0013084043		-		-
Action I / FR0011645555		-		-
Action R / FR0011039304		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0010611293		-		-
Action D / FR0011667989		-		-
Action G / FR0013084043		-		-
Action I / FR0011645555		-		-
Action R / FR0011039304		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
---	---

Catégorie d'action :	
----------------------	--

Action A / FR0010611293	1,48
-------------------------	------

Action D / FR0011667989	1,48
-------------------------	------

Action G / FR0013084043	1,09
-------------------------	------

Action I / FR0011645555	0,88
-------------------------	------

Action R / FR0011039304	1,98
-------------------------	------

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
--	---------

Catégorie d'action :	
----------------------	--

Action A / FR0010611293	-
-------------------------	---

Action D / FR0011667989	-
-------------------------	---

Action G / FR0013084043	-
-------------------------	---

Action I / FR0011645555	-
-------------------------	---

Action R / FR0011039304	-
-------------------------	---

Rétrocession de frais de gestion :	
------------------------------------	--

- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	843,21
--	--------

- Ventilation par Opc "cible" :	
---------------------------------	--

- Opc 1	-
---------	---

- Opc 2	-
---------	---

- Opc 3	-
---------	---

- Opc 4	-
---------	---

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....néant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc **15 489 512,89**

- autres instruments financiers -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	31.03.2023	31.03.2022
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	19,45	-
Résultat	4 081 875,72	-265 907,74
Total	4 081 895,17	-265 907,74

Action A / FR0010611293	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	2 541 467,94	-382 582,33
Total	2 541 467,94	-382 582,33
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action D / FR0011667989	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	18 111,71	-
Report à nouveau de l'exercice	9,05	-
Capitalisation	-	-2 943,88
Total	18 120,76	-2 943,88
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	3 980,596	-
Distribution unitaire	4,55	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action G / FR0013084043	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	69 713,98	4 178,32
Total	69 713,98	4 178,32
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
Action I / FR0011645555	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 459 390,16	137 656,69
Total	1 459 390,16	137 656,69
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
Action R / FR0011039304	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-6 797,67	-22 216,54
Total	-6 797,67	-22 216,54
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	31.03.2023	31.03.2022
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	29,32	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-8 836 947,67	3 865 554,17
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-8 836 918,35	3 865 554,17

Action A / FR0010611293	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-6 900 073,82	3 030 201,02
Total	-6 900 073,82	3 030 201,02
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action D / FR0011667989	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	23 293,64
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	22,67
Capitalisation	-44 816,44	-
Total	-44 816,44	23 316,31
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	4 488,178
Distribution unitaire	-	5,19

Action G / FR0013084043	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-98 781,27	47 744,65
Total	-98 781,27	47 744,65
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Action I / FR0011645555	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-1 669 719,28	707 780,01
Total	-1 669 719,28	707 780,01
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Action R / FR0011039304	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-123 527,54	56 512,18
Total	-123 527,54	56 512,18
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 30 mai 2008.

Devise					
EUR	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Actif net	756 889 847,84	826 832 858,94	877 188 021,84	928 355 890,83	987 916 903,29

Action A / FR0010611293	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre d'actions en circulation	361 951,14	382 377,858	387 105,946	422 397,564	469 745,276
Valeur liquidative	1 632,24	1 694,56	1 776,80	1 683,77	1 626,86
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-12,04	6,92	82,72	-12,98	-17,01

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action D / FR0011667989	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre d'actions en circulation	3 980,596	4 488,178	4 430,694	4 476,804	5 479,684
Valeur liquidative	1 010,86	1 110,89	1 164,80	1 105,73	1 078,21
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	5,19	52,97	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	4,55	-	1,30	1,97	9,14
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-11,25	-0,65	-	-10,74	-20,40

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ECHIQUIER ARTY SRI

Action G / FR0013084043	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre d'actions en circulation	7 469,684	8 726,304	8 372,87	8 671,196	15 602,512
Valeur liquidative	1 132,68	1 171,23	1 226,86	1 157,99	1 114,38
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-3,89	5,95	61,80	-4,50	-7,34

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action I / FR0011645555	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre d'actions en circulation	115 044,654	118 147,219	119 803,723	148 431,207	148 369,346
Valeur liquidative	1 243,34	1 283,09	1 343,37	1 265,42	1 215,34
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-1,82	7,15	70,23	-2,50	-5,66

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action R / FR0011039304	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre d'actions en circulation	6 957,925	7 612,336	7 812,388	9 030,761	13 051,57
Valeur liquidative	1 519,4	1 585,32	1 664,31	1 585,07	1 539,18
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-18,73	4,50	69,51	-19,82	-23,56

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 31.03.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
IE00B4BNMY34	ACCENTURE SHS CLASS A	PROPRE	15 000,00	3 954 205,87	USD	0,52
FR0000120073	AIR LIQUIDE	PROPRE	55 000,00	8 481 000,00	EUR	1,12
GB00BNTJ3546	ALLFUNDS GROUP PLC	PROPRE	550 000,00	3 344 000,00	EUR	0,44
DE0008404005	ALLIANZ SE-NOM	PROPRE	32 500,00	6 916 000,00	EUR	0,91
US0231351067	AMAZON.COM INC	PROPRE	70 000,00	6 668 788,05	USD	0,88
GB0000536739	ASHTREAD GROUP	PROPRE	115 000,00	6 483 993,86	GBP	0,86
NL0010273215	ASML HOLDING N.V.	PROPRE	9 000,00	5 626 800,00	EUR	0,74
GB0009895292	ASTRAZENECA PLC	PROPRE	52 500,00	6 705 862,29	GBP	0,89
FR0000131104	BNP PARIBAS	PROPRE	145 000,00	8 005 450,00	EUR	1,06
FR0000120172	CARREFOUR SA	PROPRE	410 000,00	7 638 300,00	EUR	1,01
FR0000130403	CHRISTIAN DIOR SE	PROPRE	5 000,00	4 115 000,00	EUR	0,54
FR0000045072	CREDIT AGRICOLE SA	PROPRE	725 000,00	7 538 550,00	EUR	1,00
DE0005557508	DEUTSCHE TELEKOM AG-NOM	PROPRE	325 000,00	7 263 750,00	EUR	0,96
ES0127797019	EDP RENOVAVEIS	PROPRE	350 000,00	7 381 500,00	EUR	0,98
FR0010208488	ENGIE SA	PROPRE	700 000,00	10 201 800,00	EUR	1,35
FR0000121667	ESSILOR LUXOTTICA SA	PROPRE	42 500,00	7 055 000,00	EUR	0,93
NL0006294274	EURONEXT	PROPRE	100 000,00	7 058 000,00	EUR	0,93
DE0006231004	INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	PROPRE	125 000,00	4 710 000,00	EUR	0,62
GB00B0SWJX34	LONDON STOCK EXCHANGE	PROPRE	101 154,00	9 050 772,41	GBP	1,20
US57636Q1040	MASTERCARD INC SHS A	PROPRE	17 500,00	5 865 776,61	USD	0,77
US5949181045	MICROSOFT CORP	PROPRE	32 500,00	8 642 086,33	USD	1,14
JP3734800000	NIDEC CORP	PROPRE	65 000,00	3 089 542,43	JPY	0,41
FR0000133308	ORANGE	PROPRE	131 314,00	1 438 150,93	EUR	0,19
DK0060094928	ORSTED SH	PROPRE	52 500,00	4 111 539,19	DKK	0,54
SE0000667891	SANDVIK	PROPRE	250 000,00	4 882 448,07	SEK	0,65

ECHIQUIER ARTY SRI

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
DE0007164600	SAP SE	PROPRE	60 000,00	6 963 600,00	EUR	0,92
NL00150001Q9	STELLANTIS NV	PROPRE	450 000,00	7 531 200,00	EUR	1,00
SE0000112724	SVENSKA CELLULOSA SCA AB	PROPRE	450 000,00	5 455 769,20	SEK	0,72
US8740391003	TAIWAN SEMICONDUCTOR-SP ADR	PROPRE	70 000,00	6 005 718,50	USD	0,79
SE0005190238	TELE2 B	PROPRE	550 000,00	5 045 714,64	SEK	0,67
US91324P1021	UNITEDHEALTH GROUP	PROPRE	15 000,00	6 538 323,19	USD	0,86
NL0000395903	WOLTERS KLUWER CVA	PROPRE	55 000,00	6 399 250,00	EUR	0,85
Total Action				200 167 891,57		26,45
Obligation						
FR0013521085	ACCOR SA 0.7% CV DIRTY 07/12/2027	PROPRE	80 000,00	3 638 320,00	EUR	0,48
XS2249894234	ADEVINTA ASA 3% 15/11/2027	PROPRE	3 000 000,00	2 751 970,00	EUR	0,36
FR001400CND2	AIR LIQUIDE FINANCE 2.875% 16/09/2032	PROPRE	7 000 000,00	6 846 163,97	EUR	0,90
FR001400F6E7	ALD SA 4.25% 18/01/2027	PROPRE	3 500 000,00	3 524 602,60	EUR	0,47
DE000A14J9N8	ALLIANZ SE VAR 07/07/2045	PROPRE	7 000 000,00	6 711 870,60	EUR	0,89
FR001400E3H8	ARVAL SERVICE LEASE SA 4.75% 22/05/2027	PROPRE	3 000 000,00	3 123 594,66	EUR	0,41
FR0014002NR7	ARVAL SERVICE LEASE 0% 30/09/2024	PROPRE	3 500 000,00	3 310 510,00	EUR	0,44
XS0972530561	ASML HOLDING NV 3.375% 19/09/2023	PROPRE	2 000 000,00	2 035 491,51	EUR	0,27
XS2347663507	ASTRAZEN 0.375% 03/06/2029	PROPRE	5 000 000,00	4 196 817,81	EUR	0,55
XS2573807778	AXA SA 3.625% 10/01/2033	PROPRE	5 000 000,00	5 049 762,33	EUR	0,67
XS1134541306	AXA TF-2024 / TV PERPETUAL	PROPRE	5 000 000,00	4 947 099,73	EUR	0,65
BE6342263157	AZELIS GROUP NV 5.75% 15/03/2028	PROPRE	600 000,00	610 911,00	EUR	0,08
ES0813211028	BANCO BILBAO VIZCZYZ ARG VAR PERPETUAL	PROPRE	400 000,00	379 010,67	EUR	0,05
ES0813211002	BANCO BILBO VIZCAYA VAR PERPETUAL	PROPRE	3 000 000,00	2 884 818,34	EUR	0,38
XS1692931121	BANCO SANTANDER SA VAR PERP	PROPRE	5 000 000,00	4 625 679,89	EUR	0,61
XS2199369070	BANKINTER SA VAR PERPETUAL	PROPRE	4 000 000,00	3 758 032,22	EUR	0,50
ES0213679HN2	BANKINTER SA 0.875% 08/07/2026	PROPRE	3 000 000,00	2 720 887,81	EUR	0,36
FR0014003SA0	BANQ FED CRED MUTUEL 0.625% 03/11/2028	PROPRE	6 500 000,00	5 399 957,81	EUR	0,71
FR0013425162	BANQUE FED CRED MUTUEL 1.875% 18/06/2029	PROPRE	7 000 000,00	6 102 090,82	EUR	0,81
XS2341843006	BARCLAYS BANK PLC CONV 0% 24/01/2025	PROPRE	2 000 000,00	2 022 380,00	EUR	0,27
XS2585932275	BECTON DICKINSON EURO FINANCE SARL 3.553% 13/09/2029	PROPRE	3 100 000,00	3 098 441,08	EUR	0,41

ECHIQUIER ARTY SRI

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR001400BBL2	BNP PARIBAS VAR PERPTUAL	PROPRE	8 000 000,00	7 800 076,33	EUR	1,03
FR001400AKP6	BNP PARIBAS VAR 25/07/2028	PROPRE	5 400 000,00	5 178 932,88	EUR	0,68
FR0014009YD9	BPCE SA 1.75% 26/04/2027	PROPRE	4 600 000,00	4 338 099,95	EUR	0,57
FR0013155009	BPCE SA 2.875% 22/04/2026	PROPRE	4 000 000,00	3 978 888,77	EUR	0,53
FR001400F075	BPCE SA 4.375% 13/07/2028	PROPRE	3 700 000,00	3 768 223,95	EUR	0,50
US05578UAA25	BPCE 5.7% 22/10/2023	PROPRE	3 000 000,00	2 821 043,17	USD	0,37
FR0013460607	BUREAU VERITAS SA 1.125% 18/01/2027	PROPRE	2 800 000,00	2 566 766,90	EUR	0,34
FR0013201084	BUREAU VERITAS SA 1.25% 07/09/2023	PROPRE	2 000 000,00	1 991 615,07	EUR	0,26
ES0840609020	CAIXABANK SA VAR PERP	PROPRE	1 400 000,00	1 263 348,14	EUR	0,17
XS2257580857	CELLNEX TELECOM SA CV 0.75% 20/11/2031	PROPRE	9 000 000,00	7 162 865,75	EUR	0,95
XS1551726810	CELLNEX TELECOM SA 2.875% 18/04/2025	PROPRE	1 400 000,00	1 411 938,16	EUR	0,19
XS2343000241	CHROME BIDCO SASU 3.5% 31/05/2028	PROPRE	2 000 000,00	1 692 211,11	EUR	0,22
XS1790990474	CREDIT AGRICOLE LONDON 1.375% 13/03/2025	PROPRE	5 000 000,00	4 796 232,51	EUR	0,63
FR0013533999	CREDIT AGRICOLE SA VAR PERPETUAL	PROPRE	5 000 000,00	4 194 271,74	EUR	0,55
FR0014000Y93	CREDIT AGRICOLE SA 0.125% 09/12/207	PROPRE	3 000 000,00	2 541 981,78	EUR	0,34
FR0012891992	CREDIT AGRICOLE SA 2.8% 16/10/2025	PROPRE	4 400 000,00	4 299 753,33	EUR	0,57
FR0014007Q96	CREDIT MUTUEL ARKEA 0.75% 18/01/2030	PROPRE	10 000 000,00	8 044 916,44	EUR	1,06
XS2345050251	DANA FINANCING LUX SARL 3% 15/7/2029	PROPRE	5 000 000,00	3 919 234,81	EUR	0,52
XS2147995372	DANAHER CORP 2.5% 30/03/2030	PROPRE	4 500 000,00	4 235 451,89	EUR	0,56
FR0013444544	DASSAULT SYSTEMS 0.125% 16/09/2026	PROPRE	3 000 000,00	2 693 654,79	EUR	0,36
DE000A3MQQV5	DEUTSCHE BOERSE AG VAR 23/06/2048	PROPRE	4 000 000,00	3 540 745,75	EUR	0,47
DE000A3H2465	DEUTSCHE BOERSE AG 0.125% 22/02/2031	PROPRE	3 500 000,00	2 742 601,44	EUR	0,36
DE000A2G87D4	DEUTSCHE POST AG CV 0.05% 30/6/2025	PROPRE	4 000 000,00	3 895 573,70	EUR	0,51
XS2147889427	DIAGEO FINANCE PLC 1.875% 27/03/2027	PROPRE	4 500 000,00	4 267 214,26	EUR	0,56
XS2339426004	DIAIM 0% CONVERTIBLE BOND 05/05/28	PROPRE	4 000 000,00	3 118 280,00	EUR	0,41
XS2391403354	DOMETIC GROUP AB 2% 29/09/2028	PROPRE	3 500 000,00	2 731 353,01	EUR	0,36
FR0012599892	EDENRED 1.375% 10/03/2025	PROPRE	1 500 000,00	1 445 023,81	EUR	0,19
XS1893621026	EDP FINANCE BV 1.875% 13/10/2025	PROPRE	2 000 000,00	1 944 133,97	EUR	0,26
XS2542914986	EDP FINANCE BV 3.875% 11/03/2030	PROPRE	200 000,00	201 080,20	EUR	0,03
FR0013449998	ELIS SA 1.625% 03/04/2028	PROPRE	3 000 000,00	2 669 953,20	EUR	0,35

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0013413556	ELIS SA 1.75% 11/04/2024	PROPRE	3 000 000,00	2 994 373,15	EUR	0,40
XS2182055009	ELM FOR FIRMENICH INTERN VAR PERP	PROPRE	5 000 000,00	4 840 317,81	EUR	0,64
XS1937665955	ENEL FINANCE INTL NV 1.5% 21/07/2025	PROPRE	3 400 000,00	3 301 915,59	EUR	0,44
PTEDPLOM0017	ENERGIAS DE PORTUGAL SA VAR 20/07/2080	PROPRE	5 000 000,00	4 590 882,19	EUR	0,61
FR0014000RR2	ENGIE SA VAR PERPETUAL	PROPRE	5 000 000,00	4 082 334,93	EUR	0,54
FR001400F1I9	ENGIE SA 4% 11/01/2035	PROPRE	2 100 000,00	2 115 111,37	EUR	0,28
XS1621351045	EXPERIAN FINANCE PLC 1.375% 25/06/2026	PROPRE	4 000 000,00	3 784 523,84	EUR	0,50
FR0013457405	FFP 1.875% 30/10/2026	PROPRE	2 000 000,00	1 791 647,40	EUR	0,24
XS2199351375	FIAT CHRYSLER AUTOMOBILE 4.5% 07/07/2028	PROPRE	2 000 000,00	2 126 101,92	EUR	0,28
XS2166619663	FIRMENICH PRODUCTIONS 1.375% 30/10/2026	PROPRE	1 500 000,00	1 400 830,07	EUR	0,19
XS2605914105	GENERAL MILLS INC 3.907% 13/04/2029	PROPRE	600 000,00	607 242,00	EUR	0,08
XS1965536656	GN STORE NORD 0% CONV 21/05/2024	PROPRE	4 000 000,00	3 704 800,00	EUR	0,49
XS2153405118	IBERDROLA FINANZAS SAU 0.875% 16/06/2025	PROPRE	3 000 000,00	2 868 330,00	EUR	0,38
XS2244941063	IBERDROLA INTL BV VAR PERP 31/12/2099	PROPRE	9 400 000,00	8 641 963,14	EUR	1,14
FR0013287273	ILIAD SA 1.5% 14/10/2024	PROPRE	4 100 000,00	3 964 160,82	EUR	0,52
FR0014001YB0	ILIAD SA 1.875% 11/02/2028	PROPRE	2 000 000,00	1 693 282,47	EUR	0,22
FR0013518420	ILIAD SA 2.375% 17/06/2026	PROPRE	2 000 000,00	1 879 069,86	EUR	0,25
XS2056730323	INFINEON TECHNOLOGIES AG VAR PERPETUAL	PROPRE	2 000 000,00	1 902 911,31	EUR	0,25
XS2194283672	INFINEON TECHNOLOGIES AG 1.125% 24/06/2026	PROPRE	5 100 000,00	4 774 025,47	EUR	0,63
XS1614415542	INTESA SANPAOLO SPA PERPETUAL	PROPRE	3 000 000,00	3 021 385,86	EUR	0,40
XS1548475968	INTESA SANPAOLO SPA VAR PERPETUAL	PROPRE	4 000 000,00	3 936 557,35	EUR	0,52
XS2089368596	INTESA SANPAOLO SPA 0.75% 04/12/2024	PROPRE	300 000,00	286 216,89	EUR	0,04
XS2592658947	INTESA SANPAOLO SPA 5.625% 08/03/2033	PROPRE	1 500 000,00	1 480 784,39	EUR	0,20
XS2150006562	JOHN DEERE CASH MANAGE 2.2% 02/04/2032	PROPRE	6 000 000,00	5 511 301,31	EUR	0,73
XS2303829308	JP MORGAN CHASE BANK NA CV 0% 18/02/2024	PROPRE	5 500 000,00	5 919 815,00	EUR	0,78
XS2193979254	KONINKLIJKE DSM NV 0.625% /2306/2032	PROPRE	1 500 000,00	1 201 155,21	EUR	0,16
XS1495373505	KONINKLIJKE DSM NV 0.75% 28/09/2026	PROPRE	3 500 000,00	3 236 250,55	EUR	0,43
FR0013489739	KORIAN SA 0.875% CV 06/03/2027	PROPRE	46 500,00	2 008 381,50	EUR	0,27
FR0014009EH2	L OREAL SA FRN 29/03/2024	PROPRE	3 400 000,00	3 427 977,47	EUR	0,45
XS2003473829	LEASEPLAN CORPORATION NV VAR PERP	PROPRE	2 000 000,00	1 997 599,78	EUR	0,26

ECHIQUIER ARTY SRI

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2391860843	LINDE PLC 0% 30/09/2026	PROPRE	5 000 000,00	4 497 050,00	EUR	0,59
XS2463961248	LINDE PLC 1.375% 31/03/2031	PROPRE	3 000 000,00	2 598 810,82	EUR	0,34
XS1685653211	LONDON STOCK EXCHANGE PL 1.75% 19/09/2029	PROPRE	4 500 000,00	4 075 763,42	EUR	0,54
BE6321076711	LONZA FINANCE INTL NV 1.625% 21/04/2027	PROPRE	4 500 000,00	4 235 324,18	EUR	0,56
XS2031870921	LOXAM SAS 3.25% 14/01/2025	PROPRE	3 500 000,00	3 411 258,47	EUR	0,45
XS2401886788	LOXAM SAS 4.5% 15/02/2027	PROPRE	1 000 000,00	944 795,00	EUR	0,12
XS1975716595	LOXAM SAS 4.5% 15/04/2027	PROPRE	1 000 000,00	853 085,00	EUR	0,11
FR0013482841	LVMH MOET HENNESSY VUITT 0.375% 11/02/2031	PROPRE	4 000 000,00	3 226 096,99	EUR	0,43
XS2232108568	MAXEDA DIY HOLDING BV 5.875% 01/10/2026	PROPRE	2 000 000,00	1 513 703,11	EUR	0,20
XS2491029208	MERCK FIN SERVICES GMBH 1.875% 15/06/2026	PROPRE	2 000 000,00	1 944 682,74	EUR	0,26
XS2218405772	MERCK KGAA VAR 09/09/2080	PROPRE	2 000 000,00	1 791 231,51	EUR	0,24
XS2011260705	MERCK KGAA VAR 25/06/2079	PROPRE	1 300 000,00	1 172 393,42	EUR	0,15
FR001400CMS2	NEOEN SAS 2.875% CV 14/09/2027	PROPRE	2 000 000,00	1 895 279,18	EUR	0,25
XS2148390755	NESTLE FINANCE INTL LTD 1.5% 01/04/2030	PROPRE	2 700 000,00	2 419 396,97	EUR	0,32
XS2166217278	NETFLIX INC 3% 15/06/2025	PROPRE	1 500 000,00	1 493 135,00	EUR	0,20
FR001400H0F5	NEXANS SA 5.5% 05/04/2028	PROPRE	1 000 000,00	1 021 480,00	EUR	0,13
XS2161819722	NEXI SPA 1.75% CONV 24/4/2027	PROPRE	4 000 000,00	3 494 548,49	EUR	0,46
FR0013321429	NEXITY SA CV 0.25% 02/03/2025 DIRTY	PROPRE	50 000,00	2 980 200,00	EUR	0,39
XS2323295563	NIDEC CORP 0.046% 30/03/2026	PROPRE	5 000 000,00	4 433 381,42	EUR	0,59
XS2441244535	NOVO NORDISK FINANCE NL 0.75% 31/03/2025	PROPRE	2 500 000,00	2 376 529,92	EUR	0,31
XS2449330179	NOVO NORDISK FINANCE NL 1.125% 30/09/2027	PROPRE	2 500 000,00	2 308 807,19	EUR	0,31
XS2077666316	OI EUROPEAN GROUP BV 2.875% 15/02/2025	PROPRE	1 000 000,00	979 513,19	EUR	0,13
FR00140005L7	ORANGE SA VAR PERP	PROPRE	4 000 000,00	3 388 994,52	EUR	0,45
XS1115498260	ORANGE TF/TV PERP	PROPRE	3 100 000,00	3 172 981,64	EUR	0,42
FR001400DP44	PERNOD RICARD SA 3.75% 02/11/2032	PROPRE	700 000,00	720 152,42	EUR	0,10
FR0014009L57	PERNOD RICARD 1.375% 07/04/2029	PROPRE	5 500 000,00	4 981 553,42	EUR	0,66
XS2580271596	PROLOGIS EURO FINANCE 3.875% 31/01/2030	PROPRE	4 000 000,00	3 856 313,42	EUR	0,51
XS2294704007	PRYSMIAN SPA 0% CV 02/02/206	PROPRE	4 000 000,00	4 309 520,00	EUR	0,57
FR0013459765	RCI BANQUE SA VAR 1802/2030	PROPRE	5 000 000,00	4 595 531,51	EUR	0,61
XS2126162069	RELX FINANCE BV 0.875% 10/03/2032	PROPRE	3 500 000,00	2 822 006,87	EUR	0,37

ECHIQUIER ARTY SRI

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS1384281090	RELX FINANCE BV 1.375% 12/05/2026	PROPRE	4 000 000,00	3 815 953,97	EUR	0,50
FR0014000NZ4	RENAULT SA 2.375% 25/05/2026	PROPRE	4 000 000,00	3 749 566,03	EUR	0,50
XS2332306344	REXEL SA 2.125% 15/06/2028	PROPRE	4 000 000,00	3 549 056,11	EUR	0,47
BE6327660591	SAGERPAR 0% CV 01/04/2026	PROPRE	2 000 000,00	1 807 680,00	EUR	0,24
FR0014009KS6	SANOFI 0.875% 06/04/2025	PROPRE	4 000 000,00	3 862 248,22	EUR	0,51
XS1384064587	SANTANDER ISSUANCES 3.25% 04/04/2026	PROPRE	6 000 000,00	5 833 320,00	EUR	0,77
FR0014000OG2	SCHNEIDER ELECTRIC SE CV 0% 15/06/2026	PROPRE	17 500,00	3 223 290,00	EUR	0,43
FR001400DTA3	SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.50% 09/11/2032	PROPRE	4 500 000,00	4 613 580,00	EUR	0,61
FR0013518081	SEB SA 1.375% 16/06/2025	PROPRE	5 000 000,00	4 757 450,00	EUR	0,63
XS1570260460	SMITHS GROUP PLC 2% 23/02/2027	PROPRE	3 000 000,00	2 792 105,34	EUR	0,37
XS2388182573	SMURFIT KAPPA TREASURY 0.50% 22/09/2029	PROPRE	1 500 000,00	1 206 356,30	EUR	0,16
XS1323897725	SOLVAY FINANCE VAR PERPETUAL	PROPRE	3 500 000,00	3 664 893,15	EUR	0,48
XS2356040357	STELLANTIS NV 0.75% 18/01/2029	PROPRE	6 000 000,00	5 053 989,86	EUR	0,67
XS2597110027	STELLANTIS 4.375% 14/03/2030	PROPRE	2 500 000,00	2 549 625,61	EUR	0,34
XS1551678409	TELECOM ITALIA SPA 2.5% 19/07/2023	PROPRE	6 500 000,00	6 583 653,22	EUR	0,87
XS2582389156	TELEFONICA EUROPE BV VAR PERPETUAL	PROPRE	2 500 000,00	2 450 582,53	EUR	0,32
XS1907150350	TELE2 AB 1.125% 15/05/2024	PROPRE	6 200 000,00	6 074 179,07	EUR	0,80
XS1591694481	TENNET HOLDING BV VAR PERP	PROPRE	5 000 000,00	5 047 554,11	EUR	0,67
XS2058556536	THERMO FISHER 0.5% 01/03/2028	PROPRE	7 500 000,00	6 586 533,61	EUR	0,87
XS2199597456	TK ELEVATOR MIDCO GMBH 4.375% 15/07/2027	PROPRE	6 000 000,00	5 503 564,17	EUR	0,73
FR0013448412	UBISOFT ENTERTAINMENT SA 0.00% 24/09/2024 CONV	PROPRE	20 000,00	2 108 560,00	EUR	0,28
BE6322623669	UMICORE SA 0% CV 23/06/2025	PROPRE	2 000 000,00	1 782 000,00	EUR	0,24
XS2055089457	UNICREDIT SAP VAR 23/09/2029	PROPRE	4 500 000,00	4 222 419,04	EUR	0,56
XS1619015719	UNICREDIT SPA PERPETUAL VAR	PROPRE	1 700 000,00	1 715 987,94	EUR	0,23
XS2496288593	UNIVERSAL MUSIC GROUP NV 3% 30/06/2027	PROPRE	3 000 000,00	2 985 627,95	EUR	0,39
XS2133390521	VATTENFALL AB 0.05% 15/10/2025	PROPRE	5 000 000,00	4 589 371,23	EUR	0,61
FR00140007K5	VEOLIA ENVIRONMENT SA VAR PERPETUAL	PROPRE	8 000 000,00	7 370 349,59	EUR	0,97
FR0014003G27	VERALLIA SA 1.625% 14/05/2028	PROPRE	4 300 000,00	3 834 736,47	EUR	0,51
XS2479941499	VISA INC 1.5% 15/06/2026	PROPRE	8 000 000,00	7 652 771,51	EUR	1,01
XS2230884657	VOLVO TREASURY AB 0.125% 17/09/2024	PROPRE	1 300 000,00	1 238 459,96	EUR	0,16

ECHIQUIER ARTY SRI

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0013526803	WORLDLINE SA FRANCE 0% CV 30/07/2025	PROPRE	60 000,00	6 423 480,00	EUR	0,85
FR0013448032	WORLDLINE SA FRANCE 0.25% 18/09/2024	PROPRE	1 800 000,00	1 714 061,10	EUR	0,23
FR0013439304	WORLDLINE SA 0% CONV 30/07/2026	PROPRE	25 000,00	2 215 600,00	EUR	0,29
DE000A3E4589	ZALANDO SE 0.05% CV 06/08/2025	PROPRE	4 000 000,00	3 566 520,55	EUR	0,47
XS2338564870	ZF FINANCE GMBH 2% 06/05/2027	PROPRE	2 000 000,00	1 766 093,15	EUR	0,23
XS2399851901	ZF FINANCE GMBH 2.25% 03/05/2028	PROPRE	4 500 000,00	3 894 580,48	EUR	0,51
XS2231715322	ZF FINANCE GMBH 3% 21/09/2025	PROPRE	1 000 000,00	969 447,40	EUR	0,13
XS2069016165	ZIGGO BV 2.875% 15/01/2030	PROPRE	3 000 000,00	2 515 339,58	EUR	0,33
Total Obligation				500 889 235,38		66,18
O.P.C.V.M.						
FR0014000TH9	ECHIQUIER CLIMATE & BIODIVERSITY IMPACT EUROPE F	PROPRE	2 000,00	1 966 040,00	EUR	0,26
FR0010383448	ECHIQUIER CONVEXITE SRI EUROPE PART I	PROPRE	2 000,00	2 733 580,00	EUR	0,36
FR0011829050	ECHIQUIER CREDIT SRI EUROPE I	PROPRE	30 000,00	3 081 300,00	EUR	0,41
FR0013193752	ECHIQUIER HIGH YIELD SRI EUROPE PART I	PROPRE	3 063,00	2 820 042,84	EUR	0,37
FR0013390564	ECHIQUIER SHORT TERM CREDIT I	PROPRE	5 000,00	4 888 550,05	EUR	0,65
Total O.P.C.V.M.				15 489 512,89		2,05
Total Valeurs mobilières				716 546 639,84		94,67
Liquidités						
APPELS DE MARGES						
	APPEL MARGE EUR	PROPRE	1 863 228,70	1 863 228,70	EUR	0,25
	APPEL MARGE USD	PROPRE	393 250,00	362 709,83	USD	0,05
Total APPELS DE MARGES				2 225 938,53		0,29
AUTRES						
	DEBITEUR DIV EUR	PROPRE	-30 201,99	-30 201,99	EUR	-0,00
Total AUTRES				-30 201,99		-0,00
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	-568 700,69	-568 700,69	EUR	-0,08
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	-3 022 604,59	-3 022 604,59	EUR	-0,40
	ACH DIFF TITRES USD	PROPRE	-464 841,87	-428 741,81	USD	-0,06
	ACH REGL DIFF DEV	PROPRE	648 272,16	648 272,16	EUR	0,09
	ACH REGL DIFF DEV	PROPRE	464 841,87	428 741,81	USD	0,06
	BANQUE EUR BPP	PROPRE	36 148 203,57	36 148 203,57	EUR	4,78
	BANQUE USD BPP	PROPRE	-153 851,27	-141 903,03	USD	-0,02

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	SOUS RECEV EUR BPP	PROPRE	121 095,96	121 095,96	EUR	0,02
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	3 138 099,76	3 138 099,76	EUR	0,41
	VTE DIFF TITRES USD	PROPRE	707 423,75	652 484,55	USD	0,09
	VTE REGL DIFF DEV	PROPRE	-425 973,88	-425 973,88	EUR	-0,06
	VTE REGL DIFF DEV	PROPRE	-707 423,75	-652 484,55	USD	-0,09
Total BANQUE OU ATTENTE				35 896 489,26		4,74
DEPOSIT DE GARANTIE						
	DEP GAR S/FUT USD	PROPRE	677 600,00	624 976,94	USD	0,08
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	3 413 292,20	3 413 292,20	EUR	0,45
Total DEPOSIT DE GARANTIE				4 038 269,14		0,53
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-168 807,86	-168 807,86	EUR	-0,02
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-1 152,24	-1 152,24	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-1 623,08	-1 623,08	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-24 480,33	-24 480,33	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-4 025,04	-4 025,04	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				-200 088,55		-0,03
Total Liquidites				41 930 406,39		5,54
Futures						
Indices (Livraison du sous-jacent)						
VG160623	EURO STOXX 0623	VENLIG	-1 100,00	-1 863 228,70	EUR	-0,25
ES160623	S&P 500 EMINI 0623	VENLIG	-55,00	-362 709,83	USD	-0,05
Total Indices (Livraison du sous-jacent)				-2 225 938,53		-0,29
Total Futures				-2 225 938,53		-0,29
Coupons						
Action						
JP3734800000	NIDEC CORP	ACHLIG	65 000,00	13 378,13	JPY	0,00
SE0000112724	SVENSKA CELLULOS SCA	ACHLIG	450 000,00	69 971,39	SEK	0,01
US8740391003	TAIWAN SEMI. SP ADR	ACHLIG	70 000,00	22 890,62	USD	0,00
Total Action				106 240,14		0,01
Obligation						
FR0013449998	ELIS SA 1.625% 04/28	ACHLIG	30,00	48 750,00	EUR	0,01
XS2056730323	INFIN TECHO VAR PERP	ACHLIG	20,00	57 500,00	EUR	0,01
XS2150006562	JOHN DERE 2.2% 04/32	ACHLIG	6 000,00	132 000,00	EUR	0,02

ECHIQUIER ARTY SRI

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2232108568	MAX BV 5.875% 10/26	ACHLIG	2 000,00	58 750,00	EUR	0,01
XS2148390755	NESTLE FIN 1.5% 4/30	ACHLIG	2 700,00	40 500,00	EUR	0,01
XS1384064587	SANTAND 3.25% 2026	ACHLIG	60,00	195 000,00	EUR	0,03
Total Obligation				532 500,00		0,07
Total Coupons				638 740,14		0,08
Total ECHIQUIER ARTY SRI				756 889 847,84		100,00

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Echiquier Arty SRI

Identifiant d'entité juridique : 969500I9FE435QANAU40

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● <input type="checkbox"/> Oui	● <input checked="" type="checkbox"/> Non
<p><input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: ___%</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <p><input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: ___%</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 40% d'investissements durables</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social <p><input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables</p>



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

La stratégie d'investissement responsable du fonds est basée sur des critères ESG mettant en évidence les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier, telles que la réduction de l'impact environnemental des entreprises en matière de pollution de l'air, la protection de la biodiversité, la prise en compte par les entreprises des risques environnementaux ou encore l'amélioration des conditions de travail, la protection des employés, la lutte contre les discriminations.

L'intégralité des positions du portefeuille ont bénéficié d'une analyse extra financière.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Indicateurs	31/03/2023
Notation ESG	
Note ESG (source LFDE)	6,8/10
Note Environnement (source LFDE)	7,3/10
Note Social (source LFDE)	6,2/10
Note Gouvernance (source LFDE)	7,2/10
Autres indicateurs*	
Intensité Carbone des Emissions Induites (source Carbon4 Finance)	110,7
Ratio Emissions Economisées sur Emissions Induites (source Carbon4 Finance)	0,15
Score de Controverses ESG (source MSCI ESG Research) : ou un score de 10/10 indique l'absence de controverses	5,2/10
Signataires du Pacte Mondial des Nations Unies	76,4%
Taux de Rotation des Effectifs	9,9%

**Le calcul de ces indicateurs peut être basé sur des données estimées*

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Indicateurs	31/03/2022	31/03/2023	Minimum attendus
Notation ESG			
Note ESG (source LFDE)	6,7/10	6,8/10	5,5/10
Note Environnement (source LFDE)	7,1/10	7,3/10	/
Note Social (source LFDE)	5,8/10	6,2/10	/
Note Gouvernance (source LFDE)	7,2/10	7,2/10	/
Autres indicateurs*			
Intensité Carbone des Emissions Induites (source Carbon4 Finance)	175,3	110,7	/
Ratio Emissions Economisées sur Emissions Induites (source Carbon4 Finance)	0,23	0,15	/
Score de Controverses ESG (source MSCI ESG Research) : ou un score de 10/10 indique l'absence de controverses	5,6/10	5,2/10	/
Signataires du Pacte Mondial des Nations Unies	81,2%	76,4%	/
Taux de Rotation des Effectifs	9,0%	9,9%	/

**Le calcul de ces indicateurs peut être basé sur des données estimées*

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Les objectifs d'investissements durables qu'entendait partiellement réaliser le produit financier étaient de contribuer à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies (incluant la lutte contre le changement climatique, la protection de la biodiversité et l'amélioration de l'accès à la santé dans le monde). Pour évaluer cette contribution positive sur la société et l'environnement des entreprises, le produit financier utilise les trois scores d'impact développés en interne par La Financière de l'Échiquier (Score ODD (focus sur 9 ODD), Score Maturité Climat & Biodiversité (MCB), le Score AAAA (portant sur l'accès à la santé)) et un score externe appelé « Score ODD MSCI » construit à partir des données de MSCI ESG Research. Si l'émetteur dispose d'un résultat suffisant à l'un de ces quatre scores, on considérera que par son activité économique, il contribue à un objectif environnemental ou social. Enfin, dans le cas où, pour une entreprise, aucun des quatre scores d'impact cités ci-dessus ne serait disponible (notamment dans le cas d'une entreprise non couverte par MSCI), une analyse de la contribution aux ODD sera réalisée en interne à travers le score interne « Score ODD ID » (plus large que le Score ODD car focus sur 17 ODD au lieu de 9).

En pratique ce produit financier a réalisé 75% d'investissements durables.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Pour s'assurer que les investissements durables du produit financier ne causent pas de préjudice significatif à un objectif environnemental ou social (DNSH), La Financière de l'Échiquier a appliqué une procédure « DNSH » pour les produits avec un objectif d'investissement durable, comprenant :

- Des exclusions sectorielles et normatives (rappelée ci-après) qui permettent de réduire son exposition à des préjudices sociaux et environnementaux : tabac, charbon, cannabis récréatif, armements controversés.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Concernant les incidences négatives, ce produit financier a pris en compte 14 indicateurs obligatoires du Tableau 1 de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne, et inclut également 2 indicateurs additionnels (les investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction carbone et les investissements dans des émetteurs sans politique de prévention des accidents du travail). Leur prise en compte est réalisée au sein des différents pans de la démarche d'investissement responsable de la société de gestion : à travers la politique d'exclusion (sectorielle et normative), la méthodologie d'analyse ESG, les différents scores Impact, la mesure et le pilotage d'indicateurs de performance ESG (intensité carbone, score de controverses ESG) comme ci-dessous :

PILIER CLIMAT & ENVIRONNEMENT

- Les émissions de gaz à effet de serre scope 1, 2 et 3 par la mesure et pilotage des émissions de CO2 et équivalents tous scopes (1, 2, 3),
- L'empreinte carbone, mesurée et pilotée selon la méthodologie du Carbon Impact Ratio (ratio émissions économisées sur émissions induites),
- L'intensité carbone des entreprises investies (en teqCO2) calculé en fonction de l'intensité des émissions induites (WACI),
- L'exposition des entreprises investies aux énergies fossiles prise en compte dans l'analyse ESG,
- La part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable prise en compte dans l'analyse ESG,
- L'impact sur la biodiversité à travers l'analyse ESG, le score Maturité Climat et Biodiversité et la mesure de l'empreinte biodiversité,
- L'impact sur la biodiversité à travers l'analyse ESG et la mesure de l'empreinte biodiversité,
- Les tonnes de substances prioritaires rejetées dans l'eau prise en compte dans l'analyse ESG
- Les tonnes de déchets dangereux pris en compte dans l'analyse ESG,

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption

- Les investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction carbone dans l'analyse ESG (indicateur additionnel).

PILIER SOCIAL, RESSOURCES HUMAINES ET RESPECT DES DROITS DONT DROITS HUMAINS

- La part des émetteurs impliqués dans la violation du Pacte Mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE, à travers la politique d'exclusion normative et le suivi des controverses de MSCI ESG Research,

- La part des investissements dans des émetteurs sans processus et mécanisme de conformité permettant de surveiller le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE, à travers la politique d'exclusion normative et le suivi des controverses de MSCI ESG Research,

- L'écart de rémunérations femmes / hommes pris en compte dans l'analyse ESG,

- La diversité au sein des conseils des entreprises en % de femmes en fonction des différentes législations entre les pays et du niveau de volontarisme et de proactivité des entreprises sur le sujet, prise en compte dans l'analyse ESG,

- L'exposition aux armements controversés (mines antipersonnel, armes à sous-munitions...) pris en compte dans la politique d'exclusion sectorielle,

- Les investissements dans des émetteurs sans politique de prévention des accidents du travail pris en compte dans l'analyse ESG (indicateur additionnel).

*Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?
Description détaillée :*

Grâce à notre politique d'exclusion normative et le suivi des controverses de MSCI ESG Research incluant l'exclusions des entreprises les plus controversée (dont les entreprises coupables de violation du Pacte Mondiale des Nations Unies) nous nous sommes assurés de la prise en compte des deux PAI suivants :

- La part des émetteurs impliqués dans la violation du Pacte Mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE,

- La part des investissements dans des émetteurs sans processus et mécanisme de conformité permettant de surveiller le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Concernant les incidences négatives, ce produit financier a pris en compte 14 indicateurs obligatoires du Tableau 1 de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne, et inclut également les 2 indicateurs additionnels suivants : les investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction carbone et les investissements dans des émetteurs sans politique de prévention des accidents du travail. Leur prise en compte est réalisée au sein des différents pans de la démarche d'investissement responsable de la société de gestion : à travers la politique d'exclusion (sectorielle et normative), la méthodologie d'analyse ESG, les différents scores Impact, la mesure et le pilotage d'indicateurs de performance ESG (intensité carbone, score de controverses ESG). Le détail des indicateurs pris en compte est mentionné ci-dessus.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

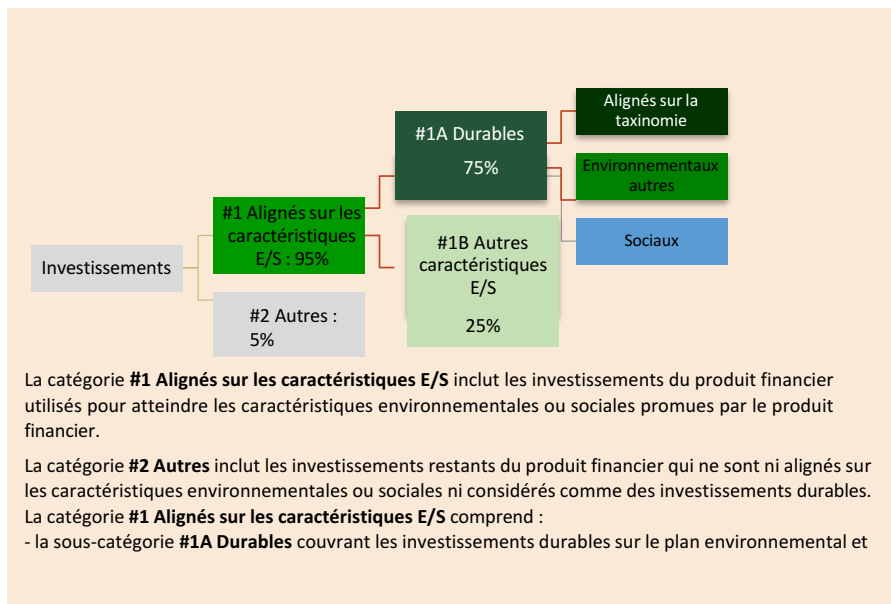
Investissements les plus importants au 31/03/2023	Secteurs économiques	% d'actifs	Pays
LIQUIDITES EN EURO		5,5%	
ENGIE	Services collectifs	1,3%	France
LONDON STOCK EXCHANGE	Produits financiers	1,2%	Royaume-Uni
MICROSOFT	Technologies de l'information	1,1%	États-Unis
IBERDROLA 1.874% HYBRID NC 01/26	Services collectifs	1,1%	Espagne
AIR LIQUIDE	Matériaux	1,1%	France
CM ARKEA 0.75% SR PEF 01/2030	Produits financiers	1,1%	France
BNP PARIBAS	Produits financiers	1,1%	France
BNP PARIBAS 6.875% PERP NC 12/29	Produits financiers	1,0%	France
VISA 1.5% 15/06/2026	Produits financiers	1,0%	États-Unis
CARREFOUR	Produits de première nécessité	1,0%	France
CREDIT AGRICOLE	Produits financiers	1,0%	France
STELLANTIS	Consommation discrétionnaire	1,0%	France
EDP RENOVAVEIS	Services collectifs	1,0%	Espagne
VEOLIA ENVIRONNEMENT 2.25% HYBRID NC 01/26	Services collectifs	1,0%	France



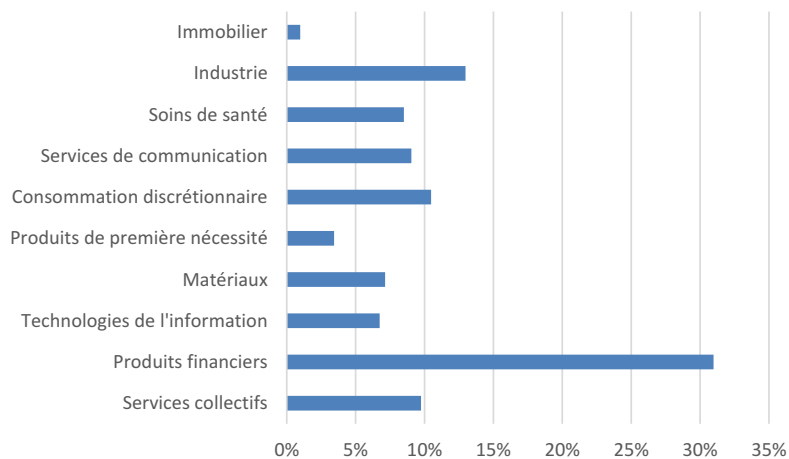
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?





Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets. Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

Oui :

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

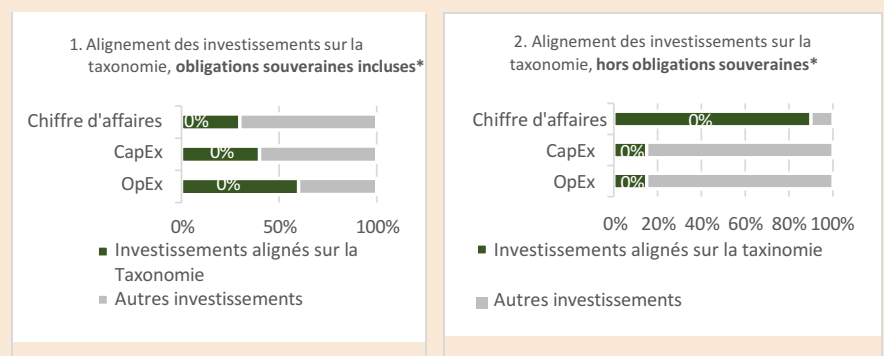
¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

En l'absence de données déclaratives des entreprises, nous ne produisons pas de données sur cet indicateur.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020



Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non applicable

Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif

environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

À ce jour, la méthodologie de calcul des investissements durables ne permet pas d'identifier précisément les investissements durables répondant seulement à des objectifs environnementaux.

Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

À ce jour, la méthodologie de calcul des investissements durables ne permet pas d'identifier précisément les investissements durables répondant seulement à des objectifs sociaux.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie « non durables » était composée de liquidités.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

La catégorie « non durables » était composée d'actions d'entreprises ne répondant pas à nos critères d'investissements durables, ainsi que des liquidités. La même politique d'exclusion sectorielle et normative s'applique à l'ensemble des actifs en portefeuille.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

L'OPC n'a pas d'objectif d'investissement durable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable

ECHIQUIER CONVEXITÉ SRI EUROPE

rapport
annuel

COMPARTIMENT DE SICAV ECHIQUIER

Commercialisateur	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUEUR 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Société de gestion	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUEUR 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Dépositaire et conservateur	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
Centralisateur	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers 92208 Neuilly sur Seine. Représenté par Madame Raphaëlle Alezra-Cabessa

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action D	Capitalisation et/ou distribution	Capitalisation et/ou distribution
Action G	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation

Objectif de gestion :

ECHIQUEUR CONVEXITÉ SRI EUROPE met en oeuvre une gestion active d'obligations convertibles européennes afin de réaliser une performance annuelle nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence «Refinitiv Europe Focus Hedged Index».

Cet objectif est associé à une démarche de nature extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'objectif extra-financier est de contribuer à faire progresser les entreprises sur les enjeux ESG en engageant avec elles un dialogue régulier et en partageant avec elles des axes d'amélioration précis et suivis dans le temps.

L'objectif extra-financier du compartiment est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR.

Indicateur de référence :

A titre de comparaison a posteriori, l'investisseur peut se référer à l'indice de référence «Refinitiv Europe Focus Hedged Index» (code UCBI21). Cet indice est représentatif de la performance des obligations convertibles européennes. Il est couvert contre le risque de change et calculé coupons réinvestis.

L'administrateur d'indice est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégies utilisées

Le compartiment met en oeuvre une stratégie de gestion active et discrétionnaire d'un portefeuille d'obligations convertibles. Il est essentiellement investi en obligations convertibles européennes dites « mixtes » et de titres assimilés.

Les obligations convertibles permettent en général de profiter de la hausse des actions tout en bénéficiant de la protection que représente la composante obligataire du titre. Elles présentent également un profil de rendement « dissymétrique » car elles captent une plus grande partie de l'appréciation des marchés, qu'elles n'en subissent la baisse.

L'accent est mis sur les obligations convertibles dites « mixtes », car elles permettent d'optimiser cette dissymétrie. En effet, plus que d'autres, elles sont suffisamment sensibles, de par leur delta, aux variations des marchés actions pour chercher à profiter de la hausse quand elle se produit. Elles conservent toutefois un plancher actuariel suffisamment proche pour qu'il constitue une protection en cas de baisse des marchés. Ces titres dont la convexité est forte, sont ainsi particulièrement attractifs compte tenu de leur capacité à capter de la performance en cas de marchés favorables et à atténuer les baisses dans le cas contraire.

Afin de maximiser le couple rendement/risque, cette gestion suit un processus précis et fait l'objet de contrôles systématiques. Le processus de gestion conjugue plusieurs approches complémentaires :

- Une allocation globale concernant l'exposition aux marchés actions, aux taux d'intérêt, à la volatilité et au crédit
- Une sélection de sous-jacent action
- Une sélection des convertibles selon leurs caractéristiques permettant une optimisation de la performance et du risque lié au sous-jacent.

Ainsi, le processus combine des analyses fondamentales et quantitatives et s'appuie sur une analyse spécifique aux obligations convertibles. Il s'inscrit en outre dans un cadre rigoureux d'analyse des facteurs sectoriels et de la sensibilité aux marchés action.

En effet, dans la recherche de performance de cette stratégie, l'accent est mis sur la composante « actions » des obligations convertibles tout autant que sur les aspects obligataires (duration, crédit) : les gérants vont sélectionner des titres dont ils pensent que l'action sous-jacente va s'apprécier et le crédit rester stable ou s'améliorer. Cette appréciation par les gérants du risque de crédit lié à chaque émetteur faisant partie intégrante du processus de gestion, le compartiment ne se fixe pas de limite particulière en termes de notations externes.

Ainsi, les investissements dans des titres non notés ou « à haut rendement » peuvent représenter jusqu'à 100% de l'actif du compartiment.

Dans le cadre du choix plus spécifique des sous-jacents, à une approche macro-économique succède une analyse qui mêle approches fondamentale et quantitative.

Une base de données et de « scoring » permet le balayage de l'univers de référence. Les actions sont ainsi notées par le gérant en fonction de leur valorisation, de leur qualité, de leur croissance et de leur momentum. Cette analyse se veut dynamique puisque effectuée selon des horizons différents.

L'étape suivante consiste à trouver les obligations convertibles dont les caractéristiques reflètent et optimisent le portefeuille cible préalablement défini.

Dans ce cadre, plusieurs critères permettent de sélectionner les obligations convertibles constituant le portefeuille :

- Minimisation de la prime de conversion
- Minimisation du risque de perte
- Minimisation du risque de crédit

L'actif du compartiment est en permanence exposé entre 60% et 100% en obligations convertibles et titres assimilés européens.

Le compartiment est exposé aux autres pays de l'OCDE (hors Union Européenne, Association Européenne de Libre Echange ou Royaume Uni) à hauteur de 20% maximum de l'actif. Dans ce cadre entre aussi l'exposition synthétique créée par les gérants et visant à répliquer le profil de risque d'une convertible. Un tel profil de risque peut par exemple être obtenu par un investissement dans un TCN ou une obligation classique et dans une option sur action.

Le compartiment peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif directement en actions, une telle limite n'étant susceptible d'être approchée que dans des situations d'attente d'investissement ou très particulières : marché des convertibles plus cher que celui des actions, obligations converties en actions, ... La majeure partie du temps l'investissement direct en actions est accessoire.

Les allocations géographique et sectorielle au sein des différents marchés européens sont effectuées au gré du gérant.

La sensibilité du portefeuille aux taux d'intérêt est maintenue dans l'intervalle [0 ; 7].

Les gérants peuvent investir dans la limite de 10% dans des parts ou actions d'OPCVM lorsqu'ils le considèrent utile à la stratégie de gestion ou pour rémunérer des liquidités.

Les instruments dérivés peuvent être utilisés pour intervenir sur les différents types de risques du portefeuille : change (cf. ci-dessous), actions et taux en couverture/exposition (notamment pour répliquer le profil de risque d'une obligation convertible et gérer la sensibilité aux taux), et crédit uniquement en achat de protection (CDS mono-signature ou sur indice).

Le compartiment intervient de préférence sur les marchés à terme organisés (présence d'une chambre de compensation), mais se réserve la possibilité de conclure des contrats de gré à gré.

Il a pour politique de neutraliser autant que possible le risque de change lié aux investissements dans des actifs libellés en devises autres que l'euro. Il peut aussi prendre en compte le risque de change implicite apparaissant par exemple lorsqu'une convertible et son sous-jacent ne sont pas libellés dans la même devise. A titre accessoire, le gérant peut créer une exposition nette à une devise, notamment lorsqu'elle fait partie de son indice de référence.

En tout état de cause, la somme absolue des expositions nettes sensibles (i.e. supérieures à 1%) aux devises autres que l'euro est maintenue inférieure à 10% de l'actif net.

Le risque global lié aux contrats financiers du compartiment est mesuré selon la méthode de l'engagement et reste inférieur à une fois l'actif net.

Approche ISR mise en oeuvre par le compartiment

L'univers d'investissement de départ est constitué des obligations européennes dites "mixtes" et de titres assimilés.

Ce compartiment ISR intègre de manière systématique les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance à la gestion financière. Cela a un impact sur la sélection des titres en portefeuille.

Les exemples d'indicateurs retenus pour chacun des critères E, S et G sont les suivants :

- Indicateurs environnementaux : politique environnementale et actions, résultats des plans d'action mis en place par l'entreprise, exposition des fournisseurs aux risques environnementaux, impact positif ou négatif des produits sur l'environnement.
- Indicateurs sociaux : attractivité de la marque employeur, fidélisation des employés, lutte contre la discrimination, protection des salariés, exposition des fournisseurs aux risques sociaux, relations avec la société civile.
- Indicateurs de gouvernance : compétence de l'équipe dirigeant, contre-pouvoirs, respect des actionnaires minoritaires, éthique des affaires.

Le compartiment s'attache à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans leur univers d'investissement (approche « best in universe »). Ce compartiment cherche également à investir dans des sociétés qui entament leur démarche RSE et sont dans une dynamique positive d'amélioration de leurs pratiques ESG (approche « best effort »).

Le compartiment applique deux filtres extra-financiers sur sa sélection de valeurs : après l'exclusion des secteurs et pratiques controversés, ces dernières doivent respecter une note ESG minimum.

Le taux de notation ESG des émetteurs en portefeuille devra toujours être supérieur à 95%.

La note ESG est sur 10 et est attribuée à chaque émetteur. Celle-ci est composée de la façon suivante :

- Gouvernance : La note de Gouvernance représente environ 60% de la note ESG globale. Il s'agit d'un parti pris historique de La Financière de l'Echiquier qui attache depuis sa création une importance particulière à ce sujet.
- Environnement et Social : Les critères sociaux et environnementaux sont rassemblés en une note de Responsabilité. Le calcul de celle-ci tient compte du type de société concernée :
 - pour les valeurs industrielles : les critères sociaux et environnementaux sont équipondérés au sein de la note de "Responsabilité";
 - pour les valeurs de service : la note "Social" contribue à hauteur de 2/3 dans la note de "Responsabilité" tandis que la note "Environnement" représente 1/3 de la note de "Responsabilité".

Cette note peut être réduite en cas de controverse significative. La note ESG minimale est fixée à 5.5/10 pour ce compartiment.

Dans le cas où une entreprise verrait sa notation baisser en dessous du minimum requis par la société de gestion pour le compartiment/fonds, la position sur l'émetteur serait cédée dans le meilleur intérêt des porteurs de parts/ actionnaires.

Cette approche ESG aboutit à un taux de sélectivité (réduction de l'univers d'investissement de départ défini plus haut) d'au moins 20%.

Label ISR

De plus, et pour répondre aux exigences du label ISR français, le fonds doit obtenir un meilleur résultat que son indice de référence aux indicateurs suivants :

- Indicateur Environnemental engageant – Intensité des émissions induites (calculé selon la méthodologie WACI de Carbone4 Finance)
- Indicateur de Gouvernance engageant – Score de Controverses ESG (notation mesurant la gestion et la survenance de controverses ESG sur des thèmes comme l'environnement, les droits des consommateurs, les droits de l'homme, les droits du travail, la gestion des fournisseurs ainsi que la gouvernance)

Investissements durables

Un investissement durable répond à trois critères :

- l'activité de l'entreprise contribue de manière positive à un objectif environnemental ou social
- elle ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs
- l'entreprise applique des pratiques de bonne gouvernance

Les investissements considérés comme durables au sens de SFDR représenteront 40% minimum de l'actif net de l'OPC. Le détail de la méthodologie propriétaire appliquée par la société de gestion pour déterminer ce pourcentage est détaillée dans l'annexe SFDR de l'OPC.

Prise en compte des principales incidences négatives L'équipe de gestion prend en compte les principales incidences négatives en matière de durabilité dans ses décisions d'investissement.

Pour une information plus détaillée sur la prise en compte des principales incidences négatives, l'investisseur est invité à se référer à l'article 4 de la politique SFDR de la société de gestion disponible sur le site internet : www.lfde.com.

Alignement avec la Taxonomie

Le compartiment peut investir dans des activités économiques durables sur le plan environnemental. Cependant, la note ESG attribuée à chaque titre résulte d'une analyse globale prenant également en compte des critères sociaux et de gouvernance. Elle ne permet donc pas une approche ciblée sur un objectif particulier de la Taxonomie européenne ni l'évaluation du degré d'alignement d'un investissement.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Le compartiment s'engage à un alignement de 0% avec la Taxonomie européenne.

Limites méthodologiques :

L'approche en matière d'analyse ISR d'entreprises mise en œuvre par La Financière de l'Echiquier repose sur une analyse qualitative des pratiques environnementales, sociales et de la gouvernance de ces acteurs. Plusieurs limites peuvent être identifiées, en lien avec la méthodologie de la société de gestion mais aussi plus largement avec la qualité de l'information disponible sur ces sujets.

En effet, l'analyse se fonde en grande partie sur des données qualitatives et quantitatives communiquées par les entreprises elles-mêmes et est donc dépendante de la qualité de cette information. Bien qu'en amélioration constante, les reportings ESG des entreprises restent encore parcellaires et hétérogènes.

Afin de rendre son analyse la plus pertinente possible, la Financière de l'Echiquier se concentre sur les points les plus susceptibles d'avoir un impact concret sur les entreprises étudiées et sur la société dans son ensemble. Ces enjeux clés sont définis au cas par cas et ne sont, par définition, pas exhaustifs.

Enfin, bien que la méthodologie d'analyse de la société de gestion ait pour objectif d'intégrer des éléments prospectifs permettant de l'assurer de la qualité environnementale et sociale des entreprises dans lesquelles il investit, l'anticipation de la survenue de controverses reste un exercice difficile à prévoir, et peuvent l'amener à revoir a posteriori son opinion sur la qualité ESG d'un émetteur en portefeuille.

Par ailleurs, l'approche « best in universe » se base sur une analyse subjective des critères ESG. Ainsi, l'avis de la société de gestion sur les émetteurs peut varier dans le temps. De plus, l'approche « best effort », qui consiste à sélectionner les émetteurs étant dans une dynamique d'amélioration de leurs pratiques ESG, peut présenter des limites ; il est possible que certains émetteurs ne présentent pas des progrès suffisant par rapport aux attentes.

Pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation mise en œuvre dans le compartiment et ses limites, l'investisseur est invité à se référer au Code de Transparence de La Financière de l'Echiquier disponible sur le site internet www.lfde.com.

2. Les actifs (hors dérivés)

Pour toutes les catégories d'actifs envisagées ci-après le gérant peut investir sans contraintes sectorielles ou géographiques (au sein de l'Europe définie comme suit : Union Européenne + Association Européenne de Libre Echange + Royaume Uni).

a) Les actions :

Dans la limite de 10% le portefeuille pourra être investi directement en actions européennes.

Une telle limite n'est susceptible d'être approchée que dans des situations d'attente d'investissement ou très particulières : marché des convertibles plus cher que celui des actions, ou encore cas techniques. La majeure partie du temps l'investissement direct en actions est accessoire.

Les cas techniques sont par exemples lorsque les actions sont détenues :

- à l'issue de la conversion des obligations convertibles
- à l'issue de l'échange des obligations échangeables
- à l'issue d'un rachat de la part de l'émetteur
- à l'issue d'un remboursement en action de la part de l'émetteur
- dans l'attente de la construction d'une obligation convertible synthétique.

b) Titres de créances et instruments du marché monétaire :

L'actif du compartiment est investi en permanence entre 60 et

100 % de l'actif net en obligations convertibles et assimilés européens. Dans ce cadre entre aussi l'exposition synthétique créée par les gérants et visant à répliquer le profil de risque d'une convertible. Un tel profil de risque peut par exemple être obtenu par un investissement dans un TCN et dans une option sur action.

Les émetteurs de ces instruments sont indifféremment des personnes de droit privé ou des personnes de droit public domiciliées en Europe, ou dont les groupes parents le sont, ou dont les sous-jacents sont cotés sur les marchés européens. Ces obligations, généralement émises sur des maturités de 3-5 ans, sont entre autres :

- Obligations convertibles en actions. Seront également visées les obligations convertibles en actions assorties de bons de souscription d'action (OCABSA), les obligations convertibles à faible coupon et à prime de remboursement, les obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) ;
- Obligations indexées sur les variations d'indice ;
- Obligations remboursables en actions (ORA, ORANE, ORABSA) ;
- Obligations échangeables contre des actions ;
- Obligations à bons de souscription d'actions (OBSA, OBSAR). Le compartiment peut investir jusqu'à 40% maximum de son actif net en obligations subordonnées du secteur bancaire, assurance et entreprise.

Il peut aussi investir dans des TCN, notamment pour placer sa trésorerie court-terme.

3. Investissement en titres d'autres Organismes de Placements Collectifs

Le compartiment ne pourra pas investir plus de 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens et en fonds d'investissement à vocation générale. Il s'agira d'OPC de toute classification AMF sous réserve de ne pas être en contradiction avec la stratégie d'investissement. Il peut s'agir d'OPC gérés par la société de gestion ou par une société liée.

4. Instruments dérivés

Les instruments dérivés peuvent être utilisés pour intervenir sur les différents types de risques du portefeuille. Le compartiment intervient de préférence sur les marchés à terme organisés (présence d'une chambre de compensation), mais se réserve la possibilité de conclure des contrats de gré à gré lorsque ces contrats permettent une meilleure adaptation à l'objectif de gestion ou ont un coût de négociation inférieur. Il peut utiliser tous les instruments financiers à terme ferme ou conditionnel.

Principaux types d'emplois et instruments susceptibles d'être utilisés en fonction des risques concernés :

- Risque action : en couverture ou pour répliquer le profil de risque d'une obligation convertible ; les instruments sont surtout des options et des futures.
- Risque de taux : essentiellement pour réduire ou aménager la sensibilité du portefeuille ; les instruments sont surtout des futures ou des swaps.
- Risque de crédit : en achat de protection uniquement, au moyen de CDS mono-signature ou sur indices.
- Risque de change : le compartiment a pour politique de neutraliser autant que possible le risque de change lié aux investissements dans des actifs libellés en devises autres que l'euro. Il peut aussi prendre en compte le risque de change implicite apparaissant par exemple lorsqu'une obligation convertible et son sous-jacent ne sont pas libellés dans la même devise. A titre accessoire, le gérant peut créer une exposition nette à une devise, notamment lorsqu'elle fait partie de son indice de référence.

En tout état de cause, la somme absolue des expositions nettes sensibles (i.e. supérieures à 1%) aux devises autres que l'euro est maintenue inférieure à 10% de l'actif net. Les instruments utilisés sont des swaps et des forwards.

Ces opérations seront effectuées dans la limite d'une fois l'actif du compartiment. Les instruments financiers sont conclus avec des intermédiaires sélectionnés par la Société de Gestion qui ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille.

5. Titres intégrant des dérivés

Lorsqu'ils sont nécessaires ou plus avantageux, des titres intégrant des dérivés (EMTN, BMTN, bons de souscription, warrants...) peuvent être utilisés au lieu d'actifs ou d'instruments dérivés, dans le même but que celui pour lequel ces derniers auraient été employés. Dans ce cadre, tous les titres autorisés par la réglementation peuvent être utilisés.

6. Dépôts

Néant.

7. Emprunt d'espèces

Le compartiment de la SICAV peut être emprunteur d'espèces. Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, il peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/ rachats, ...) dans la limite de 10%.

8. Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres

Néant.

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Risque de gestion discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire appliqué à l'OPC repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance de l'OPC peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative de l'OPC peut en outre avoir une performance négative.

Risque lié à l'investissement dans des obligations convertibles : La valeur des obligations convertibles dépend, entre autres, des facteurs : taux, crédit, action, prix de l'option intégrée dans l'obligation convertible.

Ces éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de perte en capital : La perte en capital se produit lors de la vente d'un titre à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

Risque actions : Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de l'OPC est exposé, baissent, la valeur liquidative de l'OPC pourra baisser.

Risque de taux : La valeur liquidative de l'OPC pourra baisser si les taux d'intérêt augmentent.

Risque de crédit : Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPC, peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change : Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque titres spéculatifs "High Yield" : Le compartiment doit être considéré comme en partie spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans des titres dont la notation est basse ou inexistante. Les titres spéculatifs ont un risque de défaillance plus élevé que les titres de la catégorie « Investment Grade ». En cas de baisse de ces titres, la valeur liquidative pourra baisser. De plus, les volumes échangés sur ces types d'instruments pouvant être réduits, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse.

Risque lié à l'utilisation d'obligations subordonnées : Une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative de l'OPC. L'utilisation des obligations subordonnées peut exposer l'OPC aux risques de perte en capital, d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement, ou encore d'évaluation / rendement (le rendement attractif de ces titres pouvant être considéré comme une prime de complexité).

Risque de durabilité ou risque lié à l'investissement durable : Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance durable (par exemple, le changement climatique, la santé et la sécurité, les entreprises qui ne respectent pas les règles, telles que des sanctions pénales graves, etc.) qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement de l'OPCVM, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Souscripteurs concernés :

- Action A : Tous souscripteurs

- Action D : Réservée aux investisseurs institutionnels

- Action G : Réservée à la commercialisation par des intermédiaires financiers

- Action I : Réservée aux investisseurs institutionnels

Profil de l'investisseur type :

L'investisseur qui souscrit à ce compartiment souhaite bénéficier d'une large part de la hausse des marchés actions européens tout en supportant dans une moindre mesure la baisse de ceux-ci.

ECHQUIER CONVEXITÉ SRI EUROPE peut servir de support à des contrats individuels d'assurance vie à capital variable, libellés en unités de comptes.

ECHQUIER CONVEXITÉ SRI EUROPE peut servir de support d'investissement à des OPCVM gérés par La Financière de l'Echiquier.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, vous devez tenir compte de votre patrimoine personnel, de vos besoins actuels mais également de votre souhait de prendre des risques ou, au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Durée de placement recommandée

Supérieure à 2 ans.

Indications sur le régime fiscal :

Le prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession d'action(s) d'un compartiment de la SICAV. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution de l'actionnaire ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, ou la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans cette SICAV, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'action(s) de compartiment(s) de la SICAV peuvent être soumis à taxation.

Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat d'action(s) de compartiments de la SICAV d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de Gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat d'action(s) d'un compartiment de la SICAV.

La SICAV propose au travers des différents compartiments des actions de capitalisation et de distribution, il est recommandé à chaque investisseur de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans son pays de résidence, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas ...). Les règles applicables aux investisseurs résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Aux termes de la réglementation fiscale américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), les investisseurs pourraient être tenus de fournir à l'OPC, à la société de gestion ou à leur mandataire et ce, afin que soient identifiées les « US Person » au sens de FATCA, des renseignements notamment sur leur identité personnelle et lieux de résidence (domicile et résidence fiscale). Ces informations pourront être transmises à l'administration fiscale américaine via les autorités fiscales françaises. Tout manquement par les investisseurs à cette obligation pourrait résulter en un prélèvement forfaitaire à la source de 30% imposé sur les flux financiers de source américaine. Nonobstant les diligences effectuées par la société de gestion au titre de FATCA, les investisseurs sont invités à s'assurer que l'intermédiaire financier qu'ils ont utilisé pour investir dans l'OPC bénéficie lui-même du statut dit de Participating FFI. Pour plus de précisions, les investisseurs pourront se tourner vers un conseiller fiscal.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible auprès de www.lfde.com ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de : LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER, 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
- Date d'agrément par l'AMF de la Sicav : 3 décembre 2018.
- Date de création de la Sicav : 4 décembre 2018.
- Date de création du compartiment : 12 octobre 2006.

rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2023 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 mars 2023. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion du compartiment durant cet exercice.

L'exercice se traduit par des variations historiques sur les taux d'intérêt qui ont progressé dans des proportions que l'on n'avait jamais vu depuis les années 70. Ce krach obligataire n'a pas été sans conséquences sur la plupart des classes d'actifs, rabattant les cartes sur le marché action dont le style « value » a pu renaître de ses cendres au détriment de la croissance, du moins jusqu'en fin d'année. Dans ce contexte, les obligations convertibles ont souffert, impactées à la fois par leur biais croissance, le poids important représenté par le secteur immobilier et leur sensibilité au taux. Les flux de ventes sur la classe d'actif ont également pesé se traduisant par une baisse généralisée des valorisations qui s'est stabilisée depuis le rebond des marchés avec une reprise du marché primaire, facteur décisif pour la bonne santé de la classe d'actif. Grâce à un positionnement défensif, Echiquier Convexité Europe SRI a pu limiter la baisse dans un premier temps tout en capturant une partie du rebond dans la seconde partie de l'année. Le fonds retrouve des caractéristiques techniques que l'on n'avait pas vu depuis 2011 : un rendement actuariel de plus de 1.7%, une convexité maximale, 35% de sensibilité action et un niveau de décote proche de ses plus hauts, ce qui lui confère un profil particulièrement attractif pour faire face à un marché de plus en plus compliqué à appréhender.

Performances parts vs Indice

Code ISIN de la Part	Libelle de la part	Performance de la part	Performance de l'indice
FR0010377143	Echiquier Convexité SRI Europe A	-5,38%	-3,29%
FR0010383448	Echiquier Convexité SRI Europe I	-4,71%	-3,29%
FR0010979039	Echiquier Convexité SRI Europe D	-4,71%	-3,29%
FR0013299286	Echiquier Convexité SRI Europe G	-4,84%	-3,29%

Les performances passées ne présagent pas des performances futures.

Mouvements principaux :

Achats : FRANCE (GOVT OF) 0.750% 25/05/2028 (FR0013286192) - ELIS CV 2.25% 22/09/2029 (FR001400AFJ9)

Ventes : DEUTSCHE POST AG CV 0.050% 30/06/2025 (DE000A2G87D4) - ELIS CV 0% 06/10/2023 (FR0013285707)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR

Renseignements réglementaires :

- Votre OPC a des engagements sur les marchés dérivés.
- Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.
- Votre OPC ne détient pas des parts d'OPC gérés par La Financière de l'Echiquier ou des sociétés liées.

Présentation de notre politique générale :

Depuis 2007, La Financière de l'Echiquier intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa méthodologie de sélection de valeurs. Cette approche est menée de façon transversale pour tous les fonds actions La Financière de l'Echiquier. Cette évaluation se fait sur la base d'entretiens ISR spécifiques menés avec les personnes clés de l'entreprise. Nous n'avons pas recours aux agences de notation. Les entretiens ISR sont par ailleurs, systématiquement conduits en binôme avec le gérant ou l'analyste financier qui suit le cas d'investissement et l'un des membres de l'équipe ISR. A l'issue de chaque entretien, une note reflétant notre appréciation de chaque entreprise est établie. Elle fait l'objet d'une révision lors des entretiens de suivi que nous réalisons en moyenne tous les deux ans. Tous les comptes rendus d'entretiens ISR et les notations extra financières des valeurs sont archivés dans notre base de données propriétaire.

Politique ESG :

Dans le cadre du fonds, nous nous attachons à appliquer la politique générale en réalisant, dans le plus de cas possible, une analyse extra financière des valeurs en portefeuilles. Cette analyse se fonde sur des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance et donne lieu à une notation ISR, revue en moyenne tous les 3 ans. La notation ISR attribuée aux valeurs du fonds ne constitue pas un motif d'exclusion.

Des informations plus précises sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique :

<https://www.lfde.com/la-societe/investissement-responsable/>

Politique d'exécution des ordres :

Cette politique consiste tout particulièrement à sélectionner des intermédiaires de marché, établissements spécialement agréés pour exécuter les ordres sur le marché. Cette sélection est effectuée afin d'obtenir des intermédiaires la « meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apporter aux porteurs ou actionnaires d'OPCVM.

Le choix des intermédiaires est effectué selon des critères précis et revus deux fois par an en fonction des opinions exprimés par les participants au comité de sélection des intermédiaires :

- 1 - capacité à trouver de la liquidité et qualité d'exécution
- 2 - aide à la rencontre des entreprises
- 3 - le bon dénouement des opérations
- 4 - qualité de l'analyse et du support vente.

Pour plus d'information et conformément à la réglementation, vous pouvez consulter la Politique d'exécution établis par La Financière de l'Echiquier dans le cadre de la gestion de ses OPCVM sur le site internet de la société de gestion

Politique de vote :

Nous vous informons que notre politique de droit de vote est disponible en ligne sur notre site internet.

Le porteur de part peut consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site internet de la société de gestion.

Ce document précise les conditions dans lesquelles la société de gestion a eu recours pour l'exercice précédent à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécutions d'ordres.

La société de gestion LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER calcule le risque global des OPCVM selon la méthode du calcul de l'engagement.

Suite à la transposition de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (ou « Directive OPCVM 5 »), l'ESMA a adopté le 31 mars 2016, ses orientations sur les dispositions relatives à la rémunération des gérants d'OPCVM. Les orientations s'appliquent aux sociétés de gestion d'OPCVM à compter du 1er janvier 2017, pour les bonus payés en 2018.

Dans ce cadre, LFDE a mis à jour sa politique de rémunération. La Financière de l'Echiquier a adapté sa politique de rémunération sur la composante variable, afin de permettre une gestion saine et efficace des risques mais également de permettre un contrôle des comportements des collaborateurs exposés dans leur fonction, à la prise de risque.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPCVM qu'elle gère et à ceux des investisseurs dans ces OPCVM, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération a été mise en place afin de :

- supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion ;
- supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché dans lequel elle opère ;
- assurer l'attractivité, le développement et la conservation d'employés motivés et qualifiés.

Le personnel de LFDE perçoit une rémunération comprenant une composante fixe et une composante variable, dûment équilibrées, faisant l'objet d'un examen annuel et basées sur la performance individuelle ou collective. Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par les Administrateurs de la Société de Gestion.

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : www.lfde.com. Une copie manuscrite de cette politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande.

Données 2022 :

	Nombre de Brut annuel 2022	Somme de Brut annuel 2022 (12 mois)	Somme de Bonus 2022 (Versé 01/2023) Estimé	Dont =>	Différé	
					Nombre	Montant variable différé
Risk Taker	28	4 035 000	4 006 000		6	880 000
Non risk taker	114	8 159 400	3 618 300			
Total général	142	12 194 000	7 624 300			880 000
		<i>Brut annuel sans prorata de durée</i>				

SFDR / TAXONOMIE : Article 8 -voir annexes

comptes annuels

BILANactif

	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	226 673 376,76	293 148 996,36
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	223 038 813,28	291 387 750,34
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	3 634 563,48	1 761 246,02
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	267 294,60	1 229 044,59
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	267 294,60	1 229 044,59
Comptes financiers	5 331 713,79	18 717 093,15
Liquidités	5 331 713,79	18 717 093,15
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	232 272 385,15	313 095 134,10

BILAN passif

	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	249 091 725,71	321 007 596,38
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-17 559 667,44	* -8 150 854,45
• Résultat de l'exercice	495 529,06	-421 265,32
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	232 027 587,33	312 435 476,61
Instruments financiers	174 875,48	235 905,68
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	174 875,48	235 905,68
Autres opérations	-	-
Dettes	69 915,19	423 744,66
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	69 915,19	423 744,66
Comptes financiers	7,15	7,15
Concours bancaires courants	7,15	7,15
Emprunts	-	-
Total du passif	232 272 385,15	313 095 134,10

* Le poste "Plus et moins-values nettes de l'exercice" au 31/03/2022 correspond au cumul des PMV nettes de l'exercice clos le 31/03/2022 à hauteur de -8 151 397.81 euros et des PMV nettes de l'exercice clos le 31/12/2021 à hauteur de 543.36 euros, en attente de l'approbation de leur mise en paiement par l'AG du 08/04/2022.

HORS-bilan

31.03.2023

31.03.2022

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	10 056 723,85	17 339 848,49
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	22 843 533,55	13 723 176,03
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	46 197,54	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	2 485 922,05	240 706,99
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	2 532 119,59	240 706,99
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-36 549,89	-22 959,18
• Autres charges financières	-2 915,96	-
Total (II)	-39 465,85	-22 959,18
Résultat sur opérations financières (I - II)	2 492 653,74	217 747,81
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-2 025 641,51	-644 888,87
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	467 012,23	-427 141,06
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	28 516,83	5 875,74
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	495 529,06	-421 265,32

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

a) Méthode d'évaluation

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.
- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché. Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.
- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV à leur valeur probable de négociation.
- Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.
- Les contrats :
 - Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.
 - La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.
 - La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.
 - Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.
 - Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.
- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles

b) Modalités pratiques

- Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Bloomberg en fonction de leur place de cotation :
 - Asie-Océanie :
extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.
 - Amérique :

extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.

extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

- Europe sauf France :

extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.

extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.

- France :

extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.

- Contributeurs :

extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.

- Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

- Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent:

- Asie-Océanie :extraction à 12 h

- Amérique :extraction J+1 à 9 h

- Europe (sauf France) :extraction à 19 h 30

- France :extraction à 18 h

Méthode de comptabilisation

- Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé, à l'exception des compartiments Echiquier Hybrid Bonds et Echiquier Convexité Europe qui utilisent la méthode des coupons courus.

- La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais exclus.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Action A 1,40 % TTC maximum
		Action D 0,70 % TTC maximum
		Action G 0,85 % TTC maximum
		Action I 0,70 % TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(*)


2 évolutionactif net

	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	312 435 476,61	343 054 433,59
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	16 622 629,94	19 843 945,92
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-81 278 323,73	-24 616 338,34
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	3 882 149,72	1 735 881,66
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-20 706 128,46	-10 137 432,11
Plus-values réalisées sur contrats financiers	973 388,44	372 406,02
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-6 573 514,22	-879 993,31
Frais de transaction	-82 372,40	-16 249,57
Différences de change	1 378 515,35	389 913,64
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	1 432 532,83	-13 474 181,25
- Différence d'estimation exercice N	-8 068 143,75	-9 500 676,58
- Différence d'estimation exercice N-1	-9 500 676,58	3 973 504,67
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	3 476 764,38	-3 409 768,58
- Différence d'estimation exercice N	224 775,08	-3 251 989,30
- Différence d'estimation exercice N-1	-3 251 989,30	157 779,28
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-543,36	* -
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	467 012,23	-427 141,06
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	232 027 587,33	312 435 476,61

* La distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes interviendra postérieurement au 31/03/2022, compte tenu de la tenue de l'assemblée générale d'approbation des comptes en date du 08/04/2022.

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	186 536 384,60	-
Obligations à taux fixe	31 905 639,78	-
Obligations à taux variable	4 596 788,90	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	10 056 723,85	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	22 843 533,55	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	31 905 639,78	4 596 788,90	186 536 384,60	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	5 331 713,79
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	7,15
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	4 014 827,52	21 661 551,54	88 501 291,72	59 706 357,41	49 154 785,09
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	5 331 713,79	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	7,15	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	GBP	CHF	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	19 144 219,39	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	215 089,47	-	-	-
Comptes financiers	1 787 407,46	42 397,07	1 102,44	5,92
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	7,15
Hors-bilan				
Opérations de couverture	10 056 723,85	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	267 294,60
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Dépôts de garantie (versés)	215 089,47
Coupons à recevoir	37 500,00
Souscriptions à recevoir	14 705,13
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	69 915,19
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnés	35 366,44
Rachat à payer	31 420,95
Provision pour frais de recherche	3 127,80
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Action A / FR0010377143	2 783,051	3 386 589,54	11 738,741	14 458 864,10
Action D / FR0010979039	-	-	-	-
Action G / FR0013299286	1 642,013	154 976,08	16 505,904	1 582 337,52
Action I / FR0010383448	9 615	13 081 064,32	48 203,875	65 237 122,11
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0010377143		-		-
Action D / FR0010979039		-		-
Action G / FR0013299286		-		-
Action I / FR0010383448		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0010377143		-		-
Action D / FR0010979039		-		-
Action G / FR0013299286		-		-
Action I / FR0010383448		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0010377143		-		-
Action D / FR0010979039		-		-
Action G / FR0013299286		-		-
Action I / FR0010383448		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
---	---

Catégorie d'action :	
----------------------	--

Action A / FR0010377143	1,40
-------------------------	------

Action D / FR0010979039	0,70
-------------------------	------

Action G / FR0013299286	0,85
-------------------------	------

Action I / FR0010383448	0,70
-------------------------	------

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
--	---------

Catégorie d'action :	
----------------------	--

Action A / FR0010377143	-
-------------------------	---

Action D / FR0010979039	-
-------------------------	---

Action G / FR0013299286	-
-------------------------	---

Action I / FR0010383448	-
-------------------------	---

Rétrocession de frais de gestion :	
------------------------------------	--

- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
--	---

- Ventilation par Opc "cible" :	
---------------------------------	--

- Opc 1	-
---------	---

- Opc 2	-
---------	---

- Opc 3	-
---------	---

- Opc 4	-
---------	---

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capitalnéant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc -

- autres instruments financiers -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	31.03.2023	31.03.2022
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	495 529,06	-421 265,32
Total	495 529,06	-421 265,32

Action A / FR0010377143	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-126 859,07	-133 929,05
Total	-126 859,07	-133 929,05
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action D / FR0010979039	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	31,74	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-12,22
Total	31,74	-12,22
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	1	-
Distribution unitaire	31,74	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action G / FR0013299286	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	402,11	-2 519,39
Total	402,11	-2 519,39
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action I / FR0010383448	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	621 954,28	-284 804,66
Total	621 954,28	-284 804,66
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	31.03.2023	31.03.2022
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-17 559 667,44	-8 151 397,81
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-17 559 667,44	-8 151 397,81

Action A / FR0010377143	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-2 540 417,06	-1 226 748,60
Total	-2 540 417,06	-1 226 748,60
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action D / FR0010979039	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-768,11	-292,29
Total	-768,11	-292,29
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action G / FR0013299286	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-18 388,53	-45 051,13
Total	-18 388,53	-45 051,13
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action I / FR0010383448	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-15 000 093,74	-6 879 305,79
Total	-15 000 093,74	-6 879 305,79
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 12 octobre 2006.

Devise					
EUR	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Actif net	232 027 587,33	312 435 476,61	343 054 433,59	172 137 309,93	171 153 186,34

Action A / FR0010377143	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre d'actions en circulation	27 166,208	36 121,898	38 120,826	25 494,501	21 519,749
Valeur liquidative	1 230,85	1 300,77	1 408,86	1 380,12	1 338,68
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-98,18	-37,66	47,73	20,23	-22,15

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action D / FR0010979039	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre d'actions en circulation	1	1	1	1	1
Valeur liquidative	10 148,30	11 208,56	12 118,95	12 061,58	11 617,73
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	543,36	274,58	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	31,74	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-768,11	-304,51	-44,45	-17,69	-112,57

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ECHIQUIER CONVEXITÉ SRI EUROPE

Action G / FR0013299286	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre d'actions en circulation	2 578,505	17 442,396	19 406,982	9 218,107	6 631,873
Valeur liquidative	94,20	98,99	107,07	104,31	100,63
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-6,97	-2,72	4,19	2,07	-1,11

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action I / FR0010383448	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre d'actions en circulation	144 540,983	183 129,858	184 494,971	89 777,137	97 105,265
Valeur liquidative	1 372,18	1 440,02	1 556,99	1 514,61	1 458,89
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-99,47	-39,12	63,24	32,22	-14,03

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 31.03.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Obligation</i>						
FR0013521085	ACCOR SA 0.7% CV DIRTY 07/12/2027	PROPRE	115 716,00	5 262 647,96	EUR	2,27
XS1527526799	ADECCO INT FINANCIAL SVS 1% 02/12/2024	PROPRE	3 400 000,00	3 267 637,53	EUR	1,41
XS2154448059	AMADEUS IT GROUP SA 1.5% CV 09/04/2025	PROPRE	4 300 000,00	5 277 493,08	EUR	2,27
XS2347663507	ASTRAZEN 0.375% 03/06/2029	PROPRE	2 500 000,00	2 098 408,90	EUR	0,90
FR0013457942	ATOS SE 0% CV 06/11/2024	PROPRE	2 900 000,00	2 478 224,00	EUR	1,07
XS2341843006	BARCLAYS BANK PLC CONV 0% 24/01/2025	PROPRE	5 100 000,00	5 157 069,00	EUR	2,22
XS2465773070	BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES NV BESI CV 1.875% 06/04/2029	PROPRE	2 800 000,00	2 922 586,33	EUR	1,26
FR0013261062	CARREFOUR SA CV 0% 14/06/2023	PROPRE	4 400 000,00	4 014 827,52	USD	1,73
FR0013326204	CARREFOUR SA 0% CV 27/03/2024	PROPRE	2 600 000,00	2 385 059,95	USD	1,03
XS2257580857	CELLNEX TELECOM SA CV 0.75% 20/11/2031	PROPRE	12 000 000,00	9 550 487,67	EUR	4,12
XS2021212332	CELLNEX TELECOM SA 0.5% CV 05/07/2028	PROPRE	2 500 000,00	2 681 324,32	EUR	1,16
XS2356306642	CRITERIA CONV 0% 22/06/2025	PROPRE	1 700 000,00	1 568 063,00	EUR	0,68
DE000A3H2WP2	DELIVERY HERO AG CONV 0.875% 15/07/2025	PROPRE	3 400 000,00	2 882 552,40	EUR	1,24
DE000A2G87D4	DEUTSCHE POST AG CV 0.05% 30/6/2025	PROPRE	6 100 000,00	5 940 749,89	EUR	2,56
XS2339426004	DIAIM 0% CONVERTIBLE BOND 05/05/28	PROPRE	2 900 000,00	2 260 753,00	EUR	0,97
FR0014003YP6	EDENRED 0% CV 14/6/2028	PROPRE	100 883,00	6 595 024,36	EUR	2,84
FR001400AFJ9	ELIS SA CV 2.25% 22/09/2029	PROPRE	3 300 000,00	4 083 086,38	EUR	1,76
FR0013285707	ELIS SA 0% CV 06/10/2023 DIRTY	PROPRE	40 854,00	1 275 829,57	EUR	0,55
FR0014002JO2	FNAC DARTY SA CV 0.25% 23/03/2027	PROPRE	68 192,00	4 678 107,58	EUR	2,02
XS2590764127	FOMENTO ECONOMICO MEXICANO SAB DE CV 2.625% CV 24/02/2026	PROPRE	5 000 000,00	5 238 333,33	EUR	2,26
FR0013286192	FRANCE 0.75% 25/05/2028	PROPRE	7 000 000,00	6 421 394,38	EUR	2,77
DE000A2DAHU1	FRESENIUS SE & CO KGAA CV 0% 31/01/2024	PROPRE	5 500 000,00	5 330 985,00	EUR	2,30
XS0325832375	FU JI FOOD 0% 18/10/2010 DEFAULTED	PROPRE	3 000 000,00	0,00	CNY	0,00
BE6339419812	GROUPE BRUXELLES LAMBERT SA 2.125% CV 29/11/2025	PROPRE	4 700 000,00	4 847 042,40	EUR	2,09
DE000A289DA3	HELLOFRESH SE 0.75% 13/05/2025	PROPRE	3 100 000,00	2 858 751,21	EUR	1,23

ECHIQUIER CONVEXITÉ SRI EUROPE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2557565830	IBERDROLA FINANZAS SA0.8% 12/07/2027	PROPRE	3 900 000,00	3 919 641,58	EUR	1,69
XS2244941063	IBERDROLA INTL BV VAR PERP 31/12/2099	PROPRE	5 000 000,00	4 596 788,90	EUR	1,98
XS2240494471	INTERCONTINENTAL HOTELS 1.625% 08/10/2024	PROPRE	1 400 000,00	1 365 636,52	EUR	0,59
XS2431434971	JPMORGAN CHASE FINANCIAL CV 0% 14/01/2025	PROPRE	4 700 000,00	4 988 439,00	EUR	2,15
XS2470870366	JPMORGAN CHASE FINANCIAL 0% CV 29/04/2025	PROPRE	4 100 000,00	4 575 026,00	EUR	1,97
DE000A289T23	LEG IMMOBILIEEN 0.4% CV 30/06/2028	PROPRE	5 600 000,00	4 172 352,40	EUR	1,80
FR0013482841	LVMH MOET HENNESSY VUITT 0.375% 11/02/2031	PROPRE	1 900 000,00	1 532 396,07	EUR	0,66
FR0013300381	MAISONS DU MONDE SA 0.125% DIRTY CV 06/12/2023	PROPRE	30 090,00	1 419 465,66	EUR	0,61
FR001400CMS2	NEOEN SAS 2.875% CV 14/09/2027	PROPRE	4 800 000,00	4 548 670,03	EUR	1,96
XS2148390755	NESTLE FINANCE INTL LTD 1.5% 01/04/2030	PROPRE	2 500 000,00	2 240 182,38	EUR	0,97
XS2161819722	NEXI SPA 1.75% CONV 24/4/2027	PROPRE	4 800 000,00	4 193 458,19	EUR	1,81
FR0013321429	NEXITY SA CV 0.25% 02/03/2025 DIRTY	PROPRE	43 241,00	2 577 336,56	EUR	1,11
XS2240512124	OLIVER CAPITAL CV 29/12/2023	PROPRE	2 100 000,00	2 269 533,00	EUR	0,98
FR0013246147	ORPAR 0% CV 20/06/2024	PROPRE	1 900 000,00	2 308 576,00	EUR	0,99
XS2276552598	PIRELLI AND C SPA 0% CONV 22/12/2025	PROPRE	4 600 000,00	4 606 854,00	EUR	1,99
XS2294704007	PRYSMIAN SPA 0% CV 02/02/206	PROPRE	5 200 000,00	5 602 376,00	EUR	2,41
XS1908221507	QGEN NV CV 1% 13/11/2024	PROPRE	2 200 000,00	2 228 969,44	USD	0,96
DE000A286LP0	QIAGEN NV 0% CV 17/12/2027	PROPRE	4 600 000,00	3 824 338,68	USD	1,65
DE000A2LQRA1	RAG STIFTUNG CV 0% 02/10/2024	PROPRE	2 000 000,00	1 887 960,00	EUR	0,81
DE000A3E44N7	RAG STIFTUNG CV 0% 17/06/2026	PROPRE	6 300 000,00	5 873 616,00	EUR	2,53
XS2126161681	RELX FINANCE BV 0% 18/03/2024	PROPRE	3 000 000,00	2 903 460,00	EUR	1,25
FR0014000NZ4	RENAULT SA 2.375% 25/05/2026	PROPRE	6 400 000,00	5 999 305,64	EUR	2,59
BE6327660591	SAGERPAR 0% CV 01/04/2026	PROPRE	6 300 000,00	5 694 192,00	EUR	2,45
FR0013520681	SELENA SARL CV 0% 25/06/2025	PROPRE	4 100 000,00	3 828 949,00	EUR	1,65
FR001400F2K3	SPIE SA 2% CV 17/01/2028	PROPRE	3 000 000,00	3 116 693,33	EUR	1,34
XS2211997239	STMICROELECTRON NV CV 0% 04/08/2027	PROPRE	5 600 000,00	6 691 023,80	USD	2,88
XS1551678409	TELECOM ITALIA SPA 2.5% 19/07/2023	PROPRE	6 000 000,00	6 077 218,36	EUR	2,62
FR0013448412	UBISOFT ENTERTAINMENT SA 0.00% 24/09/2024 CONV	PROPRE	29 598,00	3 120 457,94	EUR	1,34
FR0013444148	VEOLIA ENVIRONNEMENT SA 0% CV 01/01/2025	PROPRE	183 647,00	5 831 710,49	EUR	2,51
FR0013439304	WORLDLINE SA 0% CONV 30/07/2026	PROPRE	66 626,00	5 904 662,62	EUR	2,54

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
DE000A3E4589	ZALANDO SE 0.05% CV 06/08/2025	PROPRE	6 800 000,00	6 063 084,93	EUR	2,61
Total Obligation				223 038 813,28		96,13
Total Valeurs mobilières				223 038 813,28		96,13
Options						
Valeurs mobilières						
BN12412CT01	BN1/202412/C/60.	ACHLIG	960,00	376 320,00	EUR	0,16
DPW2306CP01	DPW/202306/C/48.	ACHLIG	1 500,00	27 000,00	EUR	0,01
IBE12306CP01	IBE1/202306/C/12.	PROPRE	11 400,00	148 200,00	EUR	0,06
KPN2312CO01	KPN/202312/C/3.	ACHLIG	26 369,00	843 808,00	EUR	0,36
MC12406CU01	MC1/202406/C/800.	ACHLIG	120,00	1 539 360,00	EUR	0,66
SU12312CO01	SU1/202312/C/160.	ACHLIG	500,00	525 000,00	EUR	0,23
Total Valeurs mobilières				3 459 688,00		1,49
Total Options				3 459 688,00		1,49
Liquidités						
APPELS DE MARGES						
	APPEL MARGE USD	PROPRE	-189 600,00	-174 875,48	USD	-0,08
Total APPELS DE MARGES				-174 875,48		-0,08
AUTRES						
	DEBITEUR DIV EUR	PROPRE	-3 127,80	-3 127,80	EUR	-0,00
Total AUTRES				-3 127,80		-0,00
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	-31 420,95	-31 420,95	EUR	-0,01
	BANQUE CHF BPP	PROPRE	1 093,85	1 102,44	CHF	0,00
	BANQUE DKK BPP	PROPRE	-51,61	-6,93	DKK	-0,00
	BANQUE EUR BNPSS	PROPRE	88 768,05	88 768,05	EUR	0,04
	BANQUE EUR BPP	PROPRE	3 412 032,85	3 412 032,85	EUR	1,47
	BANQUE GBP BPP	PROPRE	37 281,86	42 397,07	GBP	0,02
	BANQUE SEK BPP	PROPRE	66,59	5,92	SEK	0,00
	BANQUE SGD BPP	PROPRE	-0,32	-0,22	SGD	-0,00
	BANQUE USD BPP	PROPRE	1 937 907,17	1 787 407,46	USD	0,77
	SOUS RECEV EUR BPP	PROPRE	14 705,13	14 705,13	EUR	0,01
Total BANQUE OU ATTENTE				5 314 990,82		2,29

ECHIQUIER CONVEXITÉ SRI EUROPE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
DEPOSIT DE GARANTIE						
	DEP GAR S/FUT USD	PROPRE	233 200,00	215 089,47	USD	0,09
Total DEPOSIT DE GARANTIE				215 089,47		0,09
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-8 908,29	-8 908,29	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-1,34	-1,34	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-39,28	-39,28	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-26 417,53	-26 417,53	EUR	-0,01
Total FRAIS DE GESTION				-35 366,44		-0,02
Total Liquidites				5 316 710,57		2,29
Futures						
Change (Livraison du sous-jacent)						
EC210623	EURO FX 0623	ACHLIG	80,00	174 875,48	USD	0,08
Total Change (Livraison du sous-jacent)				174 875,48		0,08
Total Futures				174 875,48		0,08
Coupons						
Obligation						
XS2148390755	NESTLE FIN 1.5% 4/30	ACHLIG	2 500,00	37 500,00	EUR	0,02
Total Obligation				37 500,00		0,02
Total Coupons				37 500,00		0,02
Total ECHIQUIER CONVEXITÉ SRI EUROPE				232 027 587,33		100,00

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Echiquier Convexité SRI Europe

Identifiant d'entité juridique : 969500C27VVR708JTV48

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● <input type="checkbox"/> Oui	● <input checked="" type="checkbox"/> Non
<p><input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: ___%</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <p><input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: ___%</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 40% d'investissements durables</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social <p><input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables</p>



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

La stratégie d'investissement responsable du fonds est basée sur des critères ESG mettant en évidence les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier, telles que la réduction de l'impact environnemental des entreprises en matière de pollution de l'air, la protection de la biodiversité, la prise en compte par les entreprises des risques environnementaux ou encore l'amélioration des conditions de travail, la protection des employés, la lutte contre les discriminations...

L'intégralité des positions du portefeuille ont bénéficié d'une analyse extra financière.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Indicateurs	31/03/2023
Notation ESG	
Note ESG (source LFDE)	6,7/10
Note Environnement (source LFDE)	6,8/10
Note Social (source LFDE)	5,9/10
Note Gouvernance (source LFDE)	7,1/10
Autres indicateurs*	
Intensité Carbone des Emissions Induites (source Carbon4 Finance)	151,8
Ratio Emissions Economisées sur Emissions Induites (source Carbon4 Finance)	0,08
Score de Controverses ESG (source MSCI ESG Research) : ou un score de 10/10 indique l'absence de controverses	5,5/10
Signataires du Pacte Mondial des Nations Unies	72,6%
Taux de Rotation des Effectifs	7,2%

**Le calcul de ces indicateurs peut être basé sur des données estimées*

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Indicateurs	31/03/2022	31/03/2023	Minimum attendus
Notation ESG			
Note ESG (source LFDE)	6,8/10	6,7/10	5,5/10
Note Environnement (source LFDE)	7,0/10	6,8/10	/
Note Social (source LFDE)	6,0/10	5,9/10	/
Note Gouvernance (source LFDE)	7,2/10	7,1/10	/
Autres indicateurs*			
Intensité Carbone des Emissions Induites (source Carbon4 Finance)	169,0	151,8	/
Ratio Emissions Economisées sur Emissions Induites (source Carbon4 Finance)	0,09	0,08	/
Score de Controverses ESG (source MSCI ESG Research) : ou un score de 10/10 indique l'absence de controverses	6,7/10	5,5/10	/
Signataires du Pacte Mondial des Nations Unies	67,5%	72,6%	/
Taux de Rotation des Effectifs	10,9%	7,2%	/

**Le calcul de ces indicateurs peut être basé sur des données estimées*

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Les objectifs d'investissements durables qu'entendait partiellement réaliser le produit financier étaient de contribuer à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies (incluant la lutte contre le changement climatique, la protection de la biodiversité et l'amélioration de l'accès à la santé dans le monde). Pour évaluer cette contribution positive sur la société et l'environnement des entreprises, le produit financier utilise les trois scores d'impact développés en interne par La Financière de l'Échiquier (Score ODD (focus sur 9 ODD), Score Maturité Climat & Biodiversité (MCB), le Score AAAA (portant sur l'accès à la santé)) et un score externe appelé « Score ODD MSCI » construit à partir des données de MSCI ESG Research. Si l'émetteur dispose d'un résultat suffisant à l'un de ces quatre scores, on considérera que par son activité économique, il contribue à un objectif environnemental ou social. Enfin, dans le cas où, pour une entreprise, aucun des quatre scores d'impact cités ci-dessus ne serait disponible (notamment dans le cas d'une entreprise non couverte par MSCI), une analyse de la contribution aux ODD sera réalisée en interne à travers le score interne « Score ODD ID » (plus large que le Score ODD car focus sur 17 ODD au lieu de 9).

En pratique ce produit financier a réalisé 74% d'investissements durables.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Pour s'assurer que les investissements durables du produit financier ne causent pas de préjudice significatif à un objectif environnemental ou social (DNSH), La Financière de l'Échiquier a appliqué une procédure « DNSH » pour les produits avec un objectif d'investissement durable, comprenant :

- Des exclusions sectorielles et normatives (rappelée ci-après) qui permettent de réduire son exposition à des préjudices sociaux et environnementaux : tabac, charbon, cannabis récréatif, armements controversés.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Concernant les incidences négatives, ce produit financier a pris en compte 14 indicateurs obligatoires du Tableau 1 de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne, et inclut également 2 indicateurs additionnels (les investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction carbone et les investissements dans des émetteurs sans politique de prévention des accidents du travail). Leur prise en compte est réalisée au sein des différents pans de la démarche d'investissement responsable de la société de gestion : à travers la politique d'exclusion (sectorielle et normative), la méthodologie d'analyse ESG, les différents scores Impact, la mesure et le pilotage d'indicateurs de performance ESG (intensité carbone, score de controverses ESG) comme ci-dessous :

PILIER CLIMAT & ENVIRONNEMENT

- Les émissions de gaz à effet de serre scope 1, 2 et 3 par la mesure et pilotage des émissions de CO2 et équivalents tous scopes (1, 2, 3),
- L'empreinte carbone, mesurée et pilotée selon la méthodologie du Carbon Impact Ratio (ratio émissions économisées sur émissions induites),
- L'intensité carbone des entreprises investies (en teqCO2) calculé en fonction de l'intensité des émissions induites (WACI),
- L'exposition des entreprises investies aux énergies fossiles prise en compte dans l'analyse ESG,
- La part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable prise en compte dans l'analyse ESG,
- L'impact sur la biodiversité à travers l'analyse ESG, le score Maturité Climat et Biodiversité et la mesure de l'empreinte biodiversité,
- L'impact sur la biodiversité à travers l'analyse ESG et la mesure de l'empreinte biodiversité,
- Les tonnes de substances prioritaires rejetées dans l'eau prise en compte dans l'analyse ESG
- Les tonnes de déchets dangereux pris en compte dans l'analyse ESG,

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption

- Les investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction carbone dans l'analyse ESG (indicateur additionnel).

PILIER SOCIAL, RESSOURCES HUMAINES ET RESPECT DES DROITS DONT DROITS HUMAINS

- La part des émetteurs impliqués dans la violation du Pacte Mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE, à travers la politique d'exclusion normative et le suivi des controverses de MSCI ESG Research,

- La part des investissements dans des émetteurs sans processus et mécanisme de conformité permettant de surveiller le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE, à travers la politique d'exclusion normative et le suivi des controverses de MSCI ESG Research,

- L'écart de rémunérations femmes / hommes pris en compte dans l'analyse ESG,

- La diversité au sein des conseils des entreprises en % de femmes en fonction des différentes législations entre les pays et du niveau de volontarisme et de proactivité des entreprises sur le sujet, prise en compte dans l'analyse ESG,

- L'exposition aux armements controversés (mines antipersonnel, armes à sous-munitions...) pris en compte dans la politique d'exclusion sectorielle,

- Les investissements dans des émetteurs sans politique de prévention des accidents du travail pris en compte dans l'analyse ESG (indicateur additionnel).

*Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?
Description détaillée :*

Grâce à notre politique d'exclusion normative et le suivi des controverses de MSCI ESG Research incluant l'exclusions des entreprises les plus controversée (dont les entreprises coupables de violation du Pacte Mondiale des Nations Unies) nous nous sommes assurés de la prise en compte des deux PAI suivants :

- La part des émetteurs impliqués dans la violation du Pacte Mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE,

- La part des investissements dans des émetteurs sans processus et mécanisme de conformité permettant de surveiller le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Concernant les incidences négatives, ce produit financier a pris en compte 14 indicateurs obligatoires du Tableau 1 de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne, et inclut également les 2 indicateurs additionnels suivants : les investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction carbone et les investissements dans des émetteurs sans politique de prévention des accidents du travail. Leur prise en compte est réalisée au sein des différents pans de la démarche d'investissement responsable de la société de gestion : à travers la politique d'exclusion (sectorielle et normative), la méthodologie d'analyse ESG, les différents scores Impact, la mesure et le pilotage d'indicateurs de performance ESG (intensité carbone, score de controverses ESG). Le détail des indicateurs pris en compte est mentionné ci-dessus.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

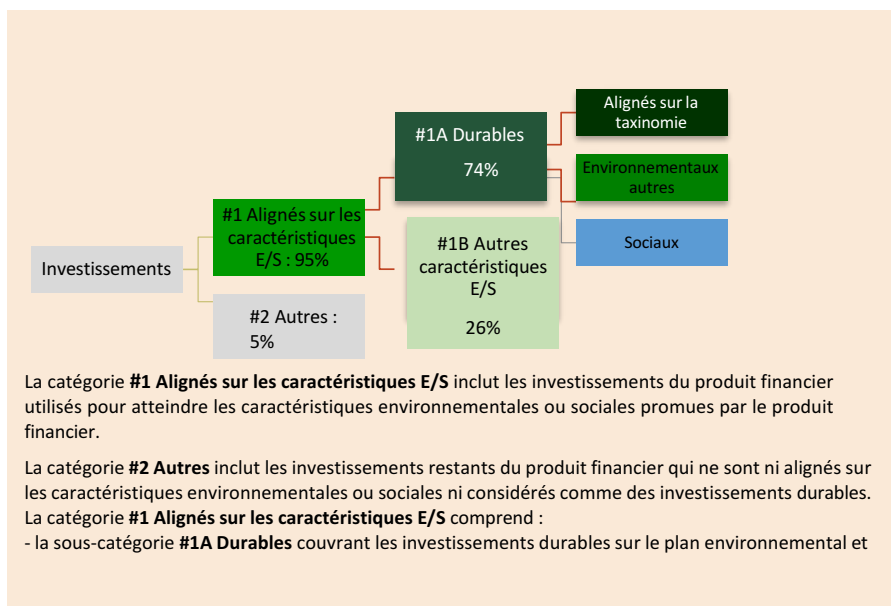
Investissements les plus importants au 31/03/2023	Secteurs économiques	% d'actifs	Pays
CELLNEX TELECOM SA CV 0.75% 20/11/2031	Services de communication	4,1%	Espagne
STM CV 0% 04/08/2027	Technologies de l'information	2,9%	Pays-Bas
EDENRED CV 0.000% 14/06/2028	Produits financiers	2,8%	France
FRANCE (GOVT OF) 0.750% 25/05/2028	Etat	2,8%	NR
TELECOM ITALIA 2.500% 19/07/2023	Services de communication	2,6%	Italie
ZALANDO CV 0% 06/08/2025	Consommation discrétionnaire	2,6%	Allemagne
RENAULT 2.375% 25/05/2026	Consommation discrétionnaire	2,6%	France
DEUTSCHE POST AG CV 0.050% 30/06/2025	Industrie	2,6%	Allemagne
WORLDLINE CV 0% 30/07/2026	Produits financiers	2,5%	France
RAG / EVONIK CV 0% 06/2026	Energie	2,5%	Allemagne
VEOLIA ENVIRONNEMENT CV 0.000% 01/01/2025	Services collectifs	2,5%	France
SAGERPAR GBL CV 0% 01/04/2026	Produits financiers	2,5%	Belgique
PRYSMIAN SPA CV 0.000% 02/02/2026	Industrie	2,4%	Italie
FRESENIUS SE & CO KGAA CV 0.000% 31/01/2024	Soins de santé	2,3%	Allemagne
AMADEUS CV 1.5% 09/04/2025	Consommation discrétionnaire	2,3%	Espagne



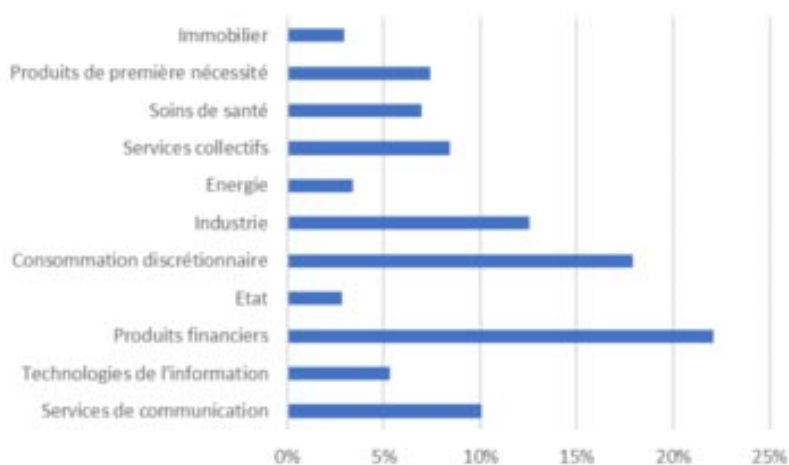
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?



Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets. Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?

Oui :

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

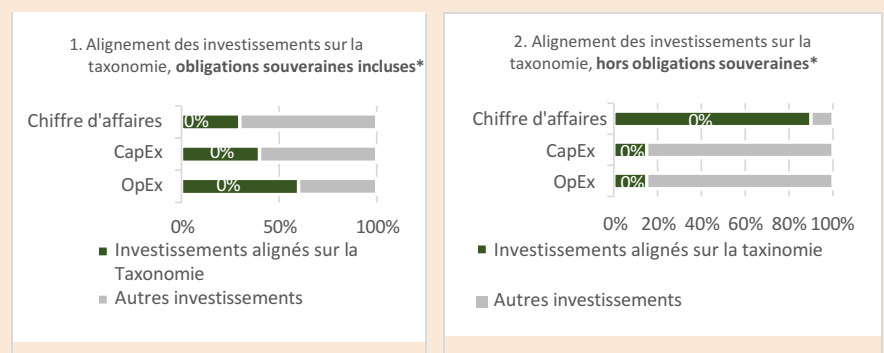
¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

En l'absence de données déclaratives des entreprises, nous ne produisons pas de données sur cet indicateur.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020

Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non applicable



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

À ce jour, la méthodologie de calcul des investissements durables ne permet pas d'identifier précisément les investissements durables répondant seulement à des objectifs environnementaux.

Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

À ce jour, la méthodologie de calcul des investissements durables ne permet pas d'identifier précisément les investissements durables répondant seulement à des objectifs sociaux.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie « non durables » était composée d'obligations d'entreprises ne répondant pas à nos critères d'investissements durables, ainsi que des liquidités. La même politique d'exclusion sectorielle et normative s'applique à l'ensemble des actifs en portefeuille.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

La catégorie « non durables » était composée d'obligations d'entreprises ne répondant pas à nos critères d'investissements durables, ainsi que des liquidités. La même politique d'exclusion sectorielle et normative s'applique à l'ensemble des actifs en portefeuille.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

L'OPC n'a pas d'objectif d'investissement durable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable

ECHIQUIER CREDIT SRI EUROPE

rapport
annuel

COMPARTIMENT DE SICAV ECHIQUIER

Commercialisateur	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Société de gestion	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Dépositaire et conservateur	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
Centralisateur	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers 92208 Neuilly sur Seine. Représenté par Madame Raphaëlle Alezra-Cabessa

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Obligations et autres titres de créances libellés en euro.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action G	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation

Objectif de gestion :

L'objectif d'ECHIQUIER CREDIT SRI EUROPE est d'obtenir une performance similaire ou supérieure à l'indice IBOXX EURO CORPORATE 3-5 ANS.

Cet objectif est associé à une démarche de nature extra financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'objectif extra-financier est de contribuer à faire progresser les entreprises sur les enjeux ESG en engageant avec elles un dialogue régulier et en partageant avec elles des axes d'amélioration précis et suivis dans le temps.

L'objectif extra-financier du compartiment est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR.

Indicateur de référence :

L'indicateur de référence d'ECHIQUIER CREDIT SRI EUROPE est l'indice IBOXX EURO CORPORATE 3-5 ANS. L'OPCVM n'étant pas indiciel, le compartiment ne vise en aucune manière à répliquer la composition de cet indice. Cet indice est représentatif de la performance des emprunts privés en Euros. Il est calculé coupons réinvestis et en Euros.

L'administrateur IHS Markit Benchmark Administration Limited de l'indice de référence iBoxx Euro Corporate 3-5 ans est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégies utilisées

La gestion d'ECHIQUIER CREDIT SRI EUROPE repose sur une gestion active et discrétionnaire qui s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres « bond picking » et est réalisée à l'aide de stratégies variées qui combinent :

- une approche de type «Top down» (étude du contexte économique de la zone Euro puis sélection de titres), fondée sur des critères macro-économiques, pour l'établissement de la stratégie d'exposition au risque de taux d'intérêt (sensibilité, duration, position de courbes de taux) et accessoirement au risque de change.
- une approche de type «Bottom up» (analyse des caractéristiques de chaque émetteur et de chaque émission), fondée sur des critères micro-économiques et sur l'analyse financière interne ou externe, pour déterminer l'exposition du portefeuille aux risques spécifiques (secteurs, émetteurs, titres).

La stratégie d'investissement, basée sur la gestion du risque de taux et de crédit, vise à choisir des titres d'une durée de vie proche de celle de l'indice IBOXX EURO CORPORATE 3-5 ANS, mais pas de manière exclusive. Elle est conditionnée par l'évolution des marchés de taux en euro et par les mouvements de la courbe de taux d'intérêt de la zone euro. Afin d'atteindre son objectif de gestion, le compartiment est exposé aux obligations et titres de créance issus indifféremment d'émissions publiques ou privées (univers d'investissement de départ).

Le portefeuille sera géré dans une fourchette de sensibilité comprise entre 0 et 8.

Ce compartiment ISR intègre de manière systématique les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance à la gestion financière. Cela a un impact sur la sélection des titres en portefeuille.

Les exemples d'indicateurs retenus pour chacun des critères E, S et G sont les suivants :

- **Indicateurs environnementaux** : politique environnementale et actions, résultats des plans d'action mis en place par l'entreprise, exposition des fournisseurs aux risques environnementaux, impact positif ou négatif des produits sur l'environnement.
- **Indicateurs sociaux** : attractivité de la marque employeur, fidélisation des employés, lutte contre la discrimination, protection des salariés, exposition des fournisseurs aux risques sociaux, relations avec la société civile.
- **Indicateurs de gouvernance** : compétence de l'équipe dirigeante, contre-pouvoirs, respect des actionnaires minoritaires, éthique des affaires.

Le compartiment s'attache à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans leur univers d'investissement (approche « best in universe »). Ce compartiment cherche également à investir dans des sociétés qui entament leur démarche RSE et sont dans une dynamique positive d'amélioration de leurs pratiques ESG (approche « best effort »).

Le compartiment applique deux filtres extra-financiers sur sa sélection de valeurs : après l'exclusion des secteurs et pratiques controversés, ces dernières doivent respecter une note ESG minimum.

Le taux de notation ESG des émetteurs en portefeuille devra toujours être supérieur à 95%.

La note ESG est sur 10 et est attribuée à chaque émetteur. Celle-ci est composée de la façon suivante :

- **Gouvernance** : La note de Gouvernance représente environ 60% de la note ESG globale. Il s'agit d'un parti pris historique de La Financière de l'Echiquier qui attache depuis sa création une importance particulière à ce sujet.
- **Environnement et Social** : Les critères sociaux et environnementaux sont rassemblés en une note de Responsabilité. Le calcul de celle-ci tient compte du type de société concernée :
 - pour les valeurs industrielles : les critères sociaux et environnementaux sont équipondérés au sein de la note de Responsabilité.
 - pour les valeurs de service : la note "Social" contribue à hauteur de 2/3 dans la note de "Responsabilité" tandis que la note "Environnement" représente 1/3 de la note de "Responsabilité".

Le taux de notation ESG des émetteurs en portefeuille devra toujours être supérieur à 95%.

Cette note peut être réduite en cas de controverse significative.

La note ESG minimale est fixée à 5.5/10 pour ce compartiment.

Dans le cas où une entreprise verrait sa notation baisser en dessous du minimum requis par la société de gestion pour le compartiment, la position sur l'émetteur serait cédée dans le meilleur intérêt des actionnaires.

Cette approche ESG aboutit à un taux de sélectivité (réduction de l'univers d'investissement) d'au moins 20%.

Label ISR

Enfin, et pour répondre aux exigences du label ISR français, le fonds doit obtenir un meilleur résultat que son indice de référence aux indicateurs suivants :

- Indicateur Environnemental engageant – Intensité des émissions induites (calculé selon la méthodologie WACI de Carbone4 Finance)
- Indicateur de Gouvernance engageant – Score de Controverses ESG (notation mesurant la gestion et la survenance de controverses ESG sur des thèmes comme l'environnement, les droits des consommateurs, les droits de l'homme, les droits du travail, la gestion des fournisseurs ainsi que la gouvernance)

Investissements durables

Un investissement durable répond à trois critères :

- l'activité de l'entreprise contribue de manière positive à un objectif environnemental ou social,
- elle ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs,
- l'entreprise applique des pratiques de bonne gouvernance.

Les investissements considérés comme durables au sens de SFDR représenteront 40% minimum de l'actif net de l'OPC. Le détail de la méthodologie propriétaire appliquée par la société de gestion pour déterminer ce pourcentage est détaillée dans l'annexe SFDR de l'OPC.

Prise en compte des principales incidences négatives

L'équipe de gestion prend en compte les principales incidences négatives en matière de durabilité dans ses décisions d'investissement.

Pour une information plus détaillée sur la prise en compte des principales incidences négatives, l'investisseur est invité à se référer à l'article 4 de la politique SFDR de la société de gestion disponible sur le site internet : www.lfde.com

Alignement avec la Taxonomie

Le compartiment peut investir dans des activités économiques durables sur le plan environnemental. Cependant, la note ESG attribuée à chaque titre résulte d'une analyse globale prenant également en compte des critères sociaux et de gouvernance. Elle ne permet donc pas une approche ciblée sur un objectif particulier de la Taxonomie européenne ni l'évaluation du degré d'alignement d'un investissement.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Le compartiment s'engage à un alignement de 0% avec la Taxonomie européenne.

Limites méthodologiques

L'approche en matière d'analyse ISR d'entreprises mise en œuvre par La Financière de l'Echiquier repose sur une analyse qualitative des pratiques environnementales, sociales et de la gouvernance de ces acteurs. Plusieurs limites peuvent être identifiées, en lien avec la méthodologie de la société de gestion mais aussi plus largement avec la qualité de l'information disponible sur ces sujets.

En effet, l'analyse se fonde en grande partie sur des données qualitatives et quantitatives communiquées par les entreprises elles-mêmes et est donc dépendante de la qualité de cette information. Bien qu'en amélioration constante, les reportings ESG des entreprises restent encore parcellaires et hétérogènes.

Afin de rendre son analyse la plus pertinente possible, la Financière de l'Echiquier se concentre sur les points les plus susceptibles d'avoir un impact concret sur les entreprises étudiées et sur la société dans son ensemble. Ces enjeux clés sont définis au cas par cas et ne sont, par définition, pas exhaustifs.

Enfin, bien que la méthodologie d'analyse de la société de gestion ait pour objectif d'intégrer des éléments prospectifs permettant de l'assurer de la qualité environnementale et sociale des entreprises dans lesquelles il investit, l'anticipation de la survenue de controverses reste un exercice difficile à prévoir, et peuvent l'amener à revoir a posteriori son opinion sur la qualité ESG d'un émetteur en portefeuille.

Par ailleurs, l'approche « best in universe » se base sur une analyse subjective des critères ESG. Ainsi, l'avis de la société de gestion sur les émetteurs peut varier dans le temps. De plus, l'approche « best effort », qui consiste à sélectionner les émetteurs étant dans une dynamique d'amélioration de leurs pratiques ESG, peut présenter des limites ; il est possible que certains émetteurs ne présentent pas des progrès suffisant par rapport aux attentes.

Pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation mise en œuvre dans le compartiment et ses limites, l'investisseur est invité à se référer au Code de Transparence de La Financière de l'Echiquier disponible sur le site internet www.lfde.com

Alignement avec la Taxonomie

Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales mais ne s'engage pas à réaliser des investissements prenant en compte des critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Il n'est toutefois pas exclu que le compartiment puisse réaliser des investissements sous-jacents qui prennent en compte ces critères. Dans ce cas, le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'appliquerait uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental et pas à la portion restante des investissements sous-jacents.

2. Les actifs (hors dérivés)

a) Les actions

ECHQUIER CREDIT SRI EUROPE n'investira pas dans des actions.

b) Titres de créances et instruments du marché monétaire

Le compartiment investit sur des produits de taux très majoritairement libellés en euros, l'exposition à des instruments émis dans une autre devise devant rester inférieure à 10%, indépendamment de la nationalité de l'émetteur.

Plus particulièrement, il investit :

- dans des titres de créances négociables de la zone Europe (Union Européenne + Association Européenne de Libre Echange + Royaume Uni). L'échéance maximum de ces titres utilisés sera de 2 ans. Ces titres bénéficient majoritairement d'une notation

Investment Grade, toutefois, le compartiment pourra investir jusqu'à 20% de son actif net en titres de cette catégorie et qui sont non notés ou réputés spéculatifs dits à haut rendement selon les agences de notation ou considérés comme tels par la société de gestion.

- dans des titres obligataires de la zone Europe (Union Européenne + Association Européenne de Libre Echange + Royaume Uni) et dans la limite de 10% de l'actif net dans des titres obligataires en dehors de cette zone y compris des titres émis par des émetteurs de pays émergents. Ces titres bénéficient majoritairement d'une notation Investment Grade, toutefois, le compartiment pourra investir jusqu'à 40% de son actif net sur des titres de cette catégorie et qui sont non notés ou réputés spéculatifs dits à haut rendement selon les agences de notation ou considérés comme tels par la société de gestion.

La gestion ne se fixe pas de limite dans la répartition entre émetteurs souverains et privés.

Le gérant peut également investir jusqu'à 40% maximum de son actif net en obligations subordonnées du secteur bancaire, assurance et entreprise dont 10% maximum d'obligations convertibles contingents (dites obligations "coco").

Lors de l'acquisition et du suivi en cours de vie des titres, l'appréciation du risque de crédit repose sur la recherche et l'analyse interne de La Financière de l'Echiquier ainsi que sur les notations proposées par les agences.

Les notations mentionnées ci-dessus sont celles retenues par le gérant lors de l'investissement initial. En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, le gérant effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée.

Les limites d'investissement définies en fonction de l'appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être légèrement modifiées en fonction de l'analyse propre de l'équipe de gestion.

3. Investissement en titres d'autres Organismes de Placements Collectifs

Le compartiment ne pourra pas investir plus de 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens et en fonds d'investissement à vocation générale. Il s'agira d'OPC de toute classification AMF sous réserve de ne pas être en contradiction avec la stratégie d'investissement. Il peut s'agir d'OPC gérés par la société de gestion ou par une société liée.

4. Instruments dérivés

Le compartiment se réserve la possibilité d'intervenir sur les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés européens et internationaux. Dans ce cadre, l'OPCVM prendra des positions en vue de couvrir le portefeuille contre le risque de taux et éventuellement contre le risque de change. Il pourra aussi s'exposer sur des instruments financiers à terme dans le cadre de la gestion du risque de taux.

Les instruments utilisés sont :

- futures sur indices,
- options sur titres et sur indices,
- options et futures de change,
- asset swaps.

Ces opérations seront effectuées dans la limite d'une fois l'actif du compartiment. Les instruments financiers sont conclus avec des intermédiaires sélectionnés par la Société de Gestion qui ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du compartiment.

5. Titres intégrant des dérivés

a) Les obligations avec options de remboursement anticipé : le gérant peut avoir recours à ces obligations (« callable » ou puttable ») sur l'ensemble de la poche obligataire.

b) Les obligations convertibles contingentes du secteur financier : le gérant pourra intervenir sur ces titres dans la limite de 10% de l'actif net.

c) Autres titres intégrant des dérivés : le gérant pourra investir dans la limite de 10% de l'actif net sur des titres intégrant des dérivés (obligations convertibles) négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré. Aucune contrainte de notation ne s'applique aux obligations convertibles.

Le risque lié à ce type d'investissement sera limité au montant investi.

6. Dépôts

Néant.

7. Emprunt d'espèces

Le compartiment de la SICAV peut être emprunteur d'espèces. Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, il peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/ rachats, ...) dans la limite de 10%.

8. Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres

Néant.

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Risque de gestion discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire appliqué à l'OPC repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance de l'OPC peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative de l'OPC peut en outre avoir une performance négative.

Risque de taux : La valeur liquidative de l'OPC pourra baisser si les taux d'intérêt augmentent.

Risque de crédit : Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPC, peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque de perte en capital : La perte en capital se produit lors de la vente d'un titre à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

Risque de change : Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque titres spéculatifs "High Yield" : Les titres spéculatif ont un risque de défaillance plus élevé que les titres de la catégorie « Investment Grade ». En cas de baisse de ces titres, la valeur liquidative pourra baisser. De plus, les volumes échangés sur ces types d'instruments pouvant être réduits, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse.

Risque lié à l'utilisation d'obligations subordonnées : Une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative de l'OPC. L'utilisation des obligations subordonnées peut exposer l'OPC aux risques de perte en capital, d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement, ou encore d'évaluation / rendement (le rendement attractif de ces titres pouvant être considéré comme une prime de complexité).

Risque lié à l'utilisation d'obligations convertibles contingentes : Les obligations convertibles contingentes sont des titres de créance subordonnés émis par les établissements de crédit ou les compagnies d'assurance ou de réassurance, éligibles dans leurs fonds propres réglementaires et qui présentent la spécificité d'être convertibles en actions, ou bien dont le nominal peut être diminué (mécanisme dit de « write down ») en cas de survenance d'un « élément déclencheur » (« Trigger »), préalablement défini dans le prospectus. Une obligation convertible contingente inclut une option de conversion en actions à l'initiative de l'émetteur en cas de dégradation de sa situation financière. En plus du risque de crédit et de taux inhérent aux obligations, l'activation de l'option de conversion peut entraîner une baisse de la valeur de l'obligation convertible contingente supérieure à celle constatée sur les autres obligations classiques de l'émetteur.

Selon les conditions fixées par l'obligation convertible contingente concernée, certains événements déclencheurs peuvent entraîner une dépréciation permanente à zéro de l'investissement principal et/ou des intérêts courus ou une conversion de l'obligation en action.

Risque lié au seuil de conversion des obligations convertibles contingentes : Le seuil de conversion d'une obligation convertible contingente dépend du ratio de solvabilité de son émetteur. Il s'agit de l'évènement qui détermine la conversion de l'obligation en action ordinaire. Plus le ratio de solvabilité est faible, plus la probabilité de conversion est forte.

Risque lié à la perte ou à la suspension du coupon : En fonction des caractéristiques des obligations convertibles contingentes, le paiement des coupons est discrétionnaire et peut être annulé ou suspendu par l'émetteur à tout moment et pour une période indéterminée.

Risque lié à l'intervention d'une autorité de régulation au point de non validité : Une autorité de régulation détermine à tout moment de manière discrétionnaire qu'une institution n'est « pas viable », c'est-à-dire que la banque émettrice requiert le soutien des autorités publiques pour empêcher l'émetteur de devenir insolvable, de faire faillite, de se retrouver dans l'incapacité de payer la majeure partie de ses dettes à leur échéance ou de poursuivre autrement ses activités et impose ou demande la conversion des obligations convertibles conditionnelles en actions dans des circonstances indépendantes de la volonté de l'émetteur.

Risque lié à l'inversion du capital : Contrairement à la hiérarchie conventionnelle du capital, les investisseurs en obligation convertible contingente peuvent subir une perte de capital qui n'affecte pas les détenteurs d'actions. Dans certains scénarios, les détenteurs d'obligations convertibles contingentes subiront des pertes avant les détenteurs d'actions.

Risque lié au report du remboursement : La plupart des obligations convertibles contingentes sont émises sous la forme d'instruments à durée perpétuelle, qui ne sont remboursables à des niveaux prédéterminés qu'avec l'approbation de l'autorité compétente. On ne peut pas supposer que des obligations convertibles contingentes perpétuelles seront remboursées à la date de remboursement. Les obligations convertibles contingentes sont une forme de capital permanent. Il est possible que l'investisseur ne reçoive pas le retour du principal tel qu'attendu à la date de remboursement ou à quelque date que ce soit.

Risque de liquidité : Dans certaines circonstances, il peut être difficile de trouver un acheteur d'obligation convertible contingente et le vendeur peut être contraint d'accepter une décote substantielle sur la valeur attendue de l'obligation pour pouvoir la vendre.

Risque de durabilité ou risque lié à l'investissement durable : Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance durable (par exemple, le changement climatique, la santé et la sécurité, les entreprises qui ne respectent pas les règles, telles que des sanctions pénales graves, etc.) qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement de l'OPCVM, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Souscripteurs concernés :

- **Action A :** Tous souscripteurs

- **Action G :** Réservée à la commercialisation par des intermédiaires financiers

- **Action I :** Réservée aux investisseurs institutionnels

Profil de l'investisseur type :

Le compartiment est destiné à des personnes physiques ou morales conscientes des risques inhérents à la détention d'actions d'un tel compartiment, risque lié à l'investissement en titres de créances et obligataires.

ECHQUIER CREDIT SRI EUROPE peut servir de support d'investissement à des OPCVM gérés par La Financière de l'Echiquier.

ECHQUIER CREDIT SRI EUROPE peut servir de support d'investissement à des OPCVM gérés par La Financière de l'Echiquier

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce produit dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de ses besoins d'argent actuels et à 2 ans mais également de son souhait ou non de prendre des risques sur les marchés actions. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Durée de placement recommandée

Supérieure à 2 ans.

Indications sur le régime fiscal :

Le prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession d'action(s) d'un compartiment de la SICAV. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution de l'actionnaire ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, ou la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans cette SICAV, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'action(s) de compartiment(s) de la SICAV peuvent être soumis à taxation.

Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat d'action(s) de compartiments de la SICAV d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de Gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat d'action(s) d'un compartiment de la SICAV.

La SICAV propose au travers des différents compartiments des actions de capitalisation et de distribution, il est recommandé à chaque investisseur de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans son pays de résidence, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas ...). Les règles applicables aux investisseurs résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Aux termes de la réglementation fiscale américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), les investisseurs pourraient être tenus de fournir à l'OPC, à la société de gestion ou à leur mandataire et ce, afin que soient identifiées les « US Person » au sens de FATCA, des renseignements notamment sur leur identité personnelle et lieux de résidence (domicile et résidence fiscale). Ces informations pourront être transmises à l'administration fiscale américaine via les autorités fiscales françaises. Tout manquement par les investisseurs à cette obligation pourrait résulter en un prélèvement forfaitaire à la source de 30% imposé sur les flux financiers de source américaine. Nonobstant les diligences effectuées par la société de gestion au titre de FATCA, les investisseurs sont invités à s'assurer que l'intermédiaire financier qu'ils ont utilisé pour investir dans l'OPC

bénéficie lui-même du statut dit de Participating FFI. Pour plus de précisions, les investisseurs pourront se tourner vers un conseiller fiscal.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible auprès de www.lfde.com ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de : LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER, 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.*
- *Date d'agrément par l'AMF de la Sicav : 3 décembre 2018.*
- *Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 10 juillet 2007.*
- *Date de création de la Sicav : 4 décembre 2018.*
- *Date de création du compartiment : 20 juillet 2007.*

rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2023 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 mars 2023. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion du compartiment durant cet exercice.

Le fonds devance son indice sur la part I avec une performance négative de -4.59% et sur la part A avec une performance de -4.97%, contre un indice en baisse de -5.97% (QW5E) sur la période de fin-mars 2022 à fin-mars 2023. La grande majorité des poches enregistre des performances négatives, hormis la poche des subordonnée financière (Tier 2) proche de l'équilibre.

La performance absolue nettement négative reflète la pire période de l'histoire pour les marchés obligataires dits « sans risque » en zone euro et aux Etats-Unis. Les titres Investment-Grade (IG) ont été impactés par les tensions sur les taux d'intérêt, avec une tension de l'ordre de +190 points de base sur la tranche de maturité 5 ans de la dette souveraine Allemande, ainsi que par les tensions sur les primes de risque.

Ces mouvements de taux suivent le net resserrement monétaire de la part de la Fed et de la BCE. Quant aux primes de risque, la volatilité aura également été extrême. Elles auront d'abord été affectées par les répercussions de la guerre entre la Russie et l'Ukraine, une inflation hors de contrôle, et la poursuite des problèmes de logistique déjà existants en raison de la pandémie. Pour ensuite se compresser nettement à partir de la fin octobre 2022 sur fonds de résiliences des économies, du reflux des prix de l'énergie et des matières premières et de la baisse progressive des taux d'inflation.

Néanmoins, notre poche High-Yield enregistre un recul plus de deux fois inférieur à notre poche IG (-2% vs. -4.3%) sur la période. Un rendement embarqué plus élevé et un resserrement plus prononcé des primes de risque sur les titres à fort 'béta' crédit expliquent cette meilleure performance relative.

Performances parts vs Indice

Code ISIN de la Part	Libelle de la part	Performance de la part	Performance de l'indice
FR0010491803	ECHIQUIER CREDIT SRI EUROPE A	-4,97%	-5,97%
FR0011829050	ECHIQUIER CREDIT SRI EUROPE I	-4,59%	-5,97%
FR0013286614	ECHIQUIER CREDIT SRI EUROPE G	-4,78%	-5,97%

Les performances passées ne présagent pas des performances futures.

Mouvements principaux :

Achats : IBERDROLA 1.874% HYBRID NC 01/26 (XS2244941063) - ECHIQUIER SHORT TERM CREDIT I (FR0013390564)

Ventes : KERING 0.250% 13/05/2023(FR0013512381) - THERMO FISHER SCIENTIFIC 0.000% 18/11/2025 (XS2407914394)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR

Renseignements règlementaires :

- Votre OPC a des engagements sur les marchés dérivés.
- Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.
- Votre OPC détient des parts d'OPC gérés par La Financière de l'Echiquier ou des sociétés liées :
- 1 567 parts d'Echiquier High Yield Europe I
- 2530 parts d'Echiquier Short Term Credit I

Présentation de notre politique générale :

Depuis 2007, La Financière de l'Echiquier intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa méthodologie de sélection de valeurs. Cette approche est menée de façon transversale pour tous les fonds actions La Financière de l'Echiquier. Cette évaluation se fait sur la base d'entretiens ISR spécifiques menés avec les personnes clés de l'entreprise. Nous n'avons pas recours aux agences de notation. Les entretiens ISR sont par ailleurs, systématiquement conduits en binôme avec le gérant ou l'analyste financier qui suit le cas d'investissement et l'un des membres de l'équipe ISR. A l'issue de chaque entretien, une note reflétant notre appréciation de chaque entreprise est établie. Elle fait l'objet d'une révision lors des entretiens de suivi que nous réalisons en moyenne tous les deux ans. Tous les comptes rendus d'entretiens ISR et les notations extra financières des valeurs sont archivés dans notre base de données propriétaire.

Politique ESG :

Dans le cadre du fonds, nous nous attachons à appliquer la politique générale en réalisant, dans le plus de cas possible, une analyse extra financière des valeurs en portefeuilles. Cette analyse se fonde sur des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance et donne lieu à une notation ISR, revue en moyenne tous les 3 ans. La notation ISR attribuée aux valeurs du fonds ne constitue pas un motif d'exclusion.

Des informations plus précises sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique :

<https://www.lfde.com/la-societe/investissement-responsable/>

Politique d'exécution des ordres :

Cette politique consiste tout particulièrement à sélectionner des intermédiaires de marché, établissements spécialement agréés pour exécuter les ordres sur le marché. Cette sélection est effectuée afin d'obtenir des intermédiaires la « meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apporter aux porteurs ou actionnaires d'OPCVM.

Le choix des intermédiaires est effectué selon des critères précis et revus deux fois par an en fonction des opinions exprimés par les participants au comité de sélection des intermédiaires :

- 1 - capacité à trouver de la liquidité et qualité d'exécution
- 2 - aide à la rencontre des entreprises
- 3 - le bon dénouement des opérations
- 4 - qualité de l'analyse et du support vente.

Pour plus d'information et conformément à la réglementation, vous pouvez consulter la Politique d'exécution établis par La Financière de l'Echiquier dans le cadre de la gestion de ses OPCVM sur le site internet de la société de gestion

Politique de vote :

Nous vous informons que notre politique de droit de vote est disponible en ligne sur notre site internet.

Le porteur de part peut consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site internet de la société de gestion.

Ce document précise les conditions dans lesquelles la société de gestion a eu recours pour l'exercice précédent à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécutions d'ordres.

La société de gestion LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER calcule le risque global des OPCVM selon la méthode du calcul de l'engagement.

Suite à la transposition de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (ou « Directive OPCVM 5 »), l'ESMA a adopté le 31 mars 2016, ses orientations sur les dispositions relatives à la rémunération des gérants d'OPCVM. Les orientations s'appliquent aux sociétés de gestion d'OPCVM à compter du 1er janvier 2017, pour les bonus payés en 2018.

Dans ce cadre, LFDE a mis à jour sa politique de rémunération. La Financière de l'Echiquier a adapté sa politique de rémunération sur la composante variable, afin de permettre une gestion saine et efficace des risques mais également de permettre un contrôle des comportements des collaborateurs exposés dans leur fonction, à la prise de risque.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPCVM qu'elle gère et à ceux des investisseurs dans ces OPCVM, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération a été mise en place afin de :

- supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion ;
- supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché dans lequel elle opère ;
- assurer l'attractivité, le développement et la conservation d'employés motivés et qualifiés.

Le personnel de LFDE perçoit une rémunération comprenant une composante fixe et une composante variable, dûment équilibrées, faisant l'objet d'un examen annuel et basées sur la performance individuelle ou collective. Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par les Administrateurs de la Société de Gestion.

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : www.lfde.com. Une copie manuscrite de cette politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande.

Données 2022 :

	Nombre de Brut annuel 2022	Somme de Brut annuel 2022 (12 mois)	Somme de Bonus 2022 (Versé 01/2023) Estimé	Dont =>	Différé	
					Nombre	Montant variable différé
Risk Taker	28	4 035 000	4 006 000		6	880 000
Non risk taker	114	8 159 400	3 618 300			
Total général	142	12 194 000	7 624 300			880 000
		<i>Brut annuel sans prorata de durée</i>				

SFDR / TAXONOMIE : Article 8 – voir annexes

comptes annuels

BILANactif

	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	153 436 034,17	189 499 446,62
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	149 519 722,28	187 990 676,34
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	3 916 311,89	1 508 770,28
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS		
Créances	509 527,81	487 065,46
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	509 527,81	487 065,46
Comptes financiers	17 017 312,06	3 665 345,94
Liquidités	17 017 312,06	3 665 345,94
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	170 962 874,04	193 651 858,02

BILAN passif

	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	177 916 675,67	192 844 770,82
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-9 470 815,49	122 239,66
• Résultat de l'exercice	1 909 120,58	273 928,95
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	170 354 980,76	193 240 939,43
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	607 893,28	410 918,59
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	607 893,28	410 918,59
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	170 962 874,04	193 651 858,02

HORS-bilan

31.03.2023

31.03.2022

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	48 412,91	84,17
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	3 373 232,03	712 079,93
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	3 421 644,94	712 164,10
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-18 292,04	-11 430,97
• Autres charges financières	-1 788,25	-
Total (II)	-20 080,29	-11 430,97
Résultat sur opérations financières (I - II)	3 401 564,65	700 733,13
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-1 494 672,19	-424 830,00
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	1 906 892,46	275 903,13
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	2 228,12	-1 974,18
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	1 909 120,58	273 928,95

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

a) Méthode d'évaluation

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.
- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché. Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.
- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV à leur valeur probable de négociation.
- Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.
- Les contrats :
 - Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.
 - La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.
 - La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.
 - Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.
 - Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.
- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles

b) Modalités pratiques

- Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Bloomberg en fonction de leur place de cotation :
 - Asie-Océanie : extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.
 - Amérique : extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.
 - extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

- Europe sauf France : extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.
extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.
- France : extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.
- Contributeurs : extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.
- Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.
- Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent:
- Asie-Océanie :extraction à 12 h
- Amérique :extraction J+1 à 9 h
- Europe (sauf France) :extraction à 19 h 30
- France :extraction à 18 h

Méthode de comptabilisation

- Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé, à l'exception des compartiments Echiquier Hybrid Bonds et Echiquier Convexité Europe qui utilisent la méthode des coupons courus.
- La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais exclus.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.
 La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.
 La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.
 La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Action A 1,00 % TTC maximum
		Action G 0,80 % TTC maximum
		Action I 0,60 % TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(*)
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

(*) Le compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans d'autres OPC dont les frais de gestion maximum seront de 2.392 %. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la société de gestion.

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier sont imputées au compartiment.

En sus des frais ci-dessus, d'autres frais peuvent être supportés par le compartiment dans certaines circonstances tels que des coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit, sous réserve que ces frais soient systématiquement inférieurs aux montants recouverts.

De plus, des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au compartiment. Des informations complémentaires sur le fonctionnement de ces frais de recherche sont disponibles auprès de la société de gestion.

Devise de comptabilité

La devise de comptabilisation du compartiment est l'Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action G	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation



2 évolutionactif net

Devise	31.03.2023	31.03.2022
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	193 240 939,43	210 382 104,92
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	56 914 832,48	10 041 385,74
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-70 451 772,92	-20 269 739,64
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 021 438,81	342 516,55
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-10 640 544,19	-778 645,15
Plus-values réalisées sur contrats financiers	251 300,00	575 400,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-16 420,93	-4 836,88
Différences de change	66 019,73	42 313,70
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-1 937 704,11	-7 105 462,94
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-7 813 466,94	-5 875 762,83
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-5 875 762,83	1 229 700,11
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-260 000,00
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	260 000,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 906 892,46	275 903,13
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	170 354 980,76	193 240 939,43

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	3 543 419,90	-
Obligations à taux fixe	105 841 535,93	-
Obligations à taux variable	40 134 766,45	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	109 384 955,83	-	40 134 766,45	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	17 017 312,06
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	4 936 138,62	16 464 079,10	38 949 289,05	89 170 215,51
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	17 017 312,06	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	CNY	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	1 410 521,58	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	1 810,83	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	509 527,81
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Souscription à recevoir	322 227,81
Coupons à recevoir	187 300,00
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	607 893,28
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Achats règlements différés	500 000,00
RACHAT à payer	77 277,31
Frais provisionnes	28 443,67
Provision pour frais de recherche	2 172,30
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachatée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Action A / FR0010491803	256 393,993	39 827 675,77	214 453,153	33 411 827,08
Action G / FR0013286614	46 246,959	4 343 660,68	53 804,364	5 018 459,55
Action I / FR0011829050	123 954,988	12 743 496,03	311 662,223	32 021 486,29
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0010491803		-		-
Action G / FR0013286614		-		-
Action I / FR0011829050		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0010491803		-		-
Action G / FR0013286614		-		-
Action I / FR0011829050		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0010491803		-		-
Action G / FR0013286614		-		-
Action I / FR0011829050		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie d'action :	
Action A / FR0010491803	1,00
Action G / FR0013286614	0,80
Action I / FR0011829050	0,60
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie d'action :	
Action A / FR0010491803	-
Action G / FR0013286614	-
Action I / FR0011829050	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....néant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc **3 916 311,89**

- autres instruments financiers -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	31.03.2023	31.03.2022
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	1 909 120,58	273 928,95
Total	1 909 120,58	273 928,95

Action A / FR0010491803	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 147 664,57	117 846,40
Total	1 147 664,57	117 846,40
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action G / FR0013286614	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	132 826,86	18 977,90
Total	132 826,86	18 977,90
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action I / FR0011829050	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	628 629,15	137 104,65
Total	628 629,15	137 104,65
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	31.03.2023	31.03.2022
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-9 470 815,49	122 239,66
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-9 470 815,49	122 239,66

Action A / FR0010491803	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-6 364 794,49	71 877,04
Total	-6 364 794,49	71 877,04
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action G / FR0013286614	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-614 109,94	7 808,94
Total	-614 109,94	7 808,94
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action I / FR0011829050	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-2 491 911,06	42 553,68
Total	-2 491 911,06	42 553,68
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 20 juillet 2007.

Devise					
EUR	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Actif net	170 354 980,76	193 240 939,43	210 382 104,92	204 800 034,93	205 701 870,40

Action A / FR0010491803	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre d'actions en circulation	737 438,477	695 497,637	728 583,982	677 140,585	657 791,916
Valeur liquidative	155,15	163,27	168,94	169,22	168,88
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-7,07	0,27	1,57	0,25	0,58

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action G / FR0013286614	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre d'actions en circulation	118 356,608	125 914,013	117 280,128	93 731,437	99 139,315
Valeur liquidative	93,36	98,05	101,41	101,38	100,97
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-4,06	0,21	1,14	0,34	0,55

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action I / FR0011829050	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre d'actions en circulation	435 212,929	622 920,164	674 699,489	723 938,255	763 406,545
Valeur liquidative	103,13	108,09	111,74	111,48	110,81
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-4,28	0,28	1,48	0,60	0,82

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 31.03.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Obligation</i>						
XS2386592484	ADECCO INT FINANCIAL SVS 0.125% 21/09/2028	PROPRE	2 000 000,00	1 636 575,62	EUR	0,96
XS2249894234	ADEVINTA ASA 3% 15/11/2027	PROPRE	1 200 000,00	1 100 788,00	EUR	0,65
DE000A2LQRW5	ADIDAS AG CV 0.05% 12/09/2023	PROPRE	800 000,00	787 455,56	EUR	0,46
FR001400CND2	AIR LIQUIDE FINANCE 2.875% 16/09/2032	PROPRE	2 000 000,00	1 956 046,85	EUR	1,15
FR001400F6E7	ALD SA 4.25% 18/01/2027	PROPRE	1 500 000,00	1 510 543,97	EUR	0,89
DE000A14J9N8	ALLIANZ SE VAR 07/07/2045	PROPRE	4 000 000,00	3 835 354,63	EUR	2,25
XS2189356996	ARDAGH PKG FIN HLDGS USA 2.125% 15/08/2026	PROPRE	1 000 000,00	884 774,86	EUR	0,52
FR001400E3H8	ARVAL SERVICE LEASE SA 4.75% 22/05/2027	PROPRE	1 000 000,00	1 041 198,22	EUR	0,61
FR0014002NR7	ARVAL SERVICE LEASE 0% 30/09/2024	PROPRE	1 300 000,00	1 229 618,00	EUR	0,72
XS0972530561	ASML HOLDING NV 3.375% 19/09/2023	PROPRE	700 000,00	712 422,03	EUR	0,42
XS2347663507	ASTRAZEN 0.375% 03/06/2029	PROPRE	2 000 000,00	1 678 727,12	EUR	0,99
XS1346228577	AXA SA VAR 06/07/2047	PROPRE	2 500 000,00	2 400 051,71	EUR	1,41
XS2573807778	AXA SA 3.625% 10/01/2033	PROPRE	1 400 000,00	1 413 933,45	EUR	0,83
BE6342263157	AZELIS GROUP NV 5.75% 15/03/2028	PROPRE	300 000,00	305 455,50	EUR	0,18
XS2182404298	BANCO BILBAO VIZCAYA ARG 0.75% 04/06/2025	PROPRE	1 900 000,00	1 800 851,49	EUR	1,06
ES0813211028	BANCO BILBAO VIZCZYZ ARG VAR PERPETUAL	PROPRE	400 000,00	379 010,67	EUR	0,22
XS1692931121	BANCO SANTANDER SA VAR PERP	PROPRE	800 000,00	740 108,78	EUR	0,43
XS2199369070	BANKINTER SA VAR PERPETUAL	PROPRE	400 000,00	375 803,22	EUR	0,22
ES0213679HN2	BANKINTER SA 0.875% 08/07/2026	PROPRE	1 000 000,00	906 962,60	EUR	0,53
FR001400F323	BANQ FED CRD MUTUEL 5.125% 13/01/2033	PROPRE	900 000,00	919 856,96	EUR	0,54
FR0014003SA0	BANQ FED CRED MUTUEL 0.625% 03/11/2028	PROPRE	2 000 000,00	1 661 525,48	EUR	0,98
XS2585932275	BECTON DICKINSON EURO FINANCE SARL 3.553% 13/09/2029	PROPRE	1 200 000,00	1 199 396,55	EUR	0,70
XS1222594472	BERTELSMANN SE AND CO KGAA VAR 23/04/2075	PROPRE	500 000,00	473 529,04	EUR	0,28
XS1069549761	BFCM 3% 21/05/2024	PROPRE	400 000,00	405 362,79	EUR	0,24
FR001400BBL2	BNP PARIBAS VAR PERPTUAL	PROPRE	1 400 000,00	1 365 013,36	EUR	0,80

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR001400AKP6	BNP PARIBAS VAR 25/07/2028	PROPRE	2 200 000,00	2 109 935,62	EUR	1,24
FR0014009YD9	BPCE SA 1.75% 26/04/2027	PROPRE	2 300 000,00	2 169 049,97	EUR	1,27
FR0013155009	BPCE SA 2.875% 22/04/2026	PROPRE	500 000,00	497 361,10	EUR	0,29
FR001400F075	BPCE SA 4.375% 13/07/2028	PROPRE	1 900 000,00	1 935 033,92	EUR	1,14
US05578UAA25	BPCE 5.7% 22/10/2023	PROPRE	1 500 000,00	1 410 521,58	USD	0,83
FR0013460607	BUREAU VERITAS SA 1.125% 18/01/2027	PROPRE	800 000,00	733 361,97	EUR	0,43
ES0840609020	CAIXABANK SA VAR PERP	PROPRE	400 000,00	360 956,61	EUR	0,21
XS2348237871	CELLNEX FINANCE CO SA 1.5% 08/06/2028	PROPRE	2 000 000,00	1 737 077,53	EUR	1,02
XS2343000241	CHROME BIDCO SASU 3.5% 31/05/2028	PROPRE	600 000,00	507 663,33	EUR	0,30
FR0013533999	CREDIT AGRICOLE SA VAR PERPETUAL	PROPRE	2 500 000,00	2 097 135,87	EUR	1,23
FR0014000Y93	CREDIT AGRICOLE SA 0.125% 09/12/207	PROPRE	2 700 000,00	2 287 783,60	EUR	1,34
FR0014007Q96	CREDIT MUTUEL ARKEA 0.75% 18/01/2030	PROPRE	2 500 000,00	2 011 229,11	EUR	1,18
XS2345050251	DANA FINANCING LUX SARL 3% 15/7/2029	PROPRE	1 500 000,00	1 175 770,44	EUR	0,69
XS2147995372	DANAHER CORP 2.5% 30/03/2030	PROPRE	1 800 000,00	1 694 180,75	EUR	0,99
FR0013444544	DASSAULT SYSTEMS 0.125% 16/09/2026	PROPRE	1 000 000,00	897 884,93	EUR	0,53
DE000A3MQQV5	DEUTSCHE BOERSE AG VAR 23/06/2048	PROPRE	1 000 000,00	885 186,44	EUR	0,52
DE000A3H2465	DEUTSCHE BOERSE AG 0.125% 22/02/2031	PROPRE	1 400 000,00	1 097 040,58	EUR	0,64
XS2147889690	DIAGEO FINANCE PLC 2.5% 27/03/2032	PROPRE	1 000 000,00	927 226,45	EUR	0,54
XS2339426004	DIAIM 0% CONVERTIBLE BOND 05/05/28	PROPRE	1 000 000,00	779 570,00	EUR	0,46
XS2391403354	DOMETIC GROUP AB 2% 29/09/2028	PROPRE	1 000 000,00	780 386,58	EUR	0,46
FR0012599892	EDENRED 1.375% 10/03/2025	PROPRE	1 000 000,00	963 349,21	EUR	0,57
FR0013449998	ELIS SA 1.625% 03/04/2028	PROPRE	1 000 000,00	889 984,40	EUR	0,52
XS2182055009	ELM FOR FIRMENICH INTERN VAR PERP	PROPRE	2 000 000,00	1 936 127,12	EUR	1,14
XS2576550243	ENEL SPA VAR PERPETUAL	PROPRE	200 000,00	204 917,51	EUR	0,12
PTEDPLOM0017	ENERGIAS DE PORTUGAL SA VAR 20/07/2080	PROPRE	1 500 000,00	1 377 264,66	EUR	0,81
FR0014000RR2	ENGIE SA VAR PERPETUAL	PROPRE	2 000 000,00	1 632 933,97	EUR	0,96
FR0013428489	ENGIE SA 0.375% 21/06/2027	PROPRE	1 000 000,00	887 908,63	EUR	0,52
FR001400F1I9	ENGIE SA 4% 11/01/2035	PROPRE	1 000 000,00	1 007 195,89	EUR	0,59
XS1621351045	EXPERIAN FINANCE PLC 1.375% 25/06/2026	PROPRE	1 000 000,00	946 130,96	EUR	0,56
XS1963830002	FAURECIA 3.125% 15/06/2026	PROPRE	500 000,00	475 530,90	EUR	0,28

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0013457405	FFP 1.875% 30/10/2026	PROPRE	1 000 000,00	895 823,70	EUR	0,53
XS2199351375	FIAT CHRYSLER AUTOMOBILE 4.5% 07/07/2028	PROPRE	1 000 000,00	1 063 050,96	EUR	0,62
XS2166619663	FIRMENICH PRODUCTIONS 1.375% 30/10/2026	PROPRE	1 000 000,00	933 886,71	EUR	0,55
XS2337285519	FOMENTO ECONOMICO MEX 0.5% 28/05/2028	PROPRE	1 285 000,00	1 095 578,50	EUR	0,64
XS0325832375	FU JI FOOD 0% 18/10/2010 DEFAULTED	PROPRE	5 000 000,00	0,00	CNY	0,00
XS2605914105	GENERAL MILLS INC 3.907% 13/04/2029	PROPRE	200 000,00	202 414,00	EUR	0,12
XS2153405118	IBERDROLA FINANZAS SAU 0.875% 16/06/2025	PROPRE	1 000 000,00	956 110,00	EUR	0,56
XS2244941063	IBERDROLA INTL BV VAR PERP 31/12/2099	PROPRE	2 900 000,00	2 666 137,56	EUR	1,57
XS2397781357	ILIAD HOLDING SAS 5.125% 15/10/2026	PROPRE	2 500 000,00	2 476 590,59	EUR	1,45
FR0013518420	ILIAD SA 2.375% 17/06/2026	PROPRE	1 800 000,00	1 691 162,88	EUR	0,99
XS2056730323	INFINEON TECHNOLOGIES AG VAR PERPETUAL	PROPRE	1 000 000,00	951 455,66	EUR	0,56
XS2194283672	INFINEON TECHNOLOGIES AG 1.125% 24/06/2026	PROPRE	1 000 000,00	936 083,42	EUR	0,55
XS1548475968	INTESA SANPAOLO SPA VAR PERPETUAL	PROPRE	2 000 000,00	1 968 278,67	EUR	1,16
XS2089368596	INTESA SANPAOLO SPA 0.75% 04/12/2024	PROPRE	1 700 000,00	1 621 895,71	EUR	0,95
XS2592658947	INTESA SANPAOLO SPA 5.625% 08/03/2033	PROPRE	700 000,00	691 032,71	EUR	0,41
XS2150006562	JOHN DEERE CASH MANAGE 2.2% 02/04/2032	PROPRE	1 900 000,00	1 745 245,42	EUR	1,02
XS2193979254	KONINKLIJKE DSM NV 0.625% /2306/2032	PROPRE	600 000,00	480 462,08	EUR	0,28
XS2486270858	KONINKLIJKE KPN NV VAR PERPETUAL	PROPRE	1 000 000,00	1 017 055,89	EUR	0,60
FR0014005AO4	KORIAN SA CV VAR PERPETUAL	PROPRE	18 598,00	553 513,68	EUR	0,32
XS2003473829	LEASEPLAN CORPORATION NV VAR PERP	PROPRE	800 000,00	799 039,91	EUR	0,47
DE000A289T23	LEG IMMOBILIEN 0.4% CV 30/06/2028	PROPRE	800 000,00	596 050,34	EUR	0,35
XS2463961248	LINDE PLC 1.375% 31/03/2031	PROPRE	1 200 000,00	1 039 524,33	EUR	0,61
XS1685653211	LONDON STOCK EXCHANGE PL 1.75% 19/09/2029	PROPRE	1 800 000,00	1 630 305,37	EUR	0,96
BE6321076711	LONZA FINANCE INTL NV 1.625% 21/04/2027	PROPRE	3 100 000,00	2 917 667,77	EUR	1,71
XS2401886788	LOXAM SAS 4.5% 15/02/2027	PROPRE	700 000,00	661 356,50	EUR	0,39
XS1975716595	LOXAM SAS 4.5% 15/04/2027	PROPRE	800 000,00	682 468,00	EUR	0,40
FR0013482841	LVMH MOET HENNESSY VUITT 0.375% 11/02/2031	PROPRE	1 600 000,00	1 290 438,79	EUR	0,76
XS2232108568	MAXEDA DIY HOLDING BV 5.875% 01/10/2026	PROPRE	800 000,00	605 481,25	EUR	0,36
XS2102916793	MERCK FIN SERVICES GMBH 0.125% 16/07/2025	PROPRE	500 000,00	466 263,63	EUR	0,27
XS2011260705	MERCK KGAA VAR 25/06/2079	PROPRE	500 000,00	450 920,55	EUR	0,26

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2148390755	NESTLE FINANCE INTL LTD 1.5% 01/04/2030	PROPRE	800 000,00	716 858,36	EUR	0,42
FR001400H0F5	NEXANS SA 5.5% 05/04/2028	PROPRE	300 000,00	306 444,00	EUR	0,18
XS2323295563	NIDEC CORP 0.046% 30/03/2026	PROPRE	3 000 000,00	2 660 028,85	EUR	1,56
XS2449330179	NOVO NORDISK FINANCE NL 1.125% 30/09/2027	PROPRE	1 500 000,00	1 385 284,32	EUR	0,81
XS1115498260	ORANGE TF/TV PERP	PROPRE	1 800 000,00	1 842 376,44	EUR	1,08
FR001400DP44	PERNOD RICARD SA 3.75% 02/11/2032	PROPRE	400 000,00	411 515,67	EUR	0,24
FR0014009L57	PERNOD RICARD 1.375% 07/04/2029	PROPRE	2 000 000,00	1 811 473,97	EUR	1,06
XS2361342889	PICARD GROUPE SA 3.875% 01/07/2026	PROPRE	500 000,00	453 691,32	EUR	0,27
XS2580271596	PROLOGIS EURO FINANCE 3.875% 31/01/2030	PROPRE	1 500 000,00	1 446 117,53	EUR	0,85
FR0013459765	RCI BANQUE SA VAR 1802/2030	PROPRE	2 000 000,00	1 838 212,60	EUR	1,08
XS2126162069	RELX FINANCE BV 0.875% 10/03/2032	PROPRE	500 000,00	403 143,84	EUR	0,24
XS1384281090	RELX FINANCE BV 1.375% 12/05/2026	PROPRE	1 500 000,00	1 430 982,74	EUR	0,84
XS2332306344	REXEL SA 2.125% 15/06/2028	PROPRE	800 000,00	709 811,22	EUR	0,42
XS2411720233	SANDVIK AB 0.375% 25/11/2028	PROPRE	1 000 000,00	840 945,62	EUR	0,49
XS1384064587	SANTANDER ISSUANCES 3.25% 04/04/2026	PROPRE	2 000 000,00	1 944 440,00	EUR	1,14
DE000A2G8VT5	SAP SE 1% 13/03/2026	PROPRE	1 000 000,00	943 791,09	EUR	0,55
FR001400DTA3	SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.50% 09/11/2032	PROPRE	1 500 000,00	1 537 860,00	EUR	0,90
XS1570260460	SMITHS GROUP PLC 2% 23/02/2027	PROPRE	1 000 000,00	930 701,78	EUR	0,55
XS2388182573	SMURFIT KAPPA TREASURY 0.50% 22/09/2029	PROPRE	800 000,00	643 390,03	EUR	0,38
BE6309987400	SOLVAY SA VAR PERPETUAL	PROPRE	1 500 000,00	1 497 824,59	EUR	0,88
XS2356040357	STELLANTIS NV 0.75% 18/01/2029	PROPRE	1 500 000,00	1 263 497,47	EUR	0,74
XS1551678409	TELECOM ITALIA SPA 2.5% 19/07/2023	PROPRE	2 000 000,00	2 025 739,45	EUR	1,19
XS1795406658	TELEFONICA EUROPE BV VAR PERP	PROPRE	300 000,00	284 404,77	EUR	0,17
XS2582389156	TELEFONICA EUROPE BV VAR PERPETUAL	PROPRE	500 000,00	490 116,51	EUR	0,29
XS1907150350	TELE2 AB 1.125% 15/05/2024	PROPRE	2 600 000,00	2 547 236,38	EUR	1,50
XS2526881532	TELIA COMPANY AB VAR 21/2/2082	PROPRE	1 000 000,00	994 838,90	EUR	0,58
XS1591694481	TENNET HOLDING BV VAR PERP	PROPRE	1 500 000,00	1 514 266,23	EUR	0,89
XS2058556536	THERMO FISHER 0.5% 01/03/2028	PROPRE	2 000 000,00	1 756 408,96	EUR	1,03
XS2199597456	TK ELEVATOR MIDCO GMBH 4.375% 15/07/2027	PROPRE	1 000 000,00	917 260,69	EUR	0,54
FR0013448412	UBISOFT ENTERTAINMENT SA 0.00% 24/09/2024 CONV	PROPRE	7 000,00	737 996,00	EUR	0,43

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2055089457	UNICREDIT SAP VAR 23/09/2029	PROPRE	500 000,00	469 157,67	EUR	0,28
XS1619015719	UNICREDIT SPA PERPETUAL VAR	PROPRE	500 000,00	504 702,34	EUR	0,30
XS2496288593	UNIVERSAL MUSIC GROUP NV 3% 30/06/2027	PROPRE	1 300 000,00	1 293 772,11	EUR	0,76
XS2133390521	VATTENFALL AB 0.05% 15/10/2025	PROPRE	1 000 000,00	917 874,25	EUR	0,54
FR0013517059	VEOLIA ENVIRONMENT SA 0.8% 15/01/2032	PROPRE	1 000 000,00	792 041,51	EUR	0,46
FR00140007L3	VEOLIA ENVIRONNEMENT SA VAR PERP	PROPRE	2 500 000,00	2 119 135,27	EUR	1,24
FR0014003G27	VERALLIA SA 1.625% 14/05/2028	PROPRE	800 000,00	713 439,34	EUR	0,42
XS2479941499	VISA INC 1.5% 15/06/2026	PROPRE	2 500 000,00	2 391 491,10	EUR	1,40
FR0013526803	WORLDFLINE SA FRANCE 0% CV 30/07/2025	PROPRE	6 000,00	642 348,00	EUR	0,38
FR0013448032	WORLDFLINE SA FRANCE 0.25% 18/09/2024	PROPRE	600 000,00	571 353,70	EUR	0,34
XS2399851901	ZF FINANCE GMBH 2.25% 03/05/2028	PROPRE	3 000 000,00	2 596 386,99	EUR	1,52
Total Obligation				149 519 722,28		87,77
O.P.C.V.M.						
FR0013193752	ECHQUIER HIGH YIELD SRI EUROPE PART I	PROPRE	1 567,00	1 442 705,56	EUR	0,85
FR0013390564	ECHQUIER SHORT TERM CREDIT I	PROPRE	2 530,00	2 473 606,33	EUR	1,45
Total O.P.C.V.M.				3 916 311,89		2,30
Total Valeurs mobilières				153 436 034,17		90,07
Liquidités						
AUTRES						
	DEBITEUR DIV EUR	PROPRE	-2 172,30	-2 172,30	EUR	-0,00
Total AUTRES				-2 172,30		-0,00
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	-77 277,31	-77 277,31	EUR	-0,05
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	-500 000,00	-500 000,00	EUR	-0,29
	BANQUE EUR BPP	PROPRE	17 015 501,23	17 015 501,23	EUR	9,99
	BANQUE USD BPP	PROPRE	1 963,30	1 810,83	USD	0,00
	SOUS RECEV EUR BPP	PROPRE	322 227,81	322 227,81	EUR	0,19
Total BANQUE OU ATTENTE				16 762 262,56		9,84
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-21 619,64	-21 619,64	EUR	-0,01
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-1 674,28	-1 674,28	EUR	-0,00

ECHIQUIER CREDIT SRI EUROPE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-5 149,75	-5 149,75	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				-28 443,67		-0,02
Total Liquidites				16 731 646,59		9,82
Coupons						
Obligation						
FR0013449998	ELIS SA 1.625% 04/28	ACHLIG	10,00	16 250,00	EUR	0,01
XS2056730323	INFIN TECO VAR PERP	ACHLIG	10,00	28 750,00	EUR	0,02
XS2150006562	JOHN DERE 2.2% 04/32	ACHLIG	1 900,00	41 800,00	EUR	0,02
XS2232108568	MAX BV 5.875% 10/26	ACHLIG	800,00	23 500,00	EUR	0,01
XS2148390755	NESTLE FIN 1.5% 4/30	ACHLIG	800,00	12 000,00	EUR	0,01
XS1384064587	SANTAND 3.25% 2026	ACHLIG	20,00	65 000,00	EUR	0,04
Total Obligation				187 300,00		0,11
Total Coupons				187 300,00		0,11
Total ECHIQUIER CREDIT SRI EUROPE				170 354 980,76		100,00

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Echiquier Credit SRI Europe

Identifiant d'entité juridique : 96950057Y2EZY0WVQ120

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● <input type="checkbox"/> Oui	● <input checked="" type="checkbox"/> Non
<p><input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: ___%</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <p><input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: ___%</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 40% d'investissements durables</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social <p><input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables</p>



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

La stratégie d'investissement responsable du fonds est basée sur des critères ESG mettant en évidence les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier, telles que la réduction de l'impact environnemental des entreprises en matière de pollution de l'air, la protection de la biodiversité, la prise en compte par les entreprises des risques environnementaux ou encore l'amélioration des conditions de travail, la protection des employés, la lutte contre les discriminations.

L'intégralité des positions du portefeuille ont bénéficié d'une analyse extra financière.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Indicateurs	31/03/2023
Notation ESG	
Note ESG (source LFDE)	6,9/10
Note Environnement (source LFDE)	7,3/10
Note Social (source LFDE)	6,2/10
Note Gouvernance (source LFDE)	7,2/10
Autres indicateurs*	
Intensité Carbone des Emissions Induites (source Carbon4 Finance)	108,7
Ratio Emissions Economisées sur Emissions Induites (source Carbon4 Finance)	0,13
Score de Controverses ESG (source MSCI ESG Research) : ou un score de 10/10 indique l'absence de controverses	5,2/10
Signataires du Pacte Mondial des Nations Unies	74,9%
Taux de Rotation des Effectifs	9,2%

**Le calcul de ces indicateurs peut être basé sur des données estimées*

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Indicateurs	31/03/2022	31/03/2023	Minimum attendus
Notation ESG			
Note ESG (source LFDE)	6,7/10	6,9/10	5,5/10
Note Environnement (source LFDE)	6,9/10	7,3/10	/
Note Social (source LFDE)	5,8/10	6,2/10	/
Note Gouvernance (source LFDE)	7,2/10	7,2/10	/
Autres indicateurs*			
Intensité Carbone des Emissions Induites (source Carbon4 Finance)	187,7	108,7	/
Ratio Emissions Economisées sur Emissions Induites (source Carbon4 Finance)	0,53	0,13	/
Score de Controverses ESG (source MSCI ESG Research) : ou un score de 10/10 indique l'absence de controverses	5,4/10	5,2/10	/
Signataires du Pacte Mondial des Nations Unies	87,2%	74,9%	/
Taux de Rotation des Effectifs	9,1%	9,2%	/

**Le calcul de ces indicateurs peut être basé sur des données estimées*

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Les objectifs d'investissements durables qu'entendait partiellement réaliser le produit financier étaient de contribuer à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies (incluant la lutte contre le changement climatique, la protection de la biodiversité et l'amélioration de l'accès à la santé dans le monde). Pour évaluer cette contribution positive sur la société et l'environnement des entreprises, le produit financier utilise les trois scores d'impact développés en interne par La Financière de l'Echiquier (Score ODD (focus sur 9 ODD), Score Maturité Climat & Biodiversité (MCB), le Score AAAA (portant sur l'accès à la santé)) et un score externe appelé « Score ODD MSCI » construit à partir des données de MSCI ESG Research. Si l'émetteur dispose d'un résultat suffisant à l'un de ces quatre scores, on considérera que par son activité économique, il contribue à un objectif environnemental ou social. Enfin, dans le cas où, pour une entreprise, aucun des quatre scores d'impact cités ci-dessus ne serait disponible (notamment dans le cas d'une entreprise non couverte par MSCI), une analyse de la contribution aux ODD sera réalisée en interne à travers le score interne « Score ODD ID » (plus large que le Score ODD car focus sur 17 ODD au lieu de 9).

En pratique ce produit financier a réalisé 69% d'investissements durables.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Pour s'assurer que les investissements durables du produit financier ne causent pas de préjudice significatif à un objectif environnemental ou social (DNSH), La Financière de l'Echiquier a appliqué une procédure « DNSH » pour les produits avec un objectif d'investissement durable, comprenant :

- Des exclusions sectorielles et normatives (rappelée ci-après) qui permettent de réduire son exposition à des préjudices sociaux et environnementaux : tabac, charbon, cannabis récréatif, armements controversés.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Concernant les incidences négatives, ce produit financier a pris en compte 14 indicateurs obligatoires du Tableau 1 de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne, et inclut également 2 indicateurs additionnels (les investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction carbone et les investissements dans des émetteurs sans politique de prévention des accidents du travail). Leur prise en compte est réalisée au sein des différents pans de la démarche d'investissement responsable de la société de gestion : à travers la politique d'exclusion (sectorielle et normative), la méthodologie d'analyse ESG, les différents scores Impact, la mesure et le pilotage d'indicateurs de performance ESG (intensité carbone, score de controverses ESG) comme ci-dessous :

PILIER CLIMAT & ENVIRONNEMENT

- Les émissions de gaz à effet de serre scope 1, 2 et 3 par la mesure et pilotage des émissions de CO2 et équivalents tous scopes (1, 2, 3),
- L'empreinte carbone, mesurée et pilotée selon la méthodologie du Carbon Impact Ratio (ratio émissions économisées sur émissions induites),
- L'intensité carbone des entreprises investies (en teqCO2) calculé en fonction de l'intensité des émissions induites (WACI),
- L'exposition des entreprises investies aux énergies fossiles prise en compte dans l'analyse ESG,
- La part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable prise en compte dans l'analyse ESG,
- L'impact sur la biodiversité à travers l'analyse ESG, le score Maturité Climat et Biodiversité et la mesure de l'empreinte biodiversité,
- L'impact sur la biodiversité à travers l'analyse ESG et la mesure de l'empreinte biodiversité,
- Les tonnes de substances prioritaires rejetées dans l'eau prise en compte dans l'analyse ESG
- Les tonnes de déchets dangereux pris en compte dans l'analyse ESG,

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption

- Les investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction carbone dans l'analyse ESG (indicateur additionnel).

PILIER SOCIAL, RESSOURCES HUMAINES ET RESPECT DES DROITS DONT DROITS HUMAINS

- La part des émetteurs impliqués dans la violation du Pacte Mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE, à travers la politique d'exclusion normative et le suivi des controverses de MSCI ESG Research,

- La part des investissements dans des émetteurs sans processus et mécanisme de conformité permettant de surveiller le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE, à travers la politique d'exclusion normative et le suivi des controverses de MSCI ESG Research,

- L'écart de rémunérations femmes / hommes pris en compte dans l'analyse ESG,

- La diversité au sein des conseils des entreprises en % de femmes en fonction des différentes législations entre les pays et du niveau de volontarisme et de proactivité des entreprises sur le sujet, prise en compte dans l'analyse ESG,

- L'exposition aux armements controversés (mines antipersonnel, armes à sous-munitions...) pris en compte dans la politique d'exclusion sectorielle,

- Les investissements dans des émetteurs sans politique de prévention des accidents du travail pris en compte dans l'analyse ESG (indicateur additionnel).

*Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?
Description détaillée :*

Grâce à notre politique d'exclusion normative et le suivi des controverses de MSCI ESG Research incluant l'exclusions des entreprises les plus controversée (dont les entreprises coupables de violation du Pacte Mondiale des Nations Unies) nous nous sommes assurés de la prise en compte des deux PAI suivants :

- La part des émetteurs impliqués dans la violation du Pacte Mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE,

- La part des investissements dans des émetteurs sans processus et mécanisme de conformité permettant de surveiller le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Concernant les incidences négatives, ce produit financier a pris en compte 14 indicateurs obligatoires du Tableau 1 de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne, et inclut également les 2 indicateurs additionnels suivants : les investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction carbone et les investissements dans des émetteurs sans politique de prévention des accidents du travail. Leur prise en compte est réalisée au sein des différents pans de la démarche d'investissement responsable de la société de gestion : à travers la politique d'exclusion (sectorielle et normative), la méthodologie d'analyse ESG, les différents scores Impact, la mesure et le pilotage d'indicateurs de performance ESG (intensité carbone, score de controverses ESG). Le détail des indicateurs pris en compte est mentionné ci-dessus.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

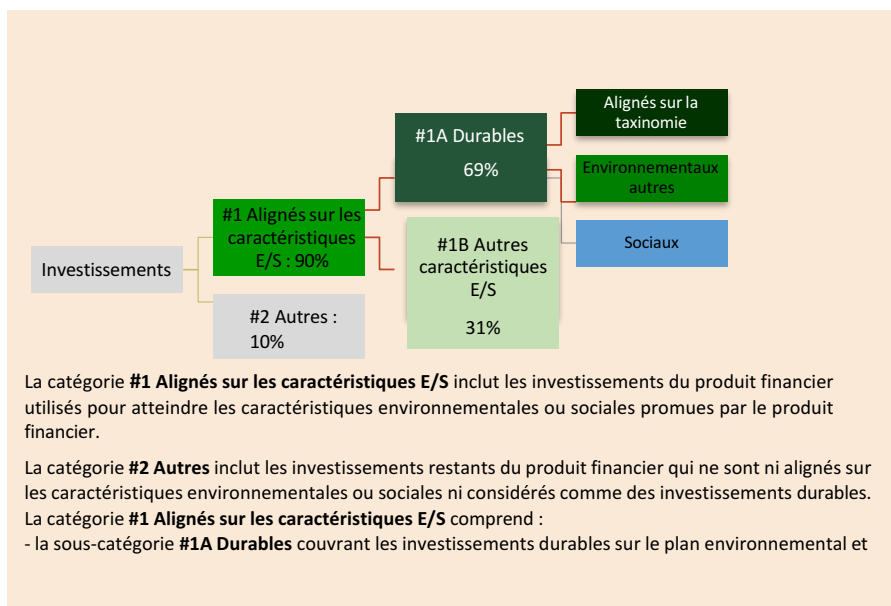
Investissements les plus importants au 31/03/2023	Secteurs économiques	% d'actifs	Pays
LIQUIDITES EN EURO		9,9%	
ALLIANZ SE 2.241% 07/07/2045	Produits financiers	2,3%	Allemagne
LONZA FINANCE INTL NV 1.625% 21/04/2027	Soins de santé	1,7%	Suisse
IBERDROLA 1.874% HYBRID NC 01/26	Services collectifs	1,6%	Espagne
NIDEC 0.046% 30/03/2026	Industrie	1,6%	Japon
ZF FINANCE 2.250% 03/05/2028	Consommation discrétionnaire	1,5%	Allemagne
TELE2 AB 1.125% 15/05/2024	Services de communication	1,5%	Suède
ILIAD HOLDING 5.125% 15/10/2026	Services de communication	1,5%	France
ECHQUIER SHORT TERM CREDIT I	Produits financiers	1,5%	NR
AXA 3.375% 06/07/2047	Produits financiers	1,4%	France
VISA 1.5% 15/06/2026	Produits financiers	1,4%	États-Unis
CREDIT AGRICOLE 0.125% SR NON PREF 12/2027	Produits financiers	1,3%	France
BPCE 1.75% SR PREF 04/2027	Produits financiers	1,3%	France
VEOLIA ENVIRONNEMENT 2.5% HYBRID NC 01/29	Services collectifs	1,2%	France
BNP 2.75% SR NON PREF 07/2028 NC27	Produits financiers	1,2%	France



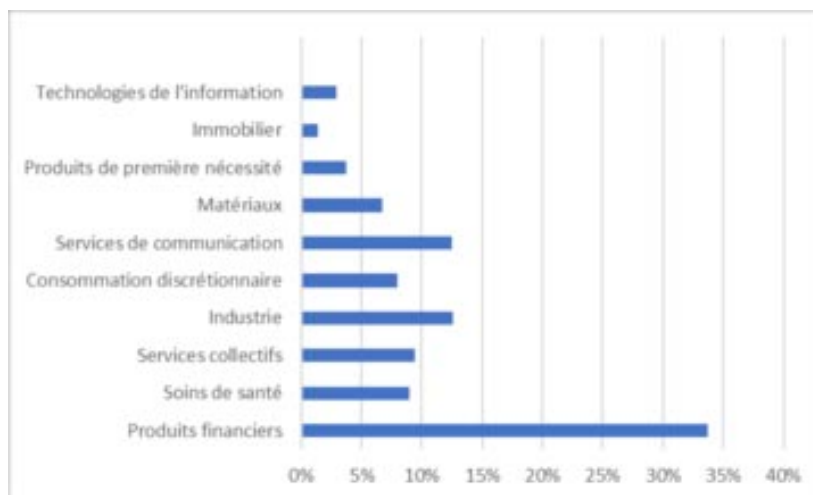
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?



Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets. Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?

Oui :

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

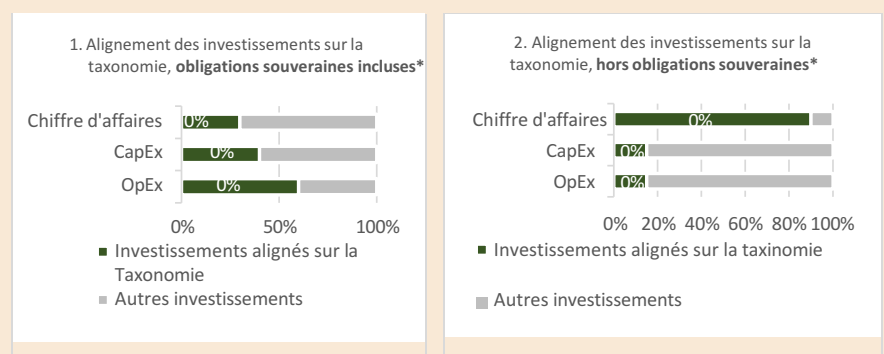
¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

En l'absence de données déclaratives des entreprises, nous ne produisons pas de données sur cet indicateur.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020



Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non applicable

● **Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

À ce jour, la méthodologie de calcul des investissements durables ne permet pas d'identifier précisément les investissements durables répondant seulement à des objectifs environnementaux.

Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

À ce jour, la méthodologie de calcul des investissements durables ne permet pas d'identifier précisément les investissements durables répondant seulement à des objectifs sociaux.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie « non durables » était composée d'obligations d'entreprises ne répondant pas à nos critères d'investissements durables, ainsi que des liquidités. La même politique d'exclusion sectorielle et normative s'applique à l'ensemble des actifs en portefeuille.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

La catégorie « non durables » était composée d'obligations d'entreprises ne répondant pas à nos critères d'investissements durables, ainsi que des liquidités. La même politique d'exclusion sectorielle et normative s'applique à l'ensemble des actifs en portefeuille.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

L'OPC n'a pas d'objectif d'investissement durable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

● **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

● **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable

ECHIQUIER PATRIMOINE

rapport
annuel

COMPARTIMENT DE SICAV ECHIQUIER

EXERCICE CLOS LE : 31.03.2023

Commercialisateur	FINANCIÈRE DE L'ÉCHQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Société de gestion	FINANCIÈRE DE L'ÉCHQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Dépositaire et conservateur	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris..
Centralisateur	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers 92208 Neuilly sur Seine. Représenté par Madame Raphaëlle Alezra-Cabessa

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action G	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation

Objectif de gestion :

ECHQUIER PATRIMOINE est un compartiment dont l'objectif de gestion est d'offrir une performance nette de frais de gestion supérieure à son indicateur de référence, l'indice composite : 12.5% MSCI Europe + 67.5% Iboxx 1-3 ans + 20% €STER capitalisé.

Indicateur de référence :

L'indicateur de référence du compartiment est l'Indice composite suivant : 12.5% MSCI Europe + 67.5% Iboxx 1-3 ans + 20% €STER capitalisé.

Le MSCI Europe (code Bloomberg M7EU) est représentatif de l'évolution des marchés actions des pays les plus développés en Europe. Il est calculé en euros et dividendes réinvestis. L'administrateur de cet indice est MSCI Limited.

L'Iboxx Euro Corporates 1-3 Total Return Index (code Bloomberg QW5C) est représentatif de la performance des emprunts privés en Euros. Il est calculé coupons réinvestis et en Euros. L'administrateur de cet indice est IHS Markit Benchmark Administration Limited.

Les administrateurs de ces indices sont inscrits sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

L'€STER (Euro Short Term Rate) est un taux quotidien qui reflète les coûts d'emprunt au le jour le jour en euros non garantis pour les banques de la zone euro. Il est publié par la Banque Centrale Européenne. L'indice capitalisé (code Bloomberg OISESTR) sera utilisé dans l'indice composite du compartiment.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégies utilisées

La gestion d'ECHQUIER PATRIMOINE repose sur une gestion active et discrétionnaire conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR. Celle-ci combine l'utilisation d'instruments financiers (actions, obligations, titres de créances négociables) et d'instruments financiers à terme.

Afin d'atteindre l'objectif de performance, l'équipe de gestion met en place :

- d'une part des positions stratégiques et tactiques ; il s'agit de décisions d'achats ou de ventes d'actifs en portefeuille en fonction d'anticipations économiques, financières et boursières ;
- d'autre part des arbitrages sur actions ; il s'agit de profiter notamment d'une surperformance attendue sur un titre, un marché par rapport à un autre titre, un autre marché.

Cela se traduit par :

- Des positions directionnelles à court et moyen terme sur les actions, les produits de taux, les devises. Il s'agit de prendre des positions dans le portefeuille sur des instruments financiers compte tenu de leur potentiel d'appréciation future.
- La gestion actions s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres "stock picking" obtenue au travers de la mise en oeuvre d'un processus qui passe par la rencontre directe avec les entreprises dans lesquelles le portefeuille investit.

La société de gestion s'engage à participer aux votes des Assemblées Générales des sociétés présentes en portefeuille de façon systématique. Pour plus d'information, l'investisseur est invité à se référer à la Politique de vote disponible sur le site internet www.lfde.com

Cette gestion est basée sur une analyse fondamentale de chaque dossier, appuyée par une notation développée en interne et portant sur plusieurs critères que sont notamment :

- la qualité du management de l'entreprise,
- la qualité de la structure financière,
- la visibilité sur les futurs résultats de l'entreprise,
- les perspectives de croissance de son métier,
- les aspects environnementaux et sociaux, l'aspect spéculatif de la valeur.
- Une sélection de titres au sein des fonds gérés par les équipes de La Financière de l'Echiquier et dont l'analyse et le suivi sont réalisés par d'autres membres de l'équipe de gestion.

ECHIQUEUR PATRIMOINE ne pourra pas être exposé à plus de 25 % de son actif sur le marché des actions.

Le compartiment intègre de façon systématique les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Ces critères contribuent à la prise de décision du gérant sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Les exemples d'indicateurs retenus pour chacun des critères E, S et G sont les suivants :

- Indicateurs environnementaux : politique environnementale et actions, résultats des plans d'action mis en place par l'entreprise, exposition des fournisseurs aux risques environnementaux, impact positif ou négatif des produits sur l'environnement
- Indicateurs sociaux : attractivité de la marque employeur, fidélisation des employés, lutte contre la discrimination, protection des salariés, exposition des fournisseurs aux risques sociaux, relations avec la société civile.
- Indicateurs de gouvernance : compétence de l'équipe dirigeant, contre-pouvoirs, respect des actionnaires minoritaires, éthique des affaires.

Les objectifs extra financiers consistent dans le cadre de la gestion du fonds à :

- Mener une analyse ESG sur les émetteurs (minimum 90 %)

La note ESG sur 10 qui est attribuée à chaque émetteur. Cette notation est déterminée par une méthodologie interne à la société de gestion et est composée de la façon suivante :

- **Gouvernance** : La note de Gouvernance représente environ 60 % de la note ESG globale. Il s'agit d'un parti pris historique de La Financière de l'Echiquier qui attache depuis sa création une importance particulière à ce sujet.
- **Environnement et Social** : Les critères sociaux et environnementaux sont rassemblés en une note de Responsabilité. Le calcul de celle-ci tient compte du type de société concerné:
 - Pour les valeurs industrielles : les critères sociaux et environnementaux sont équipondérés au sein de la note de Responsabilité;
 - Pour les valeurs de service : la note "Social" contribue à hauteur de 2/3 dans la note de "Responsabilité" tandis que la note "Environnement" représente 1/3 de la note de Responsabilité.
- Disposer d'une note moyenne ESG supérieure à celle de son univers d'investissement.
- Mener une approche d'exclusion basée sur des exclusions sectorielles et normatives.
- Mettre en oeuvre un filtre basé sur les convictions ESG (existence d'une note minimum).

Investissements durables

Un investissement durable répond à trois critères :

- l'activité de l'entreprise contribue de manière positive à un **objectif environnemental ou social**
- elle ne **cause pas de préjudice important** à aucun de ces objectifs
- l'entreprise applique des pratiques de **bonne gouvernance**

Les investissements considérés comme durables au sens de SFDR représenteront 10% minimum de l'actif net de l'OPC. Le détail de la méthodologie propriétaire appliquée par la société de gestion pour déterminer ce pourcentage est détaillée dans l'annexe SFDR de l'OPC.

Prise en compte des principales incidences négatives

L'équipe de gestion prend en compte les principales incidences négatives en matière de durabilité dans ses décisions d'investissement. Pour une information plus détaillée sur la prise en compte des principales incidences négatives, l'investisseur est invité à se référer à l'article 4 de la politique SFDR de la société de gestion disponible sur le site internet : www.lfde.com

Alignement avec la Taxonomie

Le compartiment peut investir dans des activités économiques durables sur le plan environnemental. Cependant, la note ESG attribuée à chaque titre résulte d'une analyse globale prenant également en compte des critères sociaux et de gouvernance. Elle ne permet donc pas une approche ciblée sur un objectif particulier de la Taxonomie européenne ni l'évaluation du degré d'alignement d'un investissement.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Le compartiment s'engage à un alignement de 0% avec la Taxonomie européenne.

Les limites méthodologiques de l'approche ESG concernent principalement la fiabilité des données extra financières publiées par les émetteurs et le caractère subjectif de la notation mise en œuvre au sein de la société de gestion.

Pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation extra-financière mise en œuvre dans le compartiment et ses limites, l'investisseur est invité à se référer au site internet : www.lfde.com.

2. Les actifs (hors dérivés)

a) Les actions :

ECHIQUIER PATRIMOINE peut être investi sur des actions de toutes tailles de capitalisation, de tous secteurs dans la limite de 25% de son actif net. L'investissement en actions se fera en actions européennes (pays de l'Union Européenne, de l'Association Européenne de Libre Echange ou du Royaume Uni). Le compartiment se réserve néanmoins la possibilité d'investir jusqu'à 15 % de son actif en actions d'un pays en dehors de cette zone géographique, y compris en actions de pays émergents.

b) Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Avec un minimum d'investissement de 60 % :

- dans des titres de créances négociables de la zone Europe (Union Européenne + Association Européenne de Libre Echange + Royaume Uni). L'échéance maximum de ces titres utilisés dans le cadre de la gestion de la trésorerie du portefeuille sera de 2 ans. Ces titres bénéficient majoritairement d'une notation Investment Grade, toutefois, le compartiment pourra investir jusqu'à 10% de son actif net en titres de cette catégorie et qui sont non notés ou réputés spéculatifs selon les agences de notation.
- dans des titres obligataires de la zone Europe (Union Européenne + Association Européenne de Libre Echange + Royaume Uni) et dans la limite de 10% de l'actif net dans des titres obligataires en dehors de cette zone y compris des titres émis par des émetteurs de pays émergents. Ces titres bénéficient majoritairement d'une notation Investment Grade, toutefois, le compartiment pourra investir jusqu'à 15% de son actif net sur des titres de cette catégorie et qui sont non notés ou réputés spéculatifs selon les agences de notation.

La gestion ne se fixe pas de limite dans la répartition entre émetteurs souverains et privés.

Le gérant peut également investir jusqu'à 40% maximum de son actif net en obligations subordonnées du secteur bancaire, assurance et entreprise dont 10% maximum d'obligations convertibles contingentes (dites obligations "coco").

Cette poche d'investissement sera gérée dans une fourchette de sensibilité entre 0 et 8.

Lors de l'acquisition et du suivi en cours de vie des titres, l'appréciation du risque de crédit repose sur la recherche et l'analyse interne de La Financière de l'Echiquier ainsi que sur les notations proposées par les agences.

Les notations mentionnées ci-dessus sont celles retenues par le gérant lors de l'investissement initial. En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, le gérant effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée. Les limites d'investissement définies en fonction de l'appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être légèrement modifiées en fonction de l'analyse propre de l'équipe de gestion.

3. Investissement en titres d'autres Organismes de Placements Collectifs

Le compartiment ne pourra pas investir plus de 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens et en fonds d'investissement à vocation générale. Il s'agira d'OPC de toute classification AMF sous réserve de ne pas être en contradiction avec la stratégie d'investissement. Il peut s'agir d'OPC gérés par la société de gestion ou par une société liée.

4. Instruments dérivés

ECHIQUIER PATRIMOINE intervient régulièrement sur les instruments financiers à terme et prend des positions sur les marchés dérivés actions, de taux et de change en vue :

- d'exposer le portefeuille aux fins de satisfaire l'objectif de gestion, d'une meilleure diversification des risques et de réduction du coût des transactions sur les marchés sur lesquels le compartiment intervient.
- ou de couvrir le portefeuille aux fins de réduction du risque auquel le compartiment est exposé.

Les instruments utilisés sont :

- sur les marchés réglementés :

- futures sur indices, actions, sur taux
- options sur indices, sur actions, sur taux

- sur les marchés de gré à gré, exclusivement des options de change et le change à terme effectués avec des contreparties dont la notation est équivalent ou supérieure à A (Standard & Poor's ou équivalent).

Ces opérations seront effectuées dans la limite d'une fois l'actif du compartiment. Le compartiment s'interdit d'effectuer toute opération de swap.

Les instruments financiers sont conclus avec des intermédiaires sélectionnés par la Société de Gestion qui ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille.

5. Titres intégrant des dérivés

a) Les obligations avec options de remboursement anticipé : le gérant peut avoir recours à ces obligations (« callable » ou puttable ») sur l'ensemble de la poche obligataire

b) Les obligations convertibles contingentes du secteur financier : le gérant pourra intervenir sur ces titres dans la limite de 10% de l'actif net.

c) Autres titres intégrant des dérivés : le gérant pourra investir dans la limite de 10% de l'actif net sur des titres intégrant des dérivés (warrants, obligations convertibles, bon de souscription, etc.) négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré. Aucune contrainte de notation ne s'applique aux obligations convertibles.

Le risque lié à ce type d'investissement sera limité au montant investi.

6. Dépôts

Néant.

7. Emprunt d'espèces

Le compartiment de la SICAV peut être emprunteur d'espèces. Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, il peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/ rachats, ...) dans la limite de 10%.

8. Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres

Néant.

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Risque de gestion discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire appliqué à l'OPC repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance de l'OPC peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative de l'OPC peut en outre avoir une performance négative.

Risque de taux :

La valeur liquidative de l'OPC pourra baisser si les taux d'intérêt augmentent.

Risque de crédit :

Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPC, peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque actions :

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de l'OPC est exposé, baissent, la valeur liquidative de l'OPC pourra baisser.

Risque lié à l'investissement dans des actions de petite et moyenne capitalisation : Sur les marchés de petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPC peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque de perte en capital : La perte en capital se produit lors de la vente d'un titre à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

Risque de change : Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque titres spéculatifs "High Yield" :

Les titres spéculatif ont un risque de défaillance plus élevé que les titres de la catégorie « Investment Grade ». En cas de baisse de ces titres, la valeur liquidative pourra baisser. De plus, les volumes échangés sur ces types d'instruments pouvant être réduits, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse.

Risque lié à l'utilisation d'obligations subordonnées :

Une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative de l'OPC. L'utilisation des obligations subordonnées peut exposer l'OPC aux risques de perte en capital, d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement, ou encore d'évaluation / rendement (le rendement attractif de ces titres pouvant être considéré comme une prime de complexité).

Risque lié à l'utilisation d'obligations convertibles contingentes : Les obligations convertibles contingentes sont des titres de créance subordonnés émis par les établissements de crédit ou les compagnies d'assurance ou de réassurance, éligibles dans leurs fonds propres réglementaires et qui présentent la spécificité d'être convertibles en actions, ou bien dont le nominal peut être diminué (mécanisme dit de « write down ») en cas de survenance d'un « élément déclencheur » (« Trigger »), préalablement défini dans le prospectus. Une obligation convertible contingente inclut une option de conversion en actions à l'initiative de l'émetteur en cas de dégradation de sa situation financière. En plus du risque de crédit et de taux inhérent aux obligations, l'activation de l'option de conversion peut entraîner une baisse de la valeur de l'obligation convertible contingente supérieure à celle constatée sur les autres obligations classiques de l'émetteur. Selon les conditions fixées par l'obligation convertible contingente concernée, certains événements déclencheurs peuvent entraîner une dépréciation permanente à zéro de l'investissement principal et/ou des intérêts courus ou une conversion de l'obligation en action.

Risque lié au seuil de conversion des obligations convertibles contingentes : Le seuil de conversion d'une obligation convertible contingente dépend du ratio de solvabilité de son émetteur. Il s'agit de l'évènement qui détermine la conversion de l'obligation en action ordinaire. Plus le ratio de solvabilité est faible, plus la probabilité de conversion est forte.

Risque lié à la perte ou à la suspension du coupon : En fonction des caractéristiques des obligations convertibles contingentes, le paiement des coupons est discrétionnaire et peut être annulé ou suspendu par l'émetteur à tout moment et pour une période indéterminée.

Risque lié à l'intervention d'une autorité de régulation au point de non validité : Une autorité de régulation détermine à tout moment de manière discrétionnaire qu'une institution n'est « pas viable », c'est-à-dire que la banque émettrice requiert le soutien des autorités publiques pour empêcher l'émetteur de devenir insolvable, de faire faillite, de se retrouver dans l'incapacité de payer la majeure partie de ses dettes à leur échéance ou de poursuivre autrement ses activités et impose ou demande la conversion des obligations convertibles conditionnelles en actions dans des circonstances indépendantes de la volonté de l'émetteur.

Risque lié à l'inversion du capital : Contrairement à la hiérarchie conventionnelle du capital, les investisseurs en obligation convertible contingente peuvent subir une perte de capital qui n'affecte pas les détenteurs d'actions. Dans certains scénarios, les détenteurs d'obligations convertibles contingentes subiront des pertes avant les détenteurs d'actions.

Risque lié au report du remboursement : La plupart des obligations convertibles contingentes sont émises sous la forme d'instruments à durée perpétuelle, qui ne sont remboursables à des niveaux prédéterminés qu'avec l'approbation de l'autorité compétente. On ne peut pas supposer que des obligations convertibles contingentes perpétuelles seront remboursées à la date de remboursement. Les obligations convertibles contingentes sont une forme de capital permanent. Il est possible que l'investisseur ne reçoive pas le retour du principal tel qu'attendu à la date de remboursement ou à quelque date que ce soit.

Risque de liquidité : Dans certaines circonstances, il peut être difficile de trouver un acheteur d'obligation convertible contingente et le vendeur peut être contraint d'accepter une décote substantielle sur la valeur attendue de l'obligation pour pouvoir la vendre.

Risque de durabilité ou risque lié à l'investissement durable

Tout évènement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance durable (par exemple, le changement climatique, la santé et la sécurité, les entreprises qui ne respectent pas les règles, telles que des sanctions pénales graves, etc.) qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel évènement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement de l'OPCVM, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**Souscripteurs concernés :**

- **Action A :** Tous souscripteurs

- **Action G :** Réservée à la commercialisation par des intermédiaires financiers

- **Action I :** Réservée aux investisseurs institutionnels

Profil de l'investisseur type :

Le compartiment s'adresse à des personnes physiques ou à des investisseurs institutionnels conscients des risques inhérents à la détention d'actions d'un tel OPCVM, investi partiellement sur les marchés actions définis ci-dessus.

ECHQUIER PATRIMOINE peut servir de support à des contrats individuels d'assurance vie à capital variable, libellés en unités de comptes.

ECHQUIER PATRIMOINE peut servir de support d'investissement à des OPCVM gérés par La Financière de l'Echiquier.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ECHQUIER PATRIMOINE dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de ses besoins d'argent actuels et à 2 ans, mais également de son souhait de prendre ou non des risques sur les marchés actions et les marchés de taux. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Durée de placement recommandée

Supérieure à 2 ans.

Indications sur le régime fiscal :

Le prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession d'action(s) d'un compartiment de la SICAV. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution de l'actionnaire ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, ou la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans cette SICAV, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'action(s) de compartiment(s) de la SICAV peuvent être soumis à taxation.

Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat d'action(s) de compartiments de la SICAV d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de Gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat d'action(s) d'un compartiment de la SICAV.

La SICAV propose au travers des différents compartiments des actions de capitalisation et de distribution, il est recommandé à chaque investisseur de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans son pays de résidence, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas ...). Les règles applicables aux investisseurs résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Aux termes de la réglementation fiscale américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), les investisseurs pourraient être tenus de fournir à l'OPC, à la société de gestion ou à leur mandataire et ce, afin que soient identifiées les « US Person » au sens de FATCA, des renseignements notamment sur leur identité personnelle et lieux de résidence (domicile et résidence fiscale). Ces informations pourront être transmises à l'administration fiscale américaine via les autorités fiscales françaises. Tout manquement par les investisseurs à cette obligation pourrait résulter en un prélèvement forfaitaire à la source de 30% imposé sur les flux financiers de source américaine. Nonobstant les diligences effectuées par la société de gestion au titre de FATCA, les investisseurs sont invités à s'assurer que l'intermédiaire financier qu'ils ont utilisé pour investir dans l'OPC bénéficie lui-même du statut dit de Participating FFI. Pour plus de précisions, les investisseurs pourront se tourner vers un conseiller fiscal.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible auprès de www.lfde.com ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de : LA FINANCIERE DE L'ECHQUIER, 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
- Date d'agrément par l'AMF de la Sicav : 3 décembre 2018.
- Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 29 décembre 1994.
- Date de création de la Sicav : 4 décembre 2018.
- Date de création du compartiment : 6 janvier 1995.

rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2023 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 mars 2023. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion du compartiment durant cet exercice.

Une année difficile pour Echiquier Patrimoine (de mars 2022 à mars 2023) qui est pénalisé par son positionnement légèrement plus risqué que son indice de référence à la fois sur la poche actions avec une exposition moyenne de 15% contre 12.5% pour l'indice et sur la poche obligataire avec une duration supérieure. En outre, l'absence de décorrélation entre les deux classes d'actifs toutes deux pénalisées par la forte hausse des taux d'actualisation n'a pas permis d'amortir la baisse des marchés de taux.

Sur la poche actions, le profil défensif avec notamment une sous-pondération des sociétés cycliques n'a pas permis de surperformer l'indice. En effet, les craintes d'une récession en 2023 provoquée par des restrictions monétaires ne se sont pas matérialisées et ont largement profité aux sociétés industrielles. Enfin, les entreprises du secteur de la consommation font état de déstockages importants et de baisse des volumes avec la hausse des prix qui pénalisent les ménages.

Performances parts vs Indice

Libellé part	Code ISIN part	Performance VL	Performance indice
Echiquier Patrimoine A	FR0010434019	-4,28%	-1,04%
Echiquier Patrimoine G	FR0013286622	-4,04%	0.69%
Echiquier Patrimoine I	FR0013286648	-3,94%	0.69%

Les performances passées ne présagent pas des performances futures.

Mouvements principaux

Achats : BT ARKEA 14/09/22 tx -0.41% (FR0127356725) - BT BIC 06/06/22 tx -0.1% (FR0127342204)

Ventes : THERMO FISHER SCIENTIFIC 0.750% 12/09/2024 (XS1405775708) – VEOLIA ENVIRONNEMENT 0.314% 04/10/2023 (FR0013210408)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR

Renseignements règlementaires :

- Votre OPC n'a pas d'engagements sur les marchés dérivés.
- Votre OPC n'est pas labellisé ISR.
- Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.
- Votre OPC détient des parts d'OPC gérés par La Financière de l'Echiquier ou des sociétés liées :
- 1 500 Echiquier Hybrid Bonds I
- 673 Echiquier Short Term Crédit I

Présentation de notre politique générale :

Depuis 2007, La Financière de l'Echiquier intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa méthodologie de sélection de valeurs. Cette approche est menée de façon transversale pour tous les fonds actions La Financière de l'Echiquier. Cette évaluation se fait sur la base d'entretiens ISR spécifiques menés avec les personnes clés de l'entreprise. Nous n'avons pas recours aux agences de notation. Les entretiens ISR sont par ailleurs, systématiquement conduits en binôme avec le gérant ou l'analyste financier qui suit le cas d'investissement et l'un des membres de l'équipe ISR. A l'issue de chaque entretien, une note reflétant notre appréciation de chaque entreprise est établie. Elle fait l'objet d'une révision lors des entretiens de suivi que nous réalisons en moyenne tous les deux ans. Tous les comptes rendus d'entretiens ISR et les notations extra financières des valeurs sont archivés dans notre base de données propriétaire.

Politique ESG :

Dans le cadre du fonds, nous nous attachons à appliquer la politique générale en réalisant, dans le plus de cas possible, une analyse extra financière des valeurs en portefeuilles. Cette analyse se fonde sur des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance et donne lieu à une notation ISR, revue en moyenne tous les 3 ans. La notation ISR attribuée aux valeurs du fonds ne constitue pas un motif d'exclusion.

Des informations plus précises sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique :

<https://www.lfde.com/la-societe/investissement-responsable/>

Politique d'exécution des ordres :

Cette politique consiste tout particulièrement à sélectionner des intermédiaires de marché, établissements spécialement agréés pour exécuter les ordres sur le marché. Cette sélection est effectuée afin d'obtenir des intermédiaires la « meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apporter aux porteurs ou actionnaires d'OPCVM.

Le choix des intermédiaires est effectué selon des critères précis et revus deux fois par an en fonction des opinions exprimés par les participants au comité de sélection des intermédiaires :

- 1 - capacité à trouver de la liquidité et qualité d'exécution
- 2 - aide à la rencontre des entreprises
- 3 - le bon dénouement des opérations
- 4 - qualité de l'analyse et du support vente.

Pour plus d'information et conformément à la réglementation, vous pouvez consulter la Politique d'exécution établis par La Financière de l'Echiquier dans le cadre de la gestion de ses OPCVM sur le site internet de la société de gestion

Politique de vote :

Nous vous informons que notre politique de droit de vote est disponible en ligne sur notre site internet.

Le porteur de part peut consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site internet de la société de gestion.

Ce document précise les conditions dans lesquelles la société de gestion a eu recours pour l'exercice précédent à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécutions d'ordres.

La société de gestion LA FINANCIERE DE L'ECHIQUEUR calcule le risque global des OPCVM selon la méthode du calcul de l'engagement.

Suite à la transposition de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (ou « Directive OPCVM 5 »), l'ESMA a adopté le 31 mars 2016, ses orientations sur les dispositions relatives à la rémunération des gérants d'OPCVM. Les orientations s'appliquent aux sociétés de gestion d'OPCVM à compter du 1er janvier 2017, pour les bonus payés en 2018.

Dans ce cadre, LFDE a mis à jour sa politique de rémunération. La Financière de l'Echiquier a adapté sa politique de rémunération sur la composante variable, afin de permettre une gestion saine et efficace des risques mais également de permettre un contrôle des comportements des collaborateurs exposés dans leur fonction, à la prise de risque.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPCVM qu'elle gère et à ceux des investisseurs dans ces OPCVM, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération a été mise en place afin de :

- supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion ;
- supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché dans lequel elle opère ;
- assurer l'attractivité, le développement et la conservation d'employés motivés et qualifiés.

Le personnel de LFDE perçoit une rémunération comprenant une composante fixe et une composante variable, dûment équilibrées, faisant l'objet d'un examen annuel et basées sur la performance individuelle ou collective. Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par les Administrateurs de la Société de Gestion. Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : www.lfde.com. Une copie manuscrite de cette politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande.

Données 2022 :

Étiquettes de lignes	Nombre de Fixe 2022_2	Somme de Fixe 2022	Somme de Bonus 2022 (versé 2023)2	Nombre de Differed	Somme de Differed2
Risk Taker	28	4 035 000	4 006 000	6	880 000
(vide)	114	8 159 400	3 618 300		
Total général	142	12 194 400	7 624 300	6	880 000
		<i>Brut annuel sans prorata de durée</i>			

SFDR / TAXONOMIE : Article 8 (voir Annexes)

comptes annuels

BILANactif

	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	128 108 138,40	164 295 865,86
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	17 967 049,18	34 275 001,35
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	88 721 953,87	113 486 155,94
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	18 961 911,51	10 007 692,25
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	2 098 403,84	6 136 296,32
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	358 820,00	390 720,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	85 669,74	1 617 375,75
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	85 669,74	1 617 375,75
Comptes financiers	13 443 759,37	11 080 408,82
Liquidités	13 443 759,37	11 080 408,82
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	141 637 567,51	176 993 650,43

BILAN passif

31.03.2023

31.03.2022

Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	145 269 950,63	175 763 912,39
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-5 587 738,98	-1 069 948,00
• Résultat de l'exercice	1 237 865,40	-5 096,75
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	140 920 077,05	174 688 867,64
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	717 490,46	2 304 782,79
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	717 490,46	2 304 782,79
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	141 637 567,51	176 993 650,43

HORS-bilan

31.03.2023

31.03.2022

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	62 720,40	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	741 531,49	93 406,59
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	1 920 161,46	367 870,00
• Produits sur titres de créances	167 148,32	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	2 891 561,67	461 276,59
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-18 043,79	-15 388,37
• Autres charges financières	-1 613,61	-
Total (II)	-19 657,40	-15 388,37
Résultat sur opérations financières (I - II)	2 871 904,27	445 888,22
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-1 488 324,09	-452 167,38
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	1 383 580,18	-6 279,16
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-145 714,78	1 182,41
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	1 237 865,40	-5 096,75

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

a) Méthode d'évaluation

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.
- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché. Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.
- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV à leur valeur probable de négociation.
- Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.
- Les contrats :
 - Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.
 - La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.
 - La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.
 - Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.
 - Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.
- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles

b) Modalités pratiques

- Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Bloomberg en fonction de leur place de cotation :
 - Asie-Océanie : extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.
 - Amérique : extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.
 - extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

- Europe sauf France : extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.
extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.
- France : extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.
- Contributeurs : extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.
- Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.
- Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent:
- Asie-Océanie :extraction à 12 h
- Amérique :extraction J+1 à 9 h
- Europe (sauf France) :extraction à 19 h 30
- France :extraction à 18 h

Méthode de comptabilisation

- Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé, à l'exception des compartiments Echiquier Hybrid Bonds et Echiquier Convexité Europe qui utilisent la méthode des coupons courus.
- La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais exclus.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Action A 1 % TTC maximum
		Action G 0,75 % TTC maximum
		Action I 0,65 % TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(*)
Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux barème
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	Néant

Commission de surperformance	Actif net	Action A 15% TTC de la surperformance de l'OPC, nette de frais de gestion fixes, par rapport à la performance de son indice de référence sous réserve que la performance de l'OPC soit positive
		Action G Néant
		Action I Néant

(*) Le compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans d'autres OPC dont les frais de gestion maximum seront de 2.392 %. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la société de gestion.

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier sont imputées au compartiment.

En sus des frais ci-dessus, d'autres frais peuvent être supportés par le compartiment dans certaines circonstances tels que des coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit, sous réserve que ces frais soient systématiquement inférieurs aux montants recouverts.

De plus, des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au compartiment.

Des informations complémentaires sur le fonctionnement de ces frais de recherche sont disponibles auprès de la société de gestion.

Modalités de calcul de la commission de surperformance

Fréquence de cristallisation de la commission de surperformance et période d'observation

La fréquence de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle les provisions de commission de surperformance peuvent être définitivement acquises à la société de gestion est annuelle. La période d'observation s'étend du 1^{er} avril au 31 mars.

Toutefois, la première période d'observation sera supérieure à un an : du 1^{er} juillet 2021 au 31 mars 2023.

Période de référence de la performance

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'Indicateur de Référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée. Cette période est fixée à 5 ans glissants.

Indicateur de Référence

12.5% MSCI Europe + 67.5% Iboxx 1-3 + 20% STER capitalisé

Méthode de calcul

La commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative.

La provision de commission de surperformance est ajustée à l'occasion de chaque calcul de la valeur liquidative, sur la base de 15% TTC de la surperformance de l'OPC par rapport à l'Indicateur de Référence, sous réserve que la performance de l'OPC soit positive (la valeur liquidative est supérieure à la valeur liquidative de début de période).

Dans le cas d'une sous-performance de l'OPC par rapport à l'Indicateur de Référence, cette provision est réajustée par le biais de reprises sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations existantes

La méthodologie appliquée pour le calcul de la commission de surperformance s'appuie sur la méthode de calcul de « l'actif fictif » qui permet de simuler un actif fictif subissant les mêmes conditions de souscriptions et rachats que l'OPC original, incrémenté de la performance de l'Indicateur de Référence. Cet actif fictif est ensuite comparé à la performance



de l'actif réel de l'OPC. La différence entre les deux actifs donne donc la surperformance de l'OPC par rapport à son Indicateur de Référence.

Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage

- En cas de surperformance de l'OPC à l'issue de la période d'observation et de performance positive de l'OPC, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période d'observation démarre.
- En cas de surperformance de l'OPC à l'issue de la période d'observation avec en parallèle une performance négative de l'OPC, la société de gestion ne perçoit aucune commission mais une nouvelle période d'observation démarre.
- En cas de sous-performance de l'OPC par rapport à son indice de référence à l'issue de la période d'observation aucune commission n'est perçue et la période d'observation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau.
- La période d'observation peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence). Au-delà, si des sous-performances résiduelles n'ont pas été rattrapées, alors elles sont abandonnées. Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année de sous-performance.

En cas de rachat d'actions, s'il y a une provision pour commission de surperformance, la partie proportionnelle aux actions remboursées est versée à la société de gestion.

Exemples

Premier cas : l'OPC surperforme son indice sur chaque période d'observation. Sur chaque période d'observation, les commissions vont être prélevées et chaque période d'observation sera de 12 mois.

Deuxième cas : En fonction des périodes d'observation l'OPC sous-performe ou surperforme son indice :

	Performance OPC	Performance indice	Performance relative constatée sur l'année	Sous-performance à compenser de l'année précédente	Performance relative nette	Sous-performance à compenser sur l'année suivante	Commission de surperformance	Calcul de la commission de surperformance
Année 1	5%	0%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 2	3%	3%	0%	0%	0%	0%	Non	-
Année 3	-5%	0%	-5%	0%	-5%	-5%	Non	-
Année 4	5%	2%	3%	-5%	-2%	-2%	Non	-
Année 5	7%	5%	2%	-2%	0%	0%	Non	-
Année 6	10%	5%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 7	9%	4%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 8	-15%	-5%	-10%	0%	-10%	-10%	Non	-
Année 9	-2%	-4%	2%	-10%	-8%	-8%	Non	-
Année 10	0%	-2%	2%	-8%	-6%	-6%	Non	-
Année 11	2%	0%	2%	-6%	-4%	-4%	Non	-
Année 12	10%	10%	0%	-4%	-4%	0%*	Non	-
Année 13	6%	4%	2%	0%	2%	0%	Oui	15% x 2%
Année 14	-6%	0%	-6%	0%	-6%	-6%	Non	-
Année 15	4%	2%	2%	-6%	-4%	-4%	Non	-
Année 16	6%	4%	2%	-4%	-2%	-2%	Non	-
Année 17	10%	14%	-4%	-2%	-6%	-6%	Non	-
Année 18	7%	7%	0%	-6%	-6%	-4%**	Non	-
Année 19	6%	1%	5%	-4%	1%	0%	Oui	15% x 1%

* La sous-performance de l'année 12 à compenser sur l'année suivante (année 13) est de 0% et non de -4% (sous-performance « théorique » à compenser sur l'année suivante). En effet, cette sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas été intégralement compensée les années suivantes est abandonnée puisque la période de référence de 5 ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 8 ne pouvait être compensée que jusqu'à l'année 12).

** La sous-performance de l'année 18 à compenser sur l'année suivante (année 19) est de -4% et non de -6% (sous-performance « théorique » à compenser sur l'année suivante). En effet, la quote-part de la sous-performance résiduelle de l'année 14 (-2%) qui n'a pas été intégralement compensée les années suivantes est abandonnée puisque la période de référence de 5 ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 14 ne pouvait être compensée que

jusqu'à l'année 18).

Devise de comptabilité

La devise de comptabilisation du compartiment est l'Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action G	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation



2 évolutionactif net

	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	174 688 867,64	189 836 907,89
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	8 111 961,33	4 168 751,62
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-34 331 294,47	-11 741 645,44
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 946 349,84	1 079 790,07
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-9 103 087,54	-2 210 924,13
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-39 231,35	-22 170,51
Différences de change	132 772,52	194 698,25
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-1 869 841,10	-6 610 260,95
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-3 967 222,54	-2 097 381,44
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-2 097 381,44	4 512 879,51
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 383 580,18	-6 279,16
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	140 920 077,05	174 688 867,64

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	69 802 412,67	-
Obligations à taux variable	18 919 541,20	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	18 961 911,51	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	69 802 412,67	-	18 919 541,20	-
Titres de créances	18 961 911,51	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	13 443 759,37
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	894 726,00	8 159 795,35	30 474 128,58	17 870 125,15	31 323 178,79
Titres de créances	18 961 911,51	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	13 443 759,37	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	SEK	GBP	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	4 858 909,33	1 867 682,54	1 240 407,11	1 872 621,20
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	2 196,78	-	4 207,20	7 715,21
Comptes financiers	372 008,62	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	85 669,74
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Coupons à recevoir	45 173,69
Souscriptions à recevoir	40 496,05
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	717 490,46
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Capital non appelé Siparex	357 800,00
Achats règlements différés	200 000,00
RACHAT à payer	127 746,86
Frais provisionnés	26 859,17
Position pour frais de recherche	5 084,43
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachatée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Action A / FR0010434019	8 097,145	6 667 179,89	39 699,401	32 794 468,27
Action G / FR0013286622	518,111	46 238,20	1 258,418	113 906,60
Action I / FR0013286648	1 557	1 398 543,24	1 584,002	1 422 919,60
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0010434019		-		-
Action G / FR0013286622		-		-
Action I / FR0013286648		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0010434019		-		-
Action G / FR0013286622		-		-
Action I / FR0013286648		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0010434019		-		-
Action G / FR0013286622		-		-
Action I / FR0013286648		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen %

Catégorie d'action :	
Action A / FR0010434019	0,96
Action G / FR0013286622	0,71
Action I / FR0013286648	0,61

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice **Montant**

Catégorie d'action :	
Action A / FR0010434019	-
Action G / FR0013286622	-
Action I / FR0013286648	-

Rétrocession de frais de gestion :

- Montant des frais rétrocédés à l'Opc -

- Ventilation par Opc "cible" :

- Opc 1 -

- Opc 2 -

- Opc 3 -

- Opc 4 -

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capitalnéant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc 2 098 403,84

- autres instruments financiers -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	31.03.2023	31.03.2022
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	1 237 865,40	-5 096,75
Total	1 237 865,40	-5 096,75

Action A / FR0010434019	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 220 391,85	-6 255,03
Total	1 220 391,85	-6 255,03
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action G / FR0013286622	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	9 102,23	538,63
Total	9 102,23	538,63
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action I / FR0013286648	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	8 371,32	619,65
Total	8 371,32	619,65
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	31.03.2023	31.03.2022
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-5 587 738,98	-1 069 948,00
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-5 587 738,98	-1 069 948,00

Action A / FR0010434019	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-5 528 505,09	-1 059 819,91
Total	-5 528 505,09	-1 059 819,91
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action G / FR0013286622	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-32 107,19	-5 602,83
Total	-32 107,19	-5 602,83
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action I / FR0013286648	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-27 126,70	-4 525,26
Total	-27 126,70	-4 525,26
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 6 janvier 1995.

Devise					
EUR	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Actif net	140 920 077,05	174 688 867,64	189 836 907,89	226 232 068,74	398 765 945,35

Action A / FR0010434019	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre d'actions en circulation	168 143,09	199 745,346	208 488,95	258 041,152	446 598,217
Valeur liquidative	829,19	866,27	902,31	862,17	877,75
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-25,62	-5,33	38,16	-46,55	-22,18

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action G / FR0013286622	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre d'actions en circulation	8 907,919	9 648,226	9 649,423	14 170,048	35 170,039
Valeur liquidative	91,00	94,83	98,71	94,05	95,41
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-2,58	-0,52	4,45	-4,75	-2,07

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action I / FR0013286648	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre d'actions en circulation	749	776,002	768,002	2 568,002	3 563,098
Valeur liquidative	914,86	952,43	991,2	943,42	956,2
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-25,04	-5,03	45,65	-46,78	-19,77

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 31.03.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
SE0011337708	AAK AB	PROPRE	32 700,00	545 067,79	SEK	0,39
ES0125220311	ACCIONA SA	PROPRE	3 550,00	655 685,00	EUR	0,47
US02079K3059	ALPHABET INC	PROPRE	5 200,00	497 506,00	USD	0,35
GB0009895292	ASTRAZENECA PLC	PROPRE	5 850,00	747 224,65	GBP	0,53
DE0005190037	BAYERISCHE MOTOREN WERKE PFD	PROPRE	8 000,00	754 400,00	EUR	0,54
FR0000131104	BNP PARIBAS	PROPRE	13 900,00	767 419,00	EUR	0,54
SE0002626861	CLOETTA AB B SHS	PROPRE	350 000,00	680 432,89	SEK	0,48
GB0002374006	DIAGEO	PROPRE	12 000,00	493 182,46	GBP	0,35
FR0000121667	ESSILOR LUXOTTICA SA	PROPRE	3 000,00	498 000,00	EUR	0,35
US5184391044	ESTEE LAUDER COMPANIES INC-A	PROPRE	2 280,00	518 288,88	USD	0,37
NL0011821202	ING GROUP NV	PROPRE	70 500,00	770 565,00	EUR	0,55
US49271V1008	KEURIG DR PEPPER INC	PROPRE	15 000,00	488 101,83	USD	0,35
JP3304200003	KOMATSU LTD	PROPRE	20 500,00	466 484,97	JPY	0,33
IE000S9YS762	LINDE PLC	PROPRE	2 200,00	721 239,62	USD	0,51
FR0000120321	LOREAL SA	PROPRE	1 500,00	616 875,00	EUR	0,44
FR0000121014	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	PROPRE	850,00	717 740,00	EUR	0,51
US5949181045	MICROSOFT CORP	PROPRE	2 450,00	651 480,35	USD	0,46
CH0038863350	NESTLE SA	PROPRE	5 900,00	662 777,03	CHF	0,47
DK0060534915	NOVO NORDISK	PROPRE	5 100,00	743 359,20	DKK	0,53
LU0061462528	RTL GROUP	PROPRE	17 700,00	804 288,00	EUR	0,57
FR0013154002	SARTORIUS STEDIM BIOTECH	PROPRE	1 650,00	465 300,00	EUR	0,33
FR0000121972	SCHNEIDER ELECTRIC SA	PROPRE	4 400,00	676 192,00	EUR	0,48
SE0005190238	TELE2 B	PROPRE	70 000,00	642 181,86	SEK	0,46
US8835561023	THERMO FISHER SCIE	PROPRE	1 150,00	611 349,84	USD	0,43
FR0000120271	TOTAL ENERGIES SE	PROPRE	14 000,00	761 040,00	EUR	0,54

ECHQUIER PATRIMOINE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US91324P1021	UNITEDHEALTH GROUP	PROPRE	1 380,00	601 525,73	USD	0,43
US92826C8394	VISA INC-A	PROPRE	3 700,00	769 417,08	USD	0,55
NL0000395903	WOLTERS KLUWER CVA	PROPRE	5 500,00	639 925,00	EUR	0,45
Total Action				17 967 049,18		12,75
Obligation						
XS2386592484	ADECCO INT FINANCIAL SVS 0.125% 21/09/2028	PROPRE	3 000 000,00	2 454 863,42	EUR	1,74
FR001400CND2	AIR LIQUIDE FINANCE 2.875% 16/09/2032	PROPRE	1 000 000,00	978 023,42	EUR	0,69
FR001400G0W1	ALD SA FRN 21/02/2025	PROPRE	700 000,00	703 888,50	EUR	0,50
FR001400F6E7	ALD SA 4.25% 18/01/2027	PROPRE	400 000,00	402 811,73	EUR	0,29
DE000A14J9N8	ALLIANZ SE VAR 07/07/2045	PROPRE	1 500 000,00	1 438 257,99	EUR	1,02
FR0014002NR7	ARVAL SERVICE LEASE 0% 30/09/2024	PROPRE	2 300 000,00	2 175 478,00	EUR	1,54
XS0972530561	ASML HOLDING NV 3.375% 19/09/2023	PROPRE	500 000,00	508 872,88	EUR	0,36
XS2347663507	ASTRAZEN 0.375% 03/06/2029	PROPRE	500 000,00	419 681,78	EUR	0,30
XS1346228577	AXA SA VAR 06/07/2047	PROPRE	3 000 000,00	2 880 062,05	EUR	2,04
XS2182404298	BANCO BILBAO VIZCAYA ARG 0.75% 04/06/2025	PROPRE	900 000,00	853 034,92	EUR	0,61
ES0813211028	BANCO BILBAO VIZCZYZ ARG VAR PERPETUAL	PROPRE	200 000,00	189 505,33	EUR	0,13
XS1767931121	BANCO SANTANDER SA 2.125% 08/02/2028	PROPRE	2 000 000,00	1 806 304,11	EUR	1,28
XS2199369070	BANKINTER SA VAR PERPETUAL	PROPRE	600 000,00	563 704,83	EUR	0,40
ES0313679K13	BANKINTER SA 0.875% 05/03/2024	PROPRE	1 500 000,00	1 461 745,82	EUR	1,04
XS1069549761	BFCM 3% 21/05/2024	PROPRE	3 000 000,00	3 040 220,96	EUR	2,16
XS2010447238	BMW FINANCE NV 0.75% 13/07/2026	PROPRE	700 000,00	655 175,64	EUR	0,46
FR0013460607	BUREAU VERITAS SA 1.125% 18/01/2027	PROPRE	800 000,00	733 361,97	EUR	0,52
ES0213307061	CAIXABANK SA 1.125% 12/11/2026	PROPRE	500 000,00	453 848,77	EUR	0,32
FR0013327962	CAPGEMINI SE 1% 18/10/2024	PROPRE	800 000,00	773 730,19	EUR	0,55
XS2576245364	CIE DE SAINT GOBAIN FRN 18/07/2024	PROPRE	800 000,00	804 529,78	EUR	0,57
XS2178585423	CONTI GUMMI FINANCE BV 2.125% 27/11/2023	PROPRE	700 000,00	699 371,44	EUR	0,50
FR0013533999	CREDIT AGRICOLE SA VAR PERPETUAL	PROPRE	1 500 000,00	1 258 281,52	EUR	0,89
FR0014000Y93	CREDIT AGRICOLE SA 0.125% 09/12/207	PROPRE	3 000 000,00	2 541 981,78	EUR	1,80
FR0014007Q96	CREDIT MUTUEL ARKEA 0.75% 18/01/2030	PROPRE	2 000 000,00	1 608 983,29	EUR	1,14
DE000A2GSCY9	DAIMLER AG VAR 03/07/2024	PROPRE	700 000,00	701 734,09	EUR	0,50

ECHIQUIER PATRIMOINE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2345050251	DANA FINANCING LUX SARL 3% 15/7/2029	PROPRE	1 000 000,00	783 846,96	EUR	0,56
FR0012599892	EDENRED 1.375% 10/03/2025	PROPRE	1 000 000,00	963 349,21	EUR	0,68
XS2542914986	EDP FINANCE BV 3.875% 11/03/2030	PROPRE	100 000,00	100 540,10	EUR	0,07
FR0013449972	ELIS SA 1% 03/04/2025	PROPRE	1 000 000,00	945 827,32	EUR	0,67
XS2182055009	ELM FOR FIRMENICH INTERN VAR PERP	PROPRE	1 000 000,00	968 063,56	EUR	0,69
XS1292988984	ENI SPA 1.75% 18/01/2024	PROPRE	500 000,00	495 451,92	EUR	0,35
XS1621351045	EXPERIAN FINANCE PLC 1.375% 25/06/2026	PROPRE	1 500 000,00	1 419 196,44	EUR	1,01
XS2549047673	FCA BANK SPA IRELAND FRN 24/03/2024	PROPRE	300 000,00	301 810,85	EUR	0,21
XS2199351375	FIAT CHRYSLER AUTOMOBILE 4.5% 07/07/2028	PROPRE	2 000 000,00	2 126 101,92	EUR	1,51
XS2166619820	FIRMENICH PRODUCTIONS 1.75% 30/04/2030	PROPRE	1 000 000,00	905 953,42	EUR	0,64
XS2153405118	IBERDROLA FINANZAS SAU 0.875% 16/06/2025	PROPRE	1 000 000,00	956 110,00	EUR	0,68
XS2244941063	IBERDROLA INTL BV VAR PERP 31/12/2099	PROPRE	1 700 000,00	1 562 908,23	EUR	1,11
XS2397781357	ILIAD HOLDING SAS 5.125% 15/10/2026	PROPRE	1 000 000,00	990 636,24	EUR	0,70
FR0013518420	ILIAD SA 2.375% 17/06/2026	PROPRE	2 000 000,00	1 879 069,86	EUR	1,33
XS2194283672	INFINEON TECHNOLOGIES AG 1.125% 24/06/2026	PROPRE	1 500 000,00	1 404 125,14	EUR	1,00
XS1614415542	INTESA SANPAOLO SPA PERPETUAL	PROPRE	1 000 000,00	1 007 128,62	EUR	0,71
XS2089368596	INTESA SANPAOLO SPA 0.75% 04/12/2024	PROPRE	2 500 000,00	2 385 140,75	EUR	1,69
XS2193978363	KONINKLIJKE DSM NV 0.25% 23/06/2028	PROPRE	1 000 000,00	854 912,05	EUR	0,61
FR0014009EH2	L OREAL SA FRN 29/03/2024	PROPRE	2 000 000,00	2 016 457,33	EUR	1,43
FR0013286846	LEGRAND SA 0.5% 09/10/2023	PROPRE	2 200 000,00	2 169 650,25	EUR	1,54
XS1685653302	LONDON STOCK EXCHANGE PL 0.875% 19/09/2024	PROPRE	1 500 000,00	1 450 623,90	EUR	1,03
XS2031870921	LOXAM SAS 3.25% 14/01/2025	PROPRE	2 000 000,00	1 949 290,56	EUR	1,38
XS2102916793	MERCK FIN SERVICES GMBH 0.125% 16/07/2025	PROPRE	1 500 000,00	1 398 790,89	EUR	0,99
XS2148390755	NESTLE FINANCE INTL LTD 1.5% 01/04/2030	PROPRE	300 000,00	268 821,89	EUR	0,19
XS2166217278	NETFLIX INC 3% 15/06/2025	PROPRE	1 100 000,00	1 094 965,67	EUR	0,78
FR001400H0F5	NEXANS SA 5.5% 05/04/2028	PROPRE	200 000,00	204 296,00	EUR	0,14
XS2323295563	NIDEC CORP 0.046% 30/03/2026	PROPRE	500 000,00	443 338,14	EUR	0,31
XS2154347293	OMV AG 1.5% 09/04/2024	PROPRE	500 000,00	497 717,26	EUR	0,35
XS1115498260	ORANGE TF/TV PERP	PROPRE	500 000,00	511 771,23	EUR	0,36
FR0014009L57	PERNOD RICARD 1.375% 07/04/2029	PROPRE	800 000,00	724 589,59	EUR	0,51

ECHIQUIER PATRIMOINE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS1143916465	PRAXAIR INC 1.625% 01/12/2025	PROPRE	2 600 000,00	2 509 339,42	EUR	1,78
FR0013459765	RCI BANQUE SA VAR 1802/2030	PROPRE	1 500 000,00	1 378 659,45	EUR	0,98
XS2241090088	REPSOL INTL FINANCE 0.125% 05/10/2024	PROPRE	500 000,00	476 944,93	EUR	0,34
XS2332306344	REXEL SA 2.125% 15/06/2028	PROPRE	1 000 000,00	887 264,03	EUR	0,63
XS2411720233	SANDVIK AB 0.375% 25/11/2028	PROPRE	2 000 000,00	1 681 891,23	EUR	1,19
FR0013517711	SCHNEIDER ELECTRIC SE 0% 12/06/2023	PROPRE	900 000,00	894 726,00	EUR	0,63
XS1570260460	SMITHS GROUP PLC 2% 23/02/2027	PROPRE	700 000,00	651 491,25	EUR	0,46
XS2356040357	STELLANTIS NV 0.75% 18/01/2029	PROPRE	900 000,00	758 098,48	EUR	0,54
XS1551678409	TELECOM ITALIA SPA 2.5% 19/07/2023	PROPRE	500 000,00	506 434,86	EUR	0,36
XS1795406658	TELEFONICA EUROPE BV VAR PERP	PROPRE	1 000 000,00	948 015,89	EUR	0,67
XS2058556536	THERMO FISHER 0.5% 01/03/2028	PROPRE	2 000 000,00	1 756 408,96	EUR	1,25
XS2199597456	TK ELEVATOR MIDCO GMBH 4.375% 15/07/2027	PROPRE	500 000,00	458 630,35	EUR	0,33
XS1693818285	TOTAL CAPITAL INTL SA 0.625% 04/10/2024	PROPRE	500 000,00	483 593,22	EUR	0,34
XS1619015719	UNICREDIT SPA PERPETUAL VAR	PROPRE	300 000,00	302 821,40	EUR	0,21
XS2496288593	UNIVERSAL MUSIC GROUP NV 3% 30/06/2027	PROPRE	1 000 000,00	995 209,32	EUR	0,71
XS2133390521	VATTENFALL AB 0.05% 15/10/2025	PROPRE	2 500 000,00	2 294 685,62	EUR	1,63
FR00140007K5	VEOLIA ENVIRONMENT SA VAR PERPETUAL	PROPRE	1 500 000,00	1 381 940,55	EUR	0,98
FR0014003G27	VERALLIA SA 1.625% 14/05/2028	PROPRE	400 000,00	356 719,67	EUR	0,25
XS2479941499	VISA INC 1.5% 15/06/2026	PROPRE	1 800 000,00	1 721 873,59	EUR	1,22
XS2230884657	VOLVO TREASURY AB 0.125% 17/09/2024	PROPRE	2 500 000,00	2 381 653,77	EUR	1,69
XS1067329570	WOLTERS KLUWER NV 2.5% 13/05/2024	PROPRE	800 000,00	809 239,01	EUR	0,57
FR0013448032	WORLDLINE SA FRANCE 0.25% 18/09/2024	PROPRE	400 000,00	380 902,47	EUR	0,27
XS2399851901	ZF FINANCE GMBH 2.25% 03/05/2028	PROPRE	2 100 000,00	1 817 470,89	EUR	1,29
Total Obligation				88 721 953,87		62,96
O.P.C.V.M.						
FR0013217999	ECHIQUIER HYBRID BONDS I	PROPRE	1 500,00	1 440 405,00	EUR	1,02
FR0013390564	ECHIQUIER SHORT TERM CREDIT I	PROPRE	673,00	657 998,84	EUR	0,47
FR0010408559	SIPAREX MIDMARKET II	PROPRE	2 000,00	358 820,00	EUR	0,25
Total O.P.C.V.M.				2 457 223,84		1,74
Total Valeurs mobilières				109 146 226,89		77,45

ECHIQUIER PATRIMOINE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Liquidites</i>						
AUTRES						
	CREDITEUR DIV EUR	PROPRE	-357 800,00	-357 800,00	EUR	-0,25
	DEBITEUR DIV EUR	PROPRE	-5 084,43	-5 084,43	EUR	-0,00
Total AUTRES				-362 884,43		-0,26
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	-127 746,86	-127 746,86	EUR	-0,09
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	-200 000,00	-200 000,00	EUR	-0,14
	BANQUE EUR BPP	PROPRE	13 071 750,75	13 071 750,75	EUR	9,28
	BANQUE USD BPP	PROPRE	403 331,75	372 008,62	USD	0,26
	SOUS RECEV EUR BPP	PROPRE	40 496,05	40 496,05	EUR	0,03
Total BANQUE OU ATTENTE				13 156 508,56		9,34
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-26 658,06	-26 658,06	EUR	-0,02
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-116,08	-116,08	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-85,03	-85,03	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				-26 859,17		-0,02
Total Liquidites				12 766 764,96		9,06
Creances negociables						
Interets precomptes.						
FR0127889873	BIC SOCIETE ZCP 08/05/2023	PROPRE	3 000 000,00	2 990 676,27	EUR	2,12
FR0127752758	DANONE SA ZCP 06/04/2023	PROPRE	3 000 000,00	2 998 894,20	EUR	2,13
FR0127798710	ELIS SA ZCP 11/04/2023	PROPRE	3 000 000,00	2 997 666,63	EUR	2,13
FR0127844860	ENGIE ZCP 06/04/2023	PROPRE	3 000 000,00	2 998 941,92	EUR	2,13
FR0127839027	FAURECIA ZCP 02/05/2023	PROPRE	1 000 000,00	997 275,27	EUR	0,71
FR0127921684	NEXANS ZCP 30/05/2023	PROPRE	3 000 000,00	2 983 524,91	EUR	2,12
FR0127696229	VEOLIA ENVIRONMENT SA ZCP 25/04/2023	PROPRE	3 000 000,00	2 994 932,31	EUR	2,13
Total Interets precomptes.				18 961 911,51		13,46
Total Creances negociables				18 961 911,51		13,46
Coupons						
Action						
GB0002374006	DIAGEO	ACHLIG	12 000,00	4 207,20	GBP	0,00
US49271V1008	KEURIG DR PEPPER RG	ACHLIG	15 000,00	1 936,91	USD	0,00
JP3304200003	KOMATSU LTD	ACHLIG	20 500,00	7 715,21	JPY	0,01

ECHIQUIER PATRIMOINE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0013154002	SARTORIUS STEDIM	ACHLIG	1 650,00	2 376,00	EUR	0,00
US8835561023	THERMO FISCHER SCIEN	ACHLIG	1 150,00	259,87	USD	0,00
FR0000120271	TOTAL ENERGIES	ACHLIG	14 000,00	9 660,00	EUR	0,01
Total Action				26 155,19		0,02
Obligation						
DE000A2GSCY9	DAIMLER AG VAR 2024	ACHLIG	7,00	4 518,50	EUR	0,00
FR0013449972	ELIS SA 1% 03/04/25	ACHLIG	10,00	10 000,00	EUR	0,01
XS2148390755	NESTLE FIN 1.5% 4/30	ACHLIG	300,00	4 500,00	EUR	0,00
Total Obligation				19 018,50		0,01
Total Coupons				45 173,69		0,03
Total ECHIQUIER PATRIMOINE				140 920 077,05		100,00

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : **Echiquier Patrimoine**

Identifiant d'entité juridique : 969500U9Q440MJ82T630

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
<input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE 	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 10% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La stratégie d'investissement responsable est basée sur des critères ESG mettant en évidence les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier, telles que la réduction de l'impact environnemental des entreprises en matière de pollution de l'air, la protection de la biodiversité, la prise en compte par les entreprises des risques environnementaux... ou encore l'amélioration des conditions de travail, la protection des employés, la lutte contre les discriminations...

L'intégralité des positions du portefeuille ont bénéficié d'une analyse extra financière.

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Indicateurs	31/03/2023
Notation ESG	
Note ESG (source LFDE)	6,8/10
Note Environnement (source LFDE)	7,1/10
Note Social (source LFDE)	6,3/10
Note Gouvernance (source LFDE)	7,1/10
Autres indicateurs*	
Intensité Carbone des Emissions Induites (source Carbon4 Finance)	161,7

*Le calcul de cet indicateur peut être basé sur des données estimées

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Indicateurs	31/03/2022	31/03/2023	Minimum attendus
Notation ESG			
Note ESG (source LFDE)	6,6/10	6,8/10	4,0/10
Note Environnement (source LFDE)	6,9/10	7,1/10	/
Note Social (source LFDE)	5,8/10	6,3/10	/
Note Gouvernance (source LFDE)	7,1/10	7,1/10	/
Autres indicateurs*			
Intensité Carbone des Emissions Induites (source Carbon4 Finance)	159,7	161,7	/

*Le calcul de ces indicateurs peut être basé sur des données estimées

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Les objectifs d'investissements durables qu'entendait partiellement réaliser le produit financier étaient de contribuer à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies (incluant la lutte contre le changement climatique, la protection de la biodiversité et l'amélioration de l'accès à la santé dans le monde). Pour évaluer cette contribution positive sur la société et l'environnement des entreprises, le produit financier utilise les trois scores d'impact développés en interne par La Financière de l'Échiquier (Score ODD (focus sur 9 ODD), Score Maturité Climat & Biodiversité (MCB), le Score AAAA (portant sur l'accès à la santé)) et un score externe appelé « Score ODD MSCI » construit à partir des données de MSCI ESG Research. Si l'émetteur dispose d'un résultat suffisant à l'un de ces quatre scores, on considérera que

par son activité économique, il contribue à un objectif environnemental ou social. Enfin, dans le cas où, pour une entreprise, aucun des quatre scores d'impact cités ci-dessus ne serait disponible (notamment dans le cas d'une entreprise non couverte par MSCI), une analyse de la contribution aux ODD sera réalisée en interne à travers le score interne « Score ODD ID » (plus large que le Score ODD car focus sur 17 ODD au lieu de 9).

En pratique ce produit financier a réalisé 75% d'investissements durables.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Pour s'assurer que les investissements durables du produit financier ne causent pas de préjudice significatif à un objectif environnemental ou social (DNSH), La Financière de l'Echiquier a appliqué une procédure « DNSH » pour les produits avec un objectif d'investissement durable, comprenant :

- Des exclusions sectorielles et normatives (rappelée ci-après) qui permettent de réduire son exposition à des préjudices sociaux et environnementaux : tabac, charbon, cannabis récréatif, armements controversés.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Concernant les incidences négatives, ce produit financier a pris en compte 14 indicateurs obligatoires du Tableau 1 de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne, et inclut également 2 indicateurs additionnels (les investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction carbone et les investissements dans des émetteurs sans politique de prévention des accidents du travail). Leur prise en compte est réalisée au sein des différents pans de la démarche d'investissement responsable de la société de gestion : à travers la politique d'exclusion (sectorielle et normative), la méthodologie d'analyse ESG, les différents scores Impact, la mesure et le pilotage d'indicateurs de performance ESG (intensité carbone, score de controverses ESG) comme ci-dessous :

PILIER CLIMAT & ENVIRONNEMENT

- Les émissions de gaz à effet de serre scope 1, 2 et 3 par la mesure et pilotage des émissions de CO2 et équivalents tous scopes (1, 2, 3),
- L'empreinte carbone, mesurée et pilotée selon la méthodologie du Carbon Impact Ratio (ratio émissions économisées sur émissions induites),
- L'intensité carbone des entreprises investies (en teqCO2) calculé en fonction de l'intensité des émissions induites (WACI),
- L'exposition des entreprises investies aux énergies fossiles prise en compte dans l'analyse ESG,
- La part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable prise en compte dans l'analyse ESG,
- L'impact sur la biodiversité à travers l'analyse ESG, le score Maturité Climat et Biodiversité et la mesure de l'empreinte biodiversité,
- L'impact sur la biodiversité à travers l'analyse ESG et la mesure de l'empreinte biodiversité,
- Les tonnes de substances prioritaires rejetées dans l'eau prise en compte dans l'analyse ESG
- Les tonnes de déchets dangereux pris en compte dans l'analyse ESG,
- Les investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction carbone dans l'analyse ESG (indicateur additionnel).

PILIER SOCIAL, RESSOURCES HUMAINES ET RESPECT DES DROITS DONT DROITS HUMAINS

- La part des émetteurs impliqués dans la violation du Pacte Mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE, à travers la politique d'exclusion normative et le suivi des controverses de MSCI ESG Research,
- La part des investissements dans des émetteurs sans processus et mécanisme de conformité permettant de surveiller le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE, à travers la politique d'exclusion normative et le suivi des controverses de MSCI ESG Research,
- L'écart de rémunérations femmes / hommes pris en compte dans l'analyse ESG,
- La diversité au sein des conseils des entreprises en % de femmes en fonction des différentes législations entre les pays et du niveau de volontarisme et de proactivité des entreprises sur le sujet, prise en compte dans l'analyse ESG,
- L'exposition aux armements controversés (mines antipersonnel, armes à sous-munitions...) pris en compte dans la politique d'exclusion sectorielle,
- Les investissements dans des émetteurs sans politique de prévention des accidents du travail pris en compte dans l'analyse ESG (indicateur additionnel).

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption

*Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?
Description détaillée :*

Grâce à notre politique d'exclusion normative et le suivi des controverses de MSCI ESG Research incluant l'exclusion des entreprises les plus controversées (dont les entreprises coupables de violation du Pacte Mondial des Nations Unies) nous nous sommes assurés de la prise en compte des deux PAI suivants :

- La part des émetteurs impliqués dans la violation du Pacte Mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE,
- La part des investissements dans des émetteurs sans processus et mécanisme de conformité permettant de surveiller le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Concernant les incidences négatives, ce produit financier a pris en compte 14 indicateurs obligatoires du Tableau 1 de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne, et inclut également les 2 indicateurs additionnels suivants : les investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction carbone et les investissements dans des émetteurs sans politique de prévention des accidents du travail. Leur prise en compte est réalisée au sein des différents pans de la démarche d'investissement responsable de la société de gestion : à travers la politique d'exclusion (sectorielle et normative), la méthodologie d'analyse ESG, les différents scores Impact, la mesure et le pilotage d'indicateurs de performance ESG (intensité carbone, score de controverses ESG). Le détail des indicateurs pris en compte est mentionné ci-dessus.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

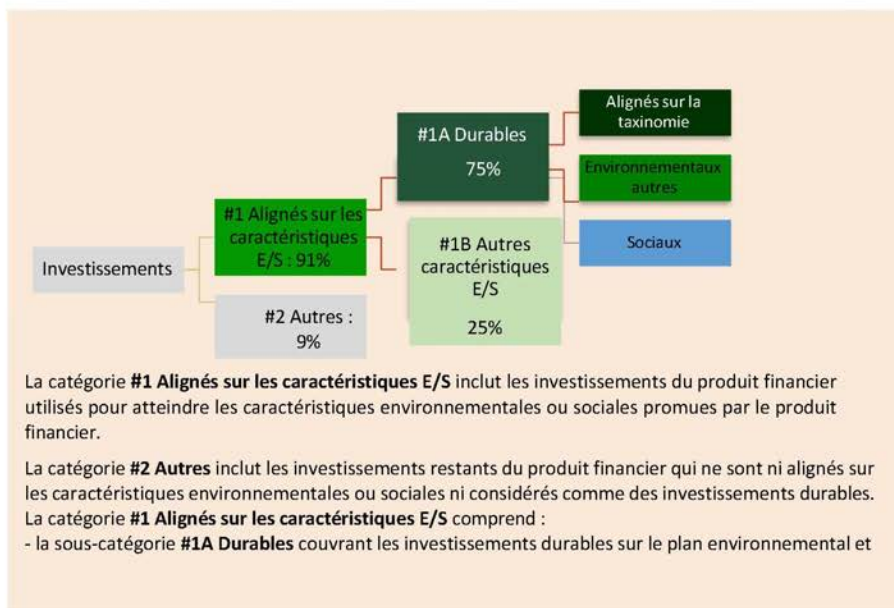
Investissements les plus importants au 31/03/2023	Secteurs économiques	% d'actifs	Pays
LIQUIDITES EN EUROS	-	8,8%	-
BFCM 3% T2 05/2024	Produits financiers	2,2%	France
BT ENGIE 06/04/23 tx 2.55%	Services collectifs	2,1%	NR
BT DANONE 06/04/23 tx 2.66%	Produits de première nécessité	2,1%	NR
BT ELIS 11/04/23 tx 2.82%	Industrie	2,1%	NR
BT VEOLIA 25/04/23 tx 2.55%	Services collectifs	2,1%	NR
BT BIC 08/05/23 tx 3.04%	Industrie	2,1%	France
BT NEXANS 30/05/23 tx 3.37%	Industrie	2,1%	France
AXA 3.375% 06/07/2047	Produits financiers	2,0%	France
CREDIT AGRICOLE 0.125% SR NON PREF 12/2027	Produits financiers	1,8%	France
LINDE INC/CT 1.625% 01/12/2025	Matériaux	1,8%	Irlande
ADECCO INT FINANCIAL SVS 0.125% 21/09/2028	Industrie	1,7%	Suisse
INTESA SANPAOLO 0.75% SR PREF 04/2024	Produits financiers	1,7%	Italie
VOLVO 0.125% 17/09/2024	Industrie	1,7%	Suède
VATTENFALL AB 0.050% 15/10/2025	Services collectifs	1,6%	Suède



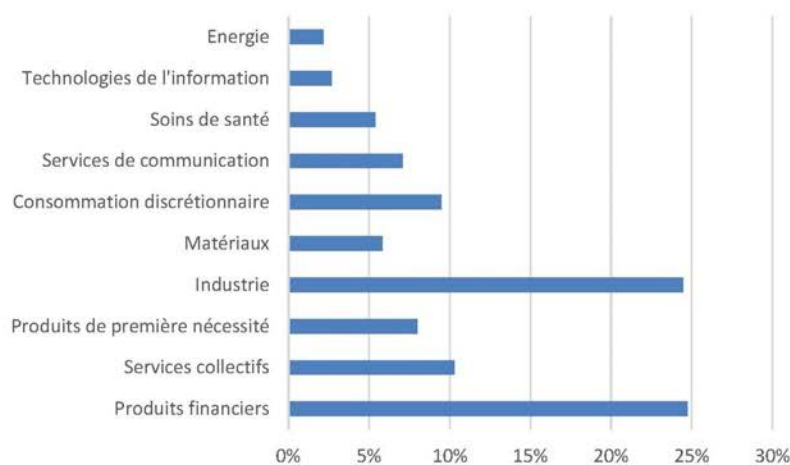
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?





Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets. Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures **performances**

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

Oui :

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

¹ réalisables.

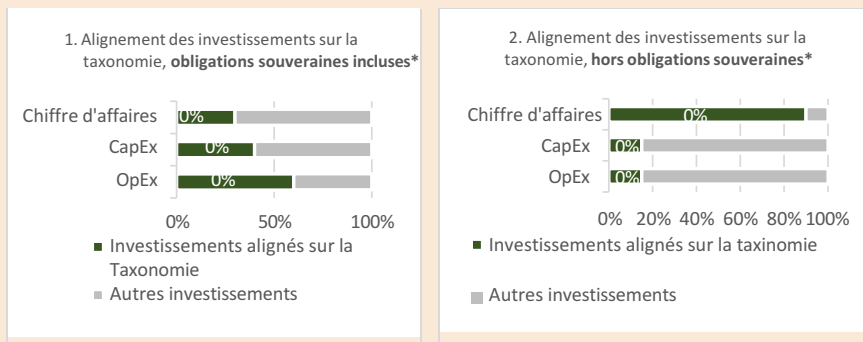
Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

En l'absence de données déclaratives des entreprises, nous ne produisons pas de données sur cet indicateur.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Non applicable

Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non applicable

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

À ce jour, la méthodologie de calcul des investissements durables ne permet pas d'identifier précisément les investissements durables répondant seulement à des objectifs environnementaux.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

À ce jour, la méthodologie de calcul des investissements durables ne permet pas d'identifier précisément les investissements durables répondant seulement à des objectifs sociaux.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie « non durables » était composée d'actions et d'obligations d'entreprises ne répondant pas à nos critères d'investissements durables, ainsi que des liquidités. La même politique d'exclusion sectorielle et normative s'applique à l'ensemble des actifs en portefeuille.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

La catégorie « non durables » était composée d'actions et d'obligations d'entreprises ne répondant pas à nos critères d'investissements durables, ainsi que des liquidités. La même politique d'exclusion sectorielle et normative s'applique à l'ensemble des actifs en portefeuille.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

L'OPC n'a pas d'objectif d'investissement durable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales.

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable

ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE

rapport
annuel

COMPARTIMENT DE SICAV ECHIQUIER

EXERCICE CLOS LE : 31.03.2023

Commercialisateur	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Société de gestion	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Dépositaire et conservateur	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
Centralisateur	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers 92208 Neuilly sur Seine. Représenté par Madame Raphaëlle Alezra-Cabessa

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action G	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation
Action IXL	Capitalisation	Capitalisation

Objectif de gestion :

ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE est un compartiment dynamique recherchant la performance à long terme à travers l'exposition sur les marchés des actions européennes et investissant dans des entreprises de croissance leaders dans leurs secteurs. Cet objectif est associé à une démarche de nature extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

L'objectif extra-financier est de contribuer à faire progresser les entreprises sur les enjeux ESG en engageant avec elles un dialogue régulier et en partageant avec elles des axes d'amélioration précis et suivis dans le temps.

L'objectif extra-financier du compartiment est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR.

Indicateur de référence :

L'indice MSCI EUROPE est un indicateur représentatif de la gestion d'ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE. Cet indice est représentatif de l'évolution des marchés actions des pays les plus développés en Europe. Il est calculé en euros et dividendes réinvestis. L'administrateur MSCI Limited de l'indice de référence MSCI Europe est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil de 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégies utilisées

Le compartiment met en œuvre une gestion active et discrétionnaire orientée vers les marchés des actions européennes. Le compartiment est exposé essentiellement sur des grandes valeurs européennes. Le compartiment se réserve aussi la possibilité de s'exposer sur des petites et moyennes valeurs européennes dans la limite de 40 % de l'actif net.

Afin de permettre l'éligibilité de l'OPCVM au PEA, il est investi à tout moment à hauteur de 75% minimum en instruments financiers éligibles au PEA.

La gestion d'ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres - stock picking - obtenue au travers de la mise en œuvre d'un processus approfondi d'évaluation des sociétés mises en portefeuille.

La société de gestion s'engage à participer aux votes des Assemblées Générales des sociétés présentes en portefeuille de façon systématique. Pour plus d'information, l'investisseur est invité à se référer à la Politique de vote disponible sur le site internet www.lfde.com

Cette gestion est basée sur une analyse fondamentale de chaque dossier, appuyée par une notation développée en interne et portant sur plusieurs critères que sont notamment :

- la qualité du management de l'entreprise,
- la qualité de sa structure financière,
- la visibilité sur les futurs résultats de l'entreprise,
- les perspectives de croissance de son métier,
- les aspects environnementaux et sociaux,
- l'aspect spéculatif de la valeur.

Les valeurs retenues font l'objet de la fixation d'objectifs de prix d'achat et de prix de vente.

Les dossiers sélectionnés ont ainsi fait l'objet d'un processus très sélectif s'appuyant sur de l'analyse quantitative et qualitative. La méthodologie impliquant la fixation d'un prix d'achat et d'un prix de vente permet de se positionner sur des dossiers présentant un potentiel d'appréciation future par le marché.

En fonction des convictions du gérant, la construction du portefeuille peut conduire à un portefeuille concentré (moins de 50 valeurs).

ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE n'a recours aux instruments dérivés que dans le cadre de couverture du risque de marché et du risque de change.

Approche ISR mise en œuvre par le compartiment

L'univers d'investissement de départ est constitué des valeurs européennes de toutes capitalisations.

Les différents critères présentés ci-dessous sont appliqués à cet univers d'investissement de départ.

Le compartiment ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE intègre de manière systématique les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance à la gestion financière. Cela a un impact sur la sélection des titres en portefeuille.

Les exemples d'indicateurs retenus pour chacun des critères E, S et G sont les suivants :

- **Indicateurs environnementaux** : politique environnementale et actions, résultats des plans d'action mis en place par l'entreprise, exposition des fournisseurs aux risques environnementaux, impact positif ou négatif des produits sur l'environnement.
- **Indicateurs sociaux** : attractivité de la marque employeur, fidélisation des employés, lutte contre la discrimination, protection des salariés, exposition des fournisseurs aux risques sociaux, relations avec la société civile.
- **Indicateurs de gouvernance** : compétence de l'équipe dirigeant, contre-pouvoirs, respect des actionnaires minoritaires, éthique des affaires.

ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE s'attache à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans son univers d'investissement (approche « best in universe »). Ce compartiment cherche également à investir dans des sociétés qui entament leur démarche RSE et sont dans une dynamique positive d'amélioration de leurs pratiques ESG (approche « best effort »).

Le compartiment applique deux filtres extra-financiers sur sa sélection de valeurs : après l'exclusion des secteurs et pratiques controversés, ces dernières doivent respecter une note ESG minimum. Ces notations sont déterminées par la société de gestion et appliquées à l'ensemble du portefeuille.

Le taux de notation ESG des émetteurs en portefeuille devra toujours être égal à 100%.

La note ESG est sur 10 et est attribuée à chaque émetteur. Celle-ci est composée de la façon suivante :

- **Gouvernance** : La note de Gouvernance représente environ 60% de la note ESG globale. Il s'agit d'un parti pris historique de La Financière de l'Echiquier qui attache depuis sa création une importance particulière à ce sujet.
- **Environnement et Social** : Les critères sociaux et environnementaux sont rassemblés en une note de Responsabilité. Le calcul de celle-ci tient compte du type de société concerné:
 - pour les valeurs industrielles : les critères sociaux et environnementaux sont équipondérés au sein de la note de "Responsabilité".
 - pour les valeurs de service : la note "Social" contribue à hauteur de 2/3 dans la note de "Responsabilité" tandis que la note "Environnement" représente 1/3 de la note de "Responsabilité".

Cette note peut être réduite en cas de controverse significative.

La note ESG minimale est fixée à 6/10 pour ce compartiment.

Dans le cas où une entreprise verrait sa notation baisser en dessous du minimum requis par la société de gestion pour le compartiment, la position sur l'émetteur serait cédée dans le meilleur intérêt des actionnaires.

Cette approche ESG aboutit à un taux de sélectivité (réduction de l'univers d'investissement de départ tel que défini plus haut) d'au moins 20%.

Label ISR

De plus, et pour répondre aux exigences du label ISR français, le fonds doit obtenir un meilleur résultat que son indice de référence aux indicateurs suivants :

- Indicateur Environnemental engageant – Intensité des émissions induites (calculé selon la méthodologie WACI de Carbone4 Finance)
- Indicateur de Gouvernance engageant – Score de Controverses ESG (notation mesurant la gestion et la survenance de controverses ESG sur des thèmes comme l'environnement, les droits des consommateurs, les droits de l'homme, les droits du travail, la gestion des fournisseurs ainsi que la gouvernance)

Investissements durables

Un investissement durable répond à trois critères :

- l'activité de l'entreprise contribue de manière positive à un objectif environnemental ou social
- elle ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs
- l'entreprise applique des pratiques de bonne gouvernance

Les investissements considérés comme durables au sens de SFDR représenteront 40% minimum de l'actif net de l'OPC. Le détail de la méthodologie propriétaire appliquée par la société de gestion pour déterminer ce pourcentage est détaillée dans l'annexe SFDR de l'OPC.

Prise en compte des principales incidences négatives

L'équipe de gestion prend en compte les principales incidences négatives en matière de durabilité dans ses décisions d'investissement.

Pour une information plus détaillée sur la prise en compte des principales incidences négatives, l'investisseur est invité à se référer à l'article 4 de la politique SFDR de la société de gestion disponible sur le site internet : www.lfde.com

Alignement avec la Taxonomie

Le compartiment peut investir dans des activités économiques durables sur le plan environnemental. Cependant, la note ESG attribuée à chaque titre résulte d'une analyse globale prenant également en compte des critères sociaux et de gouvernance. Elle ne permet donc pas une approche ciblée sur un objectif particulier de la Taxonomie européenne ni l'évaluation du degré d'alignement d'un investissement.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Le compartiment s'engage à un alignement de 0% avec la Taxonomie européenne.

Limites méthodologiques:

L'approche en matière d'analyse ISR d'entreprises mise en œuvre par La Financière de l'Echiquier repose sur une analyse qualitative des pratiques environnementales, sociales et de la gouvernance de ces acteurs. Plusieurs limites peuvent être identifiées, en lien avec la méthodologie de la société de gestion mais aussi plus largement avec la qualité de l'information disponible sur ces sujets.

En effet, l'analyse se fonde en grande partie sur des données qualitatives et quantitatives communiquées par les entreprises elles-mêmes et est donc dépendante de la qualité de cette information. Bien qu'en amélioration constante, les reportings ESG des entreprises restent encore parcellaires et hétérogènes. Afin de rendre son analyse la plus pertinente possible, la Financière de l'Echiquier se concentre sur les points les plus susceptibles d'avoir un impact concret sur les entreprises étudiées et sur la société dans son ensemble. Ces enjeux clés sont définis au cas par cas et ne sont, par définition, pas exhaustifs.

Enfin, bien que la méthodologie d'analyse de la société de gestion ait pour objectif d'intégrer des éléments prospectifs permettant de l'assurer de la qualité environnementale et sociale des entreprises dans lesquelles il investit, l'anticipation de la survenue de controverses reste un exercice difficile à prévoir, et peuvent l'amener à revoir a posteriori son opinion sur la qualité ESG d'un émetteur en portefeuille.

Par ailleurs, l'approche « best in universe » se base sur une analyse subjective des critères ESG. Ainsi, l'avis de la société de gestion sur les émetteurs peut varier dans le temps. De plus, l'approche « best effort », qui consiste à sélectionner les émetteurs étant dans une dynamique d'amélioration de leurs pratiques ESG, peut présenter des limites ; il est possible que certains émetteurs ne présentent pas des progrès suffisants par rapport aux attentes.

Pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation mise en œuvre dans le compartiment et ses limites, l'investisseur est invité à se référer au Code de Transparence de la Financière de l'Echiquier disponible sur le site internet www.lfde.com

2. Les actifs (hors dérivés)

a) Les actions :

ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE est exposé à hauteur de 60% minimum sur les marchés des actions européennes et 25% maximum en actions non européennes.

Le compartiment est exposé à hauteur de 60% minimum en valeurs représentatives de grandes capitalisations et de tous secteurs d'activité.

Par ailleurs, le compartiment peut être exposé sur des petites et moyennes valeurs européennes dans la limite de 40% des actifs détenus.

b) Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Dans la limite de 25 %, le compartiment peut investir :

- dans des titres de créances négociables. L'échéance maximum des titres de créances utilisés dans le cadre de la gestion de la trésorerie du compartiment sera de 5 ans. Les titres court terme ainsi utilisés bénéficient d'une notation Standard & Poor's court terme « Investment grade » -ou notation équivalente dans une autre agence de notation. Les TCN réputés « spéculatifs » ou non notés sont autorisés dans la limite de 10%.
- dans des titres obligataires. Dans ce cadre, une attention particulière sera portée à la qualité de crédit des entreprises émettant ces titres. Les titres concernés sont des titres réputés « Investment grade » à savoir notés au minimum BBB- par Standard & Poor's ou équivalent ou considérés comme tels par l'équipe de gestion. La maturité maximum des titres obligataires est de 10 ans.

Les obligations réputées « spéculatives » ou non notées sont autorisées dans la limite de 10%. La gestion ne se fixe pas de limite dans la répartition entre émetteurs souverains et privés.

Lors de l'acquisition et du suivi en cours de vie des titres, l'appréciation du risque de crédit repose sur la recherche et l'analyse interne de La Financière de l'Echiquier ainsi que sur les notations proposées par les agences.

Lorsque les titres sont réputés spéculatifs ou non notés, leurs émetteurs appartiennent à des groupes suivis par la recherche interne de La Financière de l'Echiquier.

Les notations mentionnées ci-dessus sont celles retenues par le gérant lors de l'investissement initial. En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, le gérant effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée. Les limites d'investissement définies en fonction de l'appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être légèrement modifiées en fonction de l'analyse propre de l'équipe de gestion.

3. Investissement en titres d'autres Organismes de Placements Collectifs

Le compartiment ne pourra pas investir plus de 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens et en fonds d'investissement à vocation générale. Il s'agira d'OPC de toute classification AMF sous réserve de ne pas être en contradiction avec la stratégie d'investissement. Il peut s'agir d'OPC gérés par la société de gestion ou par une société liée.

4. Instruments dérivés

Le compartiment se réserve la possibilité d'intervenir sur les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés européens, non réglementés et/ou de gré à gré. Dans ce cadre, le compartiment prendra exclusivement des positions en vue de couvrir le portefeuille contre le risque de marché et éventuellement contre le risque de change.

Les instruments utilisés sont :

- futures sur indices,
- options sur titres et sur indices,
- options de change et change à terme.

Ces opérations seront effectuées dans la limite d'une fois l'actif du compartiment.

Les instruments financiers sont conclus avec des intermédiaires sélectionnés par la Société de Gestion qui ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille de l'OPCVM.

5. Titres intégrant des dérivés

Le gérant pourra investir sur des titres intégrant des dérivés (warrants, bon de souscription, obligations convertibles, etc.) négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré. Aucune contrainte de notation ne s'applique aux obligations convertibles. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille à des secteurs d'activité, zones géographiques, taux, actions (tous types de capitalisation), change, titres et valeurs mobilières assimilés ou indices dans le but de réaliser l'objectif de gestion.

Le recours à des titres intégrant des dérivés, par rapport aux autres instruments dérivés énoncés ci-dessus, sera justifié notamment par la volonté du gérant d'optimiser la couverture ou, le cas échéant, la dynamisation du portefeuille en réduisant le coût lié à l'utilisation de ces instruments financiers afin d'atteindre l'objectif de gestion.

Dans tous les cas, le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne pourra dépasser plus de 10% de l'actif net. Le risque lié à ce type d'investissement sera limité au montant investi pour l'achat.

6. Dépôts

Néant.

7. Emprunt d'espèces

Le compartiment peut être emprunteur d'espèces. Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, le compartiment peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, ...) dans la limite de 10%.

8. Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres

Néant.

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Risque de perte en capital :

La perte en capital se produit lors de la vente d'un titre à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

Risque actions :

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de l'OPC est exposé, baissent, la valeur liquidative de l'OPC pourra baisser.

Risques lié à l'investissement dans des actions de petite et moyenne capitalisation :

Sur les marchés de petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPC peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque de gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire appliqué à l'OPC repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance de l'OPC peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative de l'OPC peut en outre avoir une performance négative.

Risque de taux :

La valeur liquidative de l'OPC pourra baisser si les taux d'intérêt augmentent.

Risque de crédit :

Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPC, peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change :

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque de durabilité ou risque lié à l'investissement durable : Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance durable (par exemple, le changement climatique, la santé et la sécurité, les entreprises qui ne respectent pas les règles, telles que des sanctions pénales graves, etc.) qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement de l'OPCVM, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**Souscripteurs concernés :**

- Action A : Tous souscripteurs
- Action G : Réservée à la commercialisation par des intermédiaires financiers
- Action I : Réservée aux investisseurs institutionnels
- Action IXL : Réservée aux investisseurs institutionnels

Profil de l'investisseur type :

Le compartiment s'adresse à des personnes physiques ou investisseurs institutionnels conscients des risques inhérents à la détention d'actions d'un tel compartiment, c'est à dire le risque des marchés actions défini ci-dessus.

ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE peut servir de support à des contrats individuels d'assurance vie à capital variable, libellés en unités de comptes.

ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE peut servir de support d'investissement à des OPCVM gérés par La Financière de l'Echiquier.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE dépend de la situation personnelle du porteur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de ses besoins d'argent actuels et à 5 ans, mais également de son souhait de prendre ou non des risques sur les marchés actions. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du compartiment.

Durée de placement recommandée

Supérieure à 5 ans.

Dominante fiscale :

Le compartiment est éligible au PEA.

Indications sur le régime fiscal :

Le prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession d'action(s) d'un compartiment de la SICAV. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution de l'actionnaire ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, ou la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans cette SICAV, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'action(s) de compartiment(s) de la SICAV peuvent être soumis à taxation.

Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat d'action(s) de compartiments de la SICAV d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de Gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat d'action(s) d'un compartiment de la SICAV.

La SICAV propose au travers des différents compartiments des actions de capitalisation et de distribution, il est recommandé à chaque investisseur de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans son pays de résidence, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas ...). Les règles applicables aux investisseurs résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Aux termes de la réglementation fiscale américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), les investisseurs pourraient être tenus de fournir à l'OPC, à la société de gestion ou à leur mandataire et ce, afin que soient identifiées les « US Person » au sens de FATCA, des renseignements notamment sur leur identité personnelle et lieux de résidence (domicile et résidence fiscale). Ces informations pourront être transmises à l'administration fiscale américaine via les autorités fiscales françaises. Tout manquement par les investisseurs à cette obligation pourrait résulter en un prélèvement forfaitaire à la source de 30% imposé sur les flux financiers de source américaine. Nonobstant les diligences effectuées par la société de gestion au titre de FATCA, les investisseurs sont invités à s'assurer que l'intermédiaire financier qu'ils ont utilisé pour investir dans l'OPC bénéficie lui-même du statut dit de Participating FFI. Pour plus de précisions, les investisseurs pourront se tourner vers un conseiller fiscal.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible auprès de www.lfde.com ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de : LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER, 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
- Date d'agrément par l'AMF de la Sicav : 3 décembre 2018.
- Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 28 janvier 2005.
- Date de création de la Sicav : 4 décembre 2018.
- Date de création du compartiment : 11 mars 2005.

rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2023 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 mars 2023. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion du compartiment durant cet exercice.

L'année 2022 a été marquée par l'invasion de l'Ukraine par la Russie et une inflation record et tout sauf transitoire ayant entraîné un resserrement monétaire brutale des banques centrales. Ce contexte n'a pas été favorable au positionnement du fonds qui, par nature, n'investit pas dans les pétrolières, les métaux lourds, l'armement, le tabac ou encore les banques, qui figurent parmi les meilleures performances boursières de 2022 alors qu'il est, a contrario, surpondéré sur la Tech qui a fortement souffert de la hausse des taux d'intérêt.

Au premier trimestre 2023, les marchés ont ensuite fortement rebondi, portés par la réouverture en Chine, la baisse des prix de l'énergie et de perspectives de stabilisation des taux ce qui a permis au fond de surperformer son indice sur le trimestre et reprendre ainsi une partie de son retard de 2022.

Sur l'exercice du 31 mars 2022 au 31 mars 2023, Echiquier Major SRI Growth Europe a ainsi reculé de 4.82% soit une sous-performance de 8.6% contre son indice de référence : MSCI EUROPE +3.82%.

Sur l'exercice, l'effet allocation est négatif (-260bps) en raison de l'absence d'Energie (-80bps), la sous-pondération sur les financières (-49bps) et la surpondération du fonds sur la Santé (-46bps) et la Tech (-37bps).

L'effet sélection est également négatif (-454bps) pénalisé par la sélection sur l'Industrie (-221bps) et en particulier par TELEPERFORMANCE (-103bps) après l'ouverture d'une enquête en Colombie concernant les conditions de travail et de rémunération des salariés. La Sélection sur les financières (-128bps) a été pénalisée par l'absence des banques et la contreperformance de PARTNERS GROUP alors que celle sur la Tech (-102bps) par la sous-performance de DASSAULT SYSTEMES et ACCENTURE. En revanche, la Sélection sur la Santé a été très positive (+202bps) grâce aux excellentes performances de NOVO NORDISK, ASTRAZENECA et l'absence de ROCHE en portefeuille.

Nous anticipons pour cette année un ralentissement de l'économie mondiale, avec une récession en Europe. L'inflation restera élevée mais le pic est déjà atteint selon nous, ce qui devrait entraîner une stabilisation des taux d'intérêt.

Pour faire face à cet environnement économique incertain, nous privilégions les entreprises de croissance visible, résiliente et de qualité avec un fort pricing power pour faire face à l'inflation. Nous avons ainsi renforcé nos expositions aux secteurs de croissance plus défensifs comme la santé ou la consommation de base et allégé les cycliques. Tactiquement, nous avons également renforcé le luxe qui devrait bénéficier de la réouverture en Chine.

Dans cette optique, nous avons soldé nos positions en MICHELIN, STORA ENSO, ZALANDO, SAP, DSM et initié des positions en BNPPARIBAS, INDITEX et WOLTERS KLUWER. Nous avons également soldé nos positions en TELEPERFORMANCE suite à la sortie de la controverse en Colombie.

Notre poche de croissance visible est ainsi de 76% à fin mars 2023 et celles de croissance cyclique et d'ultra croissance à respectivement 13% et 11%.

Performances parts vs Indice

Libellé part	Code ISIN part	Performance VL	Performance indice
Echiquier Major SRI Growth Europe A	FR0010321828	-4,82%	3,82%
Echiquier Major SRI Growth Europe G	FR0010581728	-3,83%	3,82%
Echiquier Major SRI Growth Europe I	FR0011188275	-3,20%	3,82%
Echiquier Major SRI Growth Europe IXL	FR0013431871	-3,55%	3,82%

La performance de la part IXL est calculée jusqu'à la date de son rachat (du 31 mars 2022 au 15 février 2023)

Les performances passées ne présentent pas des performances futures.

Mouvements principaux

Achats : BNP Paribas (FR0000131104) – Wolters Kluwer (NL0000395903)

Ventes : EDP Renovaéis (ES0127797019) – DSM (NL0000009827)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR

Quote part des titres éligibles PEA :

PEA	Min	Moyenne	Max
Major	73.2	77.9	79.46

Au 31-03-23 : PEA : 76.81%

Renseignements règlementaires :

- Votre OPC n'a pas d'engagements sur les marchés dérivés.
- Votre OPC est labellisé ISR.
- Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.
- Votre OPC détient des parts d'OPC gérés par La Financière de l'Echiquier ou des sociétés liées :
- 2 000 Echiquier Climate & Biodiversity Impact Europe F

Présentation de notre politique générale :

Depuis 2007, La Financière de l'Echiquier intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa méthodologie de sélection de valeurs. Cette approche est menée de façon transversale pour tous les fonds actions La Financière de l'Echiquier. Cette évaluation se fait sur la base d'entretiens ISR spécifiques menés avec les personnes clés de l'entreprise. Nous n'avons pas recours aux agences de notation. Les entretiens ISR sont par ailleurs, systématiquement conduits en binôme avec le gérant ou l'analyste financier qui suit le cas d'investissement et l'un des membres de l'équipe ISR. A l'issue de chaque entretien, une note reflétant notre appréciation de chaque entreprise est établie. Elle fait l'objet d'une révision lors des entretiens de suivi que nous réalisons en moyenne tous les deux ans. Tous les comptes rendus d'entretiens ISR et les notations extra financières des valeurs sont archivés dans notre base de données propriétaire.

Politique ESG :

Dans le cadre du fonds, nous nous attachons à appliquer la politique générale en réalisant, dans le plus de cas possible, une analyse extra financière des valeurs en portefeuilles. Cette analyse se fonde sur des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance et donne lieu à une notation ISR, revue en moyenne tous les 3 ans. La notation ISR attribuée aux valeurs du fonds ne constitue pas un motif d'exclusion.

Des informations plus précises sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique :

<https://www.lfde.com/la-societe/investissement-responsable/>

Politique d'exécution des ordres :

Cette politique consiste tout particulièrement à sélectionner des intermédiaires de marché, établissements spécialement agréés pour exécuter les ordres sur le marché. Cette sélection est effectuée afin d'obtenir des intermédiaires la « meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apporter aux porteurs ou actionnaires d'OPCVM.

Le choix des intermédiaires est effectué selon des critères précis et revus deux fois par an en fonction des opinions exprimés par les participants au comité de sélection des intermédiaires :

- 1 - capacité à trouver de la liquidité et qualité d'exécution
- 2 - aide à la rencontre des entreprises
- 3 - le bon dénouement des opérations
- 4 - qualité de l'analyse et du support vente.

Pour plus d'information et conformément à la réglementation, vous pouvez consulter la Politique d'exécution établis par La Financière de l'Echiquier dans le cadre de la gestion de ses OPCVM sur le site internet de la société de gestion

Politique de vote :

Nous vous informons que notre politique de droit de vote est disponible en ligne sur notre site internet.

Le porteur de part peut consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site internet de la société de gestion.

Ce document précise les conditions dans lesquelles la société de gestion a eu recours pour l'exercice précédent à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécutions d'ordres.

La société de gestion LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER calcule le risque global des OPCVM selon la méthode du calcul de l'engagement.

Suite à la transposition de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (ou « Directive OPCVM 5 »), l'ESMA a adopté le 31 mars 2016, ses orientations sur les dispositions relatives à la rémunération des gérants d'OPCVM. Les orientations s'appliquent aux sociétés de gestion d'OPCVM à compter du 1er janvier 2017, pour les bonus payés en 2018.

Dans ce cadre, LFDE a mis à jour sa politique de rémunération. La Financière de l'Echiquier a adapté sa politique de rémunération sur la composante variable, afin de permettre une gestion saine et efficace des risques mais également de permettre un contrôle des comportements des collaborateurs exposés dans leur fonction, à la prise de risque.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPCVM qu'elle gère et à ceux des investisseurs dans ces OPCVM, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération a été mise en place afin de :

- supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion ;
- supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché dans lequel elle opère ;
- assurer l'attractivité, le développement et la conservation d'employés motivés et qualifiés.

Le personnel de LFDE perçoit une rémunération comprenant une composante fixe et une composante variable, dûment équilibrées, faisant l'objet d'un examen annuel et basées sur la performance individuelle ou collective. Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par les Administrateurs de la Société de Gestion. Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : www.lfde.com. Une copie manuscrite de cette politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande.

Données 2022 :

Étiquettes de lignes	Nombre de Fixe 2022_2	Somme de Fixe 2022	Somme de Bonus 2022 (versé 2023)2	Nombre de Differed	Somme de Differed2
Risk Taker	28	4 035 000	4 006 000	6	880 000
(vide)	114	8 159 400	3 618 300		
Total général	142	12 194 400	7 624 300	6	880 000
		<i>Brut annuel sans prorata de durée</i>			

SFDR : Article 8 (voir Annexes)

comptes
annuels

BILANactif

	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	818 452 454,38	925 836 393,82
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	816 486 414,38	923 672 073,82
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 966 040,00	2 164 320,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS		
• Créances	14 922 106,10	6 702 027,07
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	14 922 106,10	6 702 027,07
Comptes financiers	358 326,12	7 351 984,84
Liquidités	358 326,12	7 351 984,84
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	833 732 886,60	939 890 405,73

BILAN passif

	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	800 559 379,24	914 462 252,29
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	19 803 180,74	-2 055 686,73
• Résultat de l'exercice	-1 935 447,44	-1 681 930,40
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	818 427 112,54	910 724 635,16
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	15 305 774,06	29 165 770,57
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	15 305 774,06	29 165 770,57
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	833 732 886,60	939 890 405,73

HORS-bilan

31.03.2023

31.03.2022

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 310,13	8,45
• Produits sur actions et valeurs assimilées	11 803 513,09	2 014 993,84
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	11 804 823,22	2 015 002,29
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-5 002,35	-1 586,85
• Autres charges financières	-8 825,01	-
Total (II)	-13 827,36	-1 586,85
Résultat sur opérations financières (I - II)	11 790 995,86	2 013 415,44
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-13 597 663,89	-3 715 368,88
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-1 806 668,03	-1 701 953,44
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-128 779,41	20 023,04
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-1 935 447,44	-1 681 930,40

b) Modalités pratiques

- Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Bloomberg en fonction de leur place de cotation :
 - Asie-Océanie : extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.
 - Amérique : extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.
 - extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
 - Europe sauf France : extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.
 - extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
 - extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.
 - France : extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
 - extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.
 - Contributeurs : extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.
- Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.
- Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent:
 - Asie-Océanie :extraction à 12 h
 - Amérique :extraction J+1 à 9 h
 - Europe (sauf France) :extraction à 19 h 30
 - France :extraction à 18 h

Méthode de comptabilisation

- Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé, à l'exception des compartiments Echiquier Hybrid Bonds et Echiquier Convexité Europe qui utilisent la méthode des coupons courus.
- La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais exclus.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Action A 2,392 % TTC maximum
		Action G 1,35 % TTC maximum
		Action I 1,00 % TTC maximum
		Action IXL 0,70 % TTC maximum

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(*)
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	0,40 % TTC maximum pour les actions
Commission de surperformance	Actif net	Action A, Action G, Action I et Action IXL Néant

(*) Le compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans d'autres OPC dont les frais de gestion maximum seront de 2,392 %. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la société de gestion.

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier sont imputées au compartiment.

En sus des frais ci-dessus, d'autres frais peuvent être supportés par le compartiment dans certaines circonstances tels que des coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit, sous réserve que ces frais soient systématiquement inférieurs aux montants recouverts.

De plus, des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au compartiment. Des informations complémentaires sur le fonctionnement de ces frais de recherche sont disponibles auprès de la société de gestion.

Devise de comptabilité

La devise de comptabilisation du compartiment est l'Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action G	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation
Action IXL	Capitalisation	Capitalisation



2 évolutionactif net

	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	910 724 635,16	1 038 236 635,91
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	224 067 020,99	38 756 845,70
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-279 511 133,14	-53 858 947,76
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	57 420 178,30	21 232 105,31
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-35 710 125,58	-22 760 179,69
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-3 483 001,02	-995 889,08
Différences de change	-2 656 487,47	1 079 890,62
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-50 617 077,76	-109 263 872,41
- Différence d'estimation exercice N	158 801 448,39	209 418 526,15
- Différence d'estimation exercice N-1	209 418 526,15	318 682 398,56
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-1 806 668,03	-1 701 953,44
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-228,91*	-
Actif net en fin d'exercice	818 427 112,54	910 724 635,16

(*) Indemnisation des porteurs suite au rachat total des actions IXL.

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	358 326,12
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	358 326,12	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	DKK	GBP	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	92 250 003,63	93 496 239,69	77 487 007,83	96 948 000,28
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	2 444 983,65	-	4 099 679,12	-
Comptes financiers	293,70	271,88	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	2 444 983,65	-	4 099 679,12	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	14 922 106,10
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Ventes règlements différés	8 261 374,42
Achats règlements différés	6 544 662,77
Souscriptions à recevoir	116 068,91
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	15 305 774,06
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Achats règlements différés	8 167 893,60
Ventes règlements différés	6 531 312,81
RACHAT à payer	318 918,13
Frais provisionnés	219 950,07
Provision pour frais de recherche	67 699,45
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachatée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Action A / FR0010321828	326 838,902	101 632 233,92	386 536,371	123 855 253,27
Action I / FR0011188275	44 560,665	112 571 584,88	41 717,329	104 590 797,68
Action G / FR0010581728	30 190,925	9 863 202,19	45 510,599	15 049 294,42
Action IXL / FR0013431871	-	-	30 289,000	36 015 787,77
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0010321828		-		-
Action I / FR0011188275		-		-
Action G / FR0010581728		-		-
Action IXL / FR0013431871		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0010321828		-		-
Action I / FR0011188275		-		-
Action G / FR0010581728		-		-
Action IXL / FR0013431871		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0010321828		-		-
Action I / FR0011188275		-		-
Action G / FR0010581728		-		-
Action IXL / FR0013431871		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie d'action :	
Action A / FR0010321828	2,39
Action I / FR0011188275	0,71
Action G / FR0010581728	1,35
Action IXL / FR0013431871	0,48
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie d'action :	
Action A / FR0010321828	-
Action I / FR0011188275	-
Action G / FR0010581728	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capitalnéant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc **1 966 040,00**

- autres instruments financiers -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	31.03.2023	31.03.2022
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-1 935 447,44	-1 681 930,40
Total	-1 935 447,44	-1 681 930,40

Action A / FR0010321828	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-4 192 866,37	-1 830 996,34
Total	-4 192 866,37	-1 830 996,34
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action I / FR0011188275	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	2 233 334,35	145 171,92
Total	2 233 334,35	145 171,92
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action G / FR0010581728	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	24 084,58	-41 554,28
Total	24 084,58	-41 554,28
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action IXL / FR0013431871	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	45 448,30
Total	-	45 448,30
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	31.03.2023	31.03.2022
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	19 803 180,74	-2 055 686,73
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	19 803 180,74	-2 055 686,73

Action A / FR0010321828	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	11 080 787,65	-1 124 886,48
Total	11 080 787,65	-1 124 886,48
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action I / FR0011188275	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	7 911 395,19	-751 333,70
Total	7 911 395,19	-751 333,70
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action G / FR0010581728	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	810 997,90	-91 301,39
Total	810 997,90	-91 301,39
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action IXL / FR0013431871	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-88 165,16
Total	-	-88 165,16
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 11 mars 2005.

Devise					
EUR	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Actif net	818 427 112,54	910 724 635,16	1 038 236 635,91	826 998 971,75	687 890 233,01

Action A / FR0010321828	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre d'actions en circulation	1 391 693,581	1 451 391,05	1 476 547,113	1 593 521,622	1 443 495,088
Valeur liquidative	328,1	344,72	387,07	311,82	293,85
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	4,94	-2,03	22,53	9,42	20,55

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1^{er} janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action I / FR0011188275	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre d'actions en circulation	121 804,582	118 961,246	120 329,803	107 181,115	106 269,594
Valeur liquidative	2 694,94	2 784,17	3 113,33	2 466,54	2 285,19
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	83,28	-5,09	225,84	112,69	192,49

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1^{er} janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ECHQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE

Action G / FR0010581728	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre d'actions en circulation	97 385,295	112 704,969	121 424,252	98 502,033	70 018,433
Valeur liquidative	344,53	358,24	401,18	319,72	297,99
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	8,57	-1,17	27,07	12,89	23,91

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1^{er} janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action IXL / FR0013431871	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre d'actions en circulation	-	30 289	30 289,000	30 289,000	-
Valeur liquidative	-	1 281,14	1 431,54	1 130,59	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-1,41	107,65	35,73	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1^{er} janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action J / FR0013392404	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre d'actions en circulation	-	-	-	-	1
Valeur liquidative	-	-	-	-	1 399,47
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-	-	97,46

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1^{er} janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 31.03.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
IE00B4BNMY34	ACCENTURE SHS CLASS A	PROPRE	126 940,00	33 463 126,18	USD	4,09
DE0008404005	ALLIANZ SE-NOM	PROPRE	173 913,00	37 008 686,40	EUR	4,52
ES0109067019	AMADEUS IT GROUP SA	PROPRE	306 082,00	18 873 016,12	EUR	2,31
NL0010273215	ASML HOLDING N.V.	PROPRE	68 233,00	42 659 271,60	EUR	5,21
SE0007100581	ASSA ABLOY AB	PROPRE	1 264 694,00	27 901 793,07	SEK	3,41
GB0009895292	ASTRAZENECA PLC	PROPRE	237 338,00	30 315 351,30	GBP	3,70
FR0000131104	BNP PARIBAS	PROPRE	154 552,00	8 532 815,92	EUR	1,04
ES0105066007	CELLNEX TELECOM S.A.	PROPRE	231 769,00	8 288 059,44	EUR	1,01
DK0060448595	COLOPLAST B	PROPRE	216 076,00	26 157 453,88	DKK	3,20
FR0014003TT8	DASSAULT SYSTEMES SE	PROPRE	820 850,00	31 089 693,75	EUR	3,80
DK0060079531	DSV A/S	PROPRE	76 035,00	13 539 402,85	DKK	1,65
FR0000121667	ESSILOR LUXOTTICA SA	PROPRE	185 056,00	30 719 296,00	EUR	3,75
GB00B19NLV48	EXPERIAN PLC	PROPRE	509 414,00	15 409 577,99	GBP	1,88
ES0148396007	INDITEX	PROPRE	646 079,00	19 963 841,10	EUR	2,44
DE0006231004	INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	PROPRE	809 678,00	30 508 667,04	EUR	3,73
FR0010307819	LEGRAND	PROPRE	375 543,00	31 575 655,44	EUR	3,86
IE000S9YS762	LINDE PLC	PROPRE	102 887,00	33 730 082,35	USD	4,12
GB00B0SWJX34	LONDON STOCK EXCHANGE	PROPRE	354 982,00	31 762 078,54	GBP	3,88
CH0013841017	LONZA GROUP AG N	PROPRE	23 402,00	12 910 830,17	CHF	1,58
FR0000120321	LOREAL SA	PROPRE	62 304,00	25 622 520,00	EUR	3,13
FR0000121014	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	PROPRE	48 083,00	40 601 285,20	EUR	4,96
CH0038863350	NESTLE SA	PROPRE	255 235,00	28 671 846,79	CHF	3,50
DK0060534915	NOVO NORDISK	PROPRE	369 104,00	53 799 382,96	DKK	6,57
CH0024608827	PARTNERS GROUP HOLDING N	PROPRE	16 578,00	14 315 548,52	CHF	1,75
FR0000120693	PERNOD RICARD	PROPRE	149 980,00	31 300 826,00	EUR	3,82

ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
GB00B2B0DG97	RELX PLC	PROPRE	595 068,00	17 727 075,72	EUR	2,17
DE000SHL1006	SIEMENS HEALTHINEERS AG	PROPRE	378 949,00	20 091 875,98	EUR	2,45
CH1175448666	STRAUMANN HOLDING LTD	PROPRE	95 677,00	13 147 981,73	CHF	1,61
NL0015000IY2	UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	PROPRE	1 386 427,00	32 310 681,24	EUR	3,95
US92826C8394	VISA INC-A	PROPRE	120 494,00	25 056 795,10	USD	3,06
NL0000395903	WOLTERS KLUWER CVA	PROPRE	252 960,00	29 431 896,00	EUR	3,60
Total Action				816 486 414,38		99,76
O.P.C.V.M.						
FR0014000TH9	ECHIQUIER CLIMATE & BIODIVERSITY IMPACT EUROPE F	PROPRE	2 000,00	1 966 040,00	EUR	0,24
Total O.P.C.V.M.				1 966 040,00		0,24
Total Valeurs mobilières				818 452 454,38		100,00
Liquidités						
AUTRES						
	DEBITEUR DIV EUR	PROPRE	-67 699,45	-67 699,45	EUR	-0,01
Total AUTRES				-67 699,45		-0,01
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	-318 918,13	-318 918,13	EUR	-0,04
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	-1 623 230,83	-1 623 230,83	EUR	-0,20
	ACH DIFF TITRES GBP	PROPRE	-3 605 052,83	-4 099 679,12	GBP	-0,50
	ACH DIFF TITRES USD	PROPRE	-2 650 851,27	-2 444 983,65	USD	-0,30
	ACH REGL DIFF DEV	PROPRE	3 605 052,83	4 099 679,12	GBP	0,50
	ACH REGL DIFF DEV	PROPRE	2 650 851,27	2 444 983,65	USD	0,30
	BANQUE DKK BPP	PROPRE	2 025,35	271,88	DKK	0,00
	BANQUE EUR BPP	PROPRE	357 760,54	357 760,54	EUR	0,04
	BANQUE USD BPP	PROPRE	318,43	293,70	USD	0,00
	SOUS RECEV EUR BPP	PROPRE	116 068,91	116 068,91	EUR	0,01
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	8 261 374,42	8 261 374,42	EUR	1,01
	VTE REGL DIFF DEV	PROPRE	-6 531 312,81	-6 531 312,81	EUR	-0,80
Total BANQUE OU ATTENTE				262 307,68		0,03
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-205 331,02	-205 331,02	EUR	-0,03
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-8 528,42	-8 528,42	EUR	-0,00

ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-6 090,63	-6 090,63	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				-219 950,07		-0,03
Total Liquidites				-25 341,84		-0,00
Total ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE				818 427 112,54		100,00

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Echiquier Major SRI Growth Europe

Identifiant d'entité juridique : 969500YB517DJ067N354

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE 	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 40% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

La stratégie d'investissement responsable du fonds est basée sur des critères ESG mettant en évidence les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier, telles que la réduction de l'impact environnemental des entreprises en matière de pollution de l'air, la protection de la biodiversité, la prise en compte par les entreprises des risques environnementaux ou encore l'amélioration des conditions de travail, la protection des employés, la lutte contre les discriminations.

L'intégralité des positions du portefeuille ont bénéficié d'une analyse extra financière.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Indicateurs	31/03/2023
Notation ESG	
Note ESG (source LFDE)	7,2/10
Note Environnement (source LFDE)	7,2/10
Note Social (source LFDE)	7,0/10
Note Gouvernance (source LFDE)	7,4/10
Autres indicateurs*	
Intensité Carbone des Emissions Induites (source Carbon4 Finance)	41,6
Ratio Emissions Economisées sur Emissions Induites (source Carbon4 Finance)	0,1
Score de Controverses ESG (source MSCI ESG Research) : ou un score de 10/10 indique l'absence de controverses	5,5/10
Signataires du Pacte Mondial des Nations Unies	78,4%
Taux de Rotation des Effectifs	13,4%

**Le calcul de ces indicateurs peut être basé sur des données estimées*

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Indicateurs	31/03/2022	31/03/2023	Minimum attendus
Notation ESG			
Note ESG (source LFDE)	7,2/10	7,2/10	5,5/10
Note Environnement (source LFDE)	7,2/10	7,2/10	/
Note Social (source LFDE)	6,9/10	7,0/10	/
Note Gouvernance (source LFDE)	7,4/10	7,4/10	/
Autres indicateurs*			
Intensité Carbone des Emissions Induites (source Carbon4 Finance)	89,8	41,6	/
Ratio Emissions Economisées sur Emissions Induites (source Carbon4 Finance)	0,1	0,1	/
Score de Controverses ESG (source MSCI ESG Research) : ou un score de 10/10 indique l'absence de controverses	6,0/10	5,5/10	/
Signataires du Pacte Mondial des Nations Unies	81,2%	78,4%	/
Taux de Rotation des Effectifs	11,0%	13,4%	/

**Le calcul de ces indicateurs peut être basé sur des données estimées*

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

Les objectifs d'investissements durables qu'entendait partiellement réaliser le produit financier étaient de contribuer à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies (incluant la lutte contre le changement climatique, la protection de la biodiversité et l'amélioration de l'accès à la santé dans le monde). Pour évaluer cette contribution positive sur la société et l'environnement des entreprises, le produit financier utilise les trois scores d'impact développés en interne par La Financière de l'Échiquier (Score ODD (focus sur 9 ODD), Score Maturité Climat & Biodiversité (MCB), le Score AAAA (portant sur l'accès à la santé)) et un score externe appelé « Score ODD MSCI » construit à partir des données de MSCI ESG Research. Si l'émetteur dispose d'un résultat suffisant à l'un de ces quatre scores, on considérera que par son activité économique, il contribue à un objectif environnemental ou social. Enfin, dans le cas où, pour une entreprise, aucun des quatre scores d'impact cités ci-dessus ne serait disponible (notamment dans le cas d'une entreprise non couverte par MSCI), une analyse de la contribution aux ODD sera réalisée en interne à travers le score interne « Score ODD ID » (plus large que le Score ODD car focus sur 17 ODD au lieu de 9).

En pratique ce produit financier a réalisé 85% d'investissements durables.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Pour s'assurer que les investissements durables du produit financier ne causent pas de préjudice significatif à un objectif environnemental ou social (DNSH), La Financière de l'Échiquier a appliqué une procédure « DNSH » pour les produits avec un objectif d'investissement durable, comprenant :

- Des exclusions sectorielles et normatives (rappelée ci-après) qui permettent de réduire son exposition à des préjudices sociaux et environnementaux : tabac, charbon, cannabis récréatif, armements controversés.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Concernant les incidences négatives, ce produit financier a pris en compte 14 indicateurs obligatoires du Tableau 1 de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne, et inclut également 2 indicateurs additionnels (les investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction carbone et les investissements dans des émetteurs sans politique de prévention des accidents du travail). Leur prise en compte est réalisée au sein des différents pans de la démarche d'investissement responsable de la société de gestion : à travers la politique d'exclusion (sectorielle et normative), la méthodologie d'analyse ESG, les différents scores Impact, la mesure et le pilotage d'indicateurs de performance ESG (intensité carbone, score de controverses ESG) comme ci-dessous :

PILIER CLIMAT & ENVIRONNEMENT

- Les émissions de gaz à effet de serre scope 1, 2 et 3 par la mesure et pilotage des émissions de CO2 et équivalents tous scopes (1, 2, 3),
- L'empreinte carbone, mesurée et pilotée selon la méthodologie du Carbon Impact Ratio (ratio émissions économisées sur émissions induites),
- L'intensité carbone des entreprises investies (en teqCO2) calculé en fonction de l'intensité des émissions induites (WACI),
- L'exposition des entreprises investies aux énergies fossiles prise en compte dans l'analyse ESG,
- La part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable prise en compte dans l'analyse ESG,
- L'impact sur la biodiversité à travers l'analyse ESG, le score Maturité Climat et Biodiversité et la mesure de l'empreinte biodiversité,
- L'impact sur la biodiversité à travers l'analyse ESG et la mesure de l'empreinte biodiversité,
- Les tonnes de substances prioritaires rejetées dans l'eau prise en compte dans l'analyse ESG
- Les tonnes de déchets dangereux pris en compte dans l'analyse ESG,

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption

- Les investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction carbone dans l'analyse ESG (indicateur additionnel).

PILIER SOCIAL, RESSOURCES HUMAINES ET RESPECT DES DROITS DONT DROITS HUMAINS

- La part des émetteurs impliqués dans la violation du Pacte Mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE, à travers la politique d'exclusion normative et le suivi des controverses de MSCI ESG Research,

- La part des investissements dans des émetteurs sans processus et mécanisme de conformité permettant de surveiller le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE, à travers la politique d'exclusion normative et le suivi des controverses de MSCI ESG Research,

- L'écart de rémunérations femmes / hommes pris en compte dans l'analyse ESG,

- La diversité au sein des conseils des entreprises en % de femmes en fonction des différentes législations entre les pays et du niveau de volontarisme et de proactivité des entreprises sur le sujet, prise en compte dans l'analyse ESG,

- L'exposition aux armements controversés (mines antipersonnel, armes à sous-munitions...) pris en compte dans la politique d'exclusion sectorielle,

- Les investissements dans des émetteurs sans politique de prévention des accidents du travail pris en compte dans l'analyse ESG (indicateur additionnel).

*Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?
Description détaillée :*

Grâce à notre politique d'exclusion normative et le suivi des controverses de MSCI ESG Research incluant l'exclusions des entreprises les plus controversée (dont les entreprises coupables de violation du Pacte Mondiale des Nations Unies) nous nous sommes assurés de la prise en compte des deux PAI suivants :

- La part des émetteurs impliqués dans la violation du Pacte Mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE,

- La part des investissements dans des émetteurs sans processus et mécanisme de conformité permettant de surveiller le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Concernant les incidences négatives, ce produit financier a pris en compte 14 indicateurs obligatoires du Tableau 1 de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne, et inclut également les 2 indicateurs additionnels suivants : les investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction carbone et les investissements dans des émetteurs sans politique de prévention des accidents du travail. Leur prise en compte est réalisée au sein des différents pans de la démarche d'investissement responsable de la société de gestion : à travers la politique d'exclusion (sectorielle et normative), la méthodologie d'analyse ESG, les différents scores Impact, la mesure et le pilotage d'indicateurs de performance ESG (intensité carbone, score de controverses ESG). Le détail des indicateurs pris en compte est mentionné ci-dessus.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

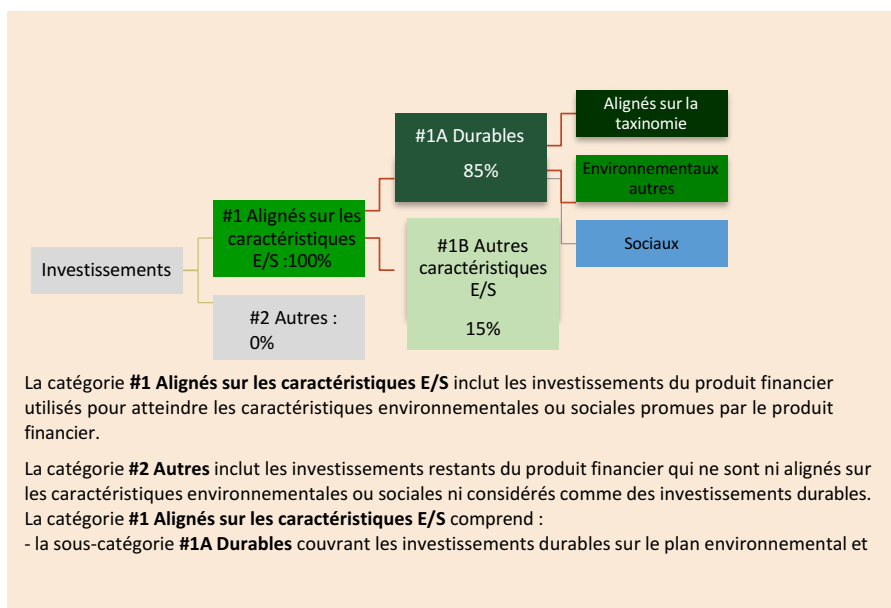
Investissements les plus importants au 31/03/2023	Secteurs économiques	% d'actifs	Pays
NOVO NORDISK	Soins de santé	6,6%	Danemark
ASML	Technologies de l'information	5,2%	Pays-Bas
LVMH	Consommation discrétionnaire	5,0%	France
ALLIANZ	Produits financiers	4,5%	Allemagne
LINDE US	Matériaux	4,1%	Irlande
ACCENTURE	Technologies de l'information	4,1%	Irlande
UNIVERSAL MUSIC GROUP	Services de communication	3,9%	Pays-Bas
LONDON STOCK EXCHANGE	Produits financiers	3,9%	Royaume-Uni
LEGRAND	Industrie	3,9%	France
PERNOD RICARD	Produits de première nécessité	3,8%	France
DASSAULT SYSTEMES	Technologies de l'information	3,8%	France



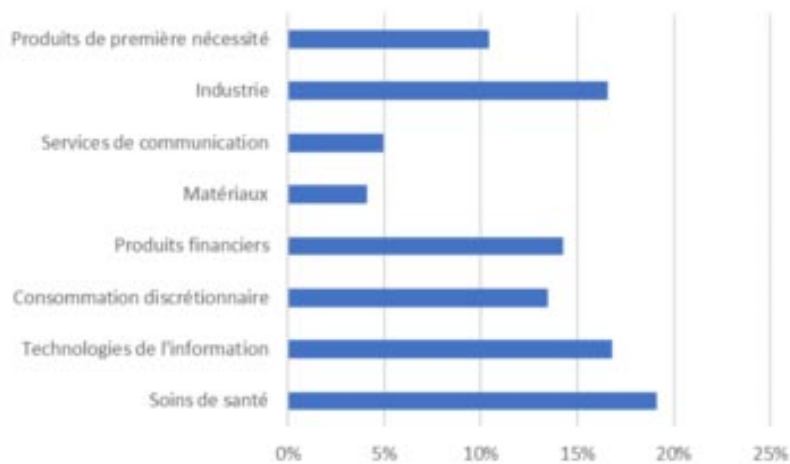
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?



Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets. Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?

Oui :

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

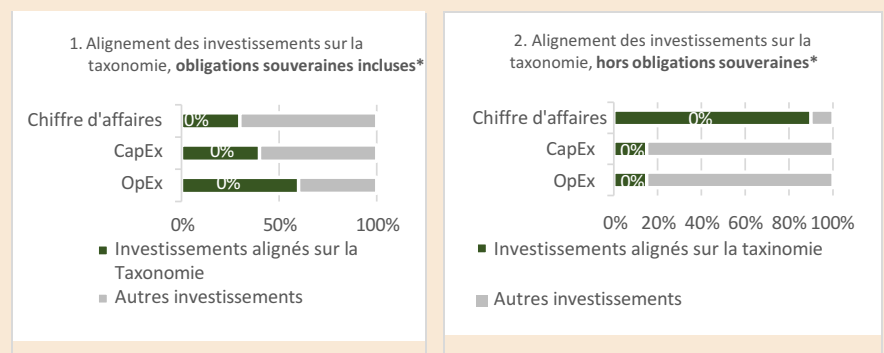
¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

En l'absence de données déclaratives des entreprises, nous ne produisons pas de données sur cet indicateur.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020

Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non applicable



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

À ce jour, la méthodologie de calcul des investissements durables ne permet pas d'identifier précisément les investissements durables répondant seulement à des objectifs environnementaux.

Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

À ce jour, la méthodologie de calcul des investissements durables ne permet pas d'identifier précisément les investissements durables répondant seulement à des objectifs sociaux.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie « non durables » était composée de liquidités.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

La catégorie « non durables » était composée d'actions d'entreprises ne répondant pas à nos critères d'investissements durables, ainsi que des liquidités. La même politique d'exclusion sectorielle et normative s'applique à l'ensemble des actifs en portefeuille.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

L'OPC n'a pas d'objectif d'investissement durable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable

ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH

rapport
annuel

COMPARTIMENT DE SICAV ECHIQUIER

EXERCICE CLOS LE : 31.03.2023

Commercialisateur	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Société de gestion	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Dépositaire et conservateur	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
Centralisateur	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers 92208 Neuilly sur Seine. Représenté par Madame Raphaëlle Alezra-Cabessa

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Actions internationales.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action G	Capitalisation	Capitalisation
Action G USD	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation
Action I USD	Capitalisation	Capitalisation
Action IXL	Capitalisation	Capitalisation

Objectif de gestion :

ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH est un compartiment dynamique recherchant la performance à long terme à travers l'exposition sur les valeurs de croissance des marchés internationaux. Le compartiment cherche à investir dans des valeurs présentant des positions affirmées de leadership global dans leur secteur.

Indicateur de référence :

Aucun indice existant ne reflète exactement l'objectif de gestion du compartiment. Toutefois l'indice le plus proche est l'indice MSCI All Country World Index , calculé en euros. L'OPCVM n'étant ni indiciel, ni à référence indicielle, l'indice MSCI All Country World Index ne constitue qu'un indicateur de comparaison a posteriori de la performance.

MSCI All Country World Index est calculé en euros, et dividendes réinvestis (code Bloomberg : M7WD). Il regroupe des valeurs cotées dans 50 pays dont des pays développés et des pays émergents.

L'administrateur MSCI Limited de l'indice de référence MSCI All Country World Index est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil de 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Stratégie d'investissement :**1. Stratégies utilisées**

Le compartiment met en œuvre une gestion active et discrétionnaire conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR. Celle-ci est orientée vers les marchés des actions internationales.

La gestion d'ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres -stock picking- obtenue au travers de la mise en œuvre d'un processus qui passe par la rencontre directe avec les entreprises dans lesquelles le compartiment investit.

La société de gestion s'engage à participer aux votes des Assemblées Générales des sociétés présentes en portefeuille de façon systématique. Pour plus d'information, l'investisseur est invité à se référer à la Politique de vote disponible sur le site internet www.lfde.com.

S'ensuit une analyse fondamentale de chaque dossier, appuyée par une notation développée en interne et portant sur plusieurs critères que sont :

- la qualité du management de l'entreprise,
- la qualité de sa structure financière,
- la visibilité sur les futurs résultats de l'entreprise,
- les perspectives de croissance de son métier,
- et l'aspect spéculatif de la valeur.

Les valeurs retenues font l'objet de la fixation d'objectifs de prix d'achat et de prix de vente.

Les dossiers sélectionnés ont ainsi fait l'objet d'un processus très sélectif s'appuyant sur de l'analyse quantitative et qualitative. La méthodologie impliquant la fixation d'un prix d'achat et d'un prix de vente permet de se positionner sur des dossiers présentant un potentiel d'appréciation future par le marché.

La stratégie d'investissement vise à sélectionner les valeurs offrant la meilleure croissance actuelle ou potentielle, les leaders sur des marchés de taille significative sur toutes les zones géographiques.

Il s'agira pour l'essentiel de grosses capitalisations. Toutefois le compartiment se réserve la possibilité dans une limite de 10%, de sélectionner des petites et moyennes capitalisations.

En fonction des convictions du gérant, la construction du portefeuille peut conduire à un portefeuille concentré (moins de 50 valeurs).

ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH est exposé à hauteur de 60 % au moins sur les marchés actions de la zone euro et/ou internationaux et pays émergents.

ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH peut aussi en fonction de l'évolution et des situations de marchés, être exposé à hauteur de 40% maximum de l'actif net en titres obligataires réputés «investment grade».

Enfin dans le cadre de la gestion de trésorerie, le compartiment se réserve la possibilité d'investir :

- en titres de créances négociables réputés « investment grade » à hauteur de 40 % maximum de l'actif
- en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens coordonnés ou non coordonnés dans la limite de 10 %.

ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH peut recourir aux instruments dérivés dans le cadre d'opérations de couverture et d'exposition au risque de marché actions et exceptionnellement à des opérations de couverture du risque de change.

Par ailleurs, le compartiment intègre de façon systématique les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Les exemples d'indicateurs retenus pour chacun des critères E, S et G sont les suivants :

- Indicateurs environnementaux : politique environnementale et actions, résultats des plans d'action mis en place par l'entreprise, exposition des fournisseurs aux risques environnementaux, impact positif ou négatif des produits sur l'environnement
- Indicateurs sociaux: attractivité de la marque employeur, fidélisation des employés, lutte contre la discrimination, protection des salariés, exposition des fournisseurs aux risques sociaux, relations avec la société civile.
- Indicateurs de gouvernance : compétence de l'équipe dirigeant, contre-pouvoirs, respect des actionnaires minoritaires, éthique des affaires.

Les objectifs extra financiers consistent dans le cadre de la gestion du fonds à :

Mener une analyse ESG sur les émetteurs (minimum 90%)

La note ESG sur 10 qui est attribuée à chaque émetteur. Cette notation est déterminée par une méthodologie interne à la société de gestion et est composée de la façon suivante :

- Gouvernance : La note de Gouvernance représente environ 60% de la note ESG globale. Il s'agit d'un parti pris historique de La Financière de l'Echiquier qui attache depuis sa création une importance particulière à ce sujet.
- Environnement et Social : Les critères sociaux et environnementaux sont rassemblés en une note de Responsabilité. Le calcul de celle-ci tient compte du type de société concerné:
- Pour les valeurs industrielles : les critères sociaux et environnementaux sont équipondérés au sein de la note de Responsabilité;

- Pour les valeurs de service : la note "Social" contribue à hauteur de 2/3 dans la note de "Responsabilité" tandis que la note "Environnement" représente 1/3 de la note de Responsabilité.

Disposer d'une note moyenne ESG supérieure à celle de son univers d'investissement.

Mener une approche d'exclusion basée sur des exclusions sectorielles et normatives.

Mettre en oeuvre un filtre basé sur les convictions ESG (existence d'une note minimum).

Investissements durables

Un investissement durable répond à trois critères :

- l'activité de l'entreprise contribue de manière positive à un objectif environnemental ou social
- elle ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs
- l'entreprise applique des pratiques de bonne gouvernance

Les investissements considérés comme durables au sens de SFDR représenteront 10% minimum de l'actif net de l'OPC. Le détail de la méthodologie propriétaire appliquée par la société de gestion pour déterminer ce pourcentage est détaillée dans l'annexe SFDR de l'OPC.

Prise en compte des principales incidences négatives L'équipe de gestion prend en compte les principales incidences négatives en matière de durabilité dans ses décisions d'investissement.

Pour une information plus détaillée sur la prise en compte des principales incidences négatives, l'investisseur est invité à se référer à l'article 4 de la politique SFDR de la société de gestion disponible sur le site internet : www.lfde.com.

Alignement avec la Taxonomie

Le compartiment peut investir dans des activités économiques durables sur le plan environnemental. Cependant, la note ESG attribuée à chaque titre résulte d'une analyse globale prenant également en compte des critères sociaux et de gouvernance. Elle ne permet donc pas une approche ciblée sur un objectif particulier de la Taxonomie européenne ni l'évaluation du degré d'alignement d'un investissement.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Le compartiment s'engage à un alignement de 0% avec la Taxonomie européenne.

Les limites méthodologiques de l'approche ESG concernent principalement la fiabilité des données extra-financières publiées par les émetteurs et le caractère subjectif de la notation mise en oeuvre au sein de la société de gestion.

Pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation extra-financière mise en oeuvre dans le compartiment et ses limites, l'investisseur est invité à se référer au site internet : www.lfde.com.

2. Les actifs (hors dérivés)

a) Les actions :

ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH est en permanence investi à hauteur de 60% minimum en actions d'entreprises cotées à travers le monde.

Il s'agira pour l'essentiel de grosses capitalisations. Toutefois le compartiment se réserve la possibilité dans une limite de 10%, de sélectionner des petites et moyennes capitalisations.

b) Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Dans la limite de 40 %, le compartiment peut investir :

- Dans des titres de créances négociables. L'échéance maximum des titres de créances utilisés dans le cadre de la gestion de la trésorerie du compartiment sera de 5 ans. Les titres court terme ainsi utilisés bénéficient d'une notation Standard & Poor's court terme « Investment grade » -ou notation équivalente dans une autre agence de notation. Les TCN réputés « spéculatifs » ou non notés sont autorisés dans la limite de 10%.
- Dans des titres obligataires. La maturité maximum des titres obligataires est de 12 ans. Dans ce cadre, une attention particulière sera portée à la qualité de crédit des entreprises émettant ces titres. Les titres concernés sont réputés « Investment grade » à savoir notés au minimum BBB- par Standard & Poor's ou équivalent ou considérés comme tels par l'équipe de gestion. Les obligations réputées « spéculatives » ou non notées sont autorisées dans la limite de 10%. La gestion ne se fixe pas de limite dans la répartition entre émetteurs souverains et privés.

Lors de l'acquisition et du suivi en cours de vie des titres, l'appréciation du risque de crédit repose sur la recherche et l'analyse interne de La Financière de l'Echiquier ainsi que sur les notations proposées par les agences.

Lorsque les titres sont réputés spéculatifs ou non notés, leurs émetteurs appartiennent à des groupes suivis par la recherche interne de La Financière de l'Echiquier.

Les notations mentionnées ci-dessus sont celles retenues par le gérant lors de l'investissement initial. En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, le gérant effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée. Les limites d'investissement définies en fonction de l'appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être légèrement modifiées en fonction de l'analyse propre de l'équipe de gestion.

3. Investissement en titres d'autres Organismes de Placements Collectifs

Le compartiment ne pourra pas investir plus de 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens et en fonds d'investissement à vocation générale. Il s'agira d'OPC de toute classification AMF sous réserve de ne pas être en contradiction avec la stratégie d'investissement. Il peut s'agir d'OPC gérés par la société de gestion ou par une société liée.

4. Instruments dérivés

Le compartiment se réserve la possibilité d'intervenir sur les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés internationaux, non réglementés et/ou de gré à gré. Dans ce cadre, le compartiment pourra prendre des positions :

- en vue de couvrir le portefeuille contre le risque de marché actions et exceptionnellement contre le risque de change.
- en vue de l'exposer au risque de marché actions conformément à l'objectif de gestion.

Les instruments utilisés sont :

- futures sur indices,
- options sur titres et sur indices,
- options de change et change à terme.

Ces opérations seront effectuées dans la limite d'une fois l'actif du compartiment.

Les instruments financiers sont conclus avec des intermédiaires sélectionnés par la Société de Gestion qui ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille de l'OPCVM.

5. Titres intégrant des dérivés

Le gérant pourra investir dans des obligations convertibles de la zone Europe et/ou internationale et notamment sur les pays émergents.

Le gérant pourra investir sur des titres intégrant des dérivés (warrants, bon de souscription, obligations convertibles etc...) négociés sur des marchés de la zone euro et/internationaux, réglementés ou de gré à gré. Aucune contrainte de notation ne s'applique aux obligations convertibles.

Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille à des secteurs d'activité, zones géographiques, taux, actions (tous types de capitalisation), change, titres et valeurs mobilières assimilés ou indices dans le but de réaliser l'objectif de gestion.

Le recours à des titres intégrant des dérivés, par rapport aux autres instruments dérivés énoncés ci-dessus, sera justifié notamment par la volonté du gérant d'optimiser la couverture ou, le cas échéant, la dynamisation du portefeuille en réduisant le coût lié à l'utilisation de ces instruments financiers afin d'atteindre l'objectif de gestion.

Dans tous les cas, le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne pourra dépasser plus de 10% de l'actif net.

Le risque lié à ce type d'investissement sera limité au montant investi pour l'achat.

6. Dépôts

Néant.

7. Emprunt d'espèces

Le compartiment peut être emprunteur d'espèces. Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, le compartiment peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, ...) dans la limite de 10%.

8. Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres

Néant.

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Risque de perte en capital :

La perte en capital se produit lors de la vente d'un titre à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

Risque actions :

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de l'OPC est exposé, baissent, la valeur liquidative de l'OPC pourra baisser.

Risque de change :

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro.

En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque de gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire appliqué à l'OPC repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance de l'OPC peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative de l'OPC peut en outre avoir une performance négative.

Risque de taux :

La valeur liquidative de l'OPC pourra baisser si les taux d'intérêt augmentent.

Risque de crédit :

Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPC, peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque de durabilité ou risque lié à l'investissement durable : Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance durable (par exemple, le changement climatique, la santé et la sécurité, les entreprises qui ne respectent pas les règles, telles que des sanctions pénales graves, etc.) qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement de l'OPCVM, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Souscripteurs concernés :

- Action A : Tous souscripteurs

- Action G : Réservée à la commercialisation par des intermédiaires financiers

- Action G USD : Réservée à la commercialisation par des intermédiaires financiers

- Action I : Réservée aux investisseurs institutionnels

- Action I USD : Réservée aux investisseurs institutionnels

- Action IXL : Réservée aux investisseurs institutionnels

Profil de l'investisseur type :

Le compartiment s'adresse à des personnes physiques ou des investisseurs institutionnels conscients des risques inhérents à la détention d'actions d'un tel compartiment, risque élevé dû à l'investissement en actions cotées dans le monde entier.

ECHQUIER WORLD EQUITY GROWTH peut servir de support à des contrats individuels d'assurance vie à capital variable, libellés en unités de comptes.

ECHQUIER WORLD EQUITY GROWTH peut servir de support d'investissement à des OPCVM gérés par La Financière de l'Echiquier.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ECHQUIER WORLD EQUITY GROWTH dépend de la situation personnelle du porteur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de ses besoins d'argent actuels et à 5 ans, mais également de son souhait de prendre ou non des risques sur les marchés actions. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du compartiment.

Durée de placement recommandée

Supérieure à 5 ans.

Indications sur le régime fiscal :

Le prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession d'action(s) d'un compartiment de la SICAV. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution de l'actionnaire ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, ou la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans cette SICAV, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'action(s) de compartiment(s) de la SICAV peuvent être soumis à taxation.

Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat d'action(s) de compartiments de la SICAV d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de Gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat d'action(s) d'un compartiment de la SICAV.

La SICAV propose au travers des différents compartiments des actions de capitalisation et de distribution, il est recommandé à chaque investisseur de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans son pays de résidence, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas ...). Les règles applicables aux investisseurs résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Aux termes de la réglementation fiscale américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), les investisseurs pourraient être tenus de fournir à l'OPC, à la société de gestion ou à leur mandataire et ce, afin que soient identifiées les « US Person » au sens de FATCA, des renseignements notamment sur leur identité personnelle et lieux de résidence (domicile et résidence fiscale). Ces informations pourront être transmises à l'administration fiscale américaine via les autorités fiscales françaises. Tout manquement par les investisseurs à cette obligation pourrait résulter en un prélèvement forfaitaire à la source de 30% imposé sur les flux financiers de source américaine. Nonobstant les diligences effectuées par la société de gestion au titre de FATCA, les investisseurs sont invités à s'assurer que l'intermédiaire financier qu'ils ont utilisé pour investir dans l'OPC bénéficie lui-même du statut dit de Participating FFI. Pour plus de précisions, les investisseurs pourront se tourner vers un conseiller fiscal.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible auprès de www.lfde.com ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de : LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER, 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.*
- *Date d'agrément par l'AMF de la Sicav : 3 décembre 2018.*
- *Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 26 février 2010.*
- *Date de création de la Sicav : 4 décembre 2018.*
- *Date de création du compartiment : 16 avril 2010.*

rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2023 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 mars 2023. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion du compartiment durant cet exercice.

D'avril 2022 à mars 2023 les performances du marché actions ont été particulièrement heurtées, du fait notamment d'une inflation forte, d'instabilités sur le plan géopolitique et d'un ralentissement de l'économie mondiale.

Dans un contexte assez défavorable au style de gestion croissance, du fait de la remontée des taux longs lors de la période, le fonds Echiquier World Equity Growth a généré un rendement de -8,25% contre -5,21% pour son indice de référence.

Parmi les meilleurs contributeurs à la performance figurent la banque mexicaine BANORTE, le détaillant mexicain FEMSA et la société nord-américaine de dispositifs médicaux STRYKER. Les deux premières ont bénéficié du contexte inflationniste tandis que STRYKER a profité du redémarrage des opérations ayant été reportées lors de la pandémie mondiale de COVID-19.

A l'inverse, nos sociétés nord-américaines AMAZON, WALT DISNEY et ADOBE ont particulièrement souffert de l'inflation des coûts et de la pression exercée par la hausse des taux longs sur leur niveau de valorisation.

Tout au long de l'année, nous avons renforcé notre positionnement vers des valeurs de croissance séculaire et défensive, capables de tirer leur épingle du jeu dans un contexte macroéconomique peu porteur.

Performances parts vs Indice

Libelle Fonds	Code ISIN Part	Libelle Part Reporting	Perf	Perf Indice
World Equity Growth				
World Equity Growth	FR0010859769	Echiquier World Equity Growth A	-8,25%	-5,21%
World Equity Growth	FR0010868174	Echiquier World Equity Growth G	-7,42%	-5,21%
World Equity Growth	FR0011188267	Echiquier World Equity Growth I	-6,80%	-5,21%
World Equity Growth	FR0013379013	Echiquier World Equity Growth G USD	-9,75%	-5,21%
World Equity Growth	FR0013405263	Echiquier World Equity Growth I USD	-9,14%	-5,21%
World Equity Growth	FR0013429719	Echiquier World Equity Growth IXL	-6,53%	-5,21%

Les performances passées ne présagent pas des performances futures.

Mouvements principaux :

Achats : Unitedhealth (US91324P1021) – Alphabet (US02079K3059)

Ventes : Walt Disney (US2546871060) – Credicorp (BMG2519Y1084)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR

Renseignements réglementaires :

- Votre OPC n'a pas d'engagements sur les marchés dérivés.
- Votre OPC n'est pas labellisé ISR.
- Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.
- Votre OPC détient des parts d'OPC gérés par La Financière de l'Echiquier ou des sociétés liées :
- 4 300 parts Echiquier Robotics K

Présentation de notre politique générale :

Depuis 2007, La Financière de l'Echiquier intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa méthodologie de sélection de valeurs. Cette approche est menée de façon transversale pour tous les fonds actions La Financière de l'Echiquier.

Cette évaluation se fait sur la base d'entretiens ISR spécifiques menés avec les personnes clés de l'entreprise. Nous n'avons pas recours aux agences de notation. Les entretiens ISR sont par ailleurs, systématiquement conduits en binôme avec le gérant ou l'analyste financier qui suit le cas d'investissement et l'un des membres de l'équipe ISR. A l'issue de chaque entretien, une note reflétant notre appréciation de chaque entreprise est établie. Elle fait l'objet d'une révision lors des entretiens de suivi que nous réalisons en moyenne tous les deux ans. Tous les comptes rendus d'entretiens ISR et les notations extra financières des valeurs sont archivés dans notre base de données propriétaire.

Politique ESG :

Dans le cadre du fonds, nous nous attachons à appliquer la politique générale en réalisant, dans le plus de cas possible, une analyse extra financière des valeurs en portefeuilles. Cette analyse se fonde sur des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance et donne lieu à une notation ISR, revue en moyenne tous les 3 ans. La notation ISR attribuée aux valeurs du fonds ne constitue pas un motif d'exclusion.

Des informations plus précises sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique :

<https://www.lfde.com/la-societe/investissement-responsable/>

Politique d'exécution des ordres :

Cette politique consiste tout particulièrement à sélectionner des intermédiaires de marché, établissements spécialement agréés pour exécuter les ordres sur le marché. Cette sélection est effectuée afin d'obtenir des intermédiaires la « meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apporter aux porteurs ou actionnaires d'OPCVM.

Le choix des intermédiaires est effectué selon des critères précis et revus deux fois par an en fonction des opinions exprimés par les participants au comité de sélection des intermédiaires :

- 1 - capacité à trouver de la liquidité et qualité d'exécution
- 2 - aide à la rencontre des entreprises
- 3 - le bon dénouement des opérations
- 4 - qualité de l'analyse et du support vente.

Pour plus d'information et conformément à la réglementation, vous pouvez consulter la Politique d'exécution établis par La Financière de l'Echiquier dans le cadre de la gestion de ses OPCVM sur le site internet de la société de gestion

Politique de vote :

Nous vous informons que notre politique de droit de vote est disponible en ligne sur notre site internet.

Le porteur de part peut consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site internet de la société de gestion.

Ce document précise les conditions dans lesquelles la société de gestion a eu recours pour l'exercice précédent à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécutions d'ordres.

La société de gestion LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER calcule le risque global des OPCVM selon la méthode du calcul de l'engagement.

Suite à la transposition de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (ou « Directive OPCVM 5 »), l'ESMA a adopté le 31 mars 2016, ses orientations sur les dispositions relatives à la rémunération des gérants d'OPCVM. Les orientations s'appliquent aux sociétés de gestion d'OPCVM à compter du 1er janvier 2017, pour les bonus payés en 2018.

Dans ce cadre, LFDE a mis à jour sa politique de rémunération. La Financière de l'Echiquier a adapter sa politique de rémunération sur la composante variable, afin de permettre une gestion saine et efficace des risques mais également de permettre un contrôle des comportements des collaborateurs exposés dans leur fonction, à la prise de risque.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPCVM qu'elle gère et à ceux des investisseurs dans ces OPCVM, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération a été mise en place afin de :

- supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion ;
- supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché dans lequel elle opère ;
- assurer l'attractivité, le développement et la conservation d'employés motivés et qualifiés.

Le personnel de LFDE perçoit une rémunération comprenant une composante fixe et une composante variable, dûment équilibrées, faisant l'objet d'un examen annuel et basées sur la performance individuelle ou collective. Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par les Administrateurs de la Société de Gestion. Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : www.lfde.com. Une copie manuscrite de cette politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande.

Données 2022 :

Étiquettes de lignes	Nombre de Fixe 2022_2	Somme de Fixe 2022	Somme de Bonus 2022 (versé 2023)2	Nombre de Differed	Somme de Differed2
Risk Taker	28	4 035 000	4 006 000	6	880 000
(vide)	114	8 159 400	3 618 300		
Total général	142	12 194 400	7 624 300	6	880 000
		<i>Brut annuel sans prorata de durée</i>			

SFDR / TAXONOMIE : Article 8 (voir Annexes)

comptes
annuels

BILANactif

	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	928 784 618,30	927 523 208,11
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	927 819 139,30	926 390 158,11
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	965 479,00	1 133 050,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS		
Créances	1 667 254,72	17 868 927,73
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1 667 254,72	17 868 927,73
Comptes financiers	29 944 445,16	45 830 245,39
Liquidités	29 944 445,16	45 830 245,39
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	960 396 318,18	991 222 381,23

BILAN passif

	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	985 390 912,27	963 972 902,55
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-25 961 433,82	-289 897,99
• Résultat de l'exercice	-1 968 160,20	-1 433 756,21
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	957 461 318,25	962 249 248,35
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	2 753 981,41	28 973 132,88
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	2 753 981,41	28 973 132,88
Comptes financiers	181 018,52	-
Concours bancaires courants	181 018,52	-
Emprunts	-	-
Total du passif	960 396 318,18	991 222 381,23

HORS-bilan

31.03.2023

31.03.2022

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	280 661,33	29,96
• Produits sur actions et valeurs assimilées	11 012 626,96	1 890 861,82
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	11 293 288,29	1 890 891,78
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-88 538,63	-28 375,48
• Autres charges financières	-8 538,33	-
Total (II)	-97 076,96	-28 375,48
Résultat sur opérations financières (I - II)	11 196 211,33	1 862 516,30
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-13 489 219,75	-3 327 532,76
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-2 293 008,42	-1 465 016,46
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	324 848,22	31 260,25
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-1 968 160,20	-1 433 756,21

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

a) Méthode d'évaluation

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.
- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché. Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.
- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV à leur valeur probable de négociation.
- Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.
- Les contrats :
 - Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.
 - La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.
 - La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.
 - Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.
 - Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.
- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles

b) Modalités pratiques

- Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Bloomberg en fonction de leur place de cotation :
 - Asie-Océanie :
extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.
 - Amérique :

extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.

extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

- Europe sauf France :

extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.

extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.

- France :

extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.

- Contributeurs :

extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.

- Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

- Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent:

- Asie-Océanie :extraction à 12 h

- Amérique :extraction J+1 à 9 h

- Europe (sauf France) :extraction à 19 h 30

- France :extraction à 18 h

Méthode de comptabilisation

- Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé, à l'exception des compartiments Echiquier Hybrid Bonds et Echiquier Convexité Europe qui utilisent la méthode des coupons courus.

- La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais exclus.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Action A 2,25 % TTC maximum
		Action G 1,35 % TTC maximum
		Action G USD 1,35 % TTC maximum
		Action I 1,00 % TTC maximum

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Action I USD 1,00 % TTC maximum
		Action IXL 0,70 % TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(*)
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	0,30 % TTC maximum pour les actions
Commission de surperformance	Actif net	Actions A 15% TTC de la surperformance de l'OPC, nette de frais de gestion fixes, par rapport à la performance de son indice de référence sous réserve que la performance de l'OPC soit positive
		Autres actions Néant

(*) Le compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif dans d'autres OPC dont les frais de gestion maximum seront de 2.392%. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la société de gestion.

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ; les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le compartiment) exceptionnels et non récurrents sont imputées au compartiment.

En sus des frais ci-dessus, d'autres frais peuvent être supportés par le compartiment dans certaines circonstances tels que des coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit, sous réserve que ces frais soient systématiquement inférieurs aux montants recouverts.

De plus, des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au compartiment. Des informations complémentaires sur le fonctionnement de ces frais de recherche sont disponibles auprès de la société de gestion.

Modalités de calcul de la commission de surperformance

Fréquence de cristallisation de la commission de surperformance et période d'observation

La fréquence de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle les provisions de la commission de surperformance peuvent être définitivement acquises à la société de gestion est annuelle. Elle s'étend du 1er avril au 31 mars.

Toutefois, suite à la modification de la date de clôture de la SICAV intervenant au 31 mars 2022, la période courant depuis le 31 décembre 2021 sera supérieure à un an car prolongée jusqu'au 31 mars 2023. Elle sera ensuite tous les ans du 1er avril au 31 mars.

Période de référence de la performance

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'Indicateur de Référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée. Cette période est fixée à 5 ans glissants.

Indicateur de Référence

MSCI All Country World Index calculé en euros et dividendes réinvestis.

Méthode de calcul

La commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative.

La provision de commission de surperformance est ajustée à l'occasion de chaque calcul de la valeur liquidative, sur la base de 15% TTC de la surperformance de l'OPC par rapport à l'Indicateur de Référence, sous réserve que la performance de l'OPC soit positive (la valeur liquidative est supérieure à la valeur liquidative de début de période).

Dans le cas d'une sous-performance de l'OPC par rapport à l'Indicateur de Référence, cette provision est réajustée par le biais de reprises sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations existantes.

La méthodologie appliquée pour le calcul de la commission de surperformance s'appuie sur la méthode de calcul de « l'actif fictif » qui permet de simuler un actif fictif subissant les mêmes conditions de souscriptions et rachats que l'OPC original, incrémenté de la performance de l'Indicateur de Référence. Cet actif fictif est ensuite comparé à la performance de l'actif réel de l'OPC. La différence entre les deux actifs donne donc la surperformance de l'OPC par rapport à son Indicateur de Référence.

Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage

- En cas de surperformance de l'OPC à l'issue de la période d'observation et de performance positive de l'OPC, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période d'observation démarre.
- En cas de surperformance de l'OPC à l'issue de la période d'observation avec en parallèle une performance négative de l'OPC, la société de gestion ne perçoit aucune commission mais une nouvelle période d'observation démarre.
- En cas de sous-performance de l'OPC par rapport à son indice de référence à l'issue de la période d'observation aucune commission n'est perçue et la période d'observation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau.
- La période d'observation peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence). Au-delà, si des sous-performances résiduelles n'ont pas été rattrapées, alors elles sont abandonnées. Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année de sous-performance.

En cas de rachat d'actions, s'il y a une provision pour commission de surperformance, la partie proportionnelle aux actions remboursées est versée à la société de gestion.

Exemples

Premier cas : l'OPC surperforme son indice sur chaque période d'observation. Sur chaque période d'observation, des commissions vont être prélevées et chaque période d'observation sera de 12 mois.

Deuxième cas : En fonction des périodes d'observation l'OPC sous-performe ou surperforme son indice :

	Performance OPC	Performance indice	Performance relative constatée sur l'année	Sous-performance à compenser de l'année précédente	Performance relative nette	Sous-performance à compenser sur l'année suivante	Commission de surperformance	Calcul de la commission de surperformance
Année 1	5%	0%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 2	3%	3%	0%	0%	0%	0%	Non	-
Année 3	-5%	0%	-5%	0%	-5%	-5%	Non	-
Année 4	5%	2%	3%	-5%	-2%	-2%	Non	-
Année 5	7%	5%	2%	-2%	0%	0%	Non	-
Année 6	10%	5%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 7	9%	4%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 8	-15%	-5%	-10%	0%	-10%	-10%	Non	-
Année 9	-2%	-4%	2%	-10%	-8%	-8%	Non	-
Année 10	0%	-2%	2%	-8%	-6%	-6%	Non	-
Année 11	2%	0%	2%	-6%	-4%	-4%	Non	-
Année 12	10%	10%	0%	-4%	-4%	0%*	Non	-
Année 13	6%	4%	2%	0%	2%	0%	Oui	15% x 2%
Année 14	-6%	0%	-6%	0%	-6%	-6%	Non	-
Année 15	4%	2%	2%	-6%	-4%	-4%	Non	-
Année 16	6%	4%	2%	-4%	-2%	-2%	Non	-
Année 17	10%	14%	-4%	-2%	-6%	-6%	Non	-
Année 18	7%	7%	0%	-6%	-6%	-4%**	Non	-
Année 19	6%	1%	5%	-4%	1%	0%	Oui	15% x 1%

Devise de comptabilité

La devise de comptabilisation du compartiment est l'Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action G	Capitalisation	Capitalisation
Action G USD	Capitalisation	Capitalisation

armexes

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action I	Capitalisation	Capitalisation
Action I USD	Capitalisation	Capitalisation
Action IXL	Capitalisation	Capitalisation



2 évolutionactif net

	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	962 249 248,35	1 004 509 267,96
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	210 741 202,79	40 938 937,59
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-144 318 516,03	-65 090 246,06
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	26 725 463,81	11 782 816,29
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-89 398 777,94	-15 475 337,59
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-3 906 147,96	-1 391 836,93
Différences de change	17 980 590,79	20 533 473,09
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-20 318 737,14	-32 092 809,54
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	57 630 128,75	77 948 865,89
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	77 948 865,89	110 041 675,43
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-2 293 008,42	-1 465 016,46
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	957 461 318,25	962 249 248,35

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	29 944 445,16
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	181 018,52
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	29 944 445,16	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	181 018,52	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	GBP	JPY	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	724 782 586,30	76 779 166,44	57 999 792,31	40 123 594,25
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	356 650,91	224 383,92	640 091,82	307 949,88
Comptes financiers	-	31,66	-	184,27
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	181 018,52	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	1 667 254,72
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Coupons à recevoir	1 529 076,53
Souscriptions à recevoir	138 178,19
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	2 753 981,41
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Rachat à payer	2 406 297,39
Frais provisionnés	273 705,31
Provision pour frais de recherche	73 978,71
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Action A / FR0010859769	181 084,653	60 073 125,77	247 674,445	80 826 883,37
Action G USD / FR0013379013	215,000	23 720,42	240,000	25 989,68
Action I / FR0011188267	24 931,845	85 000 326,89	8 145,987	28 700 059,05
Action G / FR0010868174	17 867,175	6 860 452,65	15 662,570	5 961 190,89
Action I USD / FR0013405263	-	-	2 630,000	3 119 310,90
Action IXL / FR0013429719	42 342,338	58 783 577,06	18 929,292	25 685 082,14
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0010859769		-		-
Action G USD / FR0013379013		-		-
Action I / FR0011188267		-		-
Action G / FR0010868174		-		-
Action I USD / FR0013405263		-		-
Action IXL / FR0013429719		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0010859769		-		-
Action G USD / FR0013379013		-		-
Action I / FR0011188267		-		-
Action G / FR0010868174		-		-
Action I USD / FR0013405263		-		-
Action IXL / FR0013429719		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0010859769		-		-
Action G USD / FR0013379013		-		-
Action I / FR0011188267		-		-
Action G / FR0010868174		-		-
Action I USD / FR0013405263		-		-
Action IXL / FR0013429719		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
---	---

Catégorie d'action :	
----------------------	--

Action A / FR0010859769	2,25
-------------------------	------

Action G USD / FR0013379013	1,34
-----------------------------	------

Action I / FR0011188267	0,69
-------------------------	------

Action G / FR0010868174	1,34
-------------------------	------

Action I USD / FR0013405263	0,66
-----------------------------	------

Action IXL / FR0013429719	0,38
---------------------------	------

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
--	---------

Catégorie d'action :	
----------------------	--

Action A / FR0010859769	123,49
-------------------------	--------

Action G USD / FR0013379013	-
-----------------------------	---

Action I / FR0011188267	-
-------------------------	---

Action G / FR0010868174	-
-------------------------	---

Action I USD / FR0013405263	-
-----------------------------	---

Action IXL / FR0013429719	-
---------------------------	---

Rétrocession de frais de gestion :	
------------------------------------	--

- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
--	---

- Ventilation par Opc "cible" :	
---------------------------------	--

- Opc 1	-
---------	---

- Opc 2	-
---------	---

- Opc 3	-
---------	---

- Opc 4	-
---------	---

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....néant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc 965 479,00

- autres instruments financiers -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	31.03.2023	31.03.2022
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-1 968 160,20	-1 433 756,21
Total	-1 968 160,20	-1 433 756,21

Action A / FR0010859769	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-5 100 389,56	-1 976 210,43
Total	-5 100 389,56	-1 976 210,43
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action G USD / FR0013379013	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-69,85	-71,59
Total	-69,85	-71,59
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH

Action I / FR0011188267	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	783 120,41	88 416,79
Total	783 120,41	88 416,79
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action G / FR0010868174	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-34 525,98	-9 898,09
Total	-34 525,98	-9 898,09
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action I USD / FR0013405263	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 373,70	3 325,25
Total	1 373,70	3 325,25
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action IXL / FR0013429719	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	2 382 331,08	460 681,86
Total	2 382 331,08	460 681,86
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	31.03.2023	31.03.2022
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-25 961 433,82	-289 897,99
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-25 961 433,82	-289 897,99

Action A / FR0010859769	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-13 206 320,64	-163 611,56
Total	-13 206 320,64	-163 611,56
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action G USD / FR0013379013	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-1 224,60	-15,49
Total	-1 224,60	-15,49
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action I / FR0011188267	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-4 115 230,61	-30 288,73
Total	-4 115 230,61	-30 288,73
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action G / FR0010868174	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-604 512,64	-7 009,96
Total	-604 512,64	-7 009,96
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action I USD / FR0013405263	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-7 218,85	-1 139,06
Total	-7 218,85	-1 139,06
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action IXL / FR0013429719	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-8 026 926,48	-87 833,19
Total	-8 026 926,48	-87 833,19
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 16 avril 2010.

Devise					
EUR	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Actif net	957 461 318,25	962 249 248,35	1 004 509 267,96	892 678 912,48	642 004 455,71

Action A / FR0010859769	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre d'actions en circulation	1 460 697,821	1 527 287,613	1 580 095,049	1 609 302,979	1 508 465,47
Valeur liquidative	331,97	361,83	369,18	333,33	286,47
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-12,53	-1,40	35,70	27,81	24,09

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action G USD / FR0013379013	Devise de l'action et de la valeur liquidative : USD				
	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre d'actions en circulation	400	425	335	715	410
Valeur liquidative	122,44	135,67	141,24	135,95	104,41
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-3,23	-0,20	13,01	11,78	4,69

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH

Action I / FR001188267	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre d'actions en circulation	42 413,670	25 627,812	27 277,851	51 096,086	32 108,896
Valeur liquidative	3 591,65	3 853,59	3 914,29	3 475,14	2 890,7
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-78,56	2,26	437,57	385,67	298,69

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action G / FR0010868174	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre d'actions en circulation	58 817,659	56 613,054	53 581,88	97 173,542	102 837,179
Valeur liquidative	379,23	409,64	416,65	371,96	311,12
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-10,86	-0,29	44,52	39,63	30,52

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH

Action I USD / FR0013405263	Devise de l'action et de la valeur liquidative : USD				
	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre d'actions en circulation	220	2 850	2 850	2 586	2 607
Valeur liquidative	1 316,93	1 449,37	1 505,43	1 437,32	1 096,5
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-26,56	0,76	148,36	130,81	70,05

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action IXL / FR0013429719	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre d'actions en circulation	216 274,46	192 861,414	192 919,763	105 475,191	75 250
Valeur liquidative	1 376,01	1 472,07	1 494,15	1 321,68	1 095,96
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-26,09	1,93	171,90	150,01	40,13

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action J / FR0013390705	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre d'actions en circulation	-	-	-	1	1
Valeur liquidative	-	-	-	1 572,58	1 329,03
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-	152,17	132,67

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 31.03.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
US02079K3059	ALPHABET INC	PROPRE	435 000,00	41 618 289,99	USD	4,35
US0231351067	AMAZON.COM INC	PROPRE	540 000,00	51 444 936,36	USD	5,37
NL0010273215	ASML HOLDING N.V.	PROPRE	45 000,00	28 134 000,00	EUR	2,94
GB0009895292	ASTRAZENECA PLC	PROPRE	363 000,00	46 366 247,80	GBP	4,84
US09075V1026	BIONTECH SE ADR	PROPRE	90 000,00	10 340 619,81	USD	1,08
QS000212KOW8	CHINA ANIMAL HEALTHCARE LTD	PROPRE	183 000,00	0,00	HKD	0,00
GB0002374006	DIAGEO	PROPRE	740 000,00	30 412 918,64	GBP	3,18
US28176E1082	EDWARDS LIFESCIENCES	PROPRE	220 000,00	16 787 124,15	USD	1,75
US3444191064	FOMENTO ECONOMICO MEXICANO SA DE CV FEMSA ADR	PROPRE	555 000,00	48 727 587,17	USD	5,09
MXP370711014	GRUPO FIN BANORTE	PROPRE	1 800 000,00	13 990 901,97	MXN	1,46
BRITUBACNPR1	ITAU UNIBANCO HOLDING SA	PROPRE	5 800 000,00	26 132 692,28	BRL	2,73
US49271V1008	KEURIG DR PEPPER INC	PROPRE	1 000 000,00	32 540 121,75	USD	3,40
JP3304200003	KOMATSU LTD	PROPRE	1 400 000,00	31 857 510,24	JPY	3,33
US57636Q1040	MASTERCARD INC SHS A	PROPRE	275 000,00	92 176 489,59	USD	9,63
US5949181045	MICROSOFT CORP	PROPRE	358 000,00	95 195 904,82	USD	9,94
US60770K1079	MODERNA INC	PROPRE	68 000,00	9 632 392,55	USD	1,01
JP3734800000	NIDEC CORP	PROPRE	550 000,00	26 142 282,07	JPY	2,73
US68389X1054	ORACLE CORP	PROPRE	280 000,00	23 997 048,52	USD	2,51
US8636671013	STRYKER CORP	PROPRE	178 000,00	46 867 422,99	USD	4,89
US8740391003	TAIWAN SEMICONDUCTOR-SP ADR	PROPRE	385 000,00	33 031 451,76	USD	3,45
US8835561023	THERMO FISHER SCIE	PROPRE	89 000,00	47 313 161,78	USD	4,94
US91324P1021	UNITEDHEALTH GROUP	PROPRE	100 000,00	43 588 821,25	USD	4,55
US92826C8394	VISA INC-A	PROPRE	445 000,00	92 538 000,38	USD	9,66
US9884981013	YUM BRANDS INC	PROPRE	320 000,00	38 983 213,43	USD	4,07
Total Action				927 819 139,30		96,90

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
O.P.C.V.M.						
FR0012413722	ECHIQUIER ROBOTICS K	PROPRE	4 300,00	965 479,00	EUR	0,10
Total O.P.C.V.M.				965 479,00		0,10
Total Valeurs mobilières				928 784 618,30		97,00
Liquidités						
AUTRES						
	DEBITEUR DIV EUR	PROPRE	-73 978,71	-73 978,71	EUR	-0,01
Total AUTRES				-73 978,71		-0,01
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	-2 406 297,39	-2 406 297,39	EUR	-0,25
	BANQUE CAD BPP	PROPRE	129,60	88,44	CAD	0,00
	BANQUE EUR BPP	PROPRE	29 944 229,23	29 944 229,23	EUR	3,13
	BANQUE GBP BPP	PROPRE	27,84	31,66	GBP	0,00
	BANQUE SGD BPP	PROPRE	138,33	95,83	SGD	0,00
	BANQUE USD BPP	PROPRE	-196 260,28	-181 018,52	USD	-0,02
	SOUS RECEV EUR BPP	PROPRE	138 178,19	138 178,19	EUR	0,01
Total BANQUE OU ATTENTE				27 495 307,44		2,87
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-205 529,22	-205 529,22	EUR	-0,02
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-12,76	-12,76	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-5 741,29	-5 741,29	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-146,56	-146,56	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-25 503,82	-25 503,82	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-36 648,17	-36 648,17	EUR	-0,00
	PRCOMVARIABLEACQU	PROPRE	-123,49	-123,49	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				-273 705,31		-0,03
Total Liquidités				27 147 623,42		2,84
Coupons						
Action						
GB0002374006	DIAGEO	ACHLIG	640 000,00	224 383,92	GBP	0,02
BRITUBACNPR1	ITAUNIBANCO	ACHLIG	15 800 000,00	307 949,88	BRL	0,03
US49271V1008	KEURIG DR PEPPER RG	ACHLIG	1 000 000,00	129 127,47	USD	0,01
JP3304200003	KOMATSU LTD	ACHLIG	1 400 000,00	526 892,30	JPY	0,06

ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP373480000	NIDEC CORP	ACHLIG	550 000,00	113 199,52	JPY	0,01
US8636671013	STRYKER CORP	ACHLIG	178 000,00	86 192,58	USD	0,01
US8740391003	TAIWAN SEMI. SP ADR	ACHLIG	370 000,00	120 993,28	USD	0,01
US8835561023	THERMO FISCHER SCIEN	ACHLIG	90 000,00	20 337,58	USD	0,00
Total Action				1 529 076,53		0,16
Total Coupons				1 529 076,53		0,16
Total ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH				957 461 318,25		100,00

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : **Echiquier World Equity Growth**

Identifiant d'entité juridique : 9695007H77PGEWLTK45

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
<input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE 	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 10% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La stratégie d'investissement responsable est basée sur des critères ESG mettant en évidence les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier, telles que la réduction de l'impact environnemental des entreprises en matière de pollution de l'air, la protection de la biodiversité, la prise en compte par les entreprises des risques environnementaux... ou encore l'amélioration des conditions de travail, la protection des employés, la lutte contre les discriminations ... L'intégralité des positions du portefeuille ont bénéficié d'une analyse extra financière.

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Indicateurs	31/03/2023
Notation ESG	
Note ESG (source LFDE)	6,4/10
Note Environnement (source LFDE)	7,2/10
Note Social (source LFDE)	6,2/10
Note Gouvernance (source LFDE)	6,7/10
Autres indicateurs*	
Intensité Carbone des Emissions Induites (source Carbon4 Finance)	62,9

**Le calcul de cet indicateur peut être basé sur des données estimées*

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Indicateurs	31/03/2022	31/03/2023	Minimum attendus
Notation ESG			
Note ESG (source LFDE)	6,3/10	6,4/10	4,0/10
Note Environnement (source LFDE)	6,9/10	7,2/10	/
Note Social (source LFDE)	5,4/10	6,2/10	/
Note Gouvernance (source LFDE)	6,8/10	6,7/10	/
Autres indicateurs*			
Intensité Carbone des Emissions Induites (source Carbon4 Finance)	147,7	62,9	/

**Le calcul de ces indicateurs peut être basé sur des données estimées*

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Les objectifs d'investissements durables qu'entendait partiellement réaliser le produit financier étaient de contribuer à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies (incluant la lutte contre le changement climatique, la protection de la biodiversité et l'amélioration de l'accès à la santé dans le monde). Pour évaluer cette contribution positive sur la société et l'environnement des entreprises, le produit financier utilise les trois scores d'impact développés en interne par La Financière de l'Échiquier (Score ODD (focus sur 9 ODD), Score Maturité Climat & Biodiversité (MCB), le Score AAAA (portant sur l'accès à la santé)) et un score externe appelé « Score ODD MSCI » construit à partir des données de MSCI ESG Research. Si l'émetteur dispose d'un résultat suffisant à l'un de ces quatre scores, on considérera que par son activité économique, il contribue à un objectif environnemental ou social. Enfin, dans le cas où,

pour une entreprise, aucun des quatre scores d'impact cités ci-dessus ne serait disponible (notamment dans le cas d'une entreprise non couverte par MSCI), une analyse de la contribution aux ODD sera réalisée en interne à travers le score interne « Score ODD ID » (plus large que le Score ODD car focus sur 17 ODD au lieu de 9).

En pratique ce produit financier a réalisé 65% d'investissements durables.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Pour s'assurer que les investissements durables du produit financier ne causent pas de préjudice significatif à un objectif environnemental ou social (DNSH), La Financière de l'Echiquier a appliqué une procédure « DNSH » pour les produits avec un objectif d'investissement durable, comprenant :

- Des exclusions sectorielles et normatives (rappelée ci-après) qui permettent de réduire son exposition à des préjudices sociaux et environnementaux : tabac, charbon, cannabis récréatif, armements controversés.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Concernant les incidences négatives, ce produit financier a pris en compte 14 indicateurs obligatoires du Tableau 1 de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne, et inclut également 2 indicateurs additionnels (les investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction carbone et les investissements dans des émetteurs sans politique de prévention des accidents du travail). Leur prise en compte est réalisée au sein des différents pans de la démarche d'investissement responsable de la société de gestion : à travers la politique d'exclusion (sectorielle et normative), la méthodologie d'analyse ESG, les différents scores Impact, la mesure et le pilotage d'indicateurs de performance ESG (intensité carbone, score de controverses ESG) comme ci-dessous :

PILIER CLIMAT & ENVIRONNEMENT

- Les émissions de gaz à effet de serre scope 1, 2 et 3 par la mesure et pilotage des émissions de CO2 et équivalents tous scopes (1, 2, 3),
- L'empreinte carbone, mesurée et pilotée selon la méthodologie du Carbon Impact Ratio (ratio émissions économisées sur émissions induites),
- L'intensité carbone des entreprises investies (en teqCO2) calculé en fonction de l'intensité des émissions induites (WACI),
- L'exposition des entreprises investies aux énergies fossiles prise en compte dans l'analyse ESG,
- La part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable prise en compte dans l'analyse ESG,
- L'impact sur la biodiversité à travers l'analyse ESG, le score Maturité Climat et Biodiversité et la mesure de l'empreinte biodiversité,
- L'impact sur la biodiversité à travers l'analyse ESG et la mesure de l'empreinte biodiversité,
- Les tonnes de substances prioritaires rejetées dans l'eau prise en compte dans l'analyse ESG
- Les tonnes de déchets dangereux pris en compte dans l'analyse ESG,
- Les investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction carbone dans l'analyse ESG (indicateur additionnel).

PILIER SOCIAL, RESSOURCES HUMAINES ET RESPECT DES DROITS DONT DROITS HUMAINS

- La part des émetteurs impliqués dans la violation du Pacte Mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE, à travers la politique d'exclusion normative et le suivi des controverses de MSCI ESG Research,
- La part des investissements dans des émetteurs sans processus et mécanisme de conformité permettant de surveiller le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE, à travers la politique d'exclusion normative et le suivi des controverses de MSCI ESG Research,
- L'écart de rémunérations femmes / hommes pris en compte dans l'analyse ESG,
- La diversité au sein des conseils des entreprises en % de femmes en fonction des différentes législations entre les pays et du niveau de volontarisme et de proactivité des entreprises sur le sujet, prise en compte dans l'analyse ESG,
- L'exposition aux armements controversés (mines antipersonnel, armes à sous-munitions...) pris en compte dans la politique d'exclusion sectorielle,
- Les investissements dans des émetteurs sans politique de prévention des accidents du travail pris en compte dans l'analyse ESG (indicateur additionnel).

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption

*Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?
Description détaillée :*

Grâce à notre politique d'exclusion normative et le suivi des controverses de MSCI ESG Research incluant l'exclusion des entreprises les plus controversées (dont les entreprises coupables de violation du Pacte Mondial des Nations Unies) nous nous sommes assurés de la prise en compte des deux PAI suivants :

- La part des émetteurs impliqués dans la violation du Pacte Mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE,
- La part des investissements dans des émetteurs sans processus et mécanisme de conformité permettant de surveiller le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Concernant les incidences négatives, ce produit financier a pris en compte 14 indicateurs obligatoires du Tableau 1 de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne, et inclut également les 2 indicateurs additionnels suivants : les investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction carbone et les investissements dans des émetteurs sans politique de prévention des accidents du travail. Leur prise en compte est réalisée au sein des différents pans de la démarche d'investissement responsable de la société de gestion : à travers la politique d'exclusion (sectorielle et normative), la méthodologie d'analyse ESG, les différents scores Impact, la mesure et le pilotage d'indicateurs de performance ESG (intensité carbone, score de controverses ESG). Le détail des indicateurs pris en compte est mentionné ci-dessus.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

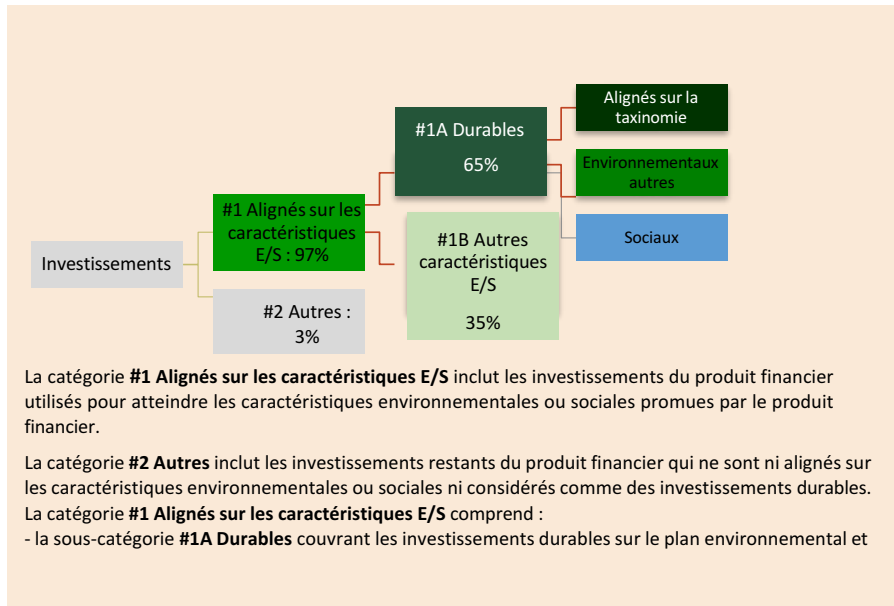
Investissements les plus importants au 31/03/2023	Secteurs économiques	% d'actifs	Pays
MICROSOFT	Technologies de l'information	9,9%	États-Unis
VISA	Produits financiers	9,7%	États-Unis
MASTERCARD	Produits financiers	9,6%	États-Unis
AMAZON.COM	Consommation discrétionnaire	5,4%	États-Unis
FOMENTO ECONOMICO MEX-SP ADR	Produits de première nécessité	5,1%	Mexique
THERMO FISHER	Soins de santé	4,9%	États-Unis
STRYKER	Soins de santé	4,9%	États-Unis



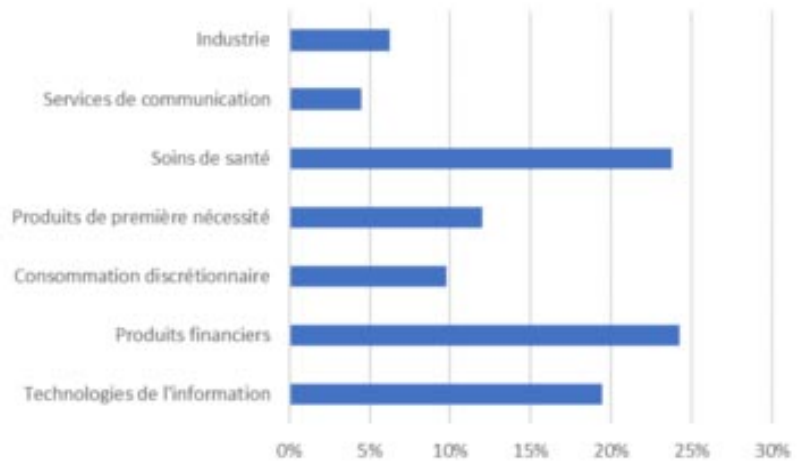
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?





Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets. Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

Oui :

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

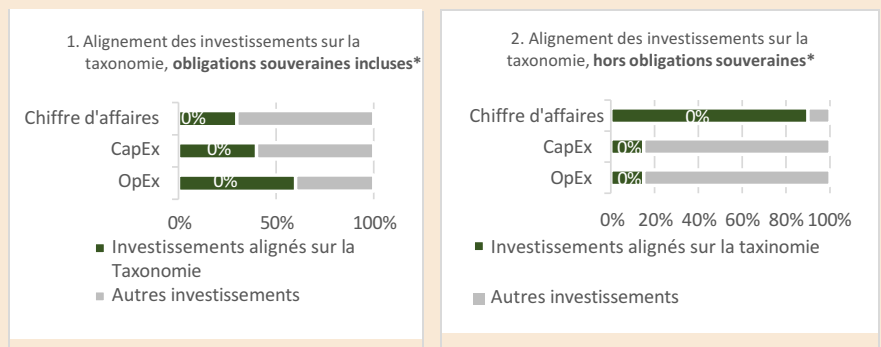
¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

En l'absence de données déclaratives des entreprises, nous ne produisons pas de données sur cet indicateur.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Non applicable

Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non applicable

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

À ce jour, la méthodologie de calcul des investissements durables ne permet pas d'identifier précisément les investissements durables répondant seulement à des objectifs environnementaux.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

À ce jour, la méthodologie de calcul des investissements durables ne permet pas d'identifier précisément les investissements durables répondant seulement à des objectifs sociaux.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie « non durables » était composée d'actions d'entreprises ne répondant pas à nos critères d'investissements durables, ainsi que des liquidités. La même politique d'exclusion sectorielle et normative s'applique à l'ensemble des actifs en portefeuille.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

La catégorie « non durables » était composée d'actions d'entreprises ne répondant pas à nos critères d'investissements durables, ainsi que des liquidités. La même politique d'exclusion sectorielle et normative s'applique à l'ensemble des actifs en portefeuille.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

L'OPC n'a pas d'objectif d'investissement durable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non applicable

- Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable

- Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

- Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable

ECHIQUIER ENTREPRENEURS

**rapport
annuel**

COMPARTIMENT DE SICAV ECHIQUIER

Commercialisateur	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUEUR 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Société de gestion	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUEUR 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Dépositaire et conservateur	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
Centralisateur	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers 92208 Neuilly sur Seine. Représenté par Madame Raphaëlle Alezra-Cabessa

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action G	Capitalisation	Capitalisation

Objectif de gestion :

ECHIQUEUR ENTREPRENEURS est un compartiment dynamique recherchant la performance à long terme à travers l'exposition sur les marchés des actions européennes de petites et moyennes capitalisations boursières.

Indicateur de référence :

L'indice MSCI Europe ex UK Small Cap NR est un indicateur représentatif de la gestion d'ECHIQUEUR ENTREPRENEURS (code Bloomberg MSDEXUKN). Cet indice, utilisé uniquement à titre indicatif représente l'évolution de l'ensemble des actions de sociétés européennes de petite capitalisation. Il est calculé en euros et dividendes réinvestis.

L'administrateur se l'indice de référence, MSCI Limited, est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégies utilisées

Le compartiment met en œuvre une gestion active et discrétionnaire conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR. Celle-ci est orientée vers les marchés des actions de l'Union Européenne.

Le compartiment est exposé majoritairement sur des petites et moyennes valeurs européennes dont la capitalisation boursière est inférieure à 1,5 milliards d'euros à l'investissement et privilégie à long terme les valeurs dites de croissance. Cependant, en fonction des conditions de marché et de l'appréciation du gérant, il peut favoriser sur des plus courtes périodes d'autres thématiques.

La gestion d'ECHIQUEUR ENTREPRENEURS s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres « stock picking » obtenue au travers de la mise en œuvre d'un processus qui passe par la rencontre directe avec les entreprises dans lesquelles le compartiment investit.

La société de gestion s'engage à participer aux votes des Assemblées Générales des sociétés présentes en portefeuille de façon systématique. Pour plus d'information, l'investisseur est invité à se référer à la Politique de vote disponible sur le site internet www.lfde.com.

S'ensuit une analyse fondamentale de chaque dossier, appuyée par une notation développée en interne et portant sur plusieurs critères que sont notamment :

- la qualité de sa structure financière,
- la visibilité sur les futurs résultats de l'entreprise,
- les perspectives de croissance de son métier,
- les aspects environnementaux et sociaux
- et l'aspect spéculatif de la valeur.

Les valeurs retenues font l'objet de la fixation d'objectifs de prix d'achat et de prix de vente.

Les dossiers sélectionnés ont ainsi fait l'objet d'un processus très sélectif et qualitatif. La méthodologie impliquant la fixation d'un prix d'achat et d'un prix de vente permet de se positionner sur des dossiers présentant un potentiel d'appréciation future par le marché.

En fonction des convictions du gérant, la construction du portefeuille peut conduire à un portefeuille concentré (moins de 50 valeurs).

Par ailleurs, le compartiment intègre de façon systématique les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Les exemples d'indicateurs retenus pour chacun des critères E, S et G sont les suivants :

- Indicateurs environnementaux : politique environnementale et actions, résultats des plans d'action mis en place par l'entreprise, exposition des fournisseurs aux risques environnementaux, impact positif ou négatif des produits sur l'environnement
- Indicateurs sociaux: attractivité de la marque employeur, fidélisation des employés, lutte contre la discrimination, protection des salariés, exposition des fournisseurs aux risques sociaux, relations avec la société civile.
- Indicateurs de gouvernance : compétence de l'équipe dirigeant, contre-pouvoirs, respect des actionnaires minoritaires, éthique des affaires.

Les objectifs extra financiers consistent dans le cadre de la gestion du fonds à :

Mener une analyse ESG sur les émetteurs (minimum 90%)

La note ESG sur 10 qui est attribuée à chaque émetteur. Cette notation est déterminée par une méthodologie interne à la société de gestion et est composée de la façon suivante :

- Gouvernance : La note de Gouvernance représente environ 60% de la note ESG globale. Il s'agit d'un parti pris historique de La Financière de l'Echiquier qui attache depuis sa création une importance particulière à ce sujet.
- Environnement et Social : Les critères sociaux et environnementaux sont rassemblés en une note de Responsabilité. Le calcul de celle-ci tient compte du type de société concerné:
 - Pour les valeurs industrielles : les critères sociaux et environnementaux sont équipondérés au sein de la note de Responsabilité;
 - Pour les valeurs de service : la note "Social" contribue à hauteur de 2/3 dans la note de "Responsabilité" tandis que la note "Environnement" représente 1/3 de la note de Responsabilité.

Disposer d'une note moyenne ESG supérieure à celle de son univers d'investissement.

Mener une approche d'exclusion basée sur des exclusions sectorielles et normatives.

Mettre en oeuvre un filtre basé sur les convictions ESG (existence d'une note minimum).

Investissements durables

Un investissement durable répond à trois critères :

- l'activité de l'entreprise contribue de manière positive à un objectif environnemental ou social
- elle ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs
- l'entreprise applique des pratiques de bonne gouvernance

Les investissements considérés comme durables au sens de SFDR représenteront 10% minimum de l'actif net de l'OPC. Le détail de la méthodologie propriétaire appliquée par la société de gestion pour déterminer ce pourcentage est détaillée dans l'annexe SFDR de l'OPC.

Prise en compte des principales incidences négatives L'équipe de gestion prend en compte les principales incidences négatives en matière de durabilité dans ses décisions d'investissement.

Pour une information plus détaillée sur la prise en compte des principales incidences négatives, l'investisseur est invité à se référer à l'article 4 de la politique SFDR de la société de gestion disponible sur le site internet : www.lfde.com.

Alignement avec la Taxonomie

Le compartiment peut investir dans des activités économiques durables sur le plan environnemental. Cependant, la note ESG attribuée à chaque titre résulte d'une analyse globale prenant également en compte des critères sociaux et de gouvernance. Elle ne permet donc pas une approche ciblée sur un objectif particulier de la Taxonomie européenne ni l'évaluation du degré d'alignement d'un investissement.

Le principe consistant à “ne pas causer de préjudice important” s’applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental. Le compartiment s’engage à un alignement de 0% avec la Taxonomie européenne.

Les limites méthodologiques de l’approche ESG concernent principalement la fiabilité des données extra financières publiées par les émetteurs et le caractère subjectif de la notation mise en œuvre au sein de la société de gestion.

Pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation extra-financière mise en œuvre dans le compartiment et ses limites, l’investisseur est invité à se référer au site internet : www.lfde.com.

2. Les actifs (hors dérivés)

a) Les actions :

Le compartiment ECHQUIER ENTREPRENEURS est investi sur des valeurs de tous secteurs.

Il est toutefois à noter que le compartiment est investi majoritairement sur des petites et moyennes valeurs européennes – dont la capitalisation boursière est inférieure à 1.5 milliard d’euros. Le respect de ce critère est apprécié au moment de l’investissement initial dans les valeurs concernées.

Toutefois, afin de permettre l’éligibilité du compartiment au PEA ainsi qu’au PEA PME, le compartiment est investi à hauteur de 75% minimum en actions européennes émises par des sociétés qui respectent les critères suivants : moins de 5 000 salariés, d’une part, chiffre d’affaires annuel inférieur à 1 500 millions d’euros ou total de bilan inférieur à 2 000 millions d’euros, d’autre part. Le respect des critères est apprécié lors de l’investissement du compartiment dans les actions concernées.

ECHQUIER ENTREPRENEURS est principalement investi dans des actions de l’Union Européenne mais pourra avoir recours à des actions en dehors de cette zone dans la limite de 25%.

b) Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Dans la limite de 25 %, le compartiment peut investir :

- Dans des titres de créances négociables. L’échéance maximum des titres de créances utilisés dans le cadre de la gestion de la trésorerie du compartiment sera de 5 ans. Les titres court terme ainsi utilisés bénéficient d’une notation Standard & Poor’s court terme « Investment grade » - ou notation équivalente dans une autre agence de notation. Les TCN réputés « spéculatifs », ou non notés sont autorisés dans la limite de 10%.
- Dans des titres obligataires. Dans ce cadre, une attention particulière sera portée à la qualité de crédit des entreprises émettant ces titres. Les titres concernés sont des titres réputés « Investment grade » à savoir notés au minimum BBB- par Standard & Poor’s ou équivalent ou considérés comme tels par l’équipe de gestion. Les obligations réputées « spéculatives » ou non notées sont autorisées dans la limite de 10%. La maturité maximum des titres obligataires est de 10 ans. Toutefois le compartiment se réserve le droit d’acquérir des obligations avec une maturité supérieure à 10 ans, de manière marginale en pourcentage de l’actif. La gestion ne se fixe pas de limite dans la répartition entre émetteurs souverains et privés.

Lors de l’acquisition et du suivi en cours de vie des titres, l’appréciation du risque repose sur la recherche et l’analyse interne de La Financière de l’Echiquier ainsi que sur les notations proposées par les agences.

Lorsque les titres sont réputés spéculatifs ou non notés, leurs émetteurs appartiennent à des groupes suivis par la recherche interne de La Financière de l’Echiquier.

Les notations mentionnées ci-dessus sont celles retenues par le gérant lors de l’investissement initial. En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l’investissement, le gérant effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée. Les limites d’investissement définies en fonction de l’appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être légèrement modifiées en fonction de l’analyse propre de l’équipe de gestion.

3. Investissement en titres d’autres Organismes de Placements Collectifs

Le compartiment ne pourra pas investir plus de 10% de son actif en parts ou actions d’OPCVM français et/ou européens et en fonds d’investissement à vocation générale. Il s’agira d’OPC de toute classification AMF sous réserve de ne pas être en contradiction avec la stratégie d’investissement. Il peut s’agir d’OPC gérés par la société de gestion ou par une société liée.

4. Instruments dérivés

Le compartiment peut intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés, non réglementés et/ou de gré à gré. Dans ce cadre, le compartiment pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille ; il pourra, en outre, prendre des positions en vue de l’exposer à des secteurs d’activité, à des actions ainsi qu’à des titres ou valeurs assimilées, à des indices afin de respecter l’objectif de gestion. Le compartiment pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille au risque de change.

Ces opérations seront effectuées dans la limite d’une fois l’actif du compartiment. Les instruments financiers sont conclus avec des intermédiaires sélectionnés par la Société de Gestion qui ne disposent d’aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du compartiment.

5. Titres intégrant des dérivés

Le gérant pourra investir sur des titres intégrant des dérivés (warrants, bon de souscription, obligations convertibles, etc...) négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré. Aucune contrainte de notation ne s'applique aux obligations convertibles.

Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille à des secteurs d'activité, zones géographiques, taux, actions (tous types de capitalisation), change, titres et valeurs mobilières assimilés ou indices dans le but de réaliser l'objectif de gestion.

Le recours à des titres intégrant des dérivés, par rapport aux autres instruments dérivés énoncés ci-dessus, sera justifié notamment par la volonté du gérant d'optimiser la couverture ou, le cas échéant, la dynamisation du portefeuille en réduisant le coût lié à l'utilisation de ces instruments financiers afin d'atteindre l'objectif de gestion.

Dans tous les cas, le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne pourra dépasser plus de 10% de l'actif net. Le risque lié à ce type d'investissement sera limité au montant investi pour l'achat.

6. Dépôts

Néant.

7. Emprunt d'espèces

Le compartiment peut être emprunteur d'espèces. Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, le compartiment peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, ...) dans la limite de 10%.

8. Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres

Néant.

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Risque de perte en capital :

La perte en capital se produit lors de la vente d'un titre à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

Risque actions :

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de l'OPC est exposé, baissent, la valeur liquidative de l'OPC pourra baisser.

Risque lié à l'investissement dans des actions de petite et moyenne capitalisation :

Sur les marchés de petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPC peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque de gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire appliqué à l'OPC repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance de l'OPC peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative de l'OPC peut en outre avoir une performance négative.

Risque de taux :

La valeur liquidative de l'OPC pourra baisser si les taux d'intérêt augmentent.

Risque de crédit :

Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPC, peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change :

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque de durabilité ou risque lié à l'investissement durable : Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance durable (par exemple, le changement climatique, la santé et la sécurité, les entreprises qui ne respectent pas les règles, telles que des sanctions pénales graves, etc.) qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement de l'OPCVM, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Souscripteurs concernés :

Action A : Tous souscripteurs

Action G : Réserve aux investisseurs institutionnels et à la commercialisation par des intermédiaires financiers

Profil de l'investisseur type :

Le compartiment s'adresse à des personnes physiques ou des investisseurs institutionnels conscients des risques inhérents à la détention d'actions d'un tel compartiment, risque élevé dû à l'investissement en actions européennes de petites capitalisations.

ECHIQUEUR ENTREPRENEURS peut servir de support à des contrats individuels d'assurance vie à capital variable, libellés en unités de comptes.

ECHIQUEUR ENTREPRENEURS peut servir de support d'investissement à des OPCVM gérés par La Financière de l'Echiquier.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ECHIQUEUR ENTREPRENEURS dépend de la situation personnelle du porteur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de ses besoins d'argent actuels et à 5 ans, mais également de son souhait de prendre ou non des risques sur les marchés actions. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du compartiment.

Durée de placement recommandée

Supérieure à 5 ans.

Dominante fiscale :

Le compartiment est éligible au PEA et au PEA PME.

Indications sur le régime fiscal :

Le prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession d'action(s) d'un compartiment de la SICAV. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution de l'actionnaire ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, ou la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans cette SICAV, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'action(s) de compartiment(s) de la SICAV peuvent être soumis à taxation.

Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat d'action(s) de compartiments de la SICAV d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de Gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat d'action(s) d'un compartiment de la SICAV.

La SICAV propose au travers des différents compartiments des actions de capitalisation et de distribution, il est recommandé à chaque investisseur de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans son pays de résidence, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas ...). Les règles applicables aux investisseurs résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Aux termes de la réglementation fiscale américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), les investisseurs pourraient être tenus de fournir à l'OPC, à la société de gestion ou à leur mandataire et ce, afin que soient identifiées les « US Person » au sens de FATCA, des renseignements notamment sur leur identité personnelle et lieux de résidence (domicile et résidence fiscale). Ces informations pourront être transmises à l'administration fiscale américaine via les autorités fiscales françaises. Tout manquement par les investisseurs à cette obligation pourrait résulter en un prélèvement forfaitaire à la source de 30% imposé sur les flux financiers de source américaine. Nonobstant les diligences effectuées par la société de gestion au titre de FATCA, les investisseurs sont invités à s'assurer que l'intermédiaire financier qu'ils ont utilisé pour investir dans l'OPC bénéficie lui-même du statut dit de Participating FFI. Pour plus de précisions, les investisseurs pourront se tourner vers un conseiller fiscal.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible auprès de www.lfde.com ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de : LA FINANCIERE DE L'ECHIQUEUR, 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.*
- *Date d'agrément par l'AMF de la Sicav : 3 décembre 2018.*
- *Date de création de la Sicav : 4 décembre 2018.*
- *Date de création du compartiment : 18 octobre 2013.*

rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2023 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 mars 2023. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion du compartiment durant cet exercice.

L'année 2022 a été très difficile pour les fonds croissance, dans un contexte de remontée brutale et inédite des taux d'intérêt.

L'inflation, jugée transitoire par les banques centrales en 2021 s'est avérée être beaucoup plus structurelle qu'anticipé contraignant les autorités monétaires à adopter une attitude toujours plus restrictive tout au long de l'année.

Après presque une décennie de baisse ininterrompue des taux d'intérêt, qui a permis d'amplifier le rendement des marchés actions via une hausse continue des multiples de valorisation, le retour aux moyennes a été très brutal. Le mouvement haussier des taux long a effacé la baisse des 10 dernières années.

Malgré un mois de mars agité, le début d'année 2023 a été plus robuste sur les marchés, dans le sillage de données macro-économiques positives et bien meilleures qu'initialement anticipé par les économistes.

Dans ce contexte, Echiquier Entrepreneurs termine en baisse de -13,9%, sous performant son indice de près de 7 points.

Le fonds a souffert de son positionnement croissance et qualité, le segment de marché qui a subi le plus fort de-rating. Sur l'année 2022, le fonds a subi un de-rating de l'ordre de 30%, ramenant la valorisation moyenne du portefeuille à moins de 13x l'EBITDA attendu sur les 12 prochains mois contre 18x en début d'année. La valorisation moyenne du portefeuille ressort en décote de près de 20% sur la moyenne des 10 dernières années.

Plusieurs déceptions sur des titres en portefeuille ont également pesé sur la performance : MIDSONA, que nous avons cédé, est le principal détracteur de la performance. Ce groupe alimentaire suédois réalise une très mauvaise année avec d'un côté un ralentissement sur la demande et de l'autre une forte baisse de la rentabilité face à des hausses de coûts difficilement répercutées aux clients. Endetté, le groupe a dû lancer une augmentation de capital en fin d'année 2022. GVS a été cédé en fin d'année 2022. Les différentes acquisitions réalisées par le groupe n'ont pas du tout délivré et la rentabilité sur l'activité historique s'est fortement dégradée. DUSTIN, également cédé, a déçu sur sa rentabilité en 2022 et le groupe fera face à un marché en ralentissement en 2023 avec un bilan fortement endetté, ce que le marché a lourdement sanctionné. STEICO, pénalisé par le brutal ralentissement du secteur de la construction en 2023, ce qui impactera sa rentabilité dans un contexte de hausse des nouvelles capacités.

Du côté des hausses, MUNTERS réalise une excellente année boursière. Cette société suédoise spécialiste de la qualité de l'air a bénéficié d'un momentum très fort dans la signature de nouvelles commandes sur 2 segments stratégiques. Son carnet de commande a triplé sur les 12 derniers mois, offrant une belle visibilité sur 2023-24. BONESUPPORT a bénéficié de l'approbation par la FDA de son traitement CermentG aux Etats-Unis qui lui ouvre un marché colossal où le groupe occupe une position unique. FAGERHULT a bénéficié d'excellentes publications et de perspectives favorables sur le cycle de remplacement vers les LED. ALBIOMA a fait l'objet d'une OPA par le fonds KKR. Boiron réalise une très bonne année boursière (+45%). Le groupe a bénéficié d'une revalorisation de ses multiples de valorisation tandis que son plan de restructuration mis en place en 2020 après le déremboursement des traitements homéopathiques porte ses fruits.

En termes de mouvements, nous avons procédé à plusieurs modifications dans le fonds afin de nous repositionner davantage sur des projets de plus forte croissance, sur des capitalisations plus faibles. Ainsi nous avons initié des positions en tirant profit de la volatilité du marché et de niveaux de valorisation attractifs : plusieurs medtech nordique de grande qualité (MEDISTIM, BIOTAGE, REVENIO). BEIJER ALMA, société suédoise leader mondiale sur la niche des suspensions pour de petites série industrielles ou l'after-market avec une stratégie de bolt-on très ambitieuse. NOTE et KITRON, deux sociétés de services de fabrication électronique disposant de fortes perspectives de croissance d'une bonne visibilité sur l'amélioration de leur et d'amélioration de leur rentabilité. BUFAB a également fait son entrée dans le fonds après un repli marqué de son cours de bourse. La société dispose de parts de marché importante sur le marché de la gestion externalisée des C-parts. NEXUS, société allemande sur les logiciels des cliniques et hôpitaux et ROBERTET, société française active sur le secteur des arômes et parfums avec un positionnement porteur 100% sur le naturel. Nous sommes aussi revenus sur ESKER (logiciels SaaS) après une chute de 60% du cours de bourse.

En contrepartie, nous avons pris des bénéfices sur des dossiers qui ont très bien performé (MUNTERS, CAREL, BONESUPPORT, BOIRON) et nous avons sorti plusieurs lignes sur des sociétés dont le momentum de résultats nous apparaît à risque (DUSTIN, STRATEC, BICO, KARDEX).

2022 aura été une année éprouvante pour notre style de gestion marquée par une compression des multiples de valorisation sans précédent sur les valeurs de croissance. 2023 a débuté tout autrement. L'épisode du stress bancaire a eu d'importantes conséquences sur le marché des taux d'intérêt. Les taux longs se sont détendus et les marchés n'anticipent plus qu'un nombre limité de hausse de taux d'ici la fin de l'année en raison d'un risque accru de ralentissement économique. Dans ce contexte, le positionnement du fonds sur des valeurs de qualité présentant des profils de croissance résiliente et peu dépendantes du cycle économique nous semble adéquat.

Performances parts vs Indice

Libelle de la part	Code ISIN de la Part	Performance de la part	Performance de l'indice
Echiquier Entrepreneurs A	FR0011558246	-13,89%	-6,93%
Echiquier Entrepreneurs G	FR0013111382	-12,99%	-6,93%

Les performances passées ne présagent pas des performances futures.

Mouvements principaux :

Achats : BNP PARIBAS MOIS ISR - IC (FR0007009808) – BNP PARIBAS MOIS ISR - Privilège (FR0014001ES6)

Ventes : BNP PARIBAS MOIS ISR - Privilège (FR0014001ES6) – BNP PARIBAS MOIS ISR - IC (ES0184262212)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR

Quote part des titres éligibles PEA :

	MIN	MAX	MOYENNE	Au 31/03/2023
ECHIQUEUR ENTREPRENEURS	76,43	82,65	80,08	80,42

Quote part des titres éligibles PEA PME :

	MIN	MAX	MOYENNE	Au 31/03/2023
ECHIQUEUR ENTREPRENEURS	76,41	82,3	79,63	79,23

Renseignements règlementaires :

- Votre OPC n'a pas d'engagements sur les marchés dérivés.
- Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.
- Votre OPC détient des parts d'OPC gérés par La Financière de l'Echiquier ou des sociétés liées :
- 2 977 parts Echiquier Short Term Credit I
- Le compartiment n'a pas le label ISR

Présentation de notre politique générale :

Depuis 2007, La Financière de l'Echiquier intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa méthodologie de sélection de valeurs. Cette approche est menée de façon transversale pour tous les fonds actions La Financière de l'Echiquier. Cette évaluation se fait sur la base d'entretiens ISR spécifiques menés avec les personnes clés de l'entreprise. Nous n'avons pas recours aux agences de notation. Les entretiens ISR sont par ailleurs, systématiquement conduits en binôme avec le gérant ou l'analyste financier qui suit le cas d'investissement et l'un des membres de l'équipe ISR. A l'issue de chaque entretien, une note reflétant notre appréciation de chaque entreprise est établie. Elle fait l'objet d'une révision lors des entretiens de suivi que nous réalisons en moyenne tous les deux ans. Tous les comptes rendus d'entretiens ISR et les notations extra financières des valeurs sont archivés dans notre base de données propriétaire.

Politique ESG :

Dans le cadre du fonds, nous nous attachons à appliquer la politique générale en réalisant, dans le plus de cas possible, une analyse extra financière des valeurs en portefeuilles. Cette analyse se fonde sur des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance et donne lieu à une notation ISR, revue en moyenne tous les 3 ans. La notation ISR attribuée aux valeurs du fonds ne constitue pas un motif d'exclusion.

Des informations plus précises sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique :

<https://www.lfde.com/la-societe/investissement-responsable/>

Politique d'exécution des ordres :

Cette politique consiste tout particulièrement à sélectionner des intermédiaires de marché, établissements spécialement agréés pour exécuter les ordres sur le marché. Cette sélection est effectuée afin d'obtenir des intermédiaires la « meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apporter aux porteurs ou actionnaires d'OPCVM.

Le choix des intermédiaires est effectué selon des critères précis et revus deux fois par an en fonction des opinions exprimés par les participants au comité de sélection des intermédiaires :

- 1 - capacité à trouver de la liquidité et qualité d'exécution
- 2 - aide à la rencontre des entreprises
- 3 - le bon dénouement des opérations
- 4 - qualité de l'analyse et du support vente.

Pour plus d'information et conformément à la réglementation, vous pouvez consulter la Politique d'exécution établis par La Financière de l'Echiquier dans le cadre de la gestion de ses OPCVM sur le site internet de la société de gestion

Politique de vote :

Nous vous informons que notre politique de droit de vote est disponible en ligne sur notre site internet.

Le porteur de part peut consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site internet de la société de gestion.

Ce document précise les conditions dans lesquelles la société de gestion a eu recours pour l'exercice précédent à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécutions d'ordres.

La société de gestion LA FINANCIERE DE L'ECHIQUEUR calcule le risque global des OPCVM selon la méthode du calcul de l'engagement.

Suite à la transposition de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (ou « Directive OPCVM 5 »), l'ESMA a adopté le 31 mars 2016, ses orientations sur les dispositions relatives à la rémunération des gérants d'OPCVM. Les orientations s'appliquent aux sociétés de gestion d'OPCVM à compter du 1er janvier 2017, pour les bonus payés en 2018.

Dans ce cadre, LFDE a mis à jour sa politique de rémunération. La Financière de l'Echiquier a adapter sa politique de rémunération sur la composante variable, afin de permettre une gestion saine et efficace des risques mais également de permettre un contrôle des comportements des collaborateurs exposés dans leur fonction, à la prise de risque.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPCVM qu'elle gère et à ceux des investisseurs dans ces OPCVM, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération a été mise en place afin de :

- supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion ;
- supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché dans lequel elle opère ;
- assurer l'attractivité, le développement et la conservation d'employés motivés et qualifiés.

Le personnel de LFDE perçoit une rémunération comprenant une composante fixe et une composante variable, dûment équilibrées, faisant l'objet d'un examen annuel et basées sur la performance individuelle ou collective. Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par les Administrateurs de la Société de Gestion. Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : www.lfde.com. Une copie manuscrite de cette politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande.

Données 2022 :

	Nombre de Brut annuel 2022	Somme de Brut annuel 2022 (12 mois)	Somme de Bonus 2022 (Versé 01/2023) Estimé	Dont =>	Différé	
					Nombre	Montant variable différé
Risk Taker	28	4 035 000	4 006 000		6	880 000
Non risk taker	114	8 159 400	3 618 300			
Total général	142	12 194 000	7 624 300			880 000
		<i>Brut annuel sans prorata de durée</i>				

SFDR / TAXONOMIE : Article 8 (voir annexes)

comptes annuels

BILANactif

	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	355 548 288,26	470 417 071,80
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	330 586 043,38	467 479 926,63
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	24 962 244,88	2 937 145,17
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	9 914 674,56	14 500 624,17
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	9 914 674,56	14 500 624,17
Comptes financiers	1 666 302,84	34 074 023,63
Liquidités	1 666 302,84	34 074 023,63
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	367 129 265,66	518 991 719,60

BILAN passif

	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	405 293 998,23	496 045 143,07
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-40 558 005,78	11 286 435,32
• Résultat de l'exercice	-3 174 741,57	-1 562 251,49
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	361 561 250,88	505 769 326,90
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	5 567 994,61	13 084 237,64
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	5 567 994,61	13 084 237,64
Comptes financiers	20,17	138 155,06
Concours bancaires courants	20,17	138 155,06
Emprunts	-	-
Total du passif	367 129 265,66	518 991 719,60

HORS-bilan

31.03.2023

31.03.2022

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	104 976,87	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	4 299 771,48	984 596,30
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	4 404 748,35	984 596,30
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-56 236,05	-45 299,72
• Autres charges financières	-5 891,44	-
Total (II)	-62 127,49	-45 299,72
Résultat sur opérations financières (I - II)	4 342 620,86	939 296,58
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-7 852 148,39	-2 658 884,36
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-3 509 527,53	-1 719 587,78
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	334 785,96	157 336,29
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-3 174 741,57	-1 562 251,49

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

a) Méthode d'évaluation

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.
- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché. Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.
- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV à leur valeur probable de négociation.
- Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.
- Les contrats :
 - Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.
 - La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.
 - La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.
 - Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.
 - Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.
- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles

b) Modalités pratiques

- Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Bloomberg en fonction de leur place de cotation :
 - Asie-Océanie :
extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.
 - Amérique :

extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.

extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

- Europe sauf France :

extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.

extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.

- France :

extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.

- Contributeurs :

extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.

- Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

- Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent:

- Asie-Océanie :extraction à 12 h

- Amérique :extraction J+1 à 9 h

- Europe (sauf France) :extraction à 19 h 30

- France :extraction à 18 h

Méthode de comptabilisation

- Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé, à l'exception des compartiments Echiquier Hybrid Bonds et Echiquier Convexité Europe qui utilisent la méthode des coupons courus.

- La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais exclus.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Action A 2,392 % TTC maximum
		Action G 1,35 % TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(*)
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	0,40 % TTC maximum pour les actions
Commission de surperformance	Actif net	Action A Néant



2 évolutionactif net

Devise	31.03.2023	31.03.2022
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	505 769 326,90	693 111 131,83
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	61 294 356,93	23 426 293,53
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-140 075 329,02	-92 542 292,32
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	44 505 953,86	32 565 977,24
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-84 379 816,14	-19 282 583,81
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-1 917 808,68	-1 000 081,90
Différences de change	-13 464 856,71	-778 443,52
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-6 661 048,73	-128 011 086,37
- Différence d'estimation exercice N	3 407 882,67	10 068 931,40
- Différence d'estimation exercice N-1	10 068 931,40	138 080 017,77
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-3 509 527,53	-1 719 587,78
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	361 561 250,88	505 769 326,90

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	1 666 302,84
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	20,17
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 666 302,84	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	20,17	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	SEK	GBP	NOK	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	105 276 874,85	16 113 016,24	7 088 159,59	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	2 915 500,84	-	163 487,90	-
Comptes financiers	20,12	-	20,24	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	3 864 891,23	-	330 481,77	-
Comptes financiers	-	-	-	20,17
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	9 914 674,56
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Ventes règlements différés	5 154 848,91
Achats règlements différés	4 008 038,66
Coupons à recevoir	686 036,61
Souscriptions à recevoir	65 750,38
-	-
Autres opérations	-
Dettes	5 567 994,61
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Ventes règlements différés	4 013 975,60
Achats règlements différés	1 326 219,35
Frais provisionnés	130 391,17
Rachat à payer	76 999,66
Provision pour frais de recherche	20 408,83
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Action A / FR0011558246	59 540,16	13 729 559,98	206 804,994	47 862 877,25
Action G / FR0013111382	25 298,02	47 564 796,95	48 634,862	92 212 451,77
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0011558246		-		-
Action G / FR0013111382		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0011558246		-		-
Action G / FR0013111382		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0011558246		-		-
Action G / FR0013111382		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen %

Catégorie d'action :	
Action A / FR0011558246	2,39
Action G / FR0013111382	1,35

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice **Montant**

Catégorie d'action :	
Action A / FR0011558246	-
Action G / FR0013111382	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capitalnéant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc **2 910 642,70**

- autres instruments financiers -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	31.03.2023	31.03.2022
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-3 174 741,57	-1 562 251,49
Total	-3 174 741,57	-1 562 251,49

Action A / FR0011558246	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-2 634 512,00	-1 142 539,65
Total	-2 634 512,00	-1 142 539,65
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action G / FR0013111382	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-540 229,57	-419 711,84
Total	-540 229,57	-419 711,84
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	31.03.2023	31.03.2022
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-40 558 005,78	11 286 435,32
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-40 558 005,78	11 286 435,32

Action A / FR0011558246	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-21 368 020,78	5 792 238,15
Total	-21 368 020,78	5 792 238,15
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action G / FR0013111382	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-19 189 985,00	5 494 197,17
Total	-19 189 985,00	5 494 197,17
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 18 octobre 2013.

Devise					
EUR	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
Actif net	361 561 250,88	505 769 326,90	693 111 131,83	679 416 629,11	494 757 581,55

Action A / FR0011558246	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
Nombre d'actions en circulation	843 670,119	990 934,953	1 090 042,025	1 138 875,515	1 107 634,411
Valeur liquidative	225,31	261,65	316,93	282,65	230,97
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-28,45	4,69	37,90	21,68	0,24

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action G / FR0013111382	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
Nombre d'actions en circulation	93 031,469	116 368,311	135 843,66	158 282,891	130 803,268
Valeur liquidative	1 843,11	2 118,16	2 559,10	2 258,65	1 826,56
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-212,08	43,60	330,42	192,14	19,15

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 31.03.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
GB0004536594	ADVANCED MEDICAL SOLUTIONS	PROPRE	2 273 897,00	5 753 591,66	GBP	1,59
FI4000123195	ASIAKASTIETO GROUP PLC	PROPRE	407 440,00	6 673 867,20	EUR	1,85
SE0011090547	BEIJER ALMA AB	PROPRE	395 405,00	7 254 911,99	SEK	2,01
SE0000454746	BIOTAGE	PROPRE	457 667,00	5 375 897,63	SEK	1,49
FR0000061129	BOIRON	PROPRE	400 190,00	15 887 543,00	EUR	4,39
SE0009858152	BONESUPPORT HOLDING AB	PROPRE	415 788,00	3 084 809,59	SEK	0,85
SE0009888738	BOOZT RG	PROPRE	582 432,00	6 536 097,38	SEK	1,81
SE0005677135	BUFAB HOLDING	PROPRE	341 025,00	8 378 210,91	SEK	2,32
SE0016798581	BYGGFAKTA GROUP NORDIC HOLD CO AB	PROPRE	2 935 164,00	9 498 220,54	SEK	2,63
IT0005331019	CAREL INDUSTRIES S P A	PROPRE	825 346,00	20 798 719,20	EUR	5,75
SE0000683484	CELLAVISION AB	PROPRE	374 977,00	6 163 768,15	SEK	1,70
SE0002626861	CLOETTA AB B SHS	PROPRE	6 279 785,00	12 208 492,16	SEK	3,38
FR0014003G01	DEE TECH SA	PROPRE	200 000,00	2 000 000,00	EUR	0,55
FR0000035818	ESKER	PROPRE	69 801,00	9 157 891,20	EUR	2,53
SE0010048884	FAGERHULT AB	PROPRE	1 995 202,00	10 991 285,70	SEK	3,04
FR0010929125	ID LOGISTICS GROUP	PROPRE	15 343,00	4 203 982,00	EUR	1,16
NO0003079709	KITRON ASA	PROPRE	826 896,00	2 680 069,12	NOK	0,74
FR0000065484	LECTRA	PROPRE	415 126,00	15 089 830,10	EUR	4,17
SE0001852419	LINDAB	PROPRE	428 643,00	6 040 443,89	SEK	1,67
FR0000038606	MANITOU BF	PROPRE	327 575,00	7 042 862,50	EUR	1,95
NO0010159684	MEDISTIM ASA	PROPRE	166 833,00	4 408 090,47	NOK	1,22
SE0009806607	MUNTERS GROUP AB	PROPRE	1 314 480,00	11 159 753,71	SEK	3,09
FI4000410758	MUSTI GROUP OYJ	PROPRE	366 127,00	5 898 305,97	EUR	1,63
FR0011675362	NEOEN SPA	PROPRE	523 155,00	15 145 337,25	EUR	4,19
DE0005220909	NEXUS	PROPRE	214 344,00	11 746 051,20	EUR	3,25

ECHIQUIER ENTREPRENEURS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
SE0001161654	NOTE AB	PROPRE	220 162,00	4 522 724,43	SEK	1,25
GB0006963689	PORVAIR PLC	PROPRE	1 518 260,00	10 359 424,58	GBP	2,87
SE0000135485	RAYSEARCH LABORATORIES CL	PROPRE	2 052 725,00	14 062 258,77	SEK	3,89
FI0009010912	REVENIO GROUP	PROPRE	242 777,00	9 380 903,28	EUR	2,59
FR0000039091	ROBERTET S.A.	PROPRE	10 500,00	9 219 000,00	EUR	2,55
DE000A0LR936	STEICO	PROPRE	176 053,00	9 524 467,30	EUR	2,63
FR00140039U7	TRANSITION	PROPRE	1 100 000,00	10 945 000,00	EUR	3,03
DE000A32VPJ3	VA Q TEC AG	PROPRE	389 795,00	10 134 670,00	EUR	2,80
FI0009900682	VAISALA OY A	PROPRE	412 502,00	16 396 954,50	EUR	4,54
ES0183746314	VIDRALA	PROPRE	43 345,00	4 369 176,00	EUR	1,21
FR0000031577	VIRBAC SA	PROPRE	60 417,00	17 883 432,00	EUR	4,95
Total Action				329 976 043,38		91,26
O.P.C.V.M.						
FR0007009808	BNPP MOIS ISR IC 3D PARTS -IC- 3 DECIMALES	PROPRE	963,00	22 051 602,18	EUR	6,10
FR0013390564	ECHIQUIER SHORT TERM CREDIT I	PROPRE	2 977,00	2 910 642,70	EUR	0,81
Total O.P.C.V.M.				24 962 244,88		6,90
Warrant						
FR0014003G19	DEE TECH WARRANT ON DEE TECH 23/06/2023	PROPRE	200 000,00	60 000,00	EUR	0,02
FR0014003AC4	TRANSITION WARRANT ON 16/6/2026	PROPRE	1 100 000,00	550 000,00	EUR	0,15
Total Warrant				610 000,00		0,17
Total Valeurs mobilières				355 548 288,26		98,34
Liquidités						
AUTRES						
	DEBITEUR DIV EUR	PROPRE	-20 408,83	-20 408,83	EUR	-0,01
Total AUTRES				-20 408,83		-0,01
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	-76 999,66	-76 999,66	EUR	-0,02
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	-306 113,12	-306 113,12	EUR	-0,08
	ACH DIFF TITRES NOK	PROPRE	-3 752 323,07	-330 481,77	NOK	-0,09
	ACH DIFF TITRES SEK	PROPRE	-7 761 447,42	-689 624,46	SEK	-0,19
	ACH REGL DIFF DEV	PROPRE	3 167 313,31	3 167 313,31	EUR	0,88
	ACH REGL DIFF DEV	PROPRE	1 856 257,94	163 487,90	NOK	0,05
	ACH REGL DIFF DEV	PROPRE	7 622 036,55	677 237,45	SEK	0,19

ECHIQUIER ENTREPRENEURS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	BANQUE DKK BPP	PROPRE	-150,24	-20,17	DKK	-0,00
	BANQUE EUR BPP	PROPRE	1 666 262,48	1 666 262,48	EUR	0,46
	BANQUE NOK BPP	PROPRE	229,78	20,24	NOK	0,00
	BANQUE SEK BPP	PROPRE	226,44	20,12	SEK	0,00
	SOUS RECEV EUR BPP	PROPRE	65 750,38	65 750,38	EUR	0,02
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	3 048 333,32	3 048 333,32	EUR	0,84
	VTE DIFF TITRES SEK	PROPRE	23 707 990,30	2 106 515,59	SEK	0,58
	VTE REGL DIFF DEV	PROPRE	-838 708,83	-838 708,83	EUR	-0,23
	VTE REGL DIFF DEV	PROPRE	-35 736 357,36	-3 175 266,77	SEK	-0,88
Total BANQUE OU ATTENTE				5 477 726,01		1,52
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-86 094,98	-86 094,98	EUR	-0,02
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-44 296,19	-44 296,19	EUR	-0,01
Total FRAIS DE GESTION				-130 391,17		-0,04
Total Liquidites				5 326 926,01		1,47
Coupons						
Action						
FI4000123195	ASIAKASTIETO GR	ACHLIG	407 440,00	285 208,00	EUR	0,08
SE0011090547	BEIJER ALMA B	ACHLIG	395 405,00	131 747,80	SEK	0,04
FI0009010912	REVENIO GROUP	ACHLIG	242 777,00	61 179,80	EUR	0,02
FI0009900682	VAISALA OY A	ACHLIG	412 502,00	207 901,01	EUR	0,06
Total Action				686 036,61		0,19
Total Coupons				686 036,61		0,19
Total ECHIQUIER ENTREPRENEURS				361 561 250,88		100,00

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : **Echiquier Entrepreneurs**

Identifiant d'entité juridique : 9695005JMXGFE8WP6880

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● <input type="checkbox"/> Oui	● <input checked="" type="checkbox"/> Non
<p><input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: ___%</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <p><input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: ___%</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 10% d'investissements durables</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social <p><input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables</p>



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La stratégie d'investissement responsable est basée sur des critères ESG mettant en évidence les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier, telles que la réduction de l'impact environnemental des entreprises en matière de pollution de l'air, la protection de la biodiversité, la prise en compte par les entreprises des risques environnementaux... ou encore l'amélioration des conditions de travail, la protection des employés, la lutte contre les discriminations ... L'intégralité des positions du portefeuille ont bénéficié d'une analyse extra financière.

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Indicateurs	31/03/2023
Notation ESG	
Note ESG (source LFDE)	6,4/10
Note Environnement (source LFDE)	5,8/10
Note Social (source LFDE)	6,1/10
Note Gouvernance (source LFDE)	6,7/10
Autres indicateurs*	
Intensité Carbone des Emissions Induites (source Carbon4 Finance)	101,8

**Le calcul de cet indicateur peut être basé sur des données estimées*

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Indicateurs	31/03/2022	31/03/2023	Minimum attendus
Notation ESG			
Note ESG (source LFDE)	6,5/10	6,4/10	4,0/10
Note Environnement (source LFDE)	5,6/10	5,8/10	/
Note Social (source LFDE)	6,2/10	6,1/10	/
Note Gouvernance (source LFDE)	6,8/10	6,7/10	/
Autres indicateurs*			
Intensité Carbone des Emissions Induites (source Carbon4 Finance)	125,6	101,8	/

**Le calcul de ces indicateurs peut être basé sur des données estimées*

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Les objectifs d'investissements durables qu'entendait partiellement réaliser le produit financier étaient de contribuer à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies (incluant la lutte contre le changement climatique, la protection de la biodiversité et l'amélioration de l'accès à la santé dans le monde). Pour évaluer cette contribution positive sur la société et l'environnement des entreprises, le produit financier utilise les trois scores d'impact développés en interne par La Financière de l'Échiquier (Score ODD (focus sur 9 ODD), Score Maturité Climat & Biodiversité (MCB), le Score AAAA (portant sur l'accès à la santé)) et un score externe appelé « Score ODD MSCI » construit à partir des données de MSCI ESG Research. Si l'émetteur dispose d'un résultat suffisant à l'un de ces quatre scores, on considérera que par son activité économique, il contribue à un objectif environnemental ou social. Enfin, dans le cas où, pour une entreprise, aucun des quatre scores d'impact cités ci-dessus ne serait disponible (notamment dans le cas d'une entreprise non couverte par MSCI), une analyse de la contribution aux ODD sera réalisée en interne à travers le score interne « Score ODD ID » (plus large que le Score ODD car focus sur 17 ODD

au lieu de 9).

En pratique ce produit financier a réalisé 71% d'investissements durables.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Pour s'assurer que les investissements durables du produit financier ne causent pas de préjudice significatif à un objectif environnemental ou social (DNSH), La Financière de l'Echiquier a appliqué une procédure « DNSH » pour les produits avec un objectif d'investissement durable, comprenant :

- Des exclusions sectorielles et normatives (rappelée ci-après) qui permettent de réduire son exposition à des préjudices sociaux et environnementaux : tabac, charbon, cannabis récréatif, armements controversés.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Concernant les incidences négatives, ce produit financier a pris en compte 14 indicateurs obligatoires du Tableau 1 de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne, et inclut également 2 indicateurs additionnels (les investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction carbone et les investissements dans des émetteurs sans politique de prévention des accidents du travail). Leur prise en compte est réalisée au sein des différents pans de la démarche d'investissement responsable de la société de gestion : à travers la politique d'exclusion (sectorielle et normative), la méthodologie d'analyse ESG, les différents scores Impact, la mesure et le pilotage d'indicateurs de performance ESG (intensité carbone, score de controverses ESG) comme ci-dessous :

PILIER CLIMAT & ENVIRONNEMENT

- Les émissions de gaz à effet de serre scope 1, 2 et 3 par la mesure et pilotage des émissions de CO2 et équivalents tous scopes (1, 2, 3),
- L'empreinte carbone, mesurée et pilotée selon la méthodologie du Carbon Impact Ratio (ratio émissions économisées sur émissions induites),
- L'intensité carbone des entreprises investies (en teqCO2) calculé en fonction de l'intensité des émissions induites (WACI),
- L'exposition des entreprises investies aux énergies fossiles prise en compte dans l'analyse ESG,
- La part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable prise en compte dans l'analyse ESG,
- L'impact sur la biodiversité à travers l'analyse ESG, le score Maturité Climat et Biodiversité et la mesure de l'empreinte biodiversité,
- L'impact sur la biodiversité à travers l'analyse ESG et la mesure de l'empreinte biodiversité,
- Les tonnes de substances prioritaires rejetées dans l'eau prise en compte dans l'analyse ESG
- Les tonnes de déchets dangereux pris en compte dans l'analyse ESG,
- Les investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction carbone dans l'analyse ESG (indicateur additionnel).

PILIER SOCIAL, RESSOURCES HUMAINES ET RESPECT DES DROITS DONT DROITS HUMAINS

- La part des émetteurs impliqués dans la violation du Pacte Mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE, à travers la politique d'exclusion normative et le suivi des controverses de MSCI ESG Research,
- La part des investissements dans des émetteurs sans processus et mécanisme de conformité permettant de surveiller le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE, à travers la politique d'exclusion normative et le suivi des controverses de MSCI ESG Research,
- L'écart de rémunérations femmes / hommes pris en compte dans l'analyse ESG,
- La diversité au sein des conseils des entreprises en % de femmes en fonction des différentes législations entre les pays et du niveau de volontarisme et de proactivité des entreprises sur le sujet, prise en compte dans l'analyse ESG,
- L'exposition aux armements controversés (mines antipersonnel, armes à sous-munitions...) pris en compte dans la politique d'exclusion sectorielle,
- Les investissements dans des émetteurs sans politique de prévention des accidents du travail pris en compte dans l'analyse ESG (indicateur additionnel).

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?
Description détaillée :

Grâce à notre politique d'exclusion normative et le suivi des controverses de MSCI ESG Research incluant l'exclusions des entreprises les plus controversée (dont les entreprises coupables de violation du Pacte Mondiale des Nations Unies) nous nous sommes assurés de la prise en compte des deux PAI suivants :

- La part des émetteurs impliqués dans la violation du Pacte Mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE,
- La part des investissements dans des émetteurs sans processus et mécanisme de conformité permettant de surveiller le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Concernant les incidences négatives, ce produit financier a pris en compte 14 indicateurs obligatoires du Tableau 1 de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne, et inclut également les 2 indicateurs additionnels suivants : les investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction carbone et les investissements dans des émetteurs sans politique de prévention des accidents du travail. Leur prise en compte est réalisée au sein des différents pans de la démarche d'investissement responsable de la société de gestion : à travers la politique d'exclusion (sectorielle et normative), la méthodologie d'analyse ESG, les différents scores Impact, la mesure et le pilotage d'indicateurs de performance ESG (intensité carbone, score de controverses ESG). Le détail des indicateurs pris en compte est mentionné ci-dessus.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

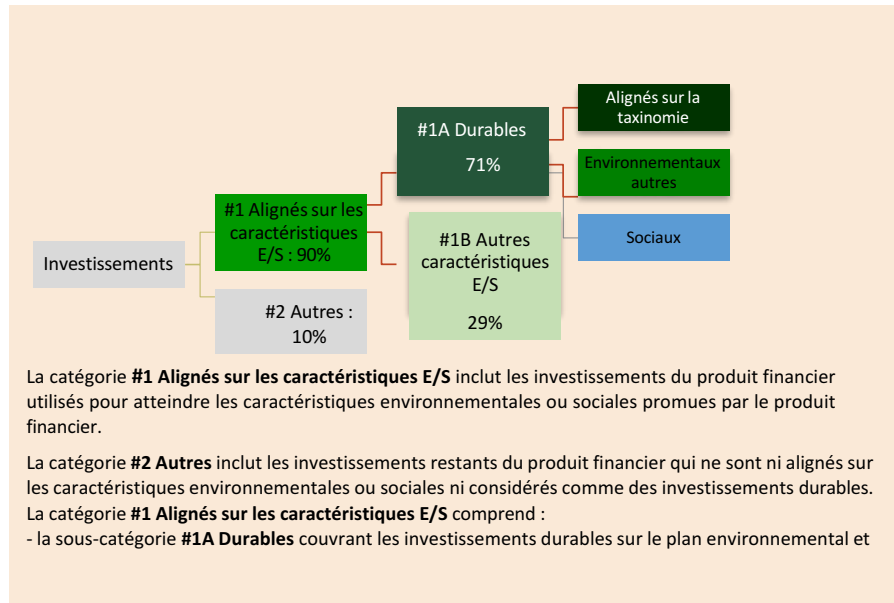
Investissements les plus importants au 31/03/2023	Secteurs économiques	% d'actifs	Pays
BNP PARIBAS MOIS ISR - IC	Produits financiers	6,1%	France
CAREL INDUSTRIES	Industrie	5,8%	Italie
VIRBAC	Soins de santé	4,9%	France
VAISALA	Technologies de l'information	4,5%	Finlande
BOIRON	Soins de santé	4,4%	France
NEOEN	Services collectifs	4,2%	France
LECTRA	Technologies de l'information	4,2%	France
RAYSEARCH LABORATORIES	Soins de santé	3,9%	Suède
CLOETTA	Produits de première nécessité	3,4%	Suède
NEXUS	Soins de santé	3,2%	Allemagne
MUNTERS	Industrie	3,1%	Suède



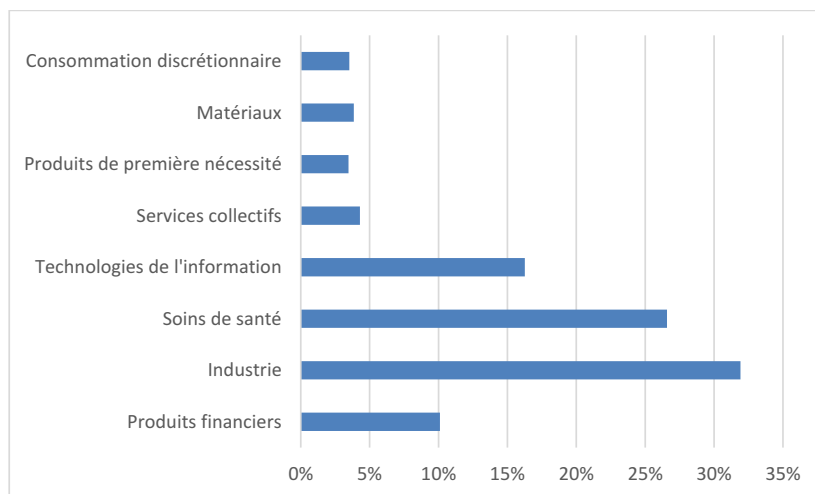
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● **Quelle était l'allocation des actifs ?**

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**





Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets. Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

Oui :

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

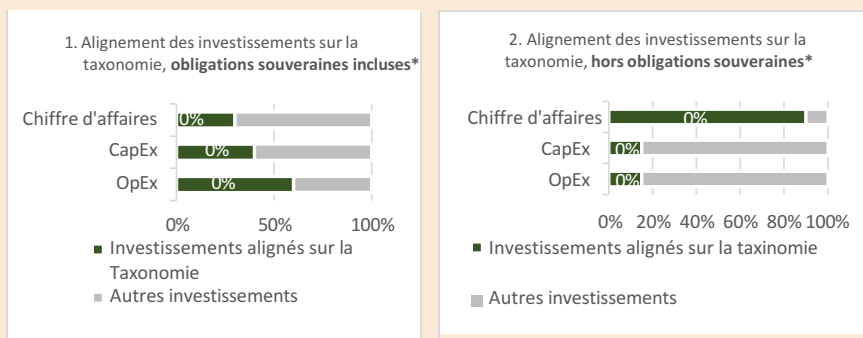
¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

En l'absence de données déclaratives des entreprises, nous ne produisons pas de données sur cet indicateur.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Non applicable

Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non applicable

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

À ce jour, la méthodologie de calcul des investissements durables ne permet pas d'identifier précisément les investissements durables répondant seulement à des objectifs environnementaux.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

À ce jour, la méthodologie de calcul des investissements durables ne permet pas d'identifier précisément les investissements durables répondant seulement à des objectifs sociaux.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie « non durables » était composée d'actions d'entreprises ne répondant pas à nos critères d'investissements durables, ainsi que des liquidités. La même politique d'exclusion sectorielle et normative s'applique à l'ensemble des actifs en portefeuille.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

La catégorie « non durables » était composée d'actions d'entreprises ne répondant pas à nos critères d'investissements durables, ainsi que des liquidités. La même politique d'exclusion sectorielle et normative s'applique à l'ensemble des actifs en portefeuille.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

L'OPC n'a pas d'objectif d'investissement durable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

- Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur**

les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable

- Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

- Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable

ECHIQUIER QME

rapport
annuel

COMPARTIMENT DE SICAV ECHIQUIER

Commercialisateur	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Société de gestion	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Dépositaire et conservateur	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
Centralisateur	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers 92208 Neuilly sur Seine. Représenté par Madame Raphaëlle Alezra-Cabessa

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action G CHF	Capitalisation	Capitalisation
Action G	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation
Action R	Capitalisation	Capitalisation

Objectif de gestion :

ECHIQUIER QME est un compartiment de gestion quantitative qui recherche la performance la plus élevée possible sur une période de 3 ans, peu corrélée aux évolutions des marchés financiers, avec une volatilité annuelle moyenne inférieure à 10%. Cet objectif peut être illustré par une recherche de performance nette de frais de gestoin supérieure à l'indice €ster capitalisé ou à + 2% annualisé.

Le gérant ne peut contracter d'obligation de résultats. Les objectifs mentionnés sont fondés sur la réalisation d'hypothèses de marché de la société de gestion et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du compartiment.

Indicateur de référence :

Compte tenu de son objectif de gestion, il n'existe pas d'indicateur de référence pertinent pour le compartiment. L'indicateur sélectionné ci-dessous n'est donc pas représentatif du profil de risque supporté par le compartiment mais est un indicateur de comparaison a posteriori.

La performance du compartiment pourra être comparée avec le taux €STER Capitalisé, (code Bloomberg : OISESTR), il est utilisé uniquement à titre indicatif.

L'€STER (Euro Short Term Rate) est un taux quotidien qui reflète les coûts d'emprunt au jour le jour en euros non garantis pour les banques de la zone euro. Il est publié par la Banque Centrale Européenne.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil de 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Stratégie d'investissement :**1. Stratégies utilisées**

Le compartiment ECHIQUIER QME a recours à une méthodologie de gestion qui met en oeuvre de manière systématique des stratégies de trading dont l'objectif est de réaliser des gains aussi bien sur des tendances de marché haussières que baissières. Cette méthode consiste à prendre des positions basées sur des signaux d'achats et de ventes générés par un modèle quantitatif à partir d'une analyse des historiques de cours et d'informations économétriques.

La méthodologie de gestion du compartiment comprend plus de 30 modèles quantitatifs propriétaires qui permettent de mettre en oeuvre deux groupes de stratégies complémentaires :

- Des stratégies « momentum » qui permettent de modéliser dans le cadre d'une approche quantitative des mouvements de moyen/long terme entraînés par des déséquilibres entre l'offre et la demande sur les marchés. Cette méthode représente environ 70% du portefeuille.
- Des stratégies « satellite » dont les algorithmes représentent environ 30% de l'allocation du portefeuille et qui tirent parti de sources de rendement indépendantes du momentum.

Afin de diversifier les opportunités de gain et de risque, le compartiment sera exposé à différentes classes d'actifs (indice actions, produits de taux, devises, matières premières), au travers d'une centaine de sous-jacents. Les indices actions n'auront aucune restriction en termes de zone géographique ni de taille de capitalisation (indices d'actions de grande capitalisation - supérieure à 10 milliards d'euros - et de moyenne capitalisation - comprise entre 1 et 10 milliards d'euros). Les devises seront des devises de pays développés ou de pays émergents.

L'exposition aux tendances de marché ainsi décrite sera principalement réalisée au travers d'un contrat financier, un contrat d'échange sur rendement global (ci-après "TRS" ou "Total Return Swap"), conclu avec la Société Générale. Ce TRS aura pour sous-jacent un indice basé sur des contrats futures sur les classes d'actifs auxquelles souhaite s'exposer le compartiment.

Concernant l'investissement de l'actif du compartiment, celui-ci sera réalisé jusqu'à 100% de son actif net dans des titres de dettes publiques de notation "Investment Grade" jugée équivalente par la société de gestion et libellées en euro. La maturité maximum de ces titres sera de 12 mois.

En fonction des opportunités de marché, le compartiment pourra également, de manière ponctuelle et à hauteur de 10% maximum de son actif net, recourir à des fonds indiciaires ("trackers" ou "ETF") pour s'exposer à des actions ou indices, des devises, du crédit, des produits de taux ou matières premières.

La stratégie du compartiment est conforme aux dispositions de l'article 6 du Règlement SFDR. Compte tenu de sa stratégie décrite ci-dessus, aucune approche extra-financière n'est intégrée dans celle-ci.

Prise en compte des principales incidences négatives

Il n'y a aucune prise en compte des incidences négatives sur les risques de durabilité.

Alignement avec la Taxonomie

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

2. Les actifs (hors dérivés)**a) Les actions :**

Néant

b) Titres de créances et instruments du marché monétaire : Le compartiment investit jusqu'à 100% de son actif net dans des titres de dettes publiques de notation "Investment Grade" jugée équivalente par la société de gestion et libellées en euro. La maturité maximum des titres obligataires est de 12 mois. La durée moyenne du portefeuille obligataire sera inférieure à 1 an. Les principaux titres envisagés sont les Bons du Trésor émis par les Etats européens dont le risque de défaut est jugé le plus faible par la société de gestion.

3. Investissement en titres d'autres Organismes de Placements Collectifs

Le compartiment ne pourra pas investir plus de 10% de son actif net en titres d'autres OPCVM français et/ou européens, et en fonds d'investissement à vocation générale, notamment des fonds indiciaires de type « Exchange Traded Fund (ETF) » ou tout autre OPC dans le cadre de la gestion de sa trésorerie. Il s'agira d'OPC de toute classification AMF. Le compartiment peut investir dans des OPC de la société de gestion ou d'une société liée.

4. Instruments dérivés

Afin de poursuivre l'objectif de gestion, le compartiment intervient de manière systématique sur un TRS, contrat financier conclu de gré à gré avec la Société Générale (établissement de crédit de l'Union Européenne ne disposant d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille de l'OPCVM).

Ce contrat financier portera sur toutes classes d'actifs dont les marchés d'actions ou d'indices actions, de devises, de produits de taux, de volatilité, de crédit et de matières premières.

Autrement dit, les risques sur lesquels le gérant désire intervenir sont :

- Actions : oui

- Taux : oui
- Change : oui
- Crédit : oui
- Volatilité : oui
- Matières premières : oui

Le TRS sera utilisé en vue de couvrir ou d'exposer le portefeuille. Il aura pour sous-jacents des contrats financiers à terme de type « Futures ». Il s'agira de futures listés sur des marchés organisés ayant pour sous-jacents : des instruments financiers (des actions), des devises, des taux d'intérêt, des rendements, des indices financiers (dont volatilité) et des matières premières.

Au sein du TRS, le système d'allocation des positions entre les différentes classes d'actifs est basé sur le principe de diversification du risque constaté sur chacun des contrats financiers à terme sur lesquels le TRS intervient.

5. Titres intégrant des dérivés

Néant.

6. Dépôts

Néant.

7. Emprunt d'espèces

Le compartiment peut être emprunteur d'espèces. Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, le compartiment peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, ...) dans la limite de 10% de l'actif net.

8. Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres

Néant.

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Risque de perte en capital :

La perte en capital se produit lors de la vente d'un titre à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

Risque actions :

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de l'OPC est exposé, baissent, la valeur liquidative de l'OPC pourra baisser.

Risques lié à l'investissement dans des actions de petite et moyenne capitalisation :

Sur les marchés de petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPC peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque de change :

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque de taux :

La valeur liquidative de l'OPC pourra baisser si les taux d'intérêt augmentent.

Risque de crédit :

Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPC, peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à la stratégie de gestion

- Risque de volatilité : La valeur liquidative est susceptible de connaître une volatilité élevée du fait de la composition de son portefeuille et de son exposition à la volatilité des marchés et / ou des techniques de gestion qui peuvent être utilisés.

- Risque lié à l'utilisation de produits dérivés : L'OPC peut avoir recours à des investissements financiers à terme. L'évolution du sous-jacent du produit dérivé peut alors être amplifié et avoir une incidence plus forte sur la VL.

- Risque lié à la stratégie de gestion : Les stratégies de gestion à rendement absolu sont des techniques consistant à profiter d'écarts de cours constatés (ou anticipés) entre marchés et/ou secteurs et/ou titres et/ou devises et/ou instruments. En cas d'évolution défavorable de ces prises de position (hausse des opérations vendeuses et/ou baisse des opérations acheteuses par exemple), la valeur liquidative de l'OPC pourra baisser.

Risque de contrepartie :

L'exposition de l'OPC est réalisée par le biais d'un TRS conclu de gré à gré avec une contrepartie unique. En cas de défaillance de cette contrepartie, celle-ci ne serait plus en mesure d'honorer les avoirs, titres, ou espèces ou les engagements pris avec l'OPC ; ces événements pourraient avoir un impact négatif sur de la valeur liquidative de l'OPC.

Risque marché de marchandises :

Le compartiment sera exposé aux marchés internationaux de marchandises dont ceux de matières premières et de métaux précieux. Ces derniers peuvent être très volatiles et entraîner des baisses de la valeur liquidative du fonds.

Risque de durabilité

Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance durable (par exemple, le changement climatique, la santé et la sécurité, les entreprises qui ne respectent pas les règles, telles que des sanctions pénales graves, etc.) qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement de l'OPCVM, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**Souscripteurs concernés :**

- **Action A** : Tous souscripteurs
- **Action G CHF** : Réserve à la commercialisation par des intermédiaires financiers
- **Action G** : Réserve à la commercialisation par des intermédiaires financiers
- **Action I** : Réserve aux investisseurs institutionnels
- **Action R** : Réserve à la commercialisation par des intermédiaires financiers italiens

Profil de l'investisseur type :

Ce compartiment s'adresse à des investisseurs avec un horizon de placement minimum de 3 ans, désireux de diversifier leurs placements, en utilisant différentes techniques de gestion sur l'ensemble des marchés internationaux et recherchant une certaine décorrélation avec les indices de marchés et une volatilité inférieure à celle des marchés financiers d'actions.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ECHIQUIER QME dépend de la situation personnelle du porteur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de ses besoins d'argent actuels et à 3 ans, mais également de son souhait de prendre des risques ou, au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du compartiment.

Durée de placement recommandée

Supérieure à 3 ans.

Indications sur le régime fiscal :

Le prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession d'action(s) d'un compartiment de la SICAV. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution de l'actionnaire ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, ou la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans cette SICAV, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'action(s) de compartiment(s) de la SICAV peuvent être soumis à taxation.

Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat d'action(s) de compartiments de la SICAV d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de Gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat d'action(s) d'un compartiment de la SICAV.

La SICAV propose au travers des différents compartiments des actions de capitalisation et de distribution, il est recommandé à chaque investisseur de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans son pays de résidence, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas ...). Les règles applicables aux investisseurs résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Aux termes de la réglementation fiscale américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), les investisseurs pourraient être tenus de fournir à l'OPC, à la société de gestion ou à leur mandataire et ce, afin que soient identifiées les « US Person » au sens de FATCA, des renseignements notamment sur leur identité personnelle et lieux de résidence (domicile et résidence fiscale). Ces informations pourront être transmises à l'administration fiscale américaine via les autorités fiscales françaises. Tout manquement par les investisseurs à cette obligation pourrait résulter en un prélèvement forfaitaire à la source de 30% imposé sur les flux financiers de source américaine. Nonobstant les diligences effectuées par la société de gestion au titre de FATCA, les investisseurs sont invités à s'assurer que l'intermédiaire financier qu'ils ont utilisé pour investir dans l'OPC bénéficie lui-même du statut dit de Participating FFI. Pour plus de précisions, les investisseurs pourront se tourner vers un conseiller fiscal.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible auprès de www.lfde.com ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de : LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER, 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.*
- *Date d'agrément par l'AMF de la Sicav : 3 décembre 2018.*
- *Date de création de la Sicav : 4 décembre 2018.*
- *Date de création du compartiment : 13 novembre 2015.*

rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2023 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 mars 2023. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion du compartiment durant cet exercice.

Ces 12 derniers mois, le fonds a eu une performance légèrement négative (-0.8%). Les devises et les obligations d'Etats ont contribué positivement contrairement aux indices actions et des matières premières (intégrées dans le fonds à partir du mois de juin).

La sensibilité du fonds aux indices actions a été baissière jusqu'à fin 2022 avant de repasser en territoire positif en début d'année. Cependant il faut distinguer différentes zones, l'Europe ayant eu un positionnement haussier dès le mois d'octobre là où les indices émergents sont encore positionnés à la vente.

Sur le marché des taux, le fonds a maintenu tout au long de la période un positionnement baissier sur l'ensemble des zones géographiques (US, Europe et émergentes), les rendements obligataires ayant bondi sous l'impulsion des banques centrales dans leur lutte contre l'inflation.

Du côté des devises, le fonds s'est positionné à l'achat sur le billet vert contre l'ensemble des monnaies développées, profitant de l'agressivité de la politique monétaire de la Fed. En parallèle, les devises émergentes sud-américaines (peso mexicain et réal brésilien) ont également adopté un positionnement haussier.

Enfin, l'exposition aux matières premières a grandement évolué lors de la période. Après avoir maintenu un positionnement « inflationniste » durant toute l'année 2022 (acheteur de céréales, de produits pétrolier et vendeur de métaux), le fonds s'est retourné lors du premier trimestre de cette année.

Performances parts vs Indice

Libelle de la part	Code ISIN de la Part	Performance de la part	Performance de l'indice
Echiquier QME A	FR0012815876	-0,77%	0,78%
Echiquier QME I	FR0013133618	-0,29%	0,78%
Echiquier QME R	FR0013174836	-1,31%	0,78%
Echiquier QME G	FR0013300076	-0,50%	0,78%

Les performances passées ne présentent pas des performances futures.

Au cours de l'exercice, l'OPC a fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Mouvements principaux :

De short à long : Amsterdam AEX, CAC 40, Euro-stoxx 50, FTSE MIB, Nikkei et EUR/GBP

De long à short : S&P 500, Nifty, SMI, AUD/USD, CAD/USD, Dollar Index et ZARUSD

Renseignements réglementaires :

- Votre OPC a des engagements sur les marchés dérivés.
- Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.
- Votre OPC détient des parts d'OPC gérés par La Financière de l'Echiquier ou des sociétés liées :
- 6 357 parts Echiquier Short Term Credit I

Présentation de notre politique générale :

Depuis 2007, La Financière de l'Echiquier intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa méthodologie de sélection de valeurs. Cette approche est menée de façon transversale pour tous les fonds actions La Financière de l'Echiquier. Cette évaluation se fait sur la base d'entretiens ISR spécifiques menés avec les personnes clés de l'entreprise. Nous n'avons pas recours aux agences de notation.

Les entretiens ISR sont par ailleurs, systématiquement conduits en binôme avec le gérant ou l'analyste financier qui suit le cas d'investissement et l'un des membres de l'équipe ISR. A l'issue de chaque entretien, une note reflétant notre appréciation de chaque entreprise est établie. Elle fait l'objet d'une révision lors des entretiens de suivi que nous réalisons en moyenne tous les deux ans. Tous les comptes rendus d'entretiens ISR et les notations extra financières des valeurs sont archivés dans notre base de données propriétaire.

Politique ESG :

Dans le cadre du fonds, nous nous attachons à appliquer la politique générale en réalisant, dans le plus de cas possible, une analyse extra financière des valeurs en portefeuilles. Cette analyse se fonde sur des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance et donne lieu à une notation ISR, revue en moyenne tous les 3 ans. La notation ISR attribuée aux valeurs du fonds ne constitue pas un motif d'exclusion.

Des informations plus précises sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique :

<https://www.lfde.com/la-societe/investissement-responsable/>

Politique d'exécution des ordres :

Cette politique consiste tout particulièrement à sélectionner des intermédiaires de marché, établissements spécialement agréés pour exécuter les ordres sur le marché. Cette sélection est effectuée afin d'obtenir des intermédiaires la « meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apporter aux porteurs ou actionnaires d'OPCVM.

Le choix des intermédiaires est effectué selon des critères précis et revus deux fois par an en fonction des opinions exprimés par les participants au comité de sélection des intermédiaires :

- 1 - capacité à trouver de la liquidité et qualité d'exécution
- 2 - aide à la rencontre des entreprises
- 3 - le bon dénouement des opérations
- 4 - qualité de l'analyse et du support vente.

Pour plus d'information et conformément à la réglementation, vous pouvez consulter la Politique d'exécution établis par La Financière de l'Echiquier dans le cadre de la gestion de ses OPCVM sur le site internet de la société de gestion.

Politique de vote :

Nous vous informons que notre politique de droit de vote est disponible en ligne sur notre site internet.

Le porteur de part peut consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site internet de la société de gestion.

Ce document précise les conditions dans lesquelles la société de gestion a eu recours pour l'exercice précédent à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécutions d'ordres.

La société de gestion LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER calcule le risque global des OPCVM en Var Absolue

VaR 95% 5 jours	Min	Max	Moyenne
QME	-2,46%	-1,53%	-1,73%

Suite à la transposition de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (ou « Directive OPCVM 5 »), l'ESMA a adopté le 31 mars 2016, ses orientations sur les dispositions relatives à la rémunération des gérants d'OPCVM. Les orientations s'appliquent aux sociétés de gestion d'OPCVM à compter du 1er janvier 2017, pour les bonus payés en 2018.

Dans ce cadre, LFDE a mis à jour sa politique de rémunération. La Financière de l'Echiquier a adapté sa politique de rémunération sur la composante variable, afin de permettre une gestion saine et efficace des risques mais également de permettre un contrôle des comportements des collaborateurs exposés dans leur fonction, à la prise de risque.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPCVM qu'elle gère et à ceux des investisseurs dans ces OPCVM, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération a été mise en place afin de :

- supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion ;
- supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché dans lequel elle opère ;
- assurer l'attractivité, le développement et la conservation d'employés motivés et qualifiés.

Le personnel de LFDE perçoit une rémunération comprenant une composante fixe et une composante variable, dûment équilibrées, faisant l'objet d'un examen annuel et basées sur la performance individuelle ou collective. Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par les Administrateurs de la Société de Gestion. Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : www.lfde.com.

Une copie manuscrite de cette politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande.

Données 2022 :

	Nombre de Brut annuel 2022	Somme de Brut annuel 2022 (12 mois)	Somme de Bonus 2022 (Versé 01/2023) Estimé	Dont =>	Différé	
					Nombre	Montant variable différé
Risk Taker	28	4 035 000	4 006 000		6	880 000
Non risk taker	114	8 159 400	3 618 300			
Total général	142	12 194 000	7 624 300			880 000
		<i>Brut annuel sans prorata de durée</i>				

SFDR / TAXONOMIE

La stratégie de l'OPC est conforme aux dispositions de l'article 6 du Règlement UE 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

Il n'a promu aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance. Sa stratégie de gestion est exclusivement liée à sa performance financière mesurée par comparaison à son indicateur de référence, indicateur de marché

De plus, les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

SFTR :

Informations réglementaires

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

a) Titres et matières premières prêtés

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
Montant					
% de l'Actif Net*					

* % hors trésorerie et équivalent de trésorerie

b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
Montant					41 910 750
% de l'Actif Net					43.55%

c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS

d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
██████████ Société Générale					41 910 750

e) Type et qualité des garanties (collatéral)

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
Type					
- Actions					
- Obligation					
- OPC					
- TCN					
- Cash					2 310 000
Rating					
Monnaie de la garantie					
- Euro					2 310 000

f) Règlement et compensation des contrats

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
Triparties					
Contrepartie centrale					
Bilatéraux					X

g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an					
Ouvertes					2 310 000

h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					41 910 750
Plus d'1 an					
Ouvertes					

i) Données sur la réutilisation des garanties

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
Montant maximal (%)					
Montant utilisé (%)					0%
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros					0

j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
Société Générale					
Titres					
Cash					0

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
Titres					
Cash					2 310 000

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
Revenus					
- OPC					
- Gestionnaire					
- Tiers					
Coûts					
- OPC					
- Gestionnaire					
- Tiers					

e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

N/A - Garantie en cash uniquement.

i) Données sur la réutilisation des garanties

Les garanties reçues en espèces pourront être réinvesties par l'OPC dans des opérations de prise en pension ou des titres réglementairement éligibles à l'actif, notamment des titres de capital, des produits de taux, des titres de créance ou des parts d'OPC. Les garanties reçues en titres pourront être conservées, vendues ou remises en garantie. Le montant maximal de réutilisation est de 100% des espèces et titres reçus.

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

N/A - Garantie en cash uniquement.

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

N/A – Pas d'opération d'acquisitions et de cessions temporaires de titres.

comptes annuels

BILANactif

	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	73 993 906,85	63 095 563,26
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	63 354 022,00	52 434 072,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	6 215 302,53	7 717 282,35
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	2 073 389,24	2 944 208,91
Autres opérations	2 351 193,08	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	7 446 885,66	4 076 696,72
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	7 446 885,66	4 076 696,72
Comptes financiers	18 602 726,42	16 249 368,06
Liquidités	18 602 726,42	16 249 368,06
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	100 043 518,93	83 421 628,04

BILAN passif

	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	96 832 106,70	80 170 240,61
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	908 880,92	-13 169,37
• Résultat de l'exercice	-1 502 393,21	-445 042,17
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	96 238 594,41	79 712 029,07
Instruments financiers	2 073 389,15	2 944 208,92
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	2 073 389,15	2 944 208,92
Autres opérations	-	-
Dettes	509 868,57	249 580,57
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	509 868,57	249 580,57
Comptes financiers	1 221 666,80	515 809,48
Concours bancaires courants	1 221 666,80	515 809,48
Emprunts	-	-
Total du passif	100 043 518,93	83 421 628,04

HORS-bilan

31.03.2023

31.03.2022

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	117 364 930,55	187 124 900,94
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	41 910 750,00	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	298 766,43	810,77
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	10 005,00	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	308 771,43	810,77
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-131 394,20	-27 296,77
• Autres charges financières	-656,55	-
Total (II)	-132 050,75	-27 296,77
Résultat sur opérations financières (I - II)	176 720,68	-26 486,00
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-1 669 998,29	-415 294,03
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-1 493 277,61	-441 780,03
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-9 115,60	-3 262,14
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-1 502 393,21	-445 042,17

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

a) Méthode d'évaluation

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.
- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché. Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.
- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV à leur valeur probable de négociation.
- Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.
- Les contrats :
 - Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.
 - La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.
 - La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.
 - Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.
 - Les contrats financiers de gré à gré du portefeuille (TRS) sont valorisés ainsi : les TRS n'étant composés que de contrats de futures, le cours utilisé pour chaque sous-jacent est le prix de settlement.
 - Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.
- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles

b) Modalités pratiques

- Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Bloomberg en fonction de leur place de cotation :

Frais de fonctionnement et de gestion

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Action A 1,50 % TTC maximum
		Action G CHF 1,25 % TTC maximum
		Action G 1,25 % TTC maximum
		Action I 1,00 % TTC maximum
		Action R 2,00 % TTC maximum ⁽¹⁾
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	1,00 % TTC l'an maximum
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	Néant
Commission de surperformance	Actif net	15 % TTC de la surperformance de l'OPC, nette de frais de gestion fixes, au-delà du maximum entre 2 % et l'€ster Capitalisé sous réserve que la VL de l'OPC soit supérieure à la VL historique la plus élevée (High Water Mark)

⁽¹⁾ Les 2% intègrent une commission de distribution de 0,5% maximum.

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ; les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le compartiment) exceptionnels et non récurrents sont imputées au compartiment.

Modalités de calcul de la commission de sur performance :

Fréquence de cristallisation de la commission de surperformance et période d'observation

La fréquence de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle les provisions de commission de surperformance peuvent être définitivement acquises à la société de gestion est annuelle. La période d'observation s'étend du 1er avril au 31 mars. Toutefois, suite à la modification de la date de clôture de la SICAV intervenant au 31 mars 2022, la période courant depuis le 31 décembre 2021 sera supérieure à un an car prolongée jusqu'au 31 mars 2023. Elle sera ensuite tous les ans du 1er avril au 31 mars.

Période de référence de la performance

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée. Cette période est fixée à 5 ans glissants.

Indicateur de Référence

Maximum entre un seuil de 2% annualisé et l'€ster capitalisé.

Méthode de calcul

La commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative.

La provision de commission de surperformance est ajustée à l'occasion de chaque calcul de la valeur liquidative, sur la base de 15% TTC de la surperformance de l'OPC par rapport à l'Indicateur de Référence, sous réserve que la valeur liquidative de l'OPC soit supérieure à la valeur liquidative historique de clôture annuelle la plus élevée (condition de High Water Mark et à l'exception de la valeur liquidative de clôture du 31 mars 2022 en raison de l'exercice exceptionnel de trois mois lié au changement de mois de clôture de la SICAV).

Dans le cas d'une sous-performance de l'OPC par rapport à l'Indicateur de Référence, cette provision est réajustée par le biais de reprises sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations existantes.

La méthodologie appliquée pour le calcul de la commission de surperformance s'appuie sur la méthode de calcul de « l'actif fictif » qui permet de simuler un actif fictif subissant les mêmes conditions de souscriptions et rachats que l'OPC original, incrémenté de la performance de l'Indicateur de Référence. Cet actif fictif est ensuite comparé à la performance de l'actif réel de l'OPC. La différence entre les deux actifs donne donc la surperformance de l'OPC par rapport à son Indicateur de Référence.

Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage

- En cas de surperformance de l'OPC à l'issue de la période d'observation et de valeur liquidative de l'OPCVM supérieure à la valeur liquidative historique de clôture annuelle la plus élevée, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période d'observation démarre.
- En cas de surperformance de l'OPC à l'issue de la période d'observation avec en parallèle une valeur liquidative inférieure à la valeur liquidative historique de clôture annuelle la plus élevée de l'OPC, la société de gestion ne perçoit aucune commission mais une nouvelle période d'observation démarre.
- En cas de sous-performance de l'OPC par rapport à son indice de référence à l'issue de la période d'observation aucune commission n'est perçue et la période d'observation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau.
- La période d'observation peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence). Au-delà, si des sous-performances résiduelles n'ont pas été rattrapées, alors elles sont abandonnées mais la valeur liquidative historique de clôture annuelle la plus élevée demeure le point qui doit être dépassé pour que des commissions soient prises. Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année de sous-performance.

En cas de rachat d'actions, s'il y a une provision pour commission de surperformance, la partie proportionnelle aux actions remboursées est versée à la société de gestion.

Exemples

Premier cas : l'OPC surperforme son indice sur chaque période d'observation et par conséquent sa valeur liquidative de fin d'exercice est supérieure à la valeur liquidative historique de clôture annuelle la plus élevée. Sur chaque période d'observation, des commissions vont être prélevées et chaque période d'observation sera de 12 mois.

Deuxième cas : En fonction des périodes d'observation, l'OPC sous-performe ou surperforme son indice et/ou a une valeur liquidative de fin d'exercice supérieure à la valeur liquidative historique de clôture annuelle la plus élevée :

	VL historique la plus haute (HWN)	Perf OPC	VL de clôture	HWN dépassé	Perf indice	Perf relative constatée sur l'année	Sous-performance à compenser de l'année précédente	Performance relative nette	Sous-performance à compenser sur l'année suivante	Commission de surperf	Calcul de la commission de surperformance
Année 1	100.00 €	3%	103.00 €	oui	2%	1%	0%	1%	0%	oui	15% x 1%
Année 2	103.00 €	-3%	99.91 €	non	2%	-5%	0%	-5%	-5%	non	-
Année 3	103.00 €	4%	103.91 €	oui	2%	2%	-5%	-3%	-3%	non	-
Année 4	103.91 €	2%	105.98 €	oui	2%	0%	-3%	-3%	-3%	non	-
Année 5	105.98 €	3%	109.16 €	oui	2%	1%	-3%	-2%	-2%	non	-
Année 6	109.16 €	5%	114.62 €	oui	2%	3%	-2%	1%	0%	oui	15% x 1%
Année 7	114.62 €	3%	118.06 €	oui	2%	1%	0%	1%	0%	oui	15% x 1%
Année 8	118.06 €	-7%	109.80 €	non	2%	-9%	0%	-9%	-9%	non	-
Année 9	118.06 €	-5%	104.31 €	non	2%	-7%	-9%	-16%	-16%	non	-
Année 10	118.06 €	0%	104.31 €	non	2%	-2%	-16%	-18%	-18%	non	-
Année 11	118.06 €	5%	109.52 €	non	2%	3%	-18%	-15%	-15%	non	-
Année 12	118.06 €	5%	115.00 €	non	2%	2%	-15%	-13%	-4%*	non	-
Année 13	118.06 €	6%	121.90 €	oui	2%	4%	-4%*	0%	0%	non	-
Année 14	121.90 €	4%	126.77 €	oui	2%	2%	0%	2%	2%	oui	15% x 2%

* La sous-performance de l'année 12 à compenser sur l'année suivante (année 13) est de -4% et non de -13% compte tenu du fait que la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'était pas compensée (sous performance résiduelle de -9%) n'est plus pertinente puisque la période de 5 ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 8 ne peut être compensée que jusqu'à l'année 12).

Devise de comptabilité

La devise de comptabilisation du compartiment est l'Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action G CHF	Capitalisation	Capitalisation
Action G	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation
Action R	Capitalisation	Capitalisation



2 évolutionactif net

Devise	31.03.2023	31.03.2022
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	79 712 029,07	77 241 096,74
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	81 667 303,94	3 630 979,97
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-63 517 979,61	-2 383 830,09
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	24 301,95	-
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-422 110,71	-128 848,69
Plus-values réalisées sur contrats financiers	32 801 859,69	5 420 802,45
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-31 066 162,92	-5 419 483,23
Frais de transaction	-170 448,09	-30 987,71
Différences de change	-492 114,36	164 184,70
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	387 442,30	-44 019,49
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>199 352,87</i>	<i>-188 089,43</i>
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-188 089,43</i>	<i>-144 069,94</i>
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-1 192 263,31	1 703 914,45
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>1 057 509,41</i>	<i>2 249 772,72</i>
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>2 249 772,72</i>	<i>545 858,27</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-1 493 277,61	-441 780,03
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	*14,07	-
Actif net en fin d'exercice	96 238 594,41	79 712 029,07

* Rompus de fusion/absorption Echiquier QME Global sur VL du 05/08/2022.

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	63 354 022,00	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	58 137 637,95	59 227 092,91	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	41 910 750,00
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	63 354 022,00	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	18 602 726,42
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	1 221 666,80
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	58 137 637,95	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	63 354 022,00	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	18 602 726,42	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 221 666,80	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	21 942 804,88	8 502 696,71	27 692 070,42

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	KRW	GBP	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	1 343 044,27	336 519,66	210 362,20	1 458 449,97
Comptes financiers	1 792 901,11	2 306 332,35	1 416 136,85	3 448 406,69
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	1 221 666,80
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	36 769 047,61	4 907 928,34	3 791 641,55	28 287 006,05

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	7 446 885,66
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Dépôts de garantie (versés)	7 422 328,70
Souscriptions à recevoir	24 556,96
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	509 868,57
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnés	295 892,12
Rachat à payer	213 976,45
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Action A / FR0012815876	48 362,674	54 894 225,13	39 388,374	44 651 653,36
Action I / FR0013133618	13 677,056	15 962 648,44	10 782,864	12 203 478,96
Action G / FR0013300076	97 838,851	10 520 395,23	60 459,918	6 549 835,45
Action R / FR0013174836	270,235	290 035,14	107,813	113 011,84
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0012815876		-		-
Action I / FR0013133618		-		-
Action G / FR0013300076		-		-
Action R / FR0013174836		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0012815876		-		-
Action I / FR0013133618		-		-
Action G / FR0013300076		-		-
Action R / FR0013174836		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0012815876		-		-
Action I / FR0013133618		-		-
Action G / FR0013300076		-		-
Action R / FR0013174836		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
---	---

Catégorie d'action :	
----------------------	--

Action A / FR0012815876	1,50
-------------------------	------

Action I / FR0013133618	1,00
-------------------------	------

Action G / FR0013300076	1,25
-------------------------	------

Action R / FR0013174836	2,00
-------------------------	------

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
--	---------

Catégorie d'action :	
----------------------	--

Action A / FR0012815876	112 208,63
-------------------------	------------

Action I / FR0013133618	10 137,16
-------------------------	-----------

Action G / FR0013300076	19 086,15
-------------------------	-----------

Action R / FR0013174836	194,25
-------------------------	--------

Rétrocession de frais de gestion :	
------------------------------------	--

- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
--	---

- Ventilation par Opc "cible" :	
---------------------------------	--

- Opc 1	-
---------	---

- Opc 2	-
---------	---

- Opc 3	-
---------	---

- Opc 4	-
---------	---

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés :	
- Collatéral versé à la contrepartie SG.....	2 310 000,00

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc	6 215 302,53
- autres instruments financiers	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	31.03.2023	31.03.2022
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-1 502 393,21	-445 042,17
Total	-1 502 393,21	-445 042,17

Action A / FR0012815876	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-1 058 541,12	-309 736,31
Total	-1 058 541,12	-309 736,31
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action I / FR0013133618	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-282 995,30	-97 106,13
Total	-282 995,30	-97 106,13
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action G / FR0013300076	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-152 866,84	-36 854,66
Total	-152 866,84	-36 854,66
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action R / FR0013174836	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-7 989,95	-1 345,07
Total	-7 989,95	-1 345,07
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	31.03.2023	31.03.2022
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	908 880,92	-13 169,37
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	908 880,92	-13 169,37

Action A / FR0012815876	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	588 479,65	-8 722,21
Total	588 479,65	-8 722,21
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action I / FR0013133618	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	216 964,98	-3 291,33
Total	216 964,98	-3 291,33
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action G / FR0013300076	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	99 955,82	-1 123,86
Total	99 955,82	-1 123,86
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Action R / FR0013174836	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	3 480,47	-31,97
Total	3 480,47	-31,97
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 13 novembre 2015.

Devise					
EUR	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Actif net	96 238 594,41	79 712 029,07	77 241 096,74	87 730 046,12	90 212 933,21

Action A / FR0012815876	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre d'actions en circulation	56 865,053	47 890,753	47 128,466	46 401,378	39 647,709
Valeur liquidative	1 087,6	1 096,00	1 079,40	1 075,06	1 033,96
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-8,26	-6,64	14,43	15,76	56,67

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action I / FR0013133618	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre d'actions en circulation	21 147,056	18 252,864	18 252,864	30 993,373	44 182,235
Valeur liquidative	1 103,49	1 106,66	1 088,69	1 078,68	1 032,2
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-3,12	-5,50	20,11	21,08	60,30

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action G / FR0013300076	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre d'actions en circulation	102 536,438	65 157,505	61 403,464	38 753,846	31 352,773
Valeur liquidative	104,41	104,93	103,29	102,71	98,52
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-0,51	-0,58	1,54	1,77	5,58

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action R / FR0013174836	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre d'actions en circulation	342,101	179,679	152,823	423,087	531,778
Valeur liquidative	1 023,05	1 036,64	1 022,29	1 023,28	986,38
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-13,18	-7,66	8,63	12,99	49,17

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 31.03.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>O.P.C.V.M.</i>						
FR0013390564	ECHIQUIER SHORT TERM CREDIT I	PROPRE	6 357,00	6 215 302,53	EUR	6,46
<i>Total O.P.C.V.M.</i>				6 215 302,53		6,46
<i>Total Valeurs mobilières</i>				6 215 302,53		6,46
<i>Swap de Performance</i>						
SWAP04035271	ST120623 TRS INDEX	PROPRE	41 910 750,00	2 351 193,08	EUR	2,44
<i>Total Swap de Performance</i>				2 351 193,08		2,44
<i>Liquidités</i>						
<i>APPELS DE MARGES</i>						
	APPEL MARGE AUD	PROPRE	16 425,00	10 128,14	AUD	0,01
	APPEL MARGE BRL	PROPRE	-152 700,00	-27 809,65	BRL	-0,03
	APPEL MARGE CAD	PROPRE	170 180,00	116 132,91	CAD	0,12
	APPEL MARGE CHF	PROPRE	152 740,00	153 939,19	CHF	0,16
	APPEL MARGE EUR	PROPRE	265 599,00	265 599,00	EUR	0,28
	APPEL MARGE GBP	PROPRE	9 350,00	10 632,85	GBP	0,01
	APPEL MARGE HKD	PROPRE	922 700,00	108 413,92	HKD	0,11
	APPEL MARGE JPY	PROPRE	-25 000,00	-173,60	JPY	-0,00
	APPEL MARGE KRW	PROPRE	146 562 500,00	103 902,30	KRW	0,11
	APPEL MARGE MXN	PROPRE	366 050,00	18 730,78	MXN	0,02
	APPEL MARGE SEK	PROPRE	-449 625,00	-39 950,33	SEK	-0,04
	APPEL MARGE SGD	PROPRE	20 550,00	14 236,23	SGD	0,01
	APPEL MARGE USD	PROPRE	650 175,60	599 682,35	USD	0,62
	APPEL MARGE ZAR	PROPRE	-767 470,00	-39 780,33	ZAR	-0,04
<i>Total APPELS DE MARGES</i>				1 293 683,76		1,34
<i>BANQUE OU ATTENTE</i>						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	-213 976,45	-213 976,45	EUR	-0,22
	BANQUE AUD NEWEDG	PROPRE	-17 271,21	-10 649,93	AUD	-0,01

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	BANQUE BRL NEWEDG	PROPRE	5 506 490,75	1 002 839,38	BRL	1,04
	BANQUE CAD NEWEDG	PROPRE	1 408 505,10	961 181,05	CAD	1,00
	BANQUE CHF BPP	PROPRE	-87,34	-88,03	CHF	-0,00
	BANQUE CHF NEWEDG	PROPRE	268 266,59	270 372,79	CHF	0,28
	BANQUE EUR BPP	PROPRE	5 227 204,65	5 227 204,65	EUR	5,43
	BANQUE EUR NEWEDG	PROPRE	4 411 744,77	4 411 744,77	EUR	4,58
	BANQUE GBP NEWEDG	PROPRE	1 245 279,94	1 416 136,85	GBP	1,47
	BANQUE HKD NEWEDG	PROPRE	4 490 970,44	527 672,80	HKD	0,55
	BANQUE JPY BPP	PROPRE	-4 444,00	-30,86	JPY	-0,00
	BANQUE JPY NEWEDG	PROPRE	-121 493 495,00	-843 646,25	JPY	-0,88
	BANQUE KRW NEWEDG	PROPRE	3 253 266 022,39	2 306 332,35	KRW	2,40
	BANQUE MXN BPP	PROPRE	6 676,93	341,66	MXN	0,00
	BANQUE MXN NEWEDG	PROPRE	4 042 372,98	206 848,23	MXN	0,21
	BANQUE SEK NEWEDG	PROPRE	2 930 387,53	260 372,43	SEK	0,27
	BANQUE SGD NEWEDG	PROPRE	-530 127,87	-367 251,73	SGD	-0,38
	BANQUE USD BPP	PROPRE	1 277,00	1 177,83	USD	0,00
	BANQUE USD NEWEDG	PROPRE	1 942 586,38	1 791 723,28	USD	1,86
	BANQUE ZAR BPP	PROPRE	410,01	21,25	ZAR	0,00
	BANQUE ZAR NEWEDG	PROPRE	4 220 415,02	218 757,10	ZAR	0,23
	SOUS RECEV EUR BPP	PROPRE	24 556,96	24 556,96	EUR	0,03
Total BANQUE OU ATTENTE				17 191 640,13		17,86
DEPOSIT DE GARANTIE						
	COLLATÉRAL ESP VERSÉ	PROPRE	2 310 000,00	2 310 000,00	EUR	2,40
	DEP GAR S/FUT GBP	PROPRE	184 982,00	210 362,20	GBP	0,22
	DEP GAR S/FUT JPY	PROPRE	24 645 500,00	171 137,42	JPY	0,18
	DEP GAR S/FUT USD	PROPRE	1 456 128,60	1 343 044,27	USD	1,40
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	44 820,00	27 637,32	AUD	0,03
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	2 378 000,00	433 080,19	BRL	0,45
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	254 648,00	173 774,90	CAD	0,18
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	1 763 952,60	1 763 952,60	EUR	1,83

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	2 369 063,00	278 356,34	HKD	0,29
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	474 687 866,25	336 519,66	KRW	0,35
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	1 336 431,83	68 385,22	MXN	0,07
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	1 039 610,00	92 372,01	SEK	0,10
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	21 285,00	14 745,41	SGD	0,02
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	3 838 498,00	198 961,16	ZAR	0,21
Total DEPOSIT DE GARANTIE				7 422 328,70		7,71
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-17 793,88	-17 793,88	EUR	-0,02
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-2 547,71	-2 547,71	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-4 611,55	-4 611,55	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-134,32	-134,32	EUR	-0,00
	PRCOMVARIABLEACQU	PROPRE	-207 932,52	-207 932,52	EUR	-0,22
	PRCOMVARIABLEACQU	PROPRE	-32 178,12	-32 178,12	EUR	-0,03
	PRCOMVARIABLEACQU	PROPRE	-30 591,63	-30 591,63	EUR	-0,03
	PRCOMVARIABLEACQU	PROPRE	-102,39	-102,39	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				-295 892,12		-0,31
Total Liquidites				25 611 760,47		26,61
Futures						
Indices (Livraison du sous-jacent)						
EO210423	AMSTERDAM I 0423	PROPRE	14,00	81 144,00	EUR	0,08
BZ120423	BOVESPA IND 0423	PROPRE	-125,00	27 809,65	BRL	0,03
CF210423	CAC 40 0423	PROPRE	31,00	91 915,00	EUR	0,10
UX210623	CBOE VIX IN 0623	PROPRE	-63,00	119 796,53	USD	0,12
RTY160623	EMINI RUSSE 0623	PROPRE	-38,00	-60 699,13	USD	-0,06
VG160623	EURO STOXX 0623	PROPRE	10,00	14 060,00	EUR	0,01
DED151223	EURO STOXX 1223	PROPRE	428,00	34 940,00	EUR	0,04
XU270423	FTSE CHINA 0423	PROPRE	-129,00	-32 482,01	USD	-0,03
TWT270423	FTSE TAIWAN 0423	PROPRE	40,00	1 199,04	USD	0,00
Z160623	FTSE 100 IN 0623	PROPRE	22,00	34 150,22	GBP	0,04
AI150623	FTSE/JSE TO 0623	PROPRE	58,00	39 780,33	ZAR	0,04

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
ST160623	FTSE/MIB ID 0623	PROPRE	14,00	67 620,00	EUR	0,07
HI290623	HANG SENG I 0623	PROPRE	-15,00	-65 762,73	HKD	-0,07
HC290623	HSCEI FUTUR 0623	PROPRE	-20,00	-42 651,19	HKD	-0,04
IB210423	IBEX 35 IND 0423	PROPRE	21,00	50 232,00	EUR	0,05
KM1080623	KOSPI 200 I 0623	PROPRE	-65,00	-106 738,02	KRW	-0,11
IS160623	MEXICAN BOL 0623	PROPRE	-25,00	-18 730,78	MXN	-0,02
MES190623	MINI MSCI E 0623	PROPRE	-77,00	-78 122,12	USD	-0,08
MFS200623	MINI MSCI EAFE 0623	PROPRE	11,00	41 256,23	USD	0,04
QZ280423	MSCI SING I 0423	PROPRE	-30,00	-14 236,23	SGD	-0,01
NH090623	NIKKEI 225 0623	PROPRE	20,00	19 512,53	JPY	0,02
QCX210423	OMXS30 INDE 0423	PROPRE	55,00	39 950,33	SEK	0,04
IH270423	SGX CNX NIF 0423	PROPRE	-70,00	-22 357,50	USD	-0,02
ES160623	S&P 500 EMINI 0623	PROPRE	-19,00	-109 539,29	USD	-0,11
XP150623	SPI 200 FUT 0623	PROPRE	-3,00	-10 128,14	AUD	-0,01
PT160623	S&P/TSE 60 0623	PROPRE	-16,00	-88 304,14	CAD	-0,09
SM160623	SWISS MKT I 0623	PROPRE	-40,00	-153 939,19	CHF	-0,16
TP090623	TOPIX INDEX 0623	PROPRE	3,00	-5 312,13	JPY	-0,01
FVS210623	VSTOXX FUTU 0623	PROPRE	-492,00	5 790,00	EUR	0,01
Total Indices (Livraison du sous-jacent)				-139 846,74		-0,15
Taux (Livraison du sous-jacent)						
CN300623	CAN 10YR BO 0623	PROPRE	-9,00	-27 828,77	CAD	-0,03
OE120623	EURO BOBL 0623	PROPRE	-37,00	-102 890,00	EUR	-0,11
RX120623	EURO BUND 0623	PROPRE	-20,00	-100 020,00	EUR	-0,10
UB120623	EURO BUXL 0623	PROPRE	-9,00	-81 660,00	EUR	-0,08
DU120623	EURO SCHATZ 0623	PROPRE	-89,00	-96 330,00	EUR	-0,10
IK1120623	EURO-BTP FU 0623	PROPRE	-14,00	-61 850,00	EUR	-0,06
OAT120623	EURO-OAT FU 0623	PROPRE	-22,00	-101 190,00	EUR	-0,11
JB200623	JAPANESE 10 0623	PROPRE	8,00	-14 026,80	JPY	-0,01
KE210623	KE 0623	PROPRE	-5,00	354,46	KRW	0,00
KAA210623	KOREA 10YR 0623	PROPRE	-10,00	2 481,25	KRW	0,00

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
G300623	LONG GILT 0623	PROPRE	-16,00	-44 783,08	GBP	-0,05
BTS120623	SHORT EURO 0623	PROPRE	-54,00	-67 360,00	EUR	-0,07
US300623	US LONG BON 0623	PROPRE	-19,00	-104 743,13	USD	-0,11
WN300623	US ULTRA BO 0623	PROPRE	-15,00	-81 454,07	USD	-0,08
TY300623	US 10 YR NO 0623	PROPRE	-31,00	-95 101,95	USD	-0,10
TU060723	US 2 YR NOTE FU 0723	PROPRE	-34,00	-85 042,50	USD	-0,09
FV060723	US 5 YR NOT 0723	PROPRE	-41,00	-92 392,34	USD	-0,10
Total Taux (Livraison du sous-jacent)				-1 153 836,93		-1,20
Total Futures				-1 293 683,67		-1,34
Creances negociables						
Interets precomptes.						
IT0005508236	BOT 0% 14/09/2023	PROPRE	33 000 000,00	32 564 400,00	EUR	33,84
FR0127317024	BTF 0% 09/08/2023	PROPRE	31 100 000,00	30 789 622,00	EUR	31,99
Total Interets precomptes.				63 354 022,00		65,83
Total Creances negociables				63 354 022,00		65,83
Total ECHIQUIER QME				96 238 594,41		100,00

ECHIQUIER VALUE EURO

rapport
annuel

COMPARTIMENT DE SICAV ECHIQUIER

Commercialisateur	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Société de gestion	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Dépositaire et conservateur	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris..
Centralisateur	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers 92208 Neuilly sur Seine. Représenté par Madame Raphaëlle Alezra-Cabessa

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Actions des pays de la zone euro.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action B	Capitalisation	Capitalisation
Action D	Distribution	Distribution
Action G	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation

Objectif de gestion :

ECHIQUIER VALUE EURO est un compartiment dynamique recherchant la performance à long terme à travers l'exposition sur les valeurs de la zone euro et avec référence à un indice MSCI EMU NET RETURN EUR. Cet indice, utilisé uniquement à titre indicatif, est calculé dividendes réinvestis.

Indicateur de référence :

L'indice MSCI EMU NET RETURN EUR (code bloomberg M7EM) reflète l'objectif de gestion du compartiment. L'OPCVM n'étant ni indiciel, ni à référence indicielle, le MSCI EMU NET RETURN EUR ne constitue qu'un indicateur de comparaison a posteriori de la performance.

Le MSCI EMU NET RETURN EUR est un indice large, représentatif des places boursières de la Zone euro dans leur ensemble. Il est calculé en euros, dividendes réinvestis.

L'administrateur MSCI Limited de l'indice de référence MSCI EMU NET RETURN EUR est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil de 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Stratégie d'investissement :**1. Stratégies utilisées**

Le compartiment met en œuvre une gestion active et discrétionnaire conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR. Celle-ci est orientée vers les marchés des actions de la zone euro.

Afin de permettre l'éligibilité de l'OPCVM au PEA, il est investi à tout moment à hauteur de 75% minimum en instruments financiers éligibles au PEA.

La gestion d'ECHIQUIER VALUE EURO s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres -stock picking- obtenue au travers de la mise en œuvre d'un processus qui passe par la rencontre directe avec les entreprises dans lesquelles le compartiment investit.

La société de gestion s'engage à participer aux votes des Assemblées Générales des sociétés présentes en portefeuille de façon systématique. Pour plus d'information, l'investisseur est invité à se référer à la Politique de vote disponible sur le site internet www.lfde.com

Cette gestion est basée sur une analyse fondamentale de chaque dossier, appuyée par une notation développée en interne et portant sur cinq critères que sont :

- la qualité du management de l'entreprise,
- la qualité de sa structure financière,
- la visibilité sur les futurs résultats de l'entreprise,
- les perspectives de croissance de son métier,
- l'aspect spéculatif de la valeur.

Les valeurs retenues font l'objet de la fixation d'objectifs de prix d'achat et de prix de vente.

Les dossiers sélectionnés ont ainsi fait l'objet d'un processus très sélectif et qualitatif. La méthodologie impliquant la fixation d'un prix d'achat et d'un prix de vente permet de se positionner sur des dossiers présentant un potentiel d'appréciation future par le marché.

En fonction des convictions du gérant, la construction du portefeuille peut conduire à un portefeuille concentré (moins de 50 valeurs).

Par ailleurs, le compartiment intègre de façon systématique les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Les exemples d'indicateurs retenus pour chacun des critères E, S et G sont les suivants :

- **Indicateurs environnementaux** : politique environnementale et actions, résultats des plans d'action mis en place par l'entreprise, exposition des fournisseurs aux risques environnementaux, impact positif ou négatif des produits sur l'environnement
- **Indicateurs sociaux** : attractivité de la marque employeur, fidélisation des employés, lutte contre la discrimination, protection des salariés, exposition des fournisseurs aux risques sociaux, relations avec la société civile.
- **Indicateurs de gouvernance** : compétence de l'équipe dirigeant, contre-pouvoirs, respect des actionnaires minoritaires, éthique des affaires.

Les objectifs extra financiers consistent dans le cadre de la gestion du fonds à :

- Mener une analyse ESG sur les émetteurs (minimum à 90%)

La note ESG sur 10 qui est attribuée à chaque émetteur. Cette notation est déterminée par une méthodologie interne à la société de gestion et est composée de la façon suivante :

Gouvernance : La note de Gouvernance représente environ 60% de la note ESG globale. Il s'agit d'un parti pris historique de La Financière de l'Echiquier qui attache depuis sa création une importance particulière à ce sujet.

Environnement et Social : Les critères sociaux et environnementaux sont rassemblés en une note de Responsabilité. Le calcul de celle-ci tient compte du type de société concerné :

- Pour les valeurs industrielles : les critères sociaux et environnementaux sont équipondérés au sein de la note de Responsabilité;
- Pour les valeurs de service : la note "Social" contribue à hauteur de 2/3 dans la note de "Responsabilité" tandis que la note "Environnement" représente 1/3 de la note de Responsabilité.

- Disposer d'une note moyenne ESG supérieure à celle de son univers d'investissement.
- Mener une approche d'exclusion basée sur des exclusions sectorielles et normales.
- Mettre en œuvre un filtre basé sur les convictions ESG (existence d'une note minimum).

Investissements durables

Un investissement durable répond à trois critères :

- l'activité de l'entreprise contribue de manière positive à un objectif environnemental ou social
- elle ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs
- l'entreprise applique des pratiques de bonne gouvernance

Les investissements considérés comme durables au sens de SFDR représenteront 10% minimum de l'actif net de l'OPC. Le détail de la méthodologie propriétaire appliquée par la société de gestion pour déterminer ce pourcentage est détaillée dans l'annexe SFDR de l'OPC.

Prise en compte des principales incidences négatives

L'équipe de gestion prend en compte les principales incidences négatives en matière de durabilité dans ses décisions d'investissement.

Pour une information plus détaillée sur la prise en compte des principales incidences négatives, l'investisseur est invité à se référer à l'article 4 de la politique SFDR de la société de gestion disponible sur le site internet : www.lfde.com

Alignement avec la Taxonomie

Le compartiment peut investir dans des activités économiques durables sur le plan environnemental. Cependant, la note ESG attribuée à chaque titre résulte d'une analyse globale prenant également en compte des critères sociaux et de gouvernance. Elle ne permet donc pas une approche ciblée sur un objectif particulier de la Taxonomie européenne ni l'évaluation du degré d'alignement d'un investissement.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Le compartiment s'engage à un alignement de 0% avec la Taxonomie européenne.

Les limites méthodologiques de l'approche ESG concernent principalement la fiabilité des données extra financières publiées par les émetteurs et le caractère subjectif de la notation mise en œuvre au sein de la société de gestion.

Pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation extra-financière mise en œuvre dans le compartiment et ses limites, l'investisseur est invité à se référer au site internet : www.lfde.com

Alignement avec la Taxonomie

Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales mais ne s'engage pas à réaliser des investissements prenant en compte des critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Il n'est toutefois pas exclu que le compartiment puisse réaliser des investissements sous-jacents qui prennent en compte ces critères. Dans ce cas, le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'appliquerait uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental et pas à la portion restante des investissements sous-jacents.

En fonction des convictions du gérant, la construction du portefeuille peut conduire à un portefeuille concentré (moins de 50 valeurs).

2. Les actifs (hors dérivés)a) Les actions :

Le compartiment est exposé à hauteur de 60 % minimum sur les marchés des actions de la zone euro. L'exposition au risque actions en dehors de la zone euro est limitée à 10 % de l'actif.

Les titres susceptibles d'être sélectionnés sont des valeurs de tous secteurs d'activité et de toutes tailles de capitalisation, étant précisé que le compartiment privilégiera à long terme les valeurs dont la capitalisation boursière est inférieure à 15 milliards d'euros.

b) Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Dans la limite de 25 %, le compartiment peut investir :

- dans des titres de créances négociables. L'échéance maximum des titres de créances utilisés dans le cadre de la gestion de la trésorerie du compartiment sera de 5 ans. Les titres court terme ainsi utilisés bénéficient d'une notation Standard & Poor's court terme « Investment grade » -ou notation équivalente dans une autre agence de notation. Les TCN réputés « spéculatifs », ou non notés sont autorisés dans la limite de 10% et font l'objet d'un suivi par la recherche interne de La Financière de l'Echiquier.
- dans des titres obligataires. Dans ce cadre, une attention particulière sera portée à la qualité de crédit des entreprises émettant ces titres. Les titres concernés sont des titres réputés « Investment grade » à savoir notés au minimum BBB- par Standard & Poor's ou équivalent ou considérés comme tels par l'équipe de gestion. La maturité maximum des titres obligataires est de 10 ans. Les obligations réputées « spéculatives » ou non notées sont autorisées dans la limite de 10% et font l'objet d'un suivi par la recherche interne de LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER. La gestion ne se fixe pas de limite dans la répartition entre émetteurs souverains et privés.

Lors de l'acquisition et du suivi en cours de vie des titres, l'appréciation du risque de crédit repose sur la recherche et l'analyse interne de La Financière de l'Echiquier ainsi que sur les notations proposées par les agences.

Les notations mentionnées ci-dessus sont celles retenues par le gérant lors de l'investissement initial. En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, le gérant effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée. Les limites d'investissement définies en fonction de l'appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être légèrement modifiées en fonction de l'analyse propre de l'équipe de gestion.

3. Investissement en titres d'autres Organismes de Placements Collectifs

Le compartiment ne pourra pas investir plus de 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens et en fonds d'investissement à vocation générale. Il s'agira d'OPC de toute classification AMF sous réserve de ne pas être en

contradiction avec la stratégie d'investissement. Il peut s'agir d'OPC gérés par la société de gestion ou par une société liée.

4. Instruments dérivés

Le compartiment se réserve la possibilité d'intervenir sur les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés européens, non réglementés ou de gré à gré. Dans ce cadre, le compartiment pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille ; il pourra, en outre, prendre des positions en vue de l'exposer à des secteurs d'activité, à des actions ainsi qu'à des titres ou valeurs assimilées, à des indices afin de respecter l'objectif de gestion. Le compartiment pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille au risque de change. Les instruments utilisés sont :

- futures sur indices,
- options sur titres et sur indices,
- options de change.

Ces opérations seront effectuées dans la limite d'une fois l'actif du compartiment.

Les instruments financiers sont conclus avec des intermédiaires sélectionnés par la Société de Gestion qui ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du compartiment.

5. Titres intégrant des dérivés

Le gérant pourra investir sur des titres intégrant des dérivés (warrants, bon de souscription, obligations convertibles, etc...) négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré. Aucune contrainte de notation ne s'applique aux obligations convertibles. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille à des secteurs d'activité, zones géographiques, taux, actions (tous types de capitalisation), change, titres et valeurs mobilières assimilés ou indices dans le but de réaliser l'objectif de gestion.

Le recours à des titres intégrant des dérivés, par rapport aux autres instruments dérivés énoncés ci-dessus, sera justifié notamment par la volonté du gérant d'optimiser la couverture ou, le cas échéant, la dynamisation du portefeuille en réduisant le coût lié à l'utilisation de ces instruments financiers afin d'atteindre l'objectif de gestion.

Dans tous les cas, le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne pourra dépasser plus de 10% de l'actif net. Le risque lié à ce type d'investissement sera limité au montant investi pour l'achat.

6. Dépôts

Néant.

7. Emprunt d'espèces

Le compartiment peut être emprunteur d'espèces. Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, le compartiment peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, ...) dans la limite de 10%.

8. Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres

Néant.

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Risque de perte en capital :

La perte en capital se produit lors de la vente d'un titre à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

Risque actions :

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de l'OPC est exposé, baissent, la valeur liquidative de l'OPC pourra baisser.

Risques liés à l'investissement dans des actions de petite et moyenne capitalisation :

Sur les marchés de petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPC peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque de gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire appliqué à l'OPC repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance de l'OPC peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative de l'OPC peut en outre avoir une performance négative.

Risque de taux :

La valeur liquidative de l'OPC pourra baisser si les taux d'intérêt augmentent.

Risque de crédit :

Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPC, peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change :

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque de durabilité ou risque lié à l'investissement durable : Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance durable (par exemple, le changement climatique, la santé et la sécurité, les entreprises qui ne respectent pas les règles, telles que des sanctions pénales graves, etc.) qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement de l'OPCVM, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**Souscripteurs concernés :**

- **Action A :** Tous souscripteurs

- **Action B :** Tous souscripteurs via des intermédiaires financiers internationaux

- **Action D :** Tous souscripteurs

- **Action G :** Réservée aux investisseurs institutionnels et à la commercialisation par des intermédiaires financiers

- **Action I :** Réservée aux investisseurs institutionnels et à la commercialisation par des intermédiaires financiers internationaux

Profil de l'investisseur type :

Le compartiment s'adresse à des personnes physiques ou investisseurs institutionnels conscients des risques inhérents à la détention d'actions d'un tel compartiment, risque élevé dû à l'investissement en actions de la zone euro.

ECHIQUIER VALUE EURO peut servir de support à des contrats individuels d'assurance vie à capital variable, libellés en unités de comptes.

ECHIQUIER VALUE EURO peut servir de support d'investissement à des OPCVM gérés par La Financière de l'Echiquier.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ECHIQUIER VALUE EURO dépend de la situation personnelle du porteur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de ses besoins d'argent actuels et à 5 ans, mais également de son souhait de prendre ou non des risques sur les marchés actions. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du compartiment.

Durée de placement recommandée

Supérieure à 5 ans.

Dominante fiscale :

Le compartiment est éligible au PEA.

Indications sur le régime fiscal :

Le prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession d'action(s) d'un compartiment de la SICAV. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution de l'actionnaire ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, ou la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans cette SICAV, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'action(s) de compartiment(s) de la SICAV peuvent être soumis à taxation.

Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat d'action(s) de compartiments de la SICAV d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de Gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat d'action(s) d'un compartiment de la SICAV.

La SICAV propose au travers des différents compartiments des actions de capitalisation et de distribution, il est recommandé à chaque investisseur de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans son pays de résidence, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas ...). Les règles applicables aux investisseurs résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Aux termes de la réglementation fiscale américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), les investisseurs pourraient être tenus de fournir à l'OPC, à la société de gestion ou à leur mandataire et ce, afin que soient identifiées les « US Person » au sens de FATCA, des renseignements notamment sur leur identité personnelle et lieux de résidence (domicile et résidence fiscale). Ces informations pourront être transmises à l'administration fiscale américaine via les autorités fiscales françaises. Tout manquement par les investisseurs à cette obligation pourrait résulter en un prélèvement forfaitaire à la source de 30% imposé sur les flux financiers de source américaine. Nonobstant les diligences effectuées par la société de gestion au titre de FATCA, les investisseurs sont invités à s'assurer que l'intermédiaire financier qu'ils ont utilisé pour investir dans l'OPC bénéficie lui-même du statut dit de Participating FFI. Pour plus de précisions, les investisseurs pourront se tourner vers un conseiller fiscal.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible auprès de www.lfde.com ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de : LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER, 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.*
- *Date d'agrément par l'AMF de la Sicav : 3 décembre 2018.*
- *Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 22 mars 2002.*
- *Date de création de la Sicav : 4 décembre 2018.*
- *Date de création du compartiment : 5 avril 2002.*

rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2023 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 mars 2023. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion du compartiment durant cet exercice.

Echiquier Value Euro enregistre une performance en ligne avec celle de son indice de référence MSCI EMU sur la période d'un an (31/03/2022-31/03/2023). Le fonds bénéficie de la surperformance du style value en 2022 en raison du resserrement des politiques monétaires à travers le monde.

La performance est notamment tirée à la hausse par trois titres. La société de paris en ligne Betsson voit sa croissance bénéficiaire accélérer grâce à son positionnement sur les marchés émergents. Manutan International (distribution de produits pour les entrepôts) bénéficie de l'offre de rachat de la famille actionnaire majoritaire. La société BIC enregistre un rebond de la croissance de son activité briquets au cours de la période.

Du côté des déceptions, les titres Atos et United Internet constituent des sources de sous-performance en raison d'une dégradation des bénéfices pour le premier, et des retards de construction de son réseau de téléphonie mobile en Allemagne pour le second. Durant l'exercice, nous avons pris des bénéfices sur les valeurs du secteur de la défense (Rheinmetall, BAE Systems, Dassault Aviation) et poursuivi la réduction de l'exposition au secteur énergie (vente de Subsea 7). Nous abordons 2023 avec un portefeuille résolument décoté dans un contexte de taux d'intérêt durablement plus élevés.

Performances parts vs Indice

Libelle de la part	Code ISIN de la Part	Performance de la part	Performance de l'indice
FR0007070883	Echiquier Value Euro G	9,27%	8,14%
FR0011360700	Echiquier Value Euro A	8,30%	8,14%
FR0011404425	Echiquier Value Euro D	8,47%	8,14%
FR0014001ML4	Echiquier Value Euro I	10,31%	8,14%
FR0014001OV9	Echiquier Value Euro B	9,36%	8,14%

Les performances passées ne présentent pas des performances futures.

Mouvements principaux

Achats : AMUNDI SERENITE PEA-IC (FR0010173237) – BT RENAULT 29/12/22 tx 1.67% (FR0127588525)

Ventes : AMUNDI SERENITE PEA-IC (FR0010173237) - AMUNDI SERENITE PEA-IC (FR0010173237)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR

Quote part des titres éligibles PEA :

	MIN	MAX	MOYENNE	Au 31/03/2023
Echiquier Value	74,23	79,61	76,55	75,86

Renseignements règlementaires :

- Votre OPC a des engagements sur les marchés dérivés.
- Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.
- Votre OPC ne détient pas des parts d'OPC gérés par La Financière de l'Echiquier ou des sociétés liées.

Présentation de notre politique générale :

Depuis 2007, La Financière de l'Echiquier intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa méthodologie de sélection de valeurs. Cette approche est menée de façon transversale pour tous les fonds actions La Financière de l'Echiquier. Cette évaluation se fait sur la base d'entretiens ISR spécifiques menés avec les personnes clés de l'entreprise. Nous n'avons pas recours aux agences de notation. Les entretiens ISR sont par ailleurs, systématiquement conduits en binôme avec le gérant ou l'analyste financier qui suit le cas d'investissement et l'un des membres de l'équipe ISR. A l'issue de chaque entretien, une note reflétant notre appréciation de chaque entreprise est établie. Elle fait l'objet d'une révision lors des entretiens de suivi que nous réalisons en moyenne tous les deux ans. Tous les comptes rendus d'entretiens ISR et les notations extra financières des valeurs sont archivés dans notre base de données propriétaire.

Politique ESG :

Dans le cadre du fonds, nous nous attachons à appliquer la politique générale en réalisant, dans le plus de cas possible, une analyse extra financière des valeurs en portefeuilles. Cette analyse se fonde sur des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance et donne lieu à une notation ISR, revue en moyenne tous les 3 ans. La notation ISR attribuée aux valeurs du fonds ne constitue pas un motif d'exclusion.

Des informations plus précises sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique :

<https://www.lfde.com/la-societe/investissement-responsable/>

Politique d'exécution des ordres :

Cette politique consiste tout particulièrement à sélectionner des intermédiaires de marché, établissements spécialement agréés pour exécuter les ordres sur le marché. Cette sélection est effectuée afin d'obtenir des intermédiaires la « meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apporter aux porteurs ou actionnaires d'OPCVM.

Le choix des intermédiaires est effectué selon des critères précis et revus deux fois par an en fonction des opinions exprimés par les participants au comité de sélection des intermédiaires :

- 1 - capacité à trouver de la liquidité et qualité d'exécution
- 2 - aide à la rencontre des entreprises
- 3 - le bon dénouement des opérations
- 4 - qualité de l'analyse et du support vente.

Pour plus d'information et conformément à la réglementation, vous pouvez consulter la Politique d'exécution établis par La Financière de l'Echiquier dans le cadre de la gestion de ses OPCVM sur le site internet de la société de gestion

Politique de vote :

Nous vous informons que notre politique de droit de vote est disponible en ligne sur notre site internet.

Le porteur de part peut consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site internet de la société de gestion.

Ce document précise les conditions dans lesquelles la société de gestion a eu recours pour l'exercice précédent à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécutions d'ordres.

La société de gestion LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER calcule le risque global des OPCVM selon la méthode du calcul de l'engagement.

Suite à la transposition de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (ou « Directive OPCVM 5 »), l'ESMA a adopté le 31 mars 2016, ses orientations sur les dispositions relatives à la rémunération des gérants d'OPCVM. Les orientations s'appliquent aux sociétés de gestion d'OPCVM à compter du 1er janvier 2017, pour les bonus payés en 2018.

Dans ce cadre, LFDE a mis à jour sa politique de rémunération. La Financière de l'Echiquier a adapté sa politique de rémunération sur la composante variable, afin de permettre une gestion saine et efficace des risques mais également de permettre un contrôle des comportements des collaborateurs exposés dans leur fonction, à la prise de risque.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPCVM qu'elle gère et à ceux des investisseurs dans ces OPCVM, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération a été mise en place afin de :

- supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion ;
- supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché dans lequel elle opère ;
- assurer l'attractivité, le développement et la conservation d'employés motivés et qualifiés.

Le personnel de LFDE perçoit une rémunération comprenant une composante fixe et une composante variable, dûment équilibrées, faisant l'objet d'un examen annuel et basées sur la performance individuelle ou collective. Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par les Administrateurs de la Société de Gestion. Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : www.lfde.com. Une copie manuscrite de cette politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande.

Données 2022 :

	Nombre de Brut annuel 2022	Somme de Brut annuel 2022 (12 mois)	Somme de Bonus 2022 (Versé 01/2023) Estimé	Dont =>	Différé	
					Nombre	Montant variable différé
Risk Taker	28	4 035 000	4 006 000		6	880 000
Non risk taker	114	8 159 400	3 618 300			
Total général	142	12 194 000	7 624 300			880 000
		<i>Brut annuel sans prorata de durée</i>				

SFDR / TAXONOMIE : Article 8 -voir annexes.

comptes
annuels

BILANactif

	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	490 703 008,57	471 085 391,54
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	481 294 238,07	462 195 778,54
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	9 363 370,50	8 875 413,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	45 400,00	14 200,00
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	6 410 515,26	2 261 660,51
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	6 410 515,26	2 261 660,51
Comptes financiers	33 143 039,54	32 036 049,26
Liquidités	33 143 039,54	32 036 049,26
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	530 256 563,37	505 383 101,31

BILAN passif

	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	496 473 458,63	492 895 667,21
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	15,89	-
• Report à nouveau	8,00	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	20 735 195,62	* 9 251 217,37
• Résultat de l'exercice	9 097 209,04	** -1 498 574,93
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	526 305 887,18	500 648 309,65
Instruments financiers	45 400,00	14 200,00
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	45 400,00	14 200,00
Autres opérations	-	-
Dettes	3 905 268,44	4 720 591,66
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	3 905 268,44	4 720 591,66
Comptes financiers	7,75	-
Concours bancaires courants	7,75	-
Emprunts	-	-
Total du passif	530 256 563,37	505 383 101,31

* Le poste "Plus et moins-values nettes de l'exercice" au 31/03/2022 correspond au cumul des PMV nettes de l'exercice clos le 31/03/2022 à hauteur de 7 863 697.15 euros et des PMV nettes de l'exercice clos le 31/12/2021 à hauteur de 1 387 520.22 euros, en attente de l'approbation de leur mise en paiement par l'AG du 08/04/2022.

** Le poste "Résultat de l'exercice" au 31/03/2022 correspond au cumul du résultat de l'exercice clos le 31/03/2022 à hauteur de -1 547 548.76 euros et du résultat de l'exercice clos le 31/12/2021 à hauteur de 48 973.83 euros, en attente de l'approbation de sa mise en paiement par l'AG du 08/04/2022.

HORS-bilan

31.03.2023

31.03.2022

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	2 556 600,00	1 146 900,00
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	137 374,55	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	17 121 427,81	561 741,90
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	17 258 802,36	561 741,90
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-65 311,40	-38 818,16
• Autres charges financières	-3 292,87	-
Total (II)	-68 604,27	-38 818,16
Résultat sur opérations financières (I - II)	17 190 198,09	522 923,74
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-8 141 258,19	-1 931 639,95
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	9 048 939,90	-1 408 716,21
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	48 269,14	-138 832,55
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	9 097 209,04	-1 547 548,76

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

a) Méthode d'évaluation

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.
- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché. Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.
- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV à leur valeur probable de négociation.
- Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.
- Les contrats :
 - Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.
 - La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.
 - La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.
 - Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.
 - Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.
- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles

b) Modalités pratiques

- Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Bloomberg en fonction de leur place de cotation :
 - Asie-Océanie : extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.
 - Amérique : extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.
 - extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

- Europe sauf France : extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.
extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.
- France : extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.
- Contributeurs : extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.
- Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.
- Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent:
- Asie-Océanie :extraction à 12 h
- Amérique :extraction J+1 à 9 h
- Europe (sauf France) :extraction à 19 h 30
- France :extraction à 18 h

Méthode de comptabilisation

- Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé, à l'exception des compartiments Echiquier Hybrid Bonds et Echiquier Convexité Europe qui utilisent la méthode des coupons courus.
- La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais exclus.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre d'actions	3,00 % maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre d'actions	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre d'actions	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre d'actions	Néant

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Action A 2,392 % TTC maximum
		Action B 1,55 % TTC maximum
		Action D 2,392 % TTC maximum
		Action G 1,50 % TTC maximum
		Action I 1,00 % TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(*)
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	0,40 % TTC maximum pour les actions
Commission de surperformance	Actif net	Action A Néant
		Action B Néant
		Action D Néant
		Action G Néant
		Action I Néant

(*) Le compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans d'autres OPC dont les frais de gestion maximum seront de 2.392 %. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la société de gestion.

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier sont imputées au compartiment.

En sus des frais ci-dessus, d'autres frais peuvent être supportés par le compartiment dans certaines circonstances tels que des coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit, sous réserve que ces frais soient systématiquement inférieurs aux montants recouverts.

De plus, des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au compartiment. Des informations complémentaires sur le fonctionnement de ces frais de recherche sont disponibles auprès de la société de gestion.

Devise de comptabilité

La devise de comptabilisation du compartiment est l'Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action B	Capitalisation	Capitalisation
Action D	Distribution	Distribution
Action G	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation



2 évolutionactif net

Devise	31.03.2023	31.03.2022
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	500 648 309,65	387 396 917,12
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	217 812 516,00	169 896 990,01
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-225 957 368,21	-47 440 004,42
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	42 935 588,47	11 306 461,30
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-19 891 048,23	-2 933 922,76
Plus-values réalisées sur contrats financiers	826 250,00	738 909,97
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-418 865,00	-523 635,00
Frais de transaction	-2 971 310,37	-1 410 175,64
Différences de change	-1 235 555,93	-20 261,55
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	7 224 209,65	-15 202 323,17
- Différence d'estimation exercice N	-400 679,99	-7 624 889,64
- Différence d'estimation exercice N-1	-7 624 889,64	7 577 433,53
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-59 600,00	248 070,00
- Différence d'estimation exercice N	-45 400,00	14 200,00
- Différence d'estimation exercice N-1	14 200,00	-233 870,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-1 607 574,02	* -
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-48 604,73	* -
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	9 048 939,90	-1 408 716,21
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	526 305 887,18	500 648 309,65

* Les distributions de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes et sur résultat au titre de l'exercice clos le 31/12/2021 interviendront postérieurement au 31/03/2022, compte tenu de la tenue de l'assemblée générale d'approbation des comptes en date du 08/04/2022.

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	2 556 600,00	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	33 143 039,54
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	7,75
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	33 143 039,54	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	7,75	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	GBP	SEK	CHF	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	25 696 595,86	11 748 517,75	10 502 693,58	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	253 670,67	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	253 670,67	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	7,75
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	6 410 515,26
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Ventes règlements différés	5 665 961,13
Achats règlements différés	253 312,31
Coupons à recevoir	207 334,65
Depots de garantie (verses)	186 058,70
Souscriptions à recevoir	97 848,47
Autres opérations	-
Dettes	3 905 268,44
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Achats règlements différés	1 947 616,84
RACHAT à payer	1 511 606,01
Ventes règlements différés	253 676,73
Frais provisionnés	156 699,46
Provision pour frais de recherche	35 669,40
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachatée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Action B / FR0014001OV9	1 851,749	182 790,58	581,295	53 191,90
Action G / FR0007070883	13 233,363	53 118 068,04	6 399,098	24 961 510,04
Action A / FR0011360700	320 501,533	62 194 604,64	436 873,696	78 885 533,14
Action D / FR0011404425	591,733	87 666,64	85 329,417	12 950 157,78
Action I / FR0014001ML4	95 640,386	102 229 386,10	104 567,434	109 106 975,35
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action B / FR0014001OV9		-		-
Action G / FR0007070883		-		-
Action A / FR0011360700		-		-
Action D / FR0011404425		-		-
Action I / FR0014001ML4		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action B / FR0014001OV9		-		-
Action G / FR0007070883		-		-
Action A / FR0011360700		-		-
Action D / FR0011404425		-		-
Action I / FR0014001ML4		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action B / FR0014001OV9		-		-
Action G / FR0007070883		-		-
Action A / FR0011360700		-		-
Action D / FR0011404425		-		-
Action I / FR0014001ML4		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
---	---

Catégorie d'action :	
----------------------	--

Action B / FR0014001OV9	1,55
-------------------------	------

Action G / FR0007070883	1,50
-------------------------	------

Action A / FR0011360700	2,39
-------------------------	------

Action D / FR0011404425	2,39
-------------------------	------

Action I / FR0014001ML4	0,54
-------------------------	------

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
--	---------

Catégorie d'action :	
----------------------	--

Action B / FR0014001OV9	-
-------------------------	---

Action G / FR0007070883	-
-------------------------	---

Action A / FR0011360700	-
-------------------------	---

Action D / FR0011404425	-
-------------------------	---

Action I / FR0014001ML4	-
-------------------------	---

Rétrocession de frais de gestion :	
------------------------------------	--

- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
--	---

- Ventilation par Opc "cible" :	
---------------------------------	--

- Opc 1	-
---------	---

- Opc 2	-
---------	---

- Opc 3	-
---------	---

- Opc 4	-
---------	---

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capitalnéant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc -

- autres instruments financiers -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	31.03.2023	31.03.2022
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	8,00	-
Résultat	9 097 209,04	-1 547 548,76
Total	9 097 217,04	-1 547 548,76

Action B / FR0014001OV9	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	2 689,72	-0,01
Total	2 689,72	-0,01
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action G / FR0007070883	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 386 533,81	-105 403,09
Total	1 386 533,81	-105 403,09
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ECHIQUIER VALUE EURO

Action A / FR0011360700	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	3 015 135,76	-1 351 556,46
Total	3 015 135,76	-1 351 556,46
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action D / FR0011404425	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	4 242,89	-
Report à nouveau de l'exercice	13,47	-
Capitalisation	-	-68 140,42
Total	4 256,36	-68 140,42
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	2 132,104	-
Distribution unitaire	1,99	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action I / FR0014001ML4	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	4 688 601,39	-22 448,78
Total	4 688 601,39	-22 448,78
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	31.03.2023	31.03.2022
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	15,89	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	20 735 195,62	7 863 697,15
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	20 735 211,51	7 863 697,15

Action B / FR0014001OV9	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	5 334,16	1,62
Total	5 334,16	1,62
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action G / FR0007070883	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	2 908 727,15	643 456,60
Total	2 908 727,15	643 456,60
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

ECHIQUEUR VALUE EURO

Action A / FR0011360700	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	11 045 405,72	4 402 794,23
Total	11 045 405,72	4 402 794,23
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action D / FR0011404425	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	13 517,54	221 517,96
Plus et moins-values nettes non distribuées	17,67	438,73
Capitalisation	-	-
Total	13 535,21	221 956,69
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	2 132,104	86 869,788
Distribution unitaire	6,34	2,55

Action I / FR0014001ML4	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	6 762 209,27	2 595 488,01
Total	6 762 209,27	2 595 488,01
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment: 5 avril 2002.

Devise					
EUR	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Actif net	526 305 887,18	500 648 309,65	387 396 917,12	257 511 418,72	217 073 534,12

Action B / FR0014001OV9	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre d'actions en circulation	1 271,454	1	1	-	-
Valeur liquidative	107,3	98,12	98,57	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	6,31	1,61	6,48	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action G / FR0007070883	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre d'actions en circulation	17 355,493	10 521,228	7 243,706	16 424,808	14 096,284
Valeur liquidative	4 255,42	3 894,48	3 922,55	3 232,11	3 508,36
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	247,48	51,13	427,96	-218,63	-697,76

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ECHIQUIER VALUE EURO

Action A / FR0011360700	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre d'actions en circulation	1 386 469,763	1 502 841,926	1 172 214,029	1 219 127,793	912 052,766
Valeur liquidative	201,82	186,36	188,12	156,39	171,28
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	10,14	2,03	18,98	-11,85	-35,68

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action D / FR0011404425	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre d'actions en circulation	2 132,104	86 869,788	59 898,90	100 953,480	76 039,958
Valeur liquidative	155,87	162,55	163,89	136,25	149,82
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	6,34	2,55	15,97	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	1,99	-	0,56	-	0,40
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-0,78	-	-10,34	-31,62

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ECHIQUIER VALUE EURO

Action I / FR0014001ML4	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre d'actions en circulation	148 105,912	157 032,96	121 499,355	-	-
Valeur liquidative	1 162,35	1 053,76	1 058,82	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	77,31	16,38	115,38	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 31.03.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
FR0000053027	AKWEL SA	PROPRE	483 947,00	6 630 073,90	EUR	1,26
ES0113900J37	BANCO SANTANDER SA	PROPRE	5 077 795,00	17 396 525,67	EUR	3,31
DE0005190037	BAYERISCHE MOTOREN WERKE PFD	PROPRE	132 248,00	12 470 986,40	EUR	2,37
SE0018535684	BETSSON AB	PROPRE	1 341 023,00	11 748 517,75	SEK	2,23
FR0000120966	BIC	PROPRE	170 993,00	9 934 693,30	EUR	1,89
IT0003097257	BIESSE	PROPRE	261 004,00	3 821 098,56	EUR	0,73
FR0000131104	BNP PARIBAS	PROPRE	357 108,00	19 715 932,68	EUR	3,75
FR0000063935	BONDUELLE SA	PROPRE	529 344,00	6 362 714,88	EUR	1,21
FR0000120172	CARREFOUR SA	PROPRE	252 735,00	4 708 453,05	EUR	0,89
FR0000031775	CIMENTS VICAT SA	PROPRE	456 241,00	12 615 063,65	EUR	2,40
BE0974256852	COLRUYT	PROPRE	645 337,00	17 372 472,04	EUR	3,30
DE0005439004	CONTINENTAL AG	PROPRE	243 505,00	16 782 364,60	EUR	3,19
DE0006062144	COVESTRO AG	PROPRE	315 379,00	12 025 401,27	EUR	2,28
IE00BJMZDW83	DALATA HOTEL	PROPRE	1 444 670,00	6 053 167,30	EUR	1,15
FR0000120644	DANONE SA	PROPRE	209 651,00	12 015 098,81	EUR	2,28
DE0005550602	DRAEGERWERK AG	PROPRE	141 015,00	5 506 635,75	EUR	1,05
DE0005550636	DRAEGERWERK AG CO KGAA	PROPRE	77 932,00	3 300 420,20	EUR	0,63
BE0003820371	EVS BROADCAST EQUIPMENT	PROPRE	519 278,00	11 398 152,10	EUR	2,17
DE0005785604	FRESENIUS SE & CO KGAA	PROPRE	508 786,00	12 643 332,10	EUR	2,40
FR0012819381	GROUPE GUILLIN SA	PROPRE	218 816,00	5 404 755,20	EUR	1,03
FR0000032526	GUERBET	PROPRE	299 782,00	5 450 036,76	EUR	1,04
DE0006047004	HEIDELBERGCEMENT AG	PROPRE	125 379,00	8 432 991,54	EUR	1,60
NL0000008977	HEINEKEN HOLDING NV	PROPRE	83 792,00	7 084 613,60	EUR	1,35
DE0006048408	HENKEL KGAA	PROPRE	101 397,00	6 793 599,00	EUR	1,29
FR0000120859	IMERYS SA	PROPRE	39 363,00	1 566 647,40	EUR	0,30

ECHIQUIER VALUE EURO

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
NL0011821202	ING GROUP NV	PROPRE	523 059,00	5 717 034,87	EUR	1,09
GB0033986497	ITV	PROPRE	14 625 883,00	13 771 798,63	GBP	2,62
DE0006219934	JUNGHEINRICH VORZ.	PROPRE	290 003,00	9 326 496,48	EUR	1,77
FR0013204336	LDC SA	PROPRE	85 326,00	9 641 838,00	EUR	1,83
DE000A1H8BV3	NORMA GROUP N	PROPRE	543 110,00	11 818 073,60	EUR	2,25
FR0000121691	NRJ GROUP	PROPRE	936 436,00	6 405 222,24	EUR	1,22
FR0000133308	ORANGE	PROPRE	1 120 068,00	12 266 984,74	EUR	2,33
IE00B1WV4493	ORIGIN ENTERPRISES	PROPRE	2 494 518,00	10 302 359,34	EUR	1,96
GB0030232317	PAGE GROUP PLC SHS	PROPRE	595 179,00	3 089 096,45	GBP	0,59
BE0003810273	PROXIMUS	PROPRE	1 403 382,00	12 481 679,51	EUR	2,37
FR0000130577	PUBLICIS GROUPE	PROPRE	61 277,00	4 398 463,06	EUR	0,84
LU0061462528	RTL GROUP	PROPRE	295 460,00	13 425 702,40	EUR	2,55
FR0000120578	SANOFI	PROPRE	75 454,00	7 563 508,96	EUR	1,44
FR0000120107	SAVENCIA ACT	PROPRE	91 223,00	5 610 214,50	EUR	1,07
DE000SHA0159	SCHAEFFLER AG	PROPRE	2 625 948,00	18 421 025,22	EUR	3,50
LU0088087324	SES GLOBAL FDR	PROPRE	1 550 515,00	9 362 009,57	EUR	1,78
FR0000050809	SOPRA STERIA GROUP SA	PROPRE	41 258,00	7 975 171,40	EUR	1,52
DE0007446007	TAKKT AG	PROPRE	910 638,00	13 222 463,76	EUR	2,51
AT0000720008	TELEKOM AUSTRIA AG	PROPRE	1 330 587,00	9 247 579,65	EUR	1,76
FR0000054900	TF1	PROPRE	1 387 752,00	11 289 362,52	EUR	2,15
CH0012255144	THE SWATCH GROUP N	PROPRE	180 292,00	10 502 693,58	CHF	2,00
FR0000120271	TOTAL ENERGIES SE	PROPRE	300 485,00	16 334 364,60	EUR	3,10
DE0005089031	UNITED INTERNET AG & CO KGAA	PROPRE	822 410,00	13 051 646,70	EUR	2,48
JE00B8KF9B49	WPP PLC	PROPRE	810 523,00	8 835 700,78	GBP	1,68
Total Action				481 294 238,07		91,45
O.P.C.V.M.						
FR0010173237	AMUNDI SERENITE PEA I C	PROPRE	850,00	9 363 370,50	EUR	1,78
Total O.P.C.V.M.				9 363 370,50		1,78
Total Valeurs mobilières				490 657 608,57		93,23

ECHIQUIER VALUE EURO

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Liquidites</i>						
APPELS DE MARGES						
	APPEL MARGE EUR	PROPRE	45 400,00	45 400,00	EUR	0,01
Total APPELS DE MARGES				45 400,00		0,01
AUTRES						
	DEBITEUR DIV EUR	PROPRE	-35 669,40	-35 669,40	EUR	-0,01
Total AUTRES				-35 669,40		-0,01
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	-1 511 606,01	-1 511 606,01	EUR	-0,29
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	-1 938 585,87	-1 938 585,87	EUR	-0,37
	ACH DIFF TITRES GBP	PROPRE	-7 941,38	-9 030,97	GBP	-0,00
	ACH REGL DIFF DEV	PROPRE	244 281,34	244 281,34	EUR	0,05
	ACH REGL DIFF DEV	PROPRE	7 941,38	9 030,97	GBP	0,00
	BANQUE EUR BPP	PROPRE	33 143 039,54	33 143 039,54	EUR	6,30
	BANQUE USD BPP	PROPRE	-8,40	-7,75	USD	-0,00
	SOUS RECEV EUR BPP	PROPRE	97 848,47	97 848,47	EUR	0,02
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	5 421 321,43	5 421 321,43	EUR	1,03
	VTE DIFF TITRES GBP	PROPRE	215 123,92	244 639,70	GBP	0,05
	VTE REGL DIFF DEV	PROPRE	-9 037,03	-9 037,03	EUR	-0,00
	VTE REGL DIFF DEV	PROPRE	-215 123,92	-244 639,70	GBP	-0,05
Total BANQUE OU ATTENTE				35 447 254,12		6,74
DEPOSIT DE GARANTIE						
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	186 058,70	186 058,70	EUR	0,04
Total DEPOSIT DE GARANTIE				186 058,70		0,04
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-40,03	-40,03	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-21 045,87	-21 045,87	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-126 884,14	-126 884,14	EUR	-0,02
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-150,48	-150,48	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-8 578,94	-8 578,94	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				-156 699,46		-0,03
Total Liquidites				35 486 343,96		6,74

ECHIQUIER VALUE EURO

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Futures</i>						
<i>Indices (Livraison du sous-jacent)</i>						
VG160623	EURO STOXX 0623	VENLIG	-60,00	-45 400,00	EUR	-0,01
<i>Total Indices (Livraison du sous-jacent)</i>				-45 400,00		-0,01
<i>Total Futures</i>				-45 400,00		-0,01
<i>Coupons</i>						
<i>Action</i>						
FR0000120271	TOTAL ENERGIES	ACHLIG	300 485,00	207 334,65	EUR	0,04
<i>Total Action</i>				207 334,65		0,04
<i>Total Coupons</i>				207 334,65		0,04
Total ECHIQUIER VALUE EURO				526 305 887,18		100,00

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : **Echiquier Value Euro**

Identifiant d'entité juridique : 969500E4AYCYJR39AV41

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
<input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : % <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE 	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 10% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La stratégie d'investissement responsable est basée sur des critères ESG mettant en évidence les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier, telles que la réduction de l'impact environnemental des entreprises en matière de pollution de l'air, la protection de la biodiversité, la prise en compte par les entreprises des risques environnementaux... ou encore l'amélioration des conditions de travail, la protection des employés, la lutte contre les discriminations ... L'intégralité des positions du portefeuille ont bénéficié d'une analyse extra financière.

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Indicateurs	31/03/2023
Notation ESG	
Note ESG (source LFDE)	6,2/10
Note Environnement (source LFDE)	6,8/10
Note Social (source LFDE)	5,5/10
Note Gouvernance (source LFDE)	6,5/10
Autres indicateurs*	
Intensité Carbone des Emissions Induites (source Carbon4 Finance)	371,3

*Le calcul de cet indicateur peut être basé sur des données estimées

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Indicateurs	31/03/2022	31/03/2023	Minimum attendus
Notation ESG			
Note ESG (source LFDE)	6,1/10	6,2/10	4,0/10
Note Environnement (source LFDE)	6,7/10	6,8/10	/
Note Social (source LFDE)	5,6/10	5,5/10	/
Note Gouvernance (source LFDE)	6,4/10	6,5/10	/
Autres indicateurs*			
Intensité Carbone des Emissions Induites (source Carbon4 Finance)	325,5	371,3	/

*Le calcul de ces indicateurs peut être basé sur des données estimées

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Les objectifs d'investissements durables qu'entendait partiellement réaliser le produit financier étaient de contribuer à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies (incluant la lutte contre le changement climatique, la protection de la biodiversité et l'amélioration de l'accès à la santé dans le monde). Pour évaluer cette contribution positive sur la société et l'environnement des entreprises, le produit financier utilise les trois scores d'impact développés en interne par La Financière de l'Echiquier (Score ODD (focus sur 9 ODD), Score Maturité Climat & Biodiversité (MCB), le Score AAAA (portant sur l'accès à la santé)) et un score externe appelé « Score ODD MSCI » construit à partir des données de MSCI ESG Research. Si l'émetteur dispose d'un résultat suffisant à l'un de ces quatre scores, on considérera que par son activité économique, il contribue à un objectif environnemental ou social. Enfin, dans le cas où,

pour une entreprise, aucun des quatre scores d'impact cités ci-dessus ne serait disponible (notamment dans le cas d'une entreprise non couverte par MSCI), une analyse de la contribution aux ODD sera réalisée en interne à travers le score interne « Score ODD ID » (plus large que le Score ODD car focus sur 17 ODD au lieu de 9).

En pratique ce produit financier a réalisé 53% d'investissements durables.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Pour s'assurer que les investissements durables du produit financier ne causent pas de préjudice significatif à un objectif environnemental ou social (DNSH), La Financière de l'Echiquier a appliqué une procédure « DNSH » pour les produits avec un objectif d'investissement durable, comprenant :

- Des exclusions sectorielles et normatives (rappelée ci-après) qui permettent de réduire son exposition à des préjudices sociaux et environnementaux : tabac, charbon, cannabis récréatif, armements controversés.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Concernant les incidences négatives, ce produit financier a pris en compte 14 indicateurs obligatoires du Tableau 1 de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne, et inclut également 2 indicateurs additionnels (les investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction carbone et les investissements dans des émetteurs sans politique de prévention des accidents du travail). Leur prise en compte est réalisée au sein des différents pans de la démarche d'investissement responsable de la société de gestion : à travers la politique d'exclusion (sectorielle et normative), la méthodologie d'analyse ESG, les différents scores Impact, la mesure et le pilotage d'indicateurs de performance ESG (intensité carbone, score de controverses ESG) comme ci-dessous :

PILIER CLIMAT & ENVIRONNEMENT

- Les émissions de gaz à effet de serre scope 1, 2 et 3 par la mesure et pilotage des émissions de CO2 et équivalents tous scopes (1, 2, 3),
- L'empreinte carbone, mesurée et pilotée selon la méthodologie du Carbon Impact Ratio (ratio émissions économisées sur émissions induites),
- L'intensité carbone des entreprises investies (en teqCO2) calculé en fonction de l'intensité des émissions induites (WACI),
- L'exposition des entreprises investies aux énergies fossiles prise en compte dans l'analyse ESG,
- La part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable prise en compte dans l'analyse ESG,
- L'impact sur la biodiversité à travers l'analyse ESG, le score Maturité Climat et Biodiversité et la mesure de l'empreinte biodiversité,
- L'impact sur la biodiversité à travers l'analyse ESG et la mesure de l'empreinte biodiversité,
- Les tonnes de substances prioritaires rejetées dans l'eau prise en compte dans l'analyse ESG
- Les tonnes de déchets dangereux pris en compte dans l'analyse ESG,
- Les investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction carbone dans l'analyse ESG (indicateur additionnel).

PILIER SOCIAL, RESSOURCES HUMAINES ET RESPECT DES DROITS DONT DROITS HUMAINS

- La part des émetteurs impliqués dans la violation du Pacte Mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE, à travers la politique d'exclusion normative et le suivi des controverses de MSCI ESG Research,
- La part des investissements dans des émetteurs sans processus et mécanisme de conformité permettant de surveiller le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE, à travers la politique d'exclusion normative et le suivi des controverses de MSCI ESG Research,
- L'écart de rémunérations femmes / hommes pris en compte dans l'analyse ESG,
- La diversité au sein des conseils des entreprises en % de femmes en fonction des différentes législations entre les pays et du niveau de volontarisme et de proactivité des entreprises sur le sujet, prise en compte dans l'analyse ESG,
- L'exposition aux armements controversés (mines antipersonnel, armes à sous-munitions...) pris en compte dans la politique d'exclusion sectorielle,
- Les investissements dans des émetteurs sans politique de prévention des accidents du travail pris en compte dans l'analyse ESG (indicateur additionnel).

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption

*Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?
Description détaillée :*

Grâce à notre politique d'exclusion normative et le suivi des controverses de MSCI ESG Research incluant l'exclusion des entreprises les plus controversées (dont les entreprises coupables de violation du Pacte Mondial des Nations Unies) nous nous sommes assurés de la prise en compte des deux PAI suivants :

- La part des émetteurs impliqués dans la violation du Pacte Mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE,
- La part des investissements dans des émetteurs sans processus et mécanisme de conformité permettant de surveiller le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Concernant les incidences négatives, ce produit financier a pris en compte 14 indicateurs obligatoires du Tableau 1 de l'Annexe 1 du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne, et inclut également les 2 indicateurs additionnels suivants : les investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction carbone et les investissements dans des émetteurs sans politique de prévention des accidents du travail. Leur prise en compte est réalisée au sein des différents pans de la démarche d'investissement responsable de la société de gestion : à travers la politique d'exclusion (sectorielle et normative), la méthodologie d'analyse ESG, les différents scores Impact, la mesure et le pilotage d'indicateurs de performance ESG (intensité carbone, score de controverses ESG). Le détail des indicateurs pris en compte est mentionné ci-dessus.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

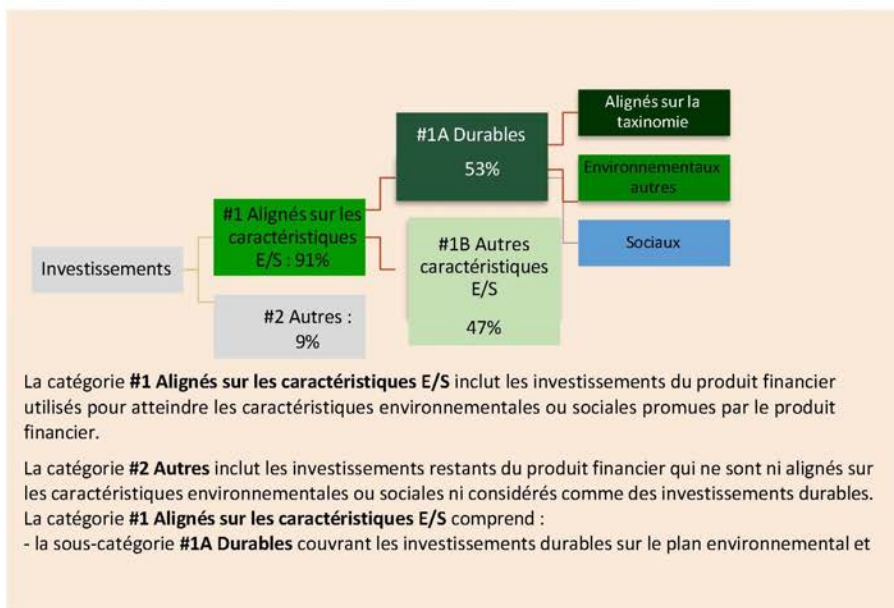
Investissements les plus importants au 31/03/2023	Secteurs économiques	% d'actifs	Pays
LIQUIDITES EN EURO		6,8%	
BNP PARIBAS	Produits financiers	3,7%	France
SCHAEFFLER	Consommation discrétionnaire	3,5%	Allemagne
BANCO SANTANDER	Produits financiers	3,3%	Espagne
COLRUYT	Produits de première nécessité	3,3%	Belgique
CONTINENTAL	Consommation discrétionnaire	3,2%	Allemagne
TOTALENERGIES	Energie	3,1%	France
ITV	Services de communication	2,6%	Royaume-Uni
RTL GROUP	Services de communication	2,6%	Luxembourg
TAKKT	Industrie	2,5%	Allemagne
UNITED INTERNET	Services de communication	2,5%	Allemagne
FRESENIUS SE	Soins de santé	2,4%	Allemagne
VICAT	Matériaux	2,4%	France
PROXIMUS	Services de communication	2,4%	Belgique
BMW PREF	Consommation discrétionnaire	2,4%	Allemagne



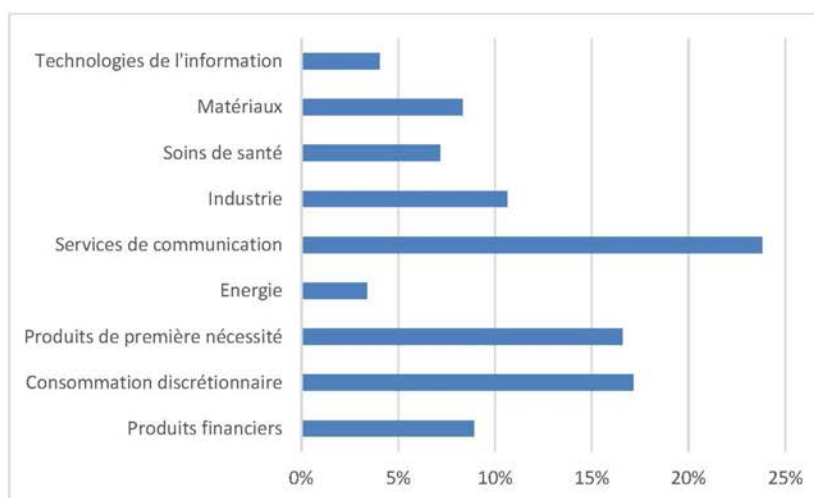
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?





Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets. Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures **performances**

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

Oui :

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

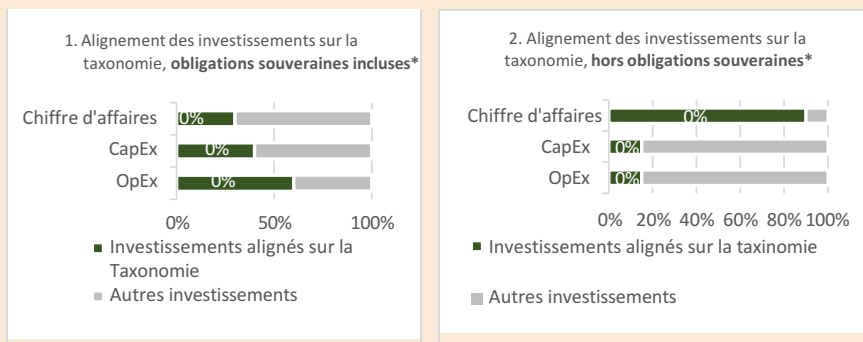
¹ réalisables.
Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

En l'absence de données déclaratives des entreprises, nous ne produisons pas de données sur cet indicateur.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Non applicable

Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non applicable

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

À ce jour, la méthodologie de calcul des investissements durables ne permet pas d'identifier précisément les investissements durables répondant seulement à des objectifs environnementaux.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

À ce jour, la méthodologie de calcul des investissements durables ne permet pas d'identifier précisément les investissements durables répondant seulement à des objectifs sociaux.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie « non durables » était composée d'actions d'entreprises ne répondant pas à nos critères d'investissements durables, ainsi que des liquidités. La même politique d'exclusion sectorielle et normative s'applique à l'ensemble des actifs en portefeuille.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

La catégorie « non durables » était composée d'actions d'entreprises ne répondant pas à nos critères d'investissements durables, ainsi que des liquidités. La même politique d'exclusion sectorielle et normative s'applique à l'ensemble des actifs en portefeuille.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

L'OPC n'a pas d'objectif d'investissement durable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur**

les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable

- Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

- Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable

ECHIQUIER ALPHA MAJOR SRI

rapport
annuel

COMPARTIMENT DE SICAV ECHIQUIER

Commercialisateur	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUEUR 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Société de gestion	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUEUR 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Dépositaire et conservateur	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
Centralisateur	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers 92208 Neuilly sur Seine. Représenté par Madame Raphaëlle Alezra-Cabessa

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action G	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation

Objectif de gestion :

ECHIQUEUR ALPHA MAJOR SRI a pour objectif de délivrer une performance, après prise en compte des frais courants, supérieure à celle de l'indice de référence composite suivant : 80% €STER CAPITALISE, 20% MSCI EUROPE NR en cherchant à réduire significativement la volatilité des marchés actions.

Cet objectif est associé à une démarche de nature extra financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'objectif extra-financier est de contribuer à faire progresser les entreprises sur les enjeux ESG en engageant avec elles un dialogue régulier et en partageant avec elles des axes d'amélioration précis et suivis dans le temps.

L'objectif extra-financier du compartiment est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR.

Indicateur de référence :

L'indice MSCI EUROPE (ticker Bloomberg MSDEE15N) est un indicateur représentatif de l'évolution des marchés actions des pays les plus développés en Europe. Il est calculé en euros, et dividendes réinvestis.

L'indice composite utilise l'€STER capitalisé (code Bloomberg : OISESTR). L'€STER (Euro Short Term Rate) est un taux quotidien qui reflète les coûts d'emprunt au le jour le jour en euros non garantis pour les banques de la zone euro. Il est publié par la Banque Centrale Européenne.

L'administrateur de l'indice, MSCI Europe, MSCI Limited, est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil de 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Stratégie d'investissement :**1. Stratégies utilisées**

Afin de réaliser son objectif de gestion, le compartiment met en œuvre une stratégie d'investissement combinant des investissements en actions et une couverture du risque actions notamment au travers de l'utilisation d'instruments dérivés.

L'exposition nette du portefeuille au marché actions restera à tout moment comprise entre 0 et 40% avec un objectif d'exposition moyenne de 20 %.

Sur la partie investissement actions, la gestion est orientée vers les marchés des actions européennes et notamment sur des grandes valeurs européennes. La gestion se réserve toutefois la possibilité d'investir sur des petites et moyennes valeurs européennes dans la limite de 40% de l'actif net.

La gestion d'ECHIQUIER ALPHA MAJOR SRI s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres "stock picking" obtenue au travers de la mise en oeuvre d'un processus approfondi d'évaluation des sociétés mises en portefeuille.

La société de gestion s'engage à participer aux votes des Assemblées Générales des sociétés présentes en portefeuille de façon systématique. Pour plus d'information, l'investisseur est invité à se référer à la Politique de vote disponible sur le site internet www.lfde.com.

Cette gestion est basée sur une analyse fondamentale de chaque dossier, appuyée par une notation développée en interne et portant sur plusieurs critères que sont notamment :

- la qualité du management de l'entreprise,
- la qualité de sa structure financière,
- la visibilité sur les futurs résultats de l'entreprise,
- les perspectives de croissance de son métier,
- les aspects environnementaux et sociaux,
- l'aspect spéculatif de la valeur.

Les valeurs retenues font l'objet de la fixation d'objectifs de prix d'achat et de prix de vente.

Les dossiers sélectionnés ont ainsi fait l'objet d'un processus très sélectif s'appuyant sur de l'analyse quantitative et qualitative. La méthodologie impliquant la fixation d'un prix d'achat et d'un prix de vente permet de se positionner sur des dossiers présentant un potentiel d'appréciation future par le marché.

En fonction des convictions du gérant, la construction du portefeuille peut conduire à un portefeuille concentré (moins de 50 valeurs).

Sur la partie couverture, la gestion aura notamment recours aux instruments dérivés (notamment futures) afin de désensibiliser le portefeuille au risque de marché. Il pourra en outre prendre des positions en vue de l'exposer à des secteurs d'activité ou zones géographiques ou caractéristiques de style (valeurs de croissance, valeurs de rendement, valeurs décotées , ...), à des indices en vue de réaliser l'objectif de gestion.

Afin de permettre l'éligibilité de l'OPCVM au PEA, il est investi à tout moment à hauteur de 75% minimum en instruments financiers éligibles au PEA.

Approche ISR mise en oeuvre par le compartiment

L'univers d'investissement de départ est constitué des valeurs européennes de toutes capitalisations.

Ce compartiment ISR intègre de manière systématique les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance à la gestion financière.

Cela a un impact sur la sélection des titres en portefeuille.

Les exemples d'indicateurs retenus pour chacun des critères E, S et G sont les suivants :

- Indicateurs environnementaux : politique environnementale et actions, résultats des plans d'action mis en place par l'entreprise, exposition des fournisseurs aux risques environnementaux, impact positif ou négatif des produits sur l'environnement.
- Indicateurs sociaux : attractivité de la marque employeur, fidélisation des employés, lutte contre la discrimination, protection des salariés, exposition des fournisseurs aux risques sociaux, relations avec la société civile.
- Indicateurs de gouvernance : compétence de l'équipe dirigeante, contre-pouvoirs, respect des actionnaires minoritaires, éthique des affaires.

Le compartiment s'attache à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans leur univers d'investissement (approche « best in universe »). Ce compartiment cherche également à investir dans des sociétés qui entament leur démarche RSE et sont dans une dynamique positive d'amélioration de leurs pratiques ESG (approche « best effort »).

Le compartiment applique deux filtres extra-financiers sur sa sélection de valeurs : après l'exclusion des secteurs et pratiques controversés, ces dernières doivent respecter une note ESG minimum. Ces notations sont déterminées par la société de gestion et appliquées sur l'ensemble du portefeuille.

Le taux de notation ESG des émetteurs en portefeuille devra toujours être égal à 100%.

La note ESG est sur 10 et est attribuée à chaque émetteur. Celle-ci est composée de la façon suivante :

- **Gouvernance** : La note de Gouvernance représente environ 60% de la note ESG globale. Il s'agit d'un parti pris historique de La Financière de l'Echiquier qui attache depuis sa création une importance particulière à ce sujet.
- **Environnement et Social** : Les critères sociaux et environnementaux sont rassemblés en une note de Responsabilité. Le calcul de celle-ci tient compte du type de société concernée :
 - Pour les valeurs industrielles : les critères sociaux et environnementaux sont équipondérés au sein de la note de Responsabilité.
 - Pour les valeurs de service : la note « Social » contribue à hauteur de 2/3 dans la note de « Responsabilité » tandis que la note « Environnement » représente 1/3 de la note de « Responsabilité ».

Cette note peut être réduite en cas de controverse significative. La note ESG minimale est fixée à 6/10 pour ce compartiment

Dans le cas où une entreprise verrait sa notation baisser en dessous du minimum requis par la société de gestion pour le compartiment, la position sur l'émetteur serait cédée dans le meilleur intérêt des actionnaires.

Cette approche ESG aboutit à un taux de sélectivité (réduction de l'univers d'investissement tel que défini plus haut) d'au moins 20%.

Label ISR

De plus, et pour répondre aux exigences du label ISR français, le fonds doit obtenir un meilleur résultat que son indice de référence aux indicateurs suivants :

- Indicateur Environnemental engageant – Intensité des émissions induites (calculé selon la méthodologie WACI de Carbone4 Finance)
- Indicateur de Gouvernance engageant – Score de Controverses ESG (notation mesurant la gestion et la survenance de controverses ESG sur des thèmes comme l'environnement, les droits des consommateurs, les droits de l'homme, les droits du travail, la gestion des fournisseurs ainsi que la gouvernance)

Investissements durables

Un investissement durable répond à trois critères :

- l'activité de l'entreprise contribue de manière positive à un objectif environnemental ou social
- elle ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs
- l'entreprise applique des pratiques de bonne gouvernance

Les investissements considérés comme durables au sens de SFDR représenteront 40% minimum de l'actif net de l'OPC. Le détail de la méthodologie propriétaire appliquée par la société de gestion pour déterminer ce pourcentage est détaillée dans l'annexe SFDR de l'OPC.

Prise en compte des principales incidences négatives L'équipe de gestion prend en compte les principales incidences négatives en matière de durabilité dans ses décisions d'investissement.

Pour une information plus détaillée sur la prise en compte des principales incidences négatives, l'investisseur est invité à se référer à l'article 4 de la politique SFDR de la société de gestion disponible sur le site internet : www.lfde.com.

Alignement avec la Taxonomie

Le compartiment peut investir dans des activités économiques durables sur le plan environnemental. Cependant, la note ESG attribuée à chaque titre résulte d'une analyse globale prenant également en compte des critères sociaux et de gouvernance. Elle ne permet donc pas une approche ciblée sur un objectif particulier de la Taxonomie européenne ni l'évaluation du degré d'alignement d'un investissement.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Le compartiment s'engage à un alignement de 0% avec la Taxonomie européenne.

Limites méthodologiques

L'approche en matière d'analyse ISR d'entreprises mise en œuvre par La Financière de l'Echiquier repose sur une analyse qualitative des pratiques environnementales, sociales et de la gouvernance de ces acteurs. Plusieurs limites peuvent être identifiées, en lien avec la méthodologie de la société de gestion mais aussi plus largement avec la qualité de l'information disponible sur ces sujets.

En effet, l'analyse se fonde en grande partie sur des données qualitatives et quantitatives communiquées par les entreprises elles-mêmes et est donc dépendante de la qualité de cette information. Bien qu'en amélioration constante, les reportings ESG des entreprises restent encore parcellaires et hétérogènes. Afin de rendre son analyse la plus pertinente possible, la Financière de l'Echiquier se concentre sur les points les plus susceptibles d'avoir un impact concret sur les entreprises étudiées et sur la société dans son ensemble. Ces enjeux clés sont définis au cas par cas et ne sont, par définition, pas exhaustifs.

Enfin, bien que la méthodologie d'analyse de la société de gestion ait pour objectif d'intégrer des éléments prospectifs permettant de l'assurer de la qualité environnementale et sociale des entreprises dans lesquelles il investit, l'anticipation de la survenue de controverses reste un exercice difficile à prévoir, et peuvent l'amener à revoir a posteriori son opinion sur la qualité ESG d'un émetteur en portefeuille.

Par ailleurs, l'approche « best in universe » se base sur une analyse subjective des critères ESG. Ainsi, l'avis de la société de gestion sur les émetteurs peut varier dans le temps. De plus, l'approche « best effort », qui consiste à sélectionner les émetteurs étant dans une dynamique d'amélioration de leurs pratiques ESG, peut présenter des limites ; il est possible que certains émetteurs ne présentent pas des progrès suffisant par rapport aux attentes.

Pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation mise en œuvre dans le compartiment et ses limites, l'investisseur est invité à se référer au Code de Transparence de La Financière de l'Echiquier disponible sur le site internet www.lfde.com.

2. Les actifs (hors dérivés)

a) Les actions :

Le compartiment est principalement investi sur les actions de l'Union Européenne. Il pourra par ailleurs investir jusqu'à 25 % hors de l'Union Européenne (toutes zones géographiques mais dans la limite de 10% dans des pays émergents).

Les investissements se feront à hauteur de 60% minimum en valeurs représentatives de grandes capitalisations (supérieures à 10 milliards de capitalisation boursière) et de tous secteurs d'activité. Par ailleurs, le compartiment pourra recourir à des petites et moyennes valeurs européennes (respectivement inférieures à 1 milliard et entre 1 et 10 milliards de capitalisation boursière) dans la limite de 40% des actifs détenus.

En revanche, l'exposition (nette de couverture) aux marchés actions restera à tout moment comprise entre 0 et 40 %.

b) Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Dans la limite de 25 %, le compartiment peut investir :

- dans des titres de créances négociables. L'échéance maximum des titres de créances utilisés dans le cadre de la gestion de la trésorerie sera de 5 ans. Les titres court terme ainsi utilisés bénéficient d'une notation Standard & Poor's court terme « Investment grade » ou notation équivalente dans une autre agence de notation. Les TCN réputés « spéculatifs » ou non notés sont autorisés dans la limite de 10%.
- dans des titres obligataires. Dans ce cadre, une attention particulière sera portée à la qualité de crédit des entreprises émettant ces titres. Les titres concernés sont des titres réputés « Investment grade » à savoir notés au minimum BBB- par Standard & Poor's ou équivalent ou considérés comme tels par l'équipe de gestion. La maturité maximum des titres obligataires est de 10 ans.

Les obligations réputées « spéculatives » ou non notées sont autorisées dans la limite de 10%. La gestion ne se fixe pas de limite dans la répartition entre émetteurs souverains et privés.

Lors de l'acquisition et du suivi en cours de vie des titres, l'appréciation du risque de crédit repose sur la recherche et l'analyse interne de La Financière de l'Echiquier ainsi que sur les notations proposées par les agences.

Lorsque les titres sont réputés spéculatifs ou non notés, leurs émetteurs appartiennent à des groupes suivis par la recherche interne de La Financière de l'Echiquier.

Les notations mentionnées ci-dessus sont celles retenues par le gérant lors de l'investissement initial. En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, le gérant effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée. Les limites d'investissement définies en fonction de l'appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être légèrement modifiées en fonction de l'analyse propre de l'équipe de gestion.

Cette partie du portefeuille sera gérée dans une fourchette de sensibilité comprise entre 0 et 2

3. Investissement en titres d'autres Organismes de Placements Collectifs

Le compartiment ne pourra pas investir plus de 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens et en fonds d'investissement à vocation générale. Il s'agira d'OPC de toute classification AMF sous réserve de ne pas être en contradiction avec la stratégie d'investissement. Il peut s'agir d'OPC gérés par la société de gestion ou par une société liée.

4. Instruments dérivés

Le compartiment se réserve la possibilité d'intervenir sur les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés, non réglementés et/ou de gré à gré. Dans ce cadre, le compartiment prendra des positions en vue de couvrir le portefeuille contre le risque de marché et éventuellement contre le risque de change ou d'exposer le portefeuille dans le respect de la stratégie d'investissement.

Les instruments utilisés pourront être :

- des futures,
- des options,
- des opérations de change à terme.

Le risque global est estimé par le calcul de la "Value at Risk (VaR) du portefeuille. Cette méthode est décrite au titre IV. Règles d'investissement.

La limite d'exposition brute (somme des positions acheteuses et vendeuses) du fonds sera limitée à 300% de l'actif. Un complément d'information sur la méthode est décrit au titre V. Risque global.

Les instruments financiers sont conclus avec des intermédiaires sélectionnés par la Société de Gestion qui ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du compartiment.

5. Titres intégrant des dérivés

Le gérant pourra investir sur des titres intégrant des dérivés (warrants, bon de souscription, obligations convertibles, etc...) négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré.

Aucune contrainte de notation ne s'applique aux obligations convertibles.

Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille à des secteurs d'activité, zones géographiques, taux, actions (tous types de capitalisation), change, titres et valeurs mobilières assimilés ou indices dans le but de réaliser l'objectif de gestion.

Le recours à des titres intégrant des dérivés, par rapport aux autres instruments dérivés énoncés ci-dessus, sera justifié notamment par la volonté du gérant d'optimiser la couverture ou, le cas échéant, la dynamisation du portefeuille en réduisant le coût lié à l'utilisation de ces instruments financiers afin d'atteindre l'objectif de gestion.

Dans tous les cas, le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne pourra dépasser plus de 10% de l'actif net. Le risque lié à ce type d'investissement sera limité au montant investi pour l'achat.

6. Dépôts

Néant.

7. Emprunt d'espèces

Le compartiment peut être emprunteur d'espèces. Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, il peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/ rachats, ...) dans la limite de 10%.

8. Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres

Néant.

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Risque de perte en capital :

La perte en capital se produit lors de la vente d'un titre à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

Risque de gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire appliqué à l'OPC repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance de l'OPC peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative de l'OPC peut en outre avoir une performance négative.

Risque actions :

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de l'OPC est exposé, baissent, la valeur liquidative de l'OPC pourra baisser.

Risques liés à l'investissement dans des actions de petite et moyenne capitalisation :

Sur les marchés de petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPC peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Impact produits dérivés :

La possibilité pour le portefeuille d'investir dans des produits dérivés (futures, options, swaps, etc...) l'expose à des sources de risques et donc de valeur ajoutée que des titres en direct ne permettent pas d'atteindre. Ainsi, le portefeuille peut s'exposer à des variations de volatilité du marché ou de certains segments du marché. Le portefeuille peut également s'investir sur certains segments de marché ou sur le marché dans sa globalité plus que l'actif ne le permet. Dans le cas d'une surexposition et d'une évolution défavorable du marché, la baisse de la valeur liquidative de l'OPC serait d'autant plus importante et plus rapide. L'utilisation de produits dérivés permet, sans modifier la composition du portefeuille de titres, de s'exposer de façon accrue sur différents facteurs de risque, selon les anticipations de nos équipes de gestion, et d'accentuer (ou de diminuer) les fluctuations de valorisation.

Risque de change :

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque de taux :

La valeur liquidative de l'OPC pourra baisser si les taux d'intérêt augmentent.

Risque de crédit :

Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPC, peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque de durabilité ou risque lié à l'investissement durable : Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance durable (par exemple, le changement climatique, la santé et la sécurité, les entreprises qui ne respectent pas les règles, telles que des sanctions pénales graves, etc.) qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement de l'OPCVM, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Souscripteurs concernés :

Action A : Tous souscripteurs

Action G : Réservée à la commercialisation par des intermédiaires financiers

Action I : Réservée aux investisseurs institutionnels

Profil de l'investisseur type :

Le compartiment s'adresse à des personnes physiques ou investisseurs institutionnels conscients des risques inhérents à la détention d'actions d'un tel OPCVM - risque élevé dû à l'investissement en actions avec toutefois une couverture partielle de ce risque.

ECHIQUIER ALPHA MAJOR SRI peut servir de support à des contrats individuels d'assurance vie à capital variable, libellés en unités de comptes.

ECHIQUIER ALPHA MAJOR SRI peut servir de support d'investissement à des OPCVM gérés par La Financière de l'Echiquier.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ECHIQUIER ALPHA MAJOR SRI dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de ses besoins d'argent actuels et à 5 ans, mais également de son souhait de prendre ou non des risques sur les marchés actions. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du compartiment.

Durée de placement recommandée

Supérieure à 5 ans.

Dominante fiscale :

Le compartiment est éligible au PEA.

Indications sur le régime fiscal :

Le prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession d'action(s) d'un compartiment de la SICAV. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution de l'actionnaire ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, ou la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans cette SICAV, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'action(s) de compartiment(s) de la SICAV peuvent être soumis à taxation.

Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat d'action(s) de compartiments de la SICAV d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de Gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat d'action(s) d'un compartiment de la SICAV.

La SICAV propose au travers des différents compartiments des actions de capitalisation et de distribution, il est recommandé à chaque investisseur de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans son pays de résidence, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas ...). Les règles applicables aux investisseurs résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Aux termes de la réglementation fiscale américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), les investisseurs pourraient être tenus de fournir à l'OPC, à la société de gestion ou à leur mandataire et ce, afin que soient identifiées les « US Person » au sens de FATCA, des renseignements notamment sur leur identité personnelle et lieux de résidence (domicile et résidence fiscale). Ces informations pourront être transmises à l'administration fiscale américaine via les autorités fiscales françaises. Tout manquement par les investisseurs à cette obligation pourrait résulter en un prélèvement forfaitaire à la source de 30% imposé sur les flux financiers de source américaine. Nonobstant les diligences effectuées par la société de gestion au titre de FATCA, les investisseurs sont invités à s'assurer que l'intermédiaire financier qu'ils ont utilisé pour investir dans l'OPC bénéficie lui-même du statut dit de Participating FFI. Pour plus de précisions, les investisseurs pourront se tourner vers un conseiller fiscal.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible auprès de www.lfde.com ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de : LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER, 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.*
- *Date d'agrément par l'AMF de la Sicav : 3 décembre 2018.*
- *Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 19 mars 2019.*
- *Date de création de la Sicav : 4 décembre 2018.*
- *Date de création du compartiment : 18 avril 2019.*

rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2023 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 mars 2023. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion du compartiment durant cet exercice.

Sur l'exercice du 31 mars 2022 au 31 mars 2023, ALPHA MAJOR a reculé de 9% alors que son indice de référence a progressé de 1.40%

L'année 2022 a été marquée par l'invasion de l'Ukraine par la Russie et une inflation record et tout sauf transitoire ayant entraîné un resserrement monétaire brutale des banques centrales. Dans ce contexte, ALPHA MAJOR a fortement souffert de la rotation factorielle défavorable aux valeurs de croissance dans lequel le fonds sous-jacent est investi alors que la couverture n'a que partiellement compensé cette situation.

Le fonds sous-jacent MAJOR n'investit, en effet, pas pour des raisons ISR dans le pétrole, les métaux lourds, l'armement, le tabac, qui ont été parmi les secteurs les plus performants de l'année 2022, alors qu'il est au contraire surpondéré sur les valeurs technologiques qui ont fortement souffert de la hausse des taux d'intérêt. Au premier trimestre 2023, les marchés ont ensuite fortement rebondi, portés par la réouverture en Chine, la baisse des prix de l'énergie et de perspectives de stabilisation des taux ce qui a permis au fond sous-jacent MAJOR de surperformer son indice sur le dernier trimestre et reprendre ainsi une partie de son retard de 2022. Sur l'ensemble de l'exercice, le fonds sous-jacent MAJOR a ainsi souffert d'un effet allocation négatif en raison de l'absence d'Energie, la sous-pondération sur les financières et la surpondération du fonds sur la Santé et la Tech. L'effet sélection est également négatif pénalisé par la sélection sur l'Industrie et en particulier par TELEPERFORMANCE après l'ouverture d'une enquête en Colombie concernant les conditions de travail et de rémunération des salariés. La Sélection sur les financières a également été pénalisée par l'absence des banques et la contreperformance de PARTNERS GROUP alors que celle sur la Tech par la sous-performance de DASSAULT SYSTEMES et ACCENTURE. En revanche, la Sélection sur la Santé a été très positive grâce aux excellentes performances de NOVO NORDISK, ASTRAZENECA et l'absence de ROCHE

En ce qui concerne la couverture, nous avons maintenu une exposition nette moyenne aux actions d'environ 20% et une exposition longue aux banques entre 10% et 20% au cours de l'exercice. Celle-ci a contribué positivement. Cependant, notre couverture n'est pas parfaite, en particulier en cas de rotation violente avec de fortes dispersions de performance entre les secteurs. Notre couverture renforce même notre sous-exposition au secteur de l'énergie - qui a progressé de plus de 9% sur l'exercice porté par la hausse des prix de l'énergie suite à l'invasion de l'Ukraine - puisque nous ne prenons pas de position longue sur ce secteur pour des raisons ESG et qu'on « short » des futures dans lesquels il y a des titres du secteur de l'énergie.

Nous anticipons pour cette année un ralentissement de l'économie mondiale. L'inflation restera élevée mais le pic est atteint selon nous, ce qui devrait entraîner une stabilisation des taux d'intérêt.

Pour faire face à cet environnement économique incertain, nous privilégions les entreprises de croissance visible, résiliente et de qualité avec un fort pricing power pour faire face à l'inflation. Nous avons ainsi renforcé dans le fonds sous-jacent nos expositions aux secteurs de croissance plus défensifs comme la santé ou la consommation de base et allégé les cycliques. Tactiquement, nous avons également renforcé le luxe qui va bénéficier de la réouverture en Chine.

Dans cette optique, nous avons soldé nos positions en MICHELIN, STORA ENSO, ZALANDO, SAP, DSM et initié des positions en BNPPARIBAS, INDITEX et WOLTERS KLUWER. Nous avons également soldé nos positions en TELEPERFORMANCE suite à la sortie de la controverse en Colombie.

Sur la couverture, nous pilotons l'exposition nette et avons maintenu une exposition longue aux banques, secteur qui devrait bénéficier d'un contexte de taux durablement élevés.

Performances parts vs Indice

Libelle Fonds	Code ISIN Part	Libelle Part Reporting	Perf Parts	Perf Indice
Alpha Major				
Alpha Major	FR0013406691	Echiquier Alpha Major SRI A	-9,00%	1,40%
Alpha Major	FR0013406709	Echiquier Alpha Major SRI I	-8,04%	1,40%
Alpha Major	FR0013406717	Echiquier Alpha Major SRI G	-8,27%	1,40%

Les performances passées ne présagent pas des performances futures.

Mouvements principaux :

Achats : Novo Nordisk (DK0060534915) – Nestlé (CH0038863350)

Ventes : BNP Paribas (FR0000131104) – Zalando (DE000ZAL1111)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR

Quote part des titres éligibles PEA :

Fonds	PEA		
	Min	max	Moyenne
ECHIQUIER ALPHA MAJOR SRI	74.27	79.15	77.67

Au 31-03-2023 : 76,96%

Renseignements règlementaires :

- Votre OPC a des engagements sur les marchés dérivés.
- Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.
- Votre OPC ne détient pas de parts d'OPC gérés par La Financière de l'Echiquier ou des sociétés liées
- Votre OPC est labellisé ISR.

Présentation de notre politique générale :

Depuis 2007, La Financière de l'Echiquier intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa méthodologie de sélection de valeurs. Cette approche est menée de façon transversale pour tous les fonds actions La Financière de l'Echiquier. Cette évaluation se fait sur la base d'entretiens ISR spécifiques menés avec les personnes clés de l'entreprise. Nous n'avons pas recours aux agences de notation. Les entretiens ISR sont par ailleurs, systématiquement conduits en binôme avec le gérant ou l'analyste financier qui suit le cas d'investissement et l'un des membres de l'équipe ISR. A l'issue de chaque entretien, une note reflétant notre appréciation de chaque entreprise est établie. Elle fait l'objet d'une révision lors des entretiens de suivi que nous réalisons en moyenne tous les deux ans. Tous les comptes rendus d'entretiens ISR et les notations extra financières des valeurs sont archivés dans notre base de données propriétaire.

Politique ESG :

Dans le cadre du fonds, nous nous attachons à appliquer la politique générale en réalisant, dans le plus de cas possible, une analyse extra financière des valeurs en portefeuilles. Cette analyse se fonde sur des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance et donne lieu à une notation ISR, revue en moyenne tous les 3 ans. La notation ISR attribuée aux valeurs du fonds ne constitue pas un motif d'exclusion.

Des informations plus précises sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique :

<https://www.lfde.com/la-societe/investissement-responsable/>

Politique d'exécution des ordres :

Cette politique consiste tout particulièrement à sélectionner des intermédiaires de marché, établissements spécialement agréés pour exécuter les ordres sur le marché. Cette sélection est effectuée afin d'obtenir des intermédiaires la « meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apporter aux porteurs ou actionnaires d'OPCVM.

Le choix des intermédiaires est effectué selon des critères précis et revus deux fois par an en fonction des opinions exprimés par les participants au comité de sélection des intermédiaires :

- 1 - capacité à trouver de la liquidité et qualité d'exécution
- 2 - aide à la rencontre des entreprises
- 3 - le bon dénouement des opérations
- 4 - qualité de l'analyse et du support vente.

Pour plus d'information et conformément à la réglementation, vous pouvez consulter la Politique d'exécution établis par La Financière de l'Echiquier dans le cadre de la gestion de ses OPCVM sur le site internet de la société de gestion

Politique de vote :

Nous vous informons que notre politique de droit de vote est disponible en ligne sur notre site internet.

Le porteur de part peut consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site internet de la société de gestion.

Ce document précise les conditions dans lesquelles la société de gestion a eu recours pour l'exercice précédent à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécutions d'ordres.

La société de gestion LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER calcule le risque global des OPCVM selon la méthode du calcul de la VaR Absolue.

VaR 95% 5 jours	Min	Max	Moyenne
Alpha Major	-2.27%	-1.58%	-2.03%

Politique de Rémunération

Les sociétés de gestion ont l'obligation de définir une politique de rémunération compatible avec une gestion saine et efficace des risques. Ce principe est défini précisément dans la directive AIFM (2011/61/UE, notamment l'annexe II), la directive OPCVM V (2014/91/UE), ainsi que dans le code monétaire et financier (article L533-22-2) et dans le règlement général de l'AMF (article 319-10).

L'AMF a par ailleurs publié des guides professionnels à destination des prestataires de service d'investissement en vue d'une application pratique des dispositions légales et réglementaires.

Enfin, la politique de rémunération est conforme à l'article 5 du Règlement SFDR (UE) 2019/2088.

La politique de rémunération de la Société de Gestion est ainsi compatible avec une gestion saine et efficace des risques et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, la documentation réglementaire des OPC que la Société de Gestion gère.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPCVM qu'elle gère ainsi qu'à ceux des investisseurs de ces OPC, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts. La politique de rémunération a été mise en place afin de : supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion ; supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché dans lequel elle opère ; assurer l'attractivité, le développement et la conservation d'employés motivés et qualifiés.

Les principes généraux de la politique de rémunération de LFDE sont les suivants :

- La composante fixe de la rémunération tient compte de la situation réelle du marché de l'emploi.
- Le principe d'égalité de rémunérations hommes/femmes y compris dans la prise en compte de l'évolution de carrière.
- Chaque collaborateur fait l'objet d'un processus d'évaluation et d'appréciation des compétences avec définition d'objectifs qualitatifs et quantitatifs
- Une rémunération variable discrétionnaire non contractuelle qui rémunère la performance des collaborateurs. La part variable est donc étudiée chaque année par service, et pour chaque collaborateur.
- Les principes de la rémunération variable répondent à un principe d'équité qui vise à motiver le plus grand nombre de salariés.
- Depuis 2020, la « contribution à la démarche d'investissement responsable de LFDE » est un objectif collectif, fixé à l'ensemble des collaborateurs de LFDE, entrant en jeu dans la détermination de leur rémunération variable annuelle.
- LFDE met en place un mécanisme de rémunération variable différée pour les preneurs de risque dont la rémunération variable est supérieure à 200 K ; en application de la directive OPCVM V et AIFM.

Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire. La politique de rémunération a été approuvée par le Conseil d'Administration de la Société de Gestion. Plus de détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : www.lfde.com.

La politique de rémunération, dans son intégralité, est disponible auprès de la société de gestion sur demande.

Données 2022 :

Étiquettes de lignes	Nombre de Fixe 2022_2	Somme de Fixe 2022	Somme de Bonus 2022 (versé 2023)2	Nombre de Differed	Somme de Differed2
Risk Taker	28	4 035 000	4 006 000	6	880 000
(vide)	114	8 159 400	3 618 300		
Total général	142	12 194 400	7 624 300	6	880 000
		<i>Brut annuel sans prorata de durée</i>			

SFDR : Article 8 (voir Annexes)

comptes annuels

BILANactif

	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	118 190 956,35	122 782 714,41
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	112 403 719,62	120 342 765,96
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	5 787 236,73	2 439 948,45
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	11 877 779,46	7 757 792,44
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	11 877 779,46	7 757 792,44
Comptes financiers	144,00	2 543 171,61
Liquidités	144,00	2 543 171,61
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	130 068 879,81	133 083 678,46

BILAN passif

	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	131 401 813,08	122 097 224,94
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-11 566 372,67	6 255 982,44
• Résultat de l'exercice	-505 127,22	-287 683,86
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	119 330 313,19	128 065 523,52
Instruments financiers	5 787 236,73	2 439 948,45
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	5 787 236,73	2 439 948,45
Autres opérations	-	-
Dettes	3 246 542,57	2 578 206,49
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	3 246 542,57	2 578 206,49
Comptes financiers	1 704 787,32	-
Concours bancaires courants	1 704 787,32	-
Emprunts	-	-
Total du passif	130 068 879,81	133 083 678,46

HORS-bilan

31.03.2023

31.03.2022

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	99 376 107,46	110 237 877,01
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	8 756 020,00	18 916 890,00
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	33 953,10	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	1 804 869,12	263 568,09
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	1 838 822,22	263 568,09
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-41 679,17	-18 485,54
• Autres charges financières	-1 264,65	-
Total (II)	-42 943,82	-18 485,54
Résultat sur opérations financières (I - II)	1 795 878,40	245 082,55
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-2 339 873,59	-538 756,23
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-543 995,19	-293 673,68
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	38 867,97	5 989,82
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-505 127,22	-287 683,86

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

a) Méthode d'évaluation

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.
- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché. Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.
- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV à leur valeur probable de négociation.
- Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.
- Les contrats :
 - Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.
 - La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.
 - La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.
 - Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.
 - Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.
- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles

b) Modalités pratiques

- Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Bloomberg en fonction de leur place de cotation :
 - Asie-Océanie :
extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.
 - Amérique :

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Commission de surperformance	Actif net	Action A, G et I 15% TTC de la surperformance de l'OPC, nette de frais de gestion fixes, par rapport à la performance des son indice de référence, sous réserve que la performance de l'OPC soit positive

(*) Le compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans d'autres OPC dont les frais de gestion maximum seront de 2.392 %. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la société de gestion.

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ; les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le compartiment) exceptionnels et non récurrents sont imputées au compartiment.

En sus des frais ci-dessus, d'autres frais peuvent être supportés par le compartiment dans certaines circonstances tels que des coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit, sous réserve que ces frais soient systématiquement inférieurs aux montants recouverts.

De plus, des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au compartiment. Des informations complémentaires sur le fonctionnement de ces frais de recherche sont disponibles auprès de la société de gestion.

Modalités de calcul de la commission de surperformance

Fréquence de cristallisation de la commission de surperformance et période d'observation

La fréquence de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle les provisions de la commission de surperformance peuvent être définitivement acquises à la société de gestion est annuelle. La période d'observation s'étend du 1er avril au 31 mars.

Toutefois, suite à la modification de la date de clôture de la SICAV intervenant au 31 mars 2022, la période courant depuis le 31 décembre 2021 sera supérieure à un an car prolongée jusqu'au 31 mars 2023. Elle sera ensuite tous les ans du 1er avril au 31 mars.

Période de référence de la performance

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'Indicateur de Référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée. Cette période est fixée à 5 ans glissants.

Indicateur de Référence

80% €STER CAPITALISE + 20% MSCI EUROPE NR

Méthode de calcul

La commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative.

La provision de commission de surperformance est ajustée à l'occasion de chaque calcul de la valeur liquidative, sur la base de 15% TTC de la surperformance de l'OPC par rapport à l'Indicateur de Référence, sous réserve que la performance de l'OPC soit positive (la valeur liquidative est supérieure à la valeur liquidative de début de période).

Dans le cas d'une sous-performance de l'OPC par rapport à l'Indicateur de Référence, cette provision est réajustée par le biais de reprises sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations existantes

La méthodologie appliquée pour le calcul de la commission de surperformance s'appuie sur la méthode de calcul de « l'actif fictif » qui permet de simuler un actif fictif subissant les mêmes conditions de souscriptions et rachats que l'OPC original, incrémenté de la performance de l'Indicateur de Référence. Cet actif fictif est ensuite comparé à la performance de l'actif réel de l'OPC.



La différence entre les deux actifs donne donc la surperformance de l'OPC par rapport à son Indicateur de Référence.

Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage

- En cas de surperformance de l'OPC à l'issue de la période d'observation et de performance positive de l'OPC, la société de gestio perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période d'observation démarre.
- En cas de surperformance de l'OPC à l'issue de la période d'observation avec en parallèle une performance négative de l'OPC, la société de gestion ne perçoit aucune commission mais une nouvelle période d'observation démarre.
- En cas de sous-performance de l'OPC par rapport à son indice de référence à l'issue de la période d'observation aucune commission n'est perçue et la période d'observation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sousperformance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau.
- La période d'observation peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence). Au-delà, si des sous-performances résiduelles n'ont pas été rattrapées, alors elles sont abandonnées. Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année de sous-performance.

En cas de rachat d'actions, s'il y a une provision pour commission de surperformance, la partie proportionnelle aux actions remboursées est versée à la société de gestion.

Exemples

Premier cas : l'OPC surperforme son indice sur chaque période d'observation. Sur chaque période d'observation, des commissions vont être prélevées et chaque période d'observation sera de 12 mois.

Deuxième cas : En fonction des périodes d'observation l'OPC sous-performe ou surperforme son indice :

	Performance OPC	Performance indice	Performance relative constatée sur l'année	Sous-performance à compenser de l'année précédente	Performance relative nette	Sous-performance à compenser sur l'année suivante	Commission de surperformance	Calcul de la commission de surperformance
Année 1	5%	0%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 2	3%	3%	0%	0%	0%	0%	Non	-
Année 3	-5%	0%	-5%	0%	-5%	-5%	Non	-
Année 4	5%	2%	3%	-5%	-2%	-2%	Non	-
Année 5	7%	5%	2%	-2%	0%	0%	Non	-
Année 6	10%	5%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 7	9%	4%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 8	-15%	-5%	-10%	0%	-10%	-10%	Non	-
Année 9	-2%	-4%	2%	-10%	-8%	-8%	Non	-
Année 10	0%	-2%	2%	-8%	-6%	-6%	Non	-
Année 11	2%	0%	2%	-6%	-4%	-4%	Non	-
Année 12	10%	10%	0%	-4%	-4%	0%*	Non	-
Année 13	6%	4%	2%	0%	2%	0%	Oui	15% x 2%
Année 14	-6%	0%	-6%	0%	-6%	-6%	Non	-
Année 15	4%	2%	2%	-6%	-4%	-4%	Non	-
Année 16	6%	4%	2%	-4%	-2%	-2%	Non	-
Année 17	10%	14%	-4%	-2%	-6%	-6%	Non	-
Année 18	7%	7%	0%	-6%	-6%	-4%**	Non	-
Année 19	6%	1%	5%	-4%	1%	0%	Oui	15% x 1%

* La sous-performance de l'année 12 à compenser sur l'année suivante (année 13) est de 0% et non de -4% (sous-performance « théorique » à compenser sur l'année suivante). En effet, cette sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas été intégralement compensée les années suivantes est abandonnée puisque la période de référence de 5 ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 8 ne pouvait être compensée que jusqu'à l'année 12).

** La sous-performance de l'année 18 à compenser sur l'année suivante (année 19) est de -4% et non de -6% (sous-performance « théorique » à compenser sur l'année suivante). En effet, la quote-part de la sous-performance résiduelle de l'année 14 (-2%) qui n'a pas été intégralement compensée les années suivantes est abandonnée puisque la période de référence de 5 ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 14 ne pouvait être compensée que jusqu'à l'année 18).

Devise de comptabilité

La devise de comptabilisation du compartiment est l'Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action G	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation



2 évolutionactif net

Devise	31.03.2023	31.03.2022
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	128 065 523,52	148 782 341,92
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	56 688 711,70	8 298 536,67
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-51 915 426,26	-21 473 900,99
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	5 715 873,31	3 325 796,85
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-13 482 017,52	-3 534 096,76
Plus-values réalisées sur contrats financiers	14 643 959,30	8 205 286,20
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-19 911 066,38	-1 699 691,05
Frais de transaction	-368 197,99	-101 958,02
Différences de change	-432 670,91	181 220,19
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	3 994 512,77	-14 475 724,71
- Différence d'estimation exercice N	10 671 080,65	6 676 567,88
- Différence d'estimation exercice N-1	6 676 567,88	21 152 292,59
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-3 124 990,78	851 386,90
- Différence d'estimation exercice N	-5 564 939,23	-2 439 948,45
- Différence d'estimation exercice N-1	-2 439 948,45	-3 291 335,35
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-543 995,19	-293 673,68
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	*97,62	-
Actif net en fin d'exercice	119 330 313,19	128 065 523,52

* Rompus de fusion/absorption Echiquier Alpha Earnings sur VL du 29/08/2022.

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	99 376 107,46	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	8 756 020,00	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	144,00
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	1 704 787,32
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	144,00	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 704 787,32	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	DKK	USD	GBP	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	13 614 723,42	12 548 099,18	8 734 716,83	11 329 799,60
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	385 404,02	589 194,25	801 652,58	200 971,75
Comptes financiers	78,98	-	-	65,02
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	385 404,02	589 194,25	801 652,58	200 971,75
Comptes financiers	-	-	744,37	87 108,58
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	14 296 207,46
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	11 877 779,46
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Dépôts de garantie (versés)	5 701 278,40
Ventes règlements différés	4 136 114,56
Achats règlements différés	1 975 551,64
Souscriptions à recevoir	64 834,86
-	-
Autres opérations	-
Dettes	3 246 542,57
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Ventes règlements différés	1 975 692,30
Achats règlements différés	1 074 878,49
Rachat à payer	146 139,39
Frais provisionnés	39 189,81
Provision pour frais de recherche	10 642,58
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachatée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Action A / FR0013406691	423 843,82	45 719 321,54	375 018,033	38 813 624,57
Action G / FR0013406717	18 833,275	2 031 010,16	17 803,822	1 884 476,78
Action I / FR0013406709	8 151,311	8 938 380,00	10 435,462	11 217 324,91
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0013406691		-		-
Action G / FR0013406717		-		-
Action I / FR0013406709		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0013406691		-		-
Action G / FR0013406717		-		-
Action I / FR0013406709		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0013406691		-		-
Action G / FR0013406717		-		-
Action I / FR0013406709		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie d'action :	
Action A / FR0013406691	1,80
Action G / FR0013406717	1,00
Action I / FR0013406709	0,75
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie d'action :	
Action A / FR0013406691	-
Action G / FR0013406717	-
Action I / FR0013406709	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capitalnéant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc -

- autres instruments financiers -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	31.03.2023	31.03.2022
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-505 127,22	-287 683,86
Total	-505 127,22	-287 683,86

Action A / FR0013406691	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-550 958,44	-283 944,71
Total	-550 958,44	-283 944,71
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action G / FR0013406717	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	22 403,97	-4 202,46
Total	22 403,97	-4 202,46
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action I / FR0013406709	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	23 427,25	463,31
Total	23 427,25	463,31
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	31.03.2023	31.03.2022
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-11 566 372,67	6 255 982,44
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-11 566 372,67	6 255 982,44

Action A / FR0013406691	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-10 473 392,88	5 534 122,23
Total	-10 473 392,88	5 534 122,23
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action G / FR0013406717	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-693 275,13	375 400,94
Total	-693 275,13	375 400,94
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action I / FR0013406709	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-399 704,66	346 459,27
Total	-399 704,66	346 459,27
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 18 avril 2019.

Devise					
EUR	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Actif net	119 330 313,19	128 065 523,52	148 782 341,92	85 217 078,38	71 014 954,80

Action A / FR0013406691	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre d'actions en circulation	1 064 670,489	1 015 844,702	1 121 027,644	657 113,867	621 857,853
Valeur liquidative	101,47	111,50	117,65	109,78	106,92
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-10,35	5,16	-3,67	9,49	-7,43

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action G / FR0013406717	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre d'actions en circulation	68 648,745	67 619,292	74 018,688	73 423,987	16 039,17
Valeur liquidative	104,32	113,72	119,75	110,98	107,43
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-9,77	5,48	-2,94	10,14	-6,97

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action I / FR0013406709	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre d'actions en circulation	3 929,587	6 213,738	6 676,723	4 426	2 600
Valeur liquidative	1 050,69	1 142,49	1 202,31	1 113,66	1 076,23
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-95,75	55,83	-29,06	103,39	-68,04

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 31.03.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
IE00B4BNMY34	ACCENTURE SHS CLASS A	PROPRE	18 428,00	4 857 873,71	USD	4,07
DE0008404005	ALLIANZ SE-NOM	PROPRE	25 100,00	5 341 280,00	EUR	4,48
ES0109067019	AMADEUS IT GROUP SA	PROPRE	46 266,00	2 852 761,56	EUR	2,39
NL0010273215	ASML HOLDING N.V.	PROPRE	9 786,00	6 118 207,20	EUR	5,13
SE0007100581	ASSA ABLOY AB	PROPRE	185 526,00	4 093 091,34	SEK	3,43
GB0009895292	ASTRAZENECA PLC	PROPRE	27 616,00	3 527 411,29	GBP	2,96
FR0000131104	BNP PARIBAS	PROPRE	25 941,00	1 432 202,61	EUR	1,20
ES0105066007	CELLNEX TELECOM S.A.	PROPRE	39 067,00	1 397 035,92	EUR	1,17
DK0060448595	COLOPLAST B	PROPRE	31 809,00	3 850 693,51	DKK	3,23
FR0014003TT8	DASSAULT SYSTEMES SE	PROPRE	119 570,00	4 528 713,75	EUR	3,80
DK0060079531	DSV A/S	PROPRE	11 898,00	2 118 653,45	DKK	1,78
FR0000121667	ESSILOR LUXOTTICA SA	PROPRE	26 972,00	4 477 352,00	EUR	3,75
GB00B19NLV48	EXPERIAN PLC	PROPRE	48 892,00	1 478 964,24	GBP	1,24
ES0148396007	INDITEX	PROPRE	97 150,00	3 001 935,00	EUR	2,52
DE0006231004	INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	PROPRE	118 116,00	4 450 610,88	EUR	3,73
FR0010307819	LEGRAND	PROPRE	54 654,00	4 595 308,32	EUR	3,85
IE000S9YS762	LINDE PLC	PROPRE	14 933,00	4 895 577,86	USD	4,10
GB00B0SWJX34	LONDON STOCK EXCHANGE	PROPRE	41 669,00	3 728 341,30	GBP	3,12
CH0013841017	LONZA GROUP AG N	PROPRE	2 054,00	1 133 187,13	CHF	0,95
FR0000120321	LOREAL SA	PROPRE	9 184,00	3 776 920,00	EUR	3,17
FR0000121014	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	PROPRE	6 910,00	5 834 804,00	EUR	4,89
CH0038863350	NESTLE SA	PROPRE	31 090,00	3 492 497,96	CHF	2,93
DK0060534915	NOVO NORDISK	PROPRE	52 453,00	7 645 376,46	DKK	6,41
CH0024608827	PARTNERS GROUP HOLDING N	PROPRE	1 537,00	1 327 240,81	CHF	1,11
FR0000120693	PERNOD RICARD	PROPRE	21 836,00	4 557 173,20	EUR	3,82

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
GB00B2B0DG97	RELX PLC	PROPRE	60 326,00	1 797 111,54	EUR	1,51
DE000SHL1006	SIEMENS HEALTHINEERS AG	PROPRE	56 927,00	3 018 269,54	EUR	2,53
CH1175448666	STRAUMANN HOLDING LTD	PROPRE	9 342,00	1 283 782,36	CHF	1,08
NL0015000IY2	UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	PROPRE	201 484,00	4 695 584,62	EUR	3,93
US92826C8394	VISA INC-A	PROPRE	13 439,00	2 794 647,61	USD	2,34
NL0000395903	WOLTERS KLUWER CVA	PROPRE	36 967,00	4 301 110,45	EUR	3,60
Total Action				112 403 719,62		94,20
Total Valeurs mobilières				112 403 719,62		94,20
Liquidités						
APPELS DE MARGES						
	APPEL MARGE CHF	PROPRE	780 360,00	786 486,73	CHF	0,66
	APPEL MARGE EUR	PROPRE	4 778 452,50	4 778 452,50	EUR	4,00
Total APPELS DE MARGES				5 564 939,23		4,66
AUTRES						
	DEBITEUR DIV EUR	PROPRE	-10 642,58	-10 642,58	EUR	-0,01
Total AUTRES				-10 642,58		-0,01
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	-146 139,39	-146 139,39	EUR	-0,12
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	-372 979,98	-372 979,98	EUR	-0,31
	ACH DIFF TITRES GBP	PROPRE	-382 120,86	-434 549,22	GBP	-0,36
	ACH DIFF TITRES USD	PROPRE	-289 860,10	-267 349,29	USD	-0,22
	ACH REGL DIFF DEV	PROPRE	1 273 653,13	1 273 653,13	EUR	1,07
	ACH REGL DIFF DEV	PROPRE	382 120,86	434 549,22	GBP	0,36
	ACH REGL DIFF DEV	PROPRE	289 860,10	267 349,29	USD	0,22
	BANQUE CHF BPP	PROPRE	-86 430,00	-87 108,58	CHF	-0,07
	BANQUE DKK BPP	PROPRE	588,32	78,98	DKK	0,00
	BANQUE EUR BPP	PROPRE	-1 616 934,37	-1 616 934,37	EUR	-1,36
	BANQUE GBP BPP	PROPRE	-654,56	-744,37	GBP	-0,00
	BANQUE SEK BPP	PROPRE	731,72	65,02	SEK	0,00
	SOUS RECEV EUR BPP	PROPRE	64 834,86	64 834,86	EUR	0,05
	VTE DIFF TITRES CHF	PROPRE	135 061,79	136 122,18	CHF	0,11
	VTE DIFF TITRES DKK	PROPRE	2 871 028,68	385 404,02	DKK	0,32

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	2 860 790,47	2 860 790,47	EUR	2,40
	VTE DIFF TITRES GBP	PROPRE	322 812,34	367 103,36	GBP	0,31
	VTE DIFF TITRES SEK	PROPRE	729 856,00	64 849,57	SEK	0,05
	VTE DIFF TITRES USD	PROPRE	348 944,31	321 844,96	USD	0,27
	VTE REGL DIFF DEV	PROPRE	-135 061,79	-136 122,18	CHF	-0,11
	VTE REGL DIFF DEV	PROPRE	-2 871 028,68	-385 404,02	DKK	-0,32
	VTE REGL DIFF DEV	PROPRE	-700 368,21	-700 368,21	EUR	-0,59
	VTE REGL DIFF DEV	PROPRE	-322 812,34	-367 103,36	GBP	-0,31
	VTE REGL DIFF DEV	PROPRE	-729 856,00	-64 849,57	SEK	-0,05
	VTE REGL DIFF DEV	PROPRE	-348 944,31	-321 844,96	USD	-0,27
Total BANQUE OU ATTENTE				1 275 147,56		1,07
DEPOSIT DE GARANTIE						
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	5 701 278,40	5 701 278,40	EUR	4,78
Total DEPOSIT DE GARANTIE				5 701 278,40		4,78
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-37 232,26	-37 232,26	EUR	-0,03
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-1 365,58	-1 365,58	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-591,97	-591,97	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				-39 189,81		-0,03
Total Liquidites				12 491 532,80		10,47
Futures						
Indices (Livraison du sous-jacent)						
GX160623	DAX INDEX 0623	VENLIG	-66,00	-1 334 025,00	EUR	-1,12
VG160623	EURO STOXX 0623	VENLIG	-1 385,00	-3 666 725,00	EUR	-3,07
CA160623	EURO STOXX BANKS 0623	ACHLIG	1 768,00	222 297,50	EUR	0,19
SM160623	SWISS MKT I 0623	VENLIG	-129,00	-786 486,73	CHF	-0,66
Total Indices (Livraison du sous-jacent)				-5 564 939,23		-4,66
Total Futures				-5 564 939,23		-4,66
Total ECHIQUIER ALPHA MAJOR SRI				119 330 313,19		100,00

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Echiquier Alpha Major SRI

Identifiant d'entité juridique : 969500DZDSURJ4GLA841

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: ___%

Non

Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 40% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

La stratégie d'investissement responsable du fonds est basée sur des critères ESG mettant en évidence les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier, telles que la réduction de l'impact environnemental des entreprises en matière de pollution de l'air, la protection de la biodiversité, la prise en compte par les entreprises des risques environnementaux ou encore l'amélioration des conditions de travail, la protection des employés, la lutte contre les discriminations.

L'intégralité des positions du portefeuille ont bénéficié d'une analyse extra financière.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Indicateurs	31/03/2023
Notation ESG	
Note ESG (source LFDE)	7,2/10
Note Environnement (source LFDE)	7,2/10
Note Social (source LFDE)	6,9/10
Note Gouvernance (source LFDE)	7,4/10
Autres indicateurs*	
Intensité Carbone des Emissions Induites (source Carbon4 Finance)	40,8
Ratio Emissions Economisées sur Emissions Induites (source Carbon4 Finance)	0,08
Score de Controverses ESG (source MSCI ESG Research) : ou un score de 10/10 indique l'absence de controverses	5,5/10
Signataires du Pacte Mondial des Nations Unies	76,2%
Taux de Rotation des Effectifs	13,4%

**Le calcul de ces indicateurs peut être basé sur des données estimées*

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Indicateurs	31/03/2022	31/03/2023	Minimum attendus
Notation ESG			
Note ESG (source LFDE)	7,2/10	7,2/10	5,5/10
Note Environnement (source LFDE)	7,1/10	7,2/10	/
Note Social (source LFDE)	7,0/10	6,9/10	/
Note Gouvernance (source LFDE)	7,4/10	7,4/10	/
Autres indicateurs*			
Intensité Carbone des Emissions Induites (source Carbon4 Finance)	93,9	40,8	/
Ratio Emissions Economisées sur Emissions Induites (source Carbon4 Finance)	0,1	0,08	/
Score de Controverses ESG (source MSCI ESG Research) : ou un score de 10/10 indique l'absence de controverses	6,7/10	5,5/10	/
Signataires du Pacte Mondial des Nations Unies	66,1%	76,2%	/
Taux de Rotation des Effectifs	9,2%	13,4%	/

**Le calcul de ces indicateurs peut être basé sur des données estimées*

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Les objectifs d'investissements durables qu'entendait partiellement réaliser le produit financier étaient de contribuer à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies (incluant la lutte contre le changement climatique, la protection de la biodiversité et l'amélioration de l'accès à la santé dans le monde). Pour évaluer cette contribution positive sur la société et l'environnement des entreprises, le produit financier utilise les trois scores d'impact développés en interne par La Financière de l'Echiquier (Score ODD (focus sur 9 ODD), Score Maturité Climat & Biodiversité (MCB), le Score AAAA (portant sur l'accès à la santé)) et un score externe appelé « Score ODD MSCI » construit à partir des données de MSCI ESG Research. Si l'émetteur dispose d'un résultat suffisant à l'un de ces quatre scores, on considérera que par son activité économique, il contribue à un objectif environnemental ou social. Enfin, dans le cas où, pour une entreprise, aucun des quatre scores d'impact cités ci-dessus ne serait disponible (notamment dans le cas d'une entreprise non couverte par MSCI), une analyse de la contribution aux ODD sera réalisée en interne à travers le score interne « Score ODD ID » (plus large que le Score ODD car focus sur 17 ODD au lieu de 9).

En pratique ce produit financier a réalisé 79% d'investissements durables.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Pour s'assurer que les investissements durables du produit financier ne causent pas de préjudice significatif à un objectif environnemental ou social (DNSH), La Financière de l'Echiquier a appliqué une procédure « DNSH » pour les produits avec un objectif d'investissement durable, comprenant :

- Des exclusions sectorielles et normatives (rappelée ci-après) qui permettent de réduire son exposition à des préjudices sociaux et environnementaux : tabac, charbon, cannabis récréatif, armements controversés.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Concernant les incidences négatives, ce produit financier a pris en compte 14 indicateurs obligatoires du Tableau 1 de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne, et inclut également 2 indicateurs additionnels (les investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction carbone et les investissements dans des émetteurs sans politique de prévention des accidents du travail). Leur prise en compte est réalisée au sein des différents pans de la démarche d'investissement responsable de la société de gestion : à travers la politique d'exclusion (sectorielle et normative), la méthodologie d'analyse ESG, les différents scores Impact, la mesure et le pilotage d'indicateurs de performance ESG (intensité carbone, score de controverses ESG) comme ci-dessous :

PILIER CLIMAT & ENVIRONNEMENT

- Les émissions de gaz à effet de serre scope 1, 2 et 3 par la mesure et pilotage des émissions de CO2 et équivalents tous scopes (1, 2, 3),
- L'empreinte carbone, mesurée et pilotée selon la méthodologie du Carbon Impact Ratio (ratio émissions économisées sur émissions induites),
- L'intensité carbone des entreprises investies (en teqCO2) calculé en fonction de l'intensité des émissions induites (WACI),
- L'exposition des entreprises investies aux énergies fossiles prise en compte dans l'analyse ESG,
- La part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable prise en compte dans l'analyse ESG,
- L'impact sur la biodiversité à travers l'analyse ESG, le score Maturité Climat et Biodiversité et la mesure de l'empreinte biodiversité,
- L'impact sur la biodiversité à travers l'analyse ESG et la mesure de l'empreinte biodiversité,
- Les tonnes de substances prioritaires rejetées dans l'eau prise en compte dans l'analyse ESG
- Les tonnes de déchets dangereux pris en compte dans l'analyse ESG,

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption

- Les investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction carbone dans l'analyse ESG (indicateur additionnel).

PILIER SOCIAL, RESSOURCES HUMAINES ET RESPECT DES DROITS DONT DROITS HUMAINS

- La part des émetteurs impliqués dans la violation du Pacte Mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE, à travers la politique d'exclusion normative et le suivi des controverses de MSCI ESG Research,
- La part des investissements dans des émetteurs sans processus et mécanisme de conformité permettant de surveiller le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE, à travers la politique d'exclusion normative et le suivi des controverses de MSCI ESG Research,
- L'écart de rémunérations femmes / hommes pris en compte dans l'analyse ESG,
- La diversité au sein des conseils des entreprises en % de femmes en fonction des différentes législations entre les pays et du niveau de volontarisme et de proactivité des entreprises sur le sujet, prise en compte dans l'analyse ESG,
- L'exposition aux armements controversés (mines antipersonnel, armes à sous-munitions...) pris en compte dans la politique d'exclusion sectorielle,
- Les investissements dans des émetteurs sans politique de prévention des accidents du travail pris en compte dans l'analyse ESG (indicateur additionnel).

*Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?
Description détaillée :*

Grâce à notre politique d'exclusion normative et le suivi des controverses de MSCI ESG Research incluant l'exclusions des entreprises les plus controversée (dont les entreprises coupables de violation du Pacte Mondiale des Nations Unies) nous nous sommes assurés de la prise en compte des deux PAI suivants :

- La part des émetteurs impliqués dans la violation du Pacte Mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE,
- La part des investissements dans des émetteurs sans processus et mécanisme de conformité permettant de surveiller le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Concernant les incidences négatives, ce produit financier a pris en compte 14 indicateurs obligatoires du Tableau 1 de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne, et inclut également les 2 indicateurs additionnels suivants : les investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction carbone et les investissements dans des émetteurs sans politique de prévention des accidents du travail. Leur prise en compte est réalisée au sein des différents pans de la démarche d'investissement responsable de la société de gestion : à travers la politique d'exclusion (sectorielle et normative), la méthodologie d'analyse ESG, les différents scores Impact, la mesure et le pilotage d'indicateurs de performance ESG (intensité carbone, score de controverses ESG). Le détail des indicateurs pris en compte est mentionné ci-dessus.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

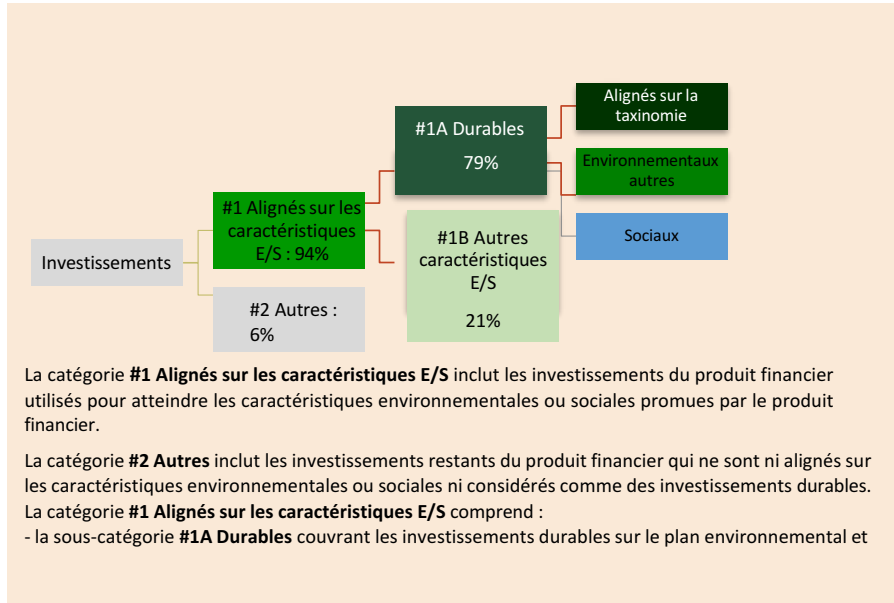
Investissements les plus importants au 31/03/2023	Secteurs économiques	% d'actifs	Pays
LIQUIDITES EN EURO	-	9,9%	
NOVO NORDISK	Soins de santé	6,4%	Danemark
ASML	Technologies de l'information	5,1%	Pays-Bas
LVMH	Consommation discrétionnaire	4,9%	France
ALLIANZ	Produits financiers	4,5%	Allemagne
LINDE US	Matériaux	4,1%	Irlande
ACCENTURE	Technologies de l'information	4,1%	Irlande
UNIVERSAL MUSIC GROUP	Services de communication	3,9%	Pays-Bas
LEGRAND	Industrie	3,9%	France



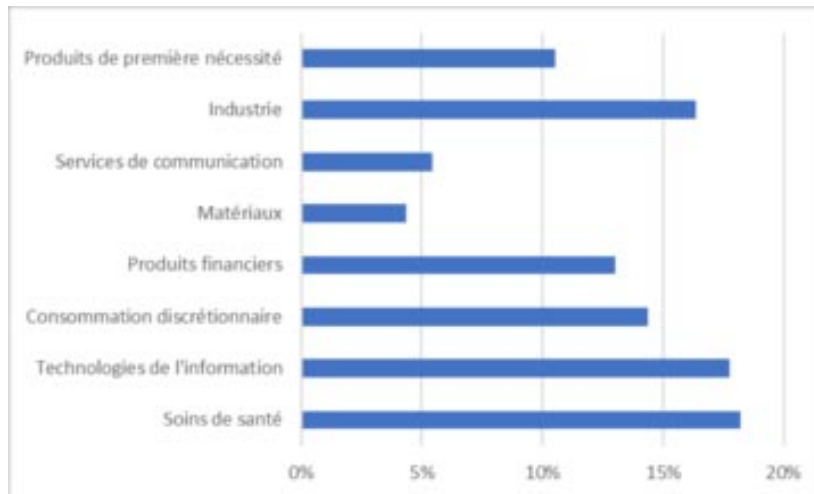
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?



Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets. Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?

Oui :

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

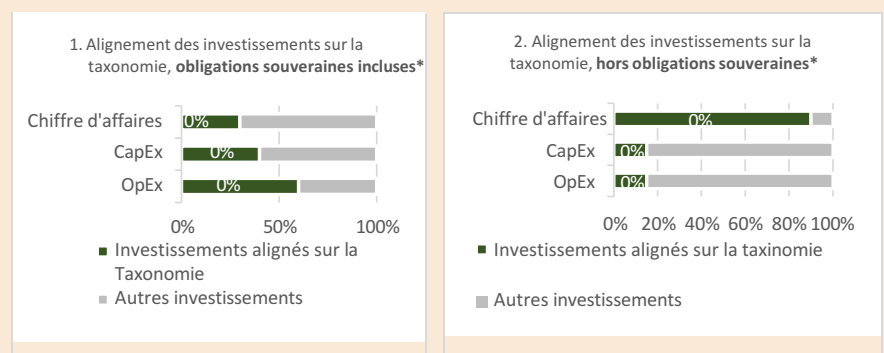
¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

En l'absence de données déclaratives des entreprises, nous ne produisons pas de données sur cet indicateur.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020

Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non applicable



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

À ce jour, la méthodologie de calcul des investissements durables ne permet pas d'identifier précisément les investissements durables répondant seulement à des objectifs environnementaux.

Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

À ce jour, la méthodologie de calcul des investissements durables ne permet pas d'identifier précisément les investissements durables répondant seulement à des objectifs sociaux.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie « non durables » était composée de liquidités.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

La catégorie « non durables » était composée d'actions d'entreprises ne répondant pas à nos critères d'investissements durables, ainsi que des liquidités. La même politique d'exclusion sectorielle et normative s'applique à l'ensemble des actifs en portefeuille.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

L'OPC n'a pas d'objectif d'investissement durable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable

ECHIQUIER SHORT TERM CREDIT

rapport
annuel

COMPARTIMENT DE SICAV ECHIQUIER

Commercialisateur	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUEUR 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Société de gestion	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUEUR 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Dépositaire et conservateur	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
Centralisateur	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers 92208 Neuilly sur Seine. Représenté par Madame Raphaëlle Alezra-Cabessa

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation

Objectif de gestion :

ECHIQUEUR SHORT TERM CREDIT est un compartiment dont l'objectif est d'obtenir une performance égale ou supérieure à celle de son indice de référence par la sélection de produits de taux via une gestion rigoureuse du risque de crédit.

Indicateur de référence :

L'indicateur de référence d'ECHIQUEUR SHORT TERM CREDIT est l'indice composé de 65% d'€STER Capitalisé et 35% IBOXX EURO CORPORATE 1-3 ANS.

L'OPCVM n'étant pas indiciel, le compartiment ne vise en aucune manière à répliquer la composition de cet indice.

L'indice IBOXX EURO CORPORATE 1-3 ANS est représentatif de la performance des emprunts privés en Euros. Il est calculé coupons réinvestis et en Euros. L'administrateur de l'indice IBOXX EURO CORPORATE 1-3 ANS est IHS Markit Benchmark Administration Limited.

L'indice composite utilise l'€STER capitalisé (code Bloomberg : OISESTR). L'€STER (Euro Short Term Rate) est un taux quotidien qui reflète les coûts d'emprunt au le jour le jour en euros non garantis pour les banques de la zone euro. Il est publié par la Banque Centrale Européenne.

L'administrateur IHS Markit Benchmark Administration Limited est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégies utilisées

La stratégie du compartiment est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR.

La gestion d'ECHIQUEUR SHORT TERM CREDIT s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres (obligations et titres de créances) libellés en euros sans contrainte d'allocation par type d'émetteurs, souverains ou privés, de pays ou de secteurs. Le gérant privilégie toutefois les émissions privées et en euros, l'exposition à d'autres devises devant rester accessoire.

La gestion est réalisée à l'aide de stratégies variées qui combinent :

- une approche de type «Top down» (étude du contexte économique de la zone Euro puis sélection de titres), fondée sur des critères macro-économiques, pour l'établissement de la stratégie d'exposition au risque de taux d'intérêt.
- une approche de type «Bottom up» (analyse des caractéristiques de chaque émetteur et de chaque émission), fondée sur des critères micro-économiques et sur l'analyse financière interne ou externe, pour déterminer l'exposition du portefeuille aux risques spécifiques (secteurs, émetteurs, titres).

La stratégie d'investissement, basée sur la gestion du risque de taux et de crédit, vise à choisir principalement des titres court-moyen terme.

La proportion minimum d'instruments dont la maturité résiduelle est supérieure à 1 an sera de 35% de l'actif dont 20% minimum sur des titres de plus de 2 ans. Toutefois, aucun titre en portefeuille ne pourra avoir une maturité de plus de 5 ans.

Le compartiment a pour objectif d'être géré dans une fourchette de sensibilité comprise entre 0 et 2.

Par ailleurs, le compartiment intègre de façon systématique les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Les exemples d'indicateurs retenus pour chacun des critères E, S et G sont les suivants :

- Indicateurs environnementaux : politique environnementale et actions, résultats des plans d'action mis en place par l'entreprise, exposition des fournisseurs aux risques environnementaux, impact positif ou négatif des produits sur l'environnement
- Indicateurs sociaux: attractivité de la marque employeur, fidélisation des employés, lutte contre la discrimination, protection des salariés, exposition des fournisseurs aux risques sociaux, relations avec la société civile.
- Indicateurs de gouvernance : compétence de l'équipe dirigeant, contre-pouvoirs, respect des actionnaires minoritaires, éthique des affaires.

Les objectifs extra financiers consistent dans le cadre de la gestion du fonds à :

Mener une analyse ESG sur les émetteurs (minimum 90%)

La note ESG sur 10 qui est attribuée à chaque émetteur. Cette notation est déterminée par une méthodologie interne à la société de gestion et est composée de la façon suivante :

- Gouvernance : La note de Gouvernance représente environ 60% de la note ESG globale. Il s'agit d'un parti pris historique de La Financière de l'Echiquier qui attache depuis sa création une importance particulière à ce sujet.
 - Environnement et Social : Les critères sociaux et environnementaux sont rassemblés en une note de Responsabilité. Le calcul de celle-ci tient compte du type de société concerné:
- Pour les valeurs industrielles : les critères sociaux et environnementaux sont équipondérés au sein de la note de Responsabilité;
 - Pour les valeurs de service : la note "Social" contribue à hauteur de 2/3 dans la note de "Responsabilité" tandis que la note "Environnement" représente 1/3 de la note de Responsabilité.

Disposer d'une note moyenne ESG supérieure à celle de son univers d'investissement.

Mener une approche d'exclusion basée sur des exclusions sectorielles et normatives.

Mettre en oeuvre un filtre basé sur les convictions ESG (existence d'une note minimum).

Investissements durables

Un investissement durable répond à trois critères :

- l'activité de l'entreprise contribue de manière positive à un objectif environnemental ou social
- elle ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs
- l'entreprise applique des pratiques de bonne gouvernance

Les investissements considérés comme durables au sens de SFDR représenteront 10% minimum de l'actif net de l'OPC. Le détail de la méthodologie propriétaire appliquée par la société de gestion pour déterminer ce pourcentage est détaillée dans l'annexe SFDR de l'OPC.

Prise en compte des principales incidences négatives L'équipe de gestion prend en compte les principales incidences négatives en matière de durabilité dans ses décisions d'investissement.

Pour une information plus détaillée sur la prise en compte des principales incidences négatives, l'investisseur est invité à se référer à l'article 4 de la politique SFDR de la société de gestion disponible sur le site internet : www.lfde.com.

Alignement avec la Taxonomie

Le compartiment peut investir dans des activités économiques durables sur le plan environnemental. Cependant, la note ESG attribuée à chaque titre résulte d'une analyse globale prenant également en compte des critères sociaux et de gouvernance. Elle ne permet donc pas une approche ciblée sur un objectif particulier de la Taxonomie européenne ni l'évaluation du degré d'alignement d'un investissement.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Le compartiment s'engage à un alignement de 0% avec la Taxonomie européenne.

Les limites méthodologiques de l'approche ESG concernent principalement la fiabilité des données extra financières publiées par les émetteurs et le caractère subjectif de la notation mise en œuvre au sein de la société de gestion.

Pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation extra-financière mise en œuvre dans le compartiment et ses limites, l'investisseur est invité à se référer au site internet : www.lfde.com.

2. Les actifs (hors dérivés)

a) Les actions :

Néant.

b) Produits de taux et titres de créances et instruments du marché monétaire :

Zone géographique des émetteurs	Zone euro	Entre 80% et 100% de l'actif net
	Autres pays européens	Entre 0% et 20% de l'actif net
	Autres pays de l'OCDE (hors pays européens)	Jusqu'à 10% de l'actif net

Les pays européens sont les pays de l'Union Européenne, les pays de l'Association Européenne de Libre Echange et le Royaume Uni.

Le gérant investira sur tout type de titres (obligations, obligations convertibles dans la limite de 10%, titres de créances, dettes subordonnées bancaires, ...), à l'exclusion des obligations hybrides corporates et obligations convertibles contingentes (cocos) et tout titre dont la maturité résiduelle dépasserait 5 ans.

Il s'agira notamment de titres émis par des émetteurs réputés spéculatifs selon les agences de notation (entre 20% et 50% de l'actif net), ainsi que sur des émissions ne faisant pas l'objet d'une notation. Lorsque les titres sont réputés spéculatifs ou non notés, ils sont émis par des émetteurs appartenant à des groupes suivis par la recherche interne de La Financière de l'Echiquier.

Pour les titres faisant l'objet d'une notation et non suivis par la recherche interne de La Financière de l'Echiquier, il est précisé que, en cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, le gérant effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée.

3. Investissement en titres d'autres Organismes de Placements Collectifs

Le compartiment ne pourra pas investir plus de 10% de son actif en titres d'autres OPCVM français et/ou européens, et en fonds d'investissement à vocation générale. Il s'agira d'OPC de toute classification AMF. Le compartiment peut investir dans des OPC de la société de gestion ou d'une société liée.

4. Instruments dérivés

Le compartiment se réserve la possibilité d'intervenir sur les instruments financiers à terme négociés sur les marchés règlementés. Dans ce cadre, le compartiment prendra des positions en vue de réduire l'exposition du portefeuille aux risques de taux et éventuellement contre le risque de change. Le compartiment pourra aussi s'exposer sur des instruments financiers à terme dans le cadre de la gestion du risque de taux.

Les instruments utilisés sont :

- futures sur taux et change,
- options sur taux et change,
- swap de taux et de change.

Ces opérations seront effectuées dans la limite d'une fois l'actif du compartiment.

Les instruments financiers sont conclus avec des intermédiaires sélectionnés par la Société de Gestion qui ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du FCP.

5. Titres intégrant des dérivés

a) Les obligations avec options de remboursement anticipé : le gérant peut avoir recours à ces obligations ("callable" ou "puttable") sur l'ensemble de la poche obligataire.

b) Autres titres intégrant des dérivés : le gérant pourra investir dans la limite de 10% de l'actif net sur des obligations convertibles négociées sur des marchés réglementés ou de gré à gré. Aucune contrainte de notation ne s'applique aux obligations convertibles.

6. Dépôts

Le compartiment peut avoir recours à des dépôts à terme dans la limite de 20% de son actif net.

7. Emprunt d'espèces

Le compartiment peut être emprunteur d'espèces. Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, le compartiment peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, ...) dans la limite de 10%.

8. Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres

Néant.

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Risque de crédit :

Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPC, peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque titres spéculatifs "High Yield" :

Les titres spéculatifs ont un risque de défaillance plus élevé que les titres de la catégorie « Investment Grade ». En cas de baisse de ces titres, la valeur liquidative pourra baisser. De plus, les volumes échangés sur ces types d'instruments pouvant être réduits, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse.

Risque de taux :

La valeur liquidative de l'OPC pourra baisser si les taux d'intérêt augmentent.

Risque de perte en capital :

La perte en capital se produit lors de la vente d'un titre à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

Risque de change :

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque de durabilité ou risque lié à l'investissement durable : Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance durable (par exemple, le changement climatique, la santé et la sécurité, les entreprises qui ne respectent pas les règles, telles que des sanctions pénales graves, etc.) qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement de l'OPCVM, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**Souscripteurs concernés :**

Action A : Tous souscripteurs

Action I : Réservée aux investisseurs institutionnels

Profil de l'investisseur type :

Le compartiment est destiné à des personnes physiques ou morales conscientes des risques inhérents à la détention d'actions d'un tel OPCVM - risque lié à l'investissement en titres de créances.

ECHIQUIER SHORT TERM CREDIT peut servir de support d'investissement à des OPCVM gérés par La Financière de l'Echiquier.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce compartiment dépend de la situation personnelle du porteur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de ses besoins d'argent actuels et à 1 an, mais également de son souhait ou non de prendre des risques sur les marchés de taux et de crédit. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du compartiment.

Durée de placement recommandée

Supérieure à 1 an.

Indications sur le régime fiscal :

Le prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession d'action(s) d'un compartiment de la SICAV. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution de l'actionnaire ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, ou la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans cette SICAV, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'action(s) de compartiment(s) de la SICAV peuvent être soumis à taxation.

Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat d'action(s) de compartiments de la SICAV d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de Gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat d'action(s) d'un compartiment de la SICAV.

La SICAV propose au travers des différents compartiments des actions de capitalisation et de distribution, il est recommandé à chaque investisseur de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans son pays de résidence, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas ...). Les règles applicables aux investisseurs résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Aux termes de la réglementation fiscale américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), les investisseurs pourraient être tenus de fournir à l'OPC, à la société de gestion ou à leur mandataire et ce, afin que soient identifiées les « US Person » au sens de FATCA, des renseignements notamment sur leur identité personnelle et lieux de résidence (domicile et résidence fiscale). Ces informations pourront être transmises à l'administration fiscale américaine via les autorités fiscales françaises. Tout manquement par les investisseurs à cette obligation pourrait résulter en un prélèvement forfaitaire à la source de 30% imposé sur les flux financiers de source américaine. Nonobstant les diligences effectuées par la société de gestion au titre de FATCA, les investisseurs sont invités à s'assurer que l'intermédiaire financier qu'ils ont utilisé pour investir dans l'OPC bénéficie lui-même du statut dit de Participating FFI. Pour plus de précisions, les investisseurs pourront se tourner vers un conseiller fiscal.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible auprès de www.lfde.com ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de : LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER, 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
- Date d'agrément par l'AMF de la Sicav : 3 décembre 2018.
- Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 30 décembre 2009.
- Date de création de la Sicav : 4 décembre 2018.
- Date de création du compartiment : 31 décembre 2009.

rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2023 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 mars 2023. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion du compartiment durant cet exercice.

Le fonds affiche une performance en retrait de son indice sur la part I avec une performance négative de -0.91% et sur la part A avec une performance de -1.11%, contre un indice en baisse de -0.47% (35% QW5C, 65% EONIA capitalisé) sur le période allant de fin-mars 2022 à fin-mars 2023.

La période a été porteuse pour les poches haut-rendement (HY), convertible et subordonnée bancaire (Tier 2) du fonds, qui ont bénéficié du rebond des titres à 'béta' crédit initié à partir de la fin octobre 2022 sur fonds de résiliences des économies, du reflux des prix de l'énergie et des matières premières et de la baisse progressive des taux d'inflation. Le fonds n'a pas subi d'accident de crédit.

A contrario, les titres 'Investment-Grade' du portefeuille, à la fois des sociétés financières et non-financières, ont été impactés par les tensions sur les taux d'intérêt dits « sans risque », avec une tension forte de l'ordre de +230 points de base sur la tranche de maturité 3 ans de la dette souveraine Allemande. Ces mouvements suivent le net resserrement monétaire de la part de la Fed et de la BCE.

Performances parts vs Indice

Libelle Fonds	Code ISIN Part	Libelle Part Reporting	Perf Parts	Perf Indice
Short Term Credit				
Short Term Credit	FR0010839282	Echiquier Short Term Credit A	-1,11%	-0,47%
Short Term Credit	FR0013390564	Echiquier Short Term Credit I	-0,91%	-0,47%

Les performances passées ne présagent pas des performances futures.

Mouvements principaux :

Achats : Iberdrola 0,875% 2025 (XS2153405118) – Elis CV 0% 10-2023 (FR0013285707)

Ventes : VW Fin serv AG 1,5% 2024 (XS1972548231) – CNP A 1,874% 10-2022 (FR0013213832)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR

Renseignements règlementaires :

- Votre OPC n'a pas d'engagements sur les marchés dérivés.
- Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.
- Votre OPC ne détient pas des parts d'OPC gérés par La Financière de l'Echiquier ou des sociétés liées.
- Votre OPC n'est pas labellisé ISR.

Présentation de notre politique générale :

Depuis 2007, La Financière de l'Echiquier intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa méthodologie de sélection de valeurs. Cette approche est menée de façon transversale pour tous les fonds actions La Financière de l'Echiquier. Cette évaluation se fait sur la base d'entretiens ISR spécifiques menés avec les personnes clés de l'entreprise. Nous n'avons pas recours aux agences de notation. Les entretiens ISR sont par ailleurs, systématiquement conduits en binôme avec le gérant ou l'analyste financier qui suit le cas d'investissement et l'un des membres de l'équipe ISR. A l'issue de chaque entretien, une note reflétant notre appréciation de chaque entreprise est établie. Elle fait l'objet d'une révision lors des entretiens de suivi que nous réalisons en moyenne tous les deux ans. Tous les comptes rendus d'entretiens ISR et les notations extra financières des valeurs sont archivés dans notre base de données propriétaire.

Politique ESG :

Dans le cadre du fonds, nous nous attachons à appliquer la politique générale en réalisant, dans le plus de cas possible, une analyse extra financière des valeurs en portefeuilles. Cette analyse se fonde sur des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance et donne lieu à une notation ISR, revue en moyenne tous les 3 ans. La notation ISR attribuée aux valeurs du fonds ne constitue pas un motif d'exclusion.

Des informations plus précises sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique :

<https://www.lfde.com/la-societe/investissement-responsable/>

Politique d'exécution des ordres :

Cette politique consiste tout particulièrement à sélectionner des intermédiaires de marché, établissements spécialement agréés pour exécuter les ordres sur le marché. Cette sélection est effectuée afin d'obtenir des intermédiaires la « meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apporter aux porteurs ou actionnaires d'OPCVM.

Le choix des intermédiaires est effectué selon des critères précis et revus deux fois par an en fonction des opinions exprimés par les participants au comité de sélection des intermédiaires :

- 1 - capacité à trouver de la liquidité et qualité d'exécution
- 2 - aide à la rencontre des entreprises
- 3 - le bon dénouement des opérations
- 4 - qualité de l'analyse et du support vente.

Pour plus d'information et conformément à la réglementation, vous pouvez consulter la Politique d'exécution établis par La Financière de l'Echiquier dans le cadre de la gestion de ses OPCVM sur le site internet de la société de gestion

Politique de vote :

Nous vous informons que notre politique de droit de vote est disponible en ligne sur notre site internet.

Le porteur de part peut consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site internet de la société de gestion.

Ce document précise les conditions dans lesquelles la société de gestion a eu recours pour l'exercice précédent à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécutions d'ordres.

La société de gestion LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER calcule le risque global des OPCVM selon la méthode du calcul de l'engagement.

Politique de Rémunération

Les sociétés de gestion ont l'obligation de définir une politique de rémunération compatible avec une gestion saine et efficace des risques. Ce principe est défini précisément dans la directive AIFM (2011/61/UE, notamment l'annexe II), la directive OPCVM V (2014/91/UE), ainsi que dans le code monétaire et financier (article L533-22-2) et dans le règlement général de l'AMF (article 319-10).

L'AMF a par ailleurs publié des guides professionnels à destination des prestataires de service d'investissement en vue d'une application pratique des dispositions légales et réglementaires.

Enfin, la politique de rémunération est conforme à l'article 5 du Règlement SFDR (UE) 2019/2088.

La politique de rémunération de la Société de Gestion est ainsi compatible avec une gestion saine et efficace des risques et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, la documentation réglementaire des OPC que la Société de Gestion gère.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPCVM qu'elle gère ainsi qu'à ceux des investisseurs de ces OPC, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts. La politique de rémunération a été mise en place afin de : supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion ; supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché dans lequel elle opère ; assurer l'attractivité, le développement et la conservation d'employés motivés et qualifiés.

Les principes généraux de la politique de rémunération de LFDE sont les suivants :

- La composante fixe de la rémunération tient compte de la situation réelle du marché de l'emploi.
- Le principe d'égalité de rémunérations hommes/femmes y compris dans la prise en compte de l'évolution de carrière.
- Chaque collaborateur fait l'objet d'un processus d'évaluation et d'appréciation des compétences avec définition d'objectifs qualitatifs et quantitatifs
- Une rémunération variable discrétionnaire non contractuelle qui rémunère la performance des collaborateurs. La part variable est donc étudiée chaque année par service, et pour chaque collaborateur.
- Les principes de la rémunération variable répondent à un principe d'équité qui vise à motiver le plus grand nombre de salariés.

- Depuis 2020, la « contribution à la démarche d’investissement responsable de LFDE » est un objectif collectif, fixé à l’ensemble des collaborateurs de LFDE, entrant en jeu dans la détermination de leur rémunération variable annuelle.
- LFDE met en place un mécanisme de rémunération variable différée pour les preneurs de risque dont la rémunération variable est supérieure à 200 K€ ; en application de la directive OPCVM V et AIFM.

Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l’évolution réglementaire. La politique de rémunération a été approuvée par le Conseil d’Administration de la Société de Gestion. Plus de détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : www.lfde.com.

La politique de rémunération, dans son intégralité, est disponible auprès de la société de gestion sur demande.

Données 2022 :

Étiquettes de lignes	Nombre de Fixe 2022_2	Somme de Fixe 2022	Somme de Bonus 2022 (versé 2023)2	Nombre de Differed	Somme de Differed2
Risk Taker	28	4 035 000	4 006 000	6	880 000
(vide)	114	8 159 400	3 618 300		
Total général	142	12 194 400	7 624 300	6	880 000
		<i>Brut annuel sans prorata de durée</i>			

SFDR : Article 8 (voir Annexes)

comptes
annuels

BILANactif

	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	91 438 441,01	81 610 249,18
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	70 575 443,32	64 600 997,76
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	20 862 997,69	17 009 251,42
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	58 809,25	81 964,84
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	58 809,25	81 964,84
Comptes financiers	5 789 663,23	6 892 430,06
Liquidités	5 789 663,23	6 892 430,06
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	97 286 913,49	88 584 644,08

BILAN passif

	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	97 896 911,44	88 537 742,04
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 801 818,76	-220 833,66
• Résultat de l'exercice	1 188 338,04	145 753,26
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	97 283 430,72	88 462 661,64
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	3 482,77	121 982,44
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	3 482,77	121 982,44
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	97 286 913,49	88 584 644,08

HORS-bilan

31.03.2023

31.03.2022

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	32 105,13	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	1 196 393,58	190 486,75
• Produits sur titres de créances	175 597,46	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	1 404 096,17	190 486,75
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-14 209,58	-9 012,05
• Autres charges financières	-803,81	-
Total (II)	-15 013,39	-9 012,05
Résultat sur opérations financières (I - II)	1 389 082,78	181 474,70
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-168 338,78	-36 468,68
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	1 220 744,00	145 006,02
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-32 405,96	747,24
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	1 188 338,04	145 753,26

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

a) Méthode d'évaluation

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.
- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché. Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.
- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV à leur valeur probable de négociation.
- Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.
- Les contrats :
 - Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.
 - La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.
 - La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.
 - Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.
 - Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.
- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles

b) Modalités pratiques

- Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Bloomberg en fonction de leur place de cotation :
 - Asie-Océanie :
extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.
 - Amérique :

extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.

extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

- Europe sauf France :

extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.

extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.

- France :

extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.

- Contributeurs :

extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.

- Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

- Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent:

- Asie-Océanie :extraction à 12 h

- Amérique :extraction J+1 à 9 h

- Europe (sauf France) :extraction à 19 h 30

- France :extraction à 18 h

Méthode de comptabilisation

- Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé, à l'exception des compartiments Echiquier Hybrid Bonds et Echiquier Convexité Europe qui utilisent la méthode des coupons courus.

- La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais exclus.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net	Action A 0,40 % TTC maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion		Action I 0,15 % TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(*)
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

(*) Le compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans d'autres OPC dont les frais de gestion maximum seront de 2.392 %. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la société de gestion.

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ; les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le compartiment) exceptionnels et non récurrents sont imputées au compartiment.

En sus des frais ci-dessus, d'autres frais peuvent être supportés par le compartiment dans certaines circonstances tels que des coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit, sous réserve que ces frais soient systématiquement inférieurs aux montants recouverts.

De plus, des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au compartiment. Des informations complémentaires sur le fonctionnement de ces frais de recherche sont disponibles auprès de la société de gestion.

Devise de comptabilité

La devise de comptabilisation du compartiment est l'Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation



2 évolutionactif net

	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	88 462 661,64	94 565 876,75
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	99 579 463,14	4 968 658,38
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-89 822 298,73	-10 231 268,80
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	245 934,76	12 425,38
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 076 948,40	-234 745,75
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-	-
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-326 125,69	-763 290,34
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-1 401 741,42	-1 075 615,73
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-1 075 615,73	-312 325,39
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 220 744,00	145 006,02
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	97 283 430,72	88 462 661,64

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	909 314,84	-
Obligations à taux fixe	62 893 986,42	-
Obligations à taux variable	6 772 142,06	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	20 862 997,69	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	63 803 301,26	6 772 142,06	-	-
Titres de créances	20 862 997,69	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	5 789 663,23
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	3 608 291,88	22 333 824,97	37 607 676,47	7 025 650,00	-
Titres de créances	20 862 997,69	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	5 789 663,23	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		58 809,25
Opérations de change à terme de devises :		
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		
Coupons à recevoir		41 664,00
Souscriptions à recevoir		17 145,25
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
Dettes		3 482,77
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Frais provisionnés		3 482,77
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Action A / FR0010839282	393 037,417	38 758 357,77	249 638,915	24 583 114,43
Action I / FR0013390564	62 418,598	60 821 105,37	67 002,883	65 239 184,30
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0010839282		-		-
Action I / FR0013390564		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0010839282		-		-
Action I / FR0013390564		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0010839282		-		-
Action I / FR0013390564		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen %

Catégorie d'action :	
Action A / FR0010839282	0,30
Action I / FR0013390564	0,10

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice **Montant**

Catégorie d'action :	
Action A / FR0010839282	-
Action I / FR0013390564	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....néant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc -

- autres instruments financiers -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	31.03.2023	31.03.2022
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	1 188 338,04	145 753,26
Total	1 188 338,04	145 753,26

Action A / FR0010839282	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	454 345,55	35 463,59
Total	454 345,55	35 463,59
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action I / FR0013390564	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	733 992,49	110 289,67
Total	733 992,49	110 289,67
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	31.03.2023	31.03.2022
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 801 818,76	-220 833,66
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-1 801 818,76	-220 833,66

Action A / FR0010839282	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-760 692,53	-67 865,69
Total	-760 692,53	-67 865,69
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action I / FR0013390564	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-1 041 126,23	-152 967,97
Total	-1 041 126,23	-152 967,97
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 31 décembre 2009.

Devise					
EUR	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Actif net	97 283 430,72	88 462 661,64	94 565 876,75	95 090 867,73	132 998 940,13

Action A / FR0010839282	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre d'actions en circulation	415 480,515	272 082,013	304 087,096	252 246,855	206 590,195
Valeur liquidative	98,79614	99,90599	100,8761	101,33785	101,60689
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-0,73	-0,11	0,09	-0,41	-0,28

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action I / FR0013390564	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre d'actions en circulation	57 479,825	62 064,11	64 117,556	69 596,651	112 044,393
Valeur liquidative	978,35294	987,36672	996,46273	999,02383	999,67476
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-5,34	-0,68	2,98	-2,12	-1,09

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 31.03.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Obligation</i>						
XS2249892535	ADEVINTA ASA 2.625% 15/11/2025	PROPRE	600 000,00	578 991,25	EUR	0,60
DE000A2LQRW5	ADIDAS AG CV 0.05% 12/09/2023	PROPRE	600 000,00	590 591,67	EUR	0,61
FR0013505559	AIR LIQUIDE FINANCE 1 % 02/04/2025	PROPRE	800 000,00	767 459,72	EUR	0,79
XS1050846507	AIRBUS SE 2.375% 02/04/2024	PROPRE	500 000,00	495 914,89	EUR	0,51
FR001400G0W1	ALD SA FRN 21/02/2025	PROPRE	800 000,00	804 444,00	EUR	0,83
FR001400F6E7	ALD SA 4.25% 18/01/2027	PROPRE	700 000,00	704 920,52	EUR	0,72
XS2177552390	AMADEUS IT GROUP SA 2.5% 20/05/2024	PROPRE	700 000,00	704 857,52	EUR	0,72
FR0014002NR7	ARVAL SERVICE LEASE 0% 30/09/2024	PROPRE	1 500 000,00	1 418 790,00	EUR	1,46
XS0972530561	ASML HOLDING NV 3.375% 19/09/2023	PROPRE	1 500 000,00	1 526 618,63	EUR	1,57
XS2182404298	BANCO BILBAO VIZCAYA ARG 0.75% 04/06/2025	PROPRE	2 300 000,00	2 179 978,12	EUR	2,24
ES0313679K13	BANKINTER SA 0.875% 05/03/2024	PROPRE	800 000,00	779 597,77	EUR	0,80
XS0997775837	BFCM 3% 28/11/2023	PROPRE	1 800 000,00	1 813 497,04	EUR	1,86
XS1747444245	BMW FINANCE NV 0.375% 10/07/2023	PROPRE	1 000 000,00	995 533,42	EUR	1,02
FR0013465358	BNP PARIBAS VARIABLE 04/06/2026	PROPRE	1 000 000,00	933 724,38	EUR	0,96
FR0013204476	BPCE SA 0.375% 05/10/2023	PROPRE	1 800 000,00	1 776 185,26	EUR	1,83
FR0013201084	BUREAU VERITAS SA 1.25% 07/09/2023	PROPRE	2 000 000,00	1 991 615,07	EUR	2,05
ES0213307061	CAIXABANK SA 1.125% 12/11/2026	PROPRE	1 000 000,00	907 697,53	EUR	0,93
FR0013519048	CAPGEMINI SE 0.625% 23/06/2025	PROPRE	1 000 000,00	944 670,14	EUR	0,97
XS2576245364	CIE DE SAINT GOBAIN FRN 18/07/2024	PROPRE	700 000,00	703 963,56	EUR	0,72
XS2178585423	CONTI GUMMI FINANCE BV 2.125% 27/11/2023	PROPRE	600 000,00	599 461,23	EUR	0,62
XS1377745937	COVESTRO AG 1.750% 25/09/2024	PROPRE	500 000,00	492 793,77	EUR	0,51
XS1790990474	CREDIT AGRICOLE LONDON 1.375% 13/03/2025	PROPRE	2 700 000,00	2 589 965,56	EUR	2,66
FR0013258936	CREDIT MUTUEL ARKEA 1.25% 31/05/2024	PROPRE	1 100 000,00	1 078 283,74	EUR	1,11
DE000A2GSCY9	DAIMLER AG VAR 03/07/2024	PROPRE	800 000,00	801 981,82	EUR	0,82
FR0013444536	DASSAULT SYSTEMES 0% 16/09/2024	PROPRE	900 000,00	857 286,00	EUR	0,88

ECHIQUIER SHORT TERM CREDIT

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
DE000A3H2457	DEUTSCHE BOERSE AG 0% 22/02/2026	PROPRE	1 000 000,00	913 520,00	EUR	0,94
XS1719154574	DIAGEO FINANCE PLC 0.5% 19/6/2024	PROPRE	700 000,00	679 559,23	EUR	0,70
FR0012599892	EDENRED 1.375% 10/03/2025	PROPRE	500 000,00	481 674,60	EUR	0,50
FR0013285707	ELIS SA 0% CV 06/10/2023 DIRTY	PROPRE	10 206,00	318 723,17	EUR	0,33
FR0013449972	ELIS SA 1% 03/04/2025	PROPRE	700 000,00	662 079,13	EUR	0,68
XS1937665955	ENEL FINANCE INTL NV 1.5% 21/07/2025	PROPRE	1 000 000,00	971 151,64	EUR	1,00
XS1292988984	ENI SPA 1.75% 18/01/2024	PROPRE	500 000,00	495 451,92	EUR	0,51
XS2178832379	FAIT CHRYSLER AUTOMOBILE 3.375% 07/07/2023	PROPRE	1 000 000,00	1 024 998,22	EUR	1,05
XS2549047673	FCA BANK SPA IRELAND FRN 24/03/2024	PROPRE	500 000,00	503 018,08	EUR	0,52
XS1987729412	FNAC DARTY SA 1.875% 30/05/2024	PROPRE	500 000,00	487 709,17	EUR	0,50
XS1425274484	HEIDELBERGCEMENT AG 2.25% 03/06/2024	PROPRE	500 000,00	501 770,68	EUR	0,52
XS2153405118	IBERDROLA FINANZAS SAU 0.875% 16/06/2025	PROPRE	1 500 000,00	1 434 165,00	EUR	1,47
FR0013287273	ILIAD SA 1.5% 14/10/2024	PROPRE	200 000,00	193 373,70	EUR	0,20
FR0013518420	ILIAD SA 2.375% 17/06/2026	PROPRE	400 000,00	375 813,97	EUR	0,39
XS2194283672	INFINEON TECHNOLOGIES AG 1.125% 24/06/2026	PROPRE	900 000,00	842 475,08	EUR	0,87
XS0971213201	INTESA SANPAOLO SPA 6.625% 13/09/2023	PROPRE	1 100 000,00	1 150 122,48	EUR	1,18
XS2150006133	JOHN DEERE CASH MANAGEME 1.375% 02/04/2024	PROPRE	700 000,00	688 054,60	EUR	0,71
FR0013512381	KERING 0.25% 13/05/2023	PROPRE	1 000 000,00	999 352,88	EUR	1,03
XS1215181980	KONINKLIJKE DSM NV 1% 09/04/2025	PROPRE	500 000,00	483 691,51	EUR	0,50
FR0014009EH2	L OREAL SA FRN 29/03/2024	PROPRE	2 000 000,00	2 016 457,33	EUR	2,07
FR0013482817	LVMH MOET HENNESSY VUITT 0% 11/02/2024	PROPRE	1 100 000,00	1 071 268,00	EUR	1,10
FI4000261201	NESTLE CORPORATION1.5% 07/06/2024	PROPRE	700 000,00	692 656,90	EUR	0,71
XS2166217278	NETFLIX INC 3% 15/06/2025	PROPRE	700 000,00	696 796,33	EUR	0,72
FR0013354297	NEXANS SA 3.75% 08/08/2023	PROPRE	500 000,00	512 892,40	EUR	0,53
XS2323295563	NIDEC CORP 0.046% 30/03/2026	PROPRE	600 000,00	532 005,77	EUR	0,55
XS2348030268	NOVO NORDISK FINANCE NL 0.0% 04/06/2024	PROPRE	1 100 000,00	1 058 882,00	EUR	1,09
XS2077666316	OI EUROPEAN GROUP BV 2.875% 15/02/2025	PROPRE	500 000,00	489 756,60	EUR	0,50
XS2154347293	OMV AG 1.5% 09/04/2024	PROPRE	700 000,00	696 804,16	EUR	0,72
XS1408317433	ORANGE SA 1.00% 12/05/2025	PROPRE	1 000 000,00	961 738,90	EUR	0,99
FR0013396512	ORANGE SA 1.125% 15/07/2024	PROPRE	600 000,00	589 275,70	EUR	0,61

ECHIQUIER SHORT TERM CREDIT

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0013456423	PERNOD RICARD SA 0% 24/10/2023	PROPRE	900 000,00	883 251,00	EUR	0,91
FR0012173862	PERNOD-RICARD 2.125% 27/09/2024	PROPRE	1 000 000,00	993 063,42	EUR	1,02
FR0013512944	PEUGEOT SA 2.75% 15/05/2026	PROPRE	1 000 000,00	1 002 280,96	EUR	1,03
XS2078976805	PPF ARENA 1 BV 2.125% 31/01/2025	PROPRE	400 000,00	380 559,12	EUR	0,39
FR0013169778	RCI BANQUE SA 1.00% 17/05/2023	PROPRE	500 000,00	502 950,96	EUR	0,52
XS2241090088	REPSOL INTL FINANCE 0.125% 05/10/2024	PROPRE	700 000,00	667 722,90	EUR	0,69
FR0014009KS6	SANOFI 0.875% 06/04/2025	PROPRE	800 000,00	772 449,64	EUR	0,79
XS1888206627	SANTAN CONSUMER FINANCE 1.125% 09/10/2023	PROPRE	1 000 000,00	993 395,48	EUR	1,02
DE000A2YB7A7	SCHAEFFLER AG 1.875% 26/03/2024	PROPRE	600 000,00	591 228,64	EUR	0,61
FR0013517711	SCHNEIDER ELECTRIC SE 0% 12/06/2023	PROPRE	1 100 000,00	1 093 554,00	EUR	1,12
XS1225626461	SMITHS GROUP PLC 1.25% 28/04/2023	PROPRE	500 000,00	504 979,04	EUR	0,52
XS1432392170	STORA ENSO OYJ 2.125% 16/06/2023	PROPRE	500 000,00	507 455,00	EUR	0,52
XS1551678409	TELECOM ITALIA SPA 2.5% 19/07/2023	PROPRE	1 000 000,00	1 012 869,73	EUR	1,04
XS1394764689	TELEFONICA 1.46% 13/04/2026	PROPRE	600 000,00	574 548,00	EUR	0,59
XS1907150350	TELE2 AB 1.125% 15/05/2024	PROPRE	500 000,00	489 853,15	EUR	0,50
XS0746010908	TELIASONERA AB 3.625% 14/02/2024	PROPRE	400 000,00	401 930,58	EUR	0,41
XS2407914394	THERMO FISHER SC FNCE I 0% 18/11/2025	PROPRE	1 900 000,00	1 742 699,00	EUR	1,79
XS1716212243	TITAN GLOBAL FINANCE PLC 2.375% 16/11/2024	PROPRE	500 000,00	491 639,74	EUR	0,51
XS1693818285	TOTAL CAPITAL INTL SA 0.625% 04/10/2024	PROPRE	500 000,00	483 593,22	EUR	0,50
XS2546459582	VATTENFALL AB FRN 18/04/2024	PROPRE	1 000 000,00	1 008 552,89	EUR	1,04
XS0191154961	VATTENFALL 5.375% 29/04/24*EUR	PROPRE	700 000,00	752 659,95	EUR	0,77
XS2479941499	VISA INC 1.5% 15/06/2026	PROPRE	700 000,00	669 617,51	EUR	0,69
XS2230884657	VOLVO TREASURY AB 0.125% 17/09/2024	PROPRE	1 600 000,00	1 524 258,41	EUR	1,57
FR0013448032	WORLDLINE SA FRANCE 0.25% 18/09/2024	PROPRE	700 000,00	666 579,32	EUR	0,69
XS2010040124	ZF EUROPE FINANCE BV 1.25% 23/10/2023	PROPRE	1 300 000,00	1 285 117,85	EUR	1,32
XS2582404724	ZF FINANCE GMBH 5.75% 03/08/2026	PROPRE	1 000 000,00	1 014 572,05	EUR	1,04
Total Obligation				70 575 443,32		72,55
Total Valeurs mobilières				70 575 443,32		72,55
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE EUR BPP	PROPRE	5 789 663,23	5 789 663,23	EUR	5,95

ECHQUIER SHORT TERM CREDIT

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	SOUS RECEV EUR BPP	PROPRE	17 145,25	17 145,25	EUR	0,02
Total BANQUE OU ATTENTE				5 806 808,48		5,97
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-2 371,92	-2 371,92	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-1 110,85	-1 110,85	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				-3 482,77		-0,00
Total Liquidites				5 803 325,71		5,97
Creances negociables						
Interets precomptes.						
FR0127889873	BIC SOCIETE ZCP 08/05/2023	PROPRE	2 000 000,00	1 993 784,18	EUR	2,05
XS2605929129	CONTINENTAL AG ZCP 27/04/2023	PROPRE	1 500 000,00	1 496 758,37	EUR	1,54
FR0127752758	DANONE SA ZCP 06/04/2023	PROPRE	3 000 000,00	2 998 894,20	EUR	3,08
FR0127798710	ELIS SA ZCP 11/04/2023	PROPRE	2 000 000,00	1 998 444,42	EUR	2,05
FR0127844860	ENGIE ZCP 06/04/2023	PROPRE	3 000 000,00	2 998 941,92	EUR	3,08
FR0127839027	FAURECIA ZCP 02/05/2023	PROPRE	1 000 000,00	997 275,27	EUR	1,03
FR0127800235	FAURECIA ZCP 13/04/2023	PROPRE	500 000,00	499 500,27	EUR	0,51
FR0127795278	ILIAD ZCP 11/04/2023	PROPRE	1 000 000,00	999 209,70	EUR	1,03
FR0127921684	NEXANS ZCP 30/05/2023	PROPRE	2 000 000,00	1 989 016,61	EUR	2,04
FR0127696229	VEOLIA ENVIRONMENT SA ZCP 25/04/2023	PROPRE	3 000 000,00	2 994 932,31	EUR	3,08
FR0127851154	VERALLIA PACKAGING ZCP 08/05/2023	PROPRE	900 000,00	896 999,11	EUR	0,92
FR0127798769	VERALLIA PACKAGING ZCP 11/04/2023	PROPRE	1 000 000,00	999 241,33	EUR	1,03
Total Interets precomptes.				20 862 997,69		21,45
Total Creances negociables				20 862 997,69		21,45
Coupons						
Obligation						
FR0013505559	AIR LIQUIDE 1% 04/25	ACHLIG	8,00	8 000,00	EUR	0,01
XS1050846507	AIRBUS SE 2.375% 24	ACHLIG	500,00	11 875,00	EUR	0,01
DE000A2GSCY9	DAIMLER AG VAR 2024	ACHLIG	8,00	5 164,00	EUR	0,01
FR0013449972	ELIS SA 1% 03/04/25	ACHLIG	7,00	7 000,00	EUR	0,01
XS2150006133	JOHN DE 1.375% 04/24	ACHLIG	700,00	9 625,00	EUR	0,01
Total Obligation				41 664,00		0,04
Total Coupons				41 664,00		0,04
Total ECHQUIER SHORT TERM CREDIT				97 283 430,72		100,00

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : **Echiquier Short Term Credit**

Identifiant d'entité juridique : 969500JUICQQSHQTN923

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● <input type="checkbox"/> Oui	● <input checked="" type="checkbox"/> Non
<p><input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: ___%</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <p><input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: ___%</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 10% d'investissements durables</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social <p><input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables</p>



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La stratégie d'investissement responsable est basée sur des critères ESG mettant en évidence les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier, telles que la réduction de l'impact environnemental des entreprises en matière de pollution de l'air, la protection de la biodiversité, la prise en compte par les entreprises des risques environnementaux... ou encore l'amélioration des conditions de travail, la protection des employés, la lutte contre les discriminations... L'intégralité des positions du portefeuille ont bénéficié d'une analyse extra financière.

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Indicateurs	31/03/2023
Notation ESG	
Note ESG (source LFDE)	6,7/10
Note Environnement (source LFDE)	7,1/10
Note Social (source LFDE)	6,1/10
Note Gouvernance (source LFDE)	7,1/10
Autres indicateurs*	
Intensité Carbone des Emissions Induites (source Carbon4 Finance)	204,9

**Le calcul de cet indicateur peut être basé sur des données estimées*

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Indicateurs	31/03/2022	31/03/2023	Minimum attendus
Notation ESG			
Note ESG (source LFDE)	6,6/10	6,7/10	4,0/10
Note Environnement (source LFDE)	6,7/10	7,1/10	/
Note Social (source LFDE)	5,7/10	6,1/10	/
Note Gouvernance (source LFDE)	7,1/10	7,1/10	/
Autres indicateurs*			
Intensité Carbone des Emissions Induites (source Carbon4 Finance)	-	204,9	/

**Le calcul de ces indicateurs peut être basé sur des données estimées*

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Les objectifs d'investissements durables qu'entendait partiellement réaliser le produit financier étaient de contribuer à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies (incluant la lutte contre le changement climatique, la protection de la biodiversité et l'amélioration de l'accès à la santé dans le monde). Pour évaluer cette contribution positive sur la société et l'environnement des entreprises, le produit financier utilise les trois scores d'impact développés en interne par La Financière de l'Échiquier (Score ODD (focus sur 9 ODD), Score Maturité Climat & Biodiversité (MCB), le Score AAAA (portant sur l'accès à la santé)) et un score externe appelé « Score ODD MSCI » construit à partir des données de MSCI ESG Research. Si l'émetteur dispose d'un résultat suffisant à l'un de ces quatre scores, on considérera que par son activité économique, il contribue à un objectif environnemental ou social. Enfin, dans le cas où, pour une entreprise, aucun des quatre scores d'impact cités ci-dessus ne serait disponible (notamment dans le cas d'une entreprise non couverte par MSCI), une analyse de la contribution aux ODD sera réalisée en interne à travers le score interne « Score ODD ID » (plus large que le Score ODD car focus sur 17 ODD au lieu de 9).

En pratique ce produit financier a réalisé 77% d'investissements durables.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Pour s'assurer que les investissements durables du produit financier ne causent pas de préjudice significatif à un objectif environnemental ou social (DNSH), La Financière de l'Echiquier a appliqué une procédure « DNSH » pour les produits avec un objectif d'investissement durable, comprenant :

- Des exclusions sectorielles et normatives (rappelée ci-après) qui permettent de réduire son exposition à des préjudices sociaux et environnementaux : tabac, charbon, cannabis récréatif, armements controversés.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Concernant les incidences négatives, ce produit financier a pris en compte 14 indicateurs obligatoires du Tableau 1 de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne, et inclut également 2 indicateurs additionnels (les investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction carbone et les investissements dans des émetteurs sans politique de prévention des accidents du travail). Leur prise en compte est réalisée au sein des différents pans de la démarche d'investissement responsable de la société de gestion : à travers la politique d'exclusion (sectorielle et normative), la méthodologie d'analyse ESG, les différents scores Impact, la mesure et le pilotage d'indicateurs de performance ESG (intensité carbone, score de controverses ESG) comme ci-dessous :

PILIER CLIMAT & ENVIRONNEMENT

- Les émissions de gaz à effet de serre scope 1, 2 et 3 par la mesure et pilotage des émissions de CO2 et équivalents tous scopes (1, 2, 3),
- L'empreinte carbone, mesurée et pilotée selon la méthodologie du Carbon Impact Ratio (ratio émissions économisées sur émissions induites),
- L'intensité carbone des entreprises investies (en teqCO2) calculé en fonction de l'intensité des émissions induites (WACI),
- L'exposition des entreprises investies aux énergies fossiles prise en compte dans l'analyse ESG,
- La part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable prise en compte dans l'analyse ESG,
- L'impact sur la biodiversité à travers l'analyse ESG, le score Maturité Climat et Biodiversité et la mesure de l'empreinte biodiversité,
- L'impact sur la biodiversité à travers l'analyse ESG et la mesure de l'empreinte biodiversité,
- Les tonnes de substances prioritaires rejetées dans l'eau prise en compte dans l'analyse ESG
- Les tonnes de déchets dangereux pris en compte dans l'analyse ESG,
- Les investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction carbone dans l'analyse ESG (indicateur additionnel).

PILIER SOCIAL, RESSOURCES HUMAINES ET RESPECT DES DROITS DONT DROITS HUMAINS

- La part des émetteurs impliqués dans la violation du Pacte Mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE, à travers la politique d'exclusion normative et le suivi des controverses de MSCI ESG Research,

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption

- La part des investissements dans des émetteurs sans processus et mécanisme de conformité permettant de surveiller le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE, à travers la politique d'exclusion normative et le suivi des controverses de MSCI ESG Research,
- L'écart de rémunérations femmes / hommes pris en compte dans l'analyse ESG,
- La diversité au sein des conseils des entreprises en % de femmes en fonction des différentes législations entre les pays et du niveau de volontarisme et de proactivité des entreprises sur le sujet, prise en compte dans l'analyse ESG,
- L'exposition aux armements controversés (mines antipersonnel, armes à sous-munitions...) pris en compte dans la politique d'exclusion sectorielle,
- Les investissements dans des émetteurs sans politique de prévention des accidents du travail pris en compte dans l'analyse ESG (indicateur additionnel).

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?
Description détaillée :

Grâce à notre politique d'exclusion normative et le suivi des controverses de MSCI ESG Research incluant l'exclusions des entreprises les plus controversée (dont les entreprises coupables de violation du Pacte Mondiale des Nations Unies) nous nous sommes assurés de la prise en compte des deux PAI suivants :

- La part des émetteurs impliqués dans la violation du Pacte Mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE,
- La part des investissements dans des émetteurs sans processus et mécanisme de conformité permettant de surveiller le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Concernant les incidences négatives, ce produit financier a pris en compte 14 indicateurs obligatoires du Tableau 1 de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne, et inclut également les 2 indicateurs additionnels suivants : les investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction carbone et les investissements dans des émetteurs sans politique de prévention des accidents du travail. Leur prise en compte est réalisée au sein des différents pans de la démarche d'investissement responsable de la société de gestion : à travers la politique d'exclusion (sectorielle et normative), la méthodologie d'analyse ESG, les différents scores Impact, la mesure et le pilotage d'indicateurs de performance ESG (intensité carbone, score de controverses ESG). Le détail des indicateurs pris en compte est mentionné ci-dessus.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

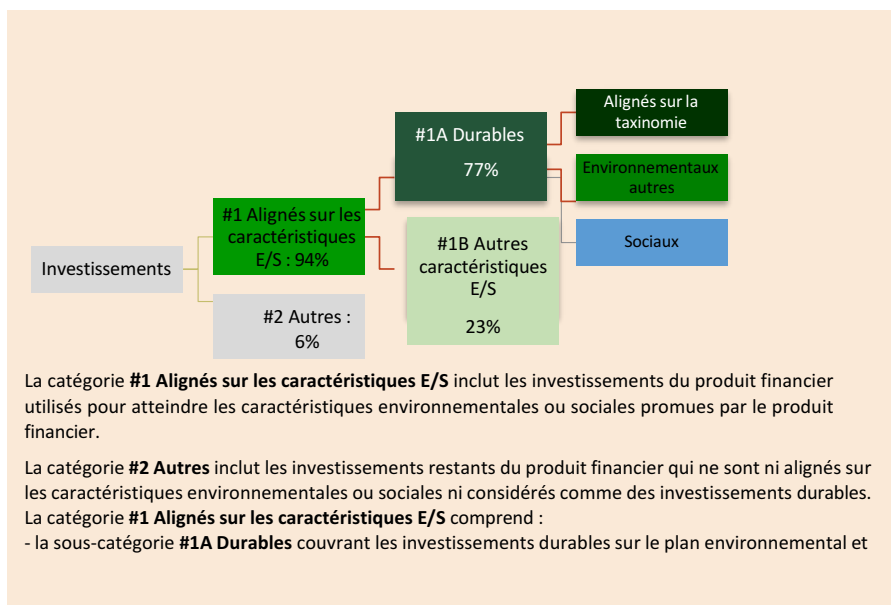
Investissements les plus importants au 31/03/2023	Secteurs économiques	% d'actifs	Pays
LIQUIDITES EN EUROS	-	6,0%	-
BT ENGIE 06/04/23 tx 2.55%	Services collectifs	3,1%	France
BT DANONE 06/04/23 tx 2.66%	Produits de première nécessité	3,1%	France
BT VEOLIA 25/04/23 tx 2.55%	Services collectifs	3,1%	France
CREDIT AGRICOLE LONDON 1.375% SR PREF 03/2025	Produits financiers	2,7%	France
BBVA 0.75% SR PREF 06/2025	Produits financiers	2,2%	Espagne
L'OREAL Floater 29/03/2024	Produits de première nécessité	2,1%	France
BT ELIS 11/04/23 tx 2.82%	Industrie	2,1%	France
BT BIC 08/05/23 tx 3.04%	Industrie	2,0%	France
BUREAU VERITAS SA 1.250% 07/09/2023	Industrie	2,0%	France
BT NEXANS 30/05/23 tx 3.37%	Industrie	2,0%	France
BFCM 3% SR PREF 11/2023	Produits financiers	1,9%	France
BPCE 0.375% SR PREF 10/2023	Produits financiers	1,8%	France
THERMO FISHER SCIENTIFIC 0.000% 18/11/2025	Soins de santé	1,8%	États-Unis
ASML 3.375% 19/09/2023	Technologies de l'information	1,6%	Pays-Bas



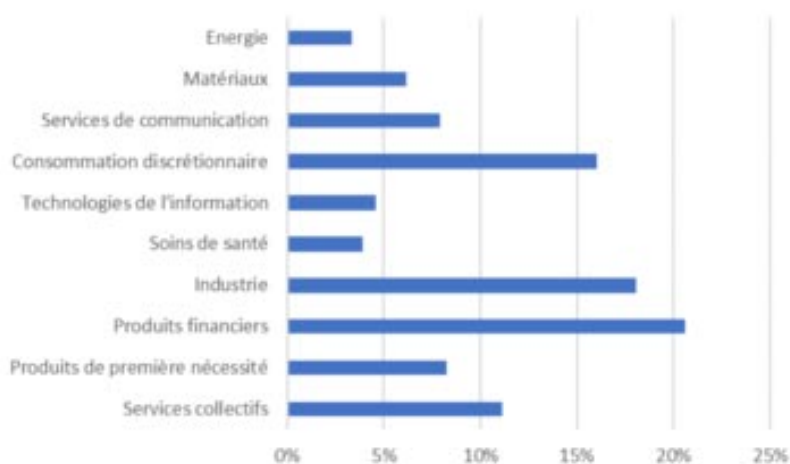
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?





Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets. Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

Oui :

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

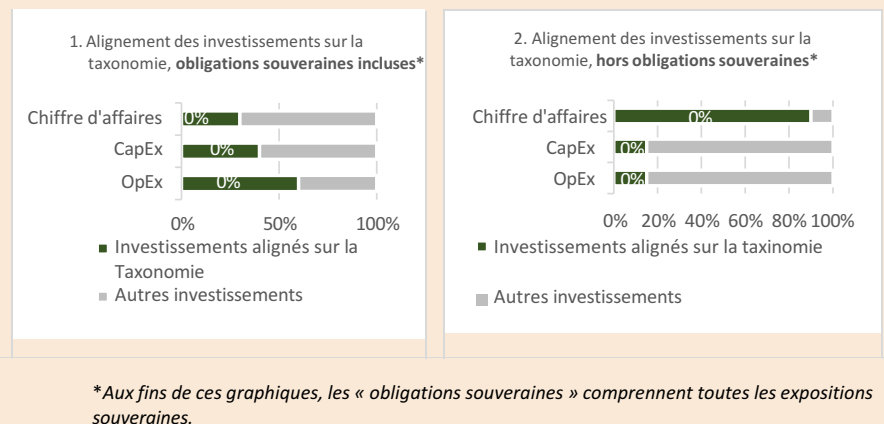
¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

En l'absence de données déclaratives des entreprises, nous ne produisons pas de données sur cet indicateur.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable

Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non applicable

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

À ce jour, la méthodologie de calcul des investissements durables ne permet pas d'identifier précisément les investissements durables répondant seulement à des objectifs environnementaux.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

À ce jour, la méthodologie de calcul des investissements durables ne permet pas d'identifier précisément les investissements durables répondant seulement à des objectifs sociaux.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie « non durables » était composée d'obligations d'entreprises ne répondant pas à nos critères d'investissements durables, ainsi que des liquidités. La même politique d'exclusion sectorielle et normative s'applique à l'ensemble des actifs en portefeuille.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

La catégorie « non durables » était composée d'obligations d'entreprises ne répondant pas à nos critères d'investissements durables, ainsi que des liquidités. La même politique d'exclusion sectorielle et normative s'applique à l'ensemble des actifs en portefeuille.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

L'OPC n'a pas d'objectif d'investissement durable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

- Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur**

les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable

- Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

- Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable

ECHIQUIER WORLD NEXT LEADERS

rapport
annuel

COMPARTIMENT DE SICAV ECHIQUIER

EXERCICE CLOS LE : 31.03.2023

Commercialisateur	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUEUR 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Société de gestion	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUEUR 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Dépositaire et conservateur	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
Centralisateur	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers 92208 Neuilly sur Seine. Représenté par Madame Raphaëlle Alezra-Cabessa

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Actions internationales.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action F	Capitalisation	Capitalisation
Action K	Capitalisation	Capitalisation

Objectif de gestion :

façon dynamique et discrétionnaire au travers la sélection d'actions (« stock picking ») sur les marchés des actions internationales et plus précisément dans des sociétés considérées par l'équipe de gestion comme innovantes et ayant un leadership global en devenir (à fort potentiel de croissance) dans des secteurs traditionnels ou naissants.

L'objectif de l'OPCVM est de réaliser, sur la durée de placement recommandée, une performance nette de frais supérieure à celle de son indice de référence, l'indice MSCI All Country Index Net Return (Euro) dividendes nets réinvestis. Toutefois, le compartiment n'a pas pour objectif de reproduire la performance de cet indice et la composition du portefeuille pourra ainsi s'éloigner sensiblement de celle de son indicateur de référence.

Indicateur de référence :

L'indice MSCI All Country World Index NET RETURN EUR est calculé en euros et dividendes réinvestis (code Bloomberg : M7WD). Il regroupe des valeurs cotées dans 50 pays dont des pays développés et des pays émergents.

L'administrateur MSCI Limited de l'indice de référence MSCI All Country World Index est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil de 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que la composition du portefeuille pourra s'éloigner sensiblement de celle de son indicateur de référence.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégies utilisées

Le compartiment met en œuvre une gestion active et discrétionnaire conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR. Celle-ci est orientée vers les marchés des actions internationales.

La gestion d'ECHIQUIER WORLD NEXT LEADERS s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres « stock picking »- obtenue au travers de la mise en œuvre d'un processus qui passe par la rencontre directe avec les entreprises dans lesquelles le compartiment investit.

La société de gestion s'engage à participer aux votes des Assemblées Générales des sociétés présentes en portefeuille de façon systématique. Pour plus d'information, l'investisseur est invité à se référer à la Politique de vote disponible sur le site internet www.lfde.com.

S'ensuit une analyse fondamentale de chaque dossier, appuyée par une notation développée en interne et portant sur plusieurs critères que sont notamment :

- la qualité du management de l'entreprise,
- la qualité de sa structure financière,
- la visibilité sur les futurs résultats de l'entreprise,
- les perspectives de croissance de son métier,
- les aspects environnementaux et sociaux,
- l'aspect spéculatif de la valeur.

Les dossiers sélectionnés ont ainsi fait l'objet d'un processus très sélectif et qualitatif. La méthodologie impliquant la fixation d'un prix d'achat et d'un prix de vente permet de se positionner sur des dossiers présentant un potentiel d'appréciation future par le marché.

La stratégie d'investissement vise à sélectionner les valeurs qui, selon l'analyse de la société de gestion, offrent la meilleure croissance actuelle ou potentielle, et présentent les critères pour être les leaders de demain dans leur domaine et ce sur toutes les zones géographiques et tout secteur.

En fonction des convictions du gérant, la construction du portefeuille peut conduire à un portefeuille concentré (moins de 50 valeurs).

ECHIQUIER WORLD NEXT LEADERS est exposé à hauteur de 60 % au moins sur les marchés actions de la zone euro et/ou internationaux et pays émergents. L'exposition maximum sur ce dernier périmètre sera de 50% de l'actif.

Par ailleurs, le compartiment intègre de façon systématique les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Les exemples d'indicateurs retenus pour chacun des critères E, S et G sont les suivants :

- Indicateurs environnementaux : politique environnementale et actions, résultats des plans d'action mis en place par l'entreprise, exposition des fournisseurs aux risques environnementaux, impact positif ou négatif des produits sur l'environnement
- Indicateurs sociaux: attractivité de la marque employeur, fidélisation des employés, lutte contre la discrimination, protection des salariés, exposition des fournisseurs aux risques sociaux, relations avec la société civile.
- Indicateurs de gouvernance : compétence de l'équipe dirigeant, contre-pouvoirs, respect des actionnaires minoritaires, éthique des affaires.

Les objectifs extra financiers consistent dans le cadre de la gestion du fonds à :

Mener une analyse ESG sur les émetteurs (minimum 90%)

La note ESG sur 10 qui est attribuée à chaque émetteur. Cette notation est déterminée par une méthodologie interne à la société de gestion et est composée de la façon suivante :

- Gouvernance : La note de Gouvernance représente environ 60% de la note ESG globale. Il s'agit d'un parti pris historique de La Financière de l'Echiquier qui attache depuis sa création une importance particulière à ce sujet.
- Environnement et Social : Les critères sociaux et environnementaux sont rassemblés en une note de Responsabilité. Le calcul de celle-ci tient compte du type de société concerné:
 - Pour les valeurs industrielles : les critères sociaux et environnementaux sont équipondérés au sein de la note de Responsabilité;
 - Pour les valeurs de service : la note "Social" contribue à hauteur de 2/3 dans la note de "Responsabilité" tandis que la note "Environnement" représente 1/3 de la note de Responsabilité.

Disposer d'une note moyenne ESG supérieure à celle de son univers d'investissement.

Mener une approche d'exclusion basée sur des exclusions sectorielles et normatives.

Mettre en œuvre un filtre basé sur les convictions ESG (existence d'une note minimum).

Investissements durables

Un investissement durable répond à trois critères :

- l'activité de l'entreprise contribue de manière positive à un objectif environnemental ou social

- elle ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs
- l'entreprise applique des pratiques de bonne gouvernance

Les investissements considérés comme durables au sens de SFDR représenteront 10% minimum de l'actif net de l'OPC. Le détail de la méthodologie propriétaire appliquée par la société de gestion pour déterminer ce pourcentage est détaillée dans l'annexe SFDR de l'OPC.

Prise en compte des principales incidences négatives L'équipe de gestion prend en compte les principales incidences négatives en matière de durabilité dans ses décisions d'investissement.

Pour une information plus détaillée sur la prise en compte des principales incidences négatives, l'investisseur est invité à se référer à l'article 4 de la politique SFDR de la société de gestion disponible sur le site internet : www.lfde.com.

Alignement avec la Taxonomie

Le compartiment peut investir dans des activités économiques durables sur le plan environnemental. Cependant, la note ESG attribuée à chaque titre résulte d'une analyse globale prenant également en compte des critères sociaux et de gouvernance. Elle ne permet donc pas une approche ciblée sur un objectif particulier de la Taxonomie européenne ni l'évaluation du degré d'alignement d'un investissement.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Le compartiment s'engage à un alignement de 0% avec la Taxonomie européenne.

Les limites méthodologiques de l'approche ESG concernent principalement la fiabilité des données extra financières publiées par les émetteurs et le caractère subjectif de la notation mise en œuvre au sein de la société de gestion

Pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation extra-financière mise en œuvre dans le compartiment/ et ses limites, l'investisseur est invité à se référer au site internet : www.lfde.com.

2. Les actifs (hors dérivés)

a) Les actions :

ECHIQUEUR WORLD NEXT LEADERS est en permanence investi en actions cotées à hauteur de 75% minimum de son actif net.

Il s'agira majoritairement de valeurs dont la capitalisation boursière est inférieure à 20 milliards d'euros, dont jusqu'à 10% de son actif net en actions de petite capitalisation boursière (inférieure à 500 millions d'euros).

Le respect du critère de capitalisation boursière est apprécié au moment de l'investissement initial dans les valeurs concernées. La sélection rigoureuse des valeurs ne répond à aucun objectif d'allocations sectorielles.

Le recours à des actions émergentes sera limité à 50% de l'actif.

b) Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Dans le cadre de la gestion de trésorerie, et dans la limite de 25 %, le compartiment peut investir :

- Dans des titres de créances négociables. L'échéance maximum des titres de créances utilisés dans le cadre de la gestion de la trésorerie du compartiment sera de 5 ans. Les titres court terme ainsi utilisés bénéficient d'une notation Standard & Poor's court terme « Investment grade » -ou notation équivalente dans une autre agence de notation.
- Dans des titres obligataires. La maturité maximum des titres obligataires est de 12 ans. Dans ce cadre, une attention particulière sera portée à la qualité de crédit des entreprises émettant ces titres. Les titres concernés sont réputés « Investment grade » à savoir notés au minimum BBB- par Standard & Poor's ou équivalent ou considérés comme tels par l'équipe de gestion. La gestion ne se fixe pas de limite dans la répartition entre émetteurs souverains et privés.

Lors de l'acquisition et du suivi en cours de vie des titres, l'appréciation du risque de crédit repose sur la recherche et l'analyse interne de La Financière de l'Echiquier ainsi que sur les notations proposées par les agences.

Les notations mentionnées ci-dessus sont celles retenues par le gérant lors de l'investissement initial. En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, le gérant effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée. Les limites d'investissement définies en fonction de l'appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être légèrement modifiées en fonction de l'analyse propre de l'équipe de gestion.

3. Investissement en titres d'autres Organismes de Placements Collectifs

Le compartiment ne pourra pas investir plus de 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens, et en fonds d'investissement à vocation générale. Il s'agira d'OPC de toute classification AMF. Le compartiment peut investir dans des OPCVM de la société de gestion ou d'une société liée.

4. Instruments dérivés

Le compartiment se réserve la possibilité d'intervenir sur les instruments financiers à terme négociés sur les marchés règlementés internationaux, non réglementés et/ou de gré à gré. Ces instruments peuvent être utilisés, de façon discrétionnaire, pour :

- Couvrir le portefeuille contre le risque de change, et également contre le risque action lorsque le gérant anticipe une forte dégradation de la performance du marché
- Exposer ponctuellement le portefeuille au risque action lors de mouvements de souscriptions importants. En aucun cas, le compartiment n'entend mettre en oeuvre de stratégie de surexposition du portefeuille au risque action.

Les instruments utilisés sont :

- futures sur indices
- options sur titres et sur indices
- options de change
- et change à terme

Ces opérations seront effectuées dans la limite d'une fois l'actif du compartiment.

Les instruments financiers sont conclus avec des intermédiaires sélectionnés par la Société de Gestion qui ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du compartiment.

5. Titres intégrant des dérivés

Le gérant pourra investir sur des titres intégrant des dérivés (warrants, bon de souscription etc...) négociés sur des marchés de la zone euro et/internationaux, réglementés ou de gré à gré.

Le recours à des titres intégrant des dérivés, par rapport aux autres instruments dérivés énoncés ci-dessus, sera justifié notamment par la volonté du gérant d'optimiser la couverture ou, le cas échéant, la dynamisation du portefeuille en réduisant le cout lié à l'utilisation de ces instruments financiers afin d'atteindre l'objectif de gestion.

Dans tous les cas, le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne pourra dépasser plus de 10% de l'actif net. Le risque lié à ce type d'investissement sera limité au montant investi pour l'achat.

6. Dépôts

Néant.

7. Emprunt d'espèces

Le compartiment peut être emprunteur d'espèces. Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, le compartiment peut se trouver en position temporairement débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, ...) dans la limite de 10%.

8. Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres

Néant.

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Risque de perte en capital :

La perte en capital se produit lors de la vente d'un titre à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

Risque actions :

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de l'OPC est exposé, baissent, la valeur liquidative de l'OPC pourra baisser.

Risques lié à l'investissement dans des actions de petite et moyenne capitalisation :

Sur les marchés de petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPC peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque lié à l'investissement dans des pays émergents :

Il existe un risque lié aux investissements dans les pays émergents qui résulte notamment des conditions de fonctionnements et de surveillance de ces marchés, qui peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales ou de facteurs politiques et réglementaires. Les mouvements de marché, à la hausse comme à la baisse, peuvent être plus forts et plus rapides que sur les grandes places internationales. La valeur liquidative de l'OPC pourra donc avoir le même comportement.

Risque de change :

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque de gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire appliqué à l'OPC repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance de l'OPC peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative de l'OPC peut en outre avoir une performance négative.

Risque de taux :

La valeur liquidative de l'OPC pourra baisser si les taux d'intérêt augmentent.

Risque de durabilité ou risque lié à l'investissement durable : Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance durable (par exemple, le changement climatique, la santé et la sécurité, les entreprises qui ne respectent pas les règles, telles que des sanctions pénales graves, etc.) qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement de l'OPCVM, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**Souscripteurs concernés :**

Action A : Tous souscripteurs

Action F : Souscripteurs fondateurs

Action K : Réservée aux investisseurs institutionnels et à la commercialisation par des intermédiaires financiers

Action IXL USD H : Réservée aux investisseurs institutionnels

Profil de l'investisseur type :

Le compartiment s'adresse à des personnes physiques ou des investisseurs institutionnels conscients des risques inhérents à la détention d'actions d'un tel compartiment, risque élevé dû à l'investissement en actions cotées dans le monde entier.

ECHIQUIER WORLD NEXT LEADERS peut servir de support à des contrats individuels d'assurance vie à capital variable, libellés en unités de comptes.

ECHIQUIER WORLD NEXT LEADERS peut servir de support d'investissement à des OPCVM gérés par La Financière de l'Echiquier.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ECHIQUIER WORLD NEXT LEADERS dépend de la situation personnelle du porteur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de ses besoins d'argent actuels et à 5 ans, mais également de son souhait de prendre ou non des risques sur les marchés actions. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du compartiment.

Durée de placement recommandée

Supérieure à 5 ans.

Indications sur le régime fiscal :

Le prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession d'action(s) d'un compartiment de la SICAV. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution de l'actionnaire ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, ou la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans cette SICAV, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'action(s) de compartiment(s) de la SICAV peuvent être soumis à taxation.

Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat d'action(s) de compartiments de la SICAV d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de Gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat d'action(s) d'un compartiment de la SICAV.

La SICAV propose au travers des différents compartiments des actions de capitalisation et de distribution, il est recommandé à chaque investisseur de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans son pays de résidence, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas ...). Les règles applicables aux investisseurs résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Aux termes de la réglementation fiscale américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), les investisseurs pourraient être tenus de fournir à l'OPC, à la société de gestion ou à leur mandataire et ce, afin que soient identifiées les « US Person » au sens de FATCA, des renseignements notamment sur leur identité personnelle et lieux de résidence (domicile et résidence fiscale). Ces informations pourront être transmises à l'administration fiscale américaine via les autorités fiscales françaises. Tout manquement par les investisseurs à cette obligation pourrait résulter en un prélèvement forfaitaire à la source de 30% imposé sur les flux financiers de source américaine. Nonobstant les diligences effectuées par la société de gestion au titre de FATCA, les investisseurs sont invités à s'assurer que l'intermédiaire financier qu'ils ont utilisé pour investir dans l'OPC bénéficie lui-même du statut dit de Participating FFI. Pour plus de précisions, les investisseurs pourront se tourner vers un conseiller fiscal.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible auprès de www.lfde.com ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de : LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER, 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.*
- *Date d'agrément par l'AMF de la Sicav : 3 décembre 2018.*
- *Date de création de la Sicav : 4 décembre 2018.*
- *Date de création du compartiment : 26 avril 2013.*

rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2023 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 mars 2023. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion du compartiment durant cet exercice.

L'année 2022 s'est inscrit dans la continuité de la tendance entamée mi-novembre 2021. Les craintes inflationnistes et les inquiétudes d'une politique moins accommodante de la FED se sont matérialisées en mars avec la première hausse des taux depuis 2018. Six autres ont suivies au cours de l'année pour atteindre 425bp de hausse cumulée. La FED a indiqué au mois de décembre des prévisions de taux pour 2023 plus élevées qu'attendues par le marché et plus hautes que lors des prévisions publiées en septembre. Le conflit en Ukraine n'a fait qu'exacerber le sentiment d'instabilité, les pressions inflationnistes et les craintes de récession en Europe. Les valeurs technologiques ont été les plus impactées par cette nouvelle donne macro-économique, avec un NASDAQ exprimé en euro en recul de -28,7% en 2022, la première performance calendaire négative depuis 2008 (en euro), et en baisse de -8,6% sur la période du 31/03/2022 au 31/03/2023.

Dans ce contexte, le fonds signe une performance annuelle épouvantable. Le fonds n'était pas bien orienté au début de l'année pour pouvoir résister à ce changement brutal d'environnement. Le poids des valeurs Tech était en effet de 55% au 31/03/2022. Sur la période, le secteur de la Tech a couté 14 points de sous-performance, en relatif par rapport à la performance de l'indice ! Le poids des valeurs non profitables était de 47% début janvier 2022 et celui de la Chine de 17% (sans retraitement des liquidités). L'équipe a œuvré tout au long de l'année afin de modifier le portefeuille, tout en maintenant la philosophie d'investissement, investir dans des entreprises de moyenne capitalisation à travers le monde qui bénéficient d'une mégatendance de long-terme. Ainsi, le poids des valeurs technologiques au 31/03/2023 est de 21%, celui des valeurs non profitables de 1,4%, et celui de la Chine de 0%, la situation politique rendant les entreprises chinoises non analysables. Aussi, le poids des valeurs à forte valorisation a été fortement diminué. Les changements effectués ont permis une plus grande diversification au sein du fonds, et d'introduire de nouvelles thématiques telles que les spiritueux (par exemple REMY COINTREAU et le leader de la Tequila BECLE (José Cuervo)), les banques de pays émergents (la banque péruvienne CREDICORP et la plus grande banque philippine BDO UNIBANK), le diesel renouvelable (DARLING INGREDIENTS), des valeurs de santé résilientes (STERIS et COOPERCOMPANIES), etc. Les nouvelles entrées dans le fonds ont principalement consisté à ajouter des valeurs au profil défensif ou de croissance séculaire, qui bénéficient de tendances de long terme.

Le fonds est investi dans 31 valeurs au 31/03/2023 qui bénéficient sur le long terme de mégatendances telles que la nouvelle économie de la santé, la mobilité/automatisation, la transformation digitale, la premiumisation de la consommation, la classe moyenne émergente, les nouveaux centres économiques.

Malgré cette période particulièrement difficile, l'équipe est mobilisée pour investir dans les valeurs de croissance séculaire ou défensive qui ont une valorisation attractive et qui ont le potentiel de capter la valeur ajoutée des thématiques qui leur sont sous-jacentes.

Performances parts vs Indice

Libelle Fonds	Code ISIN Part	Libelle Part Reporting	Performance
World Next Leaders	FR0011449602	Echiquier World Next Leaders A	-28,07%
World Next Leaders	FR0013423357	Echiquier World Next Leaders K	-27,60%
World Next Leaders	FR0013423365	Echiquier World Next Leaders F	-27,42%
World Next Leaders	FR00140031X3	Echiquier World Next Leaders IXL USDH	-30,75%
Indice		MSCI ACWI NR EUR	-5,21%

Les performances passées ne présagent pas des performances futures.

Mouvements principaux :

Achats : Yum Brands (US9884981013) – Mattel (US5770811025)

Ventes : Wuxi Lead (CNE100001ZF9) – Zendesk (US98936J1016)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR

Renseignements règlementaires :

- Votre OPC a des engagements sur les marchés dérivés.
- Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.
- Votre OPC détient des parts d'OPC gérés par La Financière de l'Echiquier ou des sociétés liées :
- 4 000 Echiquier Space K
- Votre OPC n'est pas labellisé ISR.

Présentation de notre politique générale :

Depuis 2007, La Financière de l'Echiquier intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa méthodologie de sélection de valeurs. Cette approche est menée de façon transversale pour tous les fonds actions La Financière de l'Echiquier. Cette évaluation se fait sur la base d'entretiens ISR spécifiques menés avec les personnes clés de l'entreprise. Nous n'avons pas recours aux agences de notation. Les entretiens ISR sont par ailleurs, systématiquement conduits en binôme avec le gérant ou l'analyste financier qui suit le cas d'investissement et l'un des membres de l'équipe ISR. A l'issue de chaque entretien, une note reflétant notre appréciation de chaque entreprise est établie. Elle fait l'objet d'une révision lors des entretiens de suivi que nous réalisons en moyenne tous les deux ans. Tous les comptes rendus d'entretiens ISR et les notations extra financières des valeurs sont archivés dans notre base de données propriétaire.

Politique ESG :

Dans le cadre du fonds, nous nous attachons à appliquer la politique générale en réalisant, dans le plus de cas possible, une analyse extra financière des valeurs en portefeuilles. Cette analyse se fonde sur des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance et donne lieu à une notation ISR, revue en moyenne tous les 3 ans. La notation ISR attribuée aux valeurs du fonds ne constitue pas un motif d'exclusion.

Des informations plus précises sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique :

<https://www.lfde.com/la-societe/investissement-responsable/>

Politique d'exécution des ordres :

Cette politique consiste tout particulièrement à sélectionner des intermédiaires de marché, établissements spécialement agréés pour exécuter les ordres sur le marché. Cette sélection est effectuée afin d'obtenir des intermédiaires la « meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apporter aux porteurs ou actionnaires d'OPCVM.

Le choix des intermédiaires est effectué selon des critères précis et revus deux fois par an en fonction des opinions exprimés par les participants au comité de sélection des intermédiaires :

- 1 - capacité à trouver de la liquidité et qualité d'exécution
- 2 - aide à la rencontre des entreprises
- 3 - le bon dénouement des opérations
- 4 - qualité de l'analyse et du support vente.

Pour plus d'information et conformément à la réglementation, vous pouvez consulter la Politique d'exécution établis par La Financière de l'Echiquier dans le cadre de la gestion de ses OPCVM sur le site internet de la société de gestion

Politique de vote :

Nous vous informons que notre politique de droit de vote est disponible en ligne sur notre site internet.

Le porteur de part peut consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site internet de la société de gestion.

Ce document précise les conditions dans lesquelles la société de gestion a eu recours pour l'exercice précédent à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécutions d'ordres.

La société de gestion LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER calcule le risque global des OPCVM selon la méthode du calcul de l'engagement.

Politique de Rémunération

Les sociétés de gestion ont l'obligation de définir une politique de rémunération compatible avec une gestion saine et efficace des risques. Ce principe est défini précisément dans la directive AIFM (2011/61/UE, notamment l'annexe II)), la directive OPCVM V (2014/91/UE), ainsi que dans le code monétaire et financier (article L533-22-2) et dans le règlement général de l'AMF (article 319-10).

L'AMF a par ailleurs publié des guides professionnels à destination des prestataires de service d'investissement en vue d'une application pratique des dispositions légales et réglementaires.

Enfin, la politique de rémunération est conforme à l'article 5 du Règlement SFDR (UE) 2019/2088.

La politique de rémunération de la Société de Gestion est ainsi compatible avec une gestion saine et efficace des risques et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, la documentation réglementaire des OPC que la Société de Gestion gère.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPCVM qu'elle gère ainsi qu'à ceux des investisseurs de ces OPC, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts. La politique de rémunération a été mise en place afin de : supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion ; supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché dans lequel elle opère ; assurer l'attractivité, le développement et la conservation d'employés motivés et qualifiés.

Les principes généraux de la politique de rémunération de LFDE sont les suivants :

- La composante fixe de la rémunération tient compte de la situation réelle du marché de l'emploi.
- Le principe d'égalité de rémunérations hommes/femmes y compris dans la prise en compte de l'évolution de carrière.
- Chaque collaborateur fait l'objet d'un processus d'évaluation et d'appréciation des compétences avec définition d'objectifs qualitatifs et quantitatifs
- Une rémunération variable discrétionnaire non contractuelle qui rémunère la performance des collaborateurs. La part variable est donc étudiée chaque année par service, et pour chaque collaborateur.
- Les principes de la rémunération variable répondent à un principe d'équité qui vise à motiver le plus grand nombre de salariés.
- Depuis 2020, la « contribution à la démarche d'investissement responsable de LFDE » est un objectif collectif, fixé à l'ensemble des collaborateurs de LFDE, entrant en jeu dans la détermination de leur rémunération variable annuelle.
- LFDE met en place un mécanisme de rémunération variable différée pour les preneurs de risque dont la rémunération variable est supérieure à 200 K€ ; en application de la directive OPCVM V et AIFM.

Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire. La politique de rémunération a été approuvée par le Conseil d'Administration de la Société de Gestion. Plus de détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : www.lfde.com.

La politique de rémunération, dans son intégralité, est disponible auprès de la société de gestion sur demande.

Données 2022 :

Étiquettes de lignes	Nombre de Fixe 2022_2	Somme de Fixe 2022	Somme de Bonus 2022 (versé 2023)2	Nombre de Differed	Somme de Differed2
Risk Taker	28	4 035 000	4 006 000	6	880 000
(vide)	114	8 159 400	3 618 300		
Total général	142	12 194 400	7 624 300	6	880 000
		<i>Brut annuel sans prorata de durée</i>			

SFDR : Article 8 (voir Annexes)

comptes annuels

BILANactif

	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	185 033 461,31	278 677 883,87
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	182 022 486,59	274 812 775,90
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	2 816 880,00	3 681 920,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	194 094,72	183 187,97
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	2 942 227,21	1 532 900,46
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	2 942 227,21	1 532 900,46
Comptes financiers	10 787 029,59	11 121 408,32
Liquidités	10 787 029,59	11 121 408,32
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	198 762 718,11	291 332 192,65

BILAN passif

	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	328 563 773,98	391 766 067,98
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-131 190 987,28	-102 005 724,78
• Résultat de l'exercice	-2 252 774,38	-1 090 232,87
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	195 120 012,32	288 670 110,33
Instruments financiers	194 094,72	183 187,97
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	194 094,72	183 187,97
Autres opérations	-	-
Dettes	3 431 346,54	2 358 011,66
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	3 431 346,54	2 358 011,66
Comptes financiers	17 264,53	120 882,69
Concours bancaires courants	17 264,53	120 882,69
Emprunts	-	-
Total du passif	198 762 718,11	291 332 192,65

HORS-bilan

31.03.2023

31.03.2022

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	8 799 633,37	15 718 136,04
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	43 672,94	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	810 712,06	4 730,16
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	854 385,00	4 730,16
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-25 612,27	-15 090,13
• Autres charges financières	-3 324,82	-
Total (II)	-28 937,09	-15 090,13
Résultat sur opérations financières (I - II)	825 447,91	-10 359,97
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-3 169 191,06	-1 078 332,04
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-2 343 743,15	-1 088 692,01
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	90 968,77	-1 540,86
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-2 252 774,38	-1 090 232,87

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

a) Méthode d'évaluation

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.
- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché. Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.
- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV à leur valeur probable de négociation.
- Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.
- Les contrats :
 - Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.
 - La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.
 - La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.
 - Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.
 - Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.
- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles

b) Modalités pratiques

- Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Bloomberg en fonction de leur place de cotation :
 - Asie-Océanie :
extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.
 - Amérique :

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Action A 15% TTC de la surperformance de l'OPC, nette de frais de gestion fixes, par rapport à la performance de son indice de référence sous réserve que la performance de l'OPC soit positive
		Action F Néant
		Action K Néant
		Action IXL USD H Néant

(*) Le compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif dans d'autres OPC dont les frais de gestion maximum seront de 2.392%. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la société de gestion.

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ; les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le compartiment) exceptionnels et non récurrents sont imputées au compartiment.

En sus des frais ci-dessus, d'autres frais peuvent être supportés par le compartiment dans certaines circonstances tels que des coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit, sous réserve que ces frais soient systématiquement inférieurs aux montants recouverts.

De plus, des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au compartiment.

Des informations complémentaires sur le fonctionnement de ces frais de recherche sont disponibles auprès de la société de gestion.

Modalités de calcul de la commission de surperformance :

Fréquence de cristallisation de la commission de surperformance et période d'observation

La fréquence de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle les provisions de commission de surperformance peuvent être définitivement acquises à la société de gestion est annuelle. La période d'observation s'étend du 1er avril au 31 mars.

Toutefois, suite à la modification de la date de clôture de la SICAV intervenant au 31 mars 2022, la période courant depuis le 30 septembre 2021 sera supérieure à un an car prolongée jusqu'au 31 mars 2023. Elle sera ensuite tous les ans du 1er avril au 31 mars.

Période de référence de la performance

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'Indicateur de Référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée. Cette période est fixée à 5 ans glissants.

Indicateur de Référence

MSCI All Country World Index NR calculé en euros et dividendes réinvestis

Méthode de calcul

La commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative.

La provision de commission de surperformance est ajustée à l'occasion de chaque calcul de la valeur liquidative, sur la base de 15% TTC de la surperformance de l'OPC par rapport à l'Indicateur de Référence, sous réserve que la performance de l'OPC soit positive (la valeur liquidative est supérieure à la valeur liquidative de début de période).

Dans le cas d'une sous-performance de l'OPC par rapport à l'Indicateur de Référence, cette provision est réajustée par le biais de reprises sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations existantes. La méthodologie appliquée pour le calcul de la commission de surperformance s'appuie sur la méthode de calcul de « l'actif fictif » qui permet de simuler un actif fictif subissant les mêmes conditions de souscriptions et rachats que l'OPC original, incrémenté de la performance de l'Indicateur de Référence. Cet actif fictif est ensuite comparé à la performance de l'actif réel de l'OPC. La différence entre les deux actifs donne donc la surperformance de l'OPC par rapport à son Indicateur de Référence.

Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage

- En cas de surperformance de l'OPC à l'issue de la période d'observation et de performance positive de l'OPC, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période d'observation démarre.
- En cas de surperformance de l'OPC à l'issue de la période d'observation avec en parallèle une performance négative de l'OPC, la société de gestion ne perçoit aucune commission mais une nouvelle période d'observation démarre.
- En cas de sous-performance de l'OPC par rapport à son indice de référence à l'issue de la période d'observation aucune commission n'est perçue et la période d'observation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau.
- La période d'observation peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence). Au-delà, si des sous-performances résiduelles n'ont pas été rattrapées, alors elles sont abandonnées. Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année de sous-performance.

En cas de rachat d'actions, s'il y a une provision pour commission de surperformance, la partie proportionnelle aux actions remboursées est versée à la société de gestion.

Exemples

Premier cas : l'OPC surperforme son indice sur chaque période d'observation. Sur chaque période d'observation, des commissions vont être prélevées et chaque période d'observation sera de 12 mois.

Deuxième cas : En fonction des périodes d'observation, le fonds sous-performe ou surperforme son indice :

	Performance OPC	Performance indice	Performance relative constatée sur l'année	Sous-performance à compenser de l'année précédente	Performance relative nette	Sous-performance à compenser sur l'année suivante	Commission de surperformance	Calcul de la commission de surperformance
Année 1	5%	0%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 2	3%	3%	0%	0%	0%	0%	Non	-
Année 3	-5%	0%	-5%	0%	-5%	-5%	Non	-
Année 4	5%	2%	3%	-5%	-2%	-2%	Non	-
Année 5	7%	5%	2%	-2%	0%	0%	Non	-
Année 6	10%	5%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 7	9%	4%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 8	-15%	-5%	-10%	0%	-10%	-10%	Non	-
Année 9	-2%	-4%	2%	-10%	-8%	-8%	Non	-
Année 10	0%	-2%	2%	-8%	-6%	-6%	Non	-
Année 11	2%	0%	2%	-6%	-4%	-4%	Non	-
Année 12	10%	10%	0%	-4%	-4%	0%*	Non	-
Année 13	6%	4%	2%	0%	2%	0%	Oui	15% x 2%
Année 14	-6%	0%	-6%	0%	-6%	-6%	Non	-
Année 15	4%	2%	2%	-6%	-4%	-4%	Non	-
Année 16	6%	4%	2%	-4%	-2%	-2%	Non	-
Année 17	10%	14%	-4%	-2%	-6%	-6%	Non	-
Année 18	7%	7%	0%	-6%	-6%	-4%**	Non	-
Année 19	6%	1%	5%	-4%	1%	0%	Oui	15% x 1%

* La sous-performance de l'année 12 à compenser sur l'année suivante (année 13) est de 0% et non de -4% (sous-performance « théorique » à compenser sur l'année suivante). En effet, cette sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas été intégralement compensée les années suivantes est abandonnée puisque la période de référence de 5 ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 8 ne pouvait être compensée que jusqu'à l'année 12).

** La sous-performance de l'année 18 à compenser sur l'année suivante (année 19) est de -4% et non de -6% (sous-performance « théorique » à compenser sur l'année suivante). En effet, la quote-part de la sous-performance résiduelle de l'année 14 (-2%) qui n'a pas été intégralement compensée les années suivantes est abandonnée puisque la période de référence de 5 ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 14 ne pouvait être compensée que jusqu'à l'année 18).

Devise de comptabilité

La devise de comptabilisation du compartiment est l'Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action F	Capitalisation	Capitalisation
Action K	Capitalisation	Capitalisation


2 évolutionactif net

Devise	31.03.2023	31.03.2022
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	288 670 110,33	391 155 259,92
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	39 151 107,30	35 721 403,61
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-51 657 698,38	-60 881 650,90
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 693 036,03	7 491 045,88
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-173 280 581,50	-118 931 127,06
Plus-values réalisées sur contrats financiers	481 772,16	42 270,52
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-1 356 402,58	-576 651,16
Frais de transaction	-322 534,65	-102 729,38
Différences de change	15 073 119,14	7 904 498,77
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	78 000 920,87	27 904 151,50
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-7 236 685,78	-85 237 606,65
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-85 237 606,65	-113 141 758,15
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	10 906,75	32 330,64
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	194 094,72	183 187,97
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	183 187,97	150 857,33
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-2 343 743,15	-1 088 692,01
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	195 120 012,32	288 670 110,33

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	8 799 633,37	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	10 787 029,59
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	17 264,53
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	10 787 029,59	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	17 264,53	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	JPY	CAD	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	135 390 334,71	7 320 472,84	7 020 668,61	9 399 771,67
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	1 785 137,16	416 463,52	-	-
Comptes financiers	-	-	-	28 614,92
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	1 541 763,30	389 304,81	-	-
Comptes financiers	17 264,53	-	-	-
Hors-bilan	8 799 633,37	-	-	-
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	2 942 227,21
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Achats règlements différés	1 928 079,12
Ventes règlements différés	576 050,34
Dépôts de garantie (versés)	188 203,28
Souscriptions à recevoir	167 565,18
Coupons à recevoir	82 329,29
Autres opérations	-
Dettes	3 431 346,54
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Ventes règlements différés	1 923 195,55
Achats règlements différés	1 355 017,77
Rachat à payer	82 508,86
Frais provisionnés	54 977,69
Provision pour frais de recherche	15 646,67
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Action A / FR0011449602	142 671,584	29 269 561,22	165 853,585	33 609 765,95
Action F / FR0013423365	-	-	745,703	909 414,64
Action K / FR0013423357	90 304,926	9 881 546,08	154 955,482	17 138 517,79
Action IXL USD H / FR0014003IX3	-	-	-	-
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0011449602		-		-
Action F / FR0013423365		-		-
Action K / FR0013423357		-		-
Action IXL USD H / FR0014003IX3		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0011449602		-		-
Action F / FR0013423365		-		-
Action K / FR0013423357		-		-
Action IXL USD H / FR0014003IX3		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0011449602		-		-
Action F / FR0013423365		-		-
Action K / FR0013423357		-		-
Action IXL USD H / FR0014003IX3		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
---	---

Catégorie d'action :	
----------------------	--

Action A / FR0011449602	1,65
-------------------------	------

Action F / FR0013423365	0,75
-------------------------	------

Action K / FR0013423357	1,00
-------------------------	------

Action IXL USD H / FR0014003IX3	0,70
---------------------------------	------

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
--	---------

Catégorie d'action :	
----------------------	--

Action A / FR0011449602	-
-------------------------	---

Action F / FR0013423365	-
-------------------------	---

Action K / FR0013423357	-
-------------------------	---

Action IXL USD H / FR0014003IX3	-
---------------------------------	---

Rétrocession de frais de gestion :	
------------------------------------	--

- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
--	---

- Ventilation par Opc "cible" :	
---------------------------------	--

- Opc 1	-
---------	---

- Opc 2	-
---------	---

- Opc 3	-
---------	---

- Opc 4	-
---------	---

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....néant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc 2 816 880,00

- autres instruments financiers -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	31.03.2023	31.03.2022
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-2 252 774,38	-1 090 232,87
Total	-2 252 774,38	-1 090 232,87

Action A / FR0011449602	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-2 081 934,40	-953 798,63
Total	-2 081 934,40	-953 798,63
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action F / FR0013423365	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-5 370,69	-6 028,95
Total	-5 370,69	-6 028,95
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action K / FR0013423357	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-125 384,79	-95 720,40
Total	-125 384,79	-95 720,40
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action IXL USD H / FR0014003IX3	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-40 084,50	-34 684,89
Total	-40 084,50	-34 684,89
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	31.03.2023	31.03.2022
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-131 190 987,28	-102 005 724,78
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-131 190 987,28	-102 005 724,78

Action A / FR0011449602	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-107 279 980,69	-80 568 451,10
Total	-107 279 980,69	-80 568 451,10
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action F / FR0013423365	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-986 782,05	-1 090 517,91
Total	-986 782,05	-1 090 517,91
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action K / FR0013423357	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-13 445 103,32	-13 146 240,29
Total	-13 445 103,32	-13 146 240,29
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Action IXL USD H / FR0014003IX3	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-9 479 121,22	-7 200 515,48
Total	-9 479 121,22	-7 200 515,48
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 26 avril 2013.

Devise					
EUR	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Actif net	195 120 012,32	288 670 110,33	391 155 259,92	238 224 651,11	4 596 536,15

Action A / FR0011449602	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre d'actions en circulation	822 862,389	846 044,39	857 984,28	431 381,596	14 377,167
Valeur liquidative	194,94	271,03	339,71	411,15	214,4
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-132,90	-96,35	12,21	7,16	4,68

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action F / FR0013423365	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre d'actions en circulation	1 436,82	2 182,523	4 077,523	3 209	1 411
Valeur liquidative	1 033,3	1 423,71	1 780,55	2 138,02	1 072,11
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-690,51	-502,42	81,79	106,65	-5,43

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ECHIQUIER WORLD NEXT LEADERS

Action K / FR0013423357	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre d'actions en circulation	188 780,146	253 430,702	369 109,683	242 610,024	1
Valeur liquidative	106,97	147,75	184,90	222,58	111,88
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-71,88	-52,25	7,95	10,66	-0,49

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action IXL USD H / FR0014003IX3	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre d'actions en circulation	29 756	29 756	29 756	-	-
Valeur liquidative	437,79	632,21	812,46	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-319,90	-243,15	-2,90	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 31.03.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
US02156B1035	ALTERYX INC	PROPRE	51 166,00	2 776 800,81	USD	1,42
PHY077751022	BANCO DE ORO UNIBANK	PROPRE	2 340 522,00	5 103 026,59	PHP	2,62
MX01CU010003	BECLE SAB DE CV	PROPRE	1 800 000,00	4 296 745,08	MXN	2,20
US1167941087	BRUKER BIOSCIENCES	PROPRE	109 025,00	7 927 993,91	USD	4,06
US12047B1052	BUMBLE INC	PROPRE	204 812,00	3 693 114,37	USD	1,89
US12503M1080	CBOE GLOBAL MARKETS INC	PROPRE	83 769,00	10 371 841,51	USD	5,32
US18915M1071	CLOUDFLARE INC	PROPRE	54 429,00	3 095 454,84	USD	1,59
US1924221039	COGNEX	PROPRE	112 120,00	5 124 097,03	USD	2,63
US2166484020	COOPER COMPANIES INC	PROPRE	24 823,00	8 548 160,19	USD	4,38
BMG2519Y1084	CREDICORP LTD.	PROPRE	23 312,00	2 846 592,58	USD	1,46
US2372661015	DARLING INGREDIENTS	PROPRE	71 632,00	3 858 429,07	USD	1,98
US2681501092	DYNATRACE INC	PROPRE	178 521,00	6 964 986,44	USD	3,57
FR0010908533	EDENRED	PROPRE	161 408,00	8 803 192,32	EUR	4,51
US3030751057	FACTSET RESH SYS	PROPRE	19 479,00	7 457 607,55	USD	3,82
CA3518581051	FRANCO NEVADA	PROPRE	52 189,00	7 020 668,61	CAD	3,60
US4435731009	HUBSPOT INC	PROPRE	16 539,00	6 540 394,99	USD	3,35
US46284V1017	IRON MOUNTAIN INC REIT	PROPRE	122 678,00	5 986 804,08	USD	3,07
IT0004965148	MONCLER SPA	PROPRE	111 586,00	7 090 174,44	EUR	3,63
US6098391054	MONOLITHIC POWER SYSTEMS	PROPRE	9 575,00	4 420 467,17	USD	2,27
US6536561086	NICE SP ADR SHS LTD	PROPRE	9 623,00	2 031 551,81	USD	1,04
US70432V1026	PAYCOM SOFTWARE INC	PROPRE	20 105,00	5 637 447,93	USD	2,89
FR0000130395	REMY COINTREAU	PROPRE	41 654,00	6 997 872,00	EUR	3,59
US7757111049	ROLLINS	PROPRE	33 838,00	1 171 315,38	USD	0,60
US83417M1045	SOLAREEDGE TECHNOLOGIES INC	PROPRE	20 600,00	5 775 106,07	USD	2,96
IE00BFY8C754	STERIS PLC	PROPRE	52 176,00	9 205 151,52	USD	4,72

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3351100007	SYSMEX	PROPRE	121 974,00	7 320 472,84	JPY	3,75
US88339J1051	THE TRADE DEESK INC	PROPRE	112 520,00	6 321 336,65	USD	3,24
US8962391004	TRIMBLE NAVIGATION	PROPRE	95 019,00	4 594 074,88	USD	2,35
US92345Y1064	VERISK ANALYTICS INC	PROPRE	36 514,00	6 461 516,36	USD	3,31
US9884981013	YUM BRANDS INC	PROPRE	91 303,00	11 122 763,55	USD	5,70
US98980F1049	ZOOMINFO TECHNOLOGIES INC	PROPRE	151 697,00	3 457 326,02	USD	1,77
Total Action				182 022 486,59		93,29
O.P.C.V.M.						
LU2466449001	ECHIQUIER FUND SICAV ECHIQ SICAV	PROPRE	4 000,00	2 816 880,00	EUR	1,44
Total O.P.C.V.M.				2 816 880,00		1,44
Total Valeurs mobilières				184 839 366,59		94,73
Liquidités						
APPELS DE MARGES						
	APPEL MARGE USD	PROPRE	-210 437,50	-194 094,72	USD	-0,10
Total APPELS DE MARGES				-194 094,72		-0,10
AUTRES						
	DEBITEUR DIV EUR	PROPRE	-15 646,67	-15 646,67	EUR	-0,01
Total AUTRES				-15 646,67		-0,01
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	-82 508,86	-82 508,86	EUR	-0,04
	ACH DIFF TITRES JPY	PROPRE	-56 063 785,00	-389 304,81	JPY	-0,20
	ACH DIFF TITRES USD	PROPRE	-1 047 025,99	-965 712,96	USD	-0,49
	ACH REGL DIFF DEV	PROPRE	573 061,35	573 061,35	EUR	0,29
	ACH REGL DIFF DEV	PROPRE	56 063 785,00	389 304,81	JPY	0,20
	ACH REGL DIFF DEV	PROPRE	1 047 025,99	965 712,96	USD	0,49
	BANQUE EUR BPP	PROPRE	10 758 414,67	10 758 414,67	EUR	5,51
	BANQUE PHP BPP	PROPRE	1 686 477,37	28 614,92	PHP	0,01
	BANQUE USD BPP	PROPRE	-18 718,20	-17 264,53	USD	-0,01
	SOUS RECEV EUR BPP	PROPRE	167 565,18	167 565,18	EUR	0,09
	VTE DIFF TITRES USD	PROPRE	624 553,78	576 050,34	USD	0,30
	VTE REGL DIFF DEV	PROPRE	-1 347 145,21	-1 347 145,21	EUR	-0,69
	VTE REGL DIFF DEV	PROPRE	-624 553,78	-576 050,34	USD	-0,30
Total BANQUE OU ATTENTE				10 080 737,52		5,17

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
DEPOSIT DE GARANTIE						
	DEP GAR S/FUT USD	PROPRE	204 050,00	188 203,28	USD	0,10
Total DEPOSIT DE GARANTIE				188 203,28		0,10
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-49 562,51	-49 562,51	EUR	-0,03
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-208,41	-208,41	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-3 502,09	-3 502,09	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-1 704,68	-1 704,68	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				-54 977,69		-0,03
Total Liquidites				10 004 221,72		5,13
Futures						
Change (Livraison du sous-jacent)						
EC210623	EURO FX 0623	ACHLIG	70,00	194 094,72	USD	0,10
Total Change (Livraison du sous-jacent)				194 094,72		0,10
Total Futures				194 094,72		0,10
Coupons						
Action						
US46284V1017	IRON MOUNTAIN REIT	ACHLIG	122 678,00	48 988,60	USD	0,03
US6098391054	MONOLITHIC POWER S	ACHLIG	9 575,00	6 181,98	USD	0,00
JP3351100007	SYSMEX	ACHLIG	115 461,00	27 158,71	JPY	0,01
Total Action				82 329,29		0,04
Total Coupons				82 329,29		0,04
Total ECHIQUEUR WORLD NEXT LEADERS				195 120 012,32		100,00

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : **Echiquier World Next Leader**

Identifiant d'entité juridique : 969500LHCDRBP66RN343

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

<input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 10% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social <input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La stratégie d'investissement responsable est basée sur des critères ESG mettant en évidence les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier, telles que la réduction de l'impact environnemental des entreprises en matière de pollution de l'air, la protection de la biodiversité, la prise en compte par les entreprises des risques environnementaux... ou encore l'amélioration des conditions de travail, la protection des employés, la lutte contre les discriminations ... L'intégralité des positions du portefeuille ont bénéficié d'une analyse extra financière.

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Indicateurs	31/03/2023
Notation ESG	
Note ESG (source LFDE)	6,3/10
Note Environnement (source LFDE)	6,1/10
Note Social (source LFDE)	4,9/10
Note Gouvernance (source LFDE)	6,9/10
Autres indicateurs*	
Intensité Carbone des Emissions Induites (source Carbon4 Finance)	33,9

*Le calcul de cet indicateur peut être basé sur des données estimées

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateurs	31/03/2022	31/03/2023	Minimum attendus
Notation ESG			
Note ESG (source LFDE)	6,0/10	6,3/10	4,0/10
Note Environnement (source LFDE)	4,5/10	6,1/10	/
Note Social (source LFDE)	5,1/10	4,9/10	/
Note Gouvernance (source LFDE)	6,7/10	6,9/10	/
Autres indicateurs*			
Intensité Carbone des Emissions Induites (source Carbon4 Finance)	30,0	33,9	/

*Le calcul de ces indicateurs peut être basé sur des données estimées

● Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

Les objectifs d'investissements durables qu'entendait partiellement réaliser le produit financier étaient de contribuer à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies (incluant la lutte contre le changement climatique, la protection de la biodiversité et l'amélioration de l'accès à la santé dans le monde). Pour évaluer cette contribution positive sur la société et l'environnement des entreprises, le produit financier utilise les trois scores d'impact développés en interne par La Financière de l'Échiquier (Score ODD (focus sur 9 ODD), Score Maturité Climat & Biodiversité (MCB), le Score AAAA (portant sur l'accès à la santé)) et un score externe appelé « Score ODD MSCI » construit à partir des données de MSCI ESG Research. Si l'émetteur dispose d'un résultat suffisant à l'un de ces quatre scores, on considérera que par son activité économique, il contribue à un objectif environnemental ou social. Enfin, dans le cas où,

pour une entreprise, aucun des quatre scores d'impact cités ci-dessus ne serait disponible (notamment dans le cas d'une entreprise non couverte par MSCI), une analyse de la contribution aux ODD sera réalisée en interne à travers le score interne « Score ODD ID » (plus large que le Score ODD car focus sur 17 ODD au lieu de 9).

En pratique ce produit financier a réalisé 44% d'investissements durables.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Pour s'assurer que les investissements durables du produit financier ne causent pas de préjudice significatif à un objectif environnemental ou social (DNSH), La Financière de l'Echiquier a appliqué une procédure « DNSH » pour les produits avec un objectif d'investissement durable, comprenant :

- Des exclusions sectorielles et normatives (rappelée ci-après) qui permettent de réduire son exposition à des préjudices sociaux et environnementaux : tabac, charbon, cannabis récréatif, armements controversés.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Concernant les incidences négatives, ce produit financier a pris en compte 14 indicateurs obligatoires du Tableau 1 de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne, et inclut également 2 indicateurs additionnels (les investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction carbone et les investissements dans des émetteurs sans politique de prévention des accidents du travail). Leur prise en compte est réalisée au sein des différents pans de la démarche d'investissement responsable de la société de gestion : à travers la politique d'exclusion (sectorielle et normative), la méthodologie d'analyse ESG, les différents scores Impact, la mesure et le pilotage d'indicateurs de performance ESG (intensité carbone, score de controverses ESG) comme ci-dessous :

PILIER CLIMAT & ENVIRONNEMENT

- Les émissions de gaz à effet de serre scope 1, 2 et 3 par la mesure et pilotage des émissions de CO2 et équivalents tous scopes (1, 2, 3),
- L'empreinte carbone, mesurée et pilotée selon la méthodologie du Carbon Impact Ratio (ratio émissions économisées sur émissions induites),
- L'intensité carbone des entreprises investies (en teqCO2) calculé en fonction de l'intensité des émissions induites (WACI),
- L'exposition des entreprises investies aux énergies fossiles prise en compte dans l'analyse ESG,
- La part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable prise en compte dans l'analyse ESG,
- L'impact sur la biodiversité à travers l'analyse ESG, le score Maturité Climat et Biodiversité et la mesure de l'empreinte biodiversité,
- L'impact sur la biodiversité à travers l'analyse ESG et la mesure de l'empreinte biodiversité,
- Les tonnes de substances prioritaires rejetées dans l'eau prise en compte dans l'analyse ESG
- Les tonnes de déchets dangereux pris en compte dans l'analyse ESG,
- Les investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction carbone dans l'analyse ESG (indicateur additionnel).

PILIER SOCIAL, RESSOURCES HUMAINES ET RESPECT DES DROITS DONT DROITS HUMAINS

- La part des émetteurs impliqués dans la violation du Pacte Mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE, à travers la politique d'exclusion normative et le suivi des controverses de MSCI ESG Research,
- La part des investissements dans des émetteurs sans processus et mécanisme de conformité permettant de surveiller le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE, à travers la politique d'exclusion normative et le suivi des controverses de MSCI ESG Research,
- L'écart de rémunérations femmes / hommes pris en compte dans l'analyse ESG,
- La diversité au sein des conseils des entreprises en % de femmes en fonction des différentes législations entre les pays et du niveau de volontarisme et de proactivité des entreprises sur le sujet, prise en compte dans l'analyse ESG,
- L'exposition aux armements controversés (mines antipersonnel, armes à sous-munitions...) pris en compte dans la politique d'exclusion sectorielle,
- Les investissements dans des émetteurs sans politique de prévention des accidents du travail pris en compte dans l'analyse ESG (indicateur additionnel).

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption

*Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?
Description détaillée :*

Grâce à notre politique d'exclusion normative et le suivi des controverses de MSCI ESG Research incluant l'exclusions des entreprises les plus controversée (dont les entreprises coupables de violation du Pacte Mondiale des Nations Unies) nous nous sommes assurés de la prise en compte des deux PAI suivants :

- La part des émetteurs impliqués dans la violation du Pacte Mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE,
- La part des investissements dans des émetteurs sans processus et mécanisme de conformité permettant de surveiller le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Concernant les incidences négatives, ce produit financier a pris en compte 14 indicateurs obligatoires du Tableau 1 de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne, et inclut également les 2 indicateurs additionnels suivants : les investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction carbone et les investissements dans des émetteurs sans politique de prévention des accidents du travail. Leur prise en compte est réalisée au sein des différents pans de la démarche d'investissement responsable de la société de gestion : à travers la politique d'exclusion (sectorielle et normative), la méthodologie d'analyse ESG, les différents scores Impact, la mesure et le pilotage d'indicateurs de performance ESG (intensité carbone, score de controverses ESG). Le détail des indicateurs pris en compte est mentionné ci-dessus.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

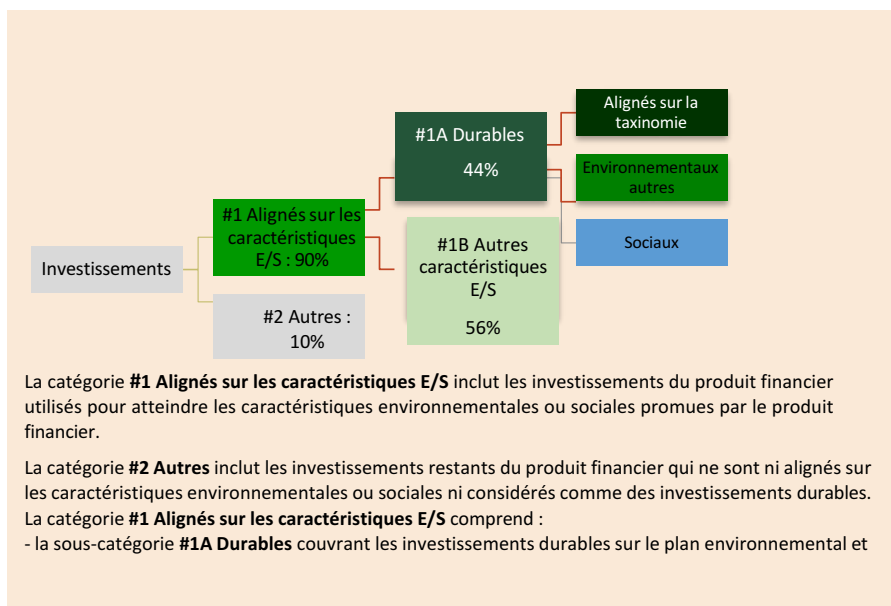
Investissements les plus importants au 31/03/2023	Secteurs économiques	% d'actifs	Pays
YUM! BRANDS	Consommation discrétionnaire	5,7%	États-Unis
CBOE GLOBAL MARKETS	Produits financiers	5,3%	États-Unis
LIQUIDITES EN EUROS	-	5,1%	-
STERIS	Soins de santé	4,7%	États-Unis
EDENRED	Produits financiers	4,5%	France
COOPER COS	Soins de santé	4,4%	États-Unis
BRUKER	Soins de santé	4,1%	États-Unis
FACTSET RESEARCH SYSTEMS	Produits financiers	3,8%	États-Unis
SYSMEX	Soins de santé	3,8%	Japon
MONCLER	Consommation discrétionnaire	3,6%	Italie
FRANCO-NEVADA	Matériaux	3,6%	Canada



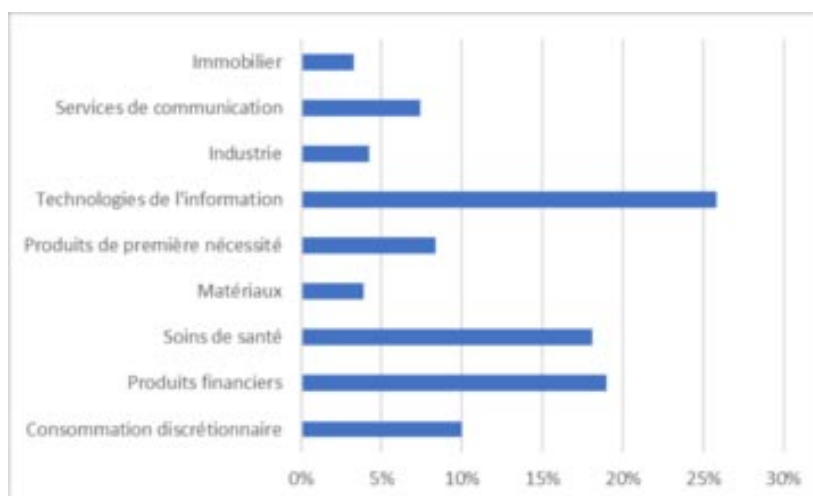
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?





Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets. Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

Oui :

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

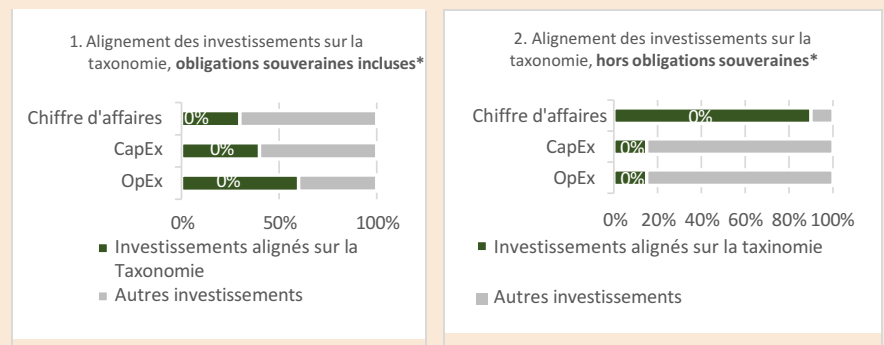
¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

En l'absence de données déclaratives des entreprises, nous ne produisons pas de données sur cet indicateur.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable

Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non applicable

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

À ce jour, la méthodologie de calcul des investissements durables ne permet pas d'identifier précisément les investissements durables répondant seulement à des objectifs environnementaux.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

À ce jour, la méthodologie de calcul des investissements durables ne permet pas d'identifier précisément les investissements durables répondant seulement à des objectifs sociaux.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie « non durables » était composée d'actions d'entreprises ne répondant pas à nos critères d'investissements durables, ainsi que des liquidités. La même politique d'exclusion sectorielle et normative s'applique à l'ensemble des actifs en portefeuille.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

La catégorie « non durables » était composée d'actions d'entreprises ne répondant pas à nos critères d'investissements durables, ainsi que des liquidités. La même politique d'exclusion sectorielle et normative s'applique à l'ensemble des actifs en portefeuille.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

L'OPC n'a pas d'objectif d'investissement durable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable

ECHIQUIER AGENOR EURO SRI MID CAP

rapport
annuel

COMPARTIMENT DE SICAV ECHIQUIER

Commercialisateur	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Société de gestion	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Dépositaire et conservateur	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
Centralisateur	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers 92208 Neuilly sur Seine. Représenté par Madame Raphaëlle Alezra-Cabessa

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Actions des pays de la zone euro.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action F	Capitalisation	Capitalisation
Action G	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation
Action ID	Capitalisation et/ou Distribution	Capitalisation et/ou Distribution
Action IXL	Capitalisation	Capitalisation

Objectif de gestion :

Echiquier Agenor Euro SRI Mid Cap est un compartiment recherchant à surperformer l'indice MSCI EMU Mid Cap au travers d'une gestion discrétionnaire et opportuniste sur les marchés actions de petite et moyenne capitalisation boursières de la zone euro.

Cet objectif est associé à une démarche de nature extra financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'objectif extra-financier est de contribuer à faire progresser les entreprises sur les enjeux ESG en engageant avec elles un dialogue régulier et en partageant avec elles des axes d'amélioration précis et suivis dans le temps.

L'objectif extra-financier du compartiment est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR.

Indicateur de référence :

L'indice MSCI EMU Mid Cap (code Bloomberg M7EMMC) est un indicateur représentatif de la gestion d'Echiquier Agenor Euro SRI Mid Cap. Cet indice représente l'évolution des actions de moyennes capitalisations de la zone euro. Il est calculé en euros, dividendes réinvestis.

L'administrateur MSCI Limited de l'indice de référence MSCI EMU Mid Cap est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil de 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que la composition du portefeuille pourra s'éloigner sensiblement de celle de son indicateur de référence.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégies utilisées

La gestion est orientée vers les marchés des actions de la zone euro, notamment vers le marché des valeurs de petite et moyenne capitalisation.

Afin de permettre l'éligibilité de l'OPCVM au PEA, il est investi à tout moment à hauteur de 75% minimum en instruments financiers éligibles au PEA.

Echiquier Agenor Euro SRI Mid Cap met en œuvre une gestion active et discrétionnaire qui s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres « stock picking » obtenue au travers de la mise en œuvre d'un processus qui passe par la rencontre directe avec les entreprises dans lesquelles le compartiment investit.

La société de gestion s'engage à participer aux votes des Assemblées Générales des sociétés présentes en portefeuille de façon systématique. Pour plus d'information, l'investisseur est invité à se référer à la Politique de vote disponible sur le site internet www.lfde.com.

S'ensuit une analyse fondamentale de chaque dossier, appuyée par une notation développée en interne et portant sur plusieurs critères que sont notamment :

- la qualité du management de l'entreprise,
- la qualité de sa structure financière,
- la visibilité sur les futurs résultats de l'entreprise,
- les perspectives de croissance de son métier,
- les aspects environnementaux et sociaux,
- et l'aspect spéculatif de la valeur.

Les valeurs retenues font l'objet de la fixation d'objectifs de prix d'achat et de prix de vente.

Les dossiers sélectionnés ont ainsi fait l'objet d'un processus très sélectif s'appuyant sur une analyse quantitative et qualitative. La méthodologie impliquant la fixation d'un prix d'achat et d'un prix de vente permet de se positionner sur des dossiers présentant un potentiel d'appréciation future par le marché.

En fonction des convictions du gérant, la construction du portefeuille peut conduire à un portefeuille concentré (moins de 50 valeurs).

Approche ISR mise en œuvre par le compartiment

L'univers d'investissement de départ est constitué :

- Pour la partie actions, par les petites et moyennes valeurs européennes dont la capitalisation boursière est comprise entre 1 et 10 milliards d'euros, soit environ 860 valeurs,
- Complété pour la partie Titres de Créances Négociables par environ 80 émetteurs entreprises européennes, sur lesquels l'équipe de gestion a déjà investi les dernières années, et qui émettent régulièrement des billets de trésorerie.

Les différents critères présentés ci-dessous sont appliqués à cet univers d'investissement de départ.

Ce compartiment ISR intègre de manière systématique les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance à la gestion financière. Cela a un impact sur la sélection des titres en portefeuille.

Les exemples d'indicateurs retenus pour chacun des critères E, S et G sont les suivants :

- Indicateurs environnementaux : politique environnementale et actions, résultats des plans d'action mis en place par l'entreprise, exposition des fournisseurs aux risques environnementaux, impact positif ou négatif des produits sur l'environnement.
- Indicateurs sociaux : attractivité de la marque employeur, fidélisation des employés, lutte contre la discrimination, protection des salariés, exposition des fournisseurs aux risques sociaux, relations avec la société civile.
- Indicateurs de gouvernance : compétence de l'équipe dirigeante, contre-pouvoirs, respect des actionnaires minoritaires, éthique des affaires.

Le compartiment Echiquier Agenor Euro SRI Mid Cap s'attache à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans leur univers d'investissement (approche « best in universe »). Ce compartiment cherche également à investir dans des sociétés qui entament leur démarche RSE et sont dans une dynamique positive d'amélioration de leurs pratiques ESG (approche « best effort »).

Ce compartiment applique deux filtres extra-financiers sur sa sélection de valeurs : après l'exclusion des secteurs et pratiques controversés, ces dernières doivent respecter une note ESG minimum.

Ces notations sont déterminées par la société de gestion et appliquées à l'ensemble du portefeuille.

Le taux de notation ESG des émetteurs en portefeuille devra toujours être égal à 100%.

La note ESG est sur 10 et est attribuée à chaque émetteur. Celle-ci est composée de la façon suivante :

- **Gouvernance** : La note de Gouvernance représente environ 60% de la note ESG globale. Il s'agit d'un parti pris historique de La Financière de l'Echiquier qui attache depuis sa création une importance particulière à ce sujet.
- **Environnement et Social** : Les critères sociaux et environnementaux sont rassemblés en une note de Responsabilité. Le calcul de celle-ci tient compte du type de société concernée :
 - pour les valeurs industrielles : les critères sociaux et environnementaux sont équipondérés au sein de la note de Responsabilité.
 - pour les valeurs de service : la note «Social» contribue à hauteur de 2/3 dans la note de « Responsabilité » tandis que la note «Environnement» représente 1/3 de la note de «Responsabilité ».

Cette note peut être réduite en cas de controverse significative. La note ESG minimale est fixée à 5.5/10 pour ce compartiment.

Dans le cas où une entreprise verrait sa notation baisser en dessous du minimum requis par la société de gestion pour le compartiment, la position sur l'émetteur serait cédée dans le meilleur intérêt des actionnaires.

Cette approche ESG aboutit à un taux de sélectivité (réduction de l'univers d'investissement de départ décrit plus haut) d'au moins 20%.

Label ISR

De plus, et pour répondre aux exigences du label ISR français, le fonds doit obtenir un meilleur résultat que son indice de référence aux indicateurs suivants :

- Indicateur Environnemental engageant – Intensité des émissions induites (calculé selon la méthodologie WACI de Carbone4 Finance)
- Indicateur de Gouvernance engageant – Score de Controverses ESG (notation mesurant la gestion et la survenance de controverses ESG sur des thèmes comme l'environnement, les droits des consommateurs, les droits de l'homme, les droits du travail, la gestion des fournisseurs ainsi que la gouvernance)

Investissements durables

Un investissement durable répond à trois critères :

- l'activité de l'entreprise contribue de manière positive à un objectif environnemental ou social
- elle ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs
- l'entreprise applique des pratiques de bonne gouvernance

Les investissements considérés comme durables au sens de SFDR représenteront 40% minimum de l'actif net de l'OPC. Le détail de la méthodologie propriétaire appliquée par la société de gestion pour déterminer ce pourcentage est détaillée dans l'annexe SFDR de l'OPC.

Prise en compte des principales incidences négatives

L'équipe de gestion prend en compte les principales incidences négatives en matière de durabilité dans ses décisions d'investissement.

Pour une information plus détaillée sur la prise en compte des principales incidences négatives, l'investisseur est invité à se référer à l'article 4 de la politique SFDR de la société de gestion disponible sur le site internet : www.lfde.com.

Alignement avec la Taxonomie

Le compartiment peut investir dans des activités économiques durables sur le plan environnemental. Cependant, la note ESG attribuée à chaque titre résulte d'une analyse globale prenant également en compte des critères sociaux et de gouvernance. Elle ne permet donc pas une approche ciblée sur un objectif particulier de la Taxonomie européenne ni l'évaluation du degré d'alignement d'un investissement.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Le compartiment s'engage à un alignement de 0% avec la Taxonomie européenne.

Pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation mise en œuvre dans le compartiment et ses limites, l'investisseur est invité à se référer au Code de Transparence de La Financière de l'Echiquier disponible sur le site internet www.lfde.com.

2. Les actifs (hors dérivés)

a) Les actions :

Echiquier Agenor Euro SRI Mid Cap est investi sur des valeurs de tous secteurs et de toutes tailles de capitalisation. Il est toutefois à noter que le compartiment est majoritairement investi sur des actions de petite et moyenne capitalisation (inférieure à 10 milliards d'euros). Le respect de ce critère est apprécié au moment de l'investissement initial dans les valeurs concernées.

Echiquier Agenor Euro SRI Mid Cap est principalement investi dans des actions de la zone euro mais pourra avoir recours à des actions hors zone euro dans la limite de 10% de son actif net.

b) Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Dans la limite de 25%, le compartiment peut investir :

- Dans des titres de créances négociables. L'échéance maximum des titres de créances utilisés dans le cadre de la gestion de la trésorerie du compartiment sera de 5 ans. Les titres court terme ainsi utilisés bénéficient d'une notation Standard & Poor's court terme « Investment grade » - ou notation équivalente dans une autre agence de notation. Les TCN réputés « spéculatifs », ou non notés sont autorisés dans la limite de 10%.
- Dans des titres obligataires. Dans ce cadre, une attention particulière sera portée à la qualité de crédit des entreprises émettant ces titres. Les titres concernés sont des titres réputés « Investment grade » à savoir notés au minimum BBB- par Standard & Poor's ou équivalent ou considérés comme tels par l'équipe de gestion. Les obligations réputées « spéculatives » ou non notées sont autorisées dans la limite de 10%. La maturité maximum des titres obligataires est de 10 ans. Toutefois le compartiment se réserve le droit d'acquérir des obligations avec une maturité supérieure à 10 ans, de manière marginale en pourcentage de l'actif. La gestion ne se fixe pas de limite dans la répartition entre émetteurs souverains et privés.

Lorsque de l'acquisition et du suivi en cours de vie des titres, l'appréciation du risque de crédit repose sur la recherche et l'analyse interne de La Financière de l'Echiquier ainsi que sur les notations proposées par les agences.

Lorsque les titres sont réputés spéculatifs ou non notés, leurs émetteurs appartiennent à des groupes suivis par la recherche interne de La Financière de l'Echiquier.

Les notations mentionnées ci-dessus sont celles retenues par le gérant lors de l'investissement initial. En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, le gérant effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée. Les limites d'investissement définies en fonction de l'appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être légèrement modifiées en fonction de l'analyse propre de l'équipe de gestion.

3. Investissement en titres d'autres Organismes de Placements Collectifs

Le compartiment ne pourra pas investir plus de 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens et en fonds d'investissement à vocation générale. Il s'agira d'OPC de toute classification AMF sous réserve de ne pas être en contradiction avec la stratégie d'investissement. Il peut s'agir d'OPC gérés par la société de gestion ou par une société liée.

4. Instruments dérivés

Néant.

5. Titres intégrant des dérivés

Le gérant pourra investir sur des titres intégrant des dérivés (warrants, bon de souscription, obligations convertibles, etc...) négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré. Aucune contrainte de notation ne s'applique aux obligations convertibles. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille à des secteurs d'activité, zones géographiques, taux, actions (tous types de capitalisation), change, titres et valeurs mobilières assimilés ou indices dans le but de réaliser l'objectif de gestion.

Le recours à des titres intégrant des dérivés, par rapport aux autres instruments dérivés énoncés ci-dessus, sera justifié notamment par la volonté du gérant d'optimiser la couverture ou, le cas échéant, la dynamisation du portefeuille en réduisant le coût lié à l'utilisation de ces instruments financiers afin d'atteindre l'objectif de gestion.

Dans tous les cas, le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne pourra dépasser plus de 10% de l'actif net. Le risque lié à ce type d'investissement sera limité au montant investi pour l'achat.

6. Dépôts

Néant.

7. Emprunt d'espèces

Le compartiment peut être emprunteur d'espèces. Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, le compartiment peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, ...) dans la limite de 10%.

8. Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres

Néant.

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Risque de perte en capital :

La perte en capital se produit lors de la vente d'un titre à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

Risque actions :

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de l'OPC est exposé, baissent, la valeur liquidative de l'OPC pourra baisser.

Risque lié à l'investissement dans des actions de petite et moyenne capitalisation :

Sur les marchés de petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPC peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque de gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire appliqué à l'OPC repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance de l'OPC peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative de l'OPC peut en outre avoir une performance négative.

Risque de change :

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque de durabilité ou risque lié à l'investissement durable : Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance durable (par exemple, le changement climatique, la santé et la sécurité, les entreprises qui ne respectent pas les règles, telles que des sanctions pénales graves, etc.) qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement de l'OPCVM, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Souscripteurs concernés :

Action A : Tous souscripteurs

Action F : Réservé aux investisseurs institutionnels souscripteurs fondateurs

Action G : Réservée à la commercialisation par des intermédiaires financiers

Action I : Réservée aux investisseurs institutionnels Action ID : Réservée aux investisseurs institutionnels Action IXL : Réservée aux investisseurs institutionnels

Profil de l'investisseur type :

Le compartiment s'adresse à des personnes physiques ou des investisseurs institutionnels conscients des risques inhérents à la détention d'actions d'un tel OPCVM, risque élevé dû à l'investissement en actions européennes.

Echiquier Agenor Euro SRI Mid Cap peut servir de support à des contrats individuels d'assurance vie à capital variable, libellés en unités de comptes.

Echiquier Agenor Euro SRI Mid Cap peut servir de support d'investissement à des OPCVM gérés par La Financière de l'Echiquier.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans Echiquier Agenor Euro SRI Mid Cap dépend de la situation de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine, de ses besoins d'argent actuels et à 5 ans, mais également de son souhait de prendre ou non des risques sur les marchés financiers. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Durée de placement recommandée

Supérieure à 5 ans.

Indications sur le régime fiscal :

Le prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession d'action(s) d'un compartiment de la SICAV. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution de l'actionnaire ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, ou la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans cette SICAV, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'action(s) de compartiment(s) de la SICAV peuvent être soumis à taxation.

Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat d'action(s) de compartiments de la SICAV d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de Gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat d'action(s) d'un compartiment de la SICAV.

La SICAV propose au travers des différents compartiments des actions de capitalisation et de distribution, il est recommandé à chaque investisseur de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans son pays de résidence, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas ...). Les règles applicables aux investisseurs résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Aux termes de la réglementation fiscale américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), les investisseurs pourraient être tenus de fournir à l'OPC, à la société de gestion ou à leur mandataire et ce, afin que soient identifiées les « US Person » au sens de FATCA, des renseignements notamment sur leur identité personnelle et lieux de résidence (domicile et résidence fiscale). Ces informations pourront être transmises à l'administration fiscale américaine via les autorités fiscales françaises. Tout manquement par les investisseurs à cette obligation pourrait résulter en un prélèvement forfaitaire à la source de 30% imposé sur les flux financiers de source américaine. Nonobstant les diligences effectuées par la société de gestion au titre de FATCA, les investisseurs sont invités à s'assurer que l'intermédiaire financier qu'ils ont utilisé pour investir dans l'OPC bénéficie lui-même du statut dit de Participating FFI. Pour plus de précisions, les investisseurs pourront se tourner vers un conseiller fiscal.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible auprès de www.lfde.com ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de : LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER, 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.*
- *Date d'agrément par l'AMF de la Sicav : 3 décembre 2018.*
- *Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 14 décembre 2018.*
- *Date de création de la Sicav : 4 décembre 2018.*
- *Date de création du compartiment : 27 décembre 2018.*

rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2023 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 mars 2023. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion du compartiment durant cet exercice.

L'année 2022 a été très difficile pour les fonds croissance, dans un contexte de remontée brutale et inédite des taux d'intérêt.

L'inflation, jugée transitoire par les banques centrales en 2021 s'est avérée être beaucoup plus structurelle qu'anticipé contraignant les autorités monétaires à adopter une attitude toujours plus restrictive tout au long de l'année.

Après presque une décennie de baisse ininterrompue des taux d'intérêt, qui a permis d'amplifier le rendement des marchés actions via une hausse continue des multiples de valorisation, le retour aux moyennes a été très brutal. Le mouvement haussier des taux long a effacé la baisse des 10 dernières années.

Malgré un mois de mars agité, le début d'année 2023 a été plus robuste sur les marchés, dans le sillage de données macro-économiques positives et bien meilleures qu'initialement anticipé par les économistes.

Dans ce contexte, Echiquier Agenor Euro termine en baisse de -3,9%, sous performant son indice de 3 points. Le fonds a principalement souffert de son positionnement croissance et qualité, avec un de-rating de 30%, ramenant la valorisation des titres en portefeuille à 14x l'EBITDA attendu sur les 12 prochains mois contre 20x en début d'année 2022. La valorisation moyenne du portefeuille ressort en décote de près de 20% sur sa moyenne des 10 dernières années.

Ainsi, nos valeurs de croissance qui avaient nettement surperformé en 2021 font partie des plus mauvaises performances (VIRBAC, SARTORIUS).

Quelques déceptions sur des titres en portefeuille ont également pesé sur la performance, à l'image de STEICO, pénalisé par le brutal ralentissement du secteur de la construction en 2023, ce qui impactera sa rentabilité dans un contexte de hausse des nouvelles capacités. VIRBAC, au-delà du fort de-rating subit a légèrement déçu sur sa rentabilité après des années 2020 et 2021 exceptionnelles. Nous avons aussi souffert de l'annonce de l'augmentation de capital de NEOEN. Ce producteur d'énergie renouvelable a levé 750mEUR en mars pour financer son ambitieux plan de croissance qui devrait permettre à horizon 2025 de doubler par sa capacité de production à 10GW.

A l'inverse, plusieurs titres du portefeuille ont enregistré des parcours satisfaisants. Parmi les principaux contributeurs à la performance, on retrouve MONCLER. Le groupe de luxe italien bénéficie d'un excellent momentum opérationnel et d'une situation plus favorable en Chine suite à la réouverture. EDENRED a régulièrement révisé à la hausse ses prévisions de croissance et de rentabilité. Son modèle économique profite des tensions inflationnistes et des hausses de taux. LOTUS BAKERIES, malgré une valorisation élevée n'a pas souffert de de-rating. Le groupe agroalimentaire belge a parfaitement géré l'inflation de ses coûts matières et la demande sur son biscuit phare, le spéculos ne se dément pas, permettant au groupe de croître à 2 chiffres.

Nos valeurs plus exposées au cycle ont également très bien performé (ALTEN, INTERPUMP) sur la période.

En termes de mouvement, nous avons réduit notre exposition aux valeurs à haut multiple (SARTORIUS, ZEISS) et pris des bénéfices sur des valeurs qui avaient bien performé (ACCIONA, LOTUS et EDENRED). Nous avons aussi réduit notre exposition cyclique, profitant des excellentes performantes depuis le début d'année 2022 (INTERPUMP, AALBERTS notamment). Nous avons également finalisé notre sortie en DIASORIN en raison de chiffres décevants et d'un retard sur les lancements de nouvelles plateformes qui pourrait mettre en risque leurs objectifs 2025.

En contrepartie, nous avons initié des positions sur plusieurs valeurs en tirant profit de la volatilité du marché et de niveaux de valorisation attractifs : IMCD, un distributeur de chimie de spécialité et CTS EVENTIM, société allemande leader sur le marché de la billetterie des concerts en Europe.

2022 aura été une année éprouvante pour notre style de gestion marquée par une compression des multiples de valorisation sans précédent sur les valeurs de croissance. 2023 a débuté tout autrement. L'épisode du stress bancaire a eu d'importantes conséquences sur le marché des taux d'intérêt. Les taux longs se sont détendus et les marchés n'anticipent plus qu'un nombre limité de hausse de taux d'ici la fin de l'année en raison d'un risque accru de ralentissement économique. Dans ce contexte, le positionnement du fonds sur des valeurs de qualité présentant des profils de croissance résiliente et peu dépendantes du cycle économique nous semble adéquat.

Performances parts vs Indice

Code ISIN Part	Libelle Part Reporting	Performances parts	Performances indice
FR0013387339	Echiquier Agenor Euro SRI Mid Cap I	-3,86%	-1,14%
FR0013387354	Echiquier Agenor Euro SRI Mid Cap F	-3,47%	-1,14%
FR0013403706	Echiquier Agenor Euro SRI Mid Cap A	-5,19%	-1,14%
FR0013403714	Echiquier Agenor Euro SRI Mid Cap G	-4,19%	-1,14%
FR0013480431	Echiquier Agenor Euro SRI Mid Cap IXL	-3,57%	-1,14%
FR0014000865	Echiquier Agenor Euro SRI Mid Cap ID	-3,86%	-1,14%

Les performances passées ne présentent pas des performances futures.

Mouvements principaux :

Achats : BNP PARIBAS MOIS ISR - Privilège (FR0014001ES6) – LECTRA (FR0000065484)

Ventes : SOMFY (FR0013199916) – SARTORIUS STEDIM BIOTECH (FR0013154002)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR

Quote part des titres éligibles PEA :

	MIN	MAX	MOYENNE	Au 31/03/2023
AGENOR EURO	81,08	92,04	86,71	81,65

Renseignements réglementaires :

- Votre OPC n'a pas d'engagement sur les marchés dérivés.
- Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.
- Votre OPC détient des parts d'OPC gérés par La Financière de l'Echiquier ou des sociétés liées :
 - 3 104 Echiquier Short Term Credit I
- Le compartiment est labellisé ISR

Présentation de notre politique générale :

Depuis 2007, La Financière de l'Echiquier intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa méthodologie de sélection de valeurs. Cette approche est menée de façon transversale pour tous les fonds actions La Financière de l'Echiquier. Cette évaluation se fait sur la base d'entretiens ISR spécifiques menés avec les personnes clés de l'entreprise. Nous n'avons pas recours aux agences de notation. Les entretiens ISR sont par ailleurs, systématiquement conduits en binôme avec le gérant ou l'analyste financier qui suit le cas d'investissement et l'un des membres de l'équipe ISR. A l'issue de chaque entretien, une note reflétant notre appréciation de chaque entreprise est établie. Elle fait l'objet d'une révision lors des entretiens de suivi que nous réalisons en moyenne tous les deux ans. Tous les comptes rendus d'entretiens ISR et les notations extra financières des valeurs sont archivés dans notre base de données propriétaire.

Politique ESG :

Dans le cadre du fonds, nous nous attachons à appliquer la politique générale en réalisant, dans le plus de cas possible, une analyse extra financière des valeurs en portefeuilles. Cette analyse se fonde sur des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance et donne lieu à une notation ISR, revue en moyenne tous les 3 ans. La notation ISR attribuée aux valeurs du fonds ne constitue pas un motif d'exclusion.

Des informations plus précises sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique :

<https://www.lfde.com/la-societe/investissement-responsable/>

Politique d'exécution des ordres :

Cette politique consiste tout particulièrement à sélectionner des intermédiaires de marché, établissements spécialement agréés pour exécuter les ordres sur le marché. Cette sélection est effectuée afin d'obtenir des intermédiaires la « meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apporter aux porteurs ou actionnaires d'OPCVM.

Le choix des intermédiaires est effectué selon des critères précis et revus deux fois par an en fonction des opinions exprimés par les participants au comité de sélection des intermédiaires :

- 1 - capacité à trouver de la liquidité et qualité d'exécution
- 2 - aide à la rencontre des entreprises
- 3 - le bon dénouement des opérations
- 4 - qualité de l'analyse et du support vente.

Pour plus d'information et conformément à la réglementation, vous pouvez consulter la Politique d'exécution établis par La Financière de l'Echiquier dans le cadre de la gestion de ses OPCVM sur le site internet de la société de gestion

Politique de vote :

Nous vous informons que notre politique de droit de vote est disponible en ligne sur notre site internet.

Le porteur de part peut consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site internet de la société de gestion.

Ce document précise les conditions dans lesquelles la société de gestion a eu recours pour l'exercice précédent à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécutions d'ordres.

La société de gestion LA FINANCIERE DE L'ECHIQUEUR calcule le risque global des OPCVM selon la méthode du calcul de l'engagement.

Suite à la transposition de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (ou « Directive OPCVM 5 »), l'ESMA a adopté le 31 mars 2016, ses orientations sur les dispositions relatives à la rémunération des gérants d'OPCVM. Les orientations s'appliquent aux sociétés de gestion d'OPCVM à compter du 1er janvier 2017, pour les bonus payés en 2018.

Dans ce cadre, LFDE a mis à jour sa politique de rémunération. La Financière de l'Echiquier a adapté sa politique de rémunération sur la composante variable, afin de permettre une gestion saine et efficace des risques mais également de permettre un contrôle des comportements des collaborateurs exposés dans leur fonction, à la prise de risque.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPCVM qu'elle gère et à ceux des investisseurs dans ces OPCVM, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération a été mise en place afin de :

- supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion ;
- supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché dans lequel elle opère ;
- assurer l'attractivité, le développement et la conservation d'employés motivés et qualifiés.

Le personnel de LFDE perçoit une rémunération comprenant une composante fixe et une composante variable, dûment équilibrées, faisant l'objet d'un examen annuel et basées sur la performance individuelle ou collective. Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par les Administrateurs de la Société de Gestion. Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : www.lfde.com. Une copie manuscrite de cette politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande.

Données 2022 :

	Nombre de Brut annuel 2022	Somme de Brut annuel 2022 (12 mois)	Somme de Bonus 2022 (Versé 01/2023) Estimé	Dont =>	Différé	
					Nombre	Montant variable différé
Risk Taker	28	4 035 000	4 006 000		6	880 000
Non risk taker	114	8 159 400	3 618 300			
Total général	142	12 194 000	7 624 300			880 000
		<i>Brut annuel sans prorata de durée</i>				

SFDR : Article 8 (Cf Annexes)

comptes annuels

BILANactif

	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	291 465 201,11	335 040 716,42
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	265 431 090,32	326 223 323,65
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	26 034 110,79	8 817 392,77
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	20 359,32	944 239,95
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	20 359,32	944 239,95
Comptes financiers	27 642 507,11	10 900 568,91
Liquidités	27 642 507,11	10 900 568,91
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	319 128 067,54	346 885 525,28

BILAN passif

	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	307 135 022,77	346 019 347,51
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	10 809 004,40	299 754,86
• Résultat de l'exercice	371 250,50	-671 683,69
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	318 315 277,67	345 647 418,68
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	812 789,87	1 238 106,60
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	812 789,87	1 238 106,60
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	319 128 067,54	346 885 525,28

HORS-bilan

31.03.2023

31.03.2022

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	125 337,83	9 340,04
• Produits sur actions et valeurs assimilées	3 268 264,81	182 243,22
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	924,02	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	3 394 526,66	191 583,26
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-41 742,32	-68 261,01
• Autres charges financières	-3 436,30	-
Total (II)	-45 178,62	-68 261,01
Résultat sur opérations financières (I - II)	3 349 348,04	123 322,25
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-2 923 911,29	-821 600,87
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	425 436,75	-698 278,62
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-54 186,25	26 594,93
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	371 250,50	-671 683,69

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

a) Méthode d'évaluation

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.
- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché. Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.
- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV à leur valeur probable de négociation.
- Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.
- Les contrats :
 - Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.
 - La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.
 - La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.
 - Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.
 - Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.
- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles

b) Modalités pratiques

- Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Bloomberg en fonction de leur place de cotation :
 - Asie-Océanie :
extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.
 - Amérique :

extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.

extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

- Europe sauf France :

extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.

extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.

- France :

extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.

- Contributeurs :

extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.

- Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

- Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent:

- Asie-Océanie :extraction à 12 h

- Amérique :extraction J+1 à 9 h

- Europe (sauf France) :extraction à 19 h 30

- France :extraction à 18 h

Méthode de comptabilisation

- Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé, à l'exception des compartiments Echiquier Hybrid Bonds et Echiquier Convexité Europe qui utilisent la méthode des coupons courus.

- La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais exclus.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Action A 2,392 % TTC maximum
		Action F 0,60 % TTC maximum
		Action G 1,35 % TTC maximum
		Action I 1,00 % TTC maximum

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Action ID 1,00 % TTC maximum
		Action IXL 0,70 % TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(*)
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Action A Néant
		Action F 15% TTC de la surperformance de l'OPC, nette de frais de gestion fixes, par rapport à son indice de référence sous réserve que la performance de l'OPC soit positive
		Action G Néant
		Action I Néant
		Action ID Néant
		Action IXL Néant

(*) Le compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans d'autres OPC dont les frais de gestion maximum seront de 2.392 %. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la société de gestion.

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ; les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le compartiment) exceptionnels et non récurrents sont imputées au compartiment.

En sus des frais ci-dessus, d'autres frais peuvent être supportés par le compartiment dans certaines circonstances tels que des coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit, sous réserve que ces frais soient systématiquement inférieurs aux montants recouverts.

De plus, des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au compartiment. Des informations complémentaires sur le fonctionnement de ces frais de recherche sont disponibles auprès de la société de gestion.

Modalités de calcul de la commission de surperformance sur les actions

Fréquence de cristallisation de la commission de surperformance et période d'observation

La fréquence de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle les provisions de commission de surperformance peuvent être définitivement acquises à la société de gestion est annuelle. La période d'observation s'étend du 1er avril au 31 mars.

Toutefois, suite à la modification de la date de clôture de la SICAV intervenant au 31 mars 2022, la période courant depuis le 31 décembre 2021 sera supérieure à un an car prolongée jusqu'au 31 mars 2023. Elle sera ensuite tous les ans du 1er avril au 31 mars.

Période de référence de la performance

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'Indicateur de Référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée. Cette période est fixée à 5 ans glissants.

Indicateur de Référence

MSCI EMU Mid Cap

Méthode de calcul

La commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative.

La provision de commission de surperformance est ajustée à l'occasion de chaque calcul de la valeur liquidative, sur la base de 15% TTC de la surperformance de l'OPC par rapport à l'Indicateur de Référence, sous réserve que la performance de l'OPC soit positive (la valeur liquidative est supérieure à la valeur liquidative de début de période).

Dans le cas d'une sous-performance de l'OPC par rapport à l'Indicateur de Référence, cette provision est réajustée par le biais de reprises sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations existantes.

La méthodologie appliquée pour le calcul de la commission de surperformance s'appuie sur la méthode de calcul de « l'actif fictif » qui permet de simuler un actif fictif subissant les mêmes conditions de souscriptions et rachats que l'OPC original, incrémenté de la performance de l'Indicateur de Référence. Cet actif fictif est ensuite comparé à la performance de l'actif réel de l'OPC. La différence entre les deux actifs donne donc la surperformance de l'OPC par rapport à son Indicateur de Référence.

Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage

- En cas de surperformance de l'OPC à l'issue de la période d'observation et de performance positive de l'OPC, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période d'observation démarre.
- En cas de surperformance de l'OPC à l'issue de la période d'observation avec en parallèle une performance négative de l'OPC, la société de gestion ne perçoit aucune commission mais une nouvelle période d'observation démarre.
- En cas de sous-performance de l'OPC par rapport à son indice de référence à l'issue de la période d'observation aucune commission n'est perçue et la période d'observation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau.
- La période d'observation peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence). Au-delà, si des sous-performances résiduelles n'ont pas été rattrapées, alors elles sont abandonnées. Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année de sous-performance.

En cas de rachat d'actions, s'il y a une provision pour commission de surperformance, la partie proportionnelle aux actions remboursées est versée à la société de gestion.

Exemples

Premier cas : l'OPC surperforme son indice sur chaque période d'observation. Sur chaque période d'observation, des commissions vont être prélevées et chaque période d'observation sera de 12 mois.

Deuxième cas : En fonction des périodes d'observation l'OPC sous-performe ou surperforme son indice :

	Performance OPC	Performance indice	Performance relative constatée sur l'année	Sous-performance à compenser de l'année précédente	Performance relative nette	Sous-performance à compenser sur l'année suivante	Commission de surperformance	Calcul de la commission de surperformance
Année 1	5%	0%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 2	3%	3%	0%	0%	0%	0%	Non	-
Année 3	-5%	0%	-5%	0%	-5%	-5%	Non	-
Année 4	5%	2%	3%	-5%	-2%	-2%	Non	-
Année 5	7%	5%	2%	-2%	0%	0%	Non	-
Année 6	10%	5%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 7	9%	4%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 8	-15%	-5%	-10%	0%	-10%	-10%	Non	-
Année 9	-2%	-4%	2%	-10%	-8%	-8%	Non	-
Année 10	0%	-2%	2%	-8%	-6%	-6%	Non	-
Année 11	2%	0%	2%	-6%	-4%	-4%	Non	-
Année 12	10%	10%	0%	-4%	-4%	0%*	Non	-
Année 13	6%	4%	2%	0%	2%	0%	Oui	15% x 2%
Année 14	-6%	0%	-6%	0%	-6%	-6%	Non	-
Année 15	4%	2%	2%	-6%	-4%	-4%	Non	-
Année 16	6%	4%	2%	-4%	-2%	-2%	Non	-
Année 17	10%	14%	-4%	-2%	-6%	-6%	Non	-
Année 18	7%	7%	0%	-6%	-6%	-4%**	Non	-
Année 19	6%	1%	5%	-4%	1%	0%	Oui	15% x 1%

* La sous-performance de l'année 12 à compenser sur l'année suivante (année 13) est de 0% et non de -4% (sous-performance « théorique » à compenser sur l'année suivante). En effet, cette sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas été intégralement compensée les années suivantes est abandonnée puisque la période de référence de 5 ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 8 ne pouvait être compensée que jusqu'à l'année 12).

** La sous-performance de l'année 18 à compenser sur l'année suivante (année 19) est de -4% et non de -6% (sous-performance « théorique » à compenser sur l'année suivante). En effet, la quote-part de la sous-performance résiduelle de l'année 14 (-2%) qui n'a pas été intégralement compensée les années suivantes est abandonnée puisque la période de référence de 5 ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 14 ne pouvait être compensée que jusqu'à l'année 18).

Devise de comptabilité

La devise de comptabilisation du compartiment est l'Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action F	Capitalisation	Capitalisation
Action G	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation
Action ID	Capitalisation et/ou Distribution	Capitalisation et/ou Distribution
Action IXL	Capitalisation	Capitalisation


2 évolution actif net

Devise	31.03.2023	31.03.2022
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	345 647 418,68	404 270 345,49
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	26 831 543,93	22 319 399,18
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-41 297 070,07	-24 175 234,94
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	22 444 634,29	5 027 061,65
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-11 956 421,56	-4 484 351,24
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-232 654,28	-102 166,51
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-23 547 610,07	-56 509 356,33
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	29 216 019,17	52 763 629,24
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	52 763 629,24	109 272 985,57
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	425 436,75	-698 278,62
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	318 315 277,67	345 647 418,68

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	27 642 507,11
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	27 642 507,11	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		20 359,32
Opérations de change à terme de devises :		
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		
Coupons à recevoir		16 528,32
Souscriptions à recevoir		3 831,00
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
Dettes		812 789,87
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Achats règlements différés		733 722,93
Frais provisionnés		56 997,56
Provision pour frais de recherche		15 422,81
Rachat à payer		6 646,57
-		-
Autres opérations		-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Action A / FR0013403706	11 213,96	1 395 361,60	9 113,956	1 133 654,42
Action F / FR0013387354	-	-	3 930	5 878 533,30
Action G / FR0013403714	6 992,838	943 902,18	2 397,109	343 638,94
Action I / FR0013387339	13 867,397	20 411 019,77	22 636,935	33 941 243,41
Action ID / FR0014000865	-	-	-	-
Action IXL / FR0013480431	3 915	4 081 260,38	-	-
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0013403706		-		-
Action F / FR0013387354		-		-
Action G / FR0013403714		-		-
Action I / FR0013387339		-		-
Action ID / FR0014000865		-		-
Action IXL / FR0013480431		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0013403706		-		-
Action F / FR0013387354		-		-
Action G / FR0013403714		-		-
Action I / FR0013387339		-		-
Action ID / FR0014000865		-		-
Action IXL / FR0013480431		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0013403706		-		-
Action F / FR0013387354		-		-
Action G / FR0013403714		-		-
Action I / FR0013387339		-		-
Action ID / FR0014000865		-		-
Action IXL / FR0013480431		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
---	---

Catégorie d'action :	
----------------------	--

Action A / FR0013403706	2,39
-------------------------	------

Action F / FR0013387354	0,60
-------------------------	------

Action G / FR0013403714	1,35
-------------------------	------

Action I / FR0013387339	1,00
-------------------------	------

Action ID / FR0014000865	1,00
--------------------------	------

Action IXL / FR0013480431	0,70
---------------------------	------

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
--	---------

Catégorie d'action :	
----------------------	--

Action A / FR0013403706	-
-------------------------	---

Action F / FR0013387354	-
-------------------------	---

Action G / FR0013403714	-
-------------------------	---

Action I / FR0013387339	-
-------------------------	---

Action ID / FR0014000865	-
--------------------------	---

Action IXL / FR0013480431	-
---------------------------	---

Rétrocession de frais de gestion :	
------------------------------------	--

- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
--	---

- Ventilation par Opc "cible" :	
---------------------------------	--

- Opc 1	-
---------	---

- Opc 2	-
---------	---

- Opc 3	-
---------	---

- Opc 4	-
---------	---

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....néant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc 3 034 811,87

- autres instruments financiers -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	31.03.2023	31.03.2022
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	371 250,50	-671 683,69
Total	371 250,50	-671 683,69

Action A / FR0013403706	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-24 632,79	-9 973,73
Total	-24 632,79	-9 973,73
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action F / FR0013387354	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	138 639,76	-43 035,35
Total	138 639,76	-43 035,35
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ECHIQUEUR AGENOR EURO SRI MID CAP

Action G / FR0013403714	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-4 442,12	-3 324,41
Total	-4 442,12	-3 324,41
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action I / FR0013387339	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	194 827,44	-595 306,70
Total	194 827,44	-595 306,70
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action ID / FR0014000865	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	15 600,00	-
Report à nouveau de l'exercice	170,08	-
Capitalisation	-	-6 094,51
Total	15 770,08	-6 094,51
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	20 000,00	-
Distribution unitaire	0,78	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action IXL / FR0013480431	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	51 088,13	-13 948,99
Total	51 088,13	-13 948,99
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	31.03.2023	31.03.2022
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	10 809 004,40	299 754,86
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	10 809 004,40	299 754,86

Action A / FR0013403706	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	65 571,60	2 181,16
Total	65 571,60	2 181,16
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action F / FR0013387354	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	1 016 198,58	45 776,86
Total	1 016 198,58	45 776,86
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action G / FR0013403714	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	57 853,36	1 346,72
Total	57 853,36	1 346,72
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action I / FR0013387339	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	8 508 055,70	338 878,84
Total	8 508 055,70	338 878,84
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action ID / FR0014000865	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	688 600,00	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	77,67	-
Capitalisation	-	-100 615,75
Total	688 677,67	-100 615,75
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	20 000,00	-
Distribution unitaire	34,43	-

Action IXL / FR0013480431	31.03.2023	31.03.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	472 647,49	12 187,03
Total	472 647,49	12 187,03
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 27 décembre 2018.

Devise					
EUR	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Actif net	318 315 277,67	345 647 418,68	404 270 345,49	323 873 063,72	170 765 405,52

Action A / FR0013403706	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre d'actions en circulation	15 050,441	12 950,437	5 249,564	3 091,933	993,833
Valeur liquidative	128,27	135,29	158,36	132,43	115,8
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	2,72	-0,60	6,94	-2,49	-1,41

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action F / FR0013387354	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre d'actions en circulation	19 698,907	23 628,907	23 628,907	40 650,907	37 353,642
Valeur liquidative	1 519,25	1 573,90	1 834,06	1 516,59	1 323,29
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	58,62	0,11	98,02	-27,44	-3,70

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ECHIQUIER AGENOR EURO SRI MID CAP

Action G / FR0013403714	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre d'actions en circulation	11 857,239	7 261,51	7 940,74	40 574,029	1,00
Valeur liquidative	143,67	149,96	175,08	144,86	125,32
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	4,50	-0,27	9,30	-1,28	-0,03

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action I / FR0013387339	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre d'actions en circulation	163 000,772	171 770,31	183 284,445	144 559,901	91 406,469
Valeur liquidative	1 537,12	1 598,80	1 864,92	1 538,03	1 326,16
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	53,39	-1,49	104,89	-9,87	-1,29

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ECHIQUIER AGENOR EURO SRI MID CAP

Action ID / FR0014000865	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre d'actions en circulation	20 000	20 000	-	-	-
Valeur liquidative	1 014,04	1 054,72	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	34,43	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	0,78	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-5,33	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action IXL / FR0013480431	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre d'actions en circulation	12 448	8 533	12 504	30 230	-
Valeur liquidative	1 118,21	1 159,60	1 351,61	1 111,35	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	42,07	-0,20	79,59	-3,08	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 31.03.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
NL0000852564	AALBERTS BR BEARER SHS	PROPRE	190 493,00	8 269 301,13	EUR	2,60
ES0125220311	ACCIONA SA	PROPRE	11 969,00	2 210 674,30	EUR	0,69
FR0000071946	ALTEN	PROPRE	94 347,00	13 859 574,30	EUR	4,35
BE0974400328	AZELIS GROUP NV	PROPRE	442 067,00	10 326 685,12	EUR	3,24
DE0005158703	BECHTLE	PROPRE	285 941,00	12 578 544,59	EUR	3,95
FR0013280286	BIOMERIEUX SA	PROPRE	96 106,00	9 322 282,00	EUR	2,93
IT0005331019	CAREL INDUSTRIES S P A	PROPRE	605 599,00	15 261 094,80	EUR	4,79
DE0005313704	CARL ZEISS MEDITEC	PROPRE	59 406,00	7 603 968,00	EUR	2,39
DE0005470306	CTS EVENTIM AKT	PROPRE	54 163,00	3 111 664,35	EUR	0,98
FR0010908533	EDENRED	PROPRE	231 961,00	12 651 152,94	EUR	3,97
FR0012435121	ELIS SA	PROPRE	354 612,00	6 255 355,68	EUR	1,97
NL0006294274	EURONEXT	PROPRE	155 166,00	10 951 616,28	EUR	3,44
FR0010929125	ID LOGISTICS GROUP	PROPRE	39 245,00	10 753 130,00	EUR	3,38
NL0010801007	IMCD B.V	PROPRE	64 471,00	9 696 438,40	EUR	3,05
IT0001078911	INTERPUMP GROUP	PROPRE	205 368,00	10 607 257,20	EUR	3,33
FR0000065484	LECTRA	PROPRE	266 310,00	9 680 368,50	EUR	3,04
BE0003604155	LOTUS BAKERIES	PROPRE	1 079,00	6 959 550,00	EUR	2,19
FR0000038606	MANITOU BF	PROPRE	276 047,00	5 935 010,50	EUR	1,86
IT0004965148	MONCLER SPA	PROPRE	261 339,00	16 605 480,06	EUR	5,22
FR0011675362	NEOEN SPA	PROPRE	315 312,00	9 128 282,40	EUR	2,87
IT0003828271	RECORDATI INDUSTRIA CHIMICA E	PROPRE	242 513,00	9 448 306,48	EUR	2,97
FR0000130395	REMY COINTREAU	PROPRE	26 926,00	4 523 568,00	EUR	1,42
FR0013154002	SARTORIUS STEDIM BIOTECH	PROPRE	11 478,00	3 236 796,00	EUR	1,02
DE000A12DM80	SCOUT 24 AG	PROPRE	174 053,00	9 520 699,10	EUR	2,99
GG00BQZCBZ44	SHURGARD SELF STORAGE LIMITED	PROPRE	199 557,00	8 800 463,70	EUR	2,76

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
DE000A0LR936	STEICO	PROPRE	111 911,00	6 054 385,10	EUR	1,90
FR0000031577	VIRBAC SA	PROPRE	46 663,00	13 812 248,00	EUR	4,34
AT0000831706	WIENERBERGER	PROPRE	226 138,00	6 024 316,32	EUR	1,89
FR0011981968	WORLDLINE	PROPRE	313 037,00	12 242 877,07	EUR	3,85
Total Action				265 431 090,32		83,39
O.P.C.V.M.						
FR0010173237	AMUNDI SERENITE PEA I C	PROPRE	402,00	4 428 323,46	EUR	1,39
FR0007009808	BNPP MOIS ISR IC 3D PARTS -IC- 3 DECIMALES	PROPRE	811,00	18 570 975,46	EUR	5,83
FR0013390564	ECHIQUEUR SHORT TERM CREDIT I	PROPRE	3 104,00	3 034 811,87	EUR	0,95
Total O.P.C.V.M.				26 034 110,79		8,18
Total Valeurs mobilières				291 465 201,11		91,56
Liquidités						
AUTRES						
	DEBITEUR DIV EUR	PROPRE	-15 422,81	-15 422,81	EUR	-0,00
Total AUTRES				-15 422,81		-0,00
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	-6 646,57	-6 646,57	EUR	-0,00
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	-733 722,93	-733 722,93	EUR	-0,23
	BANQUE EUR BPP	PROPRE	27 642 507,11	27 642 507,11	EUR	8,68
	SOUS RECEV EUR BPP	PROPRE	3 831,00	3 831,00	EUR	0,00
Total BANQUE OU ATTENTE				26 905 968,61		8,45
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-873,50	-873,50	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-3 396,01	-3 396,01	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-436,00	-436,00	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-46 642,24	-46 642,24	EUR	-0,01
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-3 835,75	-3 835,75	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-1 814,06	-1 814,06	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				-56 997,56		-0,02
Total Liquidités				26 833 548,24		8,43

ECHIQUIER AGENOR EURO SRI MID CAP

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Coupons</i>						
<i>Action</i>						
FR0013154002	SARTORIUS STEDIM	ACHLIG	11 478,00	16 528,32	EUR	0,01
Total Action				16 528,32		0,01
Total Coupons				16 528,32		0,01
Total ECHIQUIER AGENOR EURO SRI MID CAP				318 315 277,67		100,00

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Echiquier Agenor Euro SRI Mid Cap

Identifiant d'entité juridique : 969500VAM83USZ01A526

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● <input type="checkbox"/> Oui	● <input checked="" type="checkbox"/> Non
<p><input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: ___%</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <p><input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: ___%</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 40% d'investissements durables</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social <p><input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables</p>



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

La stratégie d'investissement responsable du fonds est basée sur des critères ESG mettant en évidence les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier, telles que la réduction de l'impact environnemental des entreprises en matière de pollution de l'air, la protection de la biodiversité, la prise en compte par les entreprises des risques environnementaux ou encore l'amélioration des conditions de travail, la protection des employés, la lutte contre les discriminations.

L'intégralité des positions du portefeuille ont bénéficié d'une analyse extra financière.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Indicateurs	31/03/2023
Notation ESG	
Note ESG (source LFDE)	6,7/10
Note Environnement (source LFDE)	6,3/10
Note Social (source LFDE)	5,5/10
Note Gouvernance (source LFDE)	7,3/10
Autres indicateurs*	
Intensité Carbone des Emissions Induites (source Carbon4 Finance)	64,3
Ratio Emissions Economisées sur Emissions Induites (source Carbon4 Finance)	0,09
Score de Controverses ESG (source MSCI ESG Research) : ou un score de 10/10 indique l'absence de controverses	8,8/10
Signataires du Pacte Mondial des Nations Unies	50,1%
Taux de Rotation des Effectifs	13,9%

**Le calcul de ces indicateurs peut être basé sur des données estimées*

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Indicateurs	31/03/2022	31/03/2023	Minimum attendus
Notation ESG			
Note ESG (source LFDE)	6,5/10	6,7/10	5,5/10
Note Environnement (source LFDE)	6,3/10	6,3/10	/
Note Social (source LFDE)	5,6/10	5,5/10	/
Note Gouvernance (source LFDE)	7,0/10	7,3/10	/
Autres indicateurs*			
Intensité Carbone des Emissions Induites (source Carbon4 Finance)	100,3	64,3	/
Ratio Emissions Economisées sur Emissions Induites (source Carbon4 Finance)	0,12	0,09	/
Score de Controverses ESG (source MSCI ESG Research) : ou un score de 10/10 indique l'absence de controverses	8,9/10	8,8/10	/
Signataires du Pacte Mondial des Nations Unies	48,9%	50,1%	/
Taux de Rotation des Effectifs	10,0%	13,9%	/

**Le calcul de ces indicateurs peut être basé sur des données estimées*

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Les objectifs d'investissements durables qu'entendait partiellement réaliser le produit financier étaient de contribuer à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies (incluant la lutte contre le changement climatique, la protection de la biodiversité et l'amélioration de l'accès à la santé dans le monde). Pour évaluer cette contribution positive sur la société et l'environnement des entreprises, le produit financier utilise les trois scores d'impact développés en interne par La Financière de l'Échiquier (Score ODD (focus sur 9 ODD), Score Maturité Climat & Biodiversité (MCB), le Score AAAA (portant sur l'accès à la santé)) et un score externe appelé « Score ODD MSCI » construit à partir des données de MSCI ESG Research. Si l'émetteur dispose d'un résultat suffisant à l'un de ces quatre scores, on considérera que par son activité économique, il contribue à un objectif environnemental ou social. Enfin, dans le cas où, pour une entreprise, aucun des quatre scores d'impact cités ci-dessus ne serait disponible (notamment dans le cas d'une entreprise non couverte par MSCI), une analyse de la contribution aux ODD sera réalisée en interne à travers le score interne « Score ODD ID » (plus large que le Score ODD car focus sur 17 ODD au lieu de 9).

En pratique ce produit financier a réalisé 55% d'investissements durables.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Pour s'assurer que les investissements durables du produit financier ne causent pas de préjudice significatif à un objectif environnemental ou social (DNSH), La Financière de l'Échiquier a appliqué une procédure « DNSH » pour les produits avec un objectif d'investissement durable, comprenant :

- Des exclusions sectorielles et normatives (rappelée ci-après) qui permettent de réduire son exposition à des préjudices sociaux et environnementaux : tabac, charbon, cannabis récréatif, armements controversés.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Concernant les incidences négatives, ce produit financier a pris en compte 14 indicateurs obligatoires du Tableau 1 de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne, et inclut également 2 indicateurs additionnels (les investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction carbone et les investissements dans des émetteurs sans politique de prévention des accidents du travail). Leur prise en compte est réalisée au sein des différents pans de la démarche d'investissement responsable de la société de gestion : à travers la politique d'exclusion (sectorielle et normative), la méthodologie d'analyse ESG, les différents scores Impact, la mesure et le pilotage d'indicateurs de performance ESG (intensité carbone, score de controverses ESG) comme ci-dessous :

PILIER CLIMAT & ENVIRONNEMENT

- Les émissions de gaz à effet de serre scope 1, 2 et 3 par la mesure et pilotage des émissions de CO2 et équivalents tous scopes (1, 2, 3),
- L'empreinte carbone, mesurée et pilotée selon la méthodologie du Carbon Impact Ratio (ratio émissions économisées sur émissions induites),
- L'intensité carbone des entreprises investies (en teqCO2) calculé en fonction de l'intensité des émissions induites (WACI),
- L'exposition des entreprises investies aux énergies fossiles prise en compte dans l'analyse ESG,
- La part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable prise en compte dans l'analyse ESG,
- L'impact sur la biodiversité à travers l'analyse ESG, le score Maturité Climat et Biodiversité et la mesure de l'empreinte biodiversité,
- L'impact sur la biodiversité à travers l'analyse ESG et la mesure de l'empreinte biodiversité,
- Les tonnes de substances prioritaires rejetées dans l'eau prise en compte dans l'analyse ESG
- Les tonnes de déchets dangereux pris en compte dans l'analyse ESG,

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption

- Les investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction carbone dans l'analyse ESG (indicateur additionnel).

PILIER SOCIAL, RESSOURCES HUMAINES ET RESPECT DES DROITS DONT DROITS HUMAINS

- La part des émetteurs impliqués dans la violation du Pacte Mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE, à travers la politique d'exclusion normative et le suivi des controverses de MSCI ESG Research,

- La part des investissements dans des émetteurs sans processus et mécanisme de conformité permettant de surveiller le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE, à travers la politique d'exclusion normative et le suivi des controverses de MSCI ESG Research,

- L'écart de rémunérations femmes / hommes pris en compte dans l'analyse ESG,

- La diversité au sein des conseils des entreprises en % de femmes en fonction des différentes législations entre les pays et du niveau de volontarisme et de proactivité des entreprises sur le sujet, prise en compte dans l'analyse ESG,

- L'exposition aux armements controversés (mines antipersonnel, armes à sous-munitions...) pris en compte dans la politique d'exclusion sectorielle,

- Les investissements dans des émetteurs sans politique de prévention des accidents du travail pris en compte dans l'analyse ESG (indicateur additionnel).

*Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?
Description détaillée :*

Grâce à notre politique d'exclusion normative et le suivi des controverses de MSCI ESG Research incluant l'exclusions des entreprises les plus controversée (dont les entreprises coupables de violation du Pacte Mondiale des Nations Unies) nous nous sommes assurés de la prise en compte des deux PAI suivants :

- La part des émetteurs impliqués dans la violation du Pacte Mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE,

- La part des investissements dans des émetteurs sans processus et mécanisme de conformité permettant de surveiller le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Concernant les incidences négatives, ce produit financier a pris en compte 14 indicateurs obligatoires du Tableau 1 de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne, et inclut également les 2 indicateurs additionnels suivants : les investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction carbone et les investissements dans des émetteurs sans politique de prévention des accidents du travail. Leur prise en compte est réalisée au sein des différents pans de la démarche d'investissement responsable de la société de gestion : à travers la politique d'exclusion (sectorielle et normative), la méthodologie d'analyse ESG, les différents scores Impact, la mesure et le pilotage d'indicateurs de performance ESG (intensité carbone, score de controverses ESG). Le détail des indicateurs pris en compte est mentionné ci-dessus.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

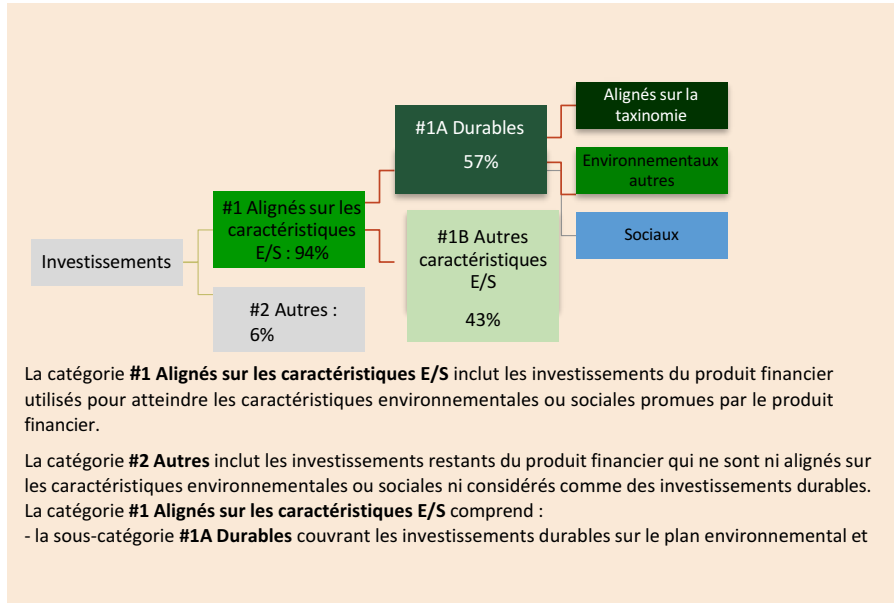
Investissements les plus importants au 31/03/2023	Secteurs économiques	% d'actifs	Pays
LIQUIDITES EN EURO	-	8,4%	
BNP PARIBAS MOIS ISR - IC	-	5,8%	France
MONCLER	Consommation discrétionnaire	5,2%	Italie
CAREL INDUSTRIES	Industrie	4,8%	Italie
ALTEN	Technologies de l'information	4,4%	France
VIRBAC	Soins de santé	4,3%	France
EDENRED	Produits financiers	4,0%	France
BECHTLE	Technologies de l'information	4,0%	Allemagne
WORLDLINE	Produits financiers	3,8%	France
EURONEXT	Produits financiers	3,4%	France



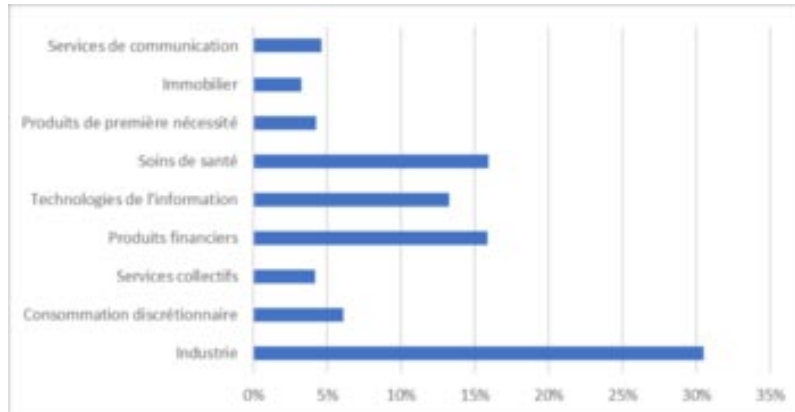
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?



Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets. Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?

Oui :

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

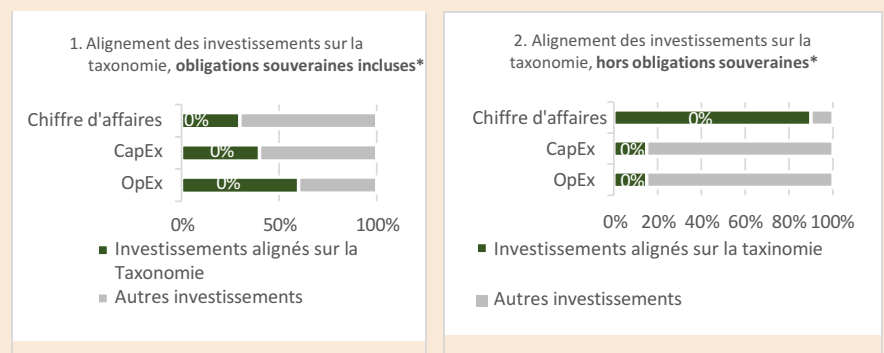
¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

En l'absence de données déclaratives des entreprises, nous ne produisons pas de données sur cet indicateur.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



**Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020

Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non applicable



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

À ce jour, la méthodologie de calcul des investissements durables ne permet pas d'identifier précisément les investissements durables répondant seulement à des objectifs environnementaux.

Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

À ce jour, la méthodologie de calcul des investissements durables ne permet pas d'identifier précisément les investissements durables répondant seulement à des objectifs sociaux.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie « non durables » était composée de liquidités.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

La catégorie « non durables » était composée d'actions d'entreprises ne répondant pas à nos critères d'investissements durables, ainsi que des liquidités. La même politique d'exclusion sectorielle et normative s'applique à l'ensemble des actifs en portefeuille.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

L'OPC n'a pas d'objectif d'investissement durable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable